DOCTORAT SOCIETES BRETAGNE TEMPS LOIRE TERRITOIRES

UNIVERSITÉ DE NANTES

THESE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITE DE NANTES
Ecole Doctorale n° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : Histoire contemporaine
ET DE L'UNIVERSITE HELIX-HOUPHOUET BOIGNY D'ABIDJAN-COCODY

Par

Roseline Amenan KOUAME

Les mercenaires dans les guerres civiles en Afrique, le cas du Congo-Zaïre 1960-1997

Thèse présentée et soutenue à l'Université de Nantes le 07 décembre 2020
Unité de recherche : CRHIA

Composition du Jury :

Président :	Walter BRUYERES-OSTELLS, Professeur, IEP Aix en Provence	
Rapporteur :	François GAULME,	Chargé de recherche, Faculté des sciences sociales (FASSE), Institut catholique Paris
Examinateurs :	Guessan KOUADIO,	MCF, Université FHB
Dir. de thèse :	Michel CATALA	Professeur Ex, Université de Nantes
Co-dir. de thèse :	Aka KOUAME	Professeur, Université FHB Abidjan

REMERCIEMENTS

Je rends Gloire et Grâce au Seigneur Jésus-Christ qui m'a donné le souffle de vie et la force nécessaire à la réalisation de ce travail.

Je remercie particulièrement le Professeur Michel CATALA, pour ses conseils et la constante disponibilité dont il a fait preuve tout au long de ce travail. Merci professeur, de m'avoir encouragée à poursuivre la réalisation de cette thèse.

Je remercie le Professeur Aka KOUAME qui est en partie l'auteur de ma présence à l'Université de Nantes. Merci, professeur, d'avoir repris la co-direction de ce travail après le décès du Pr Kouassi Yao.

Je salue la mémoire du Pr Kouassi Yao qui m'a conduit dans nos travaux de recherches et a encouragé ses étudiants à ne jamais abandonner nos projets. Que son âme repose en paix.

À toute ma famille de m'avoir aidé et soutenu dans la réalisation de ce travail.

À l'ensemble du personnel du CRHIA pour sa disponibilité et les orientations. Un merci particulier à Aurélie Clorec et Thomas Burel (qui ne fait plus partit du laboratoire).

À la direction de l'université de Nantes pour l'occasion qu'elle m'a donnée de soutenir cette année.

À tous les membres du jury merci d'avoir accepté de mettre pendant une journée vos occupations entre parenthèses pour participer à ce jury.

À toutes ces personnes qui m'ont aidée dans mes corrections et la mise en forme (Martine Loiret, Lobry Bagnon, Yves Kéipo Yocoly Kouame, Ahigro Kouadio etc.)

À tous les doctorants ivoiriens de Nantes qui de près ou de loin m'ont soutenu. Un merci particulier à Mme Yobouet Akissi

Je remercie mes frères et sœurs en Christ, Tonton Mesmer Goqui, la famille Madou etc.

À tous mes amis et connaissances

À toutes ces personnes merveilleuses m'ont soutenu et aidé.

UN GRAND MERCI.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABAKO : Association des Bakongo

AFDL : Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo

AMBABEL : Ambassade de Belgique

ANC : Armée nationale congolaise

ANL : Armée nationale de libération

APR : Armée patriotique rwandaise

APL : armée populaire de libération

BALUBAKAT : Parti des Baluba du Katanga

CADN : Centre des archives diplomatiques de Nantes

CIA : Central intelligence Agency

CNL : Conseil national de libération

CONAKAT : Confédération des Associations Tribales du Katanga

C.S.K. : Comité Spécial du Katanga

DST : Département de la sécurité du territoire

DEGESE : Confédération des Associations Tribales du Katanga

FAR : Forces armées rwandaises

FAZ : Forces armées zaïroises

FNLA : Frente Nacional de Libertação de Angola (front national de libération d'Angola)

FNLC : Front national de libération du Congo

FPR : Front patriotique rwandais

J-MNC-L : Jeunesse du mouvement national Congo-Lumumba

MINAF : Ministère des Affaires africaines

MISTEBEL : Mission technique belge

MNC/L : Mouvement national congolais/Lumumba

MNC/K : Mouvement national congolais/ Kalondji

MPLA : Movimento Popular de Libertação de Angola (mouvement populaire d'Angola)

ONUC : Opération des Nations-Unies au Congo

PMC : Private military compagny

PSA : Parti solidaire africain

PNCP : Parti national de la Convention du Peuple

RDC : République démocratique du Congo

RAS : République d'Afrique du Sud

S.D.E.C.E : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage

SHDN : Service historique de la Défense nationale

SMP : Société militaire privée

UMHK: Union minière du Haut Katanga

UNICOL : Union des colons de la Province orientale

UNITA : União Nacional para a Independência Total de Angola (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

INTRODUCTION

Au tournant des années 1960, l'Afrique subsaharienne entre dans une vague de décolonisation. Les anciennes colonies européennes accèdent à l'indépendance. Certaines de ces décolonisations se passent dans le calme pendant que d'autres tournent au drame. C'est le cas du Congo belge qui devient la République du Congo[1]. Dès la proclamation, de l'indépendance le 30 juin 1960, il sombre dans la violence. Unie violence qui dégénère en conflit armé avec les sécessions Katangaise et sud-kasaïenne. Les acteurs de ce conflit sont nombreux et en particulier étrangers au Congo. Un des acteurs clés retient notre attention. Ce sont les mercenaires. Tantôt appelés « Affreux », « chiens de guerre » ou « soldats de fortune », ils arrivent dans le pays à partir de juillet 1960. Ils ne quitteront plus le Congo durant des décennies. À partir du Congo, ils se répandent dans les pays africains soumis à des conflits armés sans fin.

Nous avons choisi de travailler sur les mercenaires dans les guerres civiles au Congo-Zaïre de 1960 à 1997. L'intérêt que suscite l'étude des mercenaires est de plus en plus grandissant ces dernières années pour deux raisons. Premièrement, les mercenaires, depuis une vingtaine d'années ont vu leurs activités s'étendre. Ensuite, l'on constate que malgré les nombreux moyens mis en œuvre pour mettre fin au mercenariat, il est davantage à l'ordre du jour avec la création de multinationales mercenaires qui se développent de façon exponentielle. Une telle évolution est jugée dangereuse par les Nations unies, car le phénomène menace la souveraineté des États et les droits de l'homme. C'est pourquoi la communauté internationale a créé le poste de rapporteur spécial[2]. Sa mission est d'étudier la question de « l'utilisation des mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Ses prérogatives changent pour s'adapter à l'évolution du mercenariat. Avec la naissance des Multinationales mercenaires, le rapporteur est invité à élargir ses travaux, afin de trouver une solution[3]. Présentées comme des « sociétés militaires privées » (SMP), Thierry Rousseau, Bruno Le Ray et Patrick Pacorel, les décrivent ainsi :

---

[1] Le pays au centre de cette thèse prend le nom de Zaïre en 1971 pour devenir la République démocratique du Congo en 1997

[2] Depuis 1987, les Nations unies ont créé un poste au sein de la Commission des droits de l'homme qui elle-même est rattachée au Conseil de Sécurité. Ce nouveau poste est présidé par un Rapporteur spécial. Avec ses collaborateurs, il est chargé d'étudier le phénomène des mercenaires dans le monde et de faires de propositions de loi et tout autre texte qui permettrait de mettre fin au problème. Le premier Rapporteur est le Péruvien Enrique Bernales Ballesteros (1987-2004). Le Poste est supprimé en 2005.

[3] Assemblée générale, « L'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », 60ème session résolution A/60/263, le 17/08/2005, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/464/33/pdf/N0546433.pdf?OpenElement*, consulté le 08/06/2018

> Les SMP se présentent avant tout comme des entreprises. Certaines sont des filiales de groupes industriels aux secteurs d'activités bien plus larges. Elles se flattent souvent d'agir en toute transparence et d'adopter un code de bonne conduite. Cette structure entrepreneuriale diffère de l'ancien mercenariat : les activités ne sont désormais plus le fait d'individus au profil particulier, rassemblés pour un laps de temps donné dans la perspective d'une mission plus ou moins occulte, mais le fait de structures durables, légales et organisées dans le respect des législations nationales et internationales faisant appel à des professionnels et capables d'apporter un service répondant à un besoin officiellement exprimé[4].

La réaction de la communauté internationale est bien l'expression d'un regain d'intérêt pour la question des mercenaires et particulièrement en ce qui concerne le Congo. En effet, aucun conflit sur le territoire de cet État ne s'est déroulé sans que les « chiens de guerre » n'y soient associés.

Au plan historique, l'intérêt porté au phénomène des mercenaires est dû à l'ampleur du mercenariat dans les pays sous-développés, l'expansion des sociétés militaires privées en Occident et leurs actions sur le terrain. Mais aussi l'utilisation des mercenaires comme un outil de politique étrangère de certains pays développés. Les conflits majeurs que le continent noir a connus ont vu la participation de mercenaires européens ou « blancs ». À ce titre, le Congo ex-belge est cité en exemple. Dans ce pays, la participation des mercenaires a entrainé l'internationalisation des conflits. L'on se souvient que le premier conflit armé au Congo en 1960 a été qualifié par les Nations unies de « grave menace » contre la paix internationale. En faisant intervenir différents acteurs de la guerre froide, la politique d'instrumentalisation des mercenaires permet également à certains États européens de prendre une part active à ce conflit sans être en première ligne. En 1996-1997, la même chose se produit. Alors que toute la communauté internationale se désengage, la France met sur pied une mission mercenaire pour sauver le pouvoir Mobutu. Sur le plan de l'histoire militaire, tout le monde s'accorde à reconnaitre que l'activité mercenaire se pratique dans le contexte de guerre même si de plus en plus, la participation des mercenaires intervient dans d'autres domaines. Par la définition même du mercenaire selon les époques et des institutions, le phénomène est intrinsèquement lié au militaire. Nous nous sommes toujours intéressées à la causalité des conflits, et aux acteurs de ces conflits. Les écrits sur les mercenaires au Congo sont nombreux. Malgré les actions internationales contre ce phénomène, les mercenaires continuent d'être présents au Congo. En jetant un regard sur le phénomène des mercenaires dans le monde, il nous est

---

[4] Thierry Rousseau, Bruno Le Ray, Patrick Pacorel, *Les nouveaux mercenaires en France la fin des tabous*, Paris, Es Stratégies, 2008, p 65

apparu important d'approfondir les recherches sur ce phénomène qui mobilise tant de ressources et qui pourtant continue de se développer.

Appréhender ce phénomène, ses acteurs et buts s'avèrent difficiles dans la mesure où il n'en existe aucune définition universelle. Le mot provient du latin et revêt deux significations selon les terminologies. Le premier mot « mercenarius » signifie, loué, payé quand à mercis, il désigne la marchandise, le salaire. Donc le mercenaire est d'abord et avant tout, celui qui travaille pour un salaire, celui qui loue ses services pour un salaire ou qui se vend pour accomplir une tâche salariale.

Mais dans le domaine de l'histoire et des relations internationales, il revêt une autre signification qui est perçue par un ensemble de caractères. Pour l'histoire militaire, le mercenaire est considéré comme tout individu qui est employé pour

> compléter ou remplacer les forces armées issues des obligations militaires des citoyens ou des sujets. Par le moyen de contrats passés entre le souverain et les hommes, il peut amener l'engagement de professionnels recherchés pour leurs aptitudes ou seulement leur bonne volonté à exercer une activité dangereuse, peu prisée par les « civils ». Ainsi, le mercenaire peut servir une cause étrangère à sa nation. L'exercice des armes figurant parmi les activités les plus nobles, le terme de mercenaire n'a eu de sens péjoratif que dans la mesure où, il se trouvait des hommes servant leur cité, leur souverain ou leur pays par devoir sans recevoir autre chose que l'entretien[5].

Le mercenaire n'a pas toujours été l'homme vénal, mal perçu dans la société d'aujourd'hui, celui qui est prêt à se vendre au plus offrant quitte à combattre sa propre nation. De nombreuses autres définitions issues de plusieurs sciences permettent de mieux saisir le phénomène ainsi que ses implications. Les conventions internationales en donnent une tout autre définition qui le classe au rang de personne sans foi ni loi. Selon les conventions de Genève, une définition qui a l'avantage de faire majoritairement l'unanimité. Dans son article 47 du protocole additionnel I de 1977, il décline ainsi le mercenaire,

> Le terme « mercenaire » s'entend de toute personne :
>
> a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ;
>
> b) qui en fait prendre une part directe aux hostilités ;
>
> c) qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une

[5] André Corvisier, *Dictionnaire d'histoire militaire,* Paris, PUF, 1988, p 571

partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette partie ;

d) qui n'est ni ressortissant d'une partie au conflit ni résident du territoire contrôlé par une partie au conflit ;

e) qui n'est pas membre des forces armées d'une partie au conflit ; et

f) qui n'a pas été envoyée pour un État autre qu'une partie au conflit en mission officielle en tant que membre des armées dudit État[6]

L'OUA identifie le mercenaire à travers un ensemble de faits. Pour elle,

1. le terme « mercenaire » s'entend de toute personne :

a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé;

b) qui en fait prend une part directe aux hostilités;

c) qui prend part aux hostilités en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle;

d) qui n'est ni ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit

e) qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit ; et

f) qui n'a pas été envoyé par un État autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État.

2. Commet le crime de mercenariat l'individu, groupe ou association, les représentants de l'État ou l'État lui-même qui, dans le but d'opposer la violence armée à un processus d'autodétermination à la stabilité ou à l'intégrité territoriale d'un autre État, pratique l'un des actes suivants :

a) abriter, organiser, financer, assister, équiper, entraîner, promouvoir, soutenir ou employer de quelque façon que ce soit des bandes de mercenaires;

b) s'enrôler, s'engager ou tenter de s'engager dans lesdites bandes;

c) permettre que dans les territoires soumis à sa souveraineté ou dans tout autre lieu sous son contrôle, se développent les activités mentionnées dans l'alinéa a) ou accorder des facilités de transit, transport ou autre opération des bandes susmentionnées.

3. Toute personne physique ou morale qui commet le crime de mercenariat tel que défini au paragraphe 1er du présent article, commet le crime contre la paix et la sécurité en Afrique et est punie comme tel[7].

---

[6] CICR, *Protocole additionnel I aux conventions de Genève du 12 août 1949*, Genève, 2010, p 36-60

À leur suite, l'ONU adopte une convention internationale en 1989 qui englobe toutes ces définitions. Elle propose également d'autres critères d'identification du mercenaire. Elle reconnait comme mercenaire,

> 1. Le terme « mercenaire » s'entend de toute personne :
>
> a) Qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé;
>
> b) Qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette partie;
>
> c) Qui n'est ni ressortissante d'une partie au conflit ni résidente du territoire contrôlé par une partie au conflit;
>
> d) Qui n'est pas membre des forces armées d'une partie au conflit; et
>
> e) Qui n'a pas été envoyé par un État autre qu'une partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État.
>
> 2. Le terme « mercenaire » s'entend également, dans toute autre situation, de toute personne :
>
> a) Qui est spécialement recruté dans le pays ou à l'étranger pour prendre part à un acte concerté de violence visant à :
>
> i) Renverser un gouvernement ou, de quelque autre manière, porter atteinte à l'ordre constitutionnel d'un État; ou
>
> ii) Porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un État;
>
> b) Qui prend part à un tel acte essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel significatif et est poussée à agir par la promesse ou par le paiement d'une rémunération matérielle;
>
> c) Qui n'est ni ressortissante ni résidente de l'État contre lequel un tel acte est dirigé;
>
> d) Qui n'a pas été envoyée par un État en mission officielle (et) ; Qui n'est pas membre des forces armées de l'État sur le territoire duquel l'acte a eu lieu[8].

Pour notre part nous retiendrons que le mercenaire est tout homme ou femme qui, pour une raison personnelle, raison d'État, aventurier, etc, s'engage dans les forces armées d'une partie

---

[7] Organisation de l'unité africaine (OUA), « Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique », CM/817 (XXIX) Annex II Rev.1, 3 juillet 1977, *https://au.int/sites/default/files/treaties/37287-treaty-0009_ _oau_convention_for_the_elimination_of_mercenarism_in_africa_f.pdf*, consulté sur le site le 05/08/2018.

[8] Assemblée générale de l'ONU, « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires », *Résolution 44/34* du 4 décembre 1989 de *https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/INTRO/530,* consulté le 05/08/2018

à un conflit dans un pays où il est étranger. C'est celui qui vend ses services à une force militaire afin de bénéficier d'un avantage matériel, financier, etc. Il peut être un militaire envoyé clandestinement par son gouvernement dans un autre État ou un simple individu qui s'engage de lui-même. Le mercenaire peut aussi faire partie d'un groupe de personne qui mène des activités militaires rémunérées.

Le terreau de développement fertile des activités mercenaires sont durant de nombreuses années, les guerres civiles. Au Congo, la guerre civile introduite avec les sécessions est bien ancrée dans l'histoire militaire du pays. Définir la guerre civile est un exercice fastidieux. Mais nous nous limiterons à quelques définitions qui à notre sens présentent le mieux ce type de conflit. Selon Akehurtst et S. Dater « A civil war is a war between two on more groups of inhabitants of the same state[9]». Quand à Gaston Bouthoul il dit,

> Guerre civile, on donne ce nom aux conflits armés qui s'élèvent entre citoyens d'un même État. Lorsqu'il s'agit de savoir si une guerre doit être classée parmi les guerres civiles ou les guerres internationales, nous nous référons aux observations ci-dessus. Le seul critère possible sera l'appartenance à un même État au moment où le conflit éclate. Toute autre appréciation nous conduirait à des positions qui seront toujours discutables[10].

Ainsi, le critère primordial est l'appartenance à un même État. Mais ce critère seul ne satisfait pas l'opinion internationale. Si l'on se réfère au conflit qui oppose le Katanga au gouvernement central congolais, il est difficile de le qualifier de guerre civile. Les katangais ne se considèrent pas comme des Congolais et ne sont pas préoccupés par les difficultés du reste du Congo. Ainsi le critère de la continuité dans le temps et l'espace et du sentiment d'appartenir à la même Nation est battu en brèche par la position katangaise. Ces différentes définitions appellent des éclaircissements auxquels Jean-Baptiste Duroselle tente de répondre. Pour lui,

> On appelle ainsi les conflits armés qui opposent les populations, sujets, citoyens vivant sous une souveraineté effective (...) en cela, la guerre civile se distingue des guerres tribales là où la souveraineté n'existe pas et des guerres civiles où elle est théorique et diluée et ne s'appuie pas sur un État suffisamment fort. Pour que des guerres intestines apparaissent comme guerres civiles, encore faut-il qu'elles opposent les factions d'un

---

[9] M. Akehurst et S. Deter « Une guerre civile est une guerre entre deux ou plusieurs groupes de citoyens d'un même pays », *Civil war*, Epil, Vol I (1992), 1995, p 597

[10] Gaston Bouthoul, *Traité de sociologie*, Paris Fayard, 1951, p 85

> même peuple conscient de son unité ou dont l'unité a fini de se cimenter[11].

Dans le cas du Congo cela pose problème, car tous les peuples ne se sentent pas unis et les querelles tribales entre Baluba et Lulua en sont la parfaite illustration. Plusieurs autres auteurs ont théorisé sur la question de la guerre civile, sans arriver à une définition qui fasse l'unanimité. La présente étude retient la définition du professeur Kouassi Yao qui a le privilège de recouper les autres et d'apporter une synthèse qui permet de mieux appréhender la guerre civile dans le contexte africain.

> La guerre civile est un conflit armé interne à un pays opposant pour des divergences d'ordre politique, idéologique, social, religieux, les forces armées nationales à un ou plusieurs groupes identifiés et reconnaissables de citoyens organisés militairement qui exercent une autorité minimale sur une ou plusieurs portions du territoire national. Les combats qui peuvent revêtir différentes formes allant des affrontements conventionnels à la guérilla se déroulent en partie ou en totalité sur le territoire national avec des degrés d'intensité variable et peuvent donner lieu à la naissance de micro territoires administrés par un ou plusieurs groupes de l'opposition armée. La guerre civile suppose aussi des chefs qui expliquent pourquoi ils se battent ainsi qu'une population qui comprend de quoi il s'agit: les désaccords, les populations et les objectifs[12].

Ce type de conflit atteint le Congo nouvellement indépendant. C'est dans les limites artificielles fixées par la colonisation que le Congo accède à l'indépendance le 30 juin 1960. Le pays est alors constitué de six provinces où vivent plus de 260 ethnies. « Le Congo apparaît comme une fiction à l'intérieur des frontières qui lui furent assignées par les Belges dans l'artificielle répartition que les nations coloniales opérèrent en Afrique au gré de leurs intérêts et selon leur puissance[13]».

---

[11] Jean Baptiste, Duroselles, *Tout empire périra : une vision théorique des relations internationales*, Paris Armand Collin, 1997. P 250. Ce qui peut se reporter au cas du Zaïre en 1996 lors de la guerre civile qui emporta le régime de Mobutu. En effet, les combattants rebelles comme il est attesté ne sont pas tous de ressortissants zaïrois, mais cette armée est un amalgame entre nationaux et ressortissant des pays limitrophes du Zaïre. Et pourtant lors de la première guerre de la RDC ce conflit est qualifié de guerre civile quand bien même les différents généraux de l'armée rebelle n'étaient quasiment que des étrangers au Zaïre.

[12] Kouassi Yao, *les guerres civiles en Afrique*, Thèse de Doctorat d'état, université d'Abidjan Cocody, 2011, p 36-37

[13] Eugène Mannoni, « Le Congo à l'encran », *Le Monde*, 30-31 octobre 1960, p 4

Carte n 1 : le Congo en 1960 avec les six provinces[14]

C'est à l'occasion de la sécession du Katanga riche province minière du Sud congolais que les mercenaires font leur apparition dans le pays. Ils sont d'abord recrutés au sein des colons et des troupes belges qui se désengagent de l'armée pour se mettre au service du gouvernement sécessionniste. Plus tard, ils sont recrutés hors du Congo afin de soutenir la gendarmerie katangaise. Leurs actions entrainent le prolongement de la sécession qui sera écrasée par l'opération des Nations unies au Congo (ONUC). Mais leur action est loin de prendre fin. Chassés du pays après chaque fin de conflit, ils reviennent toujours dès le déclenchement d'une nouvelle guerre. Le Congo ex-belge représente un grand enjeu géopolitique et géostratégique dans les nouvelles politiques internationales et minières des grandes puissances. Ces dernières sont souvent les commanditaires des actions mercenaires au Congo. En décembre 1996, les mercenaires longtemps absents du terrain sont de retour. Une

[14] *https://fr.wikipedia.org/wiki/Provinces_de_la_République_démocratique_du_Congo*, consulté le 02/05/2019. Plus tard, ces provinces subiront de nombreuses subdivisions pour atteindre aujourd'hui 26 provinces

fois encore, ils doivent combattre contre les rebelles qui menacent le pouvoir central du pays. Ils sont français et serbes (pour désigner les mercenaires de l'Europe de l'Est).

Il existe un riche corpus documentaire sur le Congo et son histoire. Mais elle comporte des limites et des insuffisances. Une bonne partie pose un véritable problème pour reconstituer et appréhender le fait mercenaire, et la conflictualité dans ce pays si spécifique. Les nombreux écrits sur la question ont privilégié un, deux voire trois aspects du problème à savoir, l'image d'un Congo appréhendé comme un simple « réceptacle » de mercenaires ou du celui de pays « représentatif » de l'action mercenaire en Afrique.

Pourtant, la réalité est bien plus complexe. L'enchainement causal qui peut permettre une meilleure compréhension de ce phénomène est souvent biaisé ou survolé, pour laisser place à la présentation des faits ou la description d'activités sur le terrain. Il apparait que la médiatisation mettant en exergue les légendes entourant les exploits des soldats mercenaires a fait le lit d'une littérature qui présente leurs interventions comme l'aboutissement d'une situation sécuritaire et militaire déficiente. Cette étude a pour objectif le réexamen des idées reçues sur l'action des mercenaires au Congo afin de jeter un regard neuf sur les facteurs explicatifs du phénomène dans ce pays.

La présence des mercenaires en RDC a été peu abordée par l'historiographie consacrée à la question des mercenaires. En effet, les auteurs des ouvrages sont majoritairement des témoins des évènements, des agents secrets occidentaux, des journalistes, envoyés spéciaux de quotidiens occidentaux, d'anciens colons vivant au Congo ou des mercenaires[15]. Tout en reconnaissant la qualité de certains de ces témoignages, il apparait clairement que, cinquante ans après, il incombe aux historiens de jeter un regard approfondi, dénué de passion sur les débuts chaotiques du jeune État congolais pour chercher à expliquer les origines et les enjeux stratégiques du phénomène mercenaire qui a accompagné les quarante premières années d'indépendance du pays. Une telle perspective se justifie d'autant plus qu'on note l'absence de perspective historique dans ces nombreux ouvrages écrits au plus fort des évènements. Cette écriture hâtive d'une histoire trop immédiate a poussé de nombreux auteurs à tirer des conclusions hâtives sur la présence mercenaire et ses enjeux au Congo. Étudier l'activité

[15] Pierre de vos, *La libre Belgique*. Jacques Du chemin, *Paris Match*. Jacquet Brassine fut secrétaire général de la Conférence de la Table ronde belgo-congolaise de janvier-février 1960. Il devient ensuite attaché à l'Ambassade de Belgique à Léopoldville entre juillet et août 1960. Il est présent à Élisabethville le jour de l'exécution de Lumumba. Quant à Larry Delvin il est un ancien agent de terrain de la Central Intelligence Agency. Il a été chef de poste de la CIA en République démocratique du Congo pendant la crise du Congo.

mercenaire en Afrique à partir du cas congolais sur une « longue période » est indispensable pour comprendre les ruptures ou continuités intervenues dans la mise en place et le développement du phénomène.

La question des mercenaires au Congo a fait l'objet de nombreuses études. Des auteurs comme François-Xavier Sidos, Philippe Chapleau, Xavier Rénou, Jacques Lantier, pour ne citer que ceux-là[16], ont travaillé sur la question. Cependant, ces études sont noyées dans de volumineux documents où ils traitent de la question mercenaire et ne consacrent que quelques pages au cas congolais. Walter Bruyère-Ostells porte son regard d'historien sur la trajectoire des mercenaires français au Congo[17]. Romain Pasteger a produit une étude pertinente sur les mercenaires du Congo en fournissant quantité d'informations sur la politique de la Belgique et sur les filières de recrutement. Même s'il apporte un éclairage sur l'histoire tumultueuse des premières années du Congo indépendant et de l'action mercenaire au Katanga, il reste limité, car il ne traite que la période de 1960 à 1963.

Selon Jacques Lantier, « la formation des cadres autochtones ayant été négligée, sinon freinée, le pouvoir et les postes clés de l'État sont accaparés par des personnalités d'une totale incompétence[18] ». L'incompétence des élites congolaises est un handicap pour le bon fonctionnement du nouvelle État lui-même. Au 30 juin 1960, seul le président Kasa Vubu a déjà assumé un poste de responsabilité. Ni le Premier ministre ni ses ministres n'ont connaissance du bon fonctionnement d'une administration. La décolonisation intervient sans véritable préparation ni de la classe politique belge ni des futurs dirigeants congolais. Aucune organisation militaire véritable n'est constituée. Jean Sauvagnagues directeur Afrique-Levant au Quai d'Orsay, explique ce manque de formation par l'attitude des Belges qui ont maintenu les Congolais dans l'ignorance et « poursuivi systématiquement une politique tendant à éviter de former une élite autochtone[19] ». La Belgique n'a pas jugé bon de former une classe de cadre congolais durant presque un siècle de colonisation. Aucune initiative n'est prise pour former des leaders aptes à assumer la relève des colons. La classe des « évolués Congolais » est également consciente qu'il est risqué d'accéder tout de suite à l'indépendance. Ils

---

[16] Jacques Lantier, *Le temps des mercenaires,* Loos-les-Lille, Presse de Petits-fils de Léonard Danel, 1969

[17] Walter Bruyère-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard : les mercenaires français de 1960 à 1989*, Paris, Nouveau Monde, 2014, p 23

[18] Jacques Lantier, *op.cit,* p 50

[19] Jean Sauvagnargues, directeur d'Afrique-Levant, « sur les évènements congolais », *Documents diplomatiques français 1960, Tome II*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, note du 12 juillet 1960 p 58

l'exposent dans le Manifeste congolais[20]. Et les propos du roi des Lunda recevant le gouverneur belge et le ministre belge sont évocateurs : « nous ne voulons pas qu'on prenne des décisions à la hâte sous la pression des minorités bruyantes. (…). Nous ne comprenons pas la hâte de beaucoup d'avoir l'indépendance. Nous avons encore besoin de beaucoup d'aide et de soutien pour arriver à une évolution normale[21] ». Cette requête n'est entendue ni par les leaders congolais ni par les autorités belges, conscientes des risques, mais incapables de repousser les échéances face à l'impatience de la population congolaise.

Crawford Young quant à lui oriente son analyse sur la période de la colonisation et de l'indépendance. Il met en évidence, ce qui participe à cet échec à savoir, la précipitation avec laquelle la Belgique concède l'indépendance, alors qu'au début de l'année 1959, elle refusait d'en entendre parler. En réalité, « aucun des mouvements ne voulut accepter publiquement la proposition faite par De Schrijver en octobre, d'élaborer un plan de quatre ans pour assurer un transfert de pouvoir progressif[22] ». Pourtant, le manque de préparation et de formation des leaders congolais augure de grandes difficultés pour mettre en place un système politique et administratif apte à prévenir tout débordement. S'il partage cet avis, David Van Reybrouck nuance ces assertions en avançant plusieurs autres raisons à cet échec[23]. Il analyse ces faits sous plusieurs angles. Il parle de la situation congolaise et de son indépendance en mettant l'accent sur le manque d'une organisation politique après l'indépendance. Un manque d'organisation dû à l'incompétence de la classe politique congolaise. Il est suivi dans cette analyse par l'ouvrage plus récent de Colette Breackman, Jules Gérard Libois et Als[24]. Ces pensent que la décolonisation difficile est l'un des facteurs à la présence mercenaire au Katanga. Pour ses auteurs, le fait que la décolonisation du Congo intervient dans un climat trouble et tendu est un mauvais départ qui présage déjà une fin tragique. Jean Kestergat met en lumière un autre facteur qui permet d'entrevoir cette faillite. « Les populations congolaises nourrissent de vastes espoirs qui seront certainement déçus, car la situation économique et budgétaire n'est pas brillante : couvert de dettes, le Congo ne pourra certainement pas mener une politique de progrès social qui permettrait aux Congolais de se féliciter de l'indépendance[25] ». Cette situation économique est à l'origine des mutineries et grèves des

---

[20] *Conscience africaine*, juillet-août 1956
[21] David Van Reybrouck, *Congo une histoire*, Paris, Actes du sud, 2012, p 277
[22] Crawford Young, *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, CRISP, 1968, p 141
[23] David Van Reybrouck, *op.cit*, p 249-289
[24] Colette Breackman, Jules Gérard Libois et Als, *Congo 1960, échec d'une décolonisation*, Bruxelles GRIP, 2010, p 85
[25] *Ibidem*

travailleurs qui réclament une meilleure solde, chose que le gouvernement congolais ne peut dans l'immédiat satisfaire. Les nombreux conflits auxquels la première République congolaise doit faire face, plongent leurs racines dans cette décolonisation mal menée.

Cependant, faire de cette vérité la « bible » des maux du Congo, c'est aller vite en besogne. Il est possible d'émettre des réserves non pas sur la véracité des faits, mais sur le fait que la présence mercenaire se justifie uniquement par une décolonisation mal assurée. L'ouvrage déjà ancien de Jacques Lantier pourtant bien informé est truffé d'énormes subjectivités. Cela se vérifie quand il parle de Patrice Lumumba et de son gouvernement. L'État sécessionniste et les mercenaires y sont présentés le plus souvent avec une auréole de pureté, et les mercenaires présentés comme de saints sauveurs. L'ouvrage de Colette Breackman, Jules Gérard Libois est à l'opposé du précédent. Bien riche et intéressant, les informations y sont trop synthétisées pour permettre de saisir les raisons profondes de cet échec. Il laisse le lecteur sur « sa faim ». Les arguments de ces auteurs sont limités par le fait qu'ils considèrent l'échec de la décolonisation comme une cause directe de la présence mercenaire. Elle est à n'en point douter une raison, mais ne saurait être rattachée directement au phénomène.

Au Congo, l'unité nationale n'existe que de nom et non de fait. Les querelles ethno-tribales constituent une cause des guerres civiles en Afrique. Au Congo, le facteur ethnique tient une grande place dans les évènements qui suivirent la proclamation de l'indépendance. Albert Kalondji justifie la sécession du sud Kasaï par la lutte entre Lulua et Baluba et la marginalisation des derniers.

La situation politicomilitaire de la période se trouve gravement façonnée par les habitudes tribales héritées du passé. Une situation qui est à la base des querelles entre politiciens surtout dans la province du Katanga. Le consul de France à Léopoldville tient pour exactes que les luttes entres les populations est un facteur qui joue un rôle important dans la construction de la sécession. Selon lui, « il n'a pas fallu longtemps aux évènements pour démontrer que les appels à la concorde adressés par le g aux dirigeants, provinciaux du Katanga étaient insuffisantes pour venir à bout des querelles intestines qui empoisonnent l'atmosphère politique à Élisabethville[26] ». Pour entretenir la sécurité ou la défense de ces

[26] *Archives diplomatiques Nantes (CADN), Kinshasa Série 322PO/1, carton 37*, « Nouvelles tentatives contre M. Munongo », Ambassade de France à Léopoldville, le consul général de France au ministre des Affaires étrangères, 17 février 1961

séparatismes, les leaders engagent des soldats de fortune, car ils ne disposent pas de forces armées. Pour les diplomaties américaines, « le peuple congolais, en grande partie illettré et primitif, n'avait aucune notion de l'unité nationale[27] ». Certains peuples tribaux du Congo ne peuvent vivre dans un ensemble multiethnique. Seuls les ensembles ethniques et claniques sont pour certains (Baluba, Lunda, Lulua etc.) le seul moyen de cohésion.

La sécession du Katanga est considérée comme la cause directe de la présence mercenaire au Congo si on s'en tient à la conclusion tirée par de nombreux auteurs. Aussi, est-il important de faire un état des lieux afin de définir la place qu'occupe cette cause dans l'apparition du mercenariat au Congo. Pour Jacques Lantier, « l'action des groupements qui soutenaient la sécession du Katanga visa surtout à favoriser la tentative de Tshombé de créer une armée, la gendarmerie katangaise, susceptible de s'opposer victorieusement à l'ANC[28] ». L'ouvrage de Romain Pasteger retrace les différentes étapes de recrutement des mercenaires en Belgique et en France. Un recrutement qui débute avec la sécession du Katanga pour s'amplifier ensuite. Ces sécessions engendrent une guerre civile dont le besoin en combattants ne peut être comblé que par des soldats étrangers. « Dans la province du cuivre, le problème militaire commence (…) à se poser de façon sérieuse. Les anciens cadres de la force publique sont encouragés à reprendre du service en Afrique[29] ». Ces propos montrent comment la sécession a besoin de soldats. Un besoin qui ne peut qu'être comblé par l'apport mercenaire.

Walter Bruyère-Ostells, nous apprend que « la province indépendantiste fait naitre les « Affreux »[30] ». Une fois de plus la place de la sécession dans l'apparition des mercenaires est mise en évidence. Ce que vient confirmer, Xavier Renou : « Lancé dans l'aventure de la sécession katangaise, Moïse Tshombé éprouva le besoin de diversifier ses appuis (…) Il recruta comme mercenaires, d'anciens militaires français sortant des guerres d'Algérie et d'Indochine[31] ». La sécession de la province du Katanga est sans aucun doute, la cause immédiate de l'intervention mercenaire au Congo. C'est pour se préparer à la guerre que Moïse Tshombé recrute des mercenaires.

---

[27] *Foreign relations of the United States, 1961-1963, Volume XX, Congo crisis, Document 2,* Special National Intelligence Estimate, « Main elements in Congo situation, the problem », Washington, January 10, 1961, consulté sur le site *state.gov/historicaldocuments/frus*, le 20/05/2014
[28] Jacques Lantier, o*p. cit*, p 123
[29] Romain Pasteger, *Le vrai visage des affreux*, Bruxelles, 2005, p 17
[30] Walter Bruyère-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard : les mercenaires français de 1960 à 1989, op.cit*, p 23
[31] Agir ici-Survie, « France-Zaïre-Congo 1960-1997 : échec aux mercenaires », *Dossiers noirs de la politique africaine de la France* n° 9, Paris l'Harmattan, 1997, p 22-23

La mutinerie de la Force publique en juillet 1960 inaugure la série de troubles et de conflits dans le pays. Bien que leurs travaux n'indexent pas de façon claire cette mutinerie comme cause du phénomène mercenaire au Congo, il est possible de s'y référer. L'insuffisance de l'armée est justifiée par le manque de formation. Un manque mis en avant dans presque tous les documents sur le Congo et sur l'armée nationale congolaise. Cette situation est à l'origine de « l'insuffisance des cadres supérieurs et même moyens tant administratif qu'économique[32] ». Les Belges n'ont pas favorisé la formation de cadre militaire congolais. La Force publique/ANC est profondément analphabète et sans véritable formation. À l'indépendance, il n'existe pas d'armée véritable au Congo. « Le pouvoir une fois privé de ses moyens de coercition n'avait plus aucun moyen de venir à bout de la crise[33] ». « L'effondrement de la Force publique entraina celle de l'État congolais[34] ». L'action mercenaire s'insère dans le gouffre laissé par les armées africaines. Les années de conflits armés ont façonné la politique militaire et sécuritaire du Congo. La multiplication des guerres au Congo est un des facteurs de l'activité mercenaire intense dans ce pays, mais la défaillance des Forces armées du pays est un fait explicatif qui rivalise avec la multiplicité des guerres civiles. Lors des révoltes lumumbistes, les mercenaires sont présents tout comme lors des attaques du Shaba en 1977 et en 1978, où les soldats du Zaïre sont incapables de chasser les envahisseurs. Les documents diplomatiques montrent également que l'armée, marquée par une défaillance et un délabrement chronique, ne peut pas faire face aux rebelles. D'ailleurs dans les différentes campagnes militaires, ce sont les mercenaires qui prennent la tête des opérations.

Dans son ouvrage témoignage, Mike Hoare[35], présente l'action mercenaire au Congo en 1964. Les mercenaires sont de retour, car l'ANC est incapable de réduire la rébellion. Jean Schramme retrace également le rappel des troupes mercenaires sous son commandement et leur intervention contre les rebelles lumumbistes[36]. Ce rappel intervient après le retour de Moïse Tshombé dans un contexte de guerre civile. Ils aident le gouvernement central à reprendre les territoires occupés. Bien plus tard, en 1996-1997, alors que les forces de l'AFDL lancent contre le Zaïre une rébellion armée et menacent le gouvernement, les mercenaires sont

---

[32] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 80,* « l'économie du Zaïre », note P.B/F.P Ambassade de France au Zaïre, 1er juin 1977

[33] Crawford Young, *op. cit*, p 167

[34] Louis-François, Vanderstraeten, *De la Force publique à l'armée congolaise, histoire d'une mutinerie, juillet 1960*, Gembloux, 1993, p 14

[35] Mike Hoare, *Congo mercenary*, Colorado, 2008

[36] Jean Schramme, *Le bataillon, léopard : souvenir d'un africain blanc,* Paris, Robert Laffont, p 129-229

présents aux côtés des différentes parties au conflit. Le Congo connait une atmosphère conflictuelle endémique depuis son indépendance. Un environnement qui favorise le développement de l'insécurité et la prolifération de groupements armés autonomes. Au Congo, la multiplication des guerres civiles explique la consolidation de l'action mercenaire.

Car les activités des mercenaires prennent de l'importance avec l'accentuation des conflits à côté des aspects endogènes, il s'est développé d'autres sources de la présence mercenaire au Congo. Elles sont extérieures, pourtant leur influence est très forte dans le développement politico-militaire du pays.

Selon Olivier Hubac, « la guerre froide constitue, une nouvelle étape pour les activités des armées inhérentes au volontariat et au mercenariat notamment à travers les guerres et les crises de décolonisation[37] ». Les mercenaires sont alors les « bras armés » des blocs qui se servent d'eux pour parvenir à leurs fins. Le continent africain n'échappe pas à cette guerre que se livrent les Occidentaux et les Soviétiques. « Du Congo au Biafra, de l'Angola au Mozambique, les mercenaires s'impliquent soient en faveur de régime socialiste ou communiste, avec les conseillers cubains et soviétiques, soit en faveur de courants libéraux[38] ». Michel Dumoulin, Anne-Sophie Gijs et Pierre-Luc Plasman mettent en lumière, le rôle de la Belgique et des nations capitalistes dans l'organisation et le soutien à la sécession katangaise, un soutien motivé par le facteur communiste au Congo. Une « Mission technique belge (Mistebel), dirigée par Harold D'Aspremont Lyden, chef de cabinet du Premier ministre Eyskens » est mise sur pied[39]. Cette mission « participe dès le 23 juillet, à la stabilisation du régime Katanga et au processus visant au confédéralisme au Congo et ceci depuis Élisabethville[40] ». Cette aide du gouvernement belge au Congo répond à une stratégie politique qui rentre dans le cadre de la guerre froide. Ce soutien favorise la consolidation de la sécession et l'arrivée des « soldats de fortune ». Selon Marc Robyn[41] le gouvernement belge

---

[37] Olivier Hubac, (S/D), *Mercenaires et polices privées, la privatisation de la violence armée*, Paris, Universalis, 2005, p 137
[38] *Ibidem*
[39] Michel Dumoulin, Anne-Sophie Gijs, Pierre-Luc Plasman et Christian Van de Velde (S/D), *Du Congo prospère à la République du Congo 1955-1965*, Bruxelles, Peter Lang, 2012, p 97
[40] *Ibidem*
[41] Marc Robyn est un ancien mercenaire belge. Il est présent au Congo lors de la sécession du Katanga et également pendant la période de 1964 à 1967. C'est un ancien compagnon de Bob Denard. En juillet 2014, nous l'avons interrogé sur l'action des mercenaires au Congo entre 1960 et 1967.

organise un recrutement de mercenaire pour le compte du Katanga dans son ambassade de Londres[42]. Romain Pasteger parle également de recrutement de mercenaire par la Mistebel.[43]

Dans ce même ordre d'idée, la France défend rapidement ses intérêts dans le jeu congolais. Lors de l'engagement des premiers barbouzes français au Katanga contre les Simba et Maï-Mai, le but de la France est « de prendre pied au Katanga (voir au Congo) en évinçant l'influence belge[44] ». Déjà en 1960, il apparait que chaque pays du bloc occidental a sa propre politique congolaise. Celle-ci est amplifiée et visible au travers de l'intérêt économique, mais aussi financier que représente le Congo pour ces pays.

Lors des différentes attaques au Shaba en 1977 et 1978, le spectre de la guerre froide refait surface au Zaïre. Les documents diplomatiques de Nantes le démontrent bien[45]. Lors de la première comme de la seconde attaque des ex-gendarmes katangais à Kolwezi, les autorités des États occidentaux ne manquent pas de mettre en accusation la Russie, l'Angola et Cuba. Les dirigeants zaïrois font une publication dans laquelle, ils mettent en « cause, l'Angola, Cuba, l'URSS, la Libye, l'Algérie et affirmant que les Cubains sont passés par la Zambie[46] ». Quelques semaines plus tard, Mobutu parle de la « coalition diabolique » des Russes, des Cubains, des Allemands de l'Est et de deux pays d'Afrique du Nord, nos frères…[47] ». Le 25 mai 1978, « le Président Carter lance de nouveau des accusations contre Cuba[48] ». La présence cubaine en Angola est perçue comme une tête de pont communiste dans un espace soumis à la politique du bloc capitaliste. La menace communiste sert à justifier le développement des actions mercenaires au Congo. Comme le remarque Xavier Renou, l'intérêt des puissances mondiales dans la mise en place de ces formations est tout simplement qu'elles sont souvent amenées à déléguer à des SMP, des objectifs de politique étrangère. L'exemple le plus flagrant est la présence d'une base militaire américaine au Rwanda dans la région de Cyangugu. En 1990, elle « fournit des formations aux soldats de la nouvelle armée

---

[42] Amenan Kouame, « Entretien avec Marc Robyn » les 8 et 9 juillet 2014 à Cologne
[43] Romain Pasteger, *op. cit*, p 45
[44] Agir ici-Survie, *op. cit*, p 22
[45] Consulter la série du *CADN, Kinshasa Série, 322PO/1, carton 45*
[46] *Ibidem,* « Chronologie détaillée de l'affaire de Kolwezi du 13 au 31 mai 1978 », note N°395/DAM, ministère des Affaires étrangères, Direction des Affaires africaines et malgaches, 16 juin 1978, p 15
[47] *Ibid*, « Prolongation diplomatique des évènements du Shaba », note n° 13/DA-DAM, Direction des Affaires africaines et malgaches, 28 juin 1978, p 2
[48] *Ibid*, « Chronologie détaillée de l'affaire de Kolwezi du 13 au 31 mai 1978 », note N°395/DAM, ministère des Affaires étrangères, Direction des Affaires africaines et malgaches, 16 juin 1978, p 15

rwandaise et un appui logistique à celle-ci au Congo où elle s'engage en 1996[49] ». Alors que l'armée rwandaise en 1996 se comporte au Congo comme une force mercenaire.

Le soutien des États-Unis semble alors plus motivé par des intérêts économico-financiers après la fin de la Guerre froide. À partir des années 1990, les intérêts économiques et militaires prennent le pas sur le politique. Parmi les facteurs économiques, il faut noter que les richesses minières, mais aussi agricoles sont un facteur important dans l'intérêt que les nations européennes portent au Congo. Pour preuve, en 1977, les exportations de café vers la France « représentent 50% des ventes zaïroises[50] ». Le Congo est un pays très convoité par les grandes puissances à cause de ses matières premières, mais aussi de sa position géostratégique. Territoire aux énormes potentialités économiques, humaines et minières, le pays se place au cœur de la stratégique géoafricaine des États-Unis. Il est aussi convoité par l'URSS. Comme le note Jacques Lantier, « les rivalités et les intrigues des grandes puissances, de leurs services secrets, des grandes sociétés capitalistes internationales et l'action révolutionnaire des pays communistes dans le but final de s'emparer des bases et surtout des matières stratégiques de première nécessité »[51] est un point à ne pas négliger.

Notre sujet s'inscrit donc dans le cadre de l'histoire des relations internationales. Selon Jean-Baptiste Duroselle et Pierre Renouvin, « l'étude des relations internationales s'attache surtout à analyser et à expliquer les relations entre les communautés politiques organisées dans le cadre d'un territoire c'est-à-dire entre les États[52] ». Cette approche définitionnelle des relations internationales précise que la présence de l'État est nécessaire dans la constitution du fait international, ramenant ainsi les relations internationales à l'étude des relations diplomatiques tout en les ouvrant à d'autres champs d'études au travers de l'étude des « forces profondes » qui influencent et déterminent la politique des États. Cependant, avec les transformations et évolutions enregistrées sur la scène internationale depuis quelques années, cette approche des relations internationales parait trop étroite pour rendre compte de la réalité internationale. Dès 1972, Roger Pinto pour sa part distend un peu plus le rapport entre les relations internationales et les relations interétatiques en admettant que les relations internationales « sont tous les rapports sociaux dont les participants ou le contenu se

---

[49] Xavier Renou, Philippe Chapleau et (Als), *La privatisation de la violence : mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*, Marseille, Agone, 2005, p 73
[50] Agir ici-Survie, *op. cit,* p. 23
[51] Jacques Lantier, *op. cit,* p 50
[52] Jean-Baptiste Duroselle et Pierre Renouvin, *Introduction à l'histoire des relations internationales,* Paris, Armand Colin, 1970

rattachent à deux ou plusieurs sociétés politiques étatiques[53] ». Bien qu'affichant une certaine volonté de se démarquer des définitions classiques, ces deux définitions restent encore attachées au rigide carcan étatique qui met l'accent sur la nécessaire présence directe ou indirecte de l'État dans la constitution du rapport international. Or, comme le souligne si bien Jacques Huntzinger, le fait international est un référent équivoque qui recouvre des situations très différentes les unes des autres. Il estime que « la stratégie financière de la filiale d'un État du tiers monde, une guerre civile dans une région troublée, l'attitude des syndicats d'un pays à l'égard d'une crise internationale intéressent directement les relations internationales au même titre que la politique d'un État pour la raison que de telles situations, même si elles se déroulent à l'intérieur d'une société, exercent leur influence au-delà du cercle de l'État[54] ». Huntziger conclut qu'on pourrait dire que tout est international, étant donné que l'unité de base des relations n'est plus l'État, mais l'individu engagé dans une action ou dans une situation mondiale. Disons que tout en admettant que les États sont au cœur de la société internationale, on pourrait dire que tout fait social, même le plus anodin ou le plus privé peut, en certaines circonstances avoir des effets internationaux. Ainsi, le phénomène des mercenaires au Congo-Kinshasa peut être perçu sous l'angle des relations internationales dans la mesure où celle-ci se fait dans un conflit qui met en scène plusieurs acteurs internationaux. L'action du mercenaire en tant qu'individu isolé intervenant dans un conflit en Afrique a des répercussions qui font intervenir la diplomatie entre plusieurs États. Ainsi, le phénomène des mercenaires au Congo est un fait international, car il fait intervenir de nombreux acteurs et intérêts tant nationaux qu'internationaux, mais aussi les rapports de forces entre différentes parties, une situation qui crée tout un champ diplomatique.

Notre travail repose d'abord sur l'étude d'une documentation issue de plusieurs centres de recherches en France et en Belgique où nous avons trouvé des sources diplomatiques et militaires. Nous nous sommes intéressées dans un premier temps aux fonds du Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN) qui conserve les archives des postes diplomatiques français à l'étranger, et notamment au Congo. L'on y a trouvé une bonne quantité de documents sur la présence, le recrutement et même la rémunération des mercenaires. Mais le problème réside dans la difficulté à exploiter ces sources convenablement. En effet la série que nous avons consultée n'était pas bien classée ou que certains utilisateurs ont dispersé les documents rendant souvent difficile l'identification de l'auteur et même de la provenance.

---

[53] Roger Pinto, *Le Droit des relations internationales*, Paris, Payot, 1972, p 26

[54] Jacques Huntzinger, *Introduction aux relations internationales*, Le Seuil, Paris, 1987, p 12

Nous avons consulté essentiellement la *série 322/PO/1*. Ces documents proviennent le plus souvent de l'ambassade de France à Léopoldville ou du Consulat de France au Katanga et donnent de nombreux renseignements sur les évènements du Congo entre 1960 et 1978. Ils ont la particularité d'informer sur l'action de la France dans le dossier mercenaire au Congo, sur les guerres de Shaba I et Shaba II, sa préparation, l'intervention française et sur le déploiement des troupes marocaines. Des documents de la diplomatie française et des coupures de presse permettent de saisir les actions de la communauté internationale. Aux archives diplomatiques de La Courneuve, nous n'avons eu accès qu'à des sources datant d'avant la colonisation. Pour ce qui concerne les mercenaires, nous n'avons pas eu accès à la documentation. Il nous a été demandé de faire une demande spéciale pour la consultation ce que nous avons fait sans jamais recevoir de suite. Nous sommes également allés aux archives du Service historique de la Défense nationale (SHDN) à Vincennes. Là nous avons introduit une demande de dérogation pour la consultation des fonds qui s'est révélée favorable. Nous avons pu consulter les productions des attachés militaires français au Congo et des rapports de fin de mission des ambassadeurs ou diplomates accrédités dans le pays. Nous avons consulté ses documents qui nous ont permis de saisir l'importance de la présence française Congo. Les renseignements fournis par ces fonds sont majoritairement d'ordre militaire. La série T regorge de renseignements militaires sur l'armée congolaise, sa constitution et ses actions dans le pays. Les *cartons 10T761, 10T763 et 10T764*, apportent des éclaircissements sur l'action de l'ANC lors de la révolte des mercenaires. Nombre d'informations sont également fournies au sujet de l'action de l'action de l'OUA et des Occidentaux dans la résolution de la révolte des mercenaires en 1967.

En Belgique nos recherches nous ont conduits aux archives diplomatiques à Bruxelles. Ici nous avons eu accès aux *séries, N°14.622, 18.802, 18.882VI, 18.882VII et 18.882IX. Mais seules les séries 18.882IX, 18.882VI et 18.882VII* servent véritablement à notre étude. Elles renferment les documents émanant de l'Ambassade de Belgique au Congo. Ces documents portent sur les activités mercenaires au Congo entre 1961 et 1967. Les autres documents concernent des questions générales sur le Congo et les territoires sous mandat belge. Grâce à ces fonds, l'on perçoit l'action mercenaire du Congo dans la période des rébellions lumumbistes et surtout le traitement de la révolte des mercenaires. Lors de notre visite dans ce centre, nous n'avons pas eu accès à tous les documents demandés.

Pour surmonter les difficultés rencontrées lors de cette phase, nous nous sommes tournés vers la presse qui a le privilège de fournir une bonne quantité de documentation. Une

autre source nous a également apporté des éléments nécessaires pour palier l'insuffisance des sources belges. Il s'agit des archives du CADN, qui ont le privilège de mettre à la disposition du public un nombre important de documentation. Mais comme mentionné plus haut, de nombreux documents sont difficilement exploitables. Là encore pour contourner cette difficulté, la méthode a consisté à prendre les informations importantes, mais bien sûr sans pouvoir citer les références dans le corps de texte.

Le fait mercenaire au Congo continue de susciter bien d'interrogation. Au Congo, le développement de ce phénomène a lieu à partir de 1960 avec la proclamation de la sécession. C'est sur le terreau fertile des guerres civiles que les actions mercenaires naissent. Souvent appelés « les Affreux », « Soldats de fortune » ou encore « Chiens de guerre », les mercenaires jouent un rôle de premier plan dans les guerres civiles que connait le pays depuis l'indépendance. Ils sont présents à chaque grand conflit armé dans le pays. Cette situation fait des mercenaires des acteurs clés de l'histoire du Congo puis du Zaïre. Comment expliquer la longue présence des mercenaires au Congo-Zaïre pendant plus de trente ans alors que ce pays disposait d'énormes potentialités à même de lui bâtir une armée capable de la défendre ? Cette problématique entraine les hypothèses de travail suivantes : la longue présence mercenaire au Congo est la résultante de plusieurs facteurs tant endogènes qu'exogènes qui se combinent pour expliquer la récurrence du phénomène, dont le manque de compétence et de professionnalisme des armées du Congo/Zaïre, et la lutte des grandes puissances pour le contrôle des territoires et des richesses du Congo.

Notre travail se divise en trois parties. Dans un premier point, nous analysons la crise qui accompagne l'indépendance et voit l'apparition des mercenaires au Congo (1960-1963), en distinguant les causes de l'apparition des mercenaires comme l'intervention des puissances étrangères. Cette partie se termine par l'action de l'ONU contre les mercenaires au Congo.

Dans la deuxième partie, nous mettons en relief la consolidation de l'action mercenaire qui se manifeste par le retour des mercenaires au Congo à partir de 1964. Un retour motivé par les rébellions lumumbistes et la faiblesse de l'armée nationale. Après la fin de la rébellion, les mercenaires quittent le Congo cette fois sous la menace de l'ANC et du pouvoir congolais contre lequel ils se révoltent en 1967. Après un moment de calme, les mercenaires font encore parler d'eux dans les guerres du Shaba qui éclatent en 1977 et 1978. Cette fois, il s'agit de mercenaires cubains qui interviennent en Angola. C'est dans ce pays que les gendarmes Katangais trouvent refuge en 1963 et 1967. Ces derniers entrainés et soutenus par le pouvoir

angolais lancent deux attaques contre le Zaïre. L'inquiétude suscitée par ces interventions mercenaires conduit l'OUA à l'adoption d'un texte sur la question en 1977. C'est le premier jalon qui conduit en 1989 à l'adoption de la convention internationale de l'ONU contre les mercenaires.

Mais, cela n'empêche pas les mercenaires de s'engager dans la guerre civile qui éclate de nouveau au Zaïre entre 1996 et mai 1997. La dernière partie de cette étude analyse la mutation du mercenariat avec la naissance des Sociétés militaires privées et l'apparition du mercenariat noir. Ce dernier trait particulier se développe dans les guerres civiles rwandaises et du Congo. Il recrute ses membres au sein des anciennes troupes armées qui sillonnent la région des Grands Lacs.

Première Partie : LA CRISE POLITICO-MILITAIRE ET L'APPARITION DES MERCENAIRES AU CONGO (1960-1963)

Ancienne colonie belge, le Congo Léopoldville accède à l'indépendance le 30 juin 1960. Mais dès la veille de la proclamation de l'indépendance, commence déjà l'écriture des pages sombres de son histoire. Plongé dès l'indépendance dans les méandres conflictuels de la vie politique, le pays s'enlise chaque jour un peu plus dans les troubles. Il est au bord de l'implosion. La crise éclate et les leaders politiques sont incapables de la résoudre. Les dirigeants, Patrices Lumumba et Joseph Kasa Vubu, chargés de conduire le destin du Congo, ne sont pas en accord sur les décisions à prendre pour le pays. Les querelles ethniques s'invitent dans l'arène politique. L'armée qui doit jouer un rôle tampon pour réguler la vie politique et militaire du pays est fragilisée et devient presque inexistante. Aucune des couches de la société n'est épargnée. Très vite de nombreux troubles naissent dans le pays. Elles sont le résultat de la mutinerie de la force publique (seule armée du pays) qui dans la foulée, devient l'Armée nationale congolaise (ANC). Du côté des autorités politiques, les dissensions donnent naissance à la sécession du Katanga et du Sud-Kasaï. Les provinces du Katanga et du Kasaï font sécession respectivement le 11 juillet et le 5 août 1960. Une situation qui entraine le pays dans une grave crise militaire et politique qui va marquer le pays pendant des années. Cette situation débouche inévitablement sur la guerre civile qui à l'occasion met en confrontation différents acteurs. Les acteurs traditionnels des guerres du Congo changent à l'occasion de la situation militaire du Congo. De nouveaux acteurs apparaissent sur la scène politique, mais aussi militaire du pays contribuant à l'internationalisation de cette guerre. Les mercenaires font leur entrée sur la scène militaire du pays dès la proclamation de la sécession du Katanga. Ils finissent par s'imposer comme acteurs clés des guerres au Congo depuis 1960. Cette partie étudie les acteurs des conflits armés au Congo-Zaïre. L'analyse a pour but de mettre en lumière les causes de la crise, mais aussi d'étudier la mise en place de l'action mercenaire au Congo et son développement.

Chapitre I : LES CAUSES DE LA CRISE SOCIO-POLITIQUE APRÈS L'INDÉPENDANCE (1960-1961)

Le 30 juin 1960, le Congo belge accède à la souveraineté nationale par la proclamation de l'indépendance. Cette proclamation est le résultat d'une lutte politique menée par différents mouvements politiques congolais depuis 1956. C'est à la faveur de la publication du « Plan de trente ans » de Van Bilsen que la lutte pour l'indépendance du Congo s'organise véritablement. Déjà latent, le combat désormais se dévoile au grand jour avec les différentes réponses congolaises au « Plan de trente ans ». Le premier à réagir est un groupuscule dont fait partie Joseph Iléo. Il s'agit du groupe « Conscience africaine » du nom du journal. Les leaders de l'Alliance des Bakongo (l'ABAKO)[55] dont Joseph Kasa Vubu réagissent également, mais de façon différente. Pour la première fois, le mot tabou « indépendance » est lâché et l'ABAKO s'en saisit en demandant l'indépendance immédiate et sans condition ni délais. Le Mouvement national congolais (MNC) est créé en 1958 avec à sa tête Patrice Lumumba lui également entend prendre part à la lutte pour l'indépendance. À partir de ce moment, le pouvoir colonial sait qu'il est désormais difficile de retarder les réformes qui s'imposent. Les autorités belges invitent les politiciens congolais à une table ronde en 1960. Lors de cette table ronde, alors qu'il n'est question que d'accorder une certaine autonomie au Congo, le gouvernement belge décide de donner l'indépendance au Congo pour la fin du mois de juin 1960.

Les Congolais pensaient que l'indépendance devait permettre de résoudre les problèmes du Congo. Mais, il s'avère que l'indépendance tant attendue est un cadeau empoisonné. En effet, alors que les lumières de l'indépendance et les chants ne sont pas encore définitivement éteints, éclate le désordre. Les appétits miniers font irruption dans la crise intérieure qui éclate, alimentée par la difficile mise en place des réformes attendues par le peuple. Ces appétits mettent tout en œuvre afin de faire plonger le pays dans la guerre civile. L'armée nationale qui dès l'indépendance s'est disloquée est incapable de jouer son rôle pour sauvegarder l'ordre. Les acteurs internationaux apparaissent sur la scène politique et militaire

[55] L'ABAKO est une association ethnique fondée en 1950 et qui devient un parti politique en 1956

du pays. Une situation qui contribue à faire du Congo un territoire ouvert où toutes les expérimentations sont permises. Les mercenaires deviennent dans cette atmosphère, une verge sûre entre les mains des acteurs politiques et militaires internationaux.

La crise congolaise née au lendemain de l'indépendance provient de la position économique que le Congo représente au plan international. Pour parvenir à leurs fins, les acteurs miniers internationaux mettent tout en œuvre. Les velléités sécessionnistes qui s'expriment alors sont une autre manifestation de ces querelles minières. Des querelles dans lesquels, les autorités politiques congolaises sont des marionnettes aux mains des puissances étrangères. Les mercenaires une fois sur place ne quitteront jamais vraiment le pays.

Photo n°1 : Joseph Kasa Vubu, Patrice Lumumba et le roi belge Baudoin[56]

I. LES RICHESSES DU CONGO ET LES APPÉTITS MINIERS

Le Congo ex-belge est un territoire très convoité. Bien avant la colonisation, il est l'objet de querelles entre la Belgique et la France. Quand les explorateurs Stanley et Savorgnar de Brazza sont mandatés pour signer des traités de paix et des accords avec les différents chefs de tribu des territoires qui constituent aujourd'hui la République Démocratique du Congo et la République du Congo. Le territoire est convoité par trois nations, le Portugal, la Grande-

[56] Prosper Bagondo, « Histoire. Le 30 juin 1960, le Congo belge, actuelle RD Congo, accède à la pleine souveraineté. Le début de 57 ans d'un chemin chaotique », *https://www.lepoint.fr/afrique/rd-congo*, consulté le 10/06/2020. Le 29 juin le roi des Belges arrive à l'aéroport de N'Djili il doit participer à la célébration de l'indépendance du Congo le 30 juin 1960.

Bretagne et la France. Le désaccord est résolu à la conférence de Berlin de 1885, où le roi des Belges, Léopold II s'engage à favoriser la libre navigation et les échanges internationaux sur le fleuve Congo. Mais cette promesse n'est pas respectée. Au moment de l'accession de la colonie belge à l'indépendance, les convoitises qui avaient été mises en sourdine reprennent de plus belle. Les ressources stratégiques n'ont pas échappé à deux nouveaux acteurs internationaux. Les États-Unis et l'URSS cherchent à faire prévaloir leur hégémonie politique et économique sur les nouvelles indépendances africaines et partant sur le Congo. Ils sont également attirés par les richesses du Congo

Il n'est besoin de préciser que le Congo est un pays au sous-sol très riche. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance, le pays devient le centre d'une lutte que les puissances économiques entre les puissances du monde occidental et l'URSS. Les vastes richesses minières du sous-sol congolais sont vitales pour les industries des pays développés. Les matières premières stratégiques pour les industries du monde développé ne doivent pas tomber entre les mains de n'importe qui. La lutte est alors engagée pour le contrôle de ces minerais. Une lutte plus feutrée et à coup de soutien voir, d'utilisation de mercenaires. Mais aussi de manipulations politiques.

1. Les richesses minières du Congo

Le Congo éveille depuis longtemps, les convoitises du monde non seulement capitaliste, mais aussi communiste. À la veille de son indépendance, et bien plus encore après celle-ci, les superpuissances et les États occidentaux tournent leur regard vers ce « géant d'Afrique » en gestation. Cet intérêt n'est pas seulement motivé comme l'on a toujours fait croire, par la crainte de voir le Congo sombrer dans la guerre civile au lendemain de son indépendance. Le souci d'asseoir un monopole sur tel ou tel secteur minier ou économique du pays est bien plus important que ces considérations politiques. Ces matières premières minières nécessaires aux industries occidentales sont utilisées dans plusieurs domaines. Il faut éviter que celles-ci tombent entre de mauvaises mains. Pour cela, il faut protéger les zones de productions.

1.1. Le Congo, un « scandale géologique »

Carte n 2 : les richesses minières du Congo et zone de localisations[57]

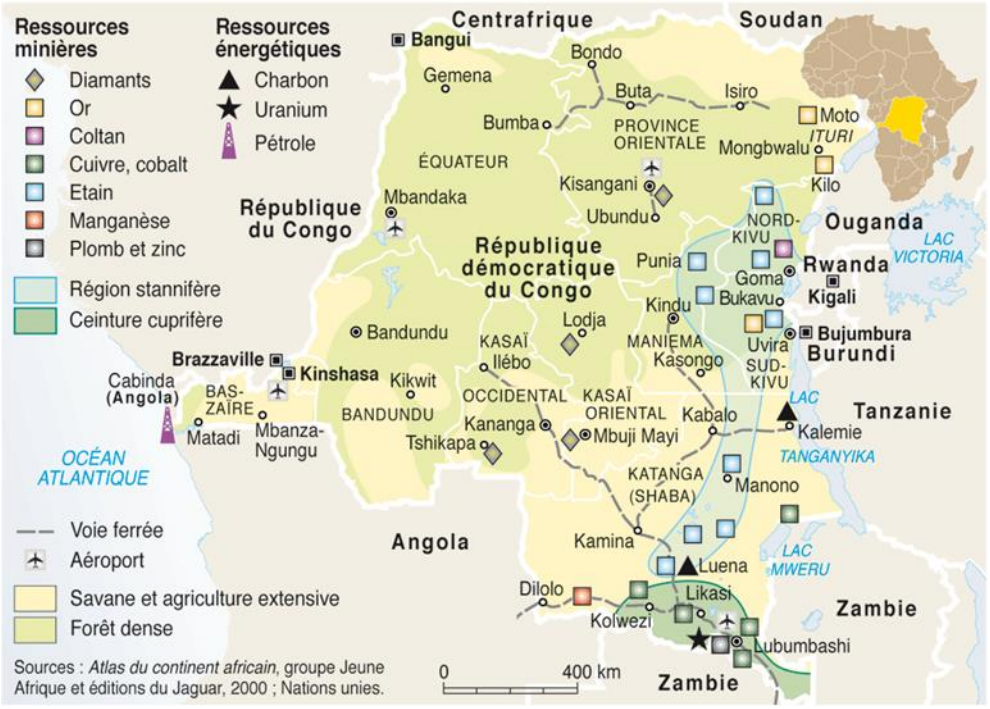

Le Congo dispose de nombreuses richesses naturelles disséminées sur de vastes parties de son territoire. Celles-ci sont par ordre d'importance, les richesses minières, énergétiques et agricoles. Notre analyse porte uniquement sur les richesses minières qui sont les plus connues à travers le monde. Seulement, deux régions concentrent la majeure partie de celles-ci. Le Katanga (actuel Shaba), et le Kasaï. Mais une seule de celles-ci peut se targuer de regrouper la quasi-totalité des richesses du Congo: c'est le Katanga. Elles contribuent à faire du Congo, un pays riche en matières minières.

> Le Congo apparait ainsi comme un géant de l'Afrique. Ses nombreux gisements miniers sont répartis sur près de 300 kilomètres entre Kolwezi et Lubumbashi (ex-Élisabethville), les métaux extraits sont, l'argent, le fer, le cuivre, le cobalt, le zinc, le plomb, le manganèse et l'étain. Les mines du Katanga recèlent aussi de métaux rares comme le cadmium, le wolfram, le colombo tantalite, le germanium, le radium et l'uranium[58].

Le tableau suivant montre la répartition de ces richesses sur l'ensemble du territoire congolais.

---

[57] Atlas du continent africain, *groupe jeune Afrique* et édition du Jaguar, 2000, Nations unies, *https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/congomdv49*, consulté le 08 août 2018

[58] Marie-Christine Aquarone, *Les frontières du refus : six séparatismes africains*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, p 65

Tableau n 1 : Les ressources minérales par province[59]

Provinces	**Minéraux**
Bandundu	Diamant, pétrole, kaolin, argile.
Bas Congo	Bauxite, pyroschite, calcaire, phosphate, vanadium, diamant, or, cuivre, plomb, zinc, manganèse, marbre, granite noir et rose, sel gemme, fer, argile, gypse, talc, silice, kaolin, baryte, schiste bitumineux
Équateur	Fer, cuivre et minéraux associés, or, diamant, calcaire, kaolin, argile, granite, niobium, ocre
Province orientale	Or, diamant, fer, argent, argile, cuivre, kaolin, niobium, ocre, schiste bitumineux, talc
Kasaï oriental	Diamant, fer, argent, nickel, étain, argile, cobalt, platine, cuivre, fer, kaolin, plomb
Kasaï occidental	Diamant, or, manganèse, chrome, nickel, argile, cobalt, platine, cuivre, fer, kaolin, plomb
Katanga	Cuivre et métaux associés, cobalt, manganèse, calcaire, uranium, charbon, niobium, or, platine, lithium, talc, tantale, wolfram, zinc, argile, bismuth, germanium, cassitérite, fer, granite, monazite, gypse, kaolin, saline, béryl (émeraude), saphir
Nord Kivu	Or, niobium, tantalite, cassitérite, béryl, tungstène, manganite, argile, bastnaésite, charbon, granite, monazite, platine, wolfram, zinc, tantale
Sud Kivu	Or, niobium, tantalite, cassitérite, saphir, amblyogonite, argent, argile, bastnaésite, béryl, bismuth, diamant, diatomite, monazite, wolfram, zinc, tantale
Maniema	Étain, diamant, cassitérite, or, amblyogonite, lithium, argile, cuivre, fer, kaolin, manganèse, colombium, plomb, talc, tantale, wolfram
Kinshasa	Argile, silice, kaolin, grès arkosique

[59] Ministère de l'Economie nationale du Congo Kinshasa, « Opportunités dans le secteur minier », site *https://www.memoireonline.com/04/17/9762/m_Les-fondements-de-lemergence-economique-de-la-Republique-Democratique-du-Congo--defis-et-pe18.html*, consulté le 03/06/2015

À partir de ce tableau l'on remarque que les richesses du Congo sont non seulement nombreuses, mais très diversifiées. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire avec des zones de concentrations extrêmes. Ces richesses naturelles sont très prisées par les entreprises occidentales. Le pays est le premier producteur et exportateur mondial d'uranium dès les années 1940. Il fait partie des principaux exportateurs de cuivre, de Coltan, de cobalt et de diamants (dans ces deux domaines également, il est premier producteur mondial et également le premier producteur de cobalt des années 1960 et 1970). Nombre de ces minerais sont utilisés dans l'industrie lourde et militaire des grandes puissances mondiales. C'est le cas du Vanadium, du platine, du cuivre et de l'uranium. Le tantale et le niobium sont indispensables à la fabrication des têtes de fusée. Le vanadium est un métal assez rare utilisé pour la fabrication de l'acier, dont l'élasticité et la charge de rupture sont élevées. Il est également utilisé comme catalyseur dans la synthèse de l'anhydride sulfurique[60]. Le platine quant à lui, est un métal blanc grisâtre et précieux utilisé en bijouterie joaillerie. L'on extrait également dans cette région, 30% à 35% du chrome qui est utilisé pour la fabrication d'acier inoxydable et résistant à de hautes températures. Il est utilisé comme colorant, peinture en chimie et cimenteries[61]. Quant à l'uranium, il est utilisé par les industries d'armement et la production d'énergie.

Toutes ces richesses n'échappent pas aux puissances mondiales, surtout celles de l'OTAN. Elles n'ont qu'un seul désir, celui d'accaparer ces ressources stratégiques dont le contrôle et l'exploitation dans le contexte de la guerre froide sont d'une importance capitale. Si le cuivre, le diamant (le Sud-Kasaï en est le plus gros exportateur mondial au début des années 1960) et l'uranium sont intensément exploités depuis la période de l'État indépendant du Congo, les autres ressources le sont moins ou restent tout simplement à l'état de potentialités. Les différentes puissances cherchent à être présentes dans l'exploitation et la mise en valeur de ces richesses. Mais elles sont freinées dans leur élan par la Belgique.

Mais en ce début d'indépendance, la porte est ouverte pour que ces rêves se réalisent. Les États-Unis et l'URSS qui sont restés loin de la vie coloniale du continent se signalent de plus en plus. Ils comptent bien avoir leur mot à dire dans l'exploitation de ces mines. La Belgique quant à elle est prête à tout pour conserver ses intérêts et même à les renforcer. Chacun cherche à imposer son influence dans les différentes régions réputées riches. Deux

---

[60] Yao Kouassi, « *La dislocation de l'URSS, l'effondrement du système Est-ouest et le processus de démocratisation en Afrique* », Conférence prononcée le 8 juin 1993 à l'Université de Cocody

[61] Colonel Trinquier, Jacques Duchemin Et Als, *Notre Guerre Au Katanga*, Paris, La Pensée Moderne, 1963, p 18 et p 38

provinces au Congo sont vraiment représentatives de ces richesses qui suscitent tant la convoitise. Les richesses du Katanga et du Kasaï ont longtemps fait rêver bien d'entreprises sur le vieux continent. Dès la proclamation de l'indépendance du Congo, cette région fait sécession soutenue en cela par les intérêts miniers étrangers. La carte n°1 monte les différentes régions et les richesses minières qui suscitent tant de convoitises. L'on constate que tout le long des frontières entre l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, jusqu'au Katanga. Cette ceinture concentre les principales richesses minières du Congo. Les minerais sont le manganèse, le diamant, l'or, l'Étain, le plomb, le Coltan, le charbon, le cuivre et l'uranium. Le diamant quant à lui est disséminé dans deux autres régions du Congo (Kisangani ancien Stanleyville) et le Sud-Kasaï. Le tableau de répartition par région donne une meilleure visibilité. Il montre que plusieurs autres régions renferment des richesses minières. Ce que l'on remarque c'est qu'il existe de nombreuses richesses, mais toutes ne sont pas des minerais de premier plan. Mais elles sont aussi importantes dans bien de domaines.

Le Katanga est la seule province qui renferme véritablement le plus grand nombre de ces ressources. En cela, elle fait figure de pionnière en ce qui concerne les richesses minières nécessaires aux pays développés. Elle se place loin au-dessus des autres régions et confère au Congo l'appellation de « Scandale géologique ».

1.2. Le Katanga, au cœur du « scandale géologique »

Le Katanga, terre ancestrale du prestigieux royaume Lunda dont la bravoure du chef Misiri révèle la grandeur et la supériorité, de la province, se trouve au sud du Congo. Il fait frontière avec l'Angola et la Rhodésie du nord. Son sous-sol est un écrin de matières premières minières de toutes sortes. Les plus importants constituent les matières premières dites géostratégiques. Elles sont nécessaires pour les industries lourdes des pays développés. C'est pourquoi le Katanga est l'objet de toutes les attentions puisqu'on y trouve presque, tous les minerais nécessaires aux industries lourdes, aux industries de pointe ainsi qu'aux industries de l'armement militaire.

Dès le début de l'exploration du continent, le Katanga fait l'objet de disputes entre la Grande-Bretagne, la France et la Belgique. En effet, alors que la conférence de Berlin en 1885 octroie, à titre personnel au roi des Belges, les vastes régions du centre de l'Afrique ce dernier se rend compte que la région méridionale qu'est le Katanga fait l'objet des convoitises d'États

étrangers en l'occurrence, la France et la Grande-Bretagne[62]. Ainsi, pour ne pas se faire devancer au Congo, le roi belge décide-t-il de faire occuper de façon effective tout le territoire de son « État indépendant du Congo ». Bien que le Congo lui appartienne, la présence belge ou plutôt celle de la couronne n'est pas effective sur tout le territoire, car la conquête des territoires qui compose ce vaste « État » n'est pas encore achevée. La Belgique n'a jamais réussi à étendre sa domination totale et effective sur toutes les régions de sa colonie. Mais, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Plusieurs missions sont envoyées dans les différentes régions du Congo afin d'établir des traités avec les différents rois, mais la soumission ne fut jamais totale. Les plus médiatisées de ces missions sont celles envoyées au Katanga afin de signer un traité avec Misiri, roi de la région. Mais ce n'est qu'en décembre 1891, après la mort du roi Misiri que son fils signe le traité d'allégeance à la Belgique ; ce qui permet au roi de Belges d'être propriétaire des vastes richesses du sous-sol Katangais dont l'exploitation n'est possible qu'avec le concours de capitaux sud-africains, britanniques et américains[63].

Les richesses du Katanga ne sont pas seulement convoitées par les puissances européennes. Elles le sont aussi par les pays africains et les pays de l'Afrique blanche. Le Katanga fait frontière avec deux de ces colonies où la domination blanche est forte. Et ceux-ci n'ignorent rien du potentiel minier du sous-sol Katanga. Le sous-sol du Katanga est constitué de nombreux minerais dont les plus importants sont, le cuivre, l'uranium, le cobalt, l'or, etc. Le Katanga à lui seul produit « 60% de l'uranium du monde occidental, 73% de son (Congo) cobalt, des quantités importantes d'or, de calcium, de manganèse et enfin, et surtout 8% du cuivre mondial[64] ». En 1959, l'Union minière dont les mines de cuivre se trouvent en territoire katangais, « réalise un bénéfice de trois milliards et demi pour un capital de dix milliards en produisant 280 000 tonnes de cuivre. Ses réserves minières lui assurent au moins soixante-quinze ans d'exploitation[65] ». En 1960, la production de l'Union minière (UMHK) augmente

---

[62] Cette dernière à travers Cecil Rhodes, fondateur des sociétés à chartes du sud de l'Afrique tente, à deux reprises, en 1890 et 1891, de prendre pied au Katanga au moyen de la signature de traités. La première mission envoyée en 1890 est confiée au géologue écossais Thompson. Celle-ci échoue. Elle est suivie de celle de l'explorateur et consul anglais Sharpe en janvier 1891. Elle ne connait guère plus de succès. Rhodes à ce moment connait sans doute, les richesses du sous-sol katangais car, les habitants de cette région utilisaient déjà le cuivre dans leurs échanges. Il s'agissait de croisettes de cuivre issues de l'artisanat local dont Tshombé, près d'un siècle plus tard, s'inspire comme emblème pour le drapeau de l'État du Katanga. Auguste Maurel, *Congo, De la colonisation belge à l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, 1992, et George Bouteaud, Hélène Tounaire, *Le livre noir du Congo,* Paris, Librairie Académie Perrin, 1963

[63] Cette dernière est représentée par les Camerone compagnie Britannique qui a le droit de prospecter et d'exploiter les mines du Katanga en participation avec les capitaux belges. Ces derniers sont représentés par la Compagnie Générale de Belgique. En avril 1891 est créée la Compagnie du Katanga pour l'exploitation des mines du Katanga

[64] Colonel Trinquier, Jacques Duchemin et Als, *op cit,* p 18

[65] Auguste Maurel, *op cit*, p 310

considérablement et atteint, pour les différents minerais, des résultats satisfaisants. Il faut compter « 300 000 tonnes pour le cuivre, soit 20 000 tonnes de plus qu'en 1959, 193 000 tonnes de concentré de zinc, le double de cadmium et une production identique de cobalt[66] ». Si le Katanga peut vivre sans le reste du Congo, ce n'est pas le cas du reste du pays qui se partage les revenus des riches régions et partant, celles du Katanga.

Toutes ces richesses n'échappent pas à la connaissance ni aux yeux avisés des entreprises des pays développés qui entendent participer à l'exploitation des ressources minières du Congo. La prospection du sous-sol Katangais est confiée à une société de droit britannique qui s'associe au Comité spécial du Katanga créé pour les besoins de l'exploitation des richesses minières de la province. Selon Jacques le Bailly, l'exploitation des richesses du Katanga est monopolisée par trois grandes sociétés que sont, « la compagnie du Katanga, l'Union minière du haut Katanga et la Société Générale de Belgique[67]». Le comité spécial du Katanga (CSK) est le seul à octroyer des brevets de recherche pour prospecter le sous-sol de la province. Et il se trouve que les intérêts de l'Union minière sont répartis « entre la Société Générale de Belgique et des intérêts privés belges et américains (quand) 22,5% sont accordés au gouvernement du Congo[68] ». L'UMHK est née de la fusion des capitaux de la Tanganiyka (société minière anglaise qui exerce en Rhodésie du Nord) et de la Société Générale de Belgique. L'enjeu est grand et les intérêts énormes. Ces pays ne peuvent pas renoncer au Katanga sans porter atteinte à leurs intérêts économiques et financiers dans la région. Une telle perspective ne peut être acceptée par ces puissances qui désirent toutes instaurer leur monopole sur les mines du Katanga et du Sud-Kasaï. La sécession du Katanga apparait comme une aubaine pour ces pays. Ne pouvant agir directement au Katanga, ils font intervenir la politique officieuse que toutes les nations utilisent dans le but d'arriver à leurs fins, sans attirer l'attention de l'opinion nationale ou internationale. Dans le cas du Katanga, chaque nation apporte son aide sous plusieurs formes. Mais la plus utilisée au moment des évènements du Congo est le recrutement ou la facilitation de recrutement de mercenaires pour le compte du « gouvernement Katangais ».

En fait, Belges, Français et Américains qui interviennent indirectement au Congo souhaitent préserver la province des troubles qui règnent dans le reste du Congo sans pour autant, la voir totalement en dehors du Congo. Des troubles qui contribuent à détruire le tissu économique et financier du pays, mais aussi à mettre à mal les activités des sociétés minières

---

[66] Auguste Maurel, *op cit*. p 310
[67] Colonel Trinquier, Jacques Duchemin, Als, *op. cit*, p16
[68] *Ibidem*

installées au Congo. Les entreprises comme l'UMHK et bien d'autres ont vu leur production et leurs bénéfices diminuer. Seule la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (BCK) emploie pendant la sécession, la totalité de ses employés. Pour « l'Union minière et les grands trusts seulement 85%[69] », de leurs employés sont maintenus en poste. En 1961, l'UMHK doit fermer sa mine d'uranium en raison de la baisse de la rentabilité et de la chute du cours mondial de ce minerai stratégique.

Au total, la partie qui se joue au Katanga au lendemain de l'indépendance du Congo n'est « qu'une étape de plus du conflit pour le monopole de la production et le commerce du cuivre par les Holdings[70] », et pour le contrôle des richesses du sous-sol Katanga. Le Congo est un pays aux énormes potentialités minières et minéralogiques. Celles-ci attisent les convoitises de bien d'États riches dont le développement industriel nécessite la mobilisation de matières premières en quantités non seulement abondantes, mais également bon marché. Le Congo à lui seul regroupe la majorité des minerais que ces entreprises utilisent. C'est donc à juste titre que le Congo a été toujours qualifié de « scandale géologique » et attire les convoitises internationales. Ce conflit revêt un autre visage, celui de la guerre froide. Une situation qui montre du point de vue international, l'imbrication des intérêts économiques, financiers et idéologiques d'une multitude d'acteurs que sont les États, les groupements industriels, les multinationales et les individus eux-mêmes.

2. L'intervention des puissances étrangères au Congo

Les puissances étrangères et coloniales qui convoitent les riches gisements du Congo sont nombreuses et s'intéressent de plus près à ce qui se passe dans la nouvelle République. Ainsi, l'on voit intervenir la Belgique ancienne puissance coloniale, la France et les États-Unis et d'autres pays qui gravitent autour. Ces différents pays sont tous issus du bloc capitaliste et montrent que même au sein du capitalisme, il existe une sourde compétition entre eux. En effet, selon Mbuyi Kabunda, « la France, pour élargir son pré carré de l'Afrique francophone, dans sa lutte contre les États-Unis et la Belgique, soutient les leaders sécessionnistes[71] ». Ainsi, les alliés sont en compétition au Congo. Les richesses du pays en sont l'enjeu principal. Mais à l'occasion, ils s'unissent contre l'ennemi commun.

2.1. Les manipulations belges

[69] Auguste Maurel, *op.cit*, p 310
[70] *Ibidem*, p 307
[71] Mbuyi Kabunda, Toni Jiménez Luque et Als, *La République démocratique du Congo les droits humains, les conflits et la construction/déconstruction de l'État*, Madrid, Fondaçio Solodaritat UB et Inrévés, 2009, p 36

Nul ne peut reprocher à la Belgique d'être aux côtés du Congo dans les heures difficiles de la jeune république. Mais cette intervention est considérée comme un acte néocolonial. En effet, l'ambiguïté de ses soutiens au Katanga et à Léopoldville est malsaine. Le gouvernement belge joue un rôle important dans la présence mercenaire au Congo. C'est grâce à son intervention que la province katangaise a pu proclamer son indépendance. C'est avec la sécession katangaise que les premiers mercenaires émergents. Ce sont les soldats de l'armée belge au Congo démobilisés pour l'occasion. À ceux-ci, il faut ajouter les anciens colons belges. À l'époque, le gouvernement belge s'est investi dans la résolution du problème congolais par l'envoi de troupes militaires. Mais très vite, se dessine ce que l'on peut appeler l'aventure belge au Katanga. Dès la promulgation de la résolution onussienne du 14 juillet 1960, qui demande le retrait des forces militaires et paramilitaires belges du Congo, la machine mercenaire se met en place. Le 16 juillet, le gouvernement belge dans un communiqué est informé de l'indépendance Katangaise. Il « constate aussi que le gouvernement Katanga demande la collaboration de techniciens belges. L'appui de notre collaboration est assuré au Katanga, comme dans toutes les autres régions du Congo où règnent la sécurité et l'ordre[72] ». C'est ainsi que Bruxelles justifie son engagement au Katanga.

Dès le 22 juillet, le gouvernement belge envoie au Katanga sécessionniste, une mission technique. Cette dernière a pour but d'aider le gouvernement Katangais à s'organiser et à mettre sur pied une armée. Cette mission reçoit le nom de Mission technique belge (MISTEBEL). Dès le 22 juillet, celle-ci est mise en place. Elle se révèlera une véritable organisatrice du recrutement de mercenaire pour le gouvernement Katangais. Dans sa résolution du 14 juillet 1960, l'ONU, demande le retrait des troupes belges du Congo. Loin de répondre à l'injonction de l'ONU, le gouvernement belge demande à ceux qui le veulent de rester au Katanga. Ces derniers se mettent au service du gouvernement sécessionniste. À la suite de cet appel, un vaste mouvement de démission est observé au sein même des forces métropolitaines et des paras envoyés en mission de sauvetage dès le 9 juillet 1960. La direction de cet organisme d'aide au Katanga est placée sous la direction du Comte belge Harold d'Aspremont Lyden[73]. Ce dernier s'emploie à mettre en avant la domination belge et la formation d'une force armée pour le compte du Katanga. « Plusieurs officiers des forces métropolitaines restent dans la province du cuivre passant, dans l'assistance technique. Les anciens cadres de la Force publique sont encouragés à reprendre du service en Afrique, certains sont livrés via le Runda-Urundi et des militaires Katangais débutent leur formation en Belgique[74]. Cette aide militaire au Katanga connait des débuts timides. Mais à partir du mois

[72] Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1960 Tome I et II*, Bruxelles C.R.I.S.P, 1960, p 410
[73] Harold d'Aspremont Lyden est le chef de cabinet du Premier ministre social-chrétien. Ce dernier est un fervent défenseur de la construction d'un Congo fédéral à partir du Katanga. Fédéralisme qu'il considère comme le seul rempart valable contre le communisme
[74] Romain Pasteger, o*p. cit*, p 16

d'août alors que, le nord de la province est menacé par les révoltes Baluba et celles des troupes de l'ANC, elle rentre dans une phase accélérée. Les dispositions prises par le gouvernement belge à l'égard de la sécession sont, un témoignage de sa complicité dans l'internationalisation du conflit et l'arrivée des mercenaires. Les soldats belges, et les anciens de la Force publique qui sont sollicités à reprendre fonction ne peuvent à ce titre être que des mercenaires. Le gouvernement belge peut être alors perçu comme une société de prestation de services militaires privée. Les ex-soldats belges sont qualifiés de mercenaire, car, la Mistebel en elle-même n'a aucune assise officielle. C'est un service clandestin selon le traité militaire entre le Congo et la Belgique, il faut l'accord du gouvernement central pour toutes interventions. Le gouvernement central n'a pas donné sa caution à la mise en place de cette entité au Katanga encore moins fait appel à une aide militaire belge dans les termes du traité d'amitié belgo-congolais. Selon ce traité, « toute intervention militaire des forces belges stationnées dans les bases du Congo ne pourra avoir lieu que sur demande expresse du ministre congolais de la Défense nationale[75]». Ce qui n'est pas le cas. La Belgique s'est imposée militairement au Congo et ensuite au Katanga. C'est en violation de ce traité que s'organise cette présence militaire belge au Congo et particulièrement au Katanga. À la demande d'intervention onusienne demandée par M. Patrice Lumumba et M. Kasa Vubu, « la Belgique aurait indiqué à M. Hammarskjöld qu'elle considérait comme inutile la venue de troupes dans les régions non troublées, autrement dit au Katanga[76] ». C'est à juste titre qu'André Fontaine ajoute, « dont elle soutient le gouvernement séparatiste[77] ». Faisant fi de la résolution des Nations unies, le gouvernement belge continue ces manœuvres militaires au Katanga. Le 19 juillet, « vingt-quatre parachutistes belges contrôlent la ville de Tshikapa où les militaires[78] » avec le prétexte de protéger leur ressortissant alors même que l'opération de l'ONUC est déjà en marche. Ce que l'on observe le plus c'est que l'opération de secours militaire belge se concentre dans les agglomérations. Alors que l'intérieur du pays où de nombreux Européens possèdent des plantations et fermes ne reçoit pas la visite des soldats belges.

Les nombreux appels à l'ordre du groupe afro-asiatique de l'ONU, du comité consultatif sur le Congo et le secrétaire général lui-même, finissent par porter quelques fruits. Le gouvernement congolais n'est pas resté en marge de ces protestations et cela depuis le premier jour de l'intervention belge. Le 29 juillet, « le gouvernement belge décide (…) de

---

[75] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1/ Carton 60*, « note pour la direction d'Afrique », ministère des Affaires étrangères, p 3

[76] André Fontaine, « Un premier accord à Léopoldville, la France aurait assuré la Belgique de son appui total », *Le Monde*, n° 4818, 17-18 juillet 1960, p 2

[77] *Ibidem*

[78] AFP, « les parachutistes belges contrôlent Tshikapa », *Le Monde*, 27 juillet, 1960, p 2

retirer immédiatement 1500 hommes du Congo[79] ». Entre temps, il verrouille bien son système d'aide militaire et technique au Katanga[80].

Une fois la Mistebel mise en place, les actions officieuses belges se mettent également en place. La facilitation du recrutement des mercenaires et leur transfert au Congo se mettent en place. La Mistebel contrôle l'organisation des réseaux de recrutement. Ce sont les officiers belges de la MistebeL qui conseillent à M. Moïse Tshombé de recruter des mercenaires pour le Katanga. La pression exercée dans le nord du Katanga par les troupes de la Balubakat et celles de l'ANC entraine une organisation militaire rapide et importante dans la province sécessionniste. Les anciens militaires au service déjà du Katanga constituent la fondation de cette nouvelle armée dont tout l'État-major est belge. Les forces katangaises dans la province étant en nombre insignifiant, les recrutements à l'étranger sont préconisés pour renflouer les troupes. Ils visent aussi à donner de la puissance à cette gendarmerie katangaise qui en a grand besoin.

Le gouvernement belge ne reconnait pas officiellement le Katanga comme un État à part entière, cela ne l'empêche pas de laisser s'installer sur son territoire, une délégation katangaise qui pour le dire fait office d'ambassade. Cette délégation installée est au 30, rue Marie de Bourgogne. Elle joue un rôle très important dans le recrutement et l'acheminement des mercenaires au Katanga. Bien qu'il existe plusieurs bureaux de recrutement, c'est elle qui appose le sceau final pour la validation et le départ des mercenaires pour le Katanga. M. Harold d'Aspremon-Lyden coopère avec ce bureau afin, d'acheminer le personnel militaire étranger au Katanga. Le gouvernement belge ne peut pas dire qu'il n'est pas informé de tout ce ballet de communications entre les membres de son gouvernement et les agents de ce bureau de recrutement. La coopération entre le gouvernement belge et la délégation katangaise répond au besoin de Bruxelles de contrôler les recrutements. Mais dans un premier temps, les recrutements sont gérés par les autorités katangaises. Les contacts sont de simples individus souvent anciens officiers du Congo. Mais ils attirent beaucoup l'attention des médias. Alors la Mistebel reprend les réseaux pour une meilleure organisation et opacité. Craignant ces « initiatives personnelles en ordre dispersé », le responsable de la Mistebel est favorable au contrôle du recrutement par le biais du gouvernement. Dans un « télégramme au Premier ministre, du 18 août, le ministre alors chef de la Mistebel (Harold D'Aspremont Lyden) prône la création d'un « bureau de recrutement belgo-katangais[81]». Ainsi, le Ministère des Affaires africaines (Le Minaf), prend alors sur lui d'organiser ce bureau en fournissant le personnel nécessaire. En ce qui concerne les renseignements nécessaires sur les candidats au

---

[79] A.F.P., Bruxelles décide de retirer 1500 hommes du Congo, *Le Monde*, 30 juillet 1960, p 3

[80] Pour avoir une idée des interactions politico-militaires belges au Congo, il faut se référer au document très intéressant de Romain Pasteger, *op.cit*. Ce document explique les intrigues et les connexions entre le Katanga et le gouvernement belge, et ce même avec les changements de gouvernement intervenu en mars 1961 en Belgique.

[81] Romain Pasteger, *op. cit*, p 36

départ, c'est le Minaf qui s'en charge. En cela, Jules Loos[82] joue un rôle de premier plan. C'est son service qui se charge de transmettre à la délégation et à l'état-major Katangais les informations tops secrètes nécessaires au sujet des candidats. Au passage, il est également important de signaler que l'installation de délégation katangaise en Belgique est financée par l'UMHK. Le recrutement qui se passe en Belgique est opéré sous le regard bienveillant du Ministère des Affaires africaines, mais aussi de la Primature, et du ministère de la Défense avec la Bienveillance des Affaires étrangères.

Ainsi l'on comprend mieux la réaction du ministre Pierre Wigny. Le 6 octobre alors que les Nations Unies demandent une fois de plus le retrait des troupes belges et paramilitaires du Congo ce dernier veut connaitre le nombre des mercenaires belges servant sous les croisettes. Il insiste auprès du consulat belge à Élisabethville pour que ceux-ci soient dénommés comme « personnes engagées à titre personnel[83] ». La demande du ministre laisse comprendre que ces mercenaires belges présents au Katanga ne le sont pas pour leur propre intérêt d'abord, mais pour ceux de l'État belge. Les mercenaires belges servant au Katanga sont des instruments de politique étrangère de la Belgique. Tout au long de la sécession, l'on remarque que la présence mercenaire au Congo permet à Bruxelles de garder un certain contrôle sur le Katanga d'une part, mais aussi de conserver des liens amicaux avec le gouvernement central. Alors que Bruxelles demande à Élisabethville de financer elle-même ses fournitures et opérations militaires, elle n'hésite pas à octroyer à Léopoldville une aide de 500 millions de francs belges[84]. Aussi le gouvernement Katanga de briser le monopole belge au Katanga. Il commence alors un rapprochement avec la France dont les premiers signes se manifestent par l'implantation d'un consulat français à Élisabethville. Le recrutement de mercenaires français à qui sont confiés des postes de responsabilités dans l'armée katangaise est un signal fort. Pendant ce temps du côté de l'organisation internationale, les mises en demeure n'en finissent pas de rappeler le gouvernement belge à l'ordre. Le 12 octobre 1960, la Mistebel quitte la province après une note de protestation du Secrétaire général de l'ONU à Pierre Wigny. Mais un autre organisme prend très vite sa place. Il s'agit du bureau-conseil dirigé par Jacques Lambert[85]. Le bureau-conseil reprend les activités de la Mistebel avec beaucoup plus de discrétion.

Cependant face aux pressions incessantes de l'ONU, le gouvernement belge qui jusque-là consent à retirer une partie de ses troupes au Katanga doit, obéir. Craignant la fin de la gendarmerie katangaise à cause du retrait total des officiers belges, le bureau-conseil prend le relais afin de garantir toujours au Katanga, une aide militaire mercenaire. Il s'agit de continuer les recrutements mercenaires tout en restant discret. Dès 1961, le gouvernement

---

[82] Romain Pasteger, *op. cit*, p 39
[83] *Ibidem*
[84] *Ibid*
[85] *Ibid*

Katanga quant à lui se tourne vers les Français[86]. Mais il faut bien plus pour décourager le gouvernement belge. Le Ministère des Affaires africaines (Minaf) se tourne vers un autre recruteur qui par la suite devient le principal pourvoyeur d'Élisabethville. Il s'agit de l'organisation « le Clan des amis du Katanga » dont le responsable Adelin Marissal est un ancien du Congo et bien connu du Minaf. Le colonel Adelin est contacté au siège de la Fraternelle des agents parachutistes (le siège de cette association deviendra un autre bureau de recrutement à Bruxelles). Il est chargé par Harold d'Aspremont-lyden d'assurer le recrutement de mercenaire pour le compte du Katanga. « La Belgique a décidé de continuer le soutien au Katanga, mais ne peut le faire officiellement (…) Il faut donc trouver un nouveau modus operandi[87] ». La mission marissal est née. Elle travaille de concert avec le Bureau-conseil. Ses activités se font dans la discrétion, la fidélité et un engagement total et patriotique selon les vœux mêmes du Minaf. La mission réussit à envoyer au Katanga plus de la moitié des mercenaires belges qui se trouvent dans la province. Le Minaf continue de couvrir les activités des recruteurs et l'envoi des soldats de fortunes au Congo. Pour exemple, le 19 janvier 1961, 58 mercenaires s'envolent de Bruxelles pour le Katanga via Téhéran. Lors de l'escale à Téhéran, les mercenaires se font reconnaitre comme tels. Le gouvernement turc furieux adresse à Bruxelles son mécontentement. Ainsi, le gouvernement belge et tout le monde entier est-il informé que des mercenaires belges partent pour le Congo. Et pourtant, le gouvernement belge qui se dit ignorant de ces recrutements et départs ne fait rien pour empêcher les « Chiens de guerre » d'arriver au Katanga. Ces derniers rallient la province du cuivre dont, « ils foulent le sol le 20 janvier (1961)[88] ». Ainsi comment juger de la bonne foi de ce gouvernement. Bien plus l'on se rend compte que le ministère des Affaires africaines, celui des Affaires étrangères et dans une certaine mesure le gouvernement entier ont favorisé la présence et le développement de l'activité mercenaire au Katanga. Une véritable rivalité nait entre les alliées du bloc capitaliste. Avec l'affaire des mercenaires de Téhéran, il est difficile, voire impossible, d'ignorer l'organisation de recrutement en Belgique de soldats pour le Katanga. Cette question doit interpeller les différents protagonistes. Pourtant le gouvernement continue de clamer son ignorance concernant l'organisation de recrutements sur son territoire. Tout au plus, il essaie de justifier cette innocence en avançant des informations sur d'autres recrutements adverses. Les intérêts belges au Congo sont trop vitaux pour que l'ex-métropole se résigne à laisser le destin de son ancienne colonie aux mains

---

[86] Bruxelles voit dans le recrutement de mercenaires français, une ingérence de la France dans les affaires de la Belgique. La mission du colonel français Roger Trinquier échoua à cause de cette rivalité entre ses deux pays. Bruxelles par le biais de son ministre des Affaires étrangères fait savoir au gouvernement français son mécontentement tout en précisant que la Belgique ne se mêle pas des affaires de la France dans ses colonies ou ses anciennes possessions. L'État-major belge au Katanga posa de tout son poids pour que Roger Trinquier ne soit pas gardé au service de la province. Ses amis qui y sont acceptés doivent se contenter d'un poste moins prestigieux et de salaire en dessous de ce qui est écrit dans leur contrat.

[87] Romain Pasteger, *op.cit*, p 43

[88] La rédaction de cette partie est basée sur les informations tirées du document de Romain Pasteger, *op. cit*, p 61-65

d'autres intérêts[89]. Il accuse également le « gouvernement de Stanleyville[90] » de recruter des mercenaires en Belgique. Ce qui vient confirmer que Bruxelles est informé des recrutements de mercenaires sur son sol. Son silence au sujet des mercenaires présents au Katanga, est une preuve sa caution.

Pour conclure, le gouvernement reconnait que des recrutements se pratiquent sur le sol belge, mais que ceux-ci sont le fait de groupements privés. Il se dit impuissant à lutter contre de tels groupements. De façon maladroite, Bruxelles cherche à se disculper. Et c'est le gouvernement Katangais lui-même qui lève le voile sur l'implication de Bruxelles dans ces engagements. Pour justifier l'emploi de mercenaires, Élisabethville déclare que la plupart des jeunes États indépendants d'Afrique confient l'encadrement (de leur armée) à des Européens et conclut (…) qu'au Katanga, la plupart des officiers sont belgesOutre l'action directe sur le terrain comme cela s'est jusque-là fait, il y a tout le tapage médiatique fait par le gouvernement de Bruxelles.

En effet, l'intervention de l'ONUC au Katanga est fortement combattue par Bruxelles. Une ingérence qui se manifeste par le refus dans un premier temps du retrait immédiat de son personnel militaire du Katanga. Dès la mise en place de l'ONUC, Bruxelles s'oppose à son action sur le terrain au Katanga. Selon le gouvernement belge, l'ordre règne au Katanga et il n'est pas besoin que les troupes internationales entrent dans cette province. Mais surtout, le gouvernement belge soutient le Président autoproclamé d'Élisabethville, dans son refus de voir débarquer des soldats internationaux sur son territoire. Cette attitude de la Belgique qui est membre du Conseil de sécurité intrigue. Les autorités belges qui il y a peu annonçaient vouloir empêcher la propagation du communisme au Congo et éviter la balkanisation de son ancienne colonie, soutient un gouvernement dissident qui a fait sécession. L'aide à l'organisation politique et militaire de la province tend à faire de ce territoire, une nation à part entière. De telles attitudes favorisent le développement d'activités mercenaires. Le ministère des Affaires africaines et celui des armées sont convaincus que le maintien de la paix et de la stabilité du Katanga est le seul moyen de sauver le Congo. Tous les Belges pensent et sont convaincus que la reconstruction du Congo passe par la paix au Katanga. Sauf que les moyens pour y parvenir ne sont pas légaux et laissent la porte ouverte aux activités de soldats privés. Des activités que Bruxelles et Élisabethville favorisent par la complicité dans le recrutement et les facilitations.

La Belgique joue un rôle important dans la stabilisation du gouvernement sécessionniste du Katanga. En l'aidant dans son organisation politique et militaire, l'ancienne métropole s'est posée comme protecteur de la sécession. L'aide militaire et surtout

---

[89] En l'occurrence, la France, la Belgique, les États-Unis, et la Russie.

[90] En décembre 1960, les partisans de Patrice Lumumba rallient la province orientale après leur éviction du gouvernement. Ils y créent une République populaire du Congo. Nous n'en parlons pas, car cette sécession ne fit pas long feu et les mercenaires sont absolument absents de cette province ainsi que les conflits armés.

l'organisation des recrutements mercenaires pour le compte du gouvernement sécessionniste et l'engagement de ses propres soldats dans les rangs de la gendarmerie katangaise sont des faits qui parlent bien plus que les mots. Ce soutien inconditionnel qu'il soit officieux ou officiel favorise l'implantation et le développement du mercenariat au Congo. Bruxelles mis au pied du mur par le Conseil de sécurité est obligé à partir de 1962, de se rallier à l'action générale de l'Organisation et du gouvernement central (mais officieusement, ses agents recruteurs continuent les recrutements pour le Katanga).

Aussi quand un recrutement de mercenaire est entrepris en France et dans les pays limitrophes, le gouvernement belge à contrecœur, accepte-t-il même s'il pose des limites à M. Moïse Tshombé[91]. D'un autre côté, Bruxelles tire profit de ces interventions étrangères, que la France se « mouiller » à son tour, voilà ce qui détournera l'attention de l'ONU pour un moment. L'ambition hégémonique de la Belgique sur le Congo est préservée et Bruxelles peut continuer à jouir de ses bons offices aussi bien auprès du Gouvernement central que de celui du Katanga. Ce soutien prend fin en avril 1961 avec la formation d'un nouveau gouvernement belge. Ce dernier est opposé à la sécession katangaise.

2.2. L'implication de la France

Dans le problème congolais (avec en pointe la sécession du Katanga), la France joue un rôle ambigüe qu'il est bien d'analyser. Une Analyse qui permettra de connaitre les implications françaises dans le dossier de la sécession, mais aussi de la présence des mercenaires. La France au Congo mène deux politiques différentes, celle de la guerre froide et une politique d'intérêts nationale. D'un côté, elle travaille avec ses alliées du bloc occidental afin de combattre, la supposée menace communisme. Mais en même temps, elle s'oppose aux actions de certaines de ses alliées. En fait, si elle est intervenue aux côtés du bloc capitalise et prend part à certaines décisions ou actions, cela relève de ses propres intérêts.

La France ne voulait pas laisser le champ libre à des nations qui n'avaient pas eu de présence coloniale en Afrique (USA et URSS) et qui pourraient profiter de la situation du Congo pour prendre pied sur le continent. Une présence considérée par Paris comme une menace pour le précarré francophone d'Afrique. Ces craintes françaises sont confirmées par les propos de l'ancien patron des services de renseignement français, Maurice Robert; « le monde était dominé par la guerre froide et nous considérions que les Belges n'avaient pas la situation en main. Américains et Soviétiques s'adonnaient, en Afrique comme ailleurs, à une redoutable lutte d'influence. Nous ne voulions pas livrer l'Afrique francophone aux Américains ni la livrer aux appétits soviétiques. La forte sensibilité marxiste du Premier

91 On se souvient de tout le tapage des Belges du Katanga et particulièrement ceux de l'État-major de la gendarmerie à propos l'engagement de Roger Trinquier par les autorités katangaises. Les autorités militaires et politiques belges demandent et obtiennent le retrait de ce dernier.

ministre, Patrice Lumumba nous préoccupait. De plus, le pays s'enfonçait dans l'anarchie la plus totale[92] ». Ces propos apportent un éclairage sur la position de la France dans le dossier Katanga à partir de 1961. La France dans le souci de préserver de son influence francophone, mais aussi de se tailler une zone d'influence au Congo, se range du côté des Katangais tout en maintenant des rapports cordiaux avec le gouvernement central.

En effet, alors que toute la communauté dite internationale se mobilise pour le retour de la paix au Congo par le moyen de l'opération des Nations unies, la France va adopter deux positions. Dans un premier temps ; elle affiche un neutralisme qui transparait par son désaccord avec l'intervention onusienne au Congo. Elle appuie dans ce cas la position du gouvernement belge qui refuse de laisser libre cours à l'intervention internationale au Katanga et de retirer ses troupes son ancienne colonie. Paris refuse de voter la résolution du 14 juillet et celle du 9 août 1960 demandant à la Belgique de retirer ses troupes du Congo. En fait, Paris redoute que cette résolution crée un précédent quant à elle-même sa propre position en Algérie. Mais à partir de 1961, alors que Bruxelles et le gouvernement Katanga font l'objet de nombreuses pressions de la part des Nations unies, la cellule Afrique et le ministère de la guerre et celui des Affaires étrangères français, adoptent une position plus expansive au Katanga. Comme hier la Belgique, Paris se dit soucieuse de préserver au Congo l'héritage capitaliste. Mais aussi se convaint que la forme unitaire du Congo est inappropriée pour ce vaste territoire. Mais la construction d'un Congo fédérale ne peut passer que par un Katanga stable et prospère. C'est pour cette raison que certains membres du gouvernement français décident de mettre en place la politique d'implication dans le conflit congolais. Dès l'éclatement des troubles au Congo en juillet 1960, la France est présente par l'intermédiaire de son ambassade à Léopoldville. Après juillet 1960, elle envisage même l'ouverture d'un consulat à Élisabethville, capitale du Katanga cela après l'éclatement du conflit et la sécession du Katanga. C'est par le biais de son ambassadeur surtout de son consul que Paris mène sa politique d'intervention au Congo.

En 1961, le ministre de la Guerre Pierre Mesmer donne son feu orange au recrutement et à l'engagement de certains soldats français pour servir comme mercenaires au sein de la gendarmerie du Katanga. Même si certains dirigeants français sont opposés à cette idée, il n'en demeure pas moins que la présence de mercenaires français au Katanga fera l'affaire de la politique congolaise de la France. En effet, Maurice Robert précise que Robert Denard (Bob Denard) est engagé et instrumentalisé à son insu[93]. Par la suite, il le saura, mais cela ne l'empêche pas de continuer à jouer le corsaire pour la France[94]. Ce dernier parle lui-même de ses entretiens avec les membres de l'administration française. D'un côté afin de préserver sa réputation de Nation des droits de l'homme français, le gouvernement lance certaines actions

---

[92] André Renault, *Maurice Robert, «ministre» de l'Afrique*, Lonrai, Seuil, 2004, p 163
[93] *Ibidem*, p 161
[94] *Ibid*

de lutte contre le recrutement des mercenaires sur son territoire. Mais officieusement, il ferme les yeux. D'autre part, au Congo et au Katanga, elle se pose comme un soutien officieux de la politique militaire de M. Tshombé. Tout est fait pour que ce soutien soit le moins visible possible.

Dans l'affaire Trinquier, la France adopte une position catégorique en s'opposant à son engagement et à son entrée sur le territoire katangais. Cette opposition est en fait due à la publicité faite autour du recrutement des mercenaires par Trinquier, mais aussi autour de toute l'organisation de cette affaire. De ce fait, le gouvernement Katangais adresse en mars 1961 un message au Colonel Trinquier pour lui signifier qu'il est « persona no grata » au Katanga. Les termes utilisés sont les suivants : « intérêt Katanga et France rend présence Trinquier Katanga non souhaitable dans circonstances internationales actuelles (Stop). Dois quitter le Katanga vendredi dix mars. Plus tard, question pourra évidement être revue selon évolution situation internationale[95] ». Le Président Tshombé qui se trouve à Madagascar à la conférence de Tananarive sur le Congo envoie également un message à Trinquier reprenant les termes de ce télégramme. S'agissant ce point, certains documents s'accordent pour dirent que les pressions belges sur le Moïse Tshombé sont à l'origine de cette volte-face. Mais il faut reconnaitre que dans la situation, internationale du moment (annonce de la mort de Patrice Lumumba au Katanga), la France ne pouvait risquer de se salir et dévoiler la présence de certains de ses nationaux au sein des forces katangaises. Cela explique pourquoi, les termes du télégramme Katangais vis-à-vis de Trinquier alors qu'il reste muet au sujet des autres officiers français au Katanga[96]. Dès le début, les politiques français ne sont pas vraiment opposés à l'action de Roger Trinquier. Selon, l'ancien patron du service de renseignement, lorsque « Trinquier a présenté son projet aux autorités françaises, elles ne s'y sont pas opposées (…). La France était favorable à la sécession et personne ne l'a dissuadé de monter son opération… tout au moins dans un premier temps[97] ». Ce n'est qu'après l'annonce de la mort de Patrice Lumumba que la France s'oppose ouvertement à l'intervention de Trinquier au Katanga.

La France continue cependant à soutenir le Katanga via la présence mercenaire. Mieux encore elle l'assure de son soutien sans faille et crée sur place dès juin 1961 un consulat à Élisabethville. En avril 1961 « le gouvernement français charge François bistros, lié au Général Grossin, le patron du SDECE, d'assurer à Tshombé, via une lettre, l'appui officieux de Paris[98] ». Alors même que l'affaire Trinquier est en cours en mars, François Bistros est mandaté au Katanga afin de se renseigner sur les compagnons de Trinquier resté au

---

[95] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 33* : «Katanga, Affaire trinquier », note des ministres Munongo et Kibwe et du colonel Weber, au Colonel Trinquier, Élisabethville, 1 mars 1961, p 1

[96] La médiatisation de l'engagement de Trinquier a jeté les projecteurs de la presse sur ce dernier. De ce fait, les autres mercenaires français sont passés inaperçus. Ils peuvent alors mener tranquillement leurs activités au Katanga.

[97] André Rénault, *op. cit*, p 162

[98] Romain Pasteger, *op. cit*, p 123

Katanga[99]. Cette mission répond au besoin de la France de préserver son image sur la scène internationale quant à son implication dans la présence mercenaire au Katanga, mais de s'assurer que ces derniuers ne se feront pas remauqre comme leur chef. C'est pour faire bonne figure que cette commission d'enquête est diligentée. Paris a toujours préservé sa position de neutralité officielle dans le dossier Katangais aussi, il ne souhaite pas que son « aide » soit dévoilée. La France n'a jamais marqué son accord officiel pour une quelconque intervention militaire au Katanga fut-il même des Nations unies. Elle profite de la présence de mercenaires français pour s'informer et mieux aiguiller sa position sur l'échiquier politique et économique français. Et pour cela, personne ne doit savoir que la mission Trinquier a reçu le « feu orange » de Paris. Dans l'affaire des mercenaires français au Katanga, il faut savoir analyser à quel moment la politique interventionniste prend le pas sur le neutralisme de Paris. Dans un premier temps, l'implication des autorités françaises se situe plus au niveau politique. Elle ne concerne que certains organes de l'État. Face à la faiblesse belge et aux manifestations des appétits miniers américains, la France veut s'imposer comme acteur clé au Katanga dans un seul but économique. Roger Trinquier, dans ses propos ne dis pas qu'il a reçu un accord formel, mais plutôt que le ministre Pierre Mesmer ne l'a pas empêché de monter ce recrutement de mercenaires. Et comme M. Maurice Robert le dit, c'est plutôt un « feu orange » qui est donné par l'Élysée à l'action mercenaire au Katanga. Ce n'est que bien plus tard vers la fin de l'année 1961 que les services spéciaux français s'impliquent dans le conflit. Toujours selon M. Maurice Robert, le S.D.E.C.E. ne lâche pas les soldats français au Katanga et tente de les utiliser pour le mieux. Il surveille les activités des mercenaires, mais dans un but différent, celui de recruter une personne de confiance. C'est par ce biais qu'en 1962, Bob Denard est repéré par ce service et suivi de près par le Monsieur Afrique de l'Élysée.

Dans le dossier Katangais, l'intervention de Paris se manifeste suivant plusieurs voies et canaux. Lorsqu'en 1961, il devient évident que la pression internationale sur Bruxelles commence à faire effet, le gouvernement Katanga par le biais de George Thyssen[100] entreprend de recruter des mercenaires français. Ce dernier prend contact avec des soldats français, dont Roger Trinquier. C'est le début de l'implication de Paris dans la question des mercenaires au Katanga. Lorsque Roger Trinquier est contacté, ce dernier présente la demande katangaise aux autorités françaises en l'occurrence, le ministre des armées, Pierre Mesmer. Ce dernier sans donner un accord formel d'engagement ou de soutien, ne s'oppose pas pour autant à ce projet. De cette manière, Trinquier reçoit « le fameux feu orange[101]» de Paris. De plus, il lui propose une alternative, celle de mettre en retraite provisoire les officiers volontaires. Roger Trinquier installe son bureau de recrutement rue Cambronne dans le quinzième arrondissement de Paris. Il tient également une conférence de presse, pour

[99] Romain Pasteger, *op. cit*, p 123
[100] George Thyssen, est le conseiller belge de Moïse Tshombé.
[101] André Renault, *op.cit,* p 162

annoncer officiellement ses nouvelles fonctions au Katanga avec la bienveillance du gouvernement. Il se met alors en quête de ses recrues. Le gouvernement laisse faire pendant un moment. Tout simplement parce que « la France était favorable à la sécession et personne ne l'a dissuadé de monter son opération… Tout au moins dans un premier temps[102] ». Il rentre en contact avec certains de ces anciens camarades d'armes ou de son unité en Algérie. Ainsi le Capitaine de la Bourdonneray, le Colonel Roger Faulque, le Capitaine Égée et bien d'autres sont contactés. Pour simplifier les choses, des facilités leurs sont accordées, car les autorisations de retraites leur sont directement remises. Ceci dans le but ne pas retarder leur engagement au Katanga. De cette façon, le gouvernement français marque son implication dans la question des « soldats de fortunes » au Katanga. Il semble que le feu orange donné par le gouvernement soit devenu un « feu vert ». Avec ces facilités accordées aux potentiels volontaires pour se rendre au Katanga il est plus que normale de parler d'une implication du gouvernement français. La mise en retraite facilite l'enrôlement des candidats dans les rangs de la gendarmerie katangaise. Aucune action policière n'est organisée pour empêcher ces derniers de prendre l'avion pour le Katanga. En février 1961, Roger Trinquier arrive en Rhodésie avec ses recrues. De là, ils prennent l'avion pour le Katanga alors que Trinquier lui est retenu, empêché de rentrer dans la province. L'Élysée bien qu'informé de ses recrutements ne fait rien pour dissuader les potentiels candidats et recrues de se rendre au Katanga. Il faut attendre l'annonce de la mort de Patrice Lumumba et les plaintes congolaises avant que le gouvernement français par la voix de son ministre des affaires étrangères et celle de son ambassadeur au Congo demande l'arrêt des recrutements en France. Le gouvernement Katanga informe le mercenaire que pour des raisons de politique internationale et vu les derniers évènements, il est préférable que Trinquier ne rentre pas dans la province. Mais dans le même temps, ces compagnons qui sont également des soldats de fortune sont invités à rejoindre le Katanga[103]. En décembre 1961, un ancien officier de l'armée française, Paul Ropagnol[104] mandaté par M. Moïse Tshombé ouvre un bureau de recrutement clandestin à Toulouse[105]. Son officine clandestine est vite fermée. La police alertée met aux arrêts ledit officier et son complice un Belge Marcel Hambursin[106]. Mais dans l'intervalle, 24 hommes ont pu quitter la France pour la province cuprifère[107]. Mais, ils sont refoulés en Rhodésie et doivent retrouver en France où, la police informée de leur identité les met aux arrêts. Ces actions interviennent au moment où la situation politique internationale est tendue. Le

---

[102] André Renault, *op.cit,* p 162
[103] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton* 33 : « Katanga, Affaire trinquier », note des ministres Munongo et Kibwe et du colonel Weber, au Colonel Trinquier, *op. cit*, p 1
[104] C'est un ancien officier militaire français de 32 ans. Après l'ébruitement de son activité de recrutement à Toulouse, il est jugé et écope d'une peine de prison avec sursis.
[105] *CADN, Kinshasa Série 322PO/ 1, carton 16,* « Affaire katangaise », Agence congolaise d'information 6 juillet 1962
[106] *Ibidem,* note Paris le 10 janvier 1962
[107] *Ibid*

gouvernement central donne de la voix au sujet de cette présence française au Katanga. En effet, les autorités centrales congolaises sont au courant que le Katanga a mandaté des agents pour un recrutement de « chiens de guerre » en France. L'identité des 24 mercenaires recrutés par Paul Ropagnol est diffusée aux postes-frontière pourtant, les mercenaires réussissent à quitter le territoire français pour le Katanga. M. Maurice Robert dans son interview annonce être informé que Bob Denard cherche à se rendre au Katanga où il arrive par ses propres moyens. Un autre fait est intrigant. Alors que ses ressortissants sont signalés dans le conflit au Katanga, le gouvernement français envoie une mission du S.D.E.C.E pour enquêter sur les activités de ces derniers[108]. Mais cette enquête ne débouche sur aucune arrestation. Il est pourtant facile pour le gouvernement français de lutter contre les recrutements et les départs. Il ne leur fut pas difficile d'obtenir des informations sur les 24 mercenaires recrutés par Ropagnol. Au contraire, la présence mercenaire française est mise à profit pour obtenir bien de renseignements afin de mieux orienter la politique française au Congo.

Ainsi, aucun des mercenaires français présents au Katanga n'est inquiété par des mesures juridiques. On se souvient que lors de l'arrestation de Paul Ropagnol, l'article 85 de l'ancien Code pénal français est invoqué. Selon cet article, il est interdit tout recrutement de français pour le compte d'armées étrangères[109]. Cet article est un instrument juridique qui peut permet de lutter contre de telles actions. Et pourtant jusqu'à la fin de la « république du Katanga » en janvier 1963 aucun mercenaire n'est inquiété. Certains mercenaires français comme Bob Denard, Tony de Saint Paul, le Capitaine Égée, et bien d'autres sont encore présents au Katanga. Ils sont fortement impliqués dans des actions militaires contre l'ONUC et l'ANC. Mais les autorités françaises par ces actes veulent montrer qu'elles luttent contre les mercenaires et prouver sa neutralité. Selon elles, « le gouvernement français a depuis l'origine de la crise congolaise, toujours préconisée la réintégration pacifique du Katanga dans l'ensemble congolais[110] ». Pourtant, certains de ces services sont en complicité avec des acteurs mercenaires qui interviennent au Katanga. C'est le cas de M. Lambroschini le consul français à Élisabethville, est informé des activités de M. Bistos. Ce dernier pourtant envoyé en mission par le gouvernement français, propose non seulement de fournir des armes, mais aussi 36 mercenaires au Katanga[111]. Mais il n'est pas inquiété pour autant. Il semble que le gouvernement français laisse certains individus servir sa cause dans la province. Il promet

---

[108] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1/, carton 16,* « Fiche 252 293/295 » du 10 avril 1961 adressée à Léopoldville, NR 1054, Diplomatie. Il faut noter que Marcel Hambursin fait partie du bureau de recrutement belge, la Mission Marissal. Ce bureau étend ses recrutements en France.

[109] « Sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 3.000 F à 40.000 F quiconque, en temps de paix, enrôlera des soldats pour le compte d'une puissance étrangère, en territoire français », *https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071029&idArticle=LEGIARTI000006489898,* consulté le 27/08/2020

[110] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton, 16,* « Attitude du Gouvernement français à l'égard du Katanga », Note a/s. n°/AL, du 6 octobre 1961

[111] *Ibidem,* « Affaires katangaise », Ambassade de Franceà Léopoldville, 22/01/1962,

également « que le Capitaine de la Bourdonnaye serait maintenu à Élisabethville pour les recevoir[112] ». Ce Capitaine se trouve effectivement au Katanga dans les rangs de la gendarmerie. Il fait partie des mercenaires recrutés par Roger Trinquier. Il reste au Katanga pendant toute la durée de la session. Le gouvernement français se défend dans une mise au point, le 16 septembre 1961. « Le gouvernement français depuis l'origine de la crise congolaise a toujours préconisé la réintégration pacifique du Katanga dans l'ensemble congolais et souhaité le succès des efforts du gouvernement central congolais pour y parvenir[113] ». Dans le même document, l'ambassadeur reconnait la présence de mercenaires français dans la gendarmerie et cite même des chiffres.

Dans le cas Trinquier, lorsqu'il décide de se rendre au Katanga en février 1961, le Premier ministre Pierre Debré le lui interdit et le fait garder par des policiers. Mais, il obtient la levée de cette mesure le 23 février en se plaignant auprès de Pierre Messmer, ministre des armées. Le 27 février, il part pour le Katanga via la Rhodésie. Le constat que l'on fait, est que le dispositif juridique français n'est pas appliqué dans le cas des recrutements mercenaires pour le Katanga. Il est insuffisant pour venir à bout des mercenaires. Sur la question de l'engagement de mercenaires français au Katanga, le gouvernement français est divisé. Si le ministre des armées donne sa caution à l'action de Trinquier, le ministre des Affaires étrangères préfère la prudence[114]. Quant à l'ensemble du gouvernement, il préfère jouer également la carte de la prudence. Et pour cela, bien qu'il donne son feu orange à l'action, il se met à l'abri de toute compromission en cas de pépin. C'est ce qui explique la mise en retraite des candidats pour le Congo. À ce niveau, la complicité est nette.

Ainsi, l'implication de la France dans l'action mercenaire au Congo est-elle à considérer sous plusieurs angles. Paris n'a jamais donné un accord formel à aucune action mercenaire. La présence de ces mercenaires français au Katanga joue en faveur de l'influence de Paris dans la province. Au vu de l'accueil réservé par les populations aux mercenaires français, Paris mesure sa cote de popularité et probablement l'occasion d'étendre son influence dans la province. Cette présence mercenaire est un moyen pour les autorités françaises de faire valoir leur savoir-faire militaire au Congo. Mais, leur action se résume simplement à une manipulation des mercenaires français sur le terrain. Selon M. Maurice Robert, « manipuler » dans le jargon du renseignement « est employé lorsque l'on veut obtenir des renseignements d'une personne bien placée pour les fournir. (…) Il s'agit de

---

[112] *CADN, Kinshasa Série 322/PO/1, carton 16* « Affaire katangaise », note du 22 janvier 1962, Ambassade de France à Léopoldville, p 1

[113] *Ibidem*, « Attitude du Gouvernement français à l'égard du Katanga », *op.cit*, p 1

[114] Le recrutement de Roger Trinquier par le gouvernement Katanga est à l'origine de nombreuses tensions entre le gouvernement français et celui de la Belgique d'une part et entre l'État-major belge de la gendarmerie et le gouvernement Katanga, mais aussi met au grand jour les manipulations de divers genres et le jeu sinon, lutte d'influence qui se jouent sous le paravent de l'action des mercenaires et du conflit au Katanga. Pour une meilleure compréhension lire l'ouvrage de Romain Pasteger, *op. cit*, p 100-118

recueillir par son intermédiaire des informations qu'elle est en situation de se procurer dans le cadre de ses activités ou auprès de son entourage, dans sa sphère privée ou professionnelle[115] ». C'est ce qui se passe au Katanga. Les mercenaires sont plus des pions, des instruments de renseignement pour l'Élysée et souvent à leur propre insu. L'essentielle de l'aide au Katanga passe surtout par la République du Congo (Brazzaville) séparé du Congo ex-belge par le fleuve. Selon, Pellissier P cité par Romain Pasteger, le Général de Gaulle dans un échange avec le chef du S.D.E.C.E, le général Grossin, aurait dit ceci « Dites Grossin (…) il est bien ce Tshombé, ce Moïse a de la gueule, il faudrait l'aider. Nous le faisons, par l'intermédiaire de l'abbé Fulbert Youlou[116] » répondit Grossin. Et en vérité, c'est ce qui se passe. L'essentiel des mercenaires et même de toutes actions de la France en faveur du Katanga passe, par Brazzaville[117]. La capitale du Congo français devient la plaque tournante dès 1961 de toutes actions de la France en faveur du Katanga. Cela démontre que la supposée lutte contre le recrutement de mercenaire français est une action purement destinée à tromper l'opinion internationale. La déchéance de nationalité brandie au moment du recrutement de Trinquier n'est pas employée. Elle ne l'a jamais été, dans aucun des cas signalés de mercenariat. Le gouvernement français dans une large mesure laisse faire. Selon M. Maurice Robert, comme dans le cas de Bob Denard les mercenaires sont des pions importants dans le dispositif de la politique étrangère. Il représente une aubaine pour le dispositif de la politique africaine sinon congolaise de la France.

De ce qui précède, on se rend compte que la France tient à son prestige, à son influence et à sa présence en Afrique. Elle ne tient pas à voir cette influence balayée ou mise à mal par les États-Unis encore moins par l'URSS. C'est pourquoi alors même que la Belgique se prépare à accorder son indépendance à sa colonie, Paris fait valoir son droit de préemption datant de 1884[118]. Il faut dire que dans cette lutte de soutien au Katanga sécessionniste, les dirigeants français toujours fiers de l'héritage et de l'influence de la francophonie sont opposés aux desseins anglo-saxons. Le gouvernement français ne tient pas à voir une république katangaise francophone, passer sous l'influence britannique ou américaine.

2.3. Les implications américaines et britanniques

Dans le Congo troublé des années 1960, les États-Unis et la Grande-Bretagne vont laisser leur empreinte. Si pour le gouvernement américain, la crise congolaise est un moyen

---

[115] André Renault, *op. cit*. p 161
[116] Pellissier P. cité par Romain Pasteger, *op. cit*, p 100
[117] *Ibidem*, p 100-101
[118] La France bénéficie, depuis 1884, d'un droit de préemption sur l'État indépendant du Congo de Léopold II. Oublié par les juristes du Quai d'Orsay depuis 1911, ce droit stipule qu'en cas d'échec de la colonisation belge au Congo, ce territoire devra échoir en priorité à la France. Réclamé en février 1960, il sera à l'origine d'un incident entre Paris et Bruxelles. Lire à ce sujet, Vincent Genin, « La réclamation du droit de préemption de la France sur le Congo belge au printemps 1960 », *Revue d'histoire diplomatique*, 127ème année, N°1, 2013, p 23

par lequel il prend pied au Congo, ce n'est pas le cas pour l'Angleterre. La couronne britannique est depuis longtemps unie au Katanga à travers l'Union minière du haut Katanga dans laquelle, *la Tanganyika concession Ltd* est actionnaire[119]. L'intervention britannique ici n'en est pas vraiment une. En fait, la couronne reste intransigeante sur sa position dans le conflit congolais. Dans ses colonnes un quotidien français, donne la position du gouvernement britannique. Selon lui, Londres rejette en effet, la demande d'assistance et « d'aide militaire formulée par M. Moïse Tshombé[120] ». À la Chambre des communes le 12 juillet 1960, le Premier ministre britannique réitère une fois de plus la position de son pays. « M. Tshombé a été informé que dans le cas étudié, il ne serait pas possible d'envoyer des troupes britanniques à la requête de qui que ce soit, hormis le gouvernement central constitué légalement[121] ». La Grande-Bretagne est catégoriquement opposée à la sécession de la province cuprifère et désire par la même occasion marquer à son représentant Sir Roy Welensky en Rhodésie du Nord (territoire britannique d'Afrique centrale) son désaccord pour une intervention militaire au Katanga. M. Moïse Tshombé dès la proclamation de l'indépendance du Katanga fait une déclaration dans laquelle il demande aux puissances occidentales une aide militaire. Pour marquer son désaccord avec la sécession, le Premier ministre britannique exerce d'énormes pressions sur le président de la Rhodésie pour empêcher celui-ci d'envoyer des militaires ou d'apporter une quelconque aide à la province du Katanga[122]. La Grande-Bretagne est responsable de la politique étrangère de la Rhodésie qui est en fait une de ses possessions d'Afrique centrale.

Il est difficile de trouver des traces d'une intervention directe, ou officieuse confirmée de l'implication de Londres dans le développement des activités mercenaires au Katanga. Seulement ce que l'on peut avancer comme un plaidoyer de l'implication de la Grande-Bretagne dans l'activité mercenaire au Congo, c'est le silence de son gouvernement face à l'activité et l'enrôlement de nombreux ressortissants de sa possession dans les rangs de la gendarmerie katangaise. Londres assiste impuissante à l'implication rhodésienne au travers des mercenaires dans le conflit congolais. Mais le pays dispose de plusieurs moyens de pression sur la Rhodésie du Nord pour l'amener à cesser toute aide au Katanga. C'est ce qui se passe certainement quelque temps plus tard. Quand l'ONU entame de façon concrète, sa lutte contre la sécession, le territoire commence à refouler les mercenaires venus d'Europe. Ses propres nationaux qui sont engagés dans la province congolaise ne renouvellent pas leur contrat à la fin du premier.

---

[119] Supra p 38-39

[120] « Londres contre la sécession du Katanga; M. Macmillan rejette l'appel à l'aide de M. Tshombé », *Le Monde*, n, 4813, 12 juillet 1960, p 3

[121] « Londres pense que l'ONU doit sauver l'Afrique centrale du Chaos », *Le Monde*, n° 4814 du 13 juillet 1960, p 2

[122] Cette injonction n'empêche par la Rhodésie de devenir la plaque tournante du transit et de l'aide mercenaires au Katanga.

Il en va de même également pour les États-Unis. Le pays est fortement impliqué dans le problème congolais. Mais quant à son implication ou son soutien à une activité mercenaire au Katanga, cela reste difficile à prouver. Les gouvernements américains qui se sont succédés durant la période du conflit congolais ont tous une ligne de conduite qui ne s'éloigne pas vraiment de celle des Nations Unies. La politique de l'ONU au Congo est fortement marquée et dominée par la position des États-Unis. Le pays bien qu'il a adopté une position conciliante envers Moïse Tshombé, n'a jamais reconnu la sécession. S'il l'a soutenu quelque peu, c'est plus dans la cadre de la guerre froide et non dans le désir de voir s'installer une « république du Katanga ». Washington n'est pas pour une balkanisation du Congo et donc est opposée à la sécession du Katanga. Cependant dans le cadre de la lutte d'influence entre puissances occidentales, la position des États-Unis laisse la porte ouverte à toutes implications dans le développement du mercenariat au Congo. Quant au gouvernement britannique, il reste modéré dans ses rapports avec le Katanga. Il milite pour une issue pacifique entre Congolais sans l'intervention de l'ONU dans les affaires intérieures du pays. C'est au travers du Premier ministre Roy Welensky que la position anglaise se manifeste au Congo. En effet, c'est à travers la Rhodésie du Nord que la majeure partie du matériel militaire de la gendarmerie arrive au Katanga. C'est également le lieu de transit favori des mercenaires en direction d'Élisabethville. Malgré ses mises en garde contre toute intervention de la Rhodésie dans le problème Katanga, Londres regarde ces interventions rhodésiennes sans pouvoir y mettre fin de façon énergique.

Les richesses minières du Congo sont en grande partie la cause de toutes ces aides. La diversité des richesses attise les convoitises du monde occidental. Les pays du monde occidental sont trop conscients de l'importance de ces richesses. Chaque clan cherche à s'accaparer les richesses et à s'imposer dans le pays comme soutien principal. Ce que l'on remarque ici c'est que les pays qui interviennent au Katanga ont tous un objectif commun. Celui de faire main basse sur les ressources du sous-sol et d'influencer économiquement et politiquement le Congo. Si les approches sont différentes, l'utilisation des mercenaires pour arriver à leurs fins reste le meilleur moyen. La Belgique, bien que dans son droit d'intervenir, reste faible et doit faire face à ses géants alliés qui eux aussi, veulent leur part du cuivre et des minerais Katangais. Pour ce faire, elle n'a d'autre choix que d'utiliser la voie militaire et les alliances de la guerre froide. Elle facilite le recrutement de mercenaires qui sont déjà bien présents dans la province. Sous le couvert de la mission technique belge, un nombre important de mercenaires arrive au Katanga. La France elle aussi veut établir un monopole dans la gestion des richesses minières du pays. Elle soutient le gouvernement sécessionniste en laissant agir les mercenaires français. Lorsque les autorités katangaises se tournent vers les

Français, le gouvernement trouve le moyen d'exploiter à son avantage cette voie. Sans en être le véritable commanditaire.

Les Anglo-saxons quant à eux n'interviennent pas directement. Si les États-Unis ménagent la sécession, ils ne la soutiennent pas à fond. Il en est de même de la Grande-Bretagne. C'est la Rhodésie du Nord qui dépend de l'Angleterre qui s'implique. Son territoire devient le lieu de passage, mais aussi un des lieux de recrutement de mercenaires pour le compte du Katanga. Ainsi, l'on se rend compte que les richesses minières sont la base, et la cause essentielle du développement d'activités mercenaires au Congo, voire au Katanga. Pour arriver à faire main basse sur ces richesses, plusieurs modes sont utilisés pour parvenir à leurs fins.

II. LES RESPONSABILITÉS DE LA CRISE CONGOLAISE

La guerre des clans se déchaine dans le Congo indépendant dès 1960. Elle était déjà perceptible à l'analyse de la situation sociopolitique dominée par des partis politiques et la présence belge. L'attitude des Belges montre également que l'après-colonisation pour les entreprises préoccupe le gouvernement. Les appétits qui se manifestent dans les pays occidentaux attirent l'attention des Belges. Dès la proclamation de l'indépendance, la course est lancée à l'assaut du Congo. Leur intervention au Congo et dans la vie politique et militaire permet de situer les responsabilités dans la débâcle du pays.

1. Les Belges et la crise

Les Belges présents au Congo depuis plus de 80 ans (état indépendant du Congo du Roi Léopold II durant 23 ans, avant de passer sous domination du gouvernement belge pendant 52 ans) ont du mal à mettre fin à leur présence. La crise congolaise née après l'indépendance est teintée de la présence belge qui s'est durant longtemps manifestée par le paternalisme et le maintien des populations dans l'analphabétisation. Un système qui a maintenu le pays et ses élites dans l'ignorance totale et formé une armée sans véritable assise nationale. Toutes ces tares de la colonisation éclatent une fois l'indépendance proclamée. La Force publique (FP) considérée jusque-là comme la force la plus organisée et la plus solide du Congo, pilier de la stabilité du nouvel État se disloque moins d'une semaine après la

proclamation de l'indépendance. Les leaders politiques parviennent difficilement à ramener le calme dans le pays.

1.1. Formation de la Force publique et la mutinerie[123]

Photo n°2 : Le 5ème bataillon de la Force publique congolaise du camp de Lisolo[124]

C'est en 1885 que la Force publique est créée pour tenir et pacifier les territoires de « l'État indépendant du Congo ». En effet dans le but de l'explorer le pays, des escortes sont formées pour protéger les missions d'explorations. Ces dernières sont alors composées des zanzibarites, des Cafres, des Haoussas, etc. Ils ne sont pas des ressortissants de la colonie. Ils proviennent d'autres territoires africains. Il faut attendre 1886 pour voir les premières recrues congolaises. C'est seulement à cette date que la troupe est baptisée du nom de Force publique[125]. Elle devient alors la Force armée coloniale de l'État indépendant du Congo. Elle

[123] Sur la mutinerie de la force publique et les évènements qui en résultent, se référer à Louis-François, Vanderstraeten, *De la force publique à l'armée nationale congolaise, histoire d'une mutinerie, juillet 1960,* Gembloux, J. Duculot, 1993, Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1960, Tome I*, *op. cit*, p 371-460, et *Congo 1960*, Tome II, *op. cit*, p 469-517, David Van Reybrouck, *op.cit*, p 305-319

[124] *https://Kongolisolo.Co/Force-Publique/,* consulté le 11/12/2018

125 Sur La Force publique lire, Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, *congo 1960 tome I et II*, *op. cit*, p 339-364 et, Frederic P. Miller, Agnes F. Vandome, John McBrewster, *Histoire militaire du Congo-Kinshasa Force*

a pour mission, la conquête du territoire[126] et la lutte contre les marchands d'esclaves arabes. Elle est constituée de soldats congolais et africains commandés par des officiers belges envoyés par Léopold II. En 1886 on « forma les premières unités (opérationnelles) à partir de contingents recrutés dans d'autres territoires d'Afrique et par des volontaires Bangalas (Congolais). C'est le 5 août 1888 qu'un décret consacrait légalement la naissance de la Force publique[127] ». Mais à partir « de 1891 un décret imposa le recrutement forcé de miliciens du Congo donc, la levée annuelle pouvait atteindre 6.000 hommes au moment de la campagne arabe[128] ». Les missions de cette force évoluent au fur et à mesure de la mise en valeur de la colonie afin d'en assurer sa rentabilité économique. Elle se transforme vite en une force de répression au service du colonisateur et joue ainsi le double rôle, de force militaire et de police. En juin 1960 ses incivilités montrent le manque de loyauté envers les nouvelles autorités politiques du pays. Mais révèlent surtout le manque de formation véritable et de déontologie et la nature même de cette Force publique.

Photo n 3 : soldat congolais de la Force publique[129]

publique, Campagnes de l'État indépendant du Congo contre les Arabo-Swahilis, Armée nationale congolaise, Deuxième guerre du Shaba, Paris, Alphascript Publishing, 2010,

126 Citons en exemple quelques conquêtes réalisées par la Force publique dans ses premières années. 1890, occupation du Kwango, 1892 : occupation du bassin de l'Uélé. De 1891 à 1893 : « ce fut la Mission au Katanga qui permit l'exploration, mais bien plus l'annexion du territoire au domaine du Roi Léopold II », *CADN, Série 322PO/1 Kinshasa, carton 60*, « coupure de presse sans date émanant de Congopresse »

127 Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1960 tome I et II*, p 339

128 *Ibidem*, p 339-340

129 Pierre Stéphany « 1941-Les misères et les chagrins de l'année la plus noire », *https://www.freebelgians.be/articles/print.ph*p, consulté le 22/01/2020

Malgré son dévouement et sa loyauté à l'égard de l'autorité coloniale, c'est une force lésée (surtout les soldats indigènes). Elle souffre de discriminations tant dans le paiement de la solde que dans le domaine des formations et du traitement salarial. Le cadre belge de la FP ne trouve pas utile de former les militaires indigènes. Les rares formations restent très souvent inaccessibles aux militaires noirs. « Quant à la promotion des Africains, au sein de la force publique, elle fut quasiment impossible pendant très longtemps[130]». Il faut attendre la veille de la proclamation de l'indépendance, pour que certains soldats noirs accèdent à un grade d'Adjudant. Mais là encore, il y a plusieurs obstacles que les Congolais franchissent difficilement ou pas. Pour accéder au grade d'officier, les soldats doivent suivre plusieurs parcours. « Après huit ans de service, un adjudant, après avoir satisfait à un examen, pouvait devenir sous-lieutenant[131] ». Il faut avoir trente ans au moins et réussir l'examen d'entrée à l'école de sous-lieutenant de Luluabourg. L'examen de ce concours porte sur des connaissances acquises après cinq ans d'humanités gréco-latines[132]. Si l'on considère l'état de formation des militaires et qu'une bonne partie n'a jamais mis les pieds dans une classe de cours, l'on se rend vite compte que les Belges n'ont pas l'intention de donner aux soldats noirs une formation militaire raisonnable. Le but est sans doute d'empêcher l'émergence d'une classe d'officiers et de gradés noirs. Les Belges pensent sans doute qu'une armée congolaise bien formée représente un risque de révolte. C'est ce qui explique que durant plus de 80 ans de présence, les Belges au moment de l'indépendance laissent en héritage au Congo une Force armée aux « pieds d'argile ». Et comme le dit Mustapha Benchenane, « on semblait avoir ouvert une porte alors qu'on était bien décidé à la laisser fermer[133] ». Pas de formation, pas de promotion, il faut éviter de donner aux Africains l'impression qu'ils peuvent se prévaloir de quelques droits. C'est ce qui motive l'attitude du cadre militaire belge. Ceux-ci en posant ces conditions aux soldats noirs mettent les Congolais face à leurs incapacités. C'est une manière cruelle de les empêcher d'accéder à ces formations.

Combiné à tout cela, le traitement salarial et les privilèges creusent l'écart qui existe entre les soldats noirs et les Belges. Déjà avant l'indépendance, les soldats congolais de la Force publique se plaignent du traitement qui est le leur, des conditions de vie, de logement, de rémunération, etc. Dans une note adressée aux leaders politiques congolais pendant la lutte

---

[130] Mustapha Benchenane, *Les armées Africaines, op.cit*, p 43
[131] *Ibidem*
[132] Cette rédaction est basée sur les propos de Mustapha Benchenane, *op. cit*, p 42-43
[133] Mustapha Benchenane, *op. cit*, p 43

pour l'indépendance, les soldats expriment non seulement toutes les rancœurs contre le cadre belge, mais aussi toutes leurs aspirations.

> Personne n'oublie qu'à la Force publique nous les militaires sommes traités comme des esclaves. On nous punit arbitrairement, et ce parce que nous sommes nègres, nous n'avons pas droit aux mêmes avantages et prestige que nos officiers, nous logeons à deux dans une chambre fort étroite (surface : 7,50 m²) dépourvue de tout mobilier et d'électricité. Nous mangeons maigrement et notre régime est loin de satisfaire aux conditions hygiéniques. Le salaire qu'on nous alloue est loin de faire face au coût de la vie actuelle (…). À la F.P, nos officiers vivent à l'américaine ; ils sont installés, ils logent dans de grandes maisons modernes meublées par la F.P. même, leur standard de vie est très élevé, ils sont orgueilleux et jouent au seigneur; tout cela parce qu'ils sont blancs. Aujourd'hui, le désir unanime de tous les militaires congolais est d'occuper des postes de commandement, de gagner un salaire décent, de mettre fin à toutes les discriminations au sein de la F.P[134].

Ce message est une sonnette d'alarme pour les futures gouvernantes du Congo. Une manière de les avertir de ce qui se passerait si les conditions de l'armée ne changent pas après l'indépendance. Les futures autorités doivent s'atteler à une réforme en profondeur afin de mettre sur pied une armée moderne. Mais les leaders congolais une fois au pouvoir ne tiennent pas compte de l'inquiétude des soldats noirs. Cela ne relève certainement pas d'un désintérêt, mais dans un laps de temps si court, il est difficile de mettre en route les réformes nécessaires à la bonne marche de l'armée. La mutinerie vient perturber la bonne marche de l'indépendance, entrainant des troubles et des guerres qui contribuent à figer l'armée dans sa position précédant l'indépendance.

Mais rien ne change véritablement durant les années de colonisation et même à la veille de l'indépendance où l'on pouvait s'attendre à des avancées notables. La situation demeure ainsi jusqu'à la proclamation de l'indépendance. Le malaise au sein des troupes noires grandit sans que les autorités belges se décident à intervenir. Même quand une haute autorité belge attire l'attention du gouvernement sur le traitement des soldats noirs. Selon lui, « la fidélité des forces de l'ordre (armée et police) ne résistera peut-être pas toujours si la politique des abandons successifs persiste[135] ». Cette force longtemps tenue dans le dénuement total n'est pas vraiment prête à assumer la tâche dévolue à une armée nationale. Les différentes difficultés ne peuvent que déboucher sur une mutinerie. Une débâcle

---

[134] Note des soldats de la Force publique en 1959 alors que la lutte pour l'indépendance produit son premier résultat, David Van Reybrouck, *op. cit*, p 309-310. Consulter également, Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen *Congo 1961*, Bruxelles, Les Dossiers du C.R.I.S.P, 1962, p 353-354

[135] Arnaud de Moustelles cité par Robert Cornevin, « la débâcle du Congo », *Révue française d'Études politique africaine*

orchestrée depuis la colonisation. Après l'indépendance, les soldats noirs acceptent difficilement l'autorité des officiers belge. Quelques jours après la proclamation de l'indépendance, « un millier d'Européens sont (toujours) à la tête de vingt-cinq mille Congolais. Le commandant en chef est encore le général Janssen[136]». L'administration est dirigée par des Congolais. Les Européens qui demeurent en fonction occupent des postes de conseillers, mais sont en réalité ceux qui prennent les décisions. Les nouveaux maitres de l'administration ne sont que des hommes de paille de l'ancien régime. Alors quand le général Janssen écrit sur le tableau, *avant indépendance=après indépendance,* pour une troupe à majorité illettrée, c'est la frustration de trop.

Photo n° 4 : Le colonel Émile Janssen commandant de la Force publique

Pour le Général, l'armée conserve ses missions premières, la défense et la sécurité du pays, elle se doit d'être au service du pays, sans autres considérations. Il est loin de se douter que les Congolais feraient une tout autre interprétation de sa phrase. Celle-ci sera longtemps brandie pour faire retomber toute la faute de la mutinerie sur le Général Janssen. Pour les soldats congolais, cette phrase est la preuve qu'ils sont exclus de l'indépendance. Eux qui accusaient quelques mois avant l'indépendance les leaders politiques de ne pas les prendre en

[136] Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1961*, Bruxelles, CRISP 1962, p 308

compte dans la demande de l'indépendance. Cette prhase sonne comme une confirmation de leur crainte, le maintien du statut quo de leur situation. Bien avant la proclamation de l'indépendance, le même général leur avait dit que l'indépendance, c'est pour les civils et non pour les soldats. Ils voient donc d'un mauvais œil que le commandement reste belge, qu'aucun Congolais n'est promu à un grade supérieur et que le traitement salarial n'a pas changé.

Le colonel s'est certainement mal fait comprendre. Dans la situation présente, ses propos ont contribué à envenimer une situation déjà tendue. Les soldats congolais veulent tout de suite des changements. Ils ont le sentiment amer que les leaders politiques ne respectent pas les promesses faites lors de la campagne. Il est vrai que le Parlement dès le lendemain de la proclamation de l'indépendance, ferme ses portes pour raison de congé. Les députés bénéficient de certains avantages résultants de leur propre initiative. Une des « premières mesures prises par les députés est d'augmenter leurs indemnités[137] ». En un temps si court, s'ils l'ont fait pour eux, ils peuvent également faire un geste pour calmer dans un premier temps, les ardeurs de cette Force publique sur le point d'imploser. La mutinerie de la Force publique n'est que l'aboutissement de bien des revendications non résolues au sein des forces armées depuis un certain nombre d'années. Les dérapages des premiers jours de l'indépendance sont un ferment pour la révolte de la Force publique. La note adressée aux politiciens congolais en 1959[138] par les soldats congolais reflète bien leurs attentes. Ces derniers observent de près le déroulement des évènements conduisant à l'indépendance et les changements dans la classe dirigeante congolaise. Dans les négociations avec les autorités congolaises pendant la mutinerie, les mêmes griefs reviennent toujours. Les soldats se sentent lésés, marginalisés. La fête de l'indépendance, ils n'y prennent pas vraiment part, car ils sont consignés. Dans un souci d'apaisement, il aurait été judicieux de donner congé à la troupe, unités par unité ou bataillon par bataillon. Cela aurait permis de faire comprendre à cette Force, que l'indépendance, ce n'est pas seulement pour les civils. Mais, qu'elle est pour tous Congolais.

Ainsi, pour se faire entendre et conquérir cette « *dipenda* » que ses généraux leur refusent, les soldats se mutinent dès le soir du 5 juillet. La mutinerie démarre à la caserne Léopold II puis gagne la garnison de Thysville le lendemain, avant d'atteindre les jours

---

[137] Marianne Cornevin, *Histoire de l'Afrique contemporaine de la deuxième guerre à nos jours,* Paris, Payot, 1972, p 229

[138] *Cf.* Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1960 tome I*, *op. cit*, p 339

suivants les autres garnisons de la Force publique[139]. Les jours suivants, la situation devient incontrôlable et les villes importantes sont atteintes. Le gouvernement belge décide d'intervenir le 10 juillet pour « protéger » et évacuer les Européens. Mais cette intervention renferme également un soutien au gouvernement sécessionniste de M. Moïse Tshombé. S'ensuit alors un engrenage de malentendus et compromissions qui plongent le Congo dans le chaos. Lorsque les autorités congolaises (le Premier ministre et le Président en tête) se rendent compte du véritable danger que représente la mutinerie de la Force publique, ils s'efforcent de trouver des solutions. Le 6 juillet 1960, le Premier ministre prend des mesures afin de calmer les soldats. Ces mesures se fondent sur les revendications des soldats. Il s'agit de remplacer le cadre militaire belge par les Congolais et de nommer des Congolais à des grades supérieurs. Mais ces mesures ne suffisent pas à mettre fin à la sédition. La situation devient de plus en plus difficile et se dégrade. Dans la foulée, le ministre des Affaires étrangères Justin Bomboko arrive à calmer certains mutins qui se sont assemblés devant le palais du parlement. Ils essaient d'entrer dans le bâtiment où se tient, au même moment une réunion du parlement. Le même 6 juillet, le Premier ministre Patrice Lumumba annonce sur les chaines de la radio les promotions au sein de la police. Ce même jour, la police rejoint les mutins dans leur révolte. La situation se calme par endroits après les annonces du Premier ministre. Mais dans d'autres régions, des groupes de la Force publique sont gagnés à leur tour par la mutinerie. L'on voit le Président et son Premier ministre Lumumba dans plusieurs villes du pays où ils tentent de calmer les mutins. Le 7 juillet deux délégations congolaises se rendent à Thysville où la situation est plus grave que celle de Léopoldville[140]. Elles arrivent à obtenir le calme. Mais l'intervention militaire belge le 10 juillet va ranimer la colère des troupes. Dans la journée du 8 juillet, Lumumba reçoit à tour de rôle, différents émissaires et des délégations des mutins, des officiers belges dans le but, de trouver une solution au problème. Il comprend la nécessité pour le Congo d'avoir une armée forte et disciplinée. Cela ne peut se faire sans un minimum de discipline. Le maintien du cadre belge de l'armée lui apparait indispensable. Le 8 juillet le Premier ministre nomme un nouveau chef d'état-major en la personne de Joseph Mobutu. Il nomme Lundula comme commandant en chef de l'armée. La FP elle-même devient alors l'armée nationale congolaise (ANC). Le président Joseph Kasa Vubu et de son Premier ministre interviennent également à Matadi où ils arrivent à ramener le calme. Mais le

---

[139] Sur la mutinerie de la force publique et les évènements qui en résultent, se référer à Louis François, Vanderstraeten, *De la force publique à l'armée nationale congolaise, histoire d'une mutinerie, juillet 1960, op. cit*, Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1960, tome I*, p 371-460 et *Congo 1960 tome II*, p 469-517, David Van Reybrouck, *op.cit*, p 305-319

[140] Louis-François Vanderstraeten, *op. cit*, p 144-334

10 juillet, les évènements prennent une nouvelle tournure avec l'intervention militaire de la Belgique. Les soldats belges interviennent dans la ville et alors même que la mutinerie est terminée, ils ouvrent le feu sur les soldats congolais. Le 11 juillet, le gouverneur provincial du Katanga annonce la sécession du Katanga, protégé par les forces belges stationnées dans la province et celles venues de la métropole.

Mais il faut remarquer que dès le déclenchement de la révolte, le cadre militaire belge qui commande cette force a entrepris des actions louables dans le but de mettre fin à cette sédition. Dès le 5 juillet, sans l'intervention rapide de médiation de certains officiers, des capitaines auprès de leurs troupes, la situation aurait été beaucoup plus catastrophique. C'est un aspect des choses qu'il ne faut pas négliger même si par la suite, le gouvernement belge pèche par l'intervention des troupes métropolitaines[141]. Si la mutinerie de juillet 1960 au sein des forces armées du Congo est considérée comme une cause de l'apparition des mercenaires, c'est parce que celles-ci a provoqué l'éclatement de la seule armée du pays. Elle entraine la panique non seulement dans la population entière, mais bien plus au sein de la population européenne. Il faut noter que le pays pour maintenir son unité doit se doter d'un instrument fort de dissuasion qui jouit entièrement du monopole de la violence légitime. Elle permet non seulement d'assurer la sécurité de tous, mais aussi de défendre l'intégrité territoriale du pays. Au Congo, au lendemain de l'indépendance, « seule la FP pouvait garantir l'ordre dont le Congo aura besoin (car) il faut garantir la vie et les biens de tous et notamment des 86.000 Belges (….)[142] ». Mais cela est difficile lorsque le seul instrument de dissuasion dont dispose l'État est lui-même incapable de jouer son rôle. Cette situation est une des raisons avancées par le ministère belge de l'armée, pour intervenir militairement dans le pays sans l'aval des dirigeants politiques et militaires du pays. La Force publique étant incapable de remplir ses fonctions, il faut un substitut. Cette situation aurait pu être évitée si les colons avaient pris la peine de mettre en place, une armée forte. S'il y avait des gradés congolais capables de reprendre en main les troupes. Durant plusieurs années, le système colonial a maintenu le Congo dans l'ignorance totale en repoussant la formation de cadre militaire congolais.

Le gouvernement belge à partir de 1956 se sent dépassé par ce qui se passe au Congo. La pression des partis politiques et de la population est difficilement supportable.

---

[141] Pour tout le développement qui suit, consulter, Louis-François Vanderstraeten, *op. cit*, p 144-334. Les actions reportées dans la rédaction ne sont pas exhaustives, elles représentent juste des exemples des différentes actions menées dans le but de mettre fin à la mutinerie.
[142] Louis-François, Vanderstraeten, *op. cit*, p 311

1.2. Une classe politique sans véritable assise

Le 30 juin 1960, le Congo devient indépendant avec à sa tête une classe politique faible. Sans véritable formation politique, les nouveaux dirigeants doivent faire face à de grands défis. Une situation qui représente un risque majeur pour la suite de l'histoire du pays. Depuis 1959, les partis politiques demandent la mise en route de l'africanisation de l'administration afin de préparer l'indépendance du pays. Le gouvernement belge met tout en œuvre afin de retarder cette échéance. Mais contre toute attente, à la table ronde de Bruxelles tenue en janvier-février 1960, la Belgique décide à la grande surprise des Congolais eux-mêmes, de donner l'indépendance immédiate au Congo en juin de la même année.

Quand l'indépendance est proclamée, tous savent que le Congo entre dans une période difficile. Pour cause, la classe politique est faible et sans véritable assise. Les anciens dirigeants coloniaux savent eux-mêmes que la tâche est grande et ardue. Durant la colonisation, les autorités ont maintenu les populations dans l'analphabétisme et l'ignorance criarde. La politique paternaliste pratiquée au Congo par les Belges amène ces derniers à considérer les Congolais comme de grands enfants dont l'évolution doit se faire de façon progressive et lente. Cela a pour conséquence de retarder la formation d'une élite politique et administrative congolaise. À la veille de l'indépendance, il n'existe pas une élite congolaise vraiment capable de conduire le pays vers un développement et de maintenir la stabilité. Le gouvernement belge ne pense pas à une indépendance du Congo. L'idée d'un Congo indépendant séparé de la Belgique est impensable pour nombre de Belges. Même si cela doit arriver, ce serait pour longtemps encore pensent-ils[143]. Ne pas former le cadre militaire congolais a pour but de se rendre indispensable, voir incontournable dans tous les domaines de la vie politique, économique, administrative et militaire du pays. Sur ce point, la décision du gouvernement belge de signer un traité de paix[144] avec le Congo alors même que l'indépendance n'est pas encore proclamée est révélatrice des craintes belges. Ces derniers

[143] Ce fait se confirme par la réaction non seulement de l'opinion publique, mais aussi dans les rangs de la classe politique belge, à la publication du plan de trente ans de Van Bilsen. La réaction, la condamnation de ce dernier pour avoir utilisé le mot indépendance, les discussions sur la question au parlement belge, etc. Sur la durée du temps à observer avant l'accession à l'indépendance du Congo, le texte démontre la pensée belge selon laquelle, il faut du temps pour que ces grands enfants deviennent véritablement des adultes capables de prendre en main leur propre destin.

[144] Ce traité à une orientation militaire, mais touche également à tous les domaines de la vie publique et politique du Congo.

sont bien placés pour savoir que le pays aurait besoin d'une aide étrangère et bien plus dans le domaine militaire.

Lorsque les troubles éclatent dans les camps militaires, les dirigeants congolais tentent par tous les moyens de rechercher des solutions. Mais sans véritable formation, et connaissances des rouages de commandement. Les louables décisions qu'ils prennent entrainent très souvent le désordre. Différentes actions sont entreprises pour ramener la paix. Les autorités politiques savent que si la force publique qui est présentée comme la seule véritable force disciplinée et structurée du pays implose, il serait difficile d'atteindre les objectifs de développement, de paix et d'union nationale prônés par le Premier ministre. Au soir du 5 juillet, la mutinerie qui écllate dans le camp Léopold II n'est pas d'abord perçue comme une menace sérieuse. Le lendemain, lorsque la garnison de Thysville se révolte, les autorités congolaises comprennent que la situation est grave. Le ministre de l'Intérieur Justin Bomboko, le chef de l'État-major Joseph Mobutu, Kasa Vubu et le Premier ministre tentent des actions[145] pour ramener le calme. Le 7 juillet au matin, tout se dégrade. La Force publique dont le général Janssen disait qu'elle est solide n'existe plus déjà que de nom.

La mutinerie de la force publique entraine dès son éclatement, la désorganisation du pays tout entier. Le Premier ministre dans la foulée de la mutinerie, démet le général Janssen et nomme à sa place Victor Lundula tandis que le sergent-chef Joseph Mobutu devient le nouveau chef d'État-major. Il nomme, dans la confusion et sans informer Mobutu, des officiers et sous-officiers congolais à des grades supérieurs. La Force publique devient l'Armée nationale congolaise. Comme le dit David Van Reybrouck, « on venait de retirer au nouvel État, son plus solide pilier[146] ». À partir de ce moment, il est difficile de constituer une armée nationale congolaise solide ou même de mener une action de sécurité ni de défense avec ces soldats. L'africanisation de la Force publique entraine de nombreux désordres et des conséquences irréparables. Toutes les décisions prises ont pour but de mettre fin dans l'immédiat à la mutinerie de la FP. L'on aurait évité sans doute, la mutinerie si, les Belges avaient pris le temps de former une armée forte et bien instruite. Mais il n'y a pas à l'indépendance des gradés Congolais capable de maintenir la discipline au sein de cette

[145] Junstin, Bomboko se rend au camp pour tenter de discuter avec les soldats. Il arrive à mettre calmer les mutins venus au Parlement pour manifester. Le Premier ministre lui-même s'y rend pour apaiser la troupe, mais est hué, il annonce l'africanisation des cadres, la Force publique devient l'Armée nationale congolaise.
[146] Louis-François, Vanderstraeten, *op. cit*, p 311

troupe. La mutinerie vient aggraver un peu plus la situation rendant impossible la réorganisation en profondeur de cette troupe.

Mais, force est de reconnaitre qu'en ce début de juillet 1960, il est impossible de satisfaire toutes les revendications des soldats. Entre le 30 juin et le 5 juillet, le nouveau gouvernement ne peut mettre en place un cadre pour la promotion et la revalorisation des couches sociales du pays. Il ne maitrise pas les rouages de gouvernance d'un État. Il ne peut pas trouver si rapidement, une solution aux revendications de toutes les classes socio-professionnelles du pays et partants, celle des soldats. Le jeune État ne peut satisfaire les revendications d'une troupe d'environ 25 000 soldats alors que les problèmes financiers sont déjà visibles. Il ne peut pas faire de tous ces soldats des gradés sans une véritable formation ni instruction militaire. Le cadre belge de cette force a consciemment maintenu celle-ci dans le délabrement (pas de formation de cadres, pas d'avancement, aucun soldat gradé congolais avant 1959, etc.). Chercher à contenter cette Force doit passer absolument par une réforme en profondeur. Or comme le dit si bien David Reybrouck (exprimant) la pensée du général Jansen, « il est exclu de mettre en œuvre (cette réforme) pendant les mois mouvementés précédant ou suivant l'indépendance[147] ». Le pays a pour l'heure le besoin urgemment d'une force armée disciplinée, pour dissuader toutes velléités de sécession et d'assurer la sécurité de tous. La Force publique qui représente l'armée nationale doit rester forte et unie afin de permettre dans un premier temps au gouvernement de mettre en place un État fort. « Et la force publique ne pourra remplir sa mission que si elle passe en bloc, avec son cadre, sa discipline, sa hiérarchie au service du Congo indépendant. Les officiers européens ne peuvent se contenter d'être des conseillers techniques[148] ». Ainsi présenté, l'on comprend que les mesures prises par les autorités congolaises, notamment l'africanisation accélérée de la force publique sont de nature à désorganiser l'armée. La présence du cadre européen dans la Force publique est perçue comme un facteur stabilisateur. Elle contribue à maintenir la discipline au sein d'unités encline à la désobéissance. Les mesures prises par le gouvernement ne suffisent pas à apaiser la colère et les revendications des soldats. Ces derniers habitués à de fausses promesses maintiennent la pression et commentent des actes irréparables. Le 7 juillet commencent les attaques contre les populations européennes. Celles-ci viennent confirmer les craintes du gouvernement belge. Ces attaques entrainent du même coup, l'intervention des forces métropolitaines belges à Matadi le 10 juillet à Élisabethville puis dans les grandes

[147] David Van Reybrouck, *op.cit*, p 310
[148] *Ibidem*, p 119-120

villes du pays. La nouvelle armée congolaise ressemble plus à une force déstructurée et indisciplinée qu'à une armée préparée à assumer les missions régaliennes. La Belgique pour montrer son influence prend le contrôle militaire des évènements. Évènements qui débouchent sur la sécession de la province du Katanga où les populations belges trouvent refuge.

L'africanisation des cadres entraine l'indiscipline et le désordre au sein de cette force réputée stable et disciplinée. Les nouveaux dirigeants de cette armée ne la contrôlent pas. Ils n'ont aucune autorité sur les soldats qui se livrent désormais à des actes répréhensibles. Seul le commandant Lundula arrive à se faire obéir. Éloigné de la sphère militaire, le nouveau chef d'état-major ne prend pas toute la mesure du problème pour régler les problèmes. Lorsqu'ils font appel aux Nations unies, les nouveaux dirigeants pensent que les forces internationales doivent aider à combattre les sécessions. Mais en réalité ce n'est pas le cas. L'opération des Nations unies est une mission d'observation. Son but est de permettre le retour à la paix. Elle ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures du pays. Cette méconnaissance de la politique des Nations unies entraine par la suite des conflits entre le Premier ministre congolais, le secrétaire de l'Assemblée nationale et les autorités de l'ONUC au Congo. Le Premier ministre demande au secrétaire général de placer les Casques bleus sous ses ordres pour qu'ils combattent contre les mercenaires et la gendarmerie congolaise. Mais il reçoit un refus poli qu'il ne peut supporter.

Toutes ses erreurs surviennent parce que le cadre congolais n'a pas la formation adéquate. Durant les années de colonisation, les Congolais n'accèdent pas aux formations de haut niveau. Au lendemain de l'indépendance, seuls quelques Congolais se trouvent en formation universitaire, et militaire en Belgique et en France. La formation d'élite politique et militaire arrive tardivement dans la colonie. La fondation des universités de Lovanium (Léopoldville) en 1935 et celle d'Élisabethville en 1957 est une avancée significative. Le pays ne compte alors que quelques universitaires. « 30 Africains seulement étaient titulaires de diplôme universitaire et les deux universités n'avaient encore que 466 inscrits[149]». La ségrégation de fait qui existe dans la colonie empêche les Africains de profiter vraiment de ces institutions modernes[150]. Seuls quelques Africains y accèdent, une goutte d'eau dans la marre. Les élites qui se retrouvent à la tête du pays en 1960 n'ont pas été formées dans ces institutions modernes. Aucun d'entre eux ne peut se prétendre d'une formation politique. Les

[149] Pierre Guillaume, *Le monde colonial XIX-XXème siècle*, Paris Armand Collin, 2001
[150] René Hoffherr, « L'avènement du Congo belge à l'indépendance », *Politique étrangère* n°2, Année 1960, p 112

pères jésuites ne donnent que des formations en humanités religieuses. Le profil de carrière par excellence est celui de prête ou d'homme du clergé. La Premier ministre, Patrice Lumumba est un autodidacte. Il acquiert les bases politiques grâce à la lecture de manuelles d'histoire. À travers la presse, il apprend et découvre la vie politique internationale. Il apprend le journalisme. Ce sont ces lectures et recherches qui le préparent à la vie politique. Il ne peut prétendre d'une solide formation politique et il en est de même du président Joseph Kasa Vubu. Ce dernier fréquente le petit et le grand séminaire en vue de devenir prêtre. Mais au cours de sa formation, il se révèle un esprit très critique qui lui vaut le renvoi. Il se retrouve alors enseignant avant de devenir comptable. Bien qu'avancée pour son temps, sa formation ne lui permet pas non plus la maitrise des rouages de la vie politique et du fonctionnement d'un État.

À l'instar de ces deux dirigeants congolais, la classe politique congolaise n'est pas vraiment formée à prendre la relève des blancs en 1960. Ce handicap se révèle dangereux dans la conduite des affaires du pays. La gestion des évènements nés de la mutinerie et des différentes sécessions met bien en évidence ses tares. Les Congolais eux-mêmes ne font rien afin d'empêcher la situation de dégénérer.

2. Les faiblesses du Congo post-indépendance

Dès la proclamation de son indépendance, le Congo entre dans une période de troubles et de conflits qui débouche sur la sécession et la guerre civile. Les autorités congolaises malgré leur bonne foi, n'arrivent toujours pas à trouver des solutions pour arrêter les troubles. Certains d'entre eux restent dans les coulisses tirant les ficelles de la déstabilisation. La mésentente entre les dirigeants active les troubles dans le pays. L'inexistence d'une unité nationale et la faiblesse de la classe politique sont des facteurs qui contribuent à précipiter le pays dans les troubles en tout genre. Troubles qui débouchent sur la guerre

2.1. Les difficultés sociopolitiques du Congo (juillet 1960 janvier 1961)

Aux portes de l'indépendance, le Congo se trouve dans une situation trouble. L'atmosphère sociale est tendue, car depuis 1956 le mot indépendance lâché par Van Bilsen suscite de nombreuses discussions et de l'effervescence au sein des groupements syndicaux et de la population. Très vite, ces associations s'organisent en partis politiques dans le but de

contribuer à la lutte pour l'indépendance du Congo. Le pari est réussi, le Congo devient indépendant. Mais alors que tout se met en place, les rivalités entre les nouveaux leaders mettent à mal les projets et l'atmosphère politique et sociale du pays. Ces querelles claniques débouchent sur une guerre civile dans laquelle, les mercenaires tiennent la tête des opérations.

La lutte engagée pour l'indépendance laisse entrevoir ce que sera la situation politique et sociale du pays à l'indépendance. L'ABAKO réclame l'indépendance immédiate, tandis que les autres partis veulent un programme de décolonisation sur plusieurs mois voire des années. Mais chaque parti soutient une ligne différente. Il n'y a pas de front commun. Puisqu'il n'existe pas de front commun congolais, la course est rude et les partis ne peuvent se « permettre de jouer les modérés[151] ». C'est le plus radical des partis, qui remportera la victoire. Ainsi, tous les partis politiques se lancent-ils dans cette surenchère du radicalisme. Joseph Kasa Vubu considéré comme modéré en comparaison de Patrice Lumumba est le premier avec son parti l'ABAKO à réclamer l'indépendance immédiate. Déjà en 1959, il demande l'indépendance immédiate sans condition pour le Congo. Mais pour les besoins de la lutte contre son Premier ministre après l'indépendance, il est classé au rang des modérés. Le MNC qui domine le congrès de Luluabourg en avril 1959[152], arrive à faire accepter à ses pairs, la date de janvier 1961 comme date « d'installation d'un gouvernement congolais provisoire qui devrait décider de la date de l'indépendance[153] ». Mais lors la table ronde, les différents partis sont obligés d'accepter la date du 30 juin 1960 comme date de l'indépendance. Patrice Lumumba pour ne pas faire chemin à part, s'aligne sur ses pairs.

Le radicalisme de chaque parti a pour but de rentrer dans les bonnes grâces des populations. Tous déterminés à faire comprendre à la population congolaise qu'ils sont les mieux placés pour défendre les intérêts congolais. L'impossibilité pour eux de travailler d'un commun accord se manifeste dans les différentes prises de position et la formation d'alliances aussi éphémères les unes que les autres. Le MNC s'allie avec plusieurs partis tels le PSA, pour remporter la victoire lors des élections. Mais cela ne change pas grande chose dans la capitale, dominée par les Bas-Congo l'ABAKO règne en maitre. Dès le début de la mutinerie de juillet 1960, les différents clivages apparaissent et un seul homme est alors accusé de ce désordre, le Premier ministre. Dans la constitution de son gouvernement qu'il veut unitaire, plusieurs grands partis déclinent sa proposition de poste ministériel. Ce sont entre autres,

---

[151] Crawford Young, *op. cit*, p 141
[152] *Ibidem*
[153] *Ibid*

Albert Kalondji, Moise Tschombé. Même certains de ceux qui participent à ce gouvernement deviennent ses pires ennemis. Cette mésentente au sein de la classe politique dirigeante entraine de nombreux dysfonctionnements dans la mise en place du programme de gouvernement.

Un autre fait vient ajouter encore plus désordre dans le pays. À la veille des élections, les partis font beaucoup de promesses à la population. Cette population associe indépendance à la vie facile et à l'accession aux biens des Belges et d'un emploi meilleur. Elle se sent lésée au moment du partage des retombées de l'indépendance. « L'absence de responsabilités dans la conduite du pays[154] » pendant la colonisation, à conduit les leaders congolais à faire de nombreuses promesses aux populations. Mais, il faut se rendre à l'évidence, il est difficile de satisfaire à toutes les exigences au lendemain de la proclamation de l'indépendance. Les couches sociales s'attendent toutes à des promotions, des avancements et des changements. Mais cela est impossible. Ce qui entraine des révoltes dans plusieurs secteurs. Mais le secteur le plus atteint est celui de l'armée, un secteur crucial qui doit être préservé. Il est le premier à voler en éclat. L'économie est touchée de plein fouet, car la production minière est en baisse. Bien avant la proclamation de l'indépendance, le gouvernement belge rapatrie les fonds de la banque du Congo en Belgique. Cette situation laisse un déficit financier dans le pays. Le Congo avant même son indépendance se retrouve déjà dans une crise financière. La sécession du Katanga vient aggraver cette situation déjà compliquée. Avec la sécession, les biens issus de l'exportation ne sont plus versés au gouvernement central, mais plutôt à Élisabethville.

Les propos de Justin Bomboko, le 22 mai 1960 à Bruxelles jettent un climat de froid au sein de la Force publique. Ce dernier déclare que « ce n'était pas en trois mois qu'on pouvait faire d'eux de premiers secrétaires[155] ». Elle reflète bien la vérité. Cette remarque enlève tout espoir à cette Force publique qui fonde de grands espoirs sur l'indépendance. Remplacer les blancs, cela est possible, mais pas dans l'immédiat. Pour l'heure, le pays a besoin de cadres militaires instruits ce qui n'est pas le cas de nombreux employés de l'administration et d'autres services. Le Premier ministre est lui-même conscient que pour l'heure, il faut maintenir les Belges à tous les postes de responsabilités. Avant la proclamation de l'indépendance, il annonce, vouloir travailler avec les Belges et ne désire pas leur départ. Mais tout cela mérite de réformer le système éducation, administratif, politique et même

---

[154] Crawford Young, *op. cit*, p 155
[155] Albert Pevée, *Place aux noirs*, Bruxelles, Edition Afrique-Asie, 1960, p 76

social. Mais la situation ne permet pas la mise en place de ces réformes. Les classes socio-économiques sont impatientes de voir se concrétiser l'indépendance dans l'administration aussi bien que dans l'armée. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance, tout le monde s'attend à des changements notables. Mais rien de vient. La mutinerie de la force publique est une tragédie pour le pays.

Les dirigeants politiques qui doivent présider à la bonne marche de la vie politique et économique du pays ne s'entendent plus. Dans les provinces c'est la course à l'autodétermination. Les autorités politiques des provinces minières ne supportent pas de ne pas jouer des rôles majeurs dans la conduite du pays. Albert Kalondji et Moïse Tschombé estiment tous les deux que eu égard de leur statut et de l'importance économique de leurs régions, ils méritent des postes de prestige[156]. Puisqu'ils n'obtiennent pas ce qu'ils demandent, ils se rebellent et décident de quitter l'ensemble congolais. C'est ce qui en partie entraine la sécession de ces deux provinces. Le 5 septembre 1960, la situation débouche sur une crise institutionnelle qui va conduire à l'assassinat du Premier ministre le 17 janvier 1961. Ce jour, le président démet le Premier ministre de son poste.

Ce que l'on peut observer dans le cas du Congo c'est qu'avant et au lendemain de la proclamation de l'indépendance, tous les secteurs sont sur le point d'éclater. Mais malheureusement pour le Congo, c'est l'armée, élément important dans le maintien de la sécurité et de la stabilité de l'État qui explose en premier. « Et le pouvoir une fois privé de ses moyens de coercition n'avait plus aucun moyen de venir à bout de la crise déclenchée par la mutinerie de l'armée[157] ». La mutinerie de la force publique plonge le pays dans une course à l'autonomie qui signe la débâcle du pays et la division de l'armée en elle-même. Alors que le pays a besoin d'une force de défense et de sécurité capable d'assurer la défense du pays, la Force publique se disloque. D'elle, il ne reste que des individus en armes sans véritable discipline ni cohésion.

2.2. La désintégration de l'armée

Cette analyse n'a pas pour but de faire une étude exhaustive de l'armée congolaise depuis la Force publique, mais plutôt d'analyser les défaillances qui expliquent la présence du

---

[156] Moïse Tshombé réclame le poste de ministre de l'Economie. Alber Kalondji refuse le poste de ministre de l'Agriculture.
[157] Crawoford Young, *op. cit*, p 167

mercenariat dans le pays. L'armée nationale congolaise (ANC) est née de la seule volonté du gouvernement congolais pendant la mutinerie de la Force publique. À sa création, elle dispose d'un atout majeur, le potentiel en hommes[158]. Mais, cet atout est vite noyé par de nombreux problèmes qui constituent de véritables faiblesses. La naissance de cette armée s'est faite dans un désordre complet et une ignorance totale du fonctionnement d'une armée nationale (promotions, grade et formation, etc.). L'ANC qui doit d'être une force d'ordre est pour le Congo, source du désordre.

Le commandement de la Force publique se trouve aux mains des Belges et la masse de soldats est constituée de Congolais dont le plus gradé à cette époque n'a que le titre de sergent. Lors de la « Table ronde » tenue à Bruxelles pour régler les modalités de l'accession à l'indépendance du pays, les leaders congolais ont oublié de faire cas de l'organisation de la future de l'armée congolaise. La question est renvoyée à une date ultérieure. Elle devait être discutée plus tard, dans le cadre d'un nouvel accord de coopération pendant une conférence qui devait se tenir au plus tard, dans la première semaine du mois de juillet. Soit le 2 juillet 1960 au Congo[159]. Pour la Belgique il n'est pas question que le Congo du moins dans les premières années de son indépendance s'affranchisse totalement de son influence. Garder le contrôle sur le système sécuritaire du pays est pour Bruxelles, un gage de maintien du sa présence et de son influence. Une influence qui permet de rassurer les populations belges et européennes restées au Congo. La situation militaire du pays ne constitue pas un sujet de préoccupation majeur autant pour les Belges que pour les futurs gouvernants.

Dans sa conception, la Force publique est une force répressive au service de la colonisation comme le souligne bien Robert Cornevin. « La force publique était devenue une remarquable machine répressive qui fit ses preuves en 1941, au siège de l'Union minière à Lubumbashi lors d'une grève où une fusillade de la Force publique avait fait soixante morts[160] ». Et elle le restera dans sa forme au lendemain de l'indépendance. Il lui est difficile dans un premier temps de se départir de cette fonction première. La nouvelle armée nationale

---

[158] À la veille de l'indépendance, la Force publique compte environ 25000 hommes. Pour une armée africaine, le chiffre d'environ 25 mille hommes est déjà un véritable atout, car la plupart des armées africaines des débuts de l'indépendance n'atteignent même pas 10 milles hommes. SHDN Série S, carton, 14S292, « À la veille de l'indépendance, la Force publique comptait 23 000 hommes repartis après le 30 juin en 6 bataillons de gendarmerie, une par provinces », Rapport annuel de l'AFA, français 1964, note n°29/AM, Ambassade de France au Congo, p 12

[159] Maurice Vaïsse, *Documents diplomatiques français 1960, Tom I (1er Janvier-30 juin 1960)*, Paris Imprimerie nationale, 1995, p 143

[160] Robert Cornevin, *Revue française d'Études politiques africaines*, p 83, cité par Mustapha Benchenane, *Les armées africaines*, *op. cit*, p 42

née au milieu de la mutinerie n'est pas vraiment une armée nationale. Il s'agit de la même Force publique dans sa composition comme dans sa structuration, seul le nom a changé. La naissance de l'armée nationale congolaise s'est faite dans le désordre (mutinerie, départ du cadre belge de l'armée, africanisation rapide). Elle manque cruellement d'instruction et de formation d'encadrement et de commandement. Les dirigeants militaires et le gouvernement belge n'ont pas cherché à faire de cette force, une armée forte et instruite.

Une armée nationale sans bonne formation ni une bonne discipline ne peut pas être un soutien pour un État. La faiblesse de l'armée nationale congolaise réside dans son manque de discipline et de formation. Il existe aussi en son sein, de forts courants ethniques qui viennent fragiliser la cohésion entre les soldats. Sans véritable formation et bien plus elle reste une armée coloniale rebaptisée à la hâte, armée nationale. Dans ses pratiques, elle incarne encore cette force de répression qu'était la Force publique. Lors de la journée de l'armée le 17 novembre 1960, il rappelle que « l'ossature, la structure de notre armée n'ont jamais vraiment cessé d'exister et n'ont subi depuis l'indépendance que très peu de changement[161] ». Le pouvoir congolais n'a pas le temps de prendre les mesures qui s'imposent pour bâtir une véritable armée nationale. La guerre éclate très vite après l'indépendance et il faut une armée sur le terrain. La nouvelle armée prend donc ses fonctions sans être passée par une réforme. Elle est considérée par la population comme un instrument de terreur et donc comme une force d'occupation. Dans les faits, cette image n'était pas totalement fausse ; durant la colonisation, elle est coupée de la population. Elle n'a pas appris à vivre en son sein ni à se mettre au service de la sécurité de tous. Les soldats sont devenus pour le peuple des bourreaux dans bien des cas.

En plus des faiblesses déjà évoquées, il y a l'africanisation des cadres et du commandement qui vient ébranler tout le système de commandement de cette nouvelle armée. Comme le souligne si bien Louis-François Vanderstraeten, l'africanisation de la force publique « va constituer, non la goutte qui fait déborder le vase, mais l'élément qui va concrétiser le danger et, en quelque sorte, en faire toucher du doigt l'imminence[162] ». Car, la décision d'africaniser le cadre dirigeant de la Force publique et sa transformation en armée nationale, décision annoncée dans l'effervescence de la mutinerie, « consomme la ruine de la discipline et détruit en fait toute autorité. L'ancienne (autorité) est supprimée et la nouvelle

---

[161] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 60*, « L'état actuel de l'armée congolaise », courrier n°1271/AL, Ministre des Affaires étrangères français, Direction des affaires politiques Afrique-Levant
[162] Louis-François, Vanderstraeten *op. cit,* p 261

n'est pas encore nommée[163] ». Les nouveaux commandants et cadres de l'armée ne jouissent pas d'autorité auprès de la troupe. Les nouveaux cadres nommés par le Premier ministre n'ont ni l'autorité ni la compétence nécessaire pour tenir une armée. Ils arrivent difficilement à se faire obéir. Ces dernières ne peuvent assurer ni une direction ferme ni un équilibre qui déjà est mis à mal par la mutinerie. Bien que Lundula soit un adjudant de l'armée, il n'arrive pas à maintenir la discipline, encore moins le chef d'état-major Joseph Mobutu. Ce dernier arrive seulement à tenir un faible bataillon grâce à l'aide américaine.

La jeune armée congolaise sombre dans un état d'anarchie qui, par la suite, devient chronique. Sa valeur combattante devient nulle. Il est alors impossible de mener une action coordonnée. Le plus solide pilier du nouvel État n'existant plus, l'anarchie s'installe. La cohésion territoriale est mise à mal par les sécessions. L'armée nationale n'arrive pas à intervenir pour ramener le calme et établir l'autorité de l'État sur tout le territoire. Comme l'a si bien analysé David Van Reybrouck, « l'État ne devient État qu'à mesure qu'il parvient à monopoliser la violence (tribale sociale, territoriale)[164]». Pour cela, il lui faut l'outil essentiel pour l'exercice de la violence légitime. Mais dans le cas du Congo, l'armée elle-même est un facteur de violence, d'insécurité et de trouble. Et dans un monde où la sécurité des territoires et des nations est primordiale pour un meilleur développement, les dirigeants congolais ont du mal à se rendent compte du rôle essentiel d'une armée dans un jeune État. « Dans le Congo agité des années 1960, l'armée avait une importance capitale. Mais la Force publique, l'armée coloniale (…) avait été réduite en l'espace d'une semaine à une horde indisciplinée[165]», incapable d'assumer la défense du territoire et d'assurer la sécurité des populations. La nouvelle armée congolaise n'a pas l'ossature d'une véritable armée nationale. Le centre de commandement est dispersé en plusieurs états-majors[166]. Dans une note des archives diplomatiques datées du 10 mars 1962, les problèmes de celle-ci sont énumérés. Les suspicions, dissensions et autres maux sont forts au sein de la troupe. Sur les quelques soldats congolais allés pour un stage en Russie, 26 sont revenus au Congo en 1962. Mais « dès leur retour, le général les rejette de l'armée[167] ». La suspicion de communisme chez ces derniers est la raison trouvée pour expliquer cette décision. Ainsi l'armée se voit-elle lesté de soldats

---

[163] Louis-François, Vanderstraeten *op. cit*, p 261
[164] David Van Reybrouck *op. cit*, p 311
[165] *Ibidem*, p 311-312
[166] Chaque état-major fonctionne en autonomie sans vraiment en référer à l'état-major central. Cela rend difficiles le commandement et la coordination des actions.
[167] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 60*, « Note de Gardiner ancien commandant des troupes ghanéennes de l'Opération des nations unies au Congo », au Secrétaire général des Nations unies

qualifiés et bien formés ce qui est un gâchis pour cette armée qui a vraiment besoin de cadres. Dans le contexte de guerre froide, il est difficile de les accepter au sein de l'armée contrôlée par un chef d'état-major qui roule pour les Américains. Mobutu dans ce conflit, se révèle l'homme des Occidentaux. Il ne se prive pas de manipuler ce contexte à sa guise.

Une autre faiblesse de l'ANC réside également dans le fait que les autorités congolaises n'ont aucune maitrise de leur armée. Cette faiblesse conduit à l'indiscipline et à la désintégration de l'armée. Elle n'arrivera jamais à se relever et à sortir de son système de clientélisme mis en place avec l'africanisation des cadres et la politisation des unités[168]. La désintégration de l'armée congolaise est consécutive à la mutinerie de la force publique et à l'africanisation des cadres. Il s'avère dès lors impossible de reconstituer une armée disciplinée.

> Les unités de la jeune armée nationale congolaise (déjà en crise à des degrés divers) sous le commandement de l'ancien cadre ne retrouveront ni équilibre ni direction ferme, et glisseront insensiblement ou brutalement vers un état d'anarchie plus ou moins prononcé, à la merci des réactions passionnelles d'une partie de leurs membres. Leur valeur militaire devient nulle pour tout ce qui concerne une action coordonnée quelconque[169].

Comment peut-on parler d'armée nationale quand toute ou une partie de celle-ci est incontrôlable et n'obéit à aucun ordre de ses supérieurs ? L'armée nationale congolaise à peine créée n'existait plus que de nom. Il faut attendre quelques années pour voir émerger une armée nationale à peu près acceptable.

Un autre problème que rencontre la jeune armée congolaise et qui mérite d'être souligné avec force, c'est le tribalisme en son sein. Cette situation rend difficile l'harmonie au sein de l'armée. En effet, lors du conflit constitutionnel entre Lumumba et Kasavubu en septembre 1960, les soldats, sur la base de considérations ethniques, prennent parti pour l'un ou l'autre. Ces comportements entament la cohésion de l'armée qui éclate en diverses factions rivales. L'on voit d'un côté, les paras congolais sous le commandement de Mobutu et les militaires sous le commandement de Lundula (ce général est l'oncle de Lumumba) en font de même. Dans cette atmosphère trouble, les factions rivales au sein de l'armée ne défendent pas

---

[168] En juin 1960, il existe au Congo plusieurs branches dans l'armée. Avec la mutinerie, certains se retrouvent au Katanga dans la gendarmerie, de ceux qui restent, une partie répond aux ordres de Joseph Mobutu et l'autre aux ordres de Lundula. Cette dernière division est née de la crise constitutionnelle qui entraine l'arrestation, l'emprisonnement et la mort de Patrice Lumumba

[169] Louis-François, Vanderstraeten, *op.cit*, p 257

la nation, mais les intérêts des personnes et des clans. La majorité des soldats Bangala, Bas-Congo, se lient avec Joseph Mobutu tandis que les Luba et Batétéla se rangent sous les ordres de Lundula. Le 5 septembre 1960, le président Kasavubu s'appuyant sur l'article 22 de la loi fondamentale destitue le Premier ministre. Selon cet article, « le chef de l'État nomme et révoque le Premier ministre et ses ministres[170] ». M. Joseph Iléo est désigné comme nouveau Premier ministre. Quelques heures plus tard, Lumumba déclare à son tour, la destitution de Joseph Kasa Vubu. Il se base lui sur l'article 51 de la même loi, « l'interprétation des lois par voie d'autorité n'appartient qu'aux chambres[171] ». Donc, le président n'a pas le droit de démettre un ministre sans passer par le Parlement. Le 13 septembre, le parlement congolais confirme par un vote, Lumumba dans ses fonctions. Mais le Président congédie le parlement le lendemain même pour un mois. Tout l'entourage de Lumumba subit plus ou moins les mêmes mesures. Le même 13 septembre, le Général Lundula est également révoqué de ses fonctions par le président qui le remplace le lendemain, par le Colonel Joseph Mobutu. Ce dernier devient ainsi, le chef suprême de l'ANC. Les militaires originaires de la province orientale se regroupent sous le commandement du général Lundula dans la province orientale. Le 14 septembre, le tout nouveau commandant en chef de l'armée annonce que, vu la situation de chaos, l'armée a décidé de neutraliser les politiques. Le 16 septembre, il met sur pied un collège de commissaires constitué de jeunes universitaires ramenés d'urgence au Congo. Ce collège, investi par Kasa Vubu est chargé de la direction du pays. Ce qui précède met en évidence le poids de la politisation de l'armée. Pour parvenir à ses fins, Joseph Mobutu s'appuie sur une partie de l'armée et des réseaux Bas-Congo de la capitale. Les soldats sont en majorité des ressortissants de l'Équateur, et de la province de Léopoldville. L'armée congolaise pâtit de ces querelles politiciennes.

Occupés à assouvir leurs intérêts, les dirigeants se soucient peu de la situation de l'armée. Le manque d'équipement, de moyen matériel et logistique handicape encore plus cette armée. Cette situation empêche l'organisation de reconquêtes. Le Premier ministre Lumumba pour attaquer les régions sécessionnistes fait appel à l'aide soviétique pour le transport des troupes. Le matériel à disposition est utilisé par le chef d'état-major pour ses troupes fidèles. Les autres sont mal équipées. Le Congo a toujours bénéficié d'une force capable de satisfaire les besoins de domination de l'administration coloniale, mais inopérante

---

[170] « Loi fondamentale sur la structure de l'État du Congo belge », p 4, article 22, *https://leganet.cd/Legislation/Droit/Public/Loi/fondamental/1960.pdf consulté le 01/2017*, consulté le 24/06/2017

[171] *Ibidem*, article 51

pour le gouvernement congolais. Comme analysé plus haut, les Congolais, lors de la Table ronde de Bruxelles obtiennent tout, sauf la constitution d'une armée. Quant au Katanga, il s'attache les services de mercenaires blancs pour étoffer son armée. En 1964, Moïse Tshombé devenu Premier ministre du Congo s'attache les services des mercenaires, car l'armée congolaise est incapable de faire face aux rébellions de l'Est.

Au lendemain de la proclamation de son « indépendance », le Katanga n'a pas une véritable armée pour assurer sa défense contre les troupes de Léopoldville. Le gouvernement congolais avec le Premier ministre à sa tête est décidé à mettre fin par tous les moyens aux velléités indépendantistes du Katanga. Avec l'aide de la Russie, il peut transporter ses troupes fidèles dans le nord du Sud-Kasaï. Ces attaques déclenchent le recrutement massif de mercenaires pour le Katanga qui soutient le Kasaï lors de l'attaque de l'ANC. La mission de ces derniers est de mettre sur pied et d'encadrer une armée capable de tenir la province. Mais ces derniers prennent également part aux opérations sur le terrain. Dès sa création, la gendarmerie katangaise est constituée de seulement « 350 hommes des forces locales de sécurité[172] ». L'incapacité de l'armée congolaise va se révéler dans la lutte de reconquête des provinces sécessionnistes. Alors qu'elle peut facilement par sa supériorité numérique écraser la résistance du sud-Kasaï, elle est mise en échec par les groupes mobiles de la gendarmerie katangaise venue en aide. Ces groupes mobiles sont, constitués d'une quinzaine de soldats Katanga sous le commandement de quelques mercenaires blancs. Ceux-ci réussissent à bloquer l'avancée de l'ANC aux frontières nord du Katanga dans la région de Manono.

De l'indépendance jusqu'à la fin des années 1965, l'armée congolaise n'arrive pas à remplir convenablement ses fonctions. Bien que le manque de formation et de matériel soit un des handicaps, les soldats ne font pas l'effort d'assurer leur tâche sans massacrer les populations. La question de l'instruction en voie d'amélioration à partir de 1961. Dans son programme, l'opération de Nations unies au Congo à un volet qui concerne l'ANC. Il s'agit de réorganiser cette troupe pour en faire une armée moderne. En 1962, il y a une modernisation sensible de l'armement. Mais pour la réorganisation, l'ONUC prévoit le désarment, l'organisation et la formation des soldats congolais. Cette tâche est confiée à six pays étrangers, la France, la Belgique, les États-Unis, Israël, le Maroc et l'Italie. Cette réforme met plus de 18 mois avant de prendre vraiment forme. Seuls les Marocains dans un premier temps décident de former les unités de parachutistes. Mais, ils sont vite dépassés par

---

[172] Walter Bruyere-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard*, *op. cit*, p 24

l'ampleur de la tâche et doivent abandonner. Israël reprendra ces unités en main afin d'achever la formation. À la Belgique, il est confié la formation des forces terrestres et les États-Unis reçoivent la mission de former la marine et l'État-major. Mais cette opération rencontre d'énormes difficultés. En 1964, seuls les parachutistes et une partie infime de l'ANC ont achevé leur formation. Ces deniers sont bien équipés. La réorganisation prend du temps, mais, déjà quelques soldats commencent leur formation en Belgique, en France et même aux États-Unis. Il s'agit en fait de stage de pratique sur le terrain. Mais cette formation ne porte pas les résultats escomptés. À leur retour, ces derniers « sont noyés dans la masse et (sont) repris par l'ambiance congolaise[173]». Il faudra attendre la fin de l'année 1962 et le début de 1963 pour que ces formations débutent réellement. Pour l'heure, l'ANC est encore une force sous-équipée, lésée dans la formation. Jusqu'en 1962, les difficultés de celle-ci sont encore nombreuses. Gardiner dans sa note du 10 mars1962, avance que le cadre des commandants est nul, les soldats laissés à eux même se transforment en de bandes de brigands. Le matériel est défectueux[174]. L'implantation est un autre challenge,[175] etc. Mais grâce aux premières réorganisations et à quelques dons, il y a une relative amélioration au sein de l'armée. Dans une note le chargé d'affaires de France au Congo, M. Pierre-Étienne Gruffaz cite les mots de Mobutu. Selon ce dernier, Mobutu admet qu'il y a « renouvellement des équipements et des matériels, renforcement de la discipline à tous les niveaux, etc.[176] ».Ces quelques avancées sont peu de chose comparée à ce qui reste à faire.

Le Congo au lendemain de son indépendance, plonge dans une crise qui dégénère en guerre civile avec les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï. Les richesses du Congo se retrouvent au cœur même des facteurs de cette crise. Le Congo à la sortie de la colonisation est dirigé par un Premier ministre dont les prises de positions et des actions sont qualifiées de communistes par les puissances étrangères. La Belgique toute puissante dans le pays non seulement à cause de son passé colonial, mais aussi à cause des intérêts miniers, dont l'UMHK, est le symbole, n'entend pas renoncer à ses intérêts. La France qui convoite depuis 1885, le Congo Léopoldville veut saisir sa chance de prendre pied dans le pays. Les Américains eux non plus, n'ont pas oublié que c'est grâce à l'Uranium du Congo qu'ils ont

---

[173] *CADN, Série Kinshasa 322PO/1, carton 60,* « Note de Gardiner ancien commandant des troupes ghanéennes de l'Opération des Nations unies au Congo », *op. cit,* p 3
[174] *Ibidem*
[175] *Ibid*, p 7
[176] *CADN, Série 322PO/1 Kinshasa, carton 60,* « L'état actuel de l'armée congolaise » *op.cit*

remporté la bataille contre les Japon (Bombes nucléaires de Nagasaki et Hiroshima). Les Britanniques quant à eux cherchent à garder leurs acquis au sein de l'UMHK. Toutes ces puissances mondiales dès juillet 1960, interviennent au Congo. Toutes se disent préoccupées de la situation sécuritaire au Congo.

En effet, le Congo dès la proclamation de son indépendance est confronté à plusieurs troubles dont la mutinerie de la Force publique, le 5 juillet 1960. Les autorités politiques ont du mal à ramener un climat de paix et de sécurité. Sans véritables formations, leurs décisions, bien que louables, viennent aggraver la situation. Le Congo implose 5 jours seulement après son indépendance. Une indépendance mal organisée et ratée. La Belgique durant plus d'un demi-siècle de colonisation n'a pas pris la peine former une classe politique congolaise capable de prendre la relève des colons. C'est certains que le gouvernement n'a pas pris en compte que le Congo deviendrait un jour indépendant. La Force publique unique armée du pays ne présente pas un visage reluisant. Sans formation, analphabètes dans sa majorité, les rares gradés congolais n'ont pas le grade d'officier. Tous ces handicaps pour le développement d'un état souverain se manifestent sitôt l'indépendance proclamée. La mutinerie de la Force publique en juillet entraine la débâcle du Congo. Convoitises étrangères profitent pour s'engouffrer dans la brèche ouverte afin de faire main basse sur les richesses du pays pour cela, ils utilisent les mercenaires comme bras armé.

Chapitre II : LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR FAIRE MAIN BASSE SUR LES RICHESSES DU CONGO

Dans la lutte pour le Congo, plusieurs puissances étrangères s'affrontent afin de s'imposer dans la vie politique et économique du pays. Les Belges sont sur place à cause de leur passé colonial. Mais les autres aspirants cherchent à prendre pied dans le pays en jouant de l'influence. Ils mettent en place, des stratagèmes afin de s'accaparer les biens du Congo. Au moment où la guerre froide marque la vie politique mondiale, le Congo devient un de ses enjeux. Les intérêts qui s'expriment au Congo, trouvent souvent un même cadre d'expression celui de la guerre froide même, même s'ils sont souvent séparés au gré des intérêts privés. Plusieurs méthodes sont utilisées par les uns et les autres pour parvenir à leur fin. Créer dans le pays une atmosphère instable et susciter la partition du pays sont entre autres les moyens utilisés. Pour réussir leur implantation, quoi de mieux que l'utilisation de la guerre froide comme cadre d'expression de cet interventionnisme.

I. POLITIQUE DE DÉSTABILISATION DU GOUVERNEMENT CENTRAL

Afin de faire main basse sur les biens miniers et économiques du pays, certains pays occidentaux utilisent la politique de déstabilisation afin d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo. Pour ce faire, elles commencent par diaboliser, diviser le gouvernement central afin de provoquer des particularismes. Pour effacer leurs traces, ils n'hésitent pas à faire venir les mercenaires.

1. La diabolisation du gouvernement central

Alors que le Congo plonge dans la guerre, les adversaires du Premier ministre congolais le présentent comme l'auteur de la situation. Ils le cataloguent de communiste qui veut vendre le Congo à Moscou. Les troubles nés de la situation politicosociale du pays sont ainsi perçus comme une tentative de déstabilisation orchestrée depuis Moscou. Une situation qui nécessite selon les Occidentaux, leur intervention.

1.1. Le prétexte communiste

Au lendemain de son accession à l'indépendance, le Congo est confronté de plein fouet à la réalité de la vie politique mondiale, avec ses réseaux d'alliances et de partenaires tant politiques que militaires. Les dirigeants congolais avec à leur tête Kasa-Vubu et Lumumba sont confrontés aux intrigues de cette vie politique dont ils n'ont jamais appris les subtilités. Quand les troubles éclatent avec leurs cortèges d'interventions et d'ingérences étrangères, le monde entier tourne les regards vers ce nouvel État. Tous veulent s'immiscer dans ce nouveau pays. Le Congo se trouve ainsi propulsé sur la scène militaire dominée à cette époque par la guerre froide. Le Congo devient la tête de pont du nouveau champ d'expression de la guerre froide sur le continent africain.

Les actions du Premier ministre sont interprétées par ses adversaires politiques et la communauté internationale comme des actes communistes. Les Occidentaux qui cherchent à prendre pied ou à développer leur influence dans le pays se saisissent de la situation pour engager une lutte féroce contre Patrice Lumumba[177]. La guerre froide trouve son exutoire dans le conflit né à l'occasion de la sécession du Katanga et du Su-Kasaï. Lumumba est devenu le « Communiste » congolais dont toute la classe politique internationale se méfie. Mais ont-ils vraiment des raisons de le qualifier de communiste. Patrice Émery Lumumba entretient des sympathies avec les pays africains « progressistes » comme le Ghana et la Guinée Conakry. Il n'hésite pas à prendre des positions nationalistes quand il s'agit du Congo et de son développement. Pourtant, s'il s'intéresse aux idées marxistes, il n'est pas un adepte du communisme. Il est plutôt pour un développement libéral. Pour lui, le Congo a le droit de s'associer avec tous les États susceptibles de l'aidé à assurer son développement et assurer à sa jeunesse un système éducatif. Mais ses adversaires ne le voient pas ainsi. Son discours lors de la proclamation de l'indépendance avait convaincu ses adversaires de son obédience idéologique. Pour justifier la sécession du Katanga Moise Tshombé, qualifie « la mutinerie de la force publique (…) (de) tactique de désorganisation et de terreur visant à instaurer une dictature communiste[178]» surtout que l'ANC est née de la seule volonté de Lumumba. La décision de vider la Force publique de son cadre belge apporte du poids aux accusations de ses adversaires.

---

[177] Quelques années plutôt, alors de la lutte pour l'indépendance du Congo est amorcée les autorités belges et européennes qualifient ceux dont ils considèrent la lutte comme agressive, de mouvements progressistes ou communistes. Les prises de position et les sympathies politiques de Patrice inquiètent les Belges qui voient en lui un sympathisant communiste. Au moment où le pays sombre dans la guerre, Lumumba est devenu le « Communiste » congolais dont toute la classe politique internationale se méfie.

[178] Philippe Chapleau, François Misser, *mercenaires S.A,* Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p 29

Pour les puissances occidentales et alliées de Tschombé, ainsi que les membres ABAKO du gouvernement central, la question ne se pose même pas. Patrice Lumumba s'est engagé dans des actions politiques qui justifient une telle accusation. Le discours qu'il prononce à l'indépendance fait trembler les capitales occidentales, mais, aussi les Belges au Congo[179]. Son discours n'est pas passé inaperçu. Alors que la Belgique, fière de son œuvre congolaise s'apprêtait à recevoir tous les honneurs le Premier ministre démolit ce rêve. Il prononce un discours violent, discourtois rappelant à l'ex-colonisateur que la colonisation ne fut pas profitable aux seuls Congolais, mais bien plus encore à la métropole. Alors que les différents discours du roi Baudouin louent pour le premier, l'œuvre de Léopold II, celui du président, Kasa Vubu se fait conciliant envers la Belgique. Le discours de Lumumba qui n'était pas prévu à l'origine tranche avec les deux premiers. Son discours au ton cinglant est considéré par tous les Européens et ses adversaires, comme un affront et une insulte à la Belgique, mais plus aux puissances coloniales. Son discours, quelles qu'en soient les motivations, est plutôt perçu, comme le dit David Reybrouck, comme un discours « tourné plutôt vers le passé que vers l'avenir, plus de colère que d'espoir, plus de rancune que de magnanimité et donc reflétant l'esprit d'un rebelle que celui d'un homme d'État[180]». Dans la classe politique et même dans la population, certains pensent qu'il aurait mieux fait de passer tout cela sous silence. Personne n'ignore ce qui s'est vraiment passé lors de la colonisation ni de ce que les Blancs leur ont fait subir[181]. Mais la classe ouvrière accueille bien ce discours et les ovations marquées du public à l'extérieur viennent donner encore plus de poids à son discours. Cela entraine une grande gêne parmi les Européens et même parmi les officiers présents. C'est ce discours qui vaut au Premier ministre d'être considéré comme ennemi de la Belgique et partant de l'ordre occidental. L'étiquette de « communiste » ne quittera plus Lumumba et celle-ci sera le prétexte tout trouvé pour justifier son élimination politique et physique. Selon Jean-Claude Willame, au lendemain de l'indépendance, Ganshof Van der Meersch[182] confie à Réginald Hemeleers[183], « Avec Lumumba, la situation va devenir impossible, il vaut mieux ne pas insister[184] ». Mais ce n'est qu'un prétexte, car le Premier

---

[179] Voire le texte du discours en Annexe, p 478-480
[180] David Van Reybrouck, *op. cit*, p 298
[181] Pour avoir une idée de ce que fut la colonisation belge, lire, Adam Hochschild, *Les Fantômes du Roi Léopold*, Italie, Belfond, 1998
[182] De son vrai nom Walter Jean Oscar Louis Marie Ganshof van der Meersch, est un juriste belge nommé le 16 mai 1960, ministre résident belge au Congo. Après les élections du juin 1960, il quitte ses fonctions le 20 juillet.
[183] Réginald Hemeleers est commissaire belge à l'information.
[184] Jean-Claude Willame (S/D), « *Lumumba et la Belgique officielle Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée* », Paris, Karthala, 1990, p 237

ministre congolais n'est pas un communiste. Bien qu'il n'ait pas de formation politique, le Premier ministre sait que le Congo nouvellement indépendant a besoin de toute l'aide étrangère pour son développement. Dans le cas du Congo qui sort d'une colonisation paternaliste, qui n'a pas formé de cadres congolais, il faut trouver les moyens nécessaires de maintenir, mais plus encore, de conduire le pays dans la voie du développement durable. C'est ce que Patrice Lumumba recherche. Sans grande connaissance de la politique, le Premier ministre a voulu utiliser les astuces et contradictions de la politique internationale du moment, pour trouver les moyens nécessaires au développement et à la mise en valeur du Congo. C'est juste un nationaliste purement et simplement. Ces actions sont louables, car elles ont pour but de sortir le Congo de la guerre et de la balkanisation annoncée. Mais dans le contexte de guerre froide et de suspicion, ses idées sont mal perçues et interprétées. Vouloir s'affranchir de la domination occidentale qui conduit les destinées de ce territoire depuis longtemps est très mal perçue par Bruxelles, Washington, et Paris. Surtout demander de l'aide à l'URSS et aux territoires africains indépendants qui ont épousé la politique de Moscou est intolérable pour la Belgique. Bruxelles se sent menacé et veut mettre tout en œuvre pour se maintenir dans le pays. C'est ce qui justifie les soutiens en tout genre de la Belgique aux sécessions. À partir du 9 juillet, Bruxelles lance une intervention militaire au Congo au mépris du Traité d'amitié belgo-congolais. Le 11 juillet, les troupes belges se positionnent comme tampon entre le Katanga[185] et le reste du Congo. Les autorités provinciales profitent de cette protection pour proclamer la sécession du Katanga. Par ce truchement, le gouvernement belge permet la création de l'État katangais.

Lorsque les dirigeants congolais apprennent la sécession du Katanga et la présence militaire belge, ils portent plainte aux Nations unies contre la Belgique pour agression. Ils demandent dans le même temps, une aide militaire à l'ONU pour résoudre le problème congolais et mettre fin à la sécession katangaise. La résolution 143 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée pour résoudre la situation est jugée plus tard par Lumumba insuffisante. En désespoir de cause les dirigeants congolais font appel à l'URSS. Le 14 juillet, d'un commun accord le Président et le Premier ministre, menacent de recourir à l'aide militaire soviétique en des termes qui ne laissent d'aucune ambiguïté. « Pourrions être amenés à solliciter intervention de l'Union soviétique si le camp occidental ne met pas fin à actes agression contre souveraineté-République démocratique du Congo (stop) territoire congolais être à ce

[185] Cette action est justifiée par la concentration des Belges et populations blanches dans la région. C'est au Katanga que les populations européennes sont rassemblées en vue du rapatriement. Le Katanga devient de ce fait la région refuge pour tous les blancs du Congo qui se sentent menacés dans les autres territoires.

jour militairement occupée par troupes belges et vie président menacée[186] ». Au moment où ils rédigent ce message, le Premier ministre et le président ne sont pas conscients que, dans le contexte de la guerre froide, une telle décision constitue un crime de lèse-majesté pour le camp occidental. Il est vrai que la demande à la Russie est mal perçue. Par ignorance ou par simple désir de pression, leurs deux télégrammes aux États-Unis et à la Russie entrainent, une confrontation et place le Congo au centre de la lutte est-ouest en Afrique. La Russie et les États-Unis sont les chefs de fil respectif du bloc communiste et occidental, deux camps ennemis. Un quotidien annonce que « Le conseil des ministres congolais a décidé mardi après-midi de faire appel aux États-Unis pour que ceux-ci envoient des troupes dans le Bas-Congo et y organise un centre de coordination (…)[187] ». La demande d'assistance à l'ONU est envoyée après le refus des États-Unis d'intervenir seul au Congo. Et le 14 juillet 1960, MM. Patrice Lumumba et Joseph Kasa Vubu adressent une seconde lettre à Dag Hammarskjöld[188]. Dans ce courrier, ils demandent des troupes provenant de pays neutres (qui n'ont aucun intérêt au Congo), des pays non alignés. Cette précision répond au besoin des dirigeants congolais surtout, du Premier ministre de soustraire son pays à toutes influences occidentales. Mais aussi de laisser la possibilité à son gouvernement, de traiter avec toutes les nations capables de lui apporter une aide dans quelques domaines que ce soit. C'est également une réaction au refus américain à la demande d'aide. En fait l'Ambassadeur américain M. Herter représentant de son gouvernement au Congo reçoit des mains du ministre congolais des Affaires étrangères un message demandant aux États-Unis « d'envoyer au Congo, sous le couvert de l'ONU une mission de trois mille hommes[189] ». Ce dernier annonce plus tard que la demande a été transmise aux Nations unies, ce qui fait dire à André Fontaine que « Les États-Unis n'étaient certainement pas prêts à agir de leur propre chef dans ce domaine[190] ». Ce que l'on y décèle c'est un refus poli du gouvernement américain. Il ne veut pas s'engager dans un conflit où l'un des demandeurs est considéré comme un allié de Moscou. C'est fort de tout cela que MM. Kasa Vubu et Lumumba font appel à la Russie. Pour Lumumba surtout, il est question de trouver une aide, quelle qu'elle soit, pour mettre fin non seulement aux troubles au Congo. Mais aussi d'opposer à l'ancienne force coloniale, une autre puissance dans le but de mettre fin au monopole de celle-ci dans le pays. Les autorités congolaises n'ont donc pas compris

---

[186] Jules Gérard-Libois et Benoit Verhaegen, *Congo 1960 tom II, op. cit,* p 555

[187] André Fontaine, « MM. Kasavubu et Lumumba demandent l'aide militaire de l'Organisation des Nations unies contre l'agression belge », *Le Monde*, n°4814 du 14 juillet 1960, *op. cit,* p 1

[188] Avant de contacter la Russie, les deux responsables envoient une demande d'aide en premier aux Eta-Unis.

[189] André Fontaine, « MM. Kasavubu et Lumumba demandent l'aide militaire de l'Organisation des Nations unies contre l'agression belge », *Le Monde*, N°4814 du 14 juillet 1960, *op. cit,* p 1

[190] *Ibidem*

qu'en faisant appel à l'Union soviétique, elles venaient de faire de leur pays, un « champ » d'expression de la guerre froide. Ils se positionnent du même coup comme des alliés de Moscou.

Dans sa quête d'aide, Lumumba s'est adressé à l'ONU, aux États-Unis, mais également à quelques États africains. Malheureusement, pour le Premier ministre congolais, il s'est adressé aux mauvais présidents. Mauvais parce qu'ils épousent les idées socialistes, marxistes ou tout simplement révolutionnaires pourtant, ne disposent pas de moyens militaires adéquats pour lui venir en aide. Dans le contexte de guerre froide qui prévaut, parler de collaborer avec eux dans le but de mettre fin à l'impérialisme occidental ne peut que susciter inquiétude et méfiance dans les rangs capitalistes. Les compatriotes congolais qui assimilaient impérialisme et capitalisme, communisme et désordre. Sont également en alerte. Ce sont là des arguments supplémentaires qui sont avancés pour faire porter à Lumumba, à son parti et à son gouvernement, le costume de communiste. Déjà suivi de près à cause de ses nombreux déplacements en Afrique, voilà que Patrice Lumumba se tourne vers Moscou. Entre 1959 et 1960, Lumumba voyage beaucoup au Ghana, au Libéria et en Guinée Conakry. Lors de ses voyages, il n'hésite pas à prendre la parole sur des sujets sensibles. L'on peut se référer au communiqué du 9 août 1960, signé par les présidents Kwamé Nkrumah, William Tubman et Sylvanus Olympio. Dans cette note, ces derniers « réaffirment leur détermination de travailler dans la collaboration la plus étroite possible avec les autres États indépendants de l'Afrique dans le but de libérer tout le continent africain du colonialisme et de l'impérialisme et de faire appel à toute nation décidée à les aider dans la réalisation de leurs objectifs[191] ». Au vu de ce message, Lumumba ne peut pas ne pas constituer un danger aux yeux des Occidentaux. Les manipulations étrangères arrivent à faire le Lumumba, la bête noire de tout le Congo et surtout à le mettre hors de la vie politique du pays. Le président Kasa Vubu profite de la situation pour se débarrasser de son Premier ministre en s'appuyant sur la Loi fondamentale. Et pourtant, l'ABAKO dont Kasa Vubu est le leader demandait, en août 1960 à l'ONU, la constitution d'un État fédéral en soutenant qu'au Congo, il n'existait aucune constitution valable[192]. Mais pour les besoins de la cause, c'est-à-dire, demettre le Premier ministre, cette loi fondamentale tant rejetée devient un atout valable. Cette décision est le résultat de pressions exercées sur le président par la classe politique internationale.

---

[191] AFP, « Les communiqués sur la visite de M. Lumumba », *Le Monde* n° 4838 du 10 août 1960, p 2

[192] Pierre De Vos, « L'épreuve de force est engagée entre M. Lumumba et l'ABAKO », *Le Monde*, n°4839 du 11 août 1960, p 3

En effet, ces derniers se lancent dans une croisade contre l'implantation utopique[193] du communisme au Congo. La coalition anticommuniste pour préserver le Congo des maux du communisme met en marche dès juillet et s'accentue à partir de septembre 1960. Les États engagés dans cette croisade sont la Belgique, la France et les Etats-Unis et certaines capitales africaines. Sur le terrain seules les actions de la Belgique, de la France et des États-Unis sont visibles. Les arguments qui en sont le fondement sont, sans aucun doute, exagérés. Au lendemain de la proclamation de la sécession du Kasaï, les autorités congolaises avec, à leur tête Patrice Lumumba, décident d'intervenir militairement au Kasaï et au Katanga. Mais, ne possédant pas de moyens logistiques appropriés pour transporter ses troupes dans ces régions éloignées, le Premier ministre fait appel à l'URSS. Cette demande est la même que celle formulée plutôt en juillet 1960 de la même année. Mais Moscou par prudence n'intervient pas directement et de façon substantielle. Seulement, Khrouchtchev consent à mettre à la disposition de Lumumba, « une douzaine d'Ilyouchines II-14 pour amener des troupes loyalistes dans les provinces sécessionnistes[194]». La fourniture de ces appareils est vue comme une aide conséquente de Moscou à Lumumba. Un coup de main qui est certainement considéré par ses adversaires comme le premier d'une grande série de livraisons.

Bien que l'aide attendue par le Premier ministre et ses collaborateurs ne soit pas à la hauteur de ce qu'il espérait, les milieux politiques capitalistes congolais et occidentaux voient dans cette aide, la preuve de l'appartenance du Premier ministre au communisme. L'écho des campagnes militaires au Kasaï avec son cortège de massacres est instrumentalisé par la classe politique internationale et même congolaise (entourage du Président Kasavubu). Le seul but est de donner à la présence soviétique, une importance démesurée dans le jeu politicomilitaire au Congo. Ces campagnes sont alors présentées comme la mise en marche de la « communisation » de l'État du Congo. Dans l'esprit de ses détracteurs, communisme équivaut la dictature. Le « 7 juillet (1960), l'arrivée d'un avion soviétique suffit pour répandre le bruit d'une invasion russe imminente, et l'on envoya en hâte 2.000 soldats à l'aérodrome. Il en était de même du côté européen : on croyait qu'un coup d'État communiste se préparait… [195] ». En ces temps-là, les rumeurs les plus folles alimentent les craintes des uns et des autres quant à une probable instauration d'un régime totalitaire communiste.

---

[193] L'implantation est irréaliste, car même des Russes ne tiennent pas Patrice Lumumba en grande estime à cause de ses multiples prises de positions et demandes d'aides à une variété d'États.
[194] Sir Robert Thompson, (S/D) *Conflit et guerres civiles dans le monde depuis 1945, les guerres de l'après-guerre,* Paris, Tallandier, p 142
[195] Crawford Young, *op. cit,* p 162

Au vu de ce qui précède, il n'est donc pas étonnant que le Premier ministre congolais soit accusé de mener une « politique communiste ». Crawford Young montre à quel point le degré de paranoïa s'était emparé de la population. Difficile dans ces conditions d'affirmer qu'il y a eu intervention russe au Congo. Tout au plus, on peut admettre que s'il y a eu offensive communiste, ce n'est pas sur le territoire, mais plutôt, dans les salles feutrées des Nations unies. La Russie multiplie les actions et interventions aux Nations Unies dans le but de mettre fin à toute intervention des Nations unies sur le terrain. Elle considère l'intervention comme une aide directe aux adversaires du gouvernement central de Léopoldville[196]. Cette offensive se fait au moyen de plusieurs projets de résolutions ou de sanctions proposées par la Russie et les pays du front panafricain ou du groupe afro-asiatique. Il n'y a pas de faits tangibles qui permettent de parler « d'intervention communiste » au Congo. Pourtant, les Occidentaux organisent la « riposte anticommuniste » au Congo. Désormais, le Premier ministre est l'homme à dégager par tous les moyens.

1.2. L'élimination de Patrice Lumumba

Entre le mois d'août et de septembre 1960, la vie politique du Congo est en mouvement et de nombreuses tensions latentes entre les membres du gouvernement central ne tardent pas à éclater au grand jour. Les membres de l'ABAKO mettent tout en œuvre pour faire retomber sur le Premier ministre, toute la responsabilité de la dégradation de la situation politicomilitaire. Alors que ce dernier se démène pour trouver des solutions, ses adversaires travaillent à sa chute. Le point plus haut met en lumière la première phase de l'action contre Patrice Lumumba. Après sa destitution et la fermeture du parlement, plusieurs de ses partisans décident de quitter la capitale pour les provinces de l'intérieur. Ses collaborateurs proches se rendent dans la province orientale (Stanleyville) actuelle Kisangani pour, organiser la résistance. Le Premier ministre est assigné en résidence surveillée. Il est gardé par un double cordon de soldats onusiens et congolais.

Mais depuis le mois d'août, ses adversaires tant congolais qu'étrangers complotent pour l'éliminer. Dans un premier temps, il est question de le neutraliser politiquement, mais très vite l'élimination physique prend le dessus. Des conspirations courent dans les ambassades. Le chef de la CIA informe sa direction par un courrier de la décision prise au

---

[196] En raison du régime spécial dont bénéficie le Katanga dans le déploiement de la force des Nations unies au Congo. Les autorités onusiennes sur place n'hésitent pas à faire de larges faveurs aux autorités sécessionnistes. Cela active l'opposition de Patrice Lumumba contre ces responsables onusiens.

Congo pur l'élimination de Patrice Lumumba. Personne en fait ne veut le voir reprendre la vie politique, car son charisme dérange. Ses adversaires savent que dans une tentative de résolution pacifique de la situation, Patrice Lumumba peut encore prendre la tête de la direction du Congo. Ce qu'il faut à tout prix éviter. Selon Ludo De Witte, « la CIA étudie un éventail de méthode pour se débarrasser de Lumumba, dans le sens de le détruire physiquement, de le mettre hors combat, ou d'éliminer son influence politique[197]». La CIA décide d'un empoisonnement à partir du dentifrice[198]. Selon une enquête américaine, le président Eisenhower qualifie Partice Lumumba de « danger pour la paix mondiale et de menace pour la politique américaine en Afrique[199] ». C'est en raison de cela que la CIA décide de participer à l'élimination du Premier ministre congolais. De leur côté, les Belges ne cessent de mettre la pression au président afin qu'il se sépare de son Premier ministre, ce qui finit par arriver le 5 septembre avec la destitution de ce dernier[200]. Le Premier ministre riposte en faisant la même déclaration que le président. À partir de ce moment, le pays sombre dans une crise politique et se trouve bloqué. Pour résoudre cette impasse constitutionnelle, le parlement se réunit et décide de maintenir les deux protagonistes dans leurs fonctions[201]. Mais, le président de la République décide de fermer le parlement mettant tous les députés en congés forcés. Pendant ce temps, en Belgique, tous les ministères et les personnes impliquées dans la gestion du dossier Lumumba, s'acharnent à le voir hors de l'arène politique. Le ministère des Affaires africaines, celui de la défense, Pierre Wigny, le colonel Marlière, Jules de Looz, etc. se lancent dans une croisade afin d'éliminer le Premier ministre. Plusieurs plans sont montés donc le plan Barracuda[202]. Même Brazzaville est impliqué dans ce projet. Il s'agit d'un commando qui doit enlever le Premier ministre. Mais jusqu'en octobre 1960, il reste bloqué. Au vu des personnes et des États impliqués dans ces complots, c'est dire combien Patrice Lumumba dérange. Elle traduit en même temps, la volonté des Belges et de la classe politique occidentale de voir le Congo rester dans la sphère d'influence capitaliste. Mais leurs efforts restent un échec. Tout le mois d'octobre 1960 passe sans qu'il n'arrive à le freiner. Patrice Lumumba court la ville dans les rassemblements. Les foules sont acquises à sa cause.

---

[197] Ludo De Witte, *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000, p 56
[198] *Ibidem*
[199] Rapport de la commission Church, cité par David Antonel, Alain Jaubert et, Lucien Kovalson *les complots de la CIA, manipulations et assassinat en 1976*, p 105-112, *https://www.lephareonline.net/le-calvaire-et-la-mort-de-patrice-emery-lumumba-suite-et-fin/*, consulté le 07/07/2020
[200] Le président de la République s'appuie sur l'article 22 de la Constitution congolaise, « le Président nomme et révoque le Premier ministre », Crawford Young, *op.cit*, p 174
[201] À ce sujet, lire Crawford Young, o*p. cit*, p 174-177. Ludo de Witte, *op. cit*, p 62-65
[202] Ludo de Witte, *op. cit*, p 67-72

Ce qui fait dire à d'Aspremont Lyden, « l'objectif principal à poursuivre dans l'intérêt du Congo, du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba[203] ». Dès le 10 septembre, Patrice Lumumba se retrouve en résidence surveillée[204]. Le 28 novembre 1960, il s'échappe de sa résidence. Dès le lendemain, les troupes congolaises se lancent à sa poursuite. Il est enfin arrêté le 5 décembre 1960 alors qu'il se trouve sur la rive du fleuve.

Ramené dans la capitale, il est emprisonné au camp de Thysville. Dès lors s'entame une lutte pour sa survie ou pour sa mort. Si les premières semaines de son emprisonnement laissent espérer une liberté, la suite des évènements montre qu'il est d'avance condamné. Dans ce camp, il devient un prisonnier encombrant dont les autorités politiques, mais aussi militaires du Congo cherchent à se débarrasser. La classe diplomatique occidentale se pose en conseillère de ces derniers. Les soldats de l'ANC commencent à avoir de l'empathie pour le prisonnier. Il faut faire vite, une libération de Patrice Lumumba par les soldats révoltés entrainerait son retour sur la scène politique. Un retour couronné de gloire. Il faut absolument éviter cela. Car que ce soit pour les Congolais comme pour leurs complices étrangers, Lumumba en prison fait aussi peur que s'il est en liberté. Dans un premier temps, ils prévoient de le livrer au Sud-Kasaï où les massacres de l'ANC ont laissé dans les cœurs de grandes amertumes et une rage tenace contre le Premier ministre. Albert Kalondji et ses paires disent tout le plaisir de le recevoir pour « bien s'en occuper ». L'on imagine bien de quelle manière. Mais après maintes tergiversations, il est tiré de sa cellule et envoyé au Katanga le 17 janvier 1961.

Il n'est pas seul dans ce voyage, il est accompagné de deux de ses collaborateurs, Joseph Okito et Maurice M'Polo. Ils sont transportés par avion à Élisabethville le 17 janvier 1961. Ils sont livrés au gouvernement katangais. Quelques jours avant ce transfert, le gouvernement congolais envoie un télégramme codé au gouvernement katangais en ces termes « demande accord du juif pour recevoir Satan[205] ». Le trajet n'est pas de tout repos. Ils subissent de nombreuses maltraitances de la part des soldats. Une fois sur place, ils sont transférés dans une villa loin de la ville. La même nuit, ils sont tous les trois assassinés en

---

[203] Ludo de Witte, *op. cit*, p 70
[204] Crawford Young, *op. cit*, p 177
[205] Dès le 14 janvier, le colonel Marlière envoie un message radio au commandant Verdickt, officier de renseignements de la Gendarmerie katangaise, à Élisabethville, tiré de Marcel Péju, « Vie et Mort de Lumumba », Contenant et contenus conçus et réalisés par Olivier Bain tirés de l'oubli, toiletté et remis en ligne par Jean-Marc Liotier, « Afrique, Histoire, économie et politique, 1998-2001 » *http://afriquepluriel.ruwenzori.net/rdc-lumumba.htm*, le 02/08/2020

présence du président Moïse Tschombé, de Munogo, d'officiers belges et de mercenaires. Ils sont ensuite déterrés par deux mercenaires belges chargés de faire disparaitre les corps. L'un d'eux Gérard Soete livre ses secrets dans une interview[206].

Le Premier ministre Patrice Lumumba doit disparaitre parce qu'il n'arrange pas la politique belge et ses alliés de l'époque. Selon Jacques Brassinne[207], le Premier ministre « était dangereux dans le sens que pour nous il n'était pas susceptible d'être ouvert à des solutions parfois que nous aurions aimé voir réalisées[208] ». Les idées de Patrice Lumumba dérangent et pour cette raison, il doit disparaitre que ce soit politiquement ou physiquement. Dès le mois d'août 1960, un projet d'assassinat est mis en place par la CIA, mais ce dernier est abandonné au moment de la destitution du Premier ministre par le président le 5 septembre. Mais, les Belges et ses adversaires congolais savent que sans la mise à l'écart du Premier ministre la mise en place de leurs projets de néocolonialisme (pour les Belges) et de balkanisation (pour les adversaires internes) ne peut réussir. C'est ce qui explique tout cet acharnement contre celui que l'on tient pour le responsable de la débâcle politique du Congo. Son nationalisme est considéré à tort comme une thèse communiste. Louis Marlière[209] ne dit-il pas plusieurs décennies plus tard qu'« il a choisi le camp des Russes plus tôt que de l'occident[210] ». Larry Devlin[211], suit la même démarche de justification quand il avance que « Lumumba était un danger pour le Congo et le reste du monde (…) Il autorisait les soviets à s'installer et nous avions de bonnes raisons de penser qu'ils allaient prendre certainement le contrôle du pays[212] ». La manifestation de cette indépendance en ce temps de guerre froide est considérée vue d'un mauvais œil par ces ennemis. Elle vient confirmer les propos de Jacques Brassine. Il trouve qu'il est difficile de contrôler Patrice Lumumba et de lui faire faire ce que l'on veut. Un Patrice Lumumba qui s'affranchit de l'aide occidentale et parvient à monter une

---

[206] Lire l'article, de l'AFP, « Révélations sur la mort de Lumumba. Un ex-commissaire belge a fait disparaître son corps au Congo en 1961 », consulté sur le site, *https://www.liberation.fr/planete/2000/05/16/revelations-sur-la-mort-de-lumumba,* le 31/08/2020. Ecouter également l'interview de Jacques Brassine, dans le documentaire, « Une mort de style coloniale : l'assassinat de Patrice Lumumba Archives INA », *https://www.youtube.com/watch?v=29Gy_oD1jIQ,* consulté le 08/01/2019

[207] C'est un diplomate belge, qui au moment de l'indépendance du Congo il est, proche de la classe politique belge et congolaise. Il est fonctionnaire colonial au moment où le Congo accède à l'indépendance et fait partie de la classe belge qui pense que Lumumba est un danger pour les intérêts belges au Congo.

[208] Jacques Brassine, dans, « Une mort de style colonial : l'assassinat de Patrice Lumumba », *op. cit*

[209] Le colonel Louis Marlière est un ancien de colonel de la Force publique et de l'armée belge. Il prend une part active dans la lutte contre le Premier ministre. Il est le conseiller de Joseph Mobutu chef d'état-major à ce même moment.

[210] Jacques Brassine dans, « Une mort de style colonial : l'assassinat de Patrice Lumumba », *op. cit*

[211] Larry Delvin est l'ancien chef de la CIA et ancien ambassadeur des États-Unis au Congo en 1960.

[212] Jacques Brassine dans, « Une mort de style colonial : l'assassinat de Patrice Lumumba », *op. cit*

intervention avec les avions-cargos russes vient confirmer leurs craintes. Dans le contexte de guerre froide, cette action est perçue comme un affront, une menace.

Voici ainsi présentées les raisons majeurs qui militent contre le Premier ministre congolais. La coalition occidentale met tout en œuvre afin de parvenir à ces fins. La mort de patrice Lumumba est tenue secrète pendant un mois, mais la situation devient intenable, car la Croix rouge demande à visiter les détenus sans succès. Il faut alors faire quelque chose. C'est alors que 13 février 1961, le ministre katangais Munongo annonce la mort de Patrice Lumumba et ses collègues. Ils auraient été assassinés par la population en colère après s'être évadés de leur prison. Mais en réalité, depuis le 17 janvier 1961, ils sont morts assassinés et enterrés au Katanga. Quarante ans après, un des mercenaires qui participe à ce macabre épisode de la politique secrète katangaise et belge livre le secret de l'affaire. Après l'assassinat, les corps sont déterrés par les mercenaires. Les autorités congolaises et katangaises souhaitent faire disparaitre les cadavres. Le témoignage de Gérard Soete est parlant. « J'ai découpé et dissous dans l'acide le corps de Lumumba. En pleine nuit africaine, nous avons commencé par nous saouler pour avoir du courage. On a écartélé les corps. Le plus dur fut de les découper en morceaux, à la tronçonneuse, avant d'y verser de l'acide. Il n'en restait presque plus rien, seules quelques dents. Et l'odeur ! Je me suis lavé trois fois et je me sentais toujours sale comme un barbare[213] ». L'Histoire de patrice Lumumba se renferme ainsi avec sa mort.

Mais le Congo se trouve toujours dans une phase de trouble sans précédent. La sécession du Katanga soutenue par les ennemis de Patrice Lumumba n'est pas sur le point de prendre fin. Pour le gouvernement congolais qui espérait sans doute que la disparition du Premier ministre arrangerait la situation, c'est la désillusion. Les autorités katangaises de leur côté, sont déçues et se retrouvent seules face à la coalition ONU/ANC pour briser la sécession.

2. Les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï

Lorsque le Congo accède à l'indépendance, deux provinces sont dans une position forte. Elles cherchent à prendre leur autonomie. Profitant de la mutinerie et des troubles occasionnés, le Katanga et le Sud-Kasaï proclament leur indépendance. Les sécessions sont

---

[213] Gérard Soete cité par, Ba Amadou Bal, « Patrice Emery Lumumba (1925-1961), père de l'indépendance congolaise : l'espoir assassiné », *http://baamadou.over-blog.fr/2018/04/patrice-emery-lumumba-1925-1961,* consulté le 22/06/2016

soutenues et protégées par plusieurs pays qui convoitent les richesses de ses deux régions riches. La sécession ici apparait comme un moyen de pression sur le gouvernement Lumumba. Par le biais de la sécession, ils arrivent à prendre pied et à s'arroger les matières premières du pays sans avoir à passer par le gouvernement central. Ces sécessions sont possibles, car, le Congo belge accède à l'indépendance sans une unité nationale véritable. Le patriotisme est pour une grande partie de ces leaders et de la population, des notions sans grande importance ou abstraites. Certains le rattachent au clan, d'autres à la tribu, à l'ethnie ou à la province. Le rapport du Spécial National Intelligence américain note que

> The Congolese people, largely illiterate and primitive, had no concept of national unity. Prior to independence there had been no long continued struggle for liberation, which might have produced a feeling of unity and brought forward strong national leaders. Thus the sudden grant of political independence to a weak Congo government was accompanied by terrorism and a resurgence of tribalism; nearly all the inexperienced and unstable political groupings that appeared on the scene were based on tribal associations and were concerned mainly with local interest[214].

[214] Special National Intelligence Estimate, « Main elements in Congo situation, the problem », Washington, January 10, 19 61, *Foreign relations of the United States, 1961-1963*, Volume XX, Congo crisis, Document 2 *state.gov/historicaldocuments/frus*, consulté le 20 mai 2014, « Le peuple congolais, en grande partie illettré et primitif, n'avait aucune notion de l'unité nationale. Avant l'indépendance, il avait mené une lutte continue et longue pour la libération, ce qui pourrait avoir produit un sentiment d'unité et présenté de solides leaders nationaux. Ainsi, la survenue soudaine de l'indépendance politique et la faiblesse du gouvernement du Congo ont été accompagnées par le terrorisme et la résurgence du tribalisme; presque tous les groupes politiques inexpérimentés et instables qui sont apparus sur la scène s'appuyaient sur les associations tribales et étaient surtout préoccupés par des intérêts locaux».

Carte n°3 : cartes des séparatismes congolais en 1960 et 1961[215]

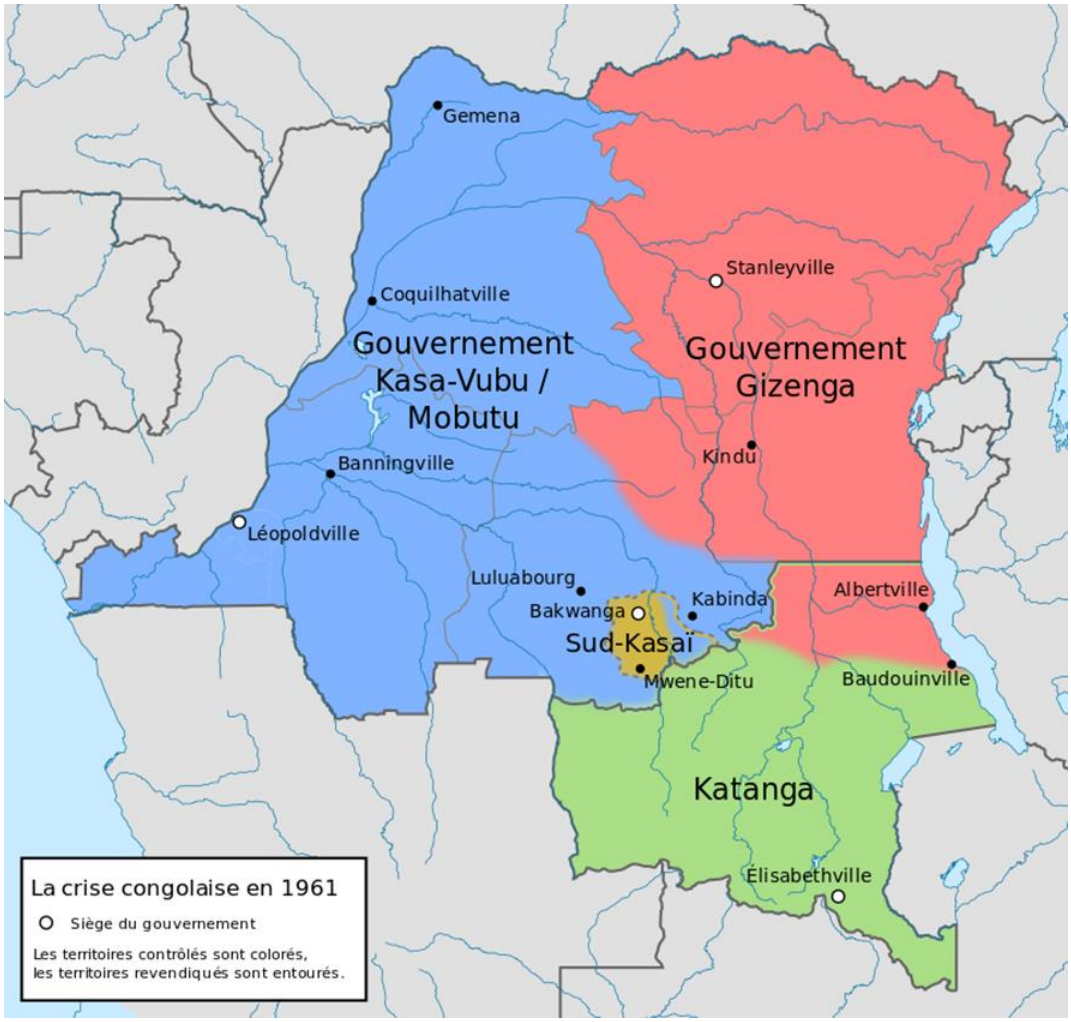

2.1. La sécession katangaise

Le Katanga est l'une des six provinces du Congo belge quand celui-ci accède à l'indépendance. Il est situé au sud du pays et s'étend sur 496 877 km². Il constitue la région la plus riche du pays en ressources minières. « Avant le 30 juin 1960, le Katanga comptait plus d'un million et demi d'habitants, soit 12% de la population totale du Congo, une population d'environ 1,5 million d'habitants pour une densité de 12 hab/km²[216] ». Fer de lance du développement de la colonie, le Katanga bénéficie de nombreuses infrastructures qui font d'elle, la fierté du colon. Sa prospérité minière la fait connaitre sur la scène économique mondiale. L'union minière du haut Katanga (UMHK) qui exploite les vastes gisements de mines de cuivre et autres minerais de la province est en grande partie responsable de ce

[215] « La crise du Congo en 1961 », *https://fr.wikipedia.org/wiki/État_du_Katanga#/media/Fichier:Map*, consulté le 05/02/2018
[216] Jacques Burilion, *Moise Tshombé abandonné*, Bruxelles, Pierre Meyere, 1969, p 22

développement et de la modernisation. Le sous-sol katangais regorge des multiples minerais « Le cuivre et ses accompagnateurs, l'étain et ses accompagnateurs, le charbon, le cuivre 8% de la production mondiale, 60% de l'uranium du monde occidental et 73% de son cobalt, le calcaire à ciment, le manganèse, l'or, le zinc, etc[217] ». Les ressources minières vont du plus rare au plus commun. En 1960, la province à elle seule participe pour environ 60% à l'économie du pays tout entier. La mutinerie de la force publique éclate et entraine des troubles et du désordre. Moise Tshombé, gouverneur du Katanga, profite de la situation politicomilitaire et du soutien des forces métropolitaines belges pour proclamer la sécession du Katanga. Il concrétise ainsi le rêve autant des colons que celui des Lunda[218] du Katanga qui caressent depuis de longues années, l'idée d'une « nation » katangaise. La déconfiture de la Force publique et partant, de la société elle-même, arrive à point nommé pour justifier la sécession. Celle-ci est annoncée le 11 juillet 1960. Les désordres dans le reste du pays et le désir d'en préserver le Katanga sont la raison officielle avancée pour justifier le séparatisme. Mais, il existe des raisons bien plus profondes. En fait, les colons belges et européens réunis au sein de l'Union des colons (UNICOL), ont toujours milité en faveur d'un Katanga indépendant en relation avec la Belgique, mais pas sous le contrôle de cette dernière. Ceux-ci se plaignent de ce que le Congo et au-delà, les richesses du Katanga servent à financer des projets de développement en Belgique. La Belgique veut maintenir sous sa domination le « Congo utile » représenté par les richesses minières du Katanga. En juillet 1960 ils se saisissent de l'opportunité qui se présente. Mais la sécession rencontre de nombreuses difficultés. Celles-ci débutent par des oppositions internes[219]. La carte montre que la CONAKAT[220] n'est pas le seul parti au Katanga et ne peut pas décider toute seule de l'avenir de tous.

---

[217] Colonel Trinquier, Jacques Duchemin, et Als, *op. cit*, p 18 et 38

[218] Les Lunda représentent la population majoritaire et autochtone de la province du Katanga. Avant la colonisation, le roi M'SIRI, roi des Lunda, régnait sur le royaume et le Katanga était alors un royaume fort et craint, mais aussi riche et prospère comparé au royaume du Kasaï. Les Lunda ont gardé cette fierté et cette idée de supériorité. Rattachés à la colonie du Congo, leur aspiration est de sortir de cette union une fois que l'occasion se présenterait. Les colons belges, quant à eux, manifestent à partir du milieu des années 1940, le désir de voir émerger au Katanga, un État indépendant du vaste Congo belge qui, selon eux, absorbent les richesses de la province. La suite de l'analyse consacre de larges développements aux initiatives séparatistes des colons belges et de leurs alliés Katanga.

[219] Le parti des Baluba, la BALUBAKAT est opposé au parti de Moïse Tshombé. Eux ne veulent pas sortir du Congo. Aussi, il se développe dans le nord de la province, une opposition armée.

[220] La CONAKAT est un parti politique dont la ligne est purement ethnique. Elle regrouperait, selon ses fondateurs, les Katangais authentiques ressortissants légitimes du Katanga (les Lunda) qu'ils distinguent des populations Baluba qui sont des populations immigrées. Celles-ci sont mal vues par les Katangais qui les accusent de voler leurs emplois. Les Baluba sont originaires du Kasaï et sont installés au Katanga à la faveur du

Carte n°4 : le découpage électoral du Katanga représentant les différents partis et territoires[221]

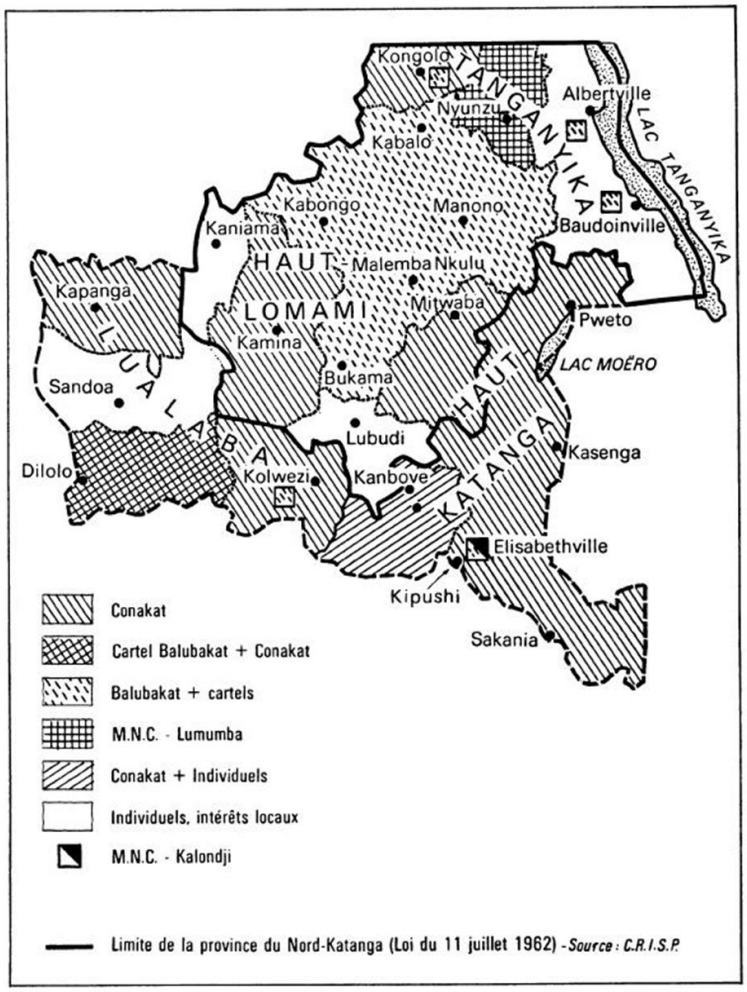

Cette carte montre les différentes alliances que la CONAKAT forme pour remporter les élections. L'on remarque que le parti des Lunda ne contrôle pas une grande partie de la province. Les autres partis tels que la Balubakat ont leur mot à dire.

En 1959, Van Bilsen dénonce « Une spoliation des finances congolaises au profit de dépenses incombant incontestablement à la Belgique[222] ». Ces accusations ne sont pas dénuées de tout fondement dans la mesure où, il est de notoriété que les bénéfices tirés de l'exportation des minerais du Congo servent à financer des projets de développement en Belgique. Le Musée du centenaire d'Afrique centrale de Tervuren a été financé en grande partie par les revenus tirés des mines du Congo, alors même que la colonie a du mal à boucler ses budgets annuels (celui de la métropole étant détaché de celui de la colonie). Le

---

boom minier de la province. Ils fournissent en effet, le gros de la main- d'œuvre des sociétés minières au Katanga où, ils occupent à la différence des Katangais, des postes de responsabilité

[221] Amselle, Jean-Loup, et Elikia M'Bokolo. *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique.* Paris, La Découverte, 2005, p 24

[222] À.B, « Le Congo belge devient un État souverain », *Le Monde*, du 30 juin 1960, p 8

financement des infrastructures modernes des villes du Congo est le plus souvent l'affaire des grands groupes économiques installés dans la colonie. Les missions catholiques s'occupent du développement de l'instruction et du système éducatif. Mais, ce n'est pas la seule raison qui mobilise les colons du Katanga en faveur d'une sécession. En effet, la province avec son climat, sa situation géographique et ses vastes mines représente pour ces derniers un paradis minier et financier qu'ils ne veulent pas perdre. Un Katanga indépendant dominé par un pouvoir fort et pourquoi pas plus tard, un Katanga blanc au cœur de l'Afrique centrale. Voici ce que les Belges et autres blancs du Katanga et une bonne partie de l'opinion belge souhaitent. Le « lait de la vache » katangaise doit cesser de couler vers l'hexagone et les autres provinces du Congo. Il faut donc mettre fin à cette situation d'où le projet de créer une « République katangaise ». Dès 1944, l'UNICOL « envisage une fédération de la Belgique et du Katanga. Mais une minorité songe à la sécession et au rattachement avec la Rhodésie voisine [223] ». Cette idée prend réellement forme en 1958 avec la naissance de l'union katangaise (UC). En 1959, l'union entre la CONAKAT et l'Union katangaise permet la jonction des intérêts miniers et des intérêts ethniques katangais. L'idée de sécession fait son chemin pour prendre forme enfin le 11 juillet 1960 par la proclamation de l'indépendance katangaise.

Il découle de l'analyse qui précède que la constitution d'un État katangais indépendant de l'ensemble congolais est un projet qui a fait son chemin, tant au sein des couches dominantes de la société que des autorités coloniales de la province. Les propos tenus par les responsables de la CONAKAT en 1959 à propos d'une éventuelle sécession sont sans ambiguïté. « Nous voulons l'indépendance (…) dans les conditions que toute gérance de pouvoir de la province du Katanga soit dans les mains des Katangais, sans toutefois chasser les ressortissants d'autres provinces… Nous cherchons le fédéralisme[224] ». Il est donc opportun de considérer l'argument avancé lors de la proclamation de l'indépendance à savoir, les « événements de juillet 1960 », comme un prétexte. Le projet « d'État katangais » précède, de plusieurs années l'accession à la souveraineté nationale du Congo belge. De telles affirmations prennent tout leur sens quand on sait qu'à la veille de la proclamation de l'indépendance du Congo, les tentatives sécessionnistes pour donner une forme concrète à cette idée sont nombreuses. Une des plus sérieuses est, sans aucun doute, celle du 13 juin 1960, soit 17 jours avant la proclamation officielle de l'indépendance.

---

[223] Marie-Christine Aquarone, *Les frontières du refus, six séparatismes africains*, Paris, Éditions nationales de la Recherche scientifique, 1987, p 72
[224] Jacques Burilion, *op cit*, p 22-23

Plusieurs rumeurs de tentatives de sécession du Katanga jamais démenties n'ont cessé de se répandre durant les mois qui précèdent le 30 juin 1960. La confirmation de ces rumeurs est faite le 14 juin 1960 quand un quotidien katangais[225] publie à propos de l'avenir du Katanga une proclamation dont les termes sont sans ambiguïté. Jacques Burilion propose un extrait de ce texte ; « …Nous, réunis en assemblée plénière, dûment mandatés par la nation, représentant les peuples du Katanga, déclarons l'indépendance du Katanga dans ses frontières géographiques actuelles…[226] ». À l'analyse des termes utilisés, les véritables auteurs de ce texte sont les responsables provinciaux. Mais cette idée est abandonnée après l'ntervention du vice-gouverneur du Congo, M. Schöller. Mais, les autorités provinciales en la personne de Moïse Tshombé, Munongo, et leurs soutiens dans le milieu des colons, récidivent à la veille de la proclamation de l'indépendance, plus précisément le 28 juin 1960. Ce nouveau complot sécessionniste est découvert grâce à la saisie de plusieurs documents appartenant à François Scheerlink[227]. Pendant la Table ronde de Bruxelles, il est le « conseiller » de la CONAKAT. Dans les documents saisis sur lui se trouve une lettre à en-tête du « Gouvernement katangais et signée par MM. Tshombé et Munongo le nommant Ambassadeur spécial du gouvernement katangais, chargée de mission à l'ONU[228] ». Ce document montre la détermination des katangais de sortir de l'ensemble congolais. Mais aussi des complicités belges et européennes.

L'effectivité de la sécession du Katanga n'est possible qu'avec un concours de circonstances favorables, mais aussi avec un soutien extérieur et un appui interne des Belges. Plusieurs jours avant la proclamation de cette indépendance, les milieux européens et surtout belges sont informés d'une probable sécession du Katanga. Néanmoins, rien n'est fait pour éviter une telle situation. Bien au contraire, lorsque le 11 juillet, Moïse Tshombé proclame l'indépendance de la province, la quasi-totalité du corps consulaire en poste au Congo, prend fait et cause pour celle-ci. Le « Corps consulaire sur place fortement impressionné par les incidents de la nuit (comprendre la nuit du 9 au 10 juillet où fût assassiné le consul d'Italie par les mutins) (…) paraissait favorable à une autonomie du Katanga[229] ». Les troupes métropolitaines en opération prennent position en faveur de la sécession. Les autorités belges ne font rien pour dissuader ces derniers de s'impliquer dans les évènements du Katanga. Pire, le gouvernement belge garde le silence sur les agissements de ses officiers puis, envoie dès le 22 juillet, une Mission technique belge (MISTEBEL) dans la province pour soutenir l'organisation de la province. Parler dans ces conditions de non-ingérence de la Belgique dans l'avènement du Katanga indépendant relève de la pure fiction. Les faits tendent à montrer que Bruxelles a accompagné, de manière remarquable, le processus d'indépendance du Katanga.

---

[225] L'Essor du Katanga est un journal qui fait partie de la presse congolaise favorable à Moïse Tshombé et à la sécession. Son siège se trouve dans la province du Katanga
[226] Jacques Burilion, *op cit*, p 22-23
[227] François Scheerlink, pendant la Table ronde de Bruxelles, est le « conseiller » de la CONAKAT
[228] Jacques Burilion, *op cit*. p 24
[229] Jules. Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1960 Tom II, op. cit*, p 717

C'est la sécession du Katanga qui donne l'occasion aux mercenaires de faire leur apparition sur la scène politicomilitaire du Congo au milieu de l'année 1960. Le 9 juillet, les troupes belges stationnées à Kamina et Kitona sont déployées dans les zones troubles tandis que débarquent de la métropole, les parachutistes. Ce même jour, elles désarment la Force publique présente au Katanga et commencent un tri en son sein. Le but de cette opération, est de soustraire de la Force publique tous les éléments non katangais considérés comme non fiables. Dès le 10 juillet, les forces belges assurent la quasi-totalité de la défense du Katanga. Profitant cette « couverture », Moise Tshombé proclame en toute quiétude l'indépendance du Katanga le 11 juillet. Le gouvernement central ne l'accepte pas. Pour faire face à Léopoldville, les sécessionnistes décident de la création d'une armée : « la gendarmerie katangaise ». Cette force, faible en nombre (350 hommes), en armements et en instructeurs ne peut prétendre à elle seule assurer la défense du territoire. C'est alors que l'idée de recruter des mercenaires émerge dans l'esprit des autorités katangaises et de leurs conseillers belges. Les premiers recrutements se déroulent à l'intérieur même de la province et dans les pays voisins. « Sont visés d'anciens militaires européens présents dans la région principalement des Belges, mais aussi des Sud-Africains et des Rhodésiens[230] ». Les recrutements ne se limitent pas à ces seuls groupes. Ils concernent également l'Europe où « Les premiers recrutements de mercenaires ont lieu à Londres à l'Ambassade belge. En Belgique le bureau de recrutement se trouvait au-dessus de l'Ambassade du Congo ou dans certains hôtels comme au Métropole de Bruxelles, car le bureau ne cessait de changer de lieu[231] ». Selon Marc Robyn, « Sans les mercenaires, « l'État du Katanga » n'aurait certainement pas tenu aussi longtemps face à l'ONU[232] ».

D'autres provinces congolaises suivent l'exemple du Katanga. Le 8 août 1960, Albert Kalondji proclame son indépendance du Sud-Kasaï sous l'appellation « d'État minier du Sud-Kasaï ».

2.2. Le séparatisme kasaïen (août 1960)

Le Sud-Kasaï est en réalité un territoire de la Province du Kasaï qui s'étend sur 328.544km². Cette province a été à plusieurs reprises morcelée en micro provinces. Le Sud-

---

[230] Walter Bruyère-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard, les mercenaires français de 1960-1989*, *op.cit*, p 25. Selon l'auteur, les *Archives diplomatiques de Belgique (ADB) carton 14662*, révèlent que pour le recrutement des Belges, les autorités diplomatiques belges prêtent leur concours. Pour les autres (Sud-Africains et Rhodésiens), des tournées de recrutement sont opérées à grand renfort de publicité dans les différents États voisins)

231 Amenan Kouame, « Entretien avec Marc Robyn » Cologne les 08 et 09 juillet 2014. Ancien mercenaire au Congo, compagnon de Bob Denard, engagé dès 1962, il participe aux opérations mercenaires au Katanga d'août 1962 à janvier 1963. Il est de retour en 1965 au Congo, quand Bob Denard est rappelé par Moise Tshombé Premier ministre de la République démocratique du Congo pour participer à la lutte contre les rebelles Simba dans l'est du pays.

[232] *Ibidem*

Kasaï correspond aujourd'hui à la région du Kasaï-Oriental. C'est le fief du peuple Muluba (Baluba). C'est aussi dans cette région que se trouve le centre minier de Bakwanga (actuel Mbuji-Mayi) où sont produits les diamants du Congo. Deux raisons militent en faveur de la sécession de cette province. Le Sud-Kasaï, tout comme le Katanga, « Possédait une structure industrielle à la fois suffisamment développée et suffisamment concentrée pour qu'elle constitue un facteur potentiel favorable à une autonomie provinciale[233] ». Si un intérêt économique motive cette sécession, il faut dire que contrairement au Katanga, « Le facteur ethnique est (…) crucial [234] ». La cause ethnique est âprement défendue par les leaders de la sécession comme Albert Kalondji, Joseph Ngalula[235]. Ils justifient le séparatisme par « La persécution (massacres) des immigrés Baluba dans d'autres régions ou villes du pays (Luluabourg, Katanga) avec pour conséquence, leur retour massif dans leur région d'origine[236] ». Dans son ouvrage d'auto-justification[237], Albert Kalondji continue de la soutenir et de l'évoquer comme seule cause de son action. Il évoque, les conséquences du conflit qui, en 1959, oppose à Luluabourg, les Lulua aux Baluba, mais, aussi, les massacres contre les Baluba au Kivu et au Katanga où ils sont la cible des populations autochtones. Le conflit de Luluabourg vient de l'accumulation des griefs des Lulua contre les Balubas qu'ils accusent de tous leurs malheurs. En effet, la forte pression démographique des Baluba et leur relative instruction combinée à leur docilité font que les populations européennes les préfèrent aux Lulua jugés paresseux et irascibles. Ainsi, dans les différents services, les Baluba sont majoritairement employés. Ces emplois, les Luluas considèrent que c'est à eux qu'ils doivent revenir de droit et non aux immigrés Baluba. Ce sont les mêmes griefs que les Lunda du Katanga évoquent eux aussi contre les Baluba. C'est à la suite de ce conflit que la province du Kasaï est divisée en deux avec le Sud pour les Baluba et le Nord pour les Luluas. Albert

---

[233] Michel Dumoulin, Anne-Sophie Gijs, (dir), *Du Congo belge à la République démocratique du Congo 1960-1965*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang 2012, p 123

[234] *Ibidem*

[235] Albert Kalondji, *Congo 1960 la sécession du Sud-Kasaï, la vérité du Mulopwé*, Paris, l'Harmattan, 2015, p 20. Albert Kalondji est un Baluba du Kasaï. Assistant agronome et expert-comptable auprès du tribunal de Luluabourg, il devient membre du MNC en 1958. L'implantation du MNC lui est confiée par le Comité directeur du parti. Mission dont il s'acquitte avec succès. Ce qui lui vaut de s'imposer comme le leader du parti au Kasaï. Ambitieux, il ne rend plus compte au parti et s'affranchit de son autorité. Il crée alors le MNC/Kalondji dont la base se situe dans la province du Kasaï. En 1959, il devient membre du Conseil législatif ; élu en juin 1960 député du Kasaï, il siège au parlement national. En août de la même année, il devient le Président de « l'État autonome du Sud-Kasaï ». En 1961, il est couronné « Mulopwe » empereur des Baluba par les chefs coutumiers. Joseph Ngalula est également un Muluba du Kasaï. Nommé Premier ministre par Albert Kalondji, il se retourne contre lui en 1961 en s'alliant au gouvernement central. Lors d'un affrontement entre ses partisans et de ceux d'Albert Kalondji en 1961, il finit par prendre le pouvoir.

[236] Mbuyi Kabunda, Toni Jiménez Luque et (Als), *La République Démocratique du Congo, les droits humains, les conflits et la construction/destruction de l'État, op. cit*, p 36

[237] Albert Kalondji, *op. cit*, p 116

Kalondji affirme que c'est dans le but de « protéger » les membres de sa tribu qu'il proclame, le 8 août 1960, l'indépendance du Sud-Kasaï avec, pour capitale, le petit centre minier de Bakwanga.

Si le facteur ethnique est une réalité, il y a une cause moins visible, plus personnelle au leader lié à sa carrière politique. Albert Kalondji est cofondateur du Mouvement national congolais (MNC). Fort de son aura et de sa détermination à lutter pour l'indépendance du Congo, il réussit à implanter et à faire du parti le seul parti politique existant au Kasaï. Mais suite à des différences de point de vue entre lui et Lumumba, il décide de faire cavalier seul. Il prend alors le contrôle des sections du MNC dans sa province; le MNC-Kalondji est né. Présent à la Table ronde de Bruxelles, il fait partie de ceux qui sont favorables à une fédération congolaise. Pourtant, il signe le rapport dans lequel est mentionnée la forme unitaire du futur État congolais. Lorsque le Premier ministre Patrice Lumumba constitue le gouvernement, Albert Kalondji refuse le poste de ministre de l'Agriculture qui lui est proposé. Il se sent lésé eu égard à l'importance économique de la région dont il est le représentant. Il retourne dans sa province et entreprend de faire quelque chose pour aider son peuple en détresse. Mais ses appels restent lettre morte. Il affirme lui-même qu'il regretta de ne pas avoir accepté la proposition de Lumumba. Cela empêcha sa province d'être représentée au gouvernement et de pouvoir faire évoluer les conditions de vie des populations Baluba.

D'autres raisons sont avancées par le leader du sud Kasaï pour justifier le séparatisme. Au rang de celles-ci, le refus des institutions et des autorités belges de venir en aide aux réfugiés baluba de retour dans leur province. Démuni et amer, car incapable de gérer ce retour massif de « réfugiés », Albert Kalondji est introduit auprès du patron de l'UMHK M.Fortant. Ce dernier lui aurait recommandé de faire sécession s'il veut continuer à bénéficier de son aide. Les termes de cette injonction sont sans nuance : « (…) Je suis disposé à continuer à vous donner de l'argent, mais à condition que cet argent puisse être considéré comme une avance sur l'impôt que je paie. Pour que tout cela soit correct, vous devez vous constituer en une autorité politique et public pour que le gouvernement de Léopoldville ne me fasse pas payer une seconde fois le même impôt [238] ». L'offre était alléchante pour un leader local sans grands moyens. Pour bénéficier de cette manne financière et asseoir son leadership politique dans la région, Albert Kalondji décide de créer l'État autonome du Sud-Kasaï.

---

[238] Albert Kalondji, *op. cit*, p 116

À partir de septembre, le leader du Sud-Kasaï s'attèle à mettre sur pied une armée dont la mission est d'assurer la sécurité et la défense de son « État[239] ». Le 8 août 1960, le Sud-Kasaï devient indépendant sur proclamation unilatérale du député, M. Albert Kalondji. À la différence de celle du Katanga, l'armée du Kasaï ne bénéficie pas de l'appui de soldats de l'ancienne force publique. Elle recrute ses membres au sein de la jeunesse désœuvrée et des cadres ayant perdu leurs emplois, en un mot au sein de la masse populaire. Avec cet embryon d'armée dépourvue de toute notion de commandement et de guerre, il est difficile de tenir un État. C'est pourquoi, dès le début des évènements de Luluabourg, des groupes d'autodéfense se forment au sein des populations baluba afin d'assurer la protection du Clan. Ces milices sont alors dépourvues de tout armement moderne. Les armes utilisées sont des flèches, des armes blanches (machettes, haches). Quand l'État autonome voit le jour, ces milices sont reprises en main par les quelques soldats de formation qui sont rentrés au Kasaï. Des armes traditionnelles sont fabriquées afin de lutter contre l'ennemi Lulua. Bien que meurtrières, ces armes ne sont pas adaptées à la guerre qui s'annonce, car déjà, les troupes de l'ANC menacent militairement le Kasaï.

En septembre, le Premier ministre congolais décide de lancer l'ANC contre les « États sécessions », la panique s'empare des autorités sud-kasaïennes. Elles demandent de l'aide au Katanga (Moïse Tshombé) qui ne peut lui fournir qu'une aide limitée. C'est ainsi que suivant les conseils de l'Abbé Fulbert Youlou, président du Congo-Brazzaville, le Mulopwe s'attache les services de quelques soldats de fortune français, dont le chef est un français répondant au nom de Capitaine Coste. « Le Capitaine Coste, un français, ancien des djébels d'Algérie a pris le commandement de l'armée de l'État autonome du Sud-Kasaï. Il arrive de Bangui où avec un petit groupe de baroudeurs, il exerçait la profession de chasseur de crocodiles[240] ». Ce dernier se retrouve, ainsi commandant de « l'armée » du Sud-Kasaï. Le Capitaine Coste ramène avec lui quelque un de ses chasseurs de crocodiles. D'autres mercenaires comme Crémer, sont mentionnés. Il est également mentionné la présence du colonel Crèvecœur, ancien colonel de la force publique et de l'armée belge. Ce dernier est accompagné de certains de ses compatriotes comme le colonel Dendeken, le major Bondroit et le capitaine Robert[241]. Ils sont pourtant signalés à la même époque au Katanga notamment le colonel Crèvecœur qui

---

[239] En septembre 1960l'armée nationale congolaise se lance à l'assaut du Katanga. Or, l'accès le plus direct et rapide pour accéder à la province sécessionniste passe par le tout nouvel État du Sud-Kasaï. Ce territoire doit faire alors face aux attaques de l'ANC. Pour sa défense, il est alors urgent de mettre sur pied une armée.
[240] Jean Schramme, *op.cit*, p 57
[241] Albert Kalondji, *op.cit*, p 120

commande la gendarmerie du Katanga. Il n'est pourtant pas étonnant de les retrouver au Sud-Kasaï, car, Moïse Tshombé qui sait que l'offensive congolaise contre le Katanga est imminente décide de venir en aide à Albert Kalondji. Le Sud-Kasaï se trouve au nord du Katanga et constitue, en quelque sorte, la porte d'entrée du Katanga. Pour Moïse Tshombé, il faut sécuriser cette « porte » afin de préserver le Katanga de la menace militaire congolaise. Cela passe absolument par la mise en place d'une armée capable de repousser les assaillants. Les mercenaires ont pour tâches de former et d'encadrer l'armée provinciale. Grâce à cette aide, une armée voit le jour au Sud-Kasaï. Les mercenaires prêtés par le Katanga peuvent retourner dans la province du cuivre. Les autres restent au « pays des diamants » pour continuer la formation de l'armée et l'épauler dans les combats contre l'ANC. L'efficacité de l'armée du Sud-Kasaï met en évidence la présence de l'action des mercenaires dans cette région. Dans les combats avec l'ANC, l'armée de Kalondji réussit à mettre en échec l'armée nationale congolaise. Ainsi, l'État autonome du Sud-Kasaï peut continuer d'exister encore jusqu'en 1962 même sans Kalondji.

Dans la lutte contre le gouvernement central, les deux États sécessionnistes s'allient dans le but de former un bloc à opposer au gouvernement central de Léopoldville. Cette union leur permet également de s'entraider et permet à l'État du Sud-Kasaï de bénéficier de l'aide militaire et matérielle du Katanga. Car à la différence du Sud-Kasaï, le Katanga de Moïse Tshombé est assez bien doté en conseillers militaires étrangers et en armements grâce à l'aide officieuse, mais généreuse des Belges et d'autres soutiens.

Malgré les victoires remportées par l'armée du Sud-Kasaï et toute l'aide-mercenaire, l'État sécessionniste ne peut contenir longtemps les assauts répétés de l'ANC. Et plus tard, elle doit faire face à la coalition ONUC/ANC. En mars 1961, alors que la mort de Patrice Lumumba émeut le monde entier [la « menace communiste » est écartée], les capitales occidentales révisent leur position quant aux différentes sécessions. Il est maintenant question de mettre fin aux différentes sécessions avec le concours des forces onusiennes. L'État minier du Sud-Kasaï est le premier à faire les frais de cette nouvelle politique qui entraine sa disparition et sa réintégration dans le giron congolais en avril 1962. Les problèmes du Congo n'ont pas disparu, l'instabilité politique (avec la sécession du Katanga) et la désagrégation de la Force publique font, du jeune État, une entité fragile incapable d'assurer sa sécurité et sa défense. L'on se rend compte que les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï sont le fait d'hommes aux appétits voraces. Si elles ont profité de la conjoncture du moment, il est certain que ces idées ont fait leur chemin depuis longtemps avant de se matérialiser en juillet et août

1960. Les appétits miniers belges et occidentaux profitent de ces sécessions pour intervenir au Congo. Dans cette guerre, chaque camp utilise différents moyens afin de parvenir à la victoire. Les Occidentaux et leurs alliées katangais et Sud-Kasaï n'hésitent pas à employer des mercenaires. Les Occidentaux en raison de la guerre froide ne peuvent pas intervenir directement dans les combats. Mais ils facilitent les recrutements de mercenaires sur leur sol.

Carte n°5 : Les sécessions du Katanga et du Kasaï[242]

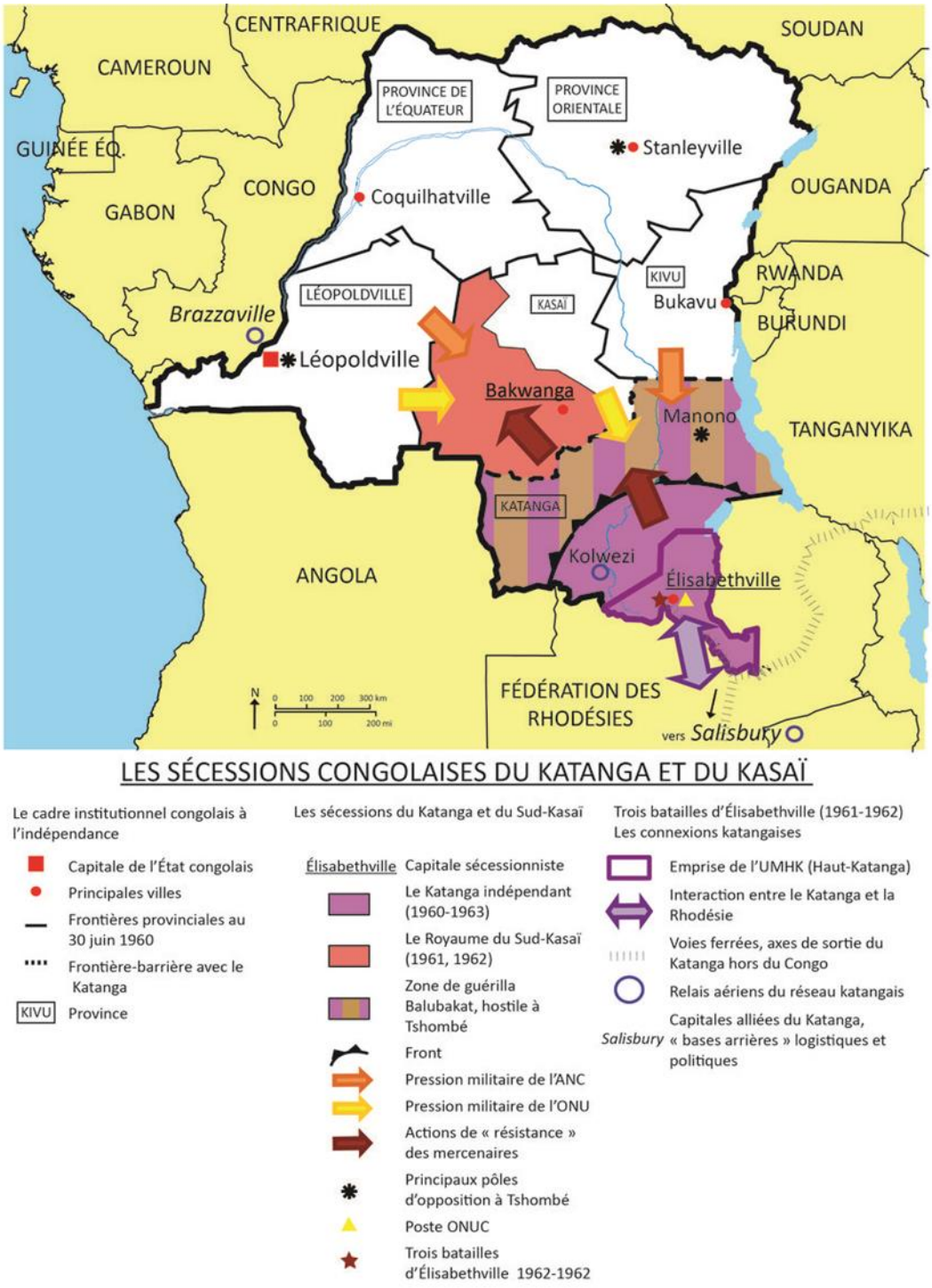

Cette carte montre les flux entre les différentes sécessions et les opérations militaires qui se déroulent dans ces régions. La dynamique du développement des interventions militaires renseigne sur l'importance que revêt la politique économique du pays. Mais dans le maintien de l'unité territoriale du Congo. Ses nombreuses richesses, dont l'exploitation,

[242] « Les sécessions du Katanga et du Kasaï », *Http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2014/07/11/11-juillet-1960-le-katanga-fait-secession/*, consulté le 07/03/2016

doit permettre au pays un développement économique, gage d'une stabilité sociale et politique deviennent une « malédiction » pour le Congo. Elles contribuent à sa déstabilisation, bien souvent soutenue ou orchestrée de l'extérieur de concert avec des alliés locaux. Cela pose bien entendu la problématique du rôle et de la place des ressources minières dans l'imbroglio congolais. Pour parvenir à faire main basse sur ces richesses, les acteurs internationaux s'organisent pour intervenir.

II. LE TRANSFERT DE LA GUERRE FROIDE AU CONGO ET LES ACTIONS MERCENAIRES

À partir de 1960, le conflit idéologique qui secoue le monde se déporte en Afrique. Le premier État atteint par la guerre froide est le Congo ex-belge. Cette guerre froide se manifeste à la faveur de la crise qui éclate dans le pays au lendemain de la proclamation de l'indépendance. Quel est le rapport entre la guerre froide au Congo et l'action mercenaire dans ce pays? Telle est la question à laquelle tente de répondre l'analyse ci-dessous. Elle tentera également de faire la part des choses entre ce qui relève de la guerre froide et ce qui a trait à la politique étrangère des États européens au Congo.

1. La guerre froide[243] au Congo

« 1960 est aussi l'année de l'Afrique et de ses indépendances. Celles-ci fragilisent et fissurent même les relations extérieures des pays du camp occidental, obsédés par la crainte

[243] Gérard Chaliand et Arnaud Blin donnent une définition plus complexe et explicite sur la guerre froide. Ce qui permet de saisir au mieux le sens de cette confrontation. Pour eux, « la guerre froide est le résultat de plusieurs facteurs plus ou moins liés les uns avec les autres : antagonismes naturels entre deux superpuissances, rivalité entre deux systèmes politiques hétérogènes, combat idéologique exacerbé reflétant deux visions opposées de la société et du devenir de l'humanité, confrontation géopolitique entre une puissance continentale et maritime, méfiance généralisée entre deux anciens alliés », *Dictionnaire de stratégie militaire, des origines à nos jours*, Saint-Armand-Montrond, Perrin, 1998, p314. Le début de cette guerre d'un autre genre reste difficile à déterminer. Elle se situerait entre 1945 et 1947. Elle commence en Europe avec la question de l'Allemagne et domine le théâtre des relations politico-militaires mondiales pendant quarante années. Une de ses principales stratégies est de dissuader l'autre en brandissant le spectre de la guerre totale y compris nucléaire. Mais le véritable théâtre de manifestation de cette confrontation se fait sur les champs des guerres dites de « faible intensité » où les affrontements se font de façon indirecte et sur des terrains aussi variés que ceux de l'Asie, de l'Afrique, et de l'Amérique du Sud. Pourquoi ces terrains ? Peut-être parce que ces États en majorité colonies de tel ou tel pays occidental sont des champs vierges de toute sensibilité et où l'opinion publique est facilement manipulable. Peut-être encore parce les peuples de ces régions du monde sont considérés à l'époque comme quantité négligeable dans la politique militaire internationale ! Si cela reste à déterminer, il est admis que les deux blocs se sont toujours abstenus de s'engager dans un affrontement sur le continent européen et même en Amérique du Nord

d'une soviétisation du continent africain[244] ». Longtemps restée en dehors du conflit est-ouest, l'Afrique noire, au tournant des années 1960, acquiert un soudain intérêt pour les deux blocs. La guerre froide atteint le Congo ex-belge qui, sitôt indépendant, glisse dangereusement dans les troubles de toutes natures. Occidentaux et communistes trouvent ici un nouveau terrain d'affrontement. Les Occidentaux en premier déploient une intense activité et multiplient les soutiens. Des actions, qu'ils justifient par une probable soviétisation du pays. Mais, y a-t-il eu, vraiment, mise en œuvre d'une politique communiste qui nécessitait l'intervention du bloc capitaliste ou est-ce une simple manipulation et interprétation tendancieuse des Belges, Américains et Français. Une occasion pour eux d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo.

1.1. L'offensive russe

Dans la lutte pour le Congo, la Russie joue un rôle important. Le branle-bas dans le camp occidental est motivé par l'envoi des yllouchines et une aide alimentaire à la demande du Premier du ministre. Ces actions sont minimes en comparaison de ce que les ennemis du gouvernement central laissent croire. Il est vrai que le Premier ministre adresse une demande d'aide à Moscou lorsqu'il lance ses troupes à l'assaut des territoires sécessionnistes. Mais cette demande est formulée dans un cadre bien précis ; celui de trouver du matériel militaire pour l'ANC en opération. Un premier courrier est envoyé par télégramme par le président de la République et le Premier ministre et non par une seule partie. Dans le télégramme, les dirigeants congolais demandent à la Russie d'observer les évènements du Congo, car il pourrait être sollicité pour apporter une aide quelconque au gouvernement. Dans ce télégramme, l'aide demandée est en rapport avec l'intervention belge. Mais l'envoi des avions-cargos se fait dans un tout autre contexte. Le Premier ministre veut rétablir la souveraineté sur les territoires sécessionnistes.

La Russie à la veille des indépendances en Afrique s'intéresse aux nations nouvellement indépendantes. Plusieurs anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest et de l'Est épousent l'idéologie marxiste après leurs accessions à l'indépendance. Le Congo qui fait frontière avec certains de ces pays, se trouve au cœur de la stratégie minière de l'occident, chose que Moscou n'ignore pas. C'est tout naturellement que le gouvernement soviétique s'intéresse au Congo et à la situation du pays. D'autant plus que le Congo se retrouve au cœur de la guerre froide avec l'appel lancé à Moscou, aux États-Unis et à l'ONU par les autorités congolaises dès juillet 1960. Les Occidentaux par le biais de la Belgique sont déjà présents

---

[244] Jean-Claude Willame, (S/D) « Lumumba dans la guerre froide, Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée », *op. cit*, p 1, *https://www.cairn.info/patrice-lumumba*, consulté le 31/08/2020

sur le terrain. À noter que la base de Kamina est souvent utilisée par l'OTAN pour ses opérations en Afrique Les Russes dans un premier temps observent la situation sans vraiment intervenir directement. Mais le 14 juillet 1960, Moscou s'oppose à toutes interventions de l'ONU au Congo. Le Président Nikita Krouchtev invoque la non-intervention dans les affaires intérieures d'un État souverain. Mais en réalité, il tente de faire barrage aux manœuvres occidentales qui sont déjà visibles sur le terrain. Se référant à la note du duo exécutif congolais, l'on comprend bien cela. En effet, la demande des autorités congolaises fait référence à une agression belge en cours au Congo. Cela n'est pas passé inaperçu au en URSS où le gouvernement observe avec attention les évènements du Congo. Mais sans grand moyen d'assurer une longue intervention dans le pays, la Moscou observe se contente de déclarations sans plus. La seule manifestation se traduit par la présence visible de Conseiller russe de plus en plus nombreux dans la capitale congolaise[245]. Ces derniers tentent de se rapprocher des certains ministres pro Lumumba. Malgré la demande congolaise et la dégradation sur le terrain, Moscou n'apporte pas une aide conséquente au Premier ministre congolais. Cela s'explique par la personnalité de ce dernier qu'aucun de ses alliées ni adversaire ne saisit véritablement. Moscou craint un revirement de Patrice Lumumba une fois les choses engagées. La demande aux États-Unis et la présence onusienne au Congo sont un fait que Moscou n'ignore pas. Ce qui explique sa conduite et la limitation de son aide. Pour couronner le tout, Patrice Lumumba se rend à Washington pour défendre la cause de son gouvernement. Tout cela suscite la vigilance et la prudence de Moscou. L'URSS garde ses distances et agir avec prudence, car aucune demande formelle et explicite n'est exprimée par les Congolais. Dans leur note, ils demandent juste au gouvernement russe d'observer les évènements du Congo, car leur aide pourrait être sollicitée. De plus Moscou n'a pas les moyens matériels d'intervenir au Congo. Le pays est entouré de territoires contrôlés par les pays du bloc capitaliste. La Russie ne bénéficie pas d'un point d'appui qui permet le transit de son aide. Elle n'a pas d'allié immédiat dans la région. Cela rend difficile toute manœuvre militaire ou même logistique.

C'est seulement en août 1960 que le président russe met à la disposition du Premier ministre congolais, du matériel militaire et des vivres. Ce matériel se compose d'yllouchines et d'avion-cargo. Ces avions servent au transport des troupes militaires congolaises. En août 1960, face à l'inertie du système onusien au Congo, le Premier ministre aussi ministre de la Défense, décide de prendre les choses en maison et de libérer son pays. Il lance l'ANC contre les provinces sécessionnistes. C'est par le Sud-Kasaï que les troupes nationales entrent en action. Pour ces opérations de reconquêtes, l'armée a besoin de matériel. Pour le transport des troupes. C'est la seule aide matérielle que Moscou apporte au Premier ministre congolais

[245] Michel Arseneault, « Vie et mort de Lumumba: Washington, Bruxelles et sa «marionnette» », *http://www.rfi.fr/fr/afrique/2017070*, consulté le 09/02/2019

pendant toute la durée de la crise congolaise. La véritable intervention de Moscou se manifeste par les menaces à l'ONU et aux pays occidentaux. À travers une série de notes au Conseil de sécurité, Moscou tente de faire échouer l'intervention des occidentaux et de s'imposer comme défenseur du gouvernement central congolais. Le 16 septembre, le vice-ministre des affaires étrangères russe adresse une lettre au secrétaire général de l'ONU[246]. Dans celle-ci, il demande l'examination de la situation dans la République du Congo ex-belge. Face au non-respect des résolutions déjà adoptées, il est urgent que les pays membres de l'ONU examinent la question. La situation au Congo en effet, se dégrade de jour en jour. Les troupes belges n'ont pas quitté totalement le pays, Bruxelles garde la haute main sur les interventions militaires et mercenaires au Katanga.

Il faut attendre février 1961 à l'annonce de la mort de Patrice Lumumba pour que l'URSS se lance véritablement dans l'aventure congolaise. Le 13 février 1961, le gouvernement katangais annonce la mort de Patrice Lumumba et de ses collaborateurs. C'est à ce moment que le gouvernement soviétique change d'attitude. Il accorde son soutien total au gouvernement populaire de Stanleyville. Dans un courrier publié par l'Agence Tass, il appelle, à soutenir les actions d'Antoine Gizenga[247].

> Comme on le sait, le gouvernement légitime dirigé par le président du conseil en exercice, Antoine Gizenga, a lancé un appel à tous les pays, demandant de l'aide pour sauver la République du Congo. Le gouvernement soviétique considère que la fourniture de cette aide est le devoir de tous les États épris de paix. Pour sa part, avec d'autres États amis, de la République du Congo, il est prêt à fournir toute l'aide et tout le soutien possible au peuple congolais et à son gouvernement légitime (entendre celui de Stanleyville)[248].

À partir de ce moment, l'on peut parler d'une intervention russe. Mais encore faut-il que celle-ci soit conséquente pour marquer et pour motiver une contre-attaque. En comparaison de l'action occidentale se traduit par un soutien massif, il n'y a pas une véritable riposte soviétique sur le terrain. Le recrutement de mercenaires par les Occidentaux pour la sécession katangaise est un fait. Moscou se cantonne dans des déclarations et ses prises de position verbales au Nations-Unies. Aucune aide militaire majeure venant d'elle n'est enregistrée. Aucun conseiller militaire ni même politique russe n'est signalé aux côtés du Premier ministre. Ces conseillers sont au contraire des Belges[249]. De leur côté les Américains et les Belges après la mort de Patrice Lumumba font un revirement et demande le

---

[246] Assemblée générale des Nations Unies, « lettre au secrétaire général, le 16 septembre 1960, par le vice-ministre des Affaires étrangères de l'Union des républiques socialistes soviétiques », *A/4495 du 17 septembre 1960*, p 1

[247] En décembre 1960, Antoine Gizenga constitue avec les partisans et autres membres du gouvernement Lumumba, la République populaire du Congo. Dans la province orientale où ces derniers trouvent refuge, ils choisissent Stanleyville comme capitale. Ce gouvernement est immédiatement reconnu par plusieurs pays marxistes et la Russie.

[248] Agence Tass cité par, Jules Gérard Libois et Benoit Verhaegen, *Congo 1961 Tom I*, *op. cit,* p 185

[249] Il est conseillé par les Belges, Jean Van Lierde, de Maryse Hockers (mai-septembre 1960)

démantèlement de la sécession. Mais ce que l'on remarque c'est que les Russes et les Américains craignent un affrontement direct qui risque de plonger le pays dans une guerre sans fin.

Malgré les convoitises russes pour les richesses du Congo, Nikita Krouchtev s'abstient de se lancer dans une intervention tous azimuts. Les autorités congolaises s'abstiennent de recourir véritablement à l'aide russe. Les intérêts en jeu sont énormes. Rappelons que les autorités congolaises n'ont aucune expérience politique et ne connaissent pas les rouages de la politique internationale. Ils sont souvent dirigés par leurs besoins propres. La présence soviétique au Congo est inexistante en comparaison de celle de la Belgique, des Américains, des Français. Ce qui fait dire à Michel Arseneault que « l'administration Eisenhower ne voit pas en Lumumba une grave menace pour l'Occident[250] ». Mais cela n'empêche pas le camp occidental d'intervenir dans le pays. Depuis la proclamation de l'indépendance, ces derniers veulent à tout prix, le départ du Premier ministre.

1.2. L'intervention occidentale au Congo

Au lendemain de son indépendance, le Congo devient un pôle de la guerre froide qui se déroule déjà en plusieurs points dans le monde. Chaque camp cherche à instaurer sa domination sur le Congo. Si les Russes cherchent une porte d'entrée, les Occidentaux sont déjà sur place grâce à la Belgique. Ils mettent tout en œuvre afin de garder le Congo dans le pré carré capitaliste.

L'indépendance du Congo est accordée dans la précipitation sans véritable préparation. Les Congolais se retrouvent avec de nombreuses responsabilités à gérer sans vraiment rien comprendre. Pire, ses richesses sont convoitées par de nombreux États occidentaux. Aussi, accéder à l'indépendance dans un climat de tension et sans une classe politique dotée d'un minimum d'expérience politique dans la gestion des affaires de l'État est un handicap majeur. Comment déjouer les convoitises étrangères. Les troubles intérieurs ne manquent pas non plus. Les pays du bloc capitalistes ne perçoivent pas les troubles en tout genre comme le résultat de la mauvaise préparation de l'indépendance. Ils perçoivent cette atmosphère comme le spectre du communisme, ce qui à leurs yeux justifie une intervention musclée. Pour les besoins de la lutte, ils s'allient avec les adversaires congolais du Premier. Certains membres du pouvoir central de Léopoldville jouent également cette carte. Des Congolais de premier plan comme des membres du gouvernement (le président de la République et des ministres issus des rangs de l'ABAKO et du PSA) central considérés comme moins radicaux et plus sensibles au message de l'Occident deviennent les partisans de cette lutte ainti-communiste. Patrice Lumumba fait peur à ses adversaires politiques. Après les

---

[250] Michel Arseneault, *op. cit*

fêtes de l'indépendance, Thomas Kanza « revenu d'un séjour éclair à Bruxelles ( ) a certifié au Premier ministre que certains milieux étaient déterminés à l'expulser aussitôt que possible après le 30 juin[251] ».

Dès la proclamation de l'indépendance du Katanga, les Occidentaux (Belgique, États-Unis et France) lui accordent un soutien considérable dans tous les domaines. Moïse Tshombé, considéré comme plus démocrate et malléable que l'imprévisible Patrice Lumumba, est courtisé, soutenu et encensé par les Belges. Les Français, bien qu'impliqués, gardent une approche prudente. On le retrouve lui ou des délégations katangaises composées de proches dans les capitales de ces pays occidentaux. Ce soutien a pour but de faire barrage à la progression de l'action de reconquête engagée par le gouvernement de Patrice Lumumba. Elle vise également à empêcher le Premier ministre de bénéficier des ressources financières nécessaires. Des ressources qui peuvent permettre l'acquisition de matériel militaire neuf et adéquat pour l'armée dans ces moments difficiles. Sans ces richesses, il est difficile pour le gouvernement de résoudre les nombreux problèmes militaires, mais aussi sociaux qui se posent dans le pays. Les soldats de l'armée nationale ne sont pas payés ce qui constitue un ennui pour la reconquête. Avec les richesses dégagées du sous-sol, le gouvernement central pensait à l'indépendance assurer le développement social et économique du pays. Mais avec les sécessions, cette vision est compromise. À l'analyse, l'on comprend que toute la manœuvre de la coalition capitaliste vise un pourrissement de la situation dans le pays. Empêcher le Premier ministre d'accomplir ses projets de développement. En un mot éviter de que ce dernier acquiert encore plus de popularité. Pour ces États, le rétablissement de l'autorité du gouvernement central de Lumumba sur toute l'étendue du territoire congolais signifie, la perte de leur influence dans le pays et de facto, l'établissement de l'influence communiste. Mais en réalité, le but est de faire du Congo un pays dévasté afin de mettre à sa tête, des hommes facilement manipulables et contrôlables qui obéissent aux puissances étrangères. Là réside tous les enjeux de ces soutiens tous azimuts. Mais, il semble que les Occidentaux aient confondu nationalisme et communisme. Une définition de ces différents termes permet de mieux saisir les intérêts en jeu au Congo. Selon André Corvisier,

> Le nationalisme se rapporte à l'idée de nation qui est le résultat d'un sentiment de la mémoire collective d'individus ayant subi ou souffert les mêmes souffrances dans un même espace et dans les mêmes conditions. Ces évènements forgent dans l'esprit de ces personnes un sentiment d'unité homogène sur le territoire où ils se trouvent. De ce sentiment naissent la nation et, ensuite, la patrie qui est en fait la terre sur laquelle l'on est né sur laquelle se trouvent ces individus. C'est l'existence de la patrie qui donne à

[251] Jean-Claude Willame (S/D), « Lumumba et la Belgique officielle », dans *Patrice Lumumba (1990), op. cit*, p 237-274

> la nation voire au nationalisme, tout son sens, car, c'est la prise de conscience des individus pour le bien-être et la préservation de leurs intérêts et de ceux de la collectivité qui fait naitre le sentiment nationaliste au sein de la patrie, de l'État-nation[252].

C'est dans le même sens qu'abonde l'analyse de Michel Mourre. Pour lui, le terme nationalisme apparait seulement à la fin du XVIIIe siècle, et se rapporte à la notion de nation et à ses intérêts. Le Premier ministre Patrice Lumumba applique dans le cas du Congo se réfère au nationalisme pour préserver le pays des appétits étrangers. La lutte de ce dernier est de tout faire afin de maintenir la cohésion sociale du pays tant sur le plan interne qu'externe. C'est cette volonté qui l'amène à se tourner vers différents pays susceptibles de lui apporter l'aide dont il a besoin pour empêcher la balkanisation du pays. Mais malheureusement pour lui, ces actions sont mal interprétées par ses détracteurs. Ceux-ci voient en lui, un sujet de trouble, un marxiste, quelqu'un de pas sûr[253]. Au vu de cette définition, l'on comprend pourquoi le Bloc occidental lance une croisade anticommuniste le gouvernement de M. Patrice Lumumba. Mais cette dernière est vraiment sans raison, car le Premier ministre congolais est n'est pas communiste. Il se considère tout simplement comme un nationaliste. Pour lui les intérêts de son pays passent avant tout autre chose. À la veille de l'indépendance, il affirme que le Congo a besoin du cadre belge pour son développement. Il affirme également vouloir ouvrir son pays à toutes les nations qui veulent aider le Congo à se développer. Ces adversaires n'ont pas compris cela. Dans sa lutte, le premier acte posé par la communauté dite internationale (il faut entendre troïka occidentale) est de chercher à renverser le gouvernement central du Congo dirigé par Patrice Lumumba[254]. Sinon, comment comprendre les dires de Ganshof Van Meersch[255] quand il affirme que pendant son séjour au Congo, de nombreuses pressions ont été exercées sur lui, afin de le convaincre de l'impérieuse nécessité de remplacer Patrice Lumumba. Le lobby minier et les milieux d'affaires belges qui perçoivent en Lumumba, un grave danger pour la préservation de leurs intérêts et le maintien de l'influence belge au Congo. Ils décident de mettre tout en œuvre pour le faire disparaitre de la scène politique. Ils décident de l'affaiblir en jouant à fond, la carte de la sécession avant de l'éliminer définitivement.

Ensuite, le gouvernement belge dépêche sur place le colonel Weber afin de prendre le commandement de ces forces. Bien plus tard, ce même colonel se retrouve conseiller militaire de Moïse Tschombé, le but est d'aider le Katanga militairement. « On mit rapidement sur pied

---

[252] André Corvisier, *op cit*, p 609-614

[253] Ecouter à ce sujet, le documentaire, « La vraie histoire de Lumumba », *https://www.youtube.com/watch?v=qr8_-oJ0mLU*, consulté le 12/05/2020

[254] Ce dernier est alors simplement chargé de former le gouvernement congolais donc avant même sa prise de fonction, l'occident avait résolu de le démettre de ses fonctions le plus tôt possible.

[255] Ganshof Van Meersch fut ministre résident du Congo belge pendant les six dernières semaines qui précédèrent la proclamation de l'indépendance.

une mission technique et militaire comprenant les officiers de l'armée belge et des anciens officiers de la Force publique[256]». Le gouvernement belge par le jeu militaire au Katanga compte se maintenir au Congo. Si la Belgique doit perdre le Congo, elle veut garder sous sa coupe, le Congo « utile » c'est-à-dire, les régions minières. Bruxelles justifie sa présence militaire au Katanga, par le « Traité d'amitié » entre le gouvernement du Congo et la Belgique. De l'interprétation faite par les dirigeants belges, il ressort que la Belgique en vertu des accords militaires doit venir en aide à tout gouvernement provincial du Congo qui le sollicite. Mais dans la forme, ledit traité souligne que la demande d'intervention militaire doit être formulée par le ministre de la Défense du gouvernement central et non d'un gouvernement provincial. Explication, la Belgique craint de voir son « domaine réservé », tomber aux mains de ses concurrents que sont les États-Unis, l'Angleterre et la France. Rappelons que le Premier ministre s'est dans un premier temps, adressé aux États-Unis. Mais, en 1960 elle a besoin de l'aide de ses alliées pour faire contrepoids aux velléités nationalistes congolaises et aux convoitises soviéto-chinoises. Quant aux Américains, ils mènent au Congo plus précisément au Katanga, une politique de soutien à la politique néocoloniale belge. Pour éviter d'éventuelles critiques sur leur politique dans le pays, ils instrumentalisent l'ONU. De manière symbolique, certains Américains ou dirigeants américains aident au recrutement de mercenaires pour le compte de Tshombé.

Selon Philippe Chapleau, citant Jacques Lantier, « des associations anticommunistes d'outre-Atlantique telles que l'American Committee for Aid to Katanga fondé en novembre 1961 [257] », est un des bailleurs de fonds des mercenaires au Katanga. Les États-Unis craignent de voir le Congo basculer dans le camp communiste si Patrice Lumumba reste au pouvoir et réussit à réunifier le pays sans l'aide occidentale. La position des USA après la mort du Premier ministre congolais est édifiante. Une fois la menace Lumumba disparut, ils ne trouvent plus utile l'existence d'un Katanga libre. En 1961, la politique américaine, et celle de l'ONU envers le Katanga changent de manière spectaculaire. En fait, comme le souligne Philippe Chapleau, une fois leur bête noire, Lumumba éliminé, les USA opèrent un virage à 180 degrés. « Les USA n'avaient plus de raison fondamentale de soutenir la sécession katangaise et votent au Conseil de sécurité, la résolution exigeant le départ de tous les conseillers militaires étrangers au Katanga[258] ». Ils mettent tout en œuvre pour briser la sécession et mettre au pas le Katanga. La France, de son côté, mène au Congo une politique de pénétration. Elle ne peut pas intervenir de façon directe, car son influence au Congo ne peut égaler celle des Belges et des Américains. Même si en 1961 l'on remarque une préférence des Katangais pour les Français. Son action se fait plus sentir au tournant de 1961 quand la Belgique est en perte de vitesse au Congo et que les États-Unis, désormais

[256] Crawford Young, *op.cit*, p 169
[257] Philippe Chapleau, François Misser, *Mercenaires S.A, op. cit*, p 32
[258] *Ibidem*

débarrassés de Patrice Lumumba, ne trouvent plus nécessaire de soutenir les sécessions. Après la mort de Lumumba, les États-Unis mettent tout en œuvre pour briser la sécession du Katanga (celle du Sud-Kasaï est depuis décembre 1961 en perte de vitesse et n'existe plus que de nom) en soutenant l'offensive des Casques bleus sur le terrain.

Au Congo, la troïka use de l'action mercenaire pour se maintenir dans le pays, protéger ses intérêts et faire obstacle à la radicalisation extrême du Congo. De cette manière, ils peuvent empêcher l'émergence d'une classe politique congolaise solide et forte. Selon Pierre Péan c'est l'inquiétude de voir le Congo basculer dans le communisme, qui pousse les États du bloc occidental à se tourner vers la sous-traitance des tâches militaires par des mercenaires. Selon lui « l'équilibre de la terreur » ne permet pas aux Occidentaux d'intervenir directement. C'est pourquoi, souligne-t-il, « alors que l'équilibre de la terreur mobilise des quantités phénoménales d'armements aux quatre coins de la planète, Moscou et Washington se livrent des batailles plus feutrées par forces armées, services de renseignement et militaires amis interposés[259] ». Le théâtre de ces affrontements reste les pays en voie de développement ou fraichement indépendants où il n'y a pas une force conscience d'unité nationale. En 1960, le Congo fait la dure expérience de la guerre.

Ce conflit ne peut être mené sans des complicités sur place. Et pour ce faire, en dehors des sécessionnistes, les Occidentaux bénéficient de la complicité du chef d'état-major, le président, le chef de sureté, Nendaka, etc. En mai 1963, alors que la sécession katangaise est brisée, Mobutu au sommet de sa gloire sillonne l'Europe. Il visite la Belgique puis est reçu aux États-Unis. Il est même décoré par le gouvernement américain. « À Washington, le général, Mobutu reçoit la décoration américaine de la "Légion du Mérite" parce qu'il a rétabli l'ordre parmi les éléments dissidents de l'armée congolaise dans les jours critiques qui ont suivi la proclamation de l'indépendance. En nettoyant son pays des éléments étrangers communistes, il a prouvé qu'il était le gardien de la liberté et un ami des nations «libres du monde[260] ». Pour les Américains, nettoyer son pays des éléments communistes et étrangers est une allusion au rôle joué par Mobutu dans l'arrestation et l'assassinat de Patrice Lumumba. Cela montre que depuis longtemps, Joseph Mobutu sert de camouflé aux activités américaines au Congo. C'est ce qui explique qu'en 1963, il est honoré lui alors que l'on sait que c'est grâce aux forces des Nations unies que la sécession est brisée et le Katanga réunit à nouveau au Congo. Cette marque d'estime montre également que les Américains ont trouvé leur « poulain ». Ce qui se confirme en 1965 quand il devient président de la République et pilier de la politique américaine au Congo.

---

[259] Pierre, Pean, *Carnages et guerres sécrètes de grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, p 145
[260] Louis Mandala. « Politique congolaise (1-5 au 9-6-1963) », *Études congolaises*, n°7, Août-Septembre 1963, p 63

Du côté de Joseph Kasa Vubu, la décision de démettre Patrice Lumumba de son poste ne venait pas de lui. Selon David Roebuck, la décision de Kasa Vubu résulte de nombreuses pressions internes et externes[261]. L'annonce de la destitution de Lumumba précède le message diffusé par *Radio Brazzaville* le 04 septembre dans lequel, le président taxait son Premier ministre de communiste. Dès le lendemain 5 septembre 1960, il le destitue. Brazzaville, à cette époque, est la plaque tournante de toute l'activité de déstabilisation et de diabolisation du gouvernement congolais[262]. Le président Fulbert Youlou, un puissant allié de Paris dans la région, se présente comme le bras armé du bloc capitaliste, dans sa lutte contre la percée anticommuniste en Afrique centrale. Ce dernier est un ami du Président Kasa Vubu. Il lui conseille de s'allier aux Occidentaux face à son Premier ministre. Il n'hésite pas à qualifier son Premier ministre de communiste[263]. Les luttes ethniques et les griefs ressortent dans ce combat. Les membres de l'ABAKO ne sont pas vraiment enchantés de voir à la tête de l'État, un Patrice Lumumba considéré comme un arriviste en politique. Ce dernier arrive en politique sans véritable préparation alors que les membres fondateurs de l'ABAKO ont, derrière eux, une longue carrière politique débutée dans le syndicalisme, il est tenu en piètre estime par ces derniers. Les ambitions indépendantistes de cet ancien parti tribal sont, de constituer un État Bakongo avec leurs frères du Congo-Brazzaville et d'Angola. Mais ces ambitions se trouvent contrecarrées par le MNC et ses alliés. Ainsi, les Occidentaux n'ont aucune peine à trouver sur place des alliés locaux pour leur combat contre Patrice Lumumba.

Au tournant des années 1960 le Congo ex-belge, acquiert un intérêt soudainement grand pour les Américains et les Soviétiques qui entrainent à leur suite tous leurs alliés dans une lutte sur le continent africain, un conflit qu'ils se livrent depuis longtemps sur d'autres continents. Cet intérêt soudain est dû à plusieurs raisons.

> Les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale tentaient d'étendre leur sphère d'influence sur le reste du globe. Les intérêts économiques jouaient (…) un rôle essentiel, mais les facteurs idéologiques, géopolitiques et militaires étaient bien plus déterminants. Le Congo fut le premier pays d'Afrique confronté au tir à la corde auquel se livraient les deux nouvelles puissances mondiales. Non seulement ce grand pays avait une situation géographique à partir de laquelle toute l'Afrique centrale pouvait être contrôlée, mais il avait les matières premières essentielles pour la production d'armements. Les Américains n'étaient que trop conscients qu'ils avaient gagné la Seconde Guerre mondiale grâce à l'uranium du Congo et qu'il n'existait des gisements de cobalt, un minerai utilisé pour la fabrication de missile et autres armes que dans deux endroits au monde : le Congo et la Russie elle-même. Laisser le Congo aux Russes ne ferait que gravement fragiliser les États unis sur le plan militaire[264].

---

[261] David Van Reybrouck, *op. cit*, p 327
[262] Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1961 Tom I*, *op. cit*, p 171
[263] *Ibidem*, Brazzaville s'est révélé un puissant appui à la sécession du Katanga. Elle est avec N'Dola en Rhodésie, le point de transit de toute l'aide logistique accordée à Élisabethville par les Occidentaux.
[264] David Van Reybrouck, *op.cit*, p 322-323

et porter préjudice aux entreprises occidentales. L'affrontement est possible grâce à « La nucléarisation des deux géants, Américains et Soviétique (qui) rendent trop dangereux un éventuel face-à-face. C'est pourquoi dans chaque bloc, les services secrets des différents États vont avoir recours à des actions indirectes par le biais de mercenaires[265]. Et à la fois par « la manipulation des forces centrifuges, à la fois par l'ancienne métropole et par les puissances de l'époque de la guerre froide, pour contrôler les ressources naturelles de ce pays convoité et se servir de son exceptionnelle position stratégique au centre de l'Afrique[266] ». Les mercenaires vont devenir des instruments très importants dans le plan d'intervention et d'occupation du Congo. Leur utilisation est un des piliers sûrs de la politique congolaise de certains États occidentaux. Dans la débâcle du Congo postcoloniale, les responsabilités se situent à différent niveau et degrés. Les moyens pour y parvenir également sont nombreux et parmi ceux-ci, la dissimulation des actes derrière une intervention militaire fait partie des voies utilisées.

2. L'utilisation de mercenaires 1960-1963

En août 1960, il devient évident pour chacun que le Congo est entré dans une sphère d'instabilité chronique et que la guerre est maintenant inévitable. Le pays lui-même est plongé dans une grave crise politique qui met aux prises, le Premier ministre et le président de la République. Les pays développés qui convoitent les richesses du Congo ne tardent pas à organiser un réseau militaire privé afin d'exercer au mieux leur hégémonie pour exploiter ses richesses. Dans plusieurs pays les mercenaires sont recrutés pour venir soutenir les régions sécessionnistes. Selon Marc Robyn, les premiers recrutements ont lieu à Londres dans les locaux de l'ambassade de Belgique. Deux types de recrutement sont observés dès le mois de juillet 1960.

2.1. Les premiers mercenaires au Congo

À partir de la proclamation de l'indépendance du Katanga, une organisation militaire est mise sur pied en vue de sécuriser cette autonomie naissante. Un embryon d'armée est constitué pour soutenir la sécession. Les premiers mercenaires qui font leur apparition sur le terrain sont des anciens officiers et militaires belges stationnés dans le pays ainsi que d'anciens colons. Ces derniers ont à l'occasion, tronqué leurs métiers pour prendre les armes dans le but de protéger leur famille et leurs biens. Certains sont des planteurs ayant perdu leurs terres, d'autres des agents de l'administration comme Christian, ancien mineur et maçon

---

[265] Walter Bruyere-Ostells, *Histoire des mercenaires de 1780 à nos jours, op.cit*, p 112

[266] Mbuyi Kabunda et Toni Jiménez Luque et Als *La République Démocratique du Congo, les droits humains, les conflits et la construction/ destruction de l'État, op cit*, p 34

spécialisé des travaux de génie des ponts et démolitions, etc[267]. Durant cette période, la relative stabilité de la riche province du Katanga, poumon économique du pays[268] est appréciée par la communauté internationale. Mais pour la sécurité de son « État », le Katanga dispose d'une modeste armée de 350[269] soldats. L'équipement et la valeur de celle-ci laissent à désirer. Certains pays se font l'écho de soutenir la sécession en permettant le recrutement de mercenaires.

Face aux menaces du gouvernement central qui fait main et pieds pour le retour du Katanga dans l'ensemble congolais, le « Président » Tshombé se tourne vers le commandant en chef des forces d'intervention belge, le commandant Weber. Celui-ci accepte d'être le chef de l'armée katangaise en gestation. Le colonel Crèvecœur devient le commandant. Ce dernier au lendemain de la proclamation de l'indépendance déclarait déjà, par la bouche du Général Cumont que les soldats belges sont à la disposition du Katanga pour assurer l'ordre. Ses troupes se mettent tout de suite au service de Tshombé oubliant leurs premières missions. Le gouvernement belge entreprend également d'apporter une aide substantielle au Katanga. L'on observe la présence militaire belge un peu partout au Katanga. À l'aéroport ce sont eux qui remplacent les soldats noirs. Au lendemain de la résolution de juillet 1960, le gouvernement belge demande aux soldats belges de se mettre au service du gouvernement katangais[270]. De ce point de vue, il y a deux hypothèses à adopter, soit que le gouvernement belge a choisi délibérément avec les conséquences que cela comporte, d'apporter son aide à Tshombé soit certaines autorités belges en Belgique ou au Congo ont, de leur propre chef, choisi de favoriser la naissance d'un État katangais et la création d'une force armée dans la province. Cette hypothèse ne peut être balayée d'un revers de la main et peut être soutenue par le comportement adopté par les forces belges au lendemain de la proclamation de la sécession du Katanga. Le passage dans les rangs de la gendarmerie katangaise pour soi-disant protéger les ressortissants européens n'est qu'un pan de l'affaire. Les premières troupes mercenaires à combattre sont en fait recrutées au Katanga. À noter que les populations belges du Katanga veulent défendre le Katanga où ils ont trouvé refuge. « Les Belges du Katanga sont divisés en clan de «dur» qui se solidarise avec MM. Tshombé et Munongo pour défendre le

---

[267] Opendo, Mbula-Matari Barthélemy, « D'où sont venu les « affreux », qui ont terrorisé le Congo dans les années 1960, Jean Schramme et Bob Denard », *http://www.congoforum.be/fr/congodetail.asp*, consulté le site le 20/10/2014

[268] En 1960, le Katanga produit 70% du cobalt, 60% de l'uranium en plus du cuivre. Son sous-sol recèle également de nombreux minerais recherchés par les industries de pointe. Globalement, le Katanga contribue à lui seul à plus de 60% du budget de la colonie et tombe sous le contrôle d'une foule d'acteurs locaux et internationaux.

[269] Le nombre des soldats de la Force publique stationnant au Katanga après la proclamation de l'indépendance de cette province diffère selon les sources. Anthony Mockler avance le chiffre de 300 quand les sources du ministère de la Défense nationale française et d'autres ouvrages donnent des Chiffres qui oscillent entre 350 et 550. Le désarmement de la Force publique intervient le 12 juillet à la base de Kamina

[270] Le documentaire, « La vraie histoire de Lumumba », *op. cit*

Katanga…[271] ». À l'occasion, les colons belges deviennent des mercenaires pour la province. Certain de façon éphémère, d'autres y prennent goût et s'installent dans la fonction oubliant leurs occupations premières. Ces derniers sont placés à côté des quelques soldats katangais et équipés en armes belges. Le but est de mettre en place, un quadrillage défensif du territoire. Le 8 septembre, les forces congolaises rentrent au Katanga ; la menace est désormais une réalité.

En effet, les autorités militaires belges présentes au Katanga agissent toutes en faveur de la consolidation de la sécession conformément à l'ordre reçu. «Le commandant Weber […] et le général Cumont sont envoyés au Congo pour « renforcer » le commandement avec l'ordre, de « sauver les vies humaines et de soutenir le Katanga[272] ». Ils encouragent la sécession du Katanga avec le soutien de civils et de militaires belges. Le gouvernement belge lui-même met sur pied, une « assistance technique belge (MISTIBEL) » et envoie sur place des cadres militaires. Les militaires belges, déjà présents au Katanga sont maintenus sur place pour aider à la constitution d'une armée katangaise dont les missions essentielles sont, le maintien de l'ordre public et la défense[273]. Ces forces métropolitaines permettent donc, à Tshombé, de fonder une armée qui reçoit le nom de Gendarmerie katangaise. Ces derniers viennent renforcer les quelque 350 soldats de la gendarmerie. Mais Bruxelles dément la présence belge au sein de la gendarmerie. Elle affirme que les officiers belges ne prennent pas part aux combats. Mais sur le terrain, les faits sont différents. Le gouvernement admet cependant un encadrement militaire belge de la gendarmerie. Ce qui déjà au vu des textes pose problème. Tout encadrement d'une force extérieure à un groupe armé non légitime étant considéré comme un acte mercenaire par les conventions régionales et internationales.

D'autres mercenaires proviennent du Corps des volontaires (CV) européens en place depuis le temps de la colonisation. Dès le début, les ex-colons, des commerçants et des planteurs européens présents au Katanga ou dans toute autre région du Congo, ayant trouvé refuge au Katanga, prennent les armes pour assurer la défense de la province. Les corps de volontaires (CV) européens constitués, du temps de la colonisation se met, dès les premiers instants des troubles dans la province, à la disposition des autorités politiques de la région. Ils sont immédiatement versés dans les forces armées de la province. Ces derniers deviennent

---

[271] Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1960 Tom II, op.cit,* p 170

[272] Colette Breackman, Jules Gérard-Libois, et Al, *Congo 1960, échec d'une décolonisation*, *op. cit,* p 93

[273] Contrairement aux idées reçues, la sécession du Katanga n'est pas acceptée par toutes les populations de la province. La véritable République du Katanga couvre en elle-même, toutes les régions du sud Katanga peuplées des Lunda. Le Nord est le domaine de populations Lulua et Baluba qui n'ont jamais accepté la domination de la CONAKAT et sont donc contre la sécession. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance du Katanga, ils font savoir qu'ils ne se reconnaissent pas dans cette nouvelle république. Donc la création de la gendarmerie répond à des besoins sécuritaires de taille. Dans le nord Katanga, Tshombé doit faire face à la rébellion des Baluba qui sèment le trouble et la terreur. Ensuite, il y a la politique territoriale du gouvernement central. Les autorités centrales ne restent pas les bras croisés ; du moins, le Premier ministre Lumumba qui fidèle à son idéal d'unité du Congo, entame une reconquête des provinces en sécession. Ces raisons majeures sont la cause immédiate de la création de la gendarmerie katangaise.

ainsi, les premiers individus pouvant être qualifiés de mercenaires au Katanga. Certains ont même rendu leur démission de l'armée belge pour se mettre au service du Katanga. Il faut dire que la sécession du Katanga aide aux visées néocolonialistes de la Belgique au Congo.

En effet, ils participent non seulement à des actions militaires dans un État souverain (celui du Congo indépendant) sans que l'État en question ait sollicité leur aide. La présence de ces forces non katangaises encore moins congolaises et leur action, comme le dit Xavier Renou est « une forme d'assistance mercenaire[274] » au gouvernement Katangais. Selon les buts et critères du mercenariat très sophistiqué de ces derniers temps, il est juste de dire que la Belgique se comporte comme une société de prestation mercenaire en apportant une aide et une assistance militaire à une partie à un conflit. Cette aide permet à la gendarmerie katangaise de se consolider et d'être efficace pour faire face aux premiers défis qui se présentent à elle. Pour faire bref, les dirigeants belges et européens voient, à travers l'assistance militaire au Katanga, l'espoir de la renaissance d'un Congo stable et démocratique à partir du Katanga.

La complicité belge dans la présence mercenaire est un fait. Ces forces constituées dans le contexte politicomilitaire tendu sont placées sous le commandement d'un officier belge pour assurer la sécurité des siens avant l'intervention des troupes métropolitaines. Selon un rapport des Nations Unies, « il y a lieu de croire que certains ressortissants belges se sont activement employés à armer des forces séparatistes congolaises et, dans certains cas, des officiers belges ont dirigé et commandé de telles forces[275] ».Certains sont des adeptes de la sécession bien avant la proclamation de l'indépendance. La sécession du 11 juillet leur donne l'occasion d'agir. Certains soldats des troupes métropolitaines démissionnaires et deviennent des mercenaires pour le compte du gouvernement katangais. Ces soldats ne sont plus considérés comme des militaires belges. Compte tenu de la définition de mercenaires préconisée par la convention internationale de l'ONU du 9 novembre 1989[276], ces forces non étatiques sont devenues hors-la-loi. Cette même convention stipule en son article 1 que le mercenaire est également celui qui ne faisant pas partie des forces armées du pays est recruté à l'intérieur du pays pour prendre part à un conflit armé.

Ces mercenaires belges se retrouvent en nombre aussi important dans la gendarmerie katangaise en octobre 1960[277]. Le 31 décembre 1961, alors que Bruxelles a débuté le rapatriement de ses troupes, il reste encore 231 militaires belges dans les rangs des forces

---

[274] Xavier Renou, Philippe Chapleau et Als, *La privatisation de la violence, mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*, Marseille, Agone, 2005, 488p, p 73

[275] Conseil de sécurité, « Deuxième rapport présenté au secrétaire général par son représentant spécial au Congo, M. RaeshwarDayal » *S/4557 du 02 novembre 1960*, consulté sur le site, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/NL6/000/77/pdf/NL600077.pdf?OpenElement*, consulté le 15/05/2018

[276] Voir texte intégral en annexe, p 523-530

[277] Conseil de sécurité, « Deuxième rapport présenté au secrétaire général par son représentant spécial au Congo, M. Raeshwar Dayal » *S/4557 du 02 novembre 1960, op. cit*

katangaises. 144 officiers, et 117 sous-officiers ainsi que 58 officiers belges dans la police[278]. Considérés comme mercenaires, ils ne relèvent plus des forces armées belges et ils ne sont également ni congolais, ni katangais. Selon les dispositions des conventions internationales et nationales sur la question des mercenaires ces hommes, restés au Katanga et engagés dans les forces armées de la province alors que les troupes belges se retirent ne sont ni plus ni moins, des mercenaires au même titre que le baroudeur venu faire le coup de feu. Le gouvernement belge lui-même n'a jamais reconnu qu'il y a dans la gendarmerie katangaise des soldats ou du personnel militaire belge à part les officiers « prêtés » soi-disant à Tshombé. Selon Bruxelles cette intervention rentre dans le cadre de la coopération militaire. Mais le Katanga est une province et le Traité d'amitié est signé entre le gouvernement central congolais et celui de Belgique. Selon Xavier Renou, les soldats belges restés au Katanga sont au service du gouvernement dissident du Katanga, mais leur traitement dépend de la Belgique. De ce fait, la Belgique devient complice dans l'emploi de mercenaires. Il est avéré que la Belgique fournit à la gendarmerie katangaise et ses responsables, des armes à travers la Rhodésie du Sud. Cela ressemble bien à une forme de traitement mercenaire comme on le voit aujourd'hui dans les Sociétés militaires privées (SMP).

En effet, à l'heure du retrait des troupes belges du Katanga, après la demande du Conseil de sécurité, le commandant Crèvecœur « fit appel pour l'encadrement à d'anciens officiers de la force publique (…) au Katanga (… il) obtint aussi de Bruxelles le détachement de gendarmes belge à E'ville (…qui) passèrent directement au service du Major Crèvecœur[279] ». Ce que révèle l'attitude de la Belgique par ces agissements, c'est que des États, des ministères de la défense peuvent recycler leurs forces armées dans le mercenariat. Ils font d'eux des soldats de fortune le temps d'un conflit. Cela mérite réflexion, car en 1961, la France n'hésite pas à mettre à la retraite ses soldats qui s'engagent comme mercenaires au Katanga[280]. Cette politique du double jeu est confirmée par André Blanchet qui rapporte que le renforcement de la gendarmerie katangaise en août 1960 est dû au fait qu'elle s'est enrichie de l'engagement de soldats belges, alors que Bruxelles crie haut et fort qu'il ne reste plus de soldats belges au Katanga. Dans son article, Blanchet écrit que « la gendarmerie katangaise s'est renforcé ces derniers jours d'un certain nombre de soldats et d'officiers des forces métropolitaines qui ont obtenu de la mission technique belge au Katanga l'autorisation de s'engager dans les unités de Tshombé[281] ». Cette information vient corroborer l'analyse de Xavier Renou selon laquelle, les soldats d'un État s'engagent eux-mêmes comme

---

[278] Conseil de sécurité, « Deuxième rapport présenté au secrétaire général par son représentant spécial au Congo M. Raeshwar Dayal », *S/4557 du 02 novembre 1960, op. cit*

[279] Jules Gérard-Libois, *Sécession au Katanga,* Bruxelles, C.R.I.S.P, 1963, p 138

[280] Lire à ce sujet, l'intéressante analyse faite par Xavier Renou dans, *la privatisation de la violence, mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché, op.cit,* pp 69-75

[281] André Blanchet, « La défense du Katanga contre une éventuelle intervention de M. Lumumba », *Le Monde,* du 20 Août 1960, p 2

mercenaires. De soldats réguliers d'un État, ils sont devenus tout simplement des mercenaires, c'est sous cet aspect que les ex-soldats belges sont au Katanga. La Belgique s'est tout simplement comportée comme une société prestataire de service de sécurité et militaire.

Malgré ces recrutements de mercenaires sur place, la gendarmerie katangaise reste encore très faible et inefficace face à une ANC qui se fait de plus en plus menaçante. C'est pourquoi, à partir de l'automne 1960, une vaste opération de recrutement de mercenaires en dehors du Katanga se met en place. Cette campagne répond aussi au besoin de combler le vide laissé par le départ des troupes belges. « Le 8 août (1960), le Conseil de Sécurité invita la Belgique à retirer immédiatement ses troupes de la province du Katanga selon de promptes modalités fixées par le Secrétaire général[282] ». Selon les officiers et colons belges, leur intervention au sein de l'armée katangaise répond au besoin de « protection » des ressortissants belges et européens. En effet, bien avant l'indépendance, les colons belges qui ne se sentent pas vraiment compris de leur métropole envisagent un Katanga indépendant où la population européenne serait, maitre du pouvoir politique et économique. En fait, ils souhaitaient l'avènement d'un État blanc indépendant dans la partie du Congo la plus riche à la manière de l'Afrique du Sud ou de la Rhodésie du sud. En 1959, l'Union katangaise[283] s'allie avec la CONAKAT ; parti tribal qui milite pour l'avènement d'un Katanga indépendant. Au début de 1959, les milieux belges et européens du Katanga sont tous acquis à l'idée de sécession.[284] Ainsi, l'action de ces soldats de fortune est à replacer dans un cadre prémédité de sécession au Katanga et non dans la recherche d'une quelconque protection de leurs biens même si cela n'est pas à négliger. Juridiquement, les soldats belges restés au service du Katanga après la proclamation de la sécession et après la résolution du Conseil de sécurité du 8 août 1960 sont considérés comme des mercenaires. Au regard des accords entre la Belgique et la République démocratique du Congo, ses soldats sont en situation irrégulière. Bruxelles à maintes reprises évoqué la question de l'assistance technique. Mais il faut préciser que selon le traité militaire signé entre la Belgique et le Congo le 29 juin 1960, la présence de ces forces est une agression et une violation de territoire. Le traité à l'article 6 stipule que : « toute intervention militaire des forces belges stationnées dans les bases du Congo ne pourra avoir lieu que sur demande expresse du ministre congolais de la Défense nationale[285] ». Dans le cas de figure, le Premier ministre, ministre de la Défense, ne fait aucune demande au gouvernement belge. L'intervention s'est faite en violation du « Traité d'amitié ». Tout cela prouve une fois de plus la violation de la loi par Bruxelles.

---

[282] Jules Gérard-Libois, *Sécession au Katanga, op. cit,* p 137

[283] L'union katangaise est un parti politique fondé en 1958 par quelques colons belges qui désiraient voir le Katanga se séparer de l'ensemble congolais pour former un État à part entière

[284] Marie-Christine Aquarone, *Les frontières du refus : six séparatismes africains*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, 133p, p 71

[285] *CADN Kinshasa Série 322PO/1, carton 60,* « Bases belges du Congo » Note n°328, A.S, ministère des Affaires étrangères, le 12 mai 1961

Photo n° 5: Katanga Province leader Moise Tshombe giving medals to soldiers[286]

L'on se retrouve avec une gendarmerie katangaise constituée de soldats noirs et de mercenaires blancs. Ces derniers tiennent la vedette dans les opérations de reconquête et de combats contre les troupes de l'ONUC et de l'ANC.

À partir de l'année 1961, d'autres campagnes de recrutement sont organisées en Europe, mais aussi en Afrique. Ces nouveaux enrôlements sont motivés par les campagnes militaires de l'ANC, mais aussi par celles de la force des Nations unies au Congo. Cette fois les « chiens de guerre » recrutés sont des soldats aguerris qui ont une longue expérience de combat, mais aussi une solide formation militaire (même si une partie est constituée d'individu en tout genre). Et pour faire contrepoids à la domination belge, les dirigeants katangais orientent le recrutement vers d'autres pays. L'Afrique australe et l'Europe sont alors investies par les agents recruteurs de Moïse Tschombé.

2.2. Le recrutement hors du Congo

Une fois les bases du mercenariat lancées au Congo et qu'il est maintenant certain que la sécession est plus ou moins « assise », le président Moise Tschombé cherche à diversifier

---

[286] « Katanga Province leader Moise Tshombe giving medals to soldiers », *https://europeansworldwide.wordpress.com/2018/08/01/the-winds-of-treachery/katanga*, consulté le 03/01/2020. Cette photo illustre bien la gendarmerie katangaise où mercenaires et soldats Katanga combattent dans les même ranges. Le président Moise Tschombé ici récompense son armée dont il est fier.

ses sources de recrutements. L'intervention de l'ONUC et les résolutions insistent sur le retrait des Belges du Congo et du Katanga. Les premiers terrains de recrutements à être investis sont l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Nord. À partir de 1961, les katangais lorgnent de plus en plus vers l'Europe et bien plus vers la France, et ce malgré un recrutement intensif en Belgique. Une autre motivation est à mettre au compte de cette diversification.

Moise Tshombé en fin politique, cherche son indépendance vis-à-vis de l'aide belge et subséquemment, à briser l'influence et le monopole belge au Katanga. C'est pourquoi il se tourne vers les soldats étrangers. Il cherche à donner à son armée, une base solide. Les premiers à être recruté en Afrique sont les sont des Rhodésiens blancs et des sud-africains. Le Katanga recrute prioritairement des mercenaires de ces deux pays parce qu'il existe entre la Rhodésie du Nord, l'Afrique du Sud et le Katanga, une collusion politicomilitaire, mais aussi idéologique[287]. Cette belle atmosphère est favorable au recrutement de mercenaire et facilite leur transit dans ces pays. Sir Roy Welenski[288] n'hésite pas au lendemain de la proclamation de la sécession à se prononcer sur le désir de constituer un ensemble territorial avec le Katanga. Les autorités katangaises elles ont le désir de reconstituer le grand royaume Lunda. L'Afrique du Sud et la Rhodésie ont en commun une politique occidentale et ne supporte pas les idées marxistes. La peur de voir les Russes s'installer au Congo est devenue une justification pour eux de laisser libre cours au recrutement de mercenaires. Mais les richesses minières du Katanga sont aussi un puissant motivateur pour ces deux gouvernements. La Rhodésie du Nord va plus loin en faisant de son territoire, le lieu de passage favori des mercenaires pour le Katanga. C'est toujours ce pays qui offre l'asile aux autorités katangaises et une partie des mercenaires en déroute en 1961, 1962 et 1963. Dans ces deux pays, les mercenaires sont recrutés par des personnes qui sont à la solde du gouvernement katangais. Un certain « Carlos Huyghe, est chargé par Tshombé de constituer un encadrement et un groupe de choc de mercenaires[289] ». Il installe un bureau à Salisbury avant d'aménager un autre à Johannesburg. Les recrutements se font dans plusieurs bureaux qui pour certains sont éphémères. Les candidats ne se font pas attendre. Ce sont, pour la plupart, d'anciens soldats ou des fils de bourgeois qui rêvent tous de prendre en Afrique, une revanche pour des combats perdus outre-Atlantique. Dans ces deux pays, très peu de mercenaires sont recrutés. Les anciens soldats ou les soldats de métier se font rares. D'une part, il y a fort à faire avec les maquis de contestation noirs. Dans un premier temps, les salaires proposés étant jugés

---

[287] La Rhodésie du Nord est une possession britannique donc capitaliste et anticommuniste qui voit dans les « évènements » du Congo, une offensive « communiste » qui, à la longue, peut s'avérer dangereuse pour elle. Mais il y aussi le fait aussi que depuis toujours, la Rhodésie du Nord rêve d'intégrer le Katanga (dont les énormes richesses minières excitent sa convoitise), à son territoire. L'Afrique du Sud, quant à elle, est raciste effarouchement anticommuniste. Alliée du bloc capitaliste dans la région, elle constitue en quelque sorte, le bras armé du « monde libre ». Ces deux pays voient dans la sécession du Katanga, une noble cause pour défendre un « monde libre » débarrassé de toute menace et idéologie communiste.

[288] Sir Roy Welinski est le président de la Rhodésie du Nord (Zambie).

[289] Jacque Lantier, *op.cit*, p 25

insuffisants, les candidats se comptent sur les doigts. Ce sont plutôt les désœuvrés, les aventuriers qui se bousculent pour se faire recruter. Les effectifs recrutés sont faibles. Parmi eux, se trouvent pourtant des soldats d'expériences telles que le Colonel Hoare, le major Peter[290]. Des mercenaires allemands, espagnols anglais sont recrutés alors qu'ils se trouvent sur le sol rhodésien ou sud-africain. Certain, comme Siegfried Muller se révèle de très bons soldats pour la cause katangaise. Assurer la sécurité du Katanga demande plus d'effectifs et cette fois, c'est dans les capitales comme Londres, Bruxelles, Paris que les recrutements sont organisés avec succès, car les salaires sont revus à la hausse, ce qui attire la fine crème du métier.

Photo n 6 : Mike Hoare[291]

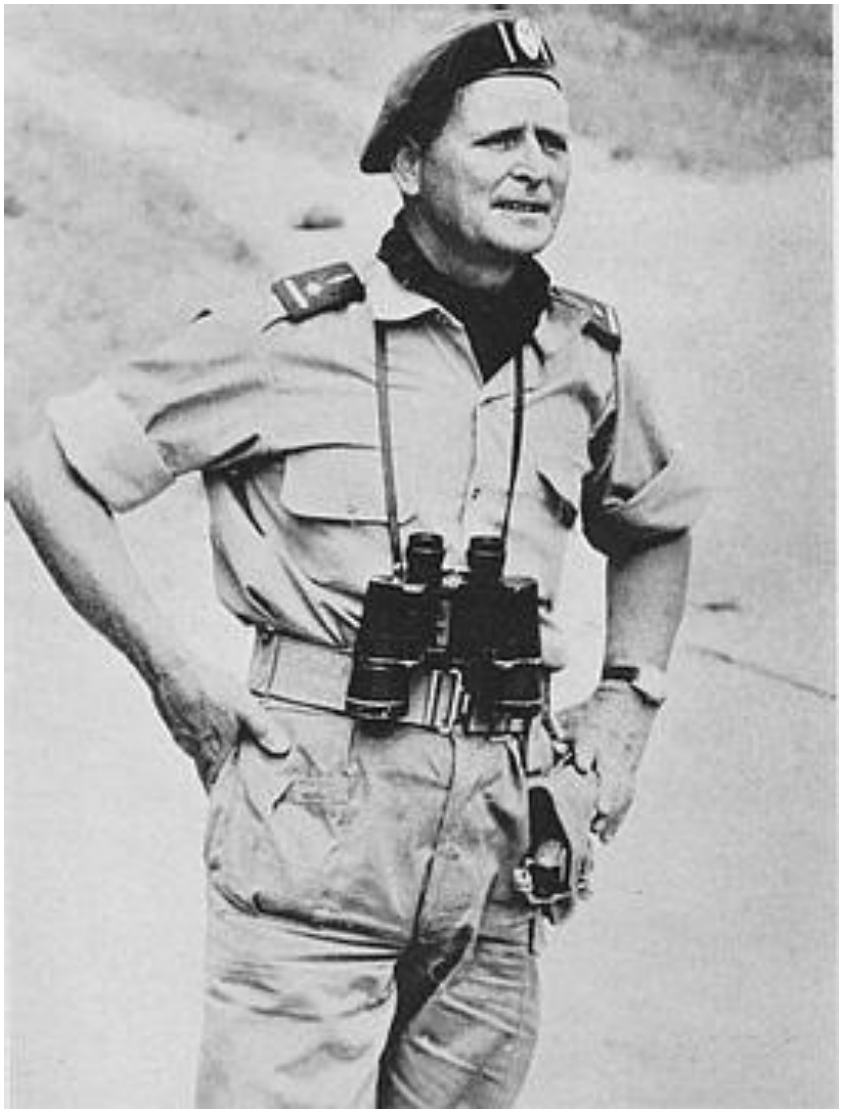

[290] De son vrai nom Thomas Michael Hoare, il est né le 17 mars 1919 à Dublin. C'est un chef mercenaire irlandais, ancien capitaine de chars dans l'armée britannique pendant la Seconde Guerre mondiale, il s'engage dans la gendarmerie katangaise dès septembre 1960. Il est secondé par le Major Peter. Il décède le 20 février 2020.

[291] Mike Hoare, *https://zululandobserver.co.za/187321/mad-mike-hoare-turns-100*, consulté le 27/01/2020

À partir de 1961, un autre recrutement est lancé en France. À partir de cette date, et comme l'avaient soupçonné les dirigeants de l'UMHK et certains conseillers belges de Tshombé, l'aide militaire belge commence à diminuer à cause des pressions exercées sur la Belgique. Le contexte politique de 1961 joue également un rôle important dans la nouvelle politique. Patrice Lumumba est mort assassiné au Katanga. Les Belges et les Européens sur place sont indexés. Il faut alors se faire plus discret et rentrer dans les bonnes grâces de Léopoldville et de la communauté internationale. Outre ces deux faits majeurs, il existe une multitude d'autres causes qui viennent se greffer à ces causes principales. Parmi elles, l'évolution politique dans les empires coloniaux français et belge mérite d'être évoquée. En effet, en 1961, l'on observe, un essoufflement des armées françaises dans plusieurs régions du monde, notamment en Algérie où la recherche d'une victoire militaire n'est plus à l'ordre du jour. Conscient de cette réalité, le général de Gaulle privilégie la solution politique pour sortir du bourbier algérien. Les soldats qui ont donné de leur sang et leurs vies pour la cause de la France sont déçus par la « politique d'abandon » du général de Gaulle. Nombreux d'entre eux sont rapatriés en France où, ils sont laissés dans une « oisiveté dangereuse[292] » selon l'heureuse expression de Maurice Robert. Dangereuse, car dans les rangs de ceux rentrés en France, les frustrations commencent à se manifester et les anciens de l'OAS projettent des actions en France. À partir de cette date, les mercenaires commencent à affluer au Congo qu'ils ne quitteront définitivement qu'en 1967 après la fin des mercenaires de Bukavu. L'arrivée des mercenaires au Katanga et, plus précisément au sein de la gendarmerie permet, à celle-ci, de monter à un autre échelon de compétence et d'expérience qui lui permettent de dominer l'armée nationale congolaise. Plus nombreuse et dotée d'une longue expérience dans le maintien de l'ordre celle-ci échoue dans ses tentatives contre le Katanga. La mise sur pied d'une armée forte par le Katanga est l'élément déclencheur de l'arrivée massive de mercenaires au Congo. Selon Marc Robyn, « la République du Katanga n'aurait pas vécu même une année sans les mercenaires[293] ». Il est également juste de dire que sans la gendarmerie, il n'y aurait pas eu de mercenaire et vice-versa.

En effet, alors que la gendarmerie commence à être formée et que quelques mercenaires arrivent au Katanga, Tshombé décide de recruter plus de mercenaires au sein de troupes d'élite européennes ayant fait leurs preuves. Son choix se porte sur les Français. Le colonel Trinquier est approché en 1961 et chargé de recruter un certain nombre de ses camarades pour être engagé dans la gendarmerie. C'est à ce moment que la première filière de recrutement de mercenaires en France se met en place. L'objectif recherché est de former une armée professionnelle et compétente au Katanga avec des officiers et sous-officiers de qualité. Des mercenaires sont également recrutés en Belgique. En France, plusieurs recrutements sont

---

[292] André Renault *op. cit*, p 162
[293] Amenan Kouame, « Entretien de Marc Robyn », *op. cit*

faits par différentes personnes. Un certain Ropagnol organise un recrutement à Bordeaux. Également au sein des anciens soldats français, mais aussi au sein de la population. En Belgique les plus prisés de recrues sont des anciens du Congo ou des anciens soldats. Plusieurs bureaux dans plusieurs villes recrutent des mercenaires pour le compte du Katanga. Parmi ces bureaux, ce sont les Belges qui arrivent à envoyer au Katanga de nombreux mercenaires. Durant la sécession du Katanga, les mercenaires belges sont aussi nombreux sur le terrain que les soldats noirs.

Photo n°7 : Roger Trinquier[294]

[294] Photo prise sur, *https://www.babelio.com/auteur/Roger-Trinquier/76080*, consulté le 06/01/2020

À l'instar de la France, la Belgique connait une évolution du même type avec le rapatriement des troupes coloniales du Congo. Le désœuvrement et la déception alimentent une sourde contestation qui grandit dans le pays. Certaines associations d'anciens soldats sont pensent à faire un coup d'État. Ils rêvent d'une révolution. Afin d'éviter une telle perspective, leur recrutement est facilité pour les éloigner de la vie politique et militaire du pays. Au début, le recrutement est souvent le fait de simples citoyens. Par la suite, il prend de l'ampleur avec l'organisation de réseaux dirigés par d'anciens militaires ou ex- agents de l'administration belge. Le lieu privilégié de recrutement de ces « soldats de fortune », sont les associations d'anciens militaires regroupant paracommandos, parachutistes ou de simples soldats du rang.

Dans son ouvrage fort bien documenté sur la question, Romain Pasteger révèle que c'est en juillet 1960 que de nombreuses associations pour le Katanga voient le jour en Belgique. « Le Corps franc roi Baudouin » est fondé par le comte Arnold de Looz-Corswarem. Ce dernier, en plus de sa qualité de comte est aussi, un ancien major de l'armée belge. Son adjoint, Jean Cassart est un ancien attaché militaire belge à La Haye[295]. Si dans ses débuts, ce mouvement n'a pas pour but de recruter des mercenaires pour le Katanga, il finit par s'allier avec les dirigeants du « cosmos[296] » (un Pub de Bruxelles), comme Jacques Haquet ancien parachutiste. Léon Jacobs, associé au projet « Corps franc roi Baudouin » est un officier de la police belge. Sur la base des liens militaires qui les unissent, le « cosmos » devient un bureau de recrutement de mercenaires. Et puisque ses dirigeants sont d'anciens militaires, les informations relatives au recrutement se répandent très rapidement dans les cercles d'anciens militaires et souvent de soldats en fonction. Selon Romain Pasteger, « viennent se présenter spontanément toutes sortes de candidats, allant de l'ancien de la guerre de Corée à l'ex-légionnaire en passant bien par des parachutistes démobilisés[297] ». Le mode de sélection des candidats ici est organisé de telle sorte que seuls les soldats possédant de véritables aptitudes sont retenus. En témoignent les propos de Marc Robyn qui explique qu'avant d'être recruté définitivement pour le Katanga, il a tenté à plusieurs reprises de se faire enrôler. Il a été recalé à chaque tentative parce qu'on le trouvait jeune et inexpérimenté[298]. Les tests que chaque candidat doit subir indiquent que la préférence des agents de recruteur va aux individus ayant la maitrise des armes[299].

En plus du « Cosmos », d'autres réseaux fonctionnent tout aussi dynamiquement. C'est le cas du « réseau Marissal » qui fonctionne pendant toute la durée de la session. Ce réseau est créé par Adelin Marissal, un ancien colonel de l'armée, également président de

---

[295] Romain Pasteger, *op.cit*, p 14
[296] Le « Cosmos » est un café situé dans la ville de Liège au, 143 rue du plan incliné. Dans ses locaux, se trouve également le siège de l'amicale des paracommandos liégeois. Le patron fondateur n'est autre que Jacques Haquet un ancien para belge nostalgique de la période coloniale.
[297] Romain Pasteger, *op.cit*, p 15
[298] Entretien avec Marc Robyn, *op.cit*
[299] Romain Pasteger, o*p. cit*, p 14-40

plusieurs associations d'anciens militaires. Son bureau recrute de nombreux mercenaires pour le Katanga. Ses recrues se comptent principalement dans le milieu des anciens paras et des anciens de la Force publique. Pour faire bref, les mercenaires belges recrutés pour le Katanga présentent majoritairement, de solides références pour le « métier » en raison de leur formation militaire. Plus tard, d'autres recrutements organisés en Belgique permettent l'arrivée de « soldats de fortune » sans grande expérience militaire, mais toujours utile. Aux côtés de soldats aguerris, ces derniers apprennent vite le métier et obtiennent, pour certains d'entre eux, leur expertise militaire sur le terrain des combats. Ensemble, ils constituent la « crème » des mercenaires belges. Les plus connus de ces mercenaires sont Jean Schramme, Marc Robyn, les adjudants Norman, René, le major Weber, le capitaine Crèvecœur, Christian Tavernier, etc. En France, la lourde tâche de recrutement de mercenaires est confiée à plusieurs personnes donc, Georges Thyssen le fidèle conseiller militaire de Tshombé. À partir de 1961, le Katanga se tourne vers les Français[300]. À l'époque, ils sont considérés comme les « meilleurs » en raison de l'expérience acquise dans les différentes guerres qu'ils mènent.

Image n 8 : Jean Schramme en 1967 au Congo[301]

[300] C'est une manœuvre de Tshombé qui vise à mettre la pression sur le gouvernement belge afin de susciter une prise de conscience sur la situation du Katanga. En fait, bien qu'accordant une aide substantielle sur le plan militaire et dans bien d'autres domaines au gouvernement sécessionniste, la Belgique ne reconnait pas et n'a toujours pas reconnu officiellement la Province du Katanga en tant qu'État souverain possédant des frontières internationales. Le recours à la France en cette année 1961, réponds à ce besoin de se défaire d'une tutelle belge jugée de plus en plus pesante, mais inefficace quant aux besoins du moment. Diversifier ses partenaires permettrait au Katanga de susciter la concurrence mondiale et de provoquer ainsi sa reconnaissance. Car M. Tshombé souffre de cette indifférence internationale.

[301] Photo prise sur, *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire/le-5-juillet-1967*, consulté le 08/05/2020

Les recrutements deviennent de plus en plus nombreux, car le Katanga indépendant ne doit pas disparaitre. Pour cela, il faut faire appel à toutes sortes de solutions pourvu que celles-ci répondent à ce besoin. Mais dans le cas du Katanga, tous sont les bienvenus. Un proverbe bantou dit que « quand on tombe dans un puits, on se raccroche à n'importe quoi pour ne pas se noyer fut à la lame d'un sabre[302] ». C'est ce qui se passe à partir de 1961 alors que les actions militaires contre la sécession deviennent pressantes. Le gouvernement katangais reconnait que l'utilisation de mercenaires pose des problèmes d'éthique et de morale. Mais comme il le dira plus tard, « il s'agissait avant tout de trouver de bons soldats[303] » capables, de soutenir le Katanga pour qu'il ne coule pas. D'ailleurs, la présence de ces mercenaires au Katanga constitue un des griefs du groupe Afro-asiatique contre le gouvernement du Katanga et, surtout, contre la personne de Tshombé. Ces derniers voient, en M. Tshombé, un valet de l'impérialisme européen et de ses affidés au Congo. Bien que ce dernier s'en défend, force est de constater que dans le Katanga sécessionniste, les intérêts qui sont en jeu sont grands et dépassent le cadre de la stabilité politicomilitaire ou sécuritaire du Congo. En certaines occasions, le recours à des mercenaires sert la cause de la politique étrangère de certains États comme la France et la Belgique.

« Au printemps 1961, la gendarmerie katangaise comprend 655 blancs dans son encadrement. 220 d'entre eux sont officiellement mandatés par la Belgique sous couvert de coopération[304] ». Les mercenaires français constituent les troupes d'élite de la gendarmerie katangaise. Ils permettent de stopper, et de reprendre aux troupes lumumbistes de Stanleyville, les villes du nord Katanga tombées entre leurs mains. C'est également grâce à leur intervention que la révolte Baluba est maitrisée et les poches de résistances Balubakat sont liquidées. Ils font obstacle à toute action de reconquête de l'ANC et tiennent tête à l'ONU entre 1961 et 1963. Les soldats français sous la direction de Roger Faulques arrivent à mettre en déroute les forces des Nations unies[305]. Ce qui fait la particularité des mercenaires recrutés à cette époque, c'est qu'ils proviennent le plus souvent des armées métropolitaines qui ont combattu dans des conflits violents où, ils ont toujours pu s'en tirer sans grand

---

[302] Serge de Tibault de Boesinghe « Entretien avec Moïse Tshombé », *Le Dossier du Mois* n°9/10, de septembre/octobre 1963, p 6

[303] *Ibidem*

[304] Walter Bruyère-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard, les mercenaires français de 1960 a1989*, *op. cit*, p 25. Il y a lieu de revoir ce chiffre à la hausse. Les chiffres varient. Cette variation est due au rapatriement des mercenaires arrêtés par l'ONUC, mais qui reviennent aussitôt au Katanga par d'autres voies. Aussi, il est plus probable que les mercenaires n'ont jamais dépassé le chiffre de 700 au Katanga.

[305] En 1961, après l'annonce de la mort de Lumumba, le Conseil de sécurité demande la liquidation de la sécession par la force. L'ONUC déclenche alors, plusieurs opérations sur le terrain. Siles Casques bleus réunissent à capturer une centaine de mercenaires, le reste est introuvable. Les mercenaires reprennent en main les troupes katangaises en débandade et tenir tête aux Casques bleus faisant même des prisonniers dans leurs rangs. Voir également l'article non signé « Nous les affreux du Katang », *Historia*, n°409 bis spécial mercenaires, *op.cit*, p 27-31

dommage. Ce sont tous des soldats de métier comme Faulques[306], De La Bourdonnaye et bien d'autres, l'on se rend compte de la différence avec les premiers. Les mercenaires français pour la plupart forment les unités d'élite de la gendarmerie et les groupes de choc qui vont permettre de reprendre les localités de Manono, de Kipuchi et autres.

Les mercenaires qui interviennent au Congo sont divisés en deux catégories. Les premiers sont souvent de simples aventuriers, des anciens colons, et des soldats belges de l'ancienne Force publique qui dès la proclamation de l'indépendance offrent leur concours au gouvernement sécessionniste du Katanga. Bien qu'ayant permis à Tshombé d'asseoir son autorité, ils sont limités dans leurs tâches et leur nombre est insuffisant. Ce qui motive le Katanga à trouver une main-d'œuvre plus nombreuse et qualifiée. Si les premières relèvent de l'amateurisme, les seconds sont à classer à la limite entre le soldat moyen et très qualifié. Leur nombre ne cessera de croitre et leurs actions d'évoluer. D'un mouvement sourd et lent à partir de 1960, l'on constate que les actions mercenaires évoluent dans ce pays d'Afrique en proie à d'énormes difficultés sécuritaires. Les mercenaires ont désormais pignon sur rue et cela permet à l'activité de se consolider durablement au Congo.

Si le recrutement de mercenaires en Afrique est ralenti et stoppé par moment, les bureaux européens continuent de fonctionner normalement. Cela est dû au fait que les mercenaires européens sont recherchés à cause de leur formation et leur expérience. Ils bénéficient à la différence des soldats africains de bonnes conditions de formation, d'entrainement et d'encadrement. Aussi quand il faut choisir à qui faire appel pour une aide militaire, le choix est vite fait. Durant les trois années de la sécession du Katanga, les mercenaires font le beau temps dans la province. Cette présence mercenaire intrigue tant par son organisation, son fonctionnement et sa force. Même la communauté internationale prend au sérieux le développement du phénomène au Congo. Les différentes actions contre cette présence en sont l'illustration.

Durand la période de juillet 1960 à janvier 1963, un bon nombre de mercenaires interviennent au Katanga dans la lutte contre le gouvernement central, mais aussi contre les Casques bleus de l'ONUC. Ils sont issus de plusieurs recrutements à travers l'Afrique australe et l'Europe. Certains d'entre eux restent dans la province jusqu'à la chute de la sécession. Mais un grand nombre quitte la région avant l'affrontement direct avec les Casques bleus. Il est difficile de retracer le nombre exact de mercenaires qui participe alors à la guerre civile de juillet 1960 à janvier 1963. Mais ce que l'on peut retenir, c'est que grâce à cette présence mercenaire, les autorités sécessionnistes d'Élisabethville résistent et arrivent à maintenir la sécession plus de 2 ans. Le nombre des mercenaires au présent Katanga joue un rôle dans la

---

[306] Roger Faulques appartenait au 1er bataillon du 3ème régiment étranger d'infanterie. Il a combattu successivement, en Indochine, au Vietnam et en Algérie avant d'embrasser le métier de mercenaire pour les besoins de la cause. Lors de la guerre d'Algérie, le 1er régiment étranger de parachutistes où il s'illustre par ses nombreux forfaits et massacres contre les soldats du FLN. Ses pairs le décrivent comme un combattant hors pair.

survie de la sécession. En décembre 1962, les responsables de l'ONU déclarent qu'un nombre compris entre 300 et 500 mercenaires sont présents au Katanga. Une information confirmée par l'organisation autonome de recrutement de mercenaires basée en Belgique, la Mission Marissal[307]. Pendant ce temps, le gouvernement central et ses soutiens avancent des chiffres bas d'une vingtaine, une cinquantaine, voire une centaine de mercenaires. Mais la réalité est que les mercenaires présents au Katanga sont bien plus nombreux que ceux recensés par l'ONUC. Le nombre réel de ceux-ci avoisine les 1000 mercenaires qui sillonnent les pistes du Katanga entre juillet 1960 et janvier 1963. Ces chiffres inquiètent beaucoup les Nations unies qui consacrent une bonne partie de leur intervention au Congo contre les mercenaires, faisant ainsi, entrer cette question au cœur de la politique internationalel. Leurs exploits sur les terrains poussent le Conseil de Sécurité des Nations Unies à tout mettre en œuvre afin de bouter hors du Congo ces marchands de guerres.

Au Congo, la lutte pour la conservation des intérêts miniers et politiques passe par la politique de déstabilisation du gouvernement central de Patrice Lumumba et l'utilisation de la guerre froide. Ce dernier est perçu par les puissances étrangères comme un danger pour leurs intérêts. C'est pourquoi à l'été 1960, il question de le neutraliser pour l'empêcher de gouverner. Pour cela, ses adversaires l'accusent d'être communiste et de vouloir livrer le pays aux Russes. Ses prises de position dans le règlement de la question katangaise et surtout l'utilisation de matériel militaire russe dans la tentative de reconquête, sont interpréter comme des agresserions communistes. Aussi, plusieurs actions sont montées contre sa personne par Washington (empoisonnement par pâte dentifrice[308]), Bruxelles, Élisabethville, et même Léopoldville (neutralisation politique, élimination physique). Pour ce faire, les Occidentaux apportent leur aide et soutien aux sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï. Ce faisant, ils espèrent couper le gouvernement central de toutes ressources fiancières et matérielles. Ressources qui doivent lui permettre de réaliser son projet de développement. Cela vise également à soulever la population contre le pouvoir du Premier ministre ce qui doit conduire à sa neutralisation politique. Mais toutes ces tentatives échouent. Ce dernier a du répondant et compte bien réaliser ses visées politiques et économiques. Pour cela, il faut soustraire les provinces minières de la domination impérialiste. Il lance une opération de reconquête avec les appareils militaires offerts par Moscou. Cette action incite les Katangais et leurs alliés à recruter à profusion les mercenaires pour faire face à toutes velléités de reconquêtes. C'est grâce aux versements de l'UMHK au gouvernement provincial katangais que les mercenaires sont rémunérés. Sans possibilité d'intervenir directement, la Belgique soutient ces

[307] Romain Paterger, *op. cit,* p 26-28
[308] Lary Delvin dans « la vrai histoire de Patrice Lumumba », *op.cit*

recrutements, quand la France ferme les yeux souvent sur l'action de ses ressortissants au Katanga. La guerre froide qui se profile au Congo est en partie la raison de ces actions.

Ce que l'on comprend c'est que l'action mercenaire au Congo a eu plusieurs terrains fertiles qui lui ont permis de prendre pied dans le pays. Ils représentent une bonne couverture pour la guerre froide qui est souvent une guerre par procuration pour des intérêts économiques ou politiques. Au Congo indépendant, la présence de l'ONU empêche les antagonistes est-ouest des s'affronter directement sur le terrain. C'est par mercenaires interposés qu'ils interviennent. En réalité, seuls les Occidentaux interviennent sur le terrain avec les mercenaires. L'offensive russe se manifeste dans les prises de position lors des débats à l'ONU ou dans la presse. Fort du soutien occidental, les mercenaires consolident leur présence au Congo au point de devenir un danger contre la stabilité et la souveraineté du pays. Désormais, le phénomène des mercenaires inquiète non seulement le Congo et l'Afrique toute entière, mais aussi toute la communauté internationale.

Chapitre III°: L'ACTION DES MERCENAIRES ET L'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le déploiement de l'action militaire au Congo s'étale sur plusieurs points et englobe des secteurs différents. Elle fait également intervenir plusieurs domaines. Dès la proclamation de la sécession katangaise, les mercenaires commencent à affluer dans la province. Au début par petites vagues avant que l'on voit déferler un nombre important de mercenaires dans le pays. Cette présence mercenaire au fil des mois, commence à se consolider et à prendre forme. Dans cette partie, il est question de retracer les filières de recrutement des mercenaires afin de faire ressortir les différentes implications étatiques et personnelles dans ce recrutement.

Ces interventions étatiques entrainent l'internationalisation de la question mercenaire au Congo. Les Nations unies se lancent dans l'aventure congolaise à l'appel des autorités congolaises. Leur mission est de ramener la paix et de veiller au maintien de l'intégrité du territoire. La partie qui se joue au Congo n'est pas un problème uniquement de politique intérieure. Elle touche au domaine international qui fait intervenir des nations individuellement ou en groupe. Chaque pays apporte sa pierre à l'édifice de l'histoire congolaise. Face aux interventions mercenaires, la communauté internationale décide de trouver les moyens pour lutter contre le phénomène.

I. La consolidation de l'action mercenaire

Après la mise en place de la sécession, le président katangais se lance dans un recrutement abusif de mercenaires. Ces recrutements viennent mettre à la disposition de la sécession, un nombre important de soldats de fortune. Ces derniers permettent au Katanga de consolider sa position sur le plan national, mais aussi international. Cette position oblige une reconnaissance de fait de la sécession par certains États et par les Nations Unies qui passe

outre le gouvernement central pour négocier directement avec les autorités katangaises comme dans le cadre d'un État souverain. Les campagnes militaires de l'ANC et celles de l'ONUC sont des éléments qui motivent les recrutements. Des engagements qui permettent de consolider la présence des mercenaires dans la province.

1. Les filières de recrutements

Plusieurs recrutements sont entrepris dans différents pays et plusieurs bureaux. Les filières sont productives. Certaines restent ouvertes longtemps, jusqu'à la fin de la sécession. Deux filières de recrutements sont ouvertes en Afrique et en Europe. C'est dans les bureaux de ces deux fillières que les mercenaires qui interviennent au Katanga sont recrutés. Mais, il y a certains mercenaires arrivent dans la province par leurs propres moyens.

1.1. La filière sud-africaine

Le recrutement des mercenaires pour le compte du Katanga suit des axes différents selon les lieux et la période. Le recrutement sur le continent est principalement réalisé dans les pays de la sous-région. Il s'agit de la Rhodésie frontalière avec le Katanga et l'Afrique du sud qui est connue pour son racisme exacerbé.

L'Afrique du Sud et la Rhodésie abritent des centres de recrutement, à Durban, Jonesbourg, à Lusaka et à Salisbury. Le recrutement en Afrique débute en décembre 1960. C'est à partie du 20 décembre 1960 que les premiers recrutements en Rhodésie débutent. Après la prise de Manono, par les troupes de l'ANC, les autorités katangaises décident de recruter des soldats de fortune pour étoffer les rangs de la gendarmerie. En Afrique du Sud, c'est à Johannesburg que le bureau de recrutement est situé. Il est dirigé par deux personnages dont l'un est bien connu, car, étant « conseiller » au ministère de la Défense du Katanga. Il s'agit de M. Carlos Huyghe. Il est également l'un de ceux qui s'occupent du recrutement des mercenaires en Afrique. Il est secondé dans sa mission par un certain Russel Cargill[309], qui réside en Afrique du Sud dont on ne sait rien. Ces deux personnages décident, dans un premier temps, d'installer leur bureau à Salisbury. Mais, suite à des difficultés, ils déménagent

[309] *CADN, Kinshas Série 322PO/1 carton 18*, « Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961, Nations unies, Conseil de sécurité », S/4790 du 14 avril 1961, p 4. Consulté également sur *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/014/98/pdf/N6101498.pdf?OpenElement*, consulté le 19/05/2019

à Johannesburg en Afrique du Sud. C'est dans l'hôtel Pritchard House dans la chambre 801[310] que le bureau est ouvert. Russel Cargill assume dans les faits, la quasi-totalité de l'action d'enrôlement parce que Carlos Huyghe, a de nombreuses charges qui l'obligent à se déplacer et, surtout, à être présent sur d'autres terrains comme en Belgique. Un Britannique nommé Finley-Bisset apparait sur la scène militaire katangaise. Il installe un autre bureau de recrutement à Lusaka où il entreprend de recruter des mercenaires pour le compte du gouvernement katangais. Dans ces deux pays, les recrues sont des blancs dont Jacques Lantier dira qu'ils sont des « besogneux et racistes qui envisagent d'un bon œil de mener la vie dure aux « sales Nègres » et des revanchards hitlériens[311] ». Cela montre la motivation des mercenaires issus de cette région. Des racistes qui n'ont vraiment rien à faire du bien-être des Katangais. Leur engagement étonne dans la mesure où les autorités katangaises sont noires et l'armée est composée à majorité de soldats noirs. Mais les richesses de la province et surtout la domination des Belges dans la région sont un puissant motivateur. Avoir pour voisin un Katanga riche libre et dominé par les blancs est une possibilité que ces les Sud-africains et les Rhodésiens ne négligent pas.

Avant même d'avoir obtenu l'accord du cadre militaire belge du Katanga et même des autorités militaires et politiques de la province, Finley-Bisset est déjà bien actif avec son mode de recrutement très médiatisé. Le 26 avril il donne une interview à *The Evening Standard* dans les colonnes duquel il expose toute l'affaire [312] en précisant qu'il travaille avec un complice katangais qui fait la navette entre Élisabethville et Lusaka. En fait, Finley-Bisset qui n'avait pas obtenu l'accord d'Élisabethville finit par l'obtenir finalement en 1961. À partir de ce moment, il entame une nouvelle procédure de recrutement. Mais, le bureau de Lusaka ferme et Finley-Bisset se retrouve en Afrique du Sud. Dans les pages du *Daily Mail*, il annonce le recrutement de 6 pilotes et de 11 techniciens d'aviation. Il leur promet un traitement salarial de 22 000 francs belges[313]. Son initiative reçoit un accueil favorable de la part du gouvernement katangais qui a besoin de soldats et surtout de pilotes. Ces derniers sont acceptés par le Katanga qui a besoin de pilotes pour son aviation.

Au même moment, les bureaux de Cargill et de Carlos Huyghe connaissent du succès. Le mode d'engagement est le même. Dans ces bureaux, les mercenaires recrutés ne sont pas

---

[310] Romain Pasteger, *op. cit*, p 129
[311] Jacques Lantier, *op.cit*, p 25
[312] Romain Pasteger, *op. cit*, p 126-127
[313] *Ibidem*, p 127

tous des nationaux. Plusieurs d'entre eux proviennent d'Europe. Présents dans ces pays pour d'autres taches ou affaires, ils sont attirés par l'aventure katangaise et décident de s'engager. Au Katanga le témoignage des mercenaires appréhendés par les Casques bleus le 7 avril 1961 est fort éloquent en ce qui concerne le recrutement des mercenaires sur le continent. En effet, les soldats de fortune disent à leurs geôliers qu'ils « s'étaient engagés en qualité de mercenaires alors qu'ils se trouvaient en Afrique du Sud et en Rhodésie du sud ou au Katanga[314] ». À la différence des Belges, les recruteurs en Afrique du Sud et en Rhodésie sont moins discrets et cette méthode est payante, car les candidats se bousculent. Et les autorités de ces États ferment les yeux. Aussi soutenir l'aventure sécessionniste au Katanga est pour eux une manière de lutter contre les communistes et les nationalistes. L'information du recrutement est publiée en Afrique du Sud dans plusieurs quotidiens. Par exemple, « le Rand Daily Mail, et le Daily Star[315] ». Les « soldats de fortune » sont « attirés par des annonces dans les quotidiens tels que le Rand Daily Mail et le Daily Star[316] ». Bien d'autres procédés sont utilisés, le système de bouche à oreille, quelques mots glissés au comptoir d'un bar, suffisent à décider les vétérans des guerres coloniales. Dans ces quotidiens, les messages des recruteurs « demandent d'anciens militaires à la recherche d'une carrière intéressante et aventureuse, sans cependant mentionner le Katanga[317] ». Les candidats sont ensuite convoqués pour une entrevue pendant laquelle ils sont informés des missions à accomplir une fois au Katanga. Ici également, l'acheminement des recrues au Katanga est confié à la compagnie sud-africaine, Trek Airway Ltd[318].

Le recrutement de mercenaires dans les pays voisins du Katanga porte des fruits. Malgré des débuts difficiles, il finit par connaitre un grand succès. Ainsi, en mars 1961, le nombre de mercenaires recrutés par les envoyés d'Élisabethville atteint des proportions non négligeables. Au nombre de 104, ils sont répartis de la manière suivante: 68 Rhodésiens sont présents le 7 mars 1961, 12 sud-africains et 5 Italiens arrivent le 26 et le 30 mars. 19 autres Sud-Africains foulent le sol katangais[319] plus tard. Malgré ces bons résultats, le déficit de la

---

[314] Conseil de sécurité, « Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961, Nations unies, Conseil de sécurité », S/4790 du 14 avril 1961, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/014/98/pdf/N6101498.pdf?OpenElement*, consulté le 19/05/2019, p 4

315 *Ibidem*

316 *Ibid*

317 *Ibid*

318 Romain Pasteger, *op. cit*, p 129

319 *Ibidem*

gendarmerie en soldats bien formés reste complet. Les autorités katangaises comblent ce manque avec les recrues d'Europe qui commencent à arriver au Katanga.

1.2. La filière européenne

En Europe contrairement à l'Afrique, il existe plusieurs bureaux répartis essentiellement dans deux pays. Les principaux bureaux sont installés en Belgique et en France. Ces recrutements se font dans les principales villes de France et de Belgique. Ils impliquent des services de l'État, mais aussi de simples individus qui luttent pour préserver le contrôle le Congo via le Katanga.

➢ *Le recrutement en Belgique*

Le recrutement en Belgique débute dès la proclamation de l'indépendance katangaise et, surtout avec l'arrivée des troupes de l'ONU au Congo. Ce sont, dans un premier temps, de simples civils qui ouvrent la voie des recrutements officiels. À cette époque, il s'agit surtout de trouver des personnes susceptibles d'apporter de l'aide à l'organisation d'un Katanga autonome. Ces premiers recrutements concernent toutes les couches de la société et ne sont pas d'abord orientés vers le domaine militaire. Ce n'est qu'à partir des velléités de reconquête de l'ANC et la mise en place de l'opération des Nations unies que les recruteurs s'orientent le vers le domaine militaire. En fait, d'anciens nostalgiques de l'ère léopoldienne considèrent l'indépendance et la débâcle belge au Congo comme une trahison du gouvernement. Des anciens du Congo se donnent donc pour mission de lever des troupes pour le Katanga. À la tête de ce mouvement se trouvent d'anciens officiers et sous-officiers de l'armée comme De Looz-Corwarem, fondateur du « Corps franc roi Baudouin », des civils comme Jean Cassart, Jean Thiriart, opticien fondateur du Comité d'Action et de Défense des Belges d'Afrique (CADBA). Pour parvenir à ses fins, ce dernier annonce la création d'une « brigade Tshombé » qui a pour mission de venir en aide au Katanga dans sa lutte contre le gouvernement central. C'est dans ce but que le premier bureau de recrutement voit le jour au Cosmos siège de l'amicale des paracommandos liégeois situé au 143, rue du plan incliné à Liège[320].

C'est par le bouche-à-oreille que l'information est diffusée au moyen de petites phrases prononcées au coin du comptoir. « Pas de petites annonces, pas de traces écrites[321] ».

---

[320] Romain Pasteger, *op. cit*, p 129
[321] *Ibidem*, p 15

Ce procédé répond à un besoin de discrétion des recruteurs qui évitent de se faire remarquer par la Police et les autorités. En fait, l'ambition de ces personnes est de relever l'honneur belge au Congo, mais d'intervenir également, sur le territoire belge en fomentant un coup d'État contre le gouvernement pour lequel ils ont une grande aversion depuis l'indépendance du Congo. Mais c'est le Congo qui bénéficie de cette œuvre de recrutement. Les intérêts du gouvernement belge rejoignent ici ceux de ce groupement. C'est dans cette manne que puisent les officines de Bruxelles qui organisent le recrutement vers le Katanga. Le gouvernement belge peut se défendre ainsi de toute implication dans le recrutement. Le recrutement se fait par personnes interposées[322] et implique au moins, six personnes. La chaine de recrutement du Cosmos permet de recruter en un mois, une trentaine d'hommes[323]. Forts de ce succès, les agents du Cosmos ouvrent « un second bureau de recrutement dans les locaux du « café l'Edelweiss[324] » situé rue du Brabant à Bruxelles. Dirigé par Charles Lambert, ce bureau réussi à mettre à la disposition du « Corps franc roi Baudouin[325] », une vingtaine d'hommes qui sont considérés comme des inciviques à cause de la réputation du café. Ces derniers ne sont pas retenus par les agents recruteurs mandatés par le Katanga. Mais les recrutements continuent, car le Katanga a grand besoin de l'aide mercenaire.

Quand la Belgique est sommée de retirer ses troupes du Katanga, les objectifs ne sont pas encore atteints. Pour continuer la tâche, Bruxelles passe la main à l'officieuse. La Mistebel prend alors le relais en puisant dans les effectifs des officines existantes. Un bureau d'enrôlement des mercenaires est ouvert à la rue Marie de Bourgogne à Bruxelles. C'est également à la même adresse où le gouvernement katangais dispose d'une délégation permanente installée 28, rue Montoyer, dans le quartier administratif de Bruxelles « dans un immeuble qui appartenait à une société industrielle ayant des intérêts au Congo »[326]. Ce bureau est dirigé par un certain Jacques Masangu[327]. C'est ce dernier qui est chargé du recrutement pour le Katanga quand les autres bureaux sont fermés. Dans les faits, c'est un

---

[322] Dans le recrutement des mercenaires, Jacques Haquet est le premier maillon de la chaine. C'est lui qui reçoit les candidats et recueille les renseignements concernant leur passé militaire avant de les diriger vers Léon Jacobs, un ancien officier de police. Ensuite viennent l'étape de la visite médicale puis, l'entretien avec un émissaire du Katanga, un certain Freddy Harnay qui lui, se charge de la signature du contrat. Cf Romain Pasteger, *op.cit*, p 13-19. Lire également Philippe Chapleau et François Misser, *op. cit*, p 29-34

[323] Romain Pasteger, *op.cit*, p 15

[324] *Ibidem*

[325] *Ibid*

[326] Romain Pasteger, *op.cit*, p 124

[327] Jacques Masangu est un homme politique congolais. Au moment de la sécession, il est parlementaire à Léopoldville. Katangais, il rejoint sa province d'origine où il se met à la disposition de Tshombé. En septembre 1960, il est envoyé en Belgique comme ministre résident. Une des tâches qui lui est confiée est avant tout le recrutement de volontaires dans tous les domaines pour le Katanga.

certain Jean Gérard qui se charge de tout le travail d'enrôlement. Ce dernier, en fin débrouillard n'attend pas que les candidats viennent à lui. Il se déplace le plus souvent chez des anciens de la Force publique et fait campagne dans certaines villes pour le compte du Katanga. Environ 288[328] personnes sont inscrites sur sa liste pour la gendarmerie du Katanga. Mais, il est difficile de suivre le mouvement de ces personnes, car, on ne dispose pas d'informations indiquant qu'ils sont effectivement arrivés le sol katangais. Les regards de l'ONU portés sur la Belgique rendent celle-ci désormais prudente. Certains ministres qui ne sont pas d'accord pour ses recrutements commencent à traquer les candidats et les officines de recrutements. Les recrutements se font dans la plus grande discrétion et sont entourés d'un certain mystère[329]. Ce qui empêche de suivre le parcours de ces mercenaires ce l'on sait c'est que Jean Gérard n'étant pas un initié et ne maitrise pas les rouages du recrutement. Résultat, les individus de tout acabit font acte de candidature pour le Katanga. La Mistebel entre alors en contact avec un nouveau bureau afin de détourner les regards de la communauté internationale.

L'on retrouve à la tête de la Mistebel, le non moins influent comte Harold d'Aspremont-Lyden qui, jadis, fut ministre des Affaires étrangères et qui sera chargé, plus tard, des Affaires africaines. Dans la longue liste des soutiens de la Belgique au Katanga, un personnage non moins important a joué un rôle de premier plan : il s'agit du major Jules de Loos[330]. Pour son action sur le terrain, ce dernier a collaboré étroitement avec Adelin Marissal, l'incontournable intermédiaire[331] du comte Harold d'Aspremont-Lynden. Adelin Marisal fait son apparition sur la scène des opérations de recrutement pour le Katanga avec, vraisemblablement, la caution du gouvernement belge. Ce citoyen belge est chargé par l'ancien chef de la Mistebel, le comte Harold d'Aspremont-Lynden (maintenant aux Affaires africaines), de recruter des mercenaires pour le compte du Katanga. Les Affaires africaines et la Mistebel viennent ainsi court-circuiter la délégation du Katanga. Une « Mission Marissal »

---

[328] Romain Pasteger, *op.cit*, p 124

[329] Il apparait que la mission technique belge au Katanga épaule dans les premiers moments, le bureau de la délégation du Katanga dans sa tâche de recrutement. Elle fait intervenir plusieurs personnes et intérêts qui ne relèvent pas forcément du bureau de la délégation katangaise. Nous reviendrons sur ces faits dans le troisième chapitre.

[330] Jules de Loos est un ancien officier de la Force publique. Depuis le mois de janvier 1960, il est conseillé aux affaires africaines où il gère les problèmes de l'assistance militaire belge au Congo. En ces temps de soutien au Katanga, il est incontournable dans l'organisation de l'aide militaire belge fournie au Katanga.

[331] Adelin Marissal héros des deux guerres mondiales, ancien soldat à la retraite, il a travaillé au Katanga pour la Minière des Grands Lacs, l'Uruwira Goldfiel et l'UMHK. C'est un des nostalgiques du Congo qui voient d'un mauvais œil ce qui s'y déroule à l'indépendance. Pensant voir en Lumumba, une menace communiste et surtout en ces temps de guerre froide, il prend fait et cause pour le Katanga et décide avec ses amis de « faire quelque chose » pour la province.

voit le jour avec la bénédiction du Ministère des Affaires africaines. Pour réussir sa mission, le colonel Adelin Marisal s'attache les services de plusieurs anciens compagnons, hommes de confiance. Ce qui est remarquable, c'est de voir que la majeure partie de ceux qui prennent part à l'organisation de ce recrutement sont tous de formation militaire[332] et sont proche de certains ministres du gouvernement belge. Cette équipe opère également dans les cafés aux alentours de la gare du Midi ou du Luxembourg, notamment dans le « bar et le restaurant de la maison des Ailes, une association d'aviateurs[333] ». Dans l'organisation de ce recrutement, plusieurs personnes viennent compléter le maillon. Sur le terrain, les frères Hambursin et Wilmes sont chargés du recrutement quand un certain Bonsang est détaché auprès de Tshombé comme conseiller militaire, Adelin Marissal jouant le rôle de coordinateur. Les premiers reçoivent les aspirants et organisent les entretiens. Lors de ses entretiens, ils exposent les conditions de recrutement, les soldes et les avantages financiers, mais aussi les missions qui attendent les candidats. Plus tard, les informations sur les candidats sont vérifiées auprès de la Sureté par le biais de Jean Charlier. Mais ce sont Jean-Pierre Bonsang et Wilmes qui décident de l'engagement définitif des mercenaires.

Il est intéressant de constater ici une implication du ministère belge des Affaires africaines dans le recrutement de mercenaires. Ainsi, le gouvernement belge est-il un pourvoyeur de mercenaires au Katanga alors qu'il entretient des relations cordiales avec le nouveau gouvernement central du Congo. C'est dire tout l'imbroglio mercenaire au Katanga et la place que cette province occupe dans les relations entre l'ancien colonisateur et le jeune État. Une place de choix est accordée au Katanga à cause des richesses et de la position économique que la province occupe dans la stratégie financière et économique de la Belgique, mais aussi européenne. Si Bruxelles n'est pas prête à laisser le Congo tomber entre les mains des prédateurs économiques, elle est encore moins favorable à se laisser supplanter au Katanga qui représente le « cœur et les poumons » du Congo. Le recrutement de mercenaires français par Moïse Tschombé et le tapage diplomatique qui a suivi a sans doute poussé le gouvernement belge, à s'impliquer activement dans le recrutement de mercenaires belges pour garder sa suprématie au Katanga. Alors qu'au lendemain de l'annonce de la mort de Patrice Lumumba au Katanga, le gouvernement belge change sa position envers le Katanga, il

[332] Autour de Marissal, gravitent des personnes comme, Jean Pierre Bonsang (ce dernier sera plus tard un fervent défenseur de Trinquier et partisan du recrutement des mercenaires français pour le Katanga), René Wilmes ancien parachutiste belge, Jacques Hambursin, et son frère Marcel Hambursin, respectivement, ancien colon au Congo et ancien des forces armées belges et le colonel Jean Charlier qui travaille au service des renseignements de l'armée.

[333] Romain Pasteger, *op.cit,* p 49

se décide à fermer les yeux sur les recrutements des mercenaires sur son territoire. L'existence de l'agence du Katanga est également une preuve de ce soutien. La Mistebel crée à l'origine pour apporter une aide technique au Katanga, devient après le retrait officiel de Bruxelles, un relais de la présence mercenaire et un de ses soutiens.

Pour finaliser les recrutements, une liste des candidats retenus est dressée et comporte toutes les informations concernant les recrues. Ces derniers sont alors contactés et doivent remplir tous les documents et conditions pour leur départ. Mais, les recruteurs doivent collaborer avec la rue Montoyer, car, c'est la délégation du Katanga qui est habileté, à délivrer les documents officiels pour le Katanga. Dans les faits, cette obligation est contournée par les liens qui lient la Mission marissal au Katanga. Il ne faut pas oublier que cette dernière bénéficie non seulement du soutien des Affaires africaines belge, mais aussi de celui de l'ancienne Mistebel. Les transferts vers la province sécessionniste se font de deux façons. Le « Clan des amis du Congo » traite avec la Compagnie d'aviation française UAT qui propose une liaison directe Bruxelles-Elisabethville. Mais cela comporte un risque. Celui d'attirer l'attention sur le départ de groupe de personnes pour cette province en guerre. Aussi, un second mode d'acheminement plus long, mais plus discret est mis en place. C'est l'itinéraire Bruxelles-Paris-Rhodésie du Nord ou Uranda-Urundi. Le transfert se fait via Paris par petits groupes afin d'éviter d'attirer l'attention des autorités françaises. C'est également une manière de contourner les contrôles mis en place par Bruxelles pour faire croire à l'ONU qu'il lutte contre l'envoi de mercenaire au Katanga. Une fois en Rhodésie, c'est par avions que les mercenaires sont convoyés au Katanga, leur destination finale. Durant son existence, ladite Mission arrive à recruter pas moins de 300 mercenaires. Entre 1961 et 1962, nous observons que les bureaux de recrutement collaborent entre eux. Cela montre la dynamique du recrutement mercenaire dans ce pays. Lorsqu'en 1962, l'activité de l'ONUC contre les troupes mercenaires s'accentue, le gouvernement katangais demande plus de recrues même si par sa déclaration de M. Moïse Tshombé, laisse croire qu'il n'y a plus de mercenaires au Katanga. La structure de recrutement Mission Marissal, se dit même prête à mettre à la disposition du gouvernement un nombre plus élevé de mercenaires. Et c'est ce qu'elle fait entre mai 1962 et janvier 1963. Même si le nombre n'est pas aussi élevé, des soldats de fortune ne cessent de s'engager et d'arriver au Katanga. Selon la Mission Marissal, le nombre des mercenaires qu'elle arrive à envoyer au Katanga s'élève à 500 hommes[334]. C'est en

[334] Jules Gérard-Libois et Benoit Verhaegen, *Congo 1962*, Bruxelles, CRISP, 1963, p 395

s'appuyant sur ces soldats privés toujours en nombre important que les autorités katangaises peuvent encore tenir tête à la Force de l'ONUC. Suite à cette victoire et à la capitulation des Nations unies, la mission Marissal une fois de plus fait entendre sa voix en affirmant qu'une « petite armée de mercenaires suffira à chasser l'ONU du Katanga et dans l'éventualité d'une troisième reprise nous pourrions disposer de 2060 mercenaires[335] ».

Un autre personnage intervient également dans cette nébuleuse de recrutement mercenaire pour le Katanga. Il s'agit d'un certain Hendricks Bras, ancien colon au Congo. Ce dernier a la malchance de tomber sur Thiriart un autre responsable de recrutement. Mais celui-ci fait mauvaise impression sur Hendricks Bras qui ne donne plus suite à cette entrevue. La proposition lui est faite d'enrôler des apprentis putschistes. Il essuie un refus catégorique de M Bras qui se tourne alors vers le Cosmos et l'Edelweiss dont il obtient la mise à dispositions de recrues. Mais, alors que les choses s'annoncent favorables, l'affaire est ébruitée par l'agence de presse américaine, *l'Associated Press***,** le 17 septembre 1960. Aussitôt, le gouvernement s'oppose au départ des soldats de fortune pour le Katanga. Bruxelles s'est rendu compte que la médiatisation de ces départs ne fait pas bon ménage avec la politique de duplicité qu'elle a décidé de jouer autant, avec Élisabethville et Léopoldville. En fait, les responsables belges savent que contrôler le Katanga nécessaire est une bionne chose, mais, avoir sous son contrôle l'ensemble du pays lui-même est encore mieux. Mis à part ce fait, Bruxelles déjà indexé dans les troubles et la débâcle congolaise par les Afro-Asiatiques et l'URSS doit faire profil bas si elle veut garder son autorité sur le Congo et sa place au sein de la politique internationale. C'est pour cela que Bruxelles est obligé « de jouer les incrédules ou les ignorants[336] » au sujet de ce qui se passe dans les bureaux de recrutement. Le Katanga a besoin de soldats valides et bien entrainés, car, la situation militaire ne cesse de se dégrader. L'ONU met la pression sur Bruxelles pour le retrait de ses troupes. Le gouvernement Eykens, tout en publiant un communiqué rassurant sur la nouvelle politique belge envers le Congo, espère calmer ses homologues européens, mais surtout soviétiques. Il annonce que les volontaires seront empêchés de toutes les façons possibles de quitter le territoire. Mais la réalité est bien différente. Des moyens détournés sont utilisés pour que les recrues atteignent le Congo. Les recrutements continuent, mais cette fois avec moins d'intensité.

---

[335] Romain Pasteger, *op.cit*, p 21
[336] *Ibidem*

Ce que l'on remarque ici c'est que le recrutement de mercenaires en Belgique n'est pas approuvé par l'ensemble du gouvernement. Des ministres comme Gilson, Spaak, sont opposés au recrutement massif de soldats de fortune pour le compte du gouvernement. Ces recrutements intensifs attirent l'attention sur Bruxelles et aggravent les tensions déjà perceptibles entre le gouvernement congolais et celui de Bruxelles. L'image de la Belgique sur le plan international est également dégradée par de tels agissements que la communauté internationale réprouve. Néanmoins, les différents bureaux de Belgique réussissent à envoyer au Katanga un bon nombre de mercenaires. Le recrutement en Belgique ne prend fin qu'avec la fin de la sécession. Durant la période de la sécession, de nombreux mercenaires sont convoyés vers la province du Katanga. Le nombre de mercenaires belges présents au Katanga est de 81 pour fin 1960. « 39 réparties dans diverses unités. Parmi eux, 10 ont été engagés sur place au Katanga, dont 3 sont dans les groupes mobiles et 29 l'ont été à Bruxelles[337] ». À ces statistiques, viennent s'ajouter les 191 militaires de l'ex-Force publique et les 51 détachés des forces métropolitaines[338]. Le nombre de ses soldats ne cessera de croitre et de décroitre selon les besoins. Mais tout compte fait, le Katanga jusqu'à sa disparition ne manquera pas de personnels militaires étrangers. Les uns viennent remplacer les autres en fin ou en rupture de contrat. La France devient un autre terrain de recrutement que le gouvernement katangais ne laisse pas de côté.

Le gouvernement belge demande aux agents recruteurs de ne pas stopper leurs activités, mais plutôt de faire profil bas. Ainsi donc, sont attestées la complicité et l'implication du gouvernement belge dans le complot mercenaire au Congo. Dans l'enrôlement des mercenaires pour le compte de Tshombé et consorts, la mission technique belge et dans une moindre mesure, le ministère des Affaires africaines et étrangères, jouent un grand rôle, offrant aux recruteurs et aux recrues des moyens de contourner les difficultés judiciaires et politiques tant en Europe qu'en Afrique. Elle permet même à ces chiens de guerre de bénéficier de moyens de transport gratuit tout en impliquant la SABENA la compagnie aérienne nationale belge. C'est la SABENA qui assure tous les vols entre la Belgique et le Congo. Quelles que soient les dispositions mises en place par les autorités belges, les mercenaires finissent toujours par gagner la province du cuivre. Un peu après l'arrestation de Patrice Lumumba, le gouvernement katangais se sentant en position de force, cherche à briser le monopole belge en recrutant en France.

---

[337] Romain Pasteger, *op. cit*, p 57
[338] *Ibidem*

En 1961, les Français sont approchés pour participer à la gendarmerie katangaise. Ces derniers avaient déjà échos de ce qui se passait dans la province, mais par manque d'informations ne pouvaient s'y rendre. À partir de 1961 l'orientation de l'intervention internationale pousse les katangais à varier leurs sources d'approvisionnement en mercenaires. L'élimination de Patrice Lumumba, les États-Unis et Bruxelles décident de prendre quelque peu les distances avec la sécession. Pour Bruxelles, il est question de conserver son influence sur l'ensemble du Congo pour maintenir son monopole dans la production et l'exportation mondiale de certaines ressources minières. Bien que le Katanga soit un « scandale géologique » en ressources minières, certains minerais comme le diamant, l'or et bien d'autres minerais ne se trouvent pas au Katanga, mais dans d'autres régions du pays. Les États-Unis ont également fait le calcul de leur intérêt et retirent leur « soutien » au Katanga. Seule la France adopte une politique conciliante envers le Katanga.

- ***Le recrutement en France***

La France nourrit depuis toujours des convoitises sur le Congo dont les vastes régions forestières et les ressources minières ne laissent aucun des intervenants indifférent.C'est pourquoi, sans officiellement l'autoriser, le gouvernement français ferme les yeux sur le recrutement de mercenair français pour le Katanga. George Thyssen, conseiller belge de Tshombé et opposant farouche à la politique belge menée au Katanga, se rend à Paris pour organiser ce recrutement. À partir de septembre 1960 ce dernier se rend en France pour le compte de M. Tshombé. En octobre, il entre en contact avec « M Sidos du groupe Jeune Nation (et) de Jean Bovagnet de Poncin[339] ». C'est par le biais de ces derniers qu'il arrive à entrer en contact avec Roger Trinquer. Revenu d'Algérie, il réside à Nice. Selon Roger Trinquier quand il est contacté par George Thyssen. Il affirme avoir reçu une note dans laquelle, il est mentionné « l'État du Katanga, ancienne province du Congo, séparé du Congo depuis le 11 juillet cherchait à recruter en dehors de la Belgique ; 1) un officier supérieur français pour prendre le commandement de l'armée Katangaise ; 2) une centaine d'officiers et sous-officier français et allemand si possible[340] ». Dans une correspondance adressée à Trinquier, le Président Moïse Tshombé lui donne carte blanche pour la réorganisation de l'armée, la police et les services de sécurité, mais aussi détermine le nombre d'individus à recruter. De retour en France, ce dernier entre en contact avec Roger Faulques qui revient

[339] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 33*, « Rapport sur l'affaire Trinquier », télégraphe 2587 et 2773, Consulat de France à Élisabethville, Ambassade de France à Léopoldville
[340] Colonel Trinquier, Jacques Du Chemin, et Als, *op.cit*, p 53

d'Algérie le 7 février 1961[341]. Il accepte aussitôt de faire partie de l'aventure avec deux officiers, les Capitaines Egé du centre de Transmission du SHAPE et De la Monneray de la Bourdonnaye du 18ème régiment des parachutistes et officiers de réserve, les sergents Ray et Queyrat anciens de la 10ème division de parachutistes[342].

Si Roger Trinquier arrive à contacter rapidement certains soldats, il manque encore du monde pour atteindre le nombre demandé par le Katanga. Il ouvre alors un bureau de recrutement au 15 rue Cambronne dans le 15ème arrondissement de Paris. La conférence de presse qu'il donne est un moyen d'informer les potentiels candidats. Aucun autre moyen de publicité ne lui est connu pour attirer les mercenaires. Étant donné que les préférences du demandeur vont aux officiers de l'armée française, le colonel Roger Trinquier oriente son recrutement dans ce sens. Il est d'autant plus facile pour lui qu'il est lui-même un chef militaire apprécié, admiré et respecté de ses hommes. Ces derniers, afin de s'engager plus facilement sans poursuite ni représailles de la part du ministère français de la guerre, donnent leur démission de l'armée le 10 février 1961. C'est en fait Maurice Robert patron du service de renseignement français qui suggère à Trinquier et aux autres soldats français de se mettre provisoirement en retraite. Mais ces mises à la retraite répondent à une stratégie du ministère voire d'une partie du gouvernement français, de se prémunir de toutes critiques de la part de la communauté internationale et de l'opinion nationale. Ces soldats une fois sur place, jouent un rôle actif dans d'implantation de la France au Katanga. Ce recrutement est fait sur la base d'un « feu orange ».

En effet, le capitaine de la Bourdonnaye (suite à l'évincement de Roger Trinquier de la mission) est celui-là même qui est chargé de recevoir les mercenaires français qui arrivent désormais au Katanga[343]. Il fait de régulières transmissions au consul de France à Élisabethville. Le Commandant Roger Faulques quant à lui, devient le chef des mercenaires français au Katanga. Il est régulièrement reçu au Consulat de France à Élisabethville où il se présente souvent pour faire le point de la situation. Ses comptes-rendus portent sur la situation militaire au Katanga, la place de l'image de la France dans l'opinion katangaise à travers la présence des mercenaires français. À la différence des recrutements en Afrique du Sud et en Rhodésie, les contrats sont signés, non pas à l'arrivée des mercenaires dans la province, mais

---

[341] Colonel Trinquier, Jacques Du Chemin, et Als, *op.cit,* p 53
[342] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 33*, « Rapport sur l'affaire Trinquier », *op. cit*
[343] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 16*, « Affaire katangaise », Amabassade de France à Léopoldville, note du 22 janvier 1962. Dans cette note, il est noté que M. Bistos propose de recruter 36 officiers français. Il propose également de fournir des armes au Katanga.

à Paris. Roger Trinquier a reçu la permission de M. Moïse Tshombé, de faire signer les contrats de ses nouvelles recrues avant leur arrivée au Katanga. Ici, l'on remarque que les autorités katangaises accordent plus de crédit aux Français qu'aux Belges et autres mercenaires. L'attitude de la France dans le revirement de l'ONU en 1961 touche les Katangais qui cherchent à faire reconnaitre leur « État ». Ces recrutements son d'une part, une façon de faire honneur à la France qui dès le début montre refuse de collaborer à l'action des Nations Unies contre le Katanga. La présence de la France au Katanga est souhaitée par les autorités politiques et administratives de la province. Élisabethville espère que Paris pèse de tout son poids dans l'intervention de l'ONUC et fasse contre poids à Bruxelles sur le terrain. Le contrat proposé à Roger Trinquier est d'une durée de « 5 ans coupés de 4 mois après le 30ème mois[344] ». Mais l'aventure de recrutement du colonel tourne court. Quand ils arrivent en Rhodésie du Nord en février 1961, Roger Trinquier est empêché d'entrer au Katanga[345]. Le motif avancé est que le climat politique du moment n'est pas favorable à son séjour au Katanga.

Mais, cet empêchement est motivé par plusieurs causes. Les Belges n'acceptent pas de se faire évincer de la tête des opérations. Rappelons que Roger Trinquier doit prendre la tête des forces de sécurité katangaises, toutes catégories confondues. Les Belges présents devraient alors passer sous son autorité. Ces derniers ne restent pas inactifs. Tout est mis en œuvre afin d'empêcher que la position de leader ne leur échappe. Des pressions sont exercées sur Moïse Tschombé qui finit par annuler la mission de Roger Trinquier. Le vote de la résolution onusienne du 21 février[346] est alors brandi par les Katangais pour justifier ce revirement. Une autre raison réside dans l'annonce de la mort du Premier ministre congolais au Katanga. La résolution du 21 février intervient après l'annonce de la mort de Patrice Lumumba et de ses deux collaborateurs au Katanga. Dans cette dernière, l'ONU demande le retrait du Katanga de tout personnel militaire et paramilitaire. Les Casques bleus sont autorisés à arrêter et expulser tous ces personnels du Katanga et du Congo. Ainsi, l'aventure

[344] Une bonne partie de ce développement repose sur les archives diplomatiques françaises consultables sous *CAND, Kinshasa Série 322PO/1, carton 33.* Il s'agit de télégrammes, de courriers officiels du Consulat de France à Élisabethville à son Ambassade de Léopoldville.
[345] Sur ce sujet, consulter, Colonel Trinquier, Jacques le Bailly Als, *op.cit,* p 92-100
[346] Il s'agit de la demande de retrait de tout personnel paramilitaire et des mercenaires de la province.

de recrutement amorcé par Trinquier prend fin. Il n'arrive cependant à recruter les cinq mercenaires cités plus haut[347].

Ainsi prend fin le recrutement du bureau Trinquier qui est vite fermé après la conférence de presse. La mise à l'écart du colonel vient d'un autre problème. Il s'agit de l'opposition des officiers et voire même du gouvernement belge contre toute ingérence française au Congo. Selon Jacques le Bailly, les officiers belges se plaignent au gouvernement katangais de l'enrôlement de Trinquier comme commandant en chef de la gendarmerie katangaise[348]. Finalement, les autorités katangaises fléchissent devant les injonctions belges. Trinquier est prié de quitter le territoire le 10 mars 1961. Il ne sera plus jamais recontacté et ses nombreuses missives à Moïse Tshombé restent sans réponse. Il recevra simplement un dédommagement comme noté plus haut. Quant à ses compagnons d'aventure, ils ne sont pas au bout de leurs surprises. Alors qu'ils ont déjà signé un contrat d'embauche, ils se trouvent confrontés à une nouvelle situation sur le terrain. Ils doivent renoncer à leurs avantageux contrats pour en signer de nouveau qui, sans les laisser sur la paille, diminuent considérablement leurs avantages.

Si la « mission Trinquier » prend fin prématurément, ce n'est pas le cas pour tous les militaires français puisque certains tentent l'aventure par leurs propres moyens. C'est le cas de Bob Denard qui prend connaissance de l'aventure des mercenaires au Katanga à travers la presse. Selon son propre témoignage, c'est à la lecture d'un article de *L'Aurore* que le déclic se produit. « On y parle du Katanga, des affreux, de monsieur « Tiroir-caisse » alias Moïse Tshombé qui a proclamé l'indépendance du Katanga et se heurte à l'ONU, au gouvernement de Léopoldville et à son armée[349] ». Il apprend du même coup que Trinquier est chargé du recrutement d'officiers en France pour le compte de la gendarmerie. Après maintes tentatives de se faire enrôler par Trinquier, Bob Denard décide de se rendre au Sud-Kasaï en 1961 sur les recommandations de Charles Delarue[350]. Ce dernier lui remet une lettre de recommandation pour Fulbert Youlou. Il arrive à Brazzaville la capitale du Congo français et

---

[347] Sur la question consulter, *CADN, Kinshasa 322PO/1, carton 33 et carton 16*. Ces dossiers exposent avec force et détails, toute « L'affaire Trinquier » avec ses interactions et implications officielles et officieuses.
[348] Colonel Trinquier, Jacques de Bailly Als, o*p cit*
[349] Alain Leluc, « Bob Denard, vingt ans de mercenariat », *Historia*, n°406 bis spécial mercenaires, p 2-13, p 5
[350] Charles Delarue de son vrai nom Alfred, Robert, Ferdinand Delarue est un ancien officier de la police ayant combattu les communistes. Il a connu de nombreux ennuis judiciaires qui lui ont valu plusieurs séjours en prison. En 1957, il s'impose comme le spécialiste de l'anticommunisme en France et farouche partisan de l'Algérie française. En 1959, il se retrouve aux côtés de Fulbert Youlou, Président de la République du Congo. Il assure et dirige la cellule de sécurité à Brazzaville. À son propos, consulter le livre de Jean-Pierre Bart, *La fabrique des barbouzes: Histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde édition 2015, p 45-59

est reçu par le Président Youlou. À son arrivée à Élisabethville le 15 février 1961, il est mis en contact avec Godefroy Munongo par un certain Bernard Cazenave, chef d'escale de l'Union aérienne et de transport (UAT). Munongo lui demande d'oublier le Sud-Kasaï. Ce dernier se charge de le faire embaucher dans la gendarmerie katangaise. Selon Maurice Robert, c'est à cause de la forte personnalité et du charisme de Bob Denard qui agace fortement Roger Trinquier[351] que ce dernier ne l'engage pas.

Image n°9 : Bob Denard au Congo en 1964[352]

C'est ainsi que commence la carrière de Bob Denard qui deviendra une des plus grandes figures du mercenariat français. Il est déjà, sans le savoir, sous la surveillance des réseaux français du SDECE[353]. D'autres mercenaires comme Tony de Saint-Paul arrivent au Katanga par leur propre moyen. Il est certain que les filières françaises fonctionnent bien, car, même si à la mi-1961, il y a environ qu'une vingtaine de mercenaires français et le nombre des mercenaires français ne cesser de croitre. Les renseignements disponibles ne permettent pas d'indiquer avec précision le nombre de mercenaires français présents au Katanga durant toute la période de la sécession katangaise. Ce qui est certain, c'est qu'une fois la voie ouverte, les candidats français ne cesseront de se bousculer pour se faire enrôler dans la province du cuivre. Le ministre de la Défense du Katanga, Joseph YAV entame également un

[351] Andreé Renault, *op. cit*, p 163
[352] Photo prise suir, *http://www.passionmilitaria.com/t42642-robert-bob-denard*, consulté le 20/02/2020
[353] Andreé Renault, *op. cit*, p 164

recrutement en France. Il se rend en France pour recruter des soldats de fortune pour le Katanga. Mais, aucun autre document ne permet de corroborer ces faits. Ce qui est certain, c'est que dans l'aventure des mercenaires au Katanga, beaucoup ont joué les rabatteurs et se sont « fait graisser la patte » soit pour récolter la gloire soit pour obtenir des gains financiers. Il existe un autre recrutement à Toulouse dirigé par un certain Paul Ropagnol. Cet ancien militaire français se lance dans l'aventure du recrutement mercenaire pour le compte du Katanga dès décembre 1961. C'est via la presse locale toulousaine qu'il choisit de rendre publique l'information. Le bureau qu'il dirige en collaboration avec un certain Philippi se trouve localisé dans une chambre d'hôtel à Toulouse[354]. Paul Ropagnol est en fait un maillon de la chaine de recrutement belge qui étend ses tentacules en France et en Grande-Bretagne. Il est en réalité mandaté par Marcel Hambursin. Avant leur arrestation le 7 janvier 1962 par la Police française, ses complices avaient réussi à faire partir au Katanga un groupe de 24 personnes[355]. Ce nombre vient grossir le nombre des mercenaires français présents dans la province.

À cause de la complexité du recrutement mercenaire et de ses réseaux, il est difficile d'établir avec précision le nombre de mercenaires au Katanga. En référence au témoignage des mercenaires arrêtés par les Casques bleus en août 1961, il ressort que plusieurs nationalités différentes sont recrutées dans plusieurs pays par de nombreux bureaux. On retrouve des Allemands qui sont enrôlés en Rhodésie du Nord, des Espagnols, des Britanniques voire même des Belges recrutés alors qu'ils se trouvaient en France, en Belgique ou en Afrique du Sud. Les mercenaires rapatriés par les Casques bleus ou ceux dont les contrats arrivent à expiration reviennent au Katanga après un bref séjour hors de la province. Dans ces conditions, il est difficile de tenir une comptabilité précise permettant de recenser le nombre exact de recrues réparties par lieux d'enrôlements, de nationalités, de pays d'origine. Pour faire bref, le chercheur doit rester prudent vis-à-vis des estimations et statistiques sur le nombre de mercenaires présents au Katanga. Ce qui est certain, c'est que les mercenaires présents au Katanga ne dépassent jamais le nombre de 1000 hommes sur le terrain. Les différents allers-retours entre leur pays et le Katanga permettent de réduire considérablement

---

[354] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 16,* « Affaire katangaise », Agence congolaise d'information, 6 juillet 1962

[355] *Ibidem*. « Affaire katangaise », Paris le 10 janvier 1962. Selon ce même document, ces 24 mercenaires sont refoulés à leur arrivée en Rhodésie du Nord pour manque de visa. Le 9 janvier, ils débarquent au Bourget où ils sont mis aux arrêts par la police française.

le nombre d'avancer un tel chiffre. Jamais présents au même moment, les différents groupes viennent mettre à jour, le nombre de mercenaires qui participe à l'aventure katangaise.

Au total, la politique de recrutement des « chiens de guerre » est bénéfique au Gouvernement du Katanga qui craint pour sa sécurité, son intégrité territoriale et son indépendance. Après la phase de flottement au cours de laquelle, il accepte le concours de mercenaires amateurs, Élisabethville change de politique pour s'offrir les services de soldats de métier. Cette armée composée de mercenaires de tous horizons permet à la sécession du Katanga d'exciter plusieurs mois. La gendarmerie et les mercenaires lui permettent de repousser les assauts de l'ANC et des forces des Nations Unies. Pour faire bref, le recrutement mercenaire a été un moyen efficace de relever les défis sécuritaires qui se posaient à l'État séparatiste du Katanga. Marc Robyn reconnait que sans la présence mercenaire, le Katanga n'aurait pas tenu même six mois. La crédibilité des statistiques fournies pose problème dans la mesure où plusieurs tentatives d'envoyer des mercenaires au Katanga ont été avortées à cause de l'intervention des autorités internationales et nationales. Ses interventions font suite à des fuites dans la presse locale ou étrangère concernant des départs de « chiens de guerre » pour la province du cuivre. Si l'on se réfère aux chiffres relatifs à l'activité des différents bureaux de recrutement, l'on remarque que le nombre total de candidats recrutés en Belgique pour le Congo est élevé, soit environ 638 personnes si l'on fait le calcul. Ce que l'on remarque c'est que la présence mercenaire n'est pas uniquement l'œuvre des gouvernements étrangers. Souvent, de simples citoyens se sont posés comme des piliers essentiels du recrutement de mercenaire. Mais ils sont devenus par la suite comme c'est le cas en Belgique, les relais de l'action du gouvernement. Dans le cas de la France, l'on se rend compte que sans le cautionner entièrement, la présence de mercenaires français sur le terrain permet au gouvernement français (ministère des Affaires étrangères, ministère des armées et de l'Intérieur), de bénéficier d'informations de premier plan et de définir sinon d'affiner sa politique étrangère au Congo. Elle permet aussi de tisser des liens importants sur le plan militaire, mais aussi économique et politique.

2. Les raisons de l'engagement des mercenaires

Il y a plusieurs raisons qui poussent les mercenaires à s'investir dans une guerre sur un continent ou dans un pays autre que le leur. Les mercenaires présents au Katanga ne dérogent pas à la règle. Ils sont motivés par plusieurs facteurs qui dans la plupart des cas leur sont

propres. Au Katanga, le facteur de la politique internationale du moment est un puissant motivateur, ajouté à ce dernier, la position économique de la province.

2.1. Le goût de l'aventure

L'aventure mercenaire au Congo débute avec l'indépendance de ce pays en 1960. Le pays est fraichement indépendant lorsqu'il doit faire face aux sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï. Des séparatismes qui menacent son intégrité territoriale. L'internationalisation de la crise propulse le pays au centre de la guerre froide[356] que se livrent les deux blocs nés de la coalition antihitlérienne de la Seconde Guerre mondiale. Les mercenaires qui en ce début de sécession katangaise et kasaïenne s'engagent, pour prêter main-forte aux sécessionnistes, ne sont pas tous de simples soldats innocents ou aventuriers venus chercher fortune. Certains sont là pour leur propre compte quand d'autres agissent pour le compte de leur pays d'origine. Mercenaire, « Affreux », « soldats de fortune », « chiens de guerre » sont des sobriquets à connotation péjorative que les mercenaires des années 1960 venus faire le coup de feu au Congo récusent. Ces expressions les dévalorisent en les ravalant au rang de « bandits » ! Pour ces derniers leur engagement et leurs « nobles » activités, les rapprochent plus du « volontariat» que du mercenaire attiré uniquement par l'appât du gain financier et matériel. Les mercenaires engagés au Katanga affirment que leur action relève plus du souci, du bien-être des populations éprises de paix que de toute autre considération.

Ainsi donc ces mercenaires le plus souvent belges ou français, recrutés dans les pays d'Europe avec l'accord tacite de leurs États d'origine, se sentent-ils chargés d'une mission de défense et de protection. C'est pourquoi ils refusent le terme de mercenaire. Au Congo pourtant l'on ne rencontre pas beaucoup de ces « aventuriers », le seul qui peut prétendre à ce statut est Jean Schramme. Ce dernier sort du lot des mercenaires « classiques ». En effet, c'est un pur aventurier venu au Congo pour son service militaire ; il en sort avec le grade de sous-officier de réserve. Par la suite, il revient au Congo pour s'investir, dans une plantation. Il croit en un avenir meilleur, grand et radieux pour le Congo. Mais, quand les troubles éclatent, il quitte sa plantation pour devenir en tant que mercenaire au Katanga.

---

[356] Le terme apparait aux alentours de 1947-1948 au moment de la formulation de la doctrine Truman. La guerre froide est le résultat de plusieurs facteurs plus ou moins liés. Elle va dominer les relations internationales après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à 1990. C'est en Europe que les premières manifestations se font sentir puis ensuite l'Asie du Nord-est est touchée dans les années 1960. L'Amérique latine est atteinte par le phénomène en 1962 avec la crise des fusées de Cuba. Avec cette crise s'ouvre une période de recherche de solutions appelée « la détente ». Mais, en Afrique l'affrontement entre les blocs est bien visible.

Son « combat » à lui, c'est de participer à l'émergence d'un État fort indépendant et démocratique au Congo. Dans le contexte de trouble, cela ne peut être possible qu'à partir du Katanga. Cette province présente d'énormes potentialités, elle est calme et semble avoir été épargnée par les troubles du Congo et elle continue d'être la « Banque naturelle » de tout le Congo. Voilà ce qui dans un premier temps motive l'engagement de Schramme comme mercenaire. Il est d'ailleurs le seul qui, au Congo, qui incarne le mercenaire aventurier type. On le retrouve lors dans la guerre contre les *Simba et les Maï-Maï* en 1964, toujours dans cet idéalisme déniant même l'autorité de Kinshasa sur le Maniema dont il devient le gouverneur après la pacification en 1965. Et comme il se décrit lui-même dans son ouvrage biographique, il est « un Africain blanc ». C'est dire qu'il se sent plus, congolais que blanc et belge de surcroit. Comme le dit si bien Walter Bruyère, les aventuriers militaires sont des militaires qui « aspirent à sortir des sentiers battus[357] ».C'est la découverte du danger qui attire ce type de mercenaire au Katanga. Jean Schramme n'est pas attiré par l'argent, mais plutôt par le combat idéologique. Il veut lutter pour préserver le Congo de toute domination impérialiste ou communiste, car comme beaucoup d'anciens colons, il dénonce, l'action économique nuisible de Bruxelles au Congo et craint que le pays ne bascule dans le communisme. Même si au bout du compte, l'on peut s'attendre à ce qu'il récolte une manne financière de son dur labeur et de ses privations. Ce qu'il dit de lui-même est confirmé dans les nombreux témoignages de ses pairs. Le but de Schramme c'est, « un réel désir de construire quelque chose sur place, dépassant la volonté de la guerre pour la guerre[358] » et l'on peut ajouter, dépassant la recherche matérielle et financière. Marc Robyn dira que « pour lui, il se "battait" pour son Congo[359] ». Le Congo avec ses vastes territoires qui échappent au contrôle de l'administration centrale se prête bien à ce genre d'expériences. Mais même ce grand idéaliste doit souvent se tourner vers son employeur pour avoir de quoi financer son matériel de combat, nourrir et entretenir ses hommes. Car, contrairement aux Katangais qui constituent le « bataillon Kasimba[360] » (le noyau d'origine), il y a également des mercenaires blancs qui eux, doivent être rémunérés régulièrement sinon c'est la désertion. Bien que les mercenaires engagés au Katanga et plus tard au Congo contre les Simba se défendent de s'être engagés uniquement pour de l'argent, les contrats en disent long sur les premières motivations.

---

[357] Walter Bruyere-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard, les mercenaires français de 1960 à 1989, op. cit, p 227*
[358] *Ibidem*, p 230
[359] Amenan Kouame, « Entretien réalisé avec Marc Robyn », *op.cit*
[360] Jean Schramme, *op cit,* p 93-109

Le mercenaire aventurier va à l'aventure a un idéal que nul autre ne peut partager ni comprendre. Il finit par défendre une cause qu'il croit juste et meilleure comparer aux autres. Dans le Congo des années 1960, avec son lot de troubles, de guerres, de conflits, et de complot internationaux et nationaux, le mercenaire aventurier trouve en la cause katangaise, une juste cause dont il épouse les idéaux. C'est ce qui pousse ce genre de soldats à se mettre au service de Tshombé et de son « État ». Son engagement a un côté idéaliste, qui fait souvent basculer le soldat dans l'idéologie du camp défendu. C'est ce qui se passe au Katanga. L'intervention mercenaire au Katanga tombe à un moment où la guerre que se livrent les deux blocs en différents endroits du monde atteint le Congo de plein fouet. Cette dernière va orienter l'action mercenaire au Congo et au Katanga dans un contexte est-ouest. Les mercenaires sont souvent utilisés comme fer de lance de la guerre de clans européens soit pour, préserver leurs intérêts économiques soit pour étendre leur zone d'influence. Tout compte fait, la défense d'intérêts idéologiques ne se détache jamais de l'intervention mercenaire au Congo. Les mercenaires qui s'engagent au Katanga croient mener dans cette partie du monde, le dernier combat contre l'extension du communisme ou contre l'émergence d'une prépondérance africaine dans les anciennes colonies.

Ainsi, l'aventure se transforme en une lutte idéologique, lutte contre une percée du communisme au Congo. L'envisager c'est faire peur à ces soldats qui ont déjà été confrontés à ce type de combat. Au Katanga comme dans d'autres endroits, les mercenaires ont l'impression d'être le dernier rempart contre les forces communisantes qu'est l'ANC, les populations indigènes du nord Katanga et de la province orientale en lutte contre le pouvoir de Tshombé. Un ancien mercenaire du Katanga relate ce qui au plan purement idéologique motive son action au Katanga. Pour lui, le combat que ces mercenaires mènent au Katanga est un combat noble et leur présence n'est pas fortuite, car quelque soient leurs origines tous les mercenaires se sentent katangais. En outre, comme il l'écrit lui-même: « nous étions sincères et pensions prolonger au Katanga, une mission de combat qu'on nous avait empêchés de mener à son terme sur d'autres territoires et dont l'objectif était la lutte contre le totalitarisme[361] ». Certains mercenaires sont donc de purs idéalistes et quand l'auteur parle de combats, de totalitarisme, on ne peut manquer de penser à une lutte idéologique au pesant au contexte politicomilitaire de l'époque. Bon nombre de ces soldats de fortune sont d'anciens soldats ayant combattu en Indochine et en Algérie deux pays où l'influence communiste est

[361] « Nous les « affreux » du Katanga », *Historia*, n° 406 bis, spécial mercenaires, *op. cit*, p 29. Mais certains n'ont pas cette pensée. Les Rhodésiens et Sud-Africains qui sont des racistes notoires ne peuvent s'associer à l'image de Katanga. Seulement peut-être au riche territoire, mais pas aux hommes qui la peuplent.

très forte. C'est souvent, contre ces rebelles à l'idéologie communiste (rebelles du Vietminh ou rebelles algériens du FLN) que ces mercenaires ont combattus avant de venir au Katanga. Et le contexte politique du Congo au lendemain de son indépendance se prête fort bien aux situations déjà vécues par bon nombre de ces « chiens de guerre ». Ainsi, la lutte idéologique tient une place importante dans l'action mercenaire au Congo.

Cette idée mobilise nombre de mercenaires de toutes origines. Si la Belgique s'engage en faveur de Tshombé, c'est parce que le gouvernement central est perçu comme un vivier de nationalistes aux idées communistes. Et même que de simples civils prennent fait et cause pour le Katanga contre Léopoldville. C'est le cas de Jean Gérard, ancien huissier au tribunal de Bukavu qui ouvre un bureau de recrutement de techniciens tout d'abord et ensuite de mercenaires pour le Katanga à son domicile. Il finit par devenir un des relais sûrs du recrutement entamé par Mistebel pour le compte du Katanga. Il se démène pour trouver des recrues pour le Katanga et à la fin de septembre 1960, il peut compter déjà « environ 250 candidats pour la gendarmerie katangaise[362] ». Pour ce dernier, le Congo est en danger face au communisme et le Katanga représente le seul bastion de résistance du monde libre au Congo. Il faut à tout prix défendre et protéger de ce bastion. C'est ce qui guide son action tout au long de la mission qu'il s'est lui-même assignée. Elle est plus tard contactée par la Mission technique belge pour lui fournir des recrues pour le Katanga. À la mi-octobre, Jean Gérard peut déjà établir 228 contrats pour le Katanga. Les termes des contrats sont les mêmes à quelque différence près de ceux qui seront établis plus tard[363]. Nombreux sont d'anciens militaires belges qui à titre individuel entament des procédures pour se rendre au Katanga. Parmi les recrues les Belges sont les plus nombreux. Cela peut s'expliquer par le fait que les ces derniers n'ont jamais imaginé que le gouvernement donnerait si facilement l'indépendance au Congo dont les richesses et les vastes espaces ont bien fait rêver nombre d'entre eux. Il est aussi à noter que les Belges de tous bords regardent Patrice Lumumba, le chef du gouvernement central comme un personnage indigne de confiance. Pour beaucoup, il représente un danger pour la préservation du statu quo militaire et politique au Congo[364]. Telles sont les motivations à l'engagement mercenaire belge au Katanga, sécessionniste. Certains anciens soldats belges de la Force publique du Congo sont passés au mercenariat au lendemain de l'indépendance.

---

[362] Romain Pasteger, *op. cit*, p 33
[363] *Ibidem*, p 31-41
[364] Il s'agit du maintien et de la prédominance de la Belgique non seulement au plan économique, mais aussi dans tous les domaines.

Comme l'indique Jacques Lantier, « après la sécession, environ 200 officiers, et sous-officiers généralement d'extrême droite (…) avaient donné leur démission, mais étaient restés au Congo. Prétextant que le gouvernement central (…) allait livrer le pays aux communistes, ils entendaient soutenir Tshombé (…)[365] ». Cela montre comment l'idée d'une lutte anticommuniste au Congo est forte au sein des mercenaires européens. Cela s'expliquer par le fait qu'à cette époque, seuls les soldats et volontaires de l'Europe de l'Ouest ainsi que ceux des pays anglo-saxons s'engagent pour la cause katangaise. Et les quelques étrangers à cette sphère idéologique sont « travaillés » au sein des groupes dans lesquels ils se retrouvent au Katanga ou lors de leur recrutement. En Afrique, les candidats pour Katanga se comptent parmi les populations blanches ségrégationnistes de Rhodésie et d'Afrique du Sud. Ces dernières sont de féroces racistes qui croient tenir leur revanche sur les nègres qu'ils rêvent de mettre au pas ou d'anéantir. Le facteur idéologique est abusivement utilisé pour influencer le cours de la situation et de la lutte anti sécession au Congo pendant les deux premières années de son indépendance. De grandes nations comme les États-Unis, la Belgique, la France et d'autres États africains, principalement les pays de l'Afrique australe blanche se font, le relais de l'aide capitaliste au Katanga et dans le Sud-Kasaï par ricochet. Le Congo est un enjeu capital dans la stratégie militaire des États du nord. Un « enjeu capital que les alliés ne laisseront point aux mains du camp communiste[366] ».

L'armée belge dispose d'une base militaire à Kamina. Cette base, ses alliés de l'OTAN l'utilisent pour les opérations en Afrique. À l'indépendance, cette dernière passe sous le commandement du gouvernement central. Avec l'africanisation de la Force publique et du système militaire, elle devient une base congolaise et à cet effet, les alliées craignent qu'elle ne tombe sous la férue d'un gouvernement Lumumba marxiste. Cela explique pourquoi la Troïka américano-européenne se positionne et se passionne pour porter son secours et son aide à cette sécession. Préserver le Katanga, c'est d'une certaine façon, sauver son capital militaire en Afrique centrale, mais aussi préserver ses intérêts miniers et économiques. C'est pourquoi, quand la sécession est annoncée par Tshombé, ces pays ont vite fait, de prendre fait et cause pour le Katanga. Ainsi, débarquent sur le sol katangais, des mercenaires de toutes nationalités.

L'argent est également un moteur puissant qui attire les soldats de fortune au Congo. Au Congo l'on peut s'enrichir facilement « si l'on a la peine de se baisser pour le

---

[365] Jacques Lantier, *op. cit*, p 24
[366] *Ibidem*, p 49

ramasser[367] », c'est ce que pensent les métropolitains qui entendent les histoires sur les richesses du Congo.

2.2. Le gain financier

Le premier critère prépondérant retenu par tous pour définir les mercenaires est le gain financier important que ce dernier tire de son engagement. La présence mercenaire si elle se développe sur le terreau des conflits armés ou toutes autres situations de troubles, est aussi motivée par la promesse d'un gain matériel et toute autre nature.

De nombreuses causes sont avancées pour justifier la présence mercenaire au Congo. Mais quoi que l'on puisse dire, l'appât du gain est le motif central de l'intervention mercenaire partout dans le monde, peut-être moins hier qu'aujourd'hui. Mais tout compte fait, aucun soldat de fortune qui prend part à la guerre au Congo dans les années 1960 ne peut dire ou soutenir qu'il ne perçoit pas de solde de son employeur. Le gain financier est l'un des principaux points permettant de définir les mercenaires et cela est une chose avérée. Même si, comme le dit Marc Robyn, « nous n'étions pas ce que l'on appelle des soldats de fortune[368] ». Il faut entendre fortune au sens de richesses.

En effet, le recrutement des mercenaires pour le Katanga est basé sur un contrat avec des dispositions salariales attractives. Dans les premiers temps, il était difficile de trouver des candidats, car, les salaires n'étaient pas attractifs. Pour attirer les soldats de métier, les soldes sont revues à la hausse, « trois ou quatre mille francs par mois[369] », c'est attractif. Le gain financier tient une place importante dans l'engagement des mercenaires au Katanga. À preuve, les révoltes, les refus de combattre de certains mercenaires et les discussions houleuses au sein de la gendarmerie ont pour cause première, le contenu des contrats et le payement des salaires. En tout cas, c'est une des causes de la révolte des mercenaires en 1967. Lors de leur engagement, les mercenaires signent tous un contrat soit au moment du recrutement soit à l'arrivée au Katanga. Le contrat signé est différent selon leur lieu de recrutement. Mais le gouvernement katangais veille à ce que chaque mercenaire se conforme à son contrat. Dans ce contrat, il est mentionné la durée de l'engagement, le salaire et les différentes indemnités.

Le contrat signé par les mercenaires recruté en Belgique est ici explicatif des avantages donnés. Le montant des salaires des contractants est indiqué à l'article 7 du contrat

---

[367] Amenan Kouame, « Entretien avec Marc Robyn », *op. cit*
[368] *Ibidem*
[369] Jacques Lantier, *op. cit*, p 49

d'engagement fourni par Marc Robyn. Cet article stipule que « le salaire mensuel de base de l'agent contractant est fixé comme suit ;

Tableau 2 : Récapitulatif des Soldes versées aux Mercenaires[370]

Le grade des mercenaires	**Soldes et indemnités**
Volontaire	10.053Frs x index
Adjudant	14.166 Frs x index.
Adjudant-Chef	17.708 Frs x index
Sous-Lieutenant	21,250 Frs x index
Lieutenant	22,525 Frs x index
Capitaine	26,916 Frs x index.
Commandant	28,531 Frs x index
Major	31,625 Frs x index
Lt-Colonel	37,916 Frs x index

« Le traitement est payé mensuellement et par anticipation. Le taux d'augmentation annuel est de 3.5[371] ». Un simple regard sur ce contrat montre que la thèse financière est un motif valable pour l'engagement des mercenaires au Congo. Mais les mercenaires se plaignent souvent parce qu'ils se considèrent comme lésé. À ce contrat, il faut ajouter, les allocations familiales suivantes ;

Tableau n°3: Les allocations familiales

Dénomination	Sommes
Épouse	2.127 Frans x index.
Épouse+ 1 enfant	3.404 Frs x index.
+ 2ème enfant	4.764 Frs x index.

[370] Ce tableau est établi à partir des informations tirées de l'acte d'engagement sous régime contractuel au service de la République du Congo, Archives personnelles de Marc Robyn, *acte d'engagement sous régime contractuel au service de la République du Congo,* Bruxelles le 20, février 1965, p 1-2. Voir document en annexe, p 484-488

[371] *Ibidem*

+ 3ème enfant	6.294 Frs x index.
+ 4ème enfant	8.081 Frs x index.
+ 5ème enfant	9.868 Frs x index.

D'autres indemnités de nourriture, de logement, des primes de danger, d'invalidités diverses et de décès viennent compléter les sommes allouées dans ce contrat.

En effet, avec une solde annuelle de 110.000 mille francs, soit environ neuf mille francs par mois, les mercenaires du Katanga peuvent être considérés comme bien lotis côté finance. Mais, selon Marc Robyn, la réalité est tout autre. Il affirme que « souvent nous ne sommes pas payés (ou) que les soldes mettaient du temps à être versées[372] » avec, en prime, différentes coupes. Cela est probable, mais dans le même temps, il mentionne que le groupe de Bob Denard perçoit sa solde à temps et en totalité. Ce dernier se chargeait lui-même d'aller récupérer la solde de ses soldats chez l'employeur[373]. Si l'on comprend bien certains mercenaires comme ceux qui sont sous le commandement de Bob Denard perçoivent bien leur solde. Tous les mercenaires ne sont pas logés à la même enseigne. L'on s'imagine que les mercenaires belges perçoivent également leur solde soit du gouvernement katangais soit de l'UMHK. Ce qui attire l'attention ici c'est la période à laquelle se déroulent ces évènements. Bob Denard devient le commandant d'un groupe de mercenaire à partir de la dernière tranche de 1962 au moment où les troupes de l'ONUC engagent le combat contre le Katanga. À ce moment, Moise Tschombé ne peut pas payer les soldes régulièrement, car le revirement de la Belgique prive son gouvernement des rentes de l'UMHK. Les soldes ne peuvent plus être véritablement assurées.

Dans le recrutement de mercenaires, le Katanga débourse des sommes énormes pour assurer sa sécurité. Le contrat passé entre le Colonel Trinquier et le gouvernement du Katanga est à cet égard très significatif. Dans ce contrat, il est mentionné que « le Colonel Trinquier est pris au service de l'État du Katanga en qualité de commandant des troupes katangaises (…) Dès son départ, le contractant sera couvert par un dépôt en banque française de trois cent mille nouveaux francs français[374] ». Une autre lettre de M. Tshombé fournit des détails sur les avantages financiers des mercenaires français. Dans celle-ci, il est promis une garantie d'un

[372] Archives personnelles de Marc Robyn, *Acte d'engagement sous régime contractuel au service de la République du Congo, op.cit*, p 3
[373] Amenan Kouame, « Entretien avec Mar Robyn », *op. cit*
[374] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 33,* « Katanga affaire Trinquier, », lettre n°MF/H.00/000724/D/ML, Ministère des Finances, Moïse Tshombé, J. Kibwé, au Colonel Trinquier, 31 janvier1961

« montant équivalent à 4 millions de francs katangais. Ladite garantie sera libérée immédiatement à votre profit si les circonstances politiques et militaires vous obligent à quitter définitivement le territoire de l'État[375] ». Les termes des contrats négociés pour tous les mercenaires recrutés par le colonel Trinquier pour le compte du Katanga sont semblables. Ils sont approuvés par des notes du ministère des Finances du Katanga et du Président du Katanga. [376] Les sommes promises par le gouvernement katangais aux mercenaires du colonel Trinquier donnent un aperçu du traitement financier dont bénéficient « les chiens de guerre » français au Katanga. Le tableau suivant fait le récapitulatif des sommes versées par le Katanga pour le recrutement des mercenaires français.

Tableau N° 4: les versements de la banque du Katanga à Roger Trinquier entre le 31 janvier et le 1er mars 1961[377]

Versements de la Banque Nationale du Katanga	Le 2.2.1961	97.847.35 NF
	Le 12.1961	105.468.70 NF
	Total	203.3116.05 NF
Prime d'engagement –indemnité-avance sur solde-honoraires		116.900 NF
Déplacements et voyage (Nice Paris, Bruxelles, Alger, Rome, Pau, Élisabethville et Salisbury y compris hôtels et restaurants)		55, 802 NF
Frais d'installation et de location des bureaux du Colonel T. 29 rue Cambron 75015 Paris		20,132 NF
Hôtel de Nolet-versement d'une option le 16/2/61		10.000NF
TOTAL		202,8034 NF

Les sommes allouées au Colonel français sont dégagées par le gouvernement Katanga. Le montant des dépenses justifie la place qu'occupe l'argent dans l'engagement des mercenaires. Le procès Roger Trinquier fait au gouvernement katangais met en lumière l'intérêt que représentent les colossales sommes payées dans le recrutement des mercenaires.

[375] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton, 33*, « Katanga affaire Trinquier, », lettre n°MF/H.00/000724/D/ML du 31 janvier1961, *op.cit*, p 3
[376] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 33*, « Affaire Trinquier », note du 3 avril 1961, Katanga, *op. cit*
[377] Tableau constitué à partir de l'information tirée de *CADN, Série 322PO/1 Kinshasa, carton 33*, « Lettre de M. Jacques Sidos à M. Thyssen », p 2

Il réclame au gouvernement katangais un montant de près de 4 millions de francs katangais. Avant son premier départ du Katanga, il reçoit la somme de « 200.000 frs katangais (environ 2 millions d'anciens francs)[378] ». Le procès de Trinquier met en lumière le coût que represente les mercenaires français au Congo. Les contrats que le Katanga passe avec les Français en 1961 portent les termes suivants contenus dans la lettre de M. Moïse Tshombé au Colonel Trinquier daté du 31 janvier 1961. Ces termes renseignent non seulement sur le nombre des personnes, mais aussi sur les sommes qui viennent s'ajouter au salaire promis.

> 1. À la condition impérative que les services de l'intéressé aient été jugés bons par vous, Commandant en chef, pour une première période d'activité de 6 mois, un montant d'un million et demi sera libéré et mis à disposition.
>
> 1. Le montant résiduel, soit deux millions, sera libéré et mis à disposition de l'intéressé à l'expiration de la période contractuelle de 5 années. Ceci ne préjudice en rien la faculté, pour l'intéressé, de continuer à exercer son activité au service du gouvernement du Katanga au-delà de la période contractuelle de 5 ans[379].

Ces sommes viennent en complément du traitement salarial réservé aux mercenaires présent au Katanga. Une situation qui déplait aux mercenaires belges. Même si Roger Trinquier n'a jamais pu servir réellement au Katanga, ce contrat n'est pas pour autant caduc. Certaines de ces recrues comme Roger Faulques, Capitaine de la Bourdonnay, ont quant à eux servi durant plus d'une année au Katanga. Bien que réduits par la suite, les salaires et avantages proposés ne sont pas négligeables. Dans un rapport du collaborateur de l'ambassadeur de France au Congo, M. Bouffandeau, il est même précisé que « l'aide militaire étrangère coûte très cher aux autorités katangaises : les mercenaires perçoivent une prime d'engagement de 35 millions d'anciens francs ; leur traitement mensuel est de 400 à 500 mille anciens francs(…)[380] ». Bob Denard confirme ces informations dans son ouvrage biographie. Voilà ce qu'il en dit : « Le contrat de six mois renouvelable que j'ai signé le 6 mars me garantit treize mille francs belges par mois, ce qui correspond environ à mille trois cents francs français. (…) mon contrat prévoit d'importantes indemnités décès et d'invalidité : un million de francs belges en cas de mort et les trois quarts de cette somme pour la perte d'un bras[381] ».

---

[378] *CADN, Série 322PO/1 Kinshasa, carton 33*, « Affaire Trinquier », note du 3 avril 1961, *op.cit*, p 3
[379] *Ibidem*
[380] *CADN, Série 322PO/1 Kinshasa, carton 33,* « s/a. Voyage à Élisabethville de M. Bouffandeau, 4 au 10 novembre 1961 », n°1471/AL, Ambassade de France à Léopoldville, ministère des Affaires étrangères, Léopoldville le 13 novembre 1961
[381] Bob Denard, *op.cit*, p 80

Au vu de ces sommes libérées par le gouvernement du Katanga, on comprend pourquoi les soldats de fortune sont nombreux et motivés pour soutenir la cause du Katanga. De telles sommes attirent forcément des candidats mercenaires. Les propos de Marc Robyn en disent long sur l'engouement en hexagone. « Mon beau-frère était parti au Katanga pour un engagement de 6 mois. Il voulait faire fortune et retourner en Belgique, car croyait-on au début que l'or et les diamants selon les récits des amis qui rentraient en Belgique se ramassaient partout au Congo, pas besoin de creuser il suffisait de prendre la peine de juste se baisser[382] ». Il est vrai que les premiers salaires proposés par les employeurs sont vraiment faibles et n'ont pas permis d'attirer la crème du métier. Mais au fur et mesure que le besoin en soldats aguerris devient pressant, Tshombé et son gouvernement sont obligés de revoir à la hausse les soldes proposés.

En effet, les soldes payées aux mercenaires en provenance d'Afrique du Sud et de la Rhodésie sont inférieures à celles proposées, quelques mois plus tard. Les mercenaires rhodésiens et sud-africains se voient proposer des salaires entre « cent et cent-cinquante livres par mois, plus une prime de danger, des allocations familiales, une assurance et des vacances après une année de présence[383] ». Mais les choses changent rapidement. En 1961 certains mercenaires recrutés sont ainsi rémunérés ; « 130 livres soit 16.900 francs belges »[384]. Romain Pasteger avance plusieurs montants suivant les lieux d'enrôlement. Ainsi à Johannesburg, il est proposé entre 100 et 180 Livres soit environ 1300 à 23 400 francs belges l'année en incluant les annexes. À côté de ses soldes payés aux mercenaires eux-mêmes, il y a les sommes faramineuses que les recruteurs dépensent. Dans le cas de l'Afrique du Sud, « l'opération Cargill » (du nom du recruteur Russel-Cargill), toutes estimations faites, coûte la somme de 535 000 francs belges entre autres, 145000 vont à l'installation des bureaux et tout ce qui va avec à savoir, les moyens de transport, le secrétaire, le téléphone, etc. 390 000 francs correspondent aux frais de déplacement des recruteurs, aux dépenses d'hôtel, aux avances salariales aux recrues, etc.[385] Ces sommes montrent ce que l'entreprise mercenaire coûte au gouvernement katangais. Elles mettent ainsi en évidence la place de l'argent dans le recrutement des mercenaires pour le Katanga.

Le contrat signé par les mercenaires de la Compagnie internationale appréhendés par l'ONUC à Kabalo montre que tous les mercenaires ne sont pas logés à la même enseigne. Le

---

[382] Amenan Kouame « Entretien avec Marc Robyn », *op.cit*
[383] Anthony Mockler, *op.cit*, p.167
[384] Romain Pasteger, *op.cit*, p 127
[385] *Ibidem*, p 128

passage suivant fait le récapitulatif des salaires et avantages octroyés aux « soldats de fortunes ».

> Solde annuelle 110.000 francs, plus facteur indiciel divisé par 12= 9.758 francs. Indemnité quotidienne 200 francs x 30= 6.000 francs; total : 15.758 francs, moins 2.347 francs, c'est-à-dire : charges sociales (761 francs), impôts (1.586 francs); total net 13.411 francs. Indemnité de nourriture quotidienne lorsque le soldat se trouve à son lieu de résidence (117 francs x 30) =3.510 francs ; lorsque le soldat ne se trouve pas à son lieu de résidence (170 francs x 30) 5.100 francs. Indemnité quotidienne de danger (dans les zones dangereuses qui seront désignées en fonction des événements) : 5.000 francs (100 francs x 30).Indemnité familiale : marié avec femme : 2.065 francs; avec femme et un enfant :"3.302 francs; avec femme et deux enfants: 4.625 francs. En outre, en cas de' décès. En service actif, les ayants droit recevront une indemnité de 1.000.000 (un million) de francs plus 100. 000 (cent mille) francs par enfant. En cas d'invalidité ou 'd'incapacité (permanente ou non, totale ou partielle), l'indemnité de 1.000.000 (un million) de francs sera payée au pro rata selon le barème ci-joint[386].

À cela, il faut ajouter les différentes indemnités et allocations en annexe du contrat.

Au vu de tous ces contrats et des sommes énormes dégagées, il est juste de dire que l'argent est une cause sinon la raison centrale pour laquelle les soldats perdus ou démobilisés s'engagent comme mercenaires. Certains de ces mercenaires n'apprécient pas cette appellation. Ils préfèrent se définir comme des « volontaires » qui s'engagent pour venir en aide à un « État » qui a le droit d'être indépendant. Un État en lutte contre l'invasion russe (selon eux). Ces derniers disent à qui veut l'entendre que leur engagement ne répond pas à un besoin financier, mais plutôt idéologique. Mais qu'ils soient aventuriers, volontaires ou encore mus par un désir idéologique, tous se reconnaissent dans un point qui ne saurait être remis en cause; c'est l'attraction des soldes. Personne ne peut vivre sans solde dans le Congo des années 1960 et même si les soldes sont, irrégulières, force est de reconnaitre que l'argent est un moteur essentiel, car les sommes proposées sont alléchantes. Et leur dernier geste en 1963 quand la fin de la sécession s'annonce est symptomatique de leur attrait pour l'argent. En effet, alors Moïse Tshombé menace de faire sauter le barrage Delcomune, « les mercenaires font une proposition surprenante (à l'Union minière, propriétaire du barrage) : « Donnez-nous 200 millions (…) et nous défendrons, votre barrage[387]. Que chacun juge cette réaction.

---

[386] Conseil de sécurité, « Rapport adresse au secrétaire général par son représentant' spécial par intérim au Congo concernant l'interrogatoire de trente mercenaires appréhendés a Kabalo le 7 avril 1961 », *S/4790 14 avril 1961.* Il s'agit du contrat remis aux autorités des Nations Unies au Congo par le mercenaire Mario Ragazzi, membre de la « Compagnie internationale » de mercenaire appréhendé à Kabalo le 7 avril 1961

[387] Michel Dumoulin Anne-Sophie Gijs Pierre-Luc Plasman, *Du Congo belge à la République démocratique du Congo 1960-1965*, *op.cit*, p 278

Et c'est un des points qui leur vaut tous les sobriquets de la communauté internationale, mais aussi de ceux-là mêmes qu'ils sont censés secourir. Ils sont taxés de bons, de mauvais, de méchants et de nuisibles à la stabilité des États. Que ce soit l'opinion publique, les organisations internationales ou régionales, chacun y va de son opinion sur les mercenaires. Mais sur le terrain, les mercenaires sont à l'œuvre et vu l'engouement des recrutements, leur intervention est la bienvenue et semble porter des résultats probants.

3. **Les opérations mercenaires sur le terrain**

L'état-major de la gendarmerie katangaise organise alors les différentes opérations. Le recrutement des mercenaires de formation vient sauver la situation. Il convient de citer les différents conflits sur lesquels portera notre étude. Il s'agit d'une part de l'action des forces « balubakat » et ensuite de la mise en place du dispositif militaire onusien dans la province. Une seconde phase dans le recrutement et l'action des chiens de guerre s'observe entre septembre 1961 et de décembre 1962 à janvier 1963. Ces dates correspondent à trois actions militaires d'envergure des troupes de l'ONU contre les mercenaires.

3.1. L'organisation et l'action militaire des mercenaires

À leur arrivée dans la province, les soldats de fortunes sont pris en charge par l'état-major belge qui commande la gendarmerie. Mais avant toute chose, les mercenaires sont envoyés dans des camps de formations. Lors que les mercenaires capturés à Kabalo, arrivent au Katanga, ils sont transportés au camp de Shinkolobwe près de Jadotville où ils séjournent pour être équipés et entraînés. Cette formation dure « trois à quatre jours[388] ». En réalité, il s'agit souvent de simples formalités, car les soldats expérimentés comme Bob Denard, Faulques et ceux issus des rangs de troupes d'élite françaises ou belges se voient confier la gestion des centres de formation et même la direction de commandos ou des groupes mobiles. La formation des mercenaires dans les centres au Katanga répond au besoin d'informer, mais aussi de les preparer au terrain sur lequel ils doivent combattre. La formation est nécessaire surtout pour de simples civils sans expérience qui s'engagent comme « soldats de fortune ». La plupart sont des anciens militaires. La compagnie internationale est organisée en 5 sections.

---

[388] *CADN, Série 322PO/1 Kinshasa, carton 18, «* Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961 », Nations unies, Conseil de sécurité, *S/4790 du 14 avril 1961*, *op. cit*

> I) La section N° l, commandée par le lieutenant Ian Graham Gordon, est actuellement en captivité à la base de Kamina à l'exception de 9 hommes qui sont restés à Kongolo lorsque le reste de la section a été appréhendé.
>
> II) La section N° 2, commandée à l'origine par le lieutenant James Stewart qui a été blessé à Manono et se trouve maintenant à l'hôpital d'Élisabethville, est actuellement placée sous les ordres du lieutenant Josh Buren. Cette section était en garnison à Mitwaba et devait servir à relever l'unité engagée.
>
> III) La section No 3, commandée par le lieutenant Tom Ashton, était entraînée à Shinkolobwe et est probablement prête à entrer en action.
>
> IV) La section N° 4, qui serait, croit-on, commandée par le lieutenant Sim Donaldson, a été constituée dernièrement à Shinkolobwe et n'a probablement pas fini son entraînement.
>
> V) La section N° 5 n'a pas encore été constituée. Ses membres doivent, semble-t-il, arriver très prochainement à Élisabethville[389].

Dans l'organisation pratique, deux axes se dégagent. D'un côté, les mercenaires dirigent les troupes noires de la gendarmerie et représentent l'élite de ces forces. Les mercenaires sont les chefs d'équipe, les commandants des groupes, bataillons ou même de compagnies de la gendarmerie. Ces derniers sont incorporés directement au sein même de la gendarmerie katangaise. Le plus souvent, il se trouve que trois ou quatre mercenaires commandent une vingtaine ou une cinquantaine de gendarmes katangais. Ils s'occupent non seulement de les conduire au combat en montant des stratégies d'attaques, mais aussi, et chose très importante ils forment ces troupes katangaises. Les mercenaires constituent avec les gendarmes katangais des unités qui sont chargées de combattre les troupes congolaises. Ils sont également chargés de faire barrage à l'intervention des Casques bleus sur le terrain. Les mercenaires forment avec la gendarmerie des unités mobiles constituées de 10 à 15 soldats katangais et de quelques mercenaires qui ont le commandement de ces unités. Ces dernières sont commandées par deux ou trois mercenaires blancs chargés de conduire et de veiller à la bonne marche des opérations. Le document révèle que cette constitution des forces armées katangais permet de reprendre les zones sous contrôle de l'ANC dans le nord de la province. Les unités mobiles s'avèrent efficaces, car les résultats sont visibles. Ces opérations mobiles permettent et de « contenir l'offensive lumumbiste[390] » venue de Staleyville en 1961. Ce sont des opérations de petites envergures, mais efficaces. Les mercenaires à la tête de ces groupes mobiles sont des soldats de renom. Bob Denard arrivé au Katanga, est incorporé dans le groupe mobile C dirigé par le lieutenant belge Cuvelier. Ce groupe est constitué de 100

---

[389] *CADN, Kinshasa, Série 322PO/1 carton 18, «* Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961 » *op. cit*, p 6

[390] J Gérard-Libois et B. Verhaegen, *Congo 1961 Tom I*, *op. cit*, p 216

soldats katangais et d'une vingtaine de Belges qui assurent l'encadrement. Bob Denard y est chargé du commandement d'une section de voltige. Sa mission est de protéger les forces engagées dans les combats lors de la progression et d'épauler les éléments pris dans une embuscade[391]. En 1960, les officiers belges à la solde du Katanga constituent cinq groupes mobiles pour faire face à l'avancée des troupes ANC. ces derniers sont commandés par un état-major central. L'organisation des mercenaires dans les groupes mobiles montre toute l'organisation des mercenaires et de la gendarmerie lors des combats.

Selon Jean-Pierre SONCK les groupes mobiles sont autonomes et comprennent « huit jeeps Minerva ou Willys avec mitrailleuse Browning 30 ou fusil-mitrailleur, une jeep radio et un camion transportant un mortier de 60 ou de 81 mm, les munitions et les vivres[392] ». Les opérations militaires dans le nord Katanga monopolisent les forces katangaises jusqu'au mois de février 1961. Les groupes mobiles sont pour l'occasion constitués « d'une quinzaine de mercenaires et d'une quinzaine de gendarmes katangais (…) En cas de besoin, chaque groupe mobile était appuyé par un peloton d'intervention constitué d'une trentaine de gendarmes katangais[393] ». C'est dire toute l'importance de la présence mercenaire au Katanga dans cette période cruciale où le gouvernement katangais est confronté à la rébellion de la Balubakat au nord. Cette rébellion qui soutient l'entrée des troupes armées congolaise au Katanga. Grâce à l'intervention des groupes mobiles la situation est rétablie dans le nord-Katanga et les troupes congolaises vaincues.

Avec l'évolution de la situation, le gouvernement katangais doit déployer de bien plus grands moyens afin de venir à bout des rebelles et de l'ANC dans le nord. C'est dans ce cadre qu'une autre opération est mise en place et les effectifs revus à la hausse. Selon un rapport des Nations unies, les effectifs sur le terrain sont d'environ 2000 katangais dans les régions de Lubudi, Luena et de Bukama ; et cela, sans compter les mercenaires[394]. Tout au plus l'on sait que ces forces sont commandées et dirigées par le colonel Crèvecœur. Le communiqué des autorités katangaises informe plus sur la constitution des forces et du matériel utilisé le « task Group des forces katangaises, constituées d'éléments de quatre bataillons comprenant des troupes d'infanteries portées, des groupements mobiles dotés de jeeps blindées, un

---

[391] Bob Denard, *op. cit*, p 83
[392] Jean-Pierre Sonck, « Les affreux de Kongolo », *https://www.albertville.be/affreux-kongolo.html*, consulté le 20/02/2020
[393] *Ibidem*
[394] Conseil de sécurité, « Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961 », S/4790 du 14 avril 1961, *op. cit*, p 5

détachement de génie de combat, des éléments de troupes de transmission, des unités de logistique et de transport et d'une base arrière[395] ».

D'un autre côté, certains mercenaires constituent au sein de la gendarmerie, des groupes autonomes ou des bataillons homogènes. Dans ce cas ils opèrent ensemble et ne comptent pas en leur sein, d'autres soldats. Les mercenaires venus de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie sont plus concernés par ce statut. Ces derniers forment un groupe homogène au sein des troupes de la gendarmerie Katangaise. Commandé par le capitaine Browne, il comprend cinq sections comme mentionnées plus haut. Ces sections sont repartir selon les différents champs de bataille. Chaque section est commandée par un Lieutenant et affectée à une tâche bien précise. Selon le Rapport des Nations[396] unies, le Lieutenant Ian Graham et sa section, opère dans le secteur de Kabalo avant leur arrestation par les Casques bleus. La deuxième section quant à elle est commandée par deux lieutenants dont l'un se trouve à l'hôpital et son adjoint. Cette dernière envoyée à Mitwaba doit relever les troupes au front depuis plusieurs semaines. Mais elle n'a pas le temps de le faire. Les deux dernières sections bien que constituées se trouve encore au camp de Shinkolobwe et n'ont pas encore pris fonction sur le terrain. Les éléments de ces sections viennent de terminer leur entrainement. L'effectif des sections varie entre 15 et 20 éléments. Cependant vu la constitution de l'unité appréhendée à Kabalo qui est de 30 hommes, il est possible de situer les effectifs des sections à 50 hommes environ. À la différence de leurs amis belges ou français, ces derniers ne comptent pas dans leurs rangs des soldats katangais ou même des mercenaires issues d'un autre recrutement. S'ils sont de nationalités diverses, la majorité a en commun l'avantage de partager la même langue. Il est alors plus facile pour eux de communiquer. Quant à compter des noirs dans leur rang, cela est totalement impossible. Mike Hoare qui commande toutes ces unités sud-africaines et rhodésiennes ne supporte pas cette idée. Il y a peu de contact entre eux et les autres troupes mercenaires ou même katangaises.

La majeure partie de l'engagement des mercenaires au Katanga se situe dans la zone du Nord. Cette région est opposée au projet d'Élisabethville. La Balubakat conduit les dissensions et la rébellion contre les sécessionnistes. Une région peuplée de Baluba que les Lunda du Sud ont autrefois maltraité et chassé le plus souvent de leur territoire. Fort de ces griefs, ils refusent l'autorité d'Élisabethville sur leur région. C'est dans cette région que les

---

[395] Conseil de sécurité, « Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961 », S/4790 du 14 avril 1961, *op. cit*, p 5
[396] *Ibidem*, p 6

troupes mercenaires et la gendarmerie sont engagées dès septembre 1960. Les troupes de l'ANC venue de Stanleyville y accèdent facile avec la complicité des Baluba. Aussi, cette zone devient une zone prioritaire d'intervention pour les autorités militaires et politiques de la sécession. C'est ce qui explique que durant tout le temps de la sécession, l'essentielle des combats est concentré dans cette région. Les combats avec les forces de l'ONUC sont plus violents grâce au perfectionnement de la défense et de l'organisation mercenaire au Katanga. C'est avec l'entrée en jeu de l'ONUC et les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU que le front des combats se déplace dans la région sud de la province avec Élisabethville comme champs majeurs d'action. Le 12 décembre 1962, débute la dernière bataille qui vient mettre fin à la sécession. En effet, l'ONU une fois de plus décide de passer à l'attaque afin de mettre fin à la sécession. Elle emploie tous les moyens y compris, la manière forte. Dès le 12 décembre 1962, les Casques bleus sont déjà en mouvement dans les principales villes de la province. Pour ce faire, les troupes internationales avancent sans vraiment attaquer. Interrogé sur cette tactique, le commandement explique que celle-ci répond au besoin de ne pas faire de victimes civiles. Les mercenaires eux aussi montent plusieurs se préparent au combat.

3.2. Les opérations militaires des mercenaires

En 1960 quand les premiers mercenaires se mettent au service de la province katangaise qui vient de faire sécession, cet engagement répond aux besoins sécuritaires de la province. Devant la sécession, les réactions congolaises sont pour le moins diverses. Les mercenaires prennent la tête des opérations de défense dans la province. Il faut attendre la fin de l'année1961 et le début de 1962 pour voir se mettre en place, les premiers affrontements majeurs. Mis à part les affrontements entre ANC et l'armée du Sud-Kasaï, d'août à septembre 1960, c'est au mois de septembre 1961 que l'armée katangaise est engagée dans des affrontements majeurs non seulement avec l'ANC, mais aussi avec les troupes internationales. Les différents combats auxquels ils ont pris part sont les combats dans le nord Katanga contre les dissidents de la Balubakat. Mais lorsque l'ONU décide de mettre fin pour de bon à la sécession katangaise, les mercenaires sont fortement sollicités et mis permanemment sur le qui-vive.

Les hostilités sont déclenchées par les attaques de l'ANC-balubakat, concentrées dans le nord de la province. Pour assurer la sécurité de son territoire, la gendarmerie est déployée dans la région dès le mois de septembre 1960. Composée en majorité de soldats de fortune et d'officiers belges, l'action des mercenaires prend forme et s'installe peu à peu. Mais grâce à

l'intervention des Nations unies, un cessez-le-feu intervient dès le 11 septembre mettant fin à l'attaque. Les attaques continuent dans les régions de Manono, Luena, Bukama, etc. Selon le témoignage de l'envoyé spécial de *La Libre Belgique*, les mercenaires prennent part à ces combats contre les rebelles Balubas. « Au combat se distinguèrent les « affreux », ces volontaires européens recrutés un peu partout, etc.[397]». Il s'agit des groupes mobiles qui interviennent avec des troupes noires. La protée de leur action est limité, car « il faudrait, des moyens accrus : des avions de reconnaissance, des cadres plus nombreux, une tactique mieux adaptée à la guérilla que mènent les rebelles[398] ». Pour cela, les autorités katangaises n'ont pas à se faire du souci. Les différentes campagnes de recrutements mercenaires organisées en Afrique et en Europe mettent à la disposition de la gendarmerie, une main d'œuvre nombreuse et expérimentée. Les nouveaux arrivés sont envoyés rapidement au front. Cela permet aux unités sur le terrain de retourner à Élisabethville pour prendre du repos. Mais à partir de janvier 1961, il est clair que la situation se dégrade de plus en plus. Les combats reprennent au mois de février. En fait, les forces congolaises fidèles au gouvernement Gizenga à Stanleyville sont entrées au nord Katanga en janvier 1961 permettant la mise en place d'un gouvernement Lualaba. Dans le Sud, les troupes ONUC menacent de mettre fin à la sécession par la force. Deux fronts sont désormais ouverts au Katanga. Les effectifs réduits de la gendarmerie et des mercenaires, l'état-major katangais doit mettre en place une bonne tactique pour s'en sortir. Il peut compter pour cela sur les mercenaires et l'expertise de certains chefs chevronnés comme Bob Denard, Roger Faulques Jean Schramme, etc.

La gendarmerie bien fournie en hommes et en matériel militaire grâce à l'arrivée de nouveaux « soldats de fortunes », se déploie sur tout le territoire Katangais. Aussi, dès le 25 février, M. Moïse Tshombé engage ses troupes dans des actions de reconquêtes. Le 9 mars 1961, quatre sections de gendarmerie arrivent par avions à Albertville commandée par le colonel Crèvecœur. Le 12 mars, 140 gendarmes katangais se sont rendus à Piana, au sud-est de Manono. Ces détachements ont pour mission de reprendre Manono et d'ouvrir le chemin de fer entre Albertville et Kabalo. Dans le même temps, un autre mouvement des forces katangaises est observé dans le secteur de Mitwaba et de Piana. Dans la première région, les troupes sont constituées de 350 soldats noirs encadrés par des officiers belges tandis que celles de Piana se constituent de deux groupes distincts ; 200 gendarmes sont encadrés par 13 Belges. L'autre groupe est composé de 60 mercenaires parlant tous anglais, selon le rapport

---

[397] J.K, *La Libre Belgique* des 17 et 18 décembre 1960, cité par Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1962*, *op. cit*, p 395
[398] *Ibidem*

des Nations Unies. Certains de ces mercenaires font partie des mercenaires recrutés en Rhodésie et en Afrique du Sud. Au total, le nombre des forces armées katangaise présentes dans la région de Mitwaba et de Piana s'élève à environ 1500 soldats auxquels il faut ajouter 300 officiers belges. Ces troupes sont divisées en six compagnies de gendarmeries à Mitwaba, une section mobile à Tamba et trois compagnies à Piana[399].

Dans ces combats, les mercenaires sont présents en grand nombre. Ce sont les unités mercenaires qui le plus souvent engagent les combats et tiennent la tête des opérations. C'est le cas de la section dont faisaient partie les 30 mercenaires arrêtés à Kabalo le 7 avril par l'ONUC[400]. Le poste de Piana est commandé par le commandant Mathyse un officier belge permet à Élisabethville de reprendre la majeure partie des territoires occupés. Dans la région toujours et cette fois à Tamba, se trouve une section mobile comprenant 10 jeeps, cinq camions légers avec à leur bord chacun 15 hommes et cinq camions de ravitaillement. Cette troupe est dirigée par 10 mercenaires européens[401].

Si les mercenaires se trouvent le plus souvent en tête des combats, c'est tout simplement parce qu'ils sont des militaires expérimentés. Ils sont le plus souvent aux commandes des armées lourdes ou autres armés que les katangais ne peuvent pas manipuler. Les forces stationnées entre le 27 et 28 mars dans la région de Manono sont toutes sous le commandement de soldats blancs de la gendarmerie katangaise. Les hommes des Nations unies font le constat le 29 mars que les 12 compagnies sont commandées par les officiers mercenaires. Ce que l'on constate dans cette guerre, c'est que les mercenaires représentent une force puissante sinon la première force militaire dans la province. Ils sont au contrôle de toutes les opérations depuis l'état-major jusqu'aux combats sur le terrain. Les troupes noires sont sous le commandement de ces derniers et il est difficile de voir une unité homogène katangaise. Selon différents auteurs, dont Philippe Chapleau et Walter Bruyère, il y a au Katanga environ 400 officiers et commandants belges. Sur ce total environ 210 sont des

---

[399] Le contenue de la rédaction sur le déploiement des forces armées Katangaises est basée en partie sur le Rapport Conseil de sécurité (*S/4791),* adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo au sujet de la situation de guerre civile au Katanga et de l'action menée par les Nations Unies en exécution de la résolution adoptée par le *Conseil de sécurité S/4791 1961, du 15 avril 1961,* p 1-8, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/105/55/pdf/N6110555.pdf?OpenElement,* consulté le 05/02/2019

[400] Conseil de sécurité « Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961 », Nations unies, Conseil de sécurité, *S/4790 du 14 avril 1961, op.cit,* p 5

[401] Conseil de sécurité, « Rapport adresse au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo au sujet de la situation de guerre civile au Katanga et de l'action menée par les Nations unies en exécution de la résolution adoptée par le conseil de sécurité le 21 février 1961 », *S/4791 1961,* du 15 avril 1961, *op.cit,* p 2

mercenaires quand les autres sont mandatés par Bruxelles dans le cadre de la mission technique. Mais l'on sait que certains officiers passent dans les rangs des mercenaires après le retrait belge. Même bien avant le recrutement de mercenaires certains anciens colons et militaires belges offrent déjà leurs services au gouvernement katangais.

Les 30 mars 1961 à Manono, un détachement katangais engage le combat avec les rebelles et sort de là vainqueur. Les mercenaires qui toujours se trouvent en tête des opérations se rendent vite maitres de l'aéroport de la ville. À 16h30, une patrouille de soldats blancs prend la direction de l'aéroport dont ils se rendent vite maitres aux environs de 17 heures. Jusqu'au 14 avril, les forces katangaises reprennent peu à peu les villes tombées aux mains des rebelles et de leurs alliés ANC/Stanleyville. Une fois, le terrain sécurisé, les troupes noires de la gendarmerie katangaise se déploient dans la ville pour assurer la sécurité et ratisser les environs. Dans cette première phase des opérations, l'observation que l'on fait du mouvement de troupes montre que leurs actions sont concentrées uniquement dans les principales villes et circonscriptions importantes pour Élisabethville. Les régions de Manon, de Piana et de Kabalo sont les lieux d'interventions des mercenaires et des gendarmes katangais. Ce sont les districts où se concentrent les populations baluba. Manono est le chef-lieu du nord de la province, quand à Kabalo elle est un centre important dans la région. Son importance dans l'économie de la province toute entière nécessite que la paix et la stabilité règnent dans la région. C'est ce qui motive la violente répression des gendarmes katangais. Dans ce conflit, beaucoup d'officiers belges perdent la vie dans les combats. Donc l'arrivée continue des « soldats de fortune » est bien accueillie par ces derniers. « L'intégration des mercenaires dans l'armée de Tshombé, toujours mieux équipée, a fait de la gendarmerie, une machine de guerre impitoyable[402] ». L'opération Banquise contre les rebelles Baluba du nord en février 1961 en est la preuve. Lors de cette opération, la force katangaise ne laisse rien de vivant derrière elle. Selon J.K envoyé spécial de *La Libre Belgique*, « En Indochine et en Corée, c'était la guerre (…) ici cela tourne au carnage mutuel. Nos pertes en effectifs sont faibles, mais on ne compte plus les villageois fidèles assassinés par les raids rebelles. Quant aux rebelles, et bien, nous leur faisons payer cela un prix terrible[403] ». C'est dire toute l'horreur de cette guerre et les massacres commis par les mercenaires au Katanga.

Dans la suite des évènements, les mercenaires ont encore plusieurs occasions de montrer leur talent. Plusieurs combats opposent les mercenaires aux forces du gouvernement

---

[402] Jules Gérard-Libois et Benoit Verhaegen, *Congo 1962*, Bruxelles, C.R.I.S.P, 1964, p 420
[403] J. K, *op.cit*

central et celles de l'ONUC. Une violence qui souvent nécessite des moyens militaires exceptionnels. Le 28 août 1961, les onusiens déclenchent l'opération Rumpunch qui a pour but de retirer les mercenaires et forces paramilitaires du Congo. C'est l'occasion d'un affrontement direct entre forces internationales et la gendarmerie katangaise/mercenaire. Les provocations se multiplient et donnent naissance à des combats dont la gravité est à rechercher dans l'analyse qui suit. En application des résolutions du Conseil de sécurité contre la présence des forces paramilitaires et militaires étrangères, des affrontements entre les deux forces au Katanga ne cessent d'être récurrents. Soutenue par les mercenaires, la gendarmerie katangaise sort vainqueur de ces affrontements. Mais cette victoire est plus celle des mercenaires que celles des forces katangaises.

Mais Rumpunch est un à moitié un succès, car de nombreux mercenaires sont arrêtés et évacués hors de la province. Mais la configuration des relations entre le gouvernement katangais et les autorités internationales ne prêtent pas à une entente cordiale ni même à un compromis. Dès le 13 septembre, l'ONUC passe à l'action avec la phase deux de Rumpunch nommée cette fois Morthor. L'opération est ordonnée par Connor O'Brien et son adjoint, le français Michel Tomblaine qui espère mettre fin une fois pour toutes à la sécession du Katanga. Sur le terrain c'est le général indien Raja qui commande les forces de l'ONUC. Dans cette guerre, deux camps s'opposent et s'affrontent. D'un côté, les casques bleus toutes unités confondues et en face d'eux se trouvent les mercenaires. À leur tête, le colonel Roger Faulques, Bab Denard et Jean Schramme. Ces derniers sont organisés en petits « groupes de onze mercenaires » et secondés par « quelques centaines de katangais et de miliciens[404] ». Selon l'auteur, « un millier de gendarmes katangais, une cinquantaine de Belges, le bataillon para, dont une section seulement (20 paras environs) gardait la poste (…) sous le commandement de Faulques, la poignée « d'affreux » Français[405] ». En face, se trouve de plusieurs bataillons onusiens. Ces derniers utilisent de la logistique et des méthodes de combat comme dans une guerre conventionnelle, mais se gardent de se servir réellement de ce matériel. Les mercenaires adoptent la technique de la guérilla urbaine, étrangère aux Casques bleus. Mais face au nombre et aux matériels militaires des Casques bleus, la grande partie de la gendarmerie katangaise désiste et se cache. Les éléments présents, quelques soldats katangais et les mercenaires dont la grande partie réussit à échapper aux arrestations des Casques bleus combattent efficacement. Le nombre des mercenaires présent à Élisabethville

[404] Jacques Lantier, *op. cit*, p 128
[405] Anonyme, « Nous les affreux du Katanga », *Historia*, n°406 bis spécial mercenaires, *op. cit*, p 30

au moment de l'opération, est de quatre-vingt-sept et les katangais sont au nombre de mille deux cent cinquante[406]. Quant aux troupes de l'ONUC, elles sont constituées de deux mille cinq cents hommes appuyés par un service logistique italien.

Dans cette bataille, un groupe de soldats katangais commandé par les mercenaires se trouve à la poste. Les soldats Gurkhas de l'ONUC en donnant l'assaut à ce poste de défense commentent un massacre, car tirant à bout portant sur les soldats noirs désarmés qui se trouvent dans les locaux de la poste. Le 13 septembre à 4 heures du matin, les Casques bleus indiens prennent position à la poste centrale d'Élisabethville qu'ils arrachent aux paras commandos et leur commandant français après des minutes de combat. Les paras katangais formés par le commandant J.B à Kolwezi et les autres groupements katangais, passent à la riposte dès 3 heures du matin. Les responsables militaires katangais autant que les dirigeants provinciaux se sont mis à l'abri dans la ville de Kolwezi à l'extrême sud de la province. Faulques et ses amis français se distinguent lors de second round ONUC/Gendarmerie katangaise. Selon des rapports de la Croix rouge, les soldats internationaux ouvrent le feu sur les populations civiles. À la station de la Radio de la ville, les soldats hindous assassinent les 26 policiers katangais qui gardent ce lieu, d'un coup de couteau dans les reins alors que ces derniers s'étaient constitués prisonniers. Mais ces actions de terreur n'arrêtent pas les mercenaires bien décidés à combattre l'ONU par tous les moyens. En fait, les mercenaires considèrent les soldats de l'ONU comme agents du communisme. Commandés par Roger Faulques, les mercenaires divisent la ville en plusieurs secteurs d'intervention. Un groupe « d'affreux » dont le Poste de commandement (PC) se trouve situé à 1 km de la poste et ceux dirigés par Roger Faulques et ses katangais mènent contre les différentes positions de l'ONUC, une campagne de harcèlement qui laissent croire à ces derniers qu'ils ont affaire à une armée nombreuse et bien équipée. « Les Casques bleus nous croyaient en face… nous étions derrière[407] ». Cette phrase résume à elle seule, la tactique mise en place par les mercenaires pour venir à bout des soldats de l'ONU. Un mercenaire se trouve derrière une mitrailleuse de 30 ou de 50 mm et ce dernier seul avançait. En réalité, seul un « affreux » aidé d'un katangais se trouve aux commandes de la mitrailleuse. Dans cette guerre où la majeure partie de la gendarmerie a pris la fuite, les mercenaires ne peuvent se donner le luxe de mettre plus de 5 ou 10 soldats à un point ; il faut des effectifs réduits, mais efficaces. Aussi, c'est

[406] Jacques Lantier, *op. cit,* p 129
[407] « Nous les «affreux» du Katanga », *Historia,* n°406 bis spécial mercenaires, *op. cit*, p 30

avec les paras katangais formés à la dure par le mercenaire J.B secondent les « soldats de fortune » dans les combats.

En dehors du groupe français et belge, les mercenaires rhodésiens et sud-africains ne sont pas restés en marge de cet affrontement. La Mission Marisal qui est furieuse de voir les Casques bleus combattre la gendarmerie Katangaise fait un état des lieux des affrontements, mais aussi des forces en présence. Selon cette source, « 45 mercenaires auraient tenu en échec, 800 soldats ONUC en septembre 1961 dans les combats[408] ». La section des Casques bleus qui se trouvent en poste à l'aéroport est faite prisonnière par une poignée de mercenaires. Quant à ceux dont parle *Jeune Afrique*, aucun document officiel en notre possession ne relate ce fait. Mais cela est possible dans la mesure où dans cette guerre civile, les mercenaires réussissent à tenir en échec le dispositif militaire des Casques bleus. La tactique mise en place est celle de la guérilla urbaine qui donne l'avantage aux mercenaires. Grâce à leur action, l'échec de l'opération Mothor de l'ONUC est un fait. Les autres groupes mercenaires ne restent pas inactifs. Tony de Saint Paul, Denard et leurs hommes réussissent à déloger et à faire prisonnier une vingtaine de Casques bleus qui avaient positionnée dans une villa dans le quartier européen. À la Radio collège la seconde station de radio de la ville, le groupe de Tony De Saint Paul et deux mercenaires italiens qui le secondent, réussissent à déloger les Indiens en détruisant au bazooka, trois de leurs engins de combat.

Les « affreux » et les gendarmes katangais font le siège des positions de l'ONUC et ne cessent de les harceler. Denard est le spécialiste du bombardement au mortier. Avec ses katangais et les mercenaires sous ses ordres, c'est lui qui ralentit ou arrête l'avancée des troupes de l'ONUC par ses canons. Il arrive à reprendre la Radio-Collège en faisant prisonnier une trentaine d'Irlandais. Le Colonel Faulques quant à lui est le coordonnateur de toute cette opération. L'efficacité des mercenaires se mesure à la hauteur de leur action et coup d'éclat. Outre le groupe d'environs 200 à 250 Casques bleus irlandais pris en otage à Élisabethville[409], les « soldats de fortune » font encore prisonniers, 160 soldats de l'ONUC à Jadotville[410]. Dans cette ville, les mercenaires assiègent la position des Casques bleus irlandais. Le 16 au matin, un hélicoptère Sikorsky H-19 de l'ONU piloté par un Suédois et un Norvégien parvient à se poser à l'intérieur des positions irlandaises, mais touchées par les tires katangais, il ne peut repartir avec les assiégés. Les renforts onusiens appelés à la rescousse sont arrêtés au pont de

---

[408] « Congo les « affreux » de la Mission Marissal », *Jeune Afrique* n° 84, du 12-19 mai1962, p 24

[409] Ces informations sont corroborées par les archives diplomatiques de Nantes et par les témoignages de mercenaires eux-mêmes dans le document Historia spécial mercenaires, *op. cit*, p 21-31

[410] Colonel Trinquier, Jacques Duschemin, *op. cit*, p 25

la Lufira. Les Irlandais se rendent le 17 septembre au ministre de l'Intérieur Munongo[411]. Les « Affreux » qui réussirent ce coup sont le major belge Moreau assisté de deux capitaines français, De Clary et Lasimoine avec leurs paracommandos katangais. Mais la situation est perdue, car l'ONUC se sentant humiliée par cette défaite menace de faire intervenir des troupes plus équipées. Le 20 septembre, les Katangais gagnent la brousse et les soldats de l'ONU lancent l'assaut final. C'est alors que Tshombé annonce qu'il accepte de signer un « cessez-le-feu » le 21 septembre 1961. Il décide également de se séparer des mercenaires et de les livrer à l'ONU. Des deux côtés, les autorités sont conscientes qu'à ce niveau il n'y a pas d'autre solution qu'un cessez-le-feu.

Photo n° 10 : les prisonniers irlandais des mercenaires[412]

Mais les accrochages ne s'arrêtent pas pour autant. L'ONUC est bien décidée à mettre un terme une bonne fois pour toutes à sécession du Katanga. Un dernier assaut est lancé à partir du 28 décembre 1962. Entre temps, les mercenaires qui ont eu vent des plans de Moïse Tschombé et de la pression de l'ONUC, s'échappent et se cachent dans les pays voisins ou dans d'autres villes de la province. Ils réapparaissent plus tard pour prendre part à la dernière

[411] *Ibidem*

[412] Photo prise sur, *http://www.orbspatrianostra.com/albums-photos/galerie-photos-katanga.html*, Des prisonniers irlandais (troupes de l'ONUC), avec un membre de la gendarmerie katangaise.

bataille du Katanga. Mais, ils ne sont plus nombreux. Qu'à cela ne tienne, de nouveaux recrutements sont entrepris. Mais le temps ne permet pas le débarquement des nouvelles recrues. À ce moment, une bonne partie des mercenaires sont déjà partis du Katanga. En effet, après « Mothor », la majorité des mercenaires rhodésiens et sud-africains démissionne. Les soldes ne sont plus régulières et les contrats à terme ne sont pas renouvelés. La rémunération des mercenaires jusque-là est en grande partie supportée par l'UMHK. Mais avec la situation de troubles et de combats qui crée une atmosphère d'insécurité, cette société a perdu un peu de son chiffre d'affaires et ne peut plus faire face à ses payements. Les mercenaires qui s'étaient cachés sortent de leur cachette pour le reprendre du service.

En décembre 1962, un ultime conflit oppose les mercenaires aux forces des Nations unies. Les affrontements, accrochages et échauffourées ne cessent d'opposer les mercenaires aux troupes congolaises et onusiennes pendant l'année 1962. En cette année, les discussions entamées dès le 21 septembre 1961 aboutissent aux accords de Kitona [413]continuent afin d'arriver à une liquidation pacifique de la sécession. Le Plan U Than intervient dans cette période. C'est un plan de réconciliation nationale comportant un agenda précis. Il est établi et proposé par le secrétaire général de l'ONU, U Thant. Ainsi, 1962 est consacrée à la recherche de solution groupée, en entretien, conférence, etc. Mais rien ne suffit à faire fléchir la sécession. Alors, les combats reprennent entre les troupes de l'ONUC et les mercenaires. Plusieurs combats émaillent ainsi la vie politique et militaire du Katanga durant l'année 1961. Entre l'ANC et la gendarmerie Katangaise, mais généralement entre les Casques bleus et les mercenaires/gendarmerie. Lors de ces batailles, plusieurs villes tombent sous le contrôle du gouvernement congolais. Le 17 février 1962, la ville de Kongolo sous contrôle de l'ANC dans le nord est reprise par la gendarmerie katangaise aidée des mercenaires. L'armée congolaise se replie, mais ne quitte pas la région. En juillet et août, les mercenaires lancent des attaques contre les positions de l'ONUC et de l'ANC. Le poste de Kiambi près de Manon est l'objet de la première attaque. Le 15 du mois, se sont les régions d'Albertville (actuelle Kalemie) et de Baudouinville (actuelle Kirungu) qui deviennent la cible des mercenaires et des gendarmes katangais. Le 19 décembre 1961, le président Moïse Tshombé déclare « Nous appliquerons la politique de la terre brûlée plutôt que d'accepter la réintégration par la force au Congo[414] ». Le 23 décembre M. Gardner, le nouveau responsable de la mission de l'ONU au Congo rétorque, « La sécession katangaise prendra fin prochainement[415] ».

Le 24 novembre 1961, la résolution de l'ONU « Autorise le secrétaire général à entreprendre une action vigoureuse, y compris le cas échéant, l'emploi de la force[416] … ».

---

[413] Sur les accords de Kitona, consulter, Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1961 Tom II, op. cit, p* 553-562, et, Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen *Congo 1962, op. cit,* p 333-346
[414] Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1962, op. cit*, p 406
[415] *Ibidem*
[416] Jacques Lantier, *op.cit,* p 135

Cette fois, les Casques bleus ne laissent pas aux mercenaires de marge de manœuvre ni d'opportunité. Les moyens déployés sont à la hauteur de l'objectif fixé qui est la fin de la sécession du Katanga. Les mercenaires qui se doutent que les combats reprendront se préparent également. Toute l'année 1962 est consacrée à la recherche de solution pacifique pour résoudre la question de la sécession. Mais les obstacles à répétitions et la mauvaise foi manifeste des autorités katangaises conjuguées à la recrudescence des actions mercenaires, décident l'ONU à passer à l'acte. Le président katangais qui pourtant a donné son accord et signé les accords de Kitona censés mettre fin à la sécession, joue la carte de la duplicité aussi bien devant les autorités onusiennes que devant son gouvernent. Cette situation finit par agacer les responsables de l'ONUC. Le mois de décembre 1962 est le moment décisif pour mettre un terme à la sécession en réduisant les forces militaires qui assurent la défense de la sécession.

Cet ultime conflit donne lieu à de nouveaux combats. Les mercenaires sont de nouveau sur la scène. En 1962, le territoire katangais est divisé en trois zones militaires dirigées par trois chefs mercenaires. Bob Denard qui entre temps est nommé Capitaine contrôle la zone de Kamina et ses environs jusqu'à Kolwezi. La région d'Albertville est placée sous le commandement de Jean Schramme qui est à la tête du « bataillon kasimba » constitué et formé par ses propres soins. Quant au nord de la province, sa défense échoit à Christian Tavernier et les mercenaires belges et italiens. Pour réparer cette dernière guerre, des mercenaires issus d'un nouveau recrutement sont en route pour le Katanga. Selon Jacques Lantier, ceux-ci sont au nombre de 35, arrivé au Katanga via l'Angola et la Rhodésie. Le Rapport des Nations unies du 9 janvier 1962 vient confirmer ces informations. Mais ces mercenaires sont retournés en Europe, car il leur manque les documents nécessaires pour entrer dans la province. Ainsi, les combats reposent sur les soldats de fortune déjà présents dans la province. Les principaux combats se concentrent dans les villes de Kamina, d'Élisabethville, d'Albertville et se propagent ensuite dans les centres comme Jadotville. Très vite, les soldats de l'ONUC prennent l'avantage sur les mercenaires. L'armée katangaise quant à elle se débande en masse et les rares katangais encore présents aux côtés des mercenaires sont les paracommandos formés au camp de Kolwezi et les léopards de Jean Schramme.

Les hostilités débutent le 24 décembre 1962 et le 27 décembre, les soldats katangais lancent des tirs de canons en direction de la route qui mène à Jadotville. Cette opération a pour but d'empêcher l'arrivée des renforts de l'ONUC dans la ville. Le président katangais contacté par le représentant de l'ONU vient inspecter ses positions militaires. Mais refuse d'autoriser le retrait des troupes. Le 28 décembre vers 03 heures du matin, les tirs se font toujours entendre. Il faut attendre dans la matinée du même jour pour que les forces internationales prennent position contre les mercenaires et la gendarmerie katangaise. Moïse Tschombé demande alors à l'aviation katangaise d'attaquer les positions des Casques bleus.

Selon la même source, « huit bombes de mortiers étaient tombées à 03 heures sur les troupes éthiopiennes tenant Lido, un soldat de l'ONUC avait été blessé[417] ». À la réaction des Casques bleus, Moïse Tshombé accuse l'ONUC le 29 décembre de crime au Katanga. La détermination des casques bleus reste totale, dans toutes les villes les offensives sont meurtrières. Les mercenaires qui tentent de résister finissent par se mettre à l'abri.

Les combats qui conduisent à la fin de la sécession du Katanga commencent le 28 décembre 1962. À 16 heures le même jour l'ONUC utilise de ses canons pour s'ouvrir des passages en nettoyant, les barrages routiers des troupes katangaises. Les troupes indiennes sont en tête des combats. Elles arrivent à prendre le bureau des PTT, « le palais présidentiel », la gare, le bâtiment de Radio-Katanga ainsi que le quartier général de la gendarmerie à Élisabethville. Le mouvement permet également de prendre la commune de Karavia ce même jour. Au soir du 28 décembre, Élisabethville est sous contrôle onusien. Les soldats katangais fuient les combats et la défense de la sécession repose uniquement sur les troupes mercenaires de la gendarmerie qui se trouvent en dehors de la capitale. Forts de cette réussite, les onusiens continuent leur avancée et d'autres points stratégiques ne tardent pas à tomber sous leur contrôle. Les autres forces de l'ONUC rentrent en action dès le lendemain des combats. Les Éthiopiens qui depuis le 24 décembre subissent les tirs nourris de la gendarmerie rentrent en action dès le 29 décembre à 07 heures 30. Ils nettoient deux barrages routiers sur la route de Kipuchi aux alentours des usines de l'UMHK et sur les routes menant à Sakania. À Kipushi, ces derniers se rendent maitres de Simba Hill point stratégique en élévation qui domine la ville. Les troupes irlandaises qui avancent depuis la zone de l'aéroport les rejoignent à cet endroit. À 13 heures, la ville est sous contrôle des Casques bleus. Le 6ème bataillon éthiopien amorce une descente vers le sud de la ville. Les Gurkhas ne sont pas restent en dehors de ces combats. Le 30 décembre, à 11 heures, le 38ème bataillon irlandais se dirige vers Kipushi qui tombe à midi sous leur commandement. Pendant ce temps les troupes indiennes (Rajputana Rifles) commandées par le Lieutenant-colonel F. S. Shinde se rendent maitres de la ville de Kasenge après avoir progressé de déminé la route menant de la commune de Martini. Ils prennent également le poste émetteur de Radio-Katanga. Le 30 décembre, la première phase de l'opération de démantèlement de la sécession est achevée[418].

Tout au long de cette phase, les mercenaires restent invisibles et très peu dans ces combats. En fait c'est parce que ces derniers sont organisés suivant trois régions militaires. Élisabethville étant la capitale et vu la faible menace de l'ACN dans la région, l'essentielle de la défense est concentrée sur les Zones les risques d'attaques de l'armée congolaise sont le

---

[417] *Doc, ONU, S/5053/Add.14*, cité par, Jules Gérard-Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1962*, *op.cit*, p 414-415

[418] L'essentielle de cette rédaction est basée sur les informations tirées du Rapport adressé au secrétaire général par le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations unies au Congo au sujet de la situation concernant l'application des résolutions du Conseil de sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961, intitulé, Évolution de la situation au Katanga entre le 26 novembre 1962 et le 4 janvier 1963, *S/5053/Add.14*, p. 11-18

plus probables. Les mercenaires organisent la défense dans les autres régions de la province. La défense dans ces régions suit un ancien plan monté par Faulques. Bob Denard avec son « bataillon bison » contrôle la région de Kolwezi au nord-ouest. Ce dernier se rend le 28 décembre à Élisabethville dans le but de récupérer la paye de sa compagnie. Il doit retourner les mains vides car, la ville est en pleins combats. Son constat est amer, les unités katangaises se débandent. M. Moïse Tshombé et certains membres de songouvernement se réfugient en Rhodésie avant de venir se fixer à Jadotville suivant les conseils du président rhodésien. De là, il demande aux mercenaires de replier sur les régions de Jadotville, la ville de Kamina étant un point stratégique. Les mercenaires dans le nord de la province ne chôment pas. Depuis le 24 décembre, ils combattent contre les casques bleus et l'ANC stationnés dans la région de Kongolo. De son côté, Jean Schramme malgré sa bonne volonté et son grand désir de repousser l'ennemie, doit également replier. Dans sa manœuvre, il envoie un message à Bob Denard lui demandant de faire mouvement vers Manono, Kikondja et de Mwansa. Le plan est d'assurer la défense de ces villes pendant que les « Léopards » et les mercenaires de Schramme s'occupent de la reprise de Kiambi. Les mercenaires pris de court par un tel déploiement de force ne peuvent mettre en œuvre leur armement et leur stratégie. Repliés à Kolwezi, ils reçoivent l'ordre de faire sauter les installations de l'UMHK. Mais par bonnes consciences, ils n'obéissent pas à cet ordre. Ainsi avec Élisabethville, Manon, Kamina, bref les villes stratégiques, l'ONUC est en position de force. Dans ces villes, se trouvent, des pistes d'atterrissage, des aéroports, aérodromes. Le contrôle de celles-ci assure aux troupes qui y sont basées non seulement un ravitaillement, mais aussi une position forte permettant de faire pression sur l'adversaire. Les mercenaires sont en position de faiblesse et doivent partout battre en retraitent devant l'avancée des alliés ONUC/ANC. Les mercenaires se rassemblent sous le commandement unique de Bob Denard dans le but de sauver ce qui peut l'être encore. Ce dernier a sa charge le commandement des zones « englobant les secteurs d'Élisabethville, de Jadotville et Kolwezi[419] ». De leur posiotions, les chefs mercenaires organisent leur retrait du Katanga. Jean Schramme qui n'a pu rejoindre ses amis mercenaires met tout en œuvre pour traverser la frontière avec ses huit katangais et sa vingtaine mercenaires blancs.

Le 3 janvier 1963, le président Tshombé prononce le discours de la reddition. Il déclare qu'il est prêt à annoncer la fin de la sécession. Mais, il faut attendre le 16 janvier pour que cette fin soit effective. Même si leur action lors de cet ultime combat est limitée, les mercenaires par leur action permettent de gagner quelque jour. Vu la manière dont les Katangais se débandent dès l'approche des Casques bleus et de l'ANC, la fin de la sécession aurait pu intervenir dès le 30 décembre. Mais la présence mercenaire prolonge le délai de quelques jours. Le 2 janvier en effet, les mercenaires de Bob Denard font sauter le pont de la Lufira qui mène à Kolwezi retardant ainsi l'arrivée des Casques bleus dans la ville. Les

[419] Bob Denard, *op. cit*, 135

mercenaires après la destruction du pont retournent à Kolwezi. À l'aide d'obus de mortier 37 mm, ils mettent en désordre les lignes de l'ONUC. Un bazooka permet de tirer des roquettes d'aviation contre les hélicoptères de l'adversaire. Malgré cela, la victoire de l'ONUC est complète.

La présence mercenaire au début faible va croitre pour atteindre un seuil qui inquiète autant les autorités congolaises, que celles des Nations unies. Les mercenaires s'imposent dans le paysage conflictuel du Congo pour devenir une force incontournable dans la guerre. Traqués par les Nations unies, rejettés par la communauté internationale et nationale congolaise, les soldats de fortunes ne sont pas moins aimés et adulés par les Katangais et une bonne partie de la classe politique mondiale. Alors que tous les moyens sont déployés contre eux pour mettre un terme à leur présence dans le pays, ils se révèlent en de fins combattants dans la guerre de sécession katangaise. Leur présence est un une aubaine pour les autorités katangaises. Dans le climat conflictuel de 1961 et 1962, les troupes katangaises sont moins visibles que ces soldats privés. Ce que l'on retient c'est que sans les mercenaires, l'indépendance du Katanga aurait été de très courte durée. L'échec des opérations de l'ONUC (Rumpunch, Morthor) est une preuve de l'efficacité de ces soldats privés. Ces « soldats de fortune » durant toute la période de la sécession ont donné du fils à retordre aux responsables congolais que ceux des Nations unies. Les moyens déployés pour les mettre hors-la-loi n'ont pas permis de les mettre hors d'état de nuire. La suite des combats pourtant montre les limites de la Force internationale et son échec. Un revers dont l'organisation aura du mal se remettre. Dans cette partie qui se joue au Katanga, les déploiements des troupes de l'ONU suivent plusieurs trajectoires et mettent en scène de nombreuses stratégies de défense.

II. L'INTERVENTION DE L'ONUC CONTRE LES MERCENAIRES

Le 12 juillet 1960, les autorités congolaises portent plainte contre la Belgique à l'ONU pour agression. Ils demandent également un soutien militaire pour rétablir la paix au Congo et ramener le Katanga (qui vient de faire sécession) dans l'ensemble. La présence militaire belge est considérée comme une agression par les autorités congolaises. Le 11 juillet, le Katanga proclame son indépendance, sous la protection de cette présence militaire. Ce sont là les raisons qui poussent le gouvernement congolais à solliciter l'aide de l'ONU. Une aide obtenue à la suite d'action d'intimidation des dirigeants congolais[420]. Les Nations unies vu l'urgence de la situation sécuritaire au Congo décident d'intervenir. Cette intervention

[420] Il s'agit du courrier adressé à la Russie par le Président Kasa Vubu et le Premier ministre Lumumba dans lequel il demande l'aide à Moscou

entraine l'internationalisation du conflit. Dans sa mission de maintien et de restauration de la paix, l'ONU au Congo utilise deux types d'outils à savoir la voie diplomatique et l'intervention militaire sur le terrain. Elle vise à restaurer la paix, mais aussi à mettre fin à la présence militaire étrangère au Congo. Le 16 juillet 1960, les premières troupes onusiennes débarquent au Congo.

1. La mise en place de l'intervention

Photo n 11 : Le 16 juillet 1960, débarquement des premiers Casques bleus de l'opération ONUC au Congo[421]

[421] Benjamin Babunga, « Débarquement des premiers Casques bleus de l'opération ONUC au Congo », 16 juillet, 2020, *Http://Www.Babunga.Alobi.Cd/2020/07/16/Le-16-Juillet-1960-Debarquement*, consulté le 05/09/2020

Dès le 14 juillet 1960, l'ONU décide d'intervenir au Congo. Les troupes sont rapidement mobilisées et le 16 juillet commence le déploiement de la Force des Nations unies au Congo. Cette opération a pour mission d'assurer le maintien de l'ordre et la restauration de la paix au Congo. L'ONUC voit son mandat évoluer et se renforcer tout au long de sa présence au Congo. De nombreux textes de loi sont adoptés pour les différentes actions de l'ONUC sur le terrain. Des textes qui viennent appuyer le déploiement et étendre les opérations ou en changer la nature.

1.1. Les résolutions des Nations unies

Photo n 12 : Dag Hammarskjöld secrétaire général de l'ONU[422]

Le 12 juillet 1960, le président et le Premier ministre de la République du Congo lancent un appel à l'Organisation de Nations unies. Avant cette demande, le Premier ministre Patrice Lumumba demande au représentant de Dag Hammarskjöld, Ralph Bunche présent au Congo dans le cadre de la fête de l'indépendance, « d'introduire auprès de l'ONU une demande de techniciens militaires pour la réorganisation des Forces de l'ordre[423] ». Se saisissant du dossier, le secrétaire général de l'organisation Dag Hammarskjöld le met en priorité, car pour lui, « la situation au Congo est une menace pour la sécurité

[422] Muriel Lefevre, « Hammarskjöld : La mort mystérieuse du secrétaire de l'ONU et les archives secrètes belges », *https://www.levif.be/actualite/international/hammarskjold*, le 09/09/2020

[423] Pierre de Vos, « le Gouvernement congolais proteste contre l'intervention de parachutistes belges », *Le Monde*, numéro, 4813 du 12 juillet 1960, p 1

internationale[424] ». Quarante-huit heures plus tard, les premiers Casques bleus débarquent au Congo. Qu'est-ce qui a poussé les autorités onusiennes à changer leur position de façon radicale[425]. Si la question du Congo est une priorité pour l'organisation, c'est tout simplement parce que le rapport du Dr Ralph Bunche, qui est un témoin occulaire des évènements a convaincu son supérieur de la gravité de la situation. Son rapport sur la situation politicomilitaire du pays, laisse entrevoir une porte ouverte aux appétits hégémoniques et idéologiques des puissances mondiale. Cette situation est perçue comme un spectre de la guerre froide qui se profil avec l'intervention de ces puissannces. Ses rapports détaillés de l'atmosphère permet au Conseil de sécurité, de saisir la réalité de la situation sur le terrain. Durant longtemps il a été admis que le message du Premier ministre et du président congolais au Président russe est à l'origine de cette réponse rapide. Nul doute que cette note y est pour beaucoup dans la prise en charge rapide du dossier. Mais il faut reconnaitre que sa portée est très limitée. Le Président russe, bien que décidé à apporter son soutien au gouvernement congolais, se garde bien d'entamer une action militaire directe dans ce pays. Estimant que l'envoi de forces militaires ne se justifie pas, Kroutchev met à la disposition du Premier ministre des avions pour le transport des troupes de l'ANC. Il fait livrer également 100 mille tonnes de vivres pour le Congo sans plus.

Mais la demande à la Russie fait son effet et le Conseil de sécurité décide d'une mission d'intervention au Congo alors que certaines grandes nations comme les États-Unis et la France, la Russie ne sont d'accord pour cette intervention. Ils brandissent le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du Congo. Mais Le fait d'avoir une analyse totalement subjective et quotidienne de la situation permet nettement plus au secrétaire général d'entrevoir la véritable menace et les réelles difficultés du gouvernement congolais. Le courrier du Premier ministre et du président de la République à Moscou agit comme un stimulateur. Le Conseil de sécurité sentant le danger, décide de l'intervention de l'ONU. Il ne souhaite pas voir se développer au centre de l'Afrique un nouvel espace de la guerre froide. Les puissances occidentales quant à elles, ne veulent pas voir non plus la naissance d'une

---

[424] Pierre de Vos, « le Gouvernement congolais proteste contre l'intervention de parachutistes belges », *op. cit*, p 1

[425] En effet le 12 juillet alors qu'il reçoit le télégramme du gouvernement du Congo, Dag Hammarskjol demande d'abord à s'entretenir avec les délégués des Africains au Conseil de sécurité. Comme analysé par l'AFP dans une dépêche au quotidien, *Le Monde* (aux Nations-Unies, on souhaite une « solution africaine » du conflit, AFP, 13 juillet 1960, p.2), le but est de traiter les dossiers congolais dans un cadre uniquement africain sans faire intervenir la communauté internationale représentée par l'organisation internationale.

zone d'influence communiste dans cette région qui renferme les principaux minerais indispensables à leurs industries.

Le Congo avec ses énormes richesses est une zone où s'exerce naturellement l'influence capitaliste par la longue présence belge et la présence des grands groupes miniers internationaux. Il ne doit pas en être autrement. Cette demande constitue une véritable menace, car un affrontement direct entre la Russie et les pays du bloc capitaliste au Congo risque d'entrainer de graves problèmes politiques, mais aussi économiques et financiers dans l'Hexagone. À côté de ce fait, la position du pays et les difficultés du gouvernement sont en soi un problème plus important encore. Il faut éviter à tout prix que le cas congolais ne crée un précédent de balkanisation en Afrique. Toutes ces considérations décident l'organisation internationale à intervenir au Congo. Réuni en séance extraordinaire, les 13 et 14 juillet 1960, le Conseil de Sécurité des Nations unies adopte la première résolution sur le Congo le 14 juillet. Cette dernière fonde le mandat de l'opération des Nations unies au Congo et détermine les termes de l'application de l'aide. La résolution se décline ainsi,

> Le Conseil de sécurité,
>
> Considérant le rapport du Secrétaire général sur la demande pour une action des Nations unies concernant la République démocratique du Congo.
>
> Considérant la demande d'assistance militaire adressée au Secrétaire général par le Président et le Premier ministre de de la République du Congo,
>
> 1. fait appel au Gouvernement belge pour qu'il retire ses troupes du territoire de la République du Congo,
> 2. décide d'autoriser le Secrétaire général à prendre en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin, et ce jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du gouvernement congolais et avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, seront à même de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leurs tâches ;
> 3. Prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité lorsqu'il y aura lieu[426].

Elle est adoptée par 8 voix, trois abstentions dont la France, la chine et la Grande-Bretagne. Même la Russie qui était farouchement opposée à cette intervention a pris part au vote. Dans un premier temps, la résolution vise le retrait des troupes belges indexées comme agresseur par le gouvernement congolais. Mais dans la mise en œuvre, l'ONU rencontre d'énormes difficultés liées au gouvernement belge, mais aussi au gouvernement katangais. Le Premier ministre congolais ne facile pas non plus la tâche aux responsables de l'opération. Par son

[426] Conseil de Sécurité « Résolution adoptée par le Conseil de sécurité quinzième année, 873e année, le 13 juillet 1960 », *S/4387 du 14 juillet 1960*, p 5

manque de connaissance des activités et intervention de l'ONU, il demande que les troupes soient placées sous contrôle direct du gouvernement congolais. Le secrétaire général de l'organisation refuse d'accéder à cette demande.

Les Casques bleus débarquent au Congo dès le 16 juillet et sont déployés successivement dans les différentes provinces du pays. Seuls le gouvernement séparatiste du Katanga et les Belges refusent que les troupes internationales interviennent au Katanga. Ce refus est suivi de plusieurs menaces et actes. Le gouvernement belge cause des soucis au représentant de Dag Hammarskjöld dans l'application de l'article 1 de la résolution. Présent au Katanga depuis le 10 juillet 1960, les troupes belges soutiennent les actions du gouvernement sécessionniste contre le pouvoir central de Léopoldville. Elles assurent également la défense de cette province. Le Premier ministre Patrice Lumumba qui interprète mal la mission de l'ONU au Congo est en rupture avec le Secrétaire général qu'il accuse de collusion avec le gouvernement katangais et demande le retrait des Casques bleus du Congo. Pour lui, les forces des Nations doivent rentrer au Katanga et mettre fin par la force à la sécession afin de réunifier le pays.

Le gouvernement belge lui, refuse de retirer ses troupes soutenant que cette présence est nécessaire pour la sécurité des populations belges, européennes et même pour les populations noires. L'argument sécurité mis en avant par les autorités belges ne manque pas d'intérêt pour le secrétaire général. Le Premier ministre belge en effet estime que les troupes internationales ne sont pas assez nombreuses pour couvrir tout le territoire et assurer la sécurité comme le font les forces métropolitaines. Alors que la condition que pose le gouvernement c'est que les troupes belges soient relevées par celles des Nations unies. Le représentant de la Belgique aux Nations unies, M. Walter Loridan lors de la réunion pour le vote de la résolution rejette la requête congolaise. Pour lui, « Lorsque les forces des Nations unies (seront) misent en place rapidement et en mesure d'assurer l'ordre et la sécurité des personnes, le gouvernement belge procédera au retrait de ses forces métropolitaines d'intervention[427] ». Cela sous-entend que la Belgique ne retire pas ses soldats dans l'immédiat du Congo et encore moins du Katanga. Le temps imparti pour que la force des Nations Unies soit en mesure d'assurer la sécurité des personnes n'est cependant pas déterminé par les Belges. Cela reste soumis à la seule appréciation du gouvernement belge, qui n'est en fait pas prêt à « lâcher » sa zone d'influence constituée dans le « basin » de résistance katangais.

[427] AFP, « le Conseil de sécurité adopte une résolution approuvant l'envoi au Congo d'une force de l'ONU et demande le retrait des troupes belges », *Le Monde*, N° 4816 du 15 juillet 1960, p 2

L'ONUC dans un premier temps tolère cette présence. Cette situation entraine des tensions sans cesse entre le Premier ministre congolais et le Secrétaire général de l'ONU. Le Premier ministre Patrice Lumumba considère l'ONUC comme complice de la Belgique et du Katanga sécessionniste. Il faut attendre le mois d'août 1960, pour que la Belgique consente à mettre en œuvre la résolution par un retrait progressif de ses troupes. Mais au Katanga où la population européenne est en majorité revenue et les sociétés ont repris leurs activités, le retrait s'étire jusqu'au mois de septembre. Ce n'est que le 04 septembre que les dernières forces belges officielles quittent le Katanga.

Mais pour arriver à ce résultat, plusieurs résolutions sont nécessaires. La résolution n 145 du 22 juillet est votée suite au rapport du Secrétaire général sur l'évolution de l'action de l'ONU au Congo. Dans celle-ci, les félicitations sont adressées au Secrétaire général pour le bon déroulement de l'action technique au Congo. Mais le point le plus fort de cette résolution concerne, le retrait de troupes belges et la mise en garde contre les États qui sont tentés de mener au Congo des actions visant à mettre à mal l'action de restauration de la paix au Congo. Les articles 1 et 2 sont ainsi déclinés ;

> 1. Invite le Gouvernement belge à mettre rapidement en application la résolution n 143 du Conseil de sécurité touchant le retrait de ses troupes, et autorise le secrétaire général à prendre à cet effet, toutes les mesures nécessaires ;
>
> 2. Prie tous les États de s'abstenir de toute action qui pourrait tendre à empêcher le rétablissement de l'ordre et l'exercice de son autorité par le Gouvernement congolais, et aussi de s'abstenir de toute action qui pourrait saper l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo[428].

L'appel à préserver l'intégrité du territoire Congolais ici s'adresse en priorité à la Belgique et au gouvernement katangais. En effet, la présence des troupes belges coïncide avec la proclamation de l'indépendance du Katanga. La mise en place d'une mission militaire belge au Katanga confirme que les autorités politiques belges se cachent derrière la sécession et qu'elles ont pour ambition de balkaniser le Congo en vue d'y asseoir un pouvoir néocolonial. Une fois de plus, le gouvernement belge passe outre mesure ces recommandations en prétextant la sécurité des populations et l'ordre qui règne au Katanga. Le gouvernement katangais s'oriente dans la même voie que la Belgique en soutenant avec des menaces que les troupes internationales n'ont rien à faire au Katanga, car, l'ordre y règne. Le

---

[428] Conseil de sécurité, « Resolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 879ème séance », le 22 juillet 1960, *S/4405, le 22 juillet 1960, https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/177/12/pdf/N6017712.pdf?OpenElement*, consulté 08/10/2017

ministre katangais de l'Intérieur en mission à Paris dans une déclaration soutient cette position. Ce à quoi le ministre de l'intérieur du gouvernement central répond en disant que si la paix et l'ordre règnent au Katanga, il n'y a plus besoin que les troupes belges y soient stationnées.

En effet, si tant est-il que l'ordre et la stabilité règne au Katanga, les Européens sont en sécurité et la présence militaire belge n'a pas lieu d'être. Les troupes belges doivent se retirer puis que l'argument essentiel de leur présence au Katanga est la sécurité des populations européennes. Dans ce cas, la présence des forces de l'ONUC est un argument de valeur pour le retrait de ces forces. Dans son rapport au Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'organisation fait mention de sa position en ces termes ;

> La Force est placée nécessairement sous le commandement exclusif de l'Organisation des Nations Unies en la personne du secrétaire général, sous le contrôle du Conseil de sécurité. Cela est conforme au principe généralement appliqué par l'organisation. La force n'est donc pas placée sous les ordres du gouvernement, pas plus qu'elle ne saurait, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration au Conseil, devenir partie un conflit intérieur quel qu'il soit. Enfreindre ce principe compromettrait gravement l'impartialité des Nations Unies Et l'action envisagée[429].

À cette situation déjà bien compliquée vient s'ajouter la question des forces paramilitaires présentes au Katanga à savoir, les mercenaires. L'action des mercenaires au Katanga devient une question internationale à cause de l'intervention de l'ONU. Les mercenaires ne sont pas épargnés par les mesures des Nations unies. Les différentes résolutions consacrent également des articles à la présence mercenaire au Katanaga. Mais dans un premier temps, de fortes pressions s'exercent sur le gouvernement belge pour le retrait de ses troupes. Tout semble être bloqué, mais l'action des mercenaires au Katanga elle continue. La gendarmerie et ses mercenaires lancent sans cesse des raids contre les villes du nord-Katanga, où se manifeste l'influence lumumbiste. Les populations sont bien décidées à ne pas accepter l'autorité d'un gouvernement autoproclamé qu'ils considèrent comme le prolongement du parti Conakat. Les forces belges encore présentes prêtent également main-forte aux forces katangaises contre la rébellion du Nord. Une grande partie de l'état-major et de la logistique de la gendarmerie et des mercenaires sont assurées par les Belges.

Le 9 août 1960, une nouvelle résolution est adoptée lors de la 886ème séance du Conseil de sécurité. Celle-ci porte toujours sur l'opération des Casques bleus au Congo. Une

---

[429] Conseil de Sécurité, « Premier rapport du secrétaire général sur la mise en application de la résolution S/4387 du conseil de sécurité, en date du l4 juillet 1960 », *S/4389, du 18 juillet 1960, https://document-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/171/86.pdf?OpenElement,* consulté le 05/06/2016

fois de plus, la Belgique est invitée, « à retirer immédiatement ses troupes de la province du Katanga », mais aussi à aider « à la mise en application des résolutions du Conseil de sécurité[430]». Cette troisième Résolution ne diffère pas vraiment de la précédente, la seule nouveauté, se trouve aux paragraphes 3 et 4. Elle se décline ainsi : « Déclare que l'entrée des Forces des Nations unies dans la province du Katanga est nécessaire à la mise en place de la présente résolution. Réaffirme que la Force des Nations unies au Congo ne sera partie à aucun conflit interne, constitutionnel ou autre qu'elle n'interviendra en aucune façon dans un tel conflit ou ne sera pas utilisée pour en influencer l'issue[431] ». À bien regarder ces deux paragraphes, il est certain que les derniers évènements survenus au Katanga et les échanges entre le secrétaire général et le Premier ministre congolais ont été pris en considération. Selon la politique de neutralité de l'organisation dans la crise congolaise, il est question de faire comprendre à Moïse Tshombé et son gouvernement que les Nations unies sont décidées à entrer au Katanga. D'un autre côté, il est question de rassurer le Premier ministre congolais et son gouvernement sur l'entrée des troupes internationales au Katanga. Car comme observé tout au long du déroulement de la crise au Congo, c'est dans cette province essentiellement (hors mis le Sud-Kasaï) que persiste le conflit armé qui met à mal la stabilité et l'unité du Congo. C'est la région où se déroulent les affrontements entre Force armée nationale et soldats privés. La résolution fait référence à l'exigence de M. Patrice Lumumba. Il n'arrête pas de demander l'entrée des troupes internationales au Katanga afin de mettre fin à la sécession. En un mot il demande que les troupes internationales se substituent à l'ANC. Bien que décidé à entrer au Katanga, le Conseil de sécurité rappelle le caractère de neutralité de l'ONU dans ses différentes missions dans le monde aussi bien qu'au Congo. Cette résolution permet non seulement d'apaiser la fureur du Premier ministre congolais, mais aussi, de faire comprendre que sous aucun prétexte, l'organisation internationale ne se rangera d'un côté. Le Katanga ne peut pas interdire l'entrée des Casques bleus dans la province, ce qui serait une faute grave, car la province fait partie du Congo. Ce qui a changé après l'adoption de cette résolution peut s'observer dans le développement des évènements. À partir de la mi-août 1960, les Casques bleus commencent leur entrée au Katanga non sans soulever de nombreuses protestations au sein de la classe dirigeante katangaise. Le pouvoir katangais est dans l'obligation de céder, mais il obtient une petite victoire, car, il comme demandé, seules les troupes européennes (les Casques bleus irlandais) entrent dans le territoire. Il faut attendre

---

[430] Conseil de sécurité, « Résolution 145 sur la question du Congo, adoptée le 9 août 1960 », *Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4426*
[431] *Ibidem*, p 7

plusieurs mois avant que les troupes africaines et indiennes considérées comme communistes par le gouvernement katangais n'entrent dans la province.

Mais le blocage et la présence persistante des mercenaires ne sont pas résolus par la présence des Casques bleus. Au contraire, la bienveillance des autorités onusiennes envers les dirigeants katangais conforte ces derniers à conserver les mercenaires à leurs services. Cette situation soulève de nombreuses discussions au sein de la classe politique à Léopoldville et incite surtout le Premier ministre à engager ses troupes dans les provinces séparatistes. Et pour ce faire, il n'hésite pas à demander de l'aide de part et d'autre au mépris des règles idéologiques qui régissent le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il se tourne vers les pays africains et non des moindres du point de vue idéologique. Le Ghana, la Guinée Conakry, le Soudan, le Togo, le Ghana sont appelés à la rescousse. La Russie apporte une aide en matériel militaire. C'est avec ces appareils que les troupes de l'ANC fidèles au gouvernement central sont acheminées au Sud-Kasaï. Mais l'action du Premier ministre ne fait que compliquer un peu plus la situation. Ses adversaires se mobilisent contre lui et les pressions tant internes qu'externes finissent, le mettre hors course avec son gouvernement. Le 5 septembre, sur les ondes de la radio nationale, le Président Joseph Kasa-Vubu annonce l'éviction de son Premier ministre (dont la politique met à mal la sécurité du pays).

Ce dernier déchu de son poste est mis en résidence surveillée au mois d'octobre. À partir de ce moment, les évènements se déchainent et aboutissent à la mort de Patrice Lumumba, assassiné au Katanga le 17 janvier 1961. L'annonce de sa mort le 14 février par le ministre de l'intérieure Munongo, entraine un soulèvement dans le monde entier. C'est alors que le Conseil de sécurité adopte une nouvelle résolution dont le ton tranche avec les précédentes. Le 21 février 1961, une autre résolution est adoptée sur le Congo. Le Conseil de sécurité sans renier sa volonté de rester neutre dans la résolution du conflit congolais demande à la fin du paragraphe 1 de cette résolution « La cessation de toutes opérations militaires, la prévention de combats et le recours à la force, si besoin[432] ». Pour la première fois, l'ONU prend conscience de la gravité de la situation et est décidée à voir les choses changer. Mais il faut aussi privilégier une résolution pacifique de la crise dans le but d'éviter de voir s'installer une situation plus grave dans tout le pays. Le fait même d'envisager une action militaire montre la gravité de la situation et le blocage des voies pacifiques entreprises jusque-là. Ce qui était une option devient une réalité à partir du mois d'août 1961 et de décembre 1962. Le

---

[432] Conseil de sécurité, « Résolution du 21 février 1961 », *documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, Supplément de janvier, février et mars, 1961*, document *S/469*

vote de cette résolution entraine l'application effective de celles déjà adoptées jusque-là. Dès la fin du mois de février 1961, les Casques bleus entrent en action. Le 7 avril 1961, à l'aéroport de Kabalo, ils appréhendent trente mercenaires. Ces derniers font partie de la Compagnie internationale (groupe de mercenaires rhodésiens et sud-africains au sein de la gendarmerie katangaise). D'autres arrestations des mercenaires ont lieu à Élisabethville, à Kolwezi, et à Dilolo. Suite à ces interpellations, les mercenaires se font rares au Katanga et le président Moïse Tschombé peut avancer que les mercenaires ont quitté le Katanga. Mais cela n'est pas vrai. Certains sont arrêtés et renvoyés dans leurs pays, d'autres se mettent à l'abri dans les États voisins ou encore se cachent dans la province. À partir de cette période, les mercenaires se font rares et ceux dont le contrat arrive à expiration, sont licenciés. Le tableau suivant fait le récapitulatif des mercenaires arrêtés à Kabolo le 7 avril par l'ONUC.

Tableau n 5 Les trente mercenaires arrêtés à Kabalo[433]

Nom et prénoms	**Nationalité**	**Lieu d'arrestation**	
Browne, William Richard	Britannique	Kabalo	1
Gordon, Ian Graham	Britannique	Kabalo	2
macArthur, William B	Britannique	Kabalo	3
Osbron, Niguel	Britannique	Kabalo	4
Yorkins, Thomas Harry Innes	Britannique	Kabalo	5
Wood, Gerald Edward	Britannique	Kabalo	6
Macintosh, Dereck, Donal	Afrique du sud	Kabalo	7
Carton-Barber, Arthur Lindsey	Britannique	Kabalo	8
D'oliviera Cyril	Afrique du Sud	Kabalo	9
Quinn, Nicholas Johannes	Britannique/Afrique du sud	Kabalo	10
Belotto, Primo	Italien	Kabalo	11
Keene, Alexander, James	Britannique/ Afrique du Sud	Kabalo	12
Bote, wietz Lourens	Afrique du Sud	Kabalo	13
Orsmond, Gilbert John Victor	Afrique du sud	Kabalo	14
Atanasiou, John	Grèce	Kabalo	15
Dureez Thomas Hofmeyr	Afrique du sud	Kalbalo	16
Clark, John Walter	Afrique du sud	Kalbalo	17
Whitehorne, Leslie Harold	Afrique du sud	Kalbalo	18

[433] Tableau établit à partir des informations tirées du Rapport, *S/4790* du 14 avril 1961, *op.cit*, p 2

Grant, Norman Bruce	Americain de naissance	Kalbalo	19
D'Annunzio, Luigi	Italien	Kalbalo	20
Legg, Donald Robert Lovell	Britannique	Kalbalo	21
Ragazzi, Mario	Italien	Kalbalo	22
Butler, Michael Thomas	Afrique	Kalbalo	23
Van der Walt, Philip Sterhanus	Afrique du sud	Kalbalo	24
Mason, Unwin Collyer	Afrique du sud	Kalbalo	25
Nel, Christian Rhillirus	Afrique du sud	Kalbalo	26
Kem, Jojan Christo	Afrique du sud	Kalbalo	27
Grant, John Maher	Britannique (Rhodésien)	Kalbalo	28
Koekemoer, Johnannes Andries	Afrique du sud	Kalbalo	29
Sher, Harry	Bitannique (Israël)	Kalbalo	30

Une autre résolution vient encore révéler le caractère difficile de la crise ou de la partie qui se joue au Congo. Il s'agit de la résolution du 24 septembre 1961 qui insiste sur le retrait des mercenaires demandant que les troupes internationales se chargent de cette opération. Plusieurs résolutions ont déjà demandé le retrait de ces forces, mais sans succès. C'est dire toute l'importance des mercenaires dans la guerre de sécession au Katanga, mais aussi la difficulté à enrayer un tel phénomène. Pour la première fois, le Conseil de sécurité condamne ouvertement les soutiens extérieurs au Katanga et l'action mercenaire qui met à mal la stabilité du pays tout entier.

> Déplorant toute action armée menée contre l'autorité du Gouvernement de la République démocratique du Congo, en particulier les activités sécessionnistes et l'action armée qui sont actuellement menées par l'administration provinciale du Katanga avec l'aide de ressources de l'extérieur et de mercenaires étrangers, et rejetant entièrement l'allégation selon laquelle le Katanga serait une « nation souveraine indépendante[434].

Les aides extérieures qui alimentent en mercenaires le conflit au Katanga sont pointées du doigt. Ce texte est une avancée majeure, car si l'ONU se doute que certains pays interviennent au Katanga jamais, elle n'a pointé du doigt leur responsabilité dans le recrutement de mercenaire pour le Katanga. Un retournement de situation qui interpelle l'opinion sur les priorités du Conseil de sécurité, mais aussi sur celle des États-Unis après le 17 janvier 1961. La politique des Nations unies est dominée par les États unis. Les

[434] Conseil de sécurité, « Résolution du 24 septembre 1961 », *www.un.org/fr/document*, consulté le 28 juillet 2018

financements de l'organisation proviennent en grande partie de l'administration américaine. Il faut croire que le gouvernement américain qui convoite les richesses du Congo a revu sa politique et ne trouve plus opportun l'existence du gouvernement katangais[435]. L'administration Kennedy est soucieuse « de ne pas heurter à l'assemblée générale les pays afro-asiatiques opposés à la sécession, les États-Unis considèrent que le Katanga représente un faire-valoir au pouvoir lumumbiste de Stanleyville et un danger de pénétration du communiste au Congo[436] ». Une situation que les États-Unis et la Belgique cherchent à éviter par tous les moyens possibles[437]. La nouvelle attitude de l'organisation envers le Katanga est dictée par la volonté de voir ce problème résolu rapidement. Elle désire voir se développer des relations plus cordiales entre le gouvernement congolais et l'administration américaine et belge. Avec cette nouvelle résolution, la Force de l'ONU au Congo a carte blanche pour couvrir ces actes et mener des actions militaires de front contre les mercenaires et les gendarmes katangais. La résolution du 24 septembre 1961 est à l'origine des actions militaires menées par les Forces des Nations unies contre la gendarmerie katangaise à partir du 28 décembre 1962. Cette action permet en janvier 1963 de liquider la sécession et de réintégrer la province du Katanga au Congo.

La mise en place de l'opération des Nations unies au Congo ne s'est pas faite sans difficulté. Des difficultés liées à la politique du gouvernement central. L'attitude du Premier ministre est un obstacle à la mise en place de la mission. D'un autre côté, l'interprétation du mandat de l'ONU et la politique du secrétaire général de l'ONU constituent également un frein à cette mise en place. L'organisation dispose de nombreux outils pour rendre son action vraiment performante. Parmi ceux-ci, l'adoption de résolutions fait figure de favoris. Aussi les différentes résolutions adoptées dans le cas du Congo et plus précisément du Katanga ont

---

[435] Les Etats Unis non seulement dans le cadre de la guerre froide, mais aussi dans un souci de préserver ses intérêts a longtemps milité pour l'élimination du Premier ministre Patrice Lumumba considéré comme l'homme de Moscou. Suite à la mort de dernier, les masques tombent et les véritables intentions des uns et des autres se dévoilent. C'est alors que la sécession katangaise vit ces pires moments.

[436] Romain Pasteger, *op.cit*, p 138

[437] En décembre 1960 quand M. Patrice Lumumba est arrêté, les membres de son gouvernement issu de la coalition au pouvoir s'étant retirés dans la province de Stanleyville mettre en place un gouvernement et proclament la République populaire du Congo. Ils se considèrent comme le seul État légitime, car son gouvernement est en réalité composé de tous les ministres du gouvernement Lumumba issu de son parti et de ses alliés. Les États unis considèrent que cette situation est une réponse non seulement à l'arrestation des M. Patrice Lumumba, mais bien plus à la sécession katangaise qui est tolérée par toute la communauté internationale. Surtout il ne faut pas oublier que la République populaire du Congo est reconnue immédiatement par plusieurs États africains et asiatiques et l'URSS. Aussi c'est à juste titre que ces pays par les de pénétration communiste au Congo. Car à la différence de ce que l'on pensait il y a quelque mois encore, c'est maintenant que le risque communiste au Congo est le plus grand. Car les pays qui reconnaissent cette République populaire sont tous d'obédience communiste ou marxiste.

permis de mettre fin à une situation difficile et insoluble. Les troupes internationales ici se substituent à l'armée nationale chose qu'elle a toujours réprouvée. Mais la situation favorise cette action militaire. Les différentes solutions pacifiques proposées montrent leur limite. Il ne reste plus que la voie forte. Les deux actions militaires entamées pendant les périodes d'août à décembre 1961 ne donnent pas de véritables résultats. Il faut attendre en décembre 1962 pour que l'action lancée aboutisse en janvier 1963 à la fin du règne katangais. Dans le cas du Congo, l'organisation internationale adapte ses prises de position selon le déroulement des faits. L'action s'avère plus difficile à cause de la présence mercenaire. Une présence qui oblige l'ONU à déroger à la charte de non-intervention dans les affaires intérieures d'un État. Le Conseil de sécurité est obligé d'ordonner l'utilisation de la force pour mettre fin aux activités mercenaires qui soutiennent la sécession katangaise.

1.2. Les difficultés du déploiement de l'ONUC

Le 14 juillet 1960, une résolution est votée donnant mandat au secrétaire général d'envoyer une mission d'opération au Congo. Dès le 13 juillet, le secrétaire général informé depuis le début de la situation par Ralph Bunche alors en mission au Congo convoque une réunion du groupe afro-asiatique afin de débattre de la situation. Le 14 juillet suite au télégramme des deux autorités congolaises à M. Kroutchev, le Conseil de sécurité se réunit à la demande de Dag Hammarjkcöel. La situation au Congo selon les termes de ce dernier constitue une menace pour la sécurité mondiale. Le même 14 juillet, la résolution n° 143 décide de la mise en place d'une opération des Nations unies au Congo.

La résolution 143 du 14 juillet se décline ainsi

> Le Conseil de sécurité, considérant le rapport du Secrétaire général sur la demande pour une action des Nations unies concernant la République du Congo, considérant la demande d'assistance militaire adressée au Secrétaire général par le Président et le Premier ministre de la République du Congo,
>
> 1. Fait appel au Gouvernement belge pour qu'il retire ses troupes du territoire de la République du Congo ;
>
> 2. Décide d'autoriser le Secrétaire général à prendre, en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin, et ce jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais et avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, seront à même, de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leurs tâches;

> 3. Prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de Sécurité lorsqu'il y aura lieu[438].

Cette résolution à un double objectif, le retrait des troupes belges du Congo et la mise en place d'une assistance militaire. Le pays est admis à l'ONU le 7 juillet 1960[439], deux jours après le début des évènements de juillet 1960. Le 9 juillet, les forces belges présentes au Congo et les parachutistes en Belgique sont mis en état d'urgence. Le 10 juillet a lieu l'intervention belge qui permet de mettre en sécurité les Européens présents dans le pays. Présent au Congo depuis le 4 juillet, Ralph Bunch à une connaissance mieux approfondie de la réalité de la situation. Ses notes au secrétaire général combiné à ce que ce dernier perçoit comme une menace pour la sécurité mondiale finissent par convaincre ce dernier qui accepte la nécessité d'une intervention de l'ONU. La résolution est votée par 8 voix, 0 contre et 3 abstentions. Celle-ci reçoit le nom d'Opération des Nations unies au Congo (ONUC). Son vote est motivé par les pressions exercées sur elle par le groupe afro-asiatique de l'organisation qui milite pour une intervention au Congo. Il n'y a aucune condamnation à propos de l'intervention belge au Congo. Pourtant c'est la présence militaire belge qui a le plus motivé l'appel à l'ONU. Patrice Lumumba s'il est satisfait de l'arrivée des Casques bleus, retient qu'aucune sanction véritable n'est arrêtée contre la Belgique. Les forces belges sont dans un premier temps sont pressenties pour recevoir mandant de l'ONU afin de continuer leur intervention au Congo. Les autorités belges ont su défendre leur cause devant les différentes assemblées précédentes. Leur action est présentée comme une action humanitaire pour sauver des vies. Leur maintien au Katanga permet de sécuriser cette zone qui est alors perçue comme une base de replis pour les populations européennes. La communauté internationale elle-même se félicite de l'action belge au Congo et de l'organisation qu'elle met au Katanga. Le Premier ministre congolais se plaindre de ce fait et demander que la force des Nations unies intervienne pour mettre hors du pays les troupes belges.

Le 22 juillet[440], une seconde résolution est adoptée alors qu'il reste encore dans le pays et surtout au Katanga, des militaires belges. Cette résolution fait suite aux nombreuses plaintes du gouvernement central de Léopoldville. Elle dresse un état des lieux de la mise en place de l'opération sur le terrain. Aux Nations unies, le gouvernement belge tente de convaincre les différents pays et surtout ceux du Conseil de sécurité de la nécessité du maintien d'un détachement belge au Congo. Cette présence est selon ce dernier nécessaire pour rassurer les populations belges et européennes qui travaillent au Katanga. Mais Bruxelles

---

[438] Conseil de Sécurité, *Résolution 143 du 14 juillet 1960, S/4387, https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/171/02/pdf/N6017102.pdf?OpenElement*, consulté le 02/06/2017

[439] Conseil de Sécurité, *Résolution 142 du 7 juillet 1960,* Archives des Nations unies, Bureau pour l'Europe à Genève.

[440] Conseil de sécurité, « *Résolution 145 du 22 juillet 1960 », https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/177/12/pdf/N6017712.pdf?OpenElement*, consulté le 05/02/2019

est bien obligé de se plier à la décision du Conseil de sécurité. Le 7 août, les autorités militaires belges annoncent le début du retrait des soldats belges au Congo. Mais ce n'est qu'à partir du 4 septembre que le retrait belge au Katanga commence. Mais déjà la Mission d'assistance technique belge mise en place le 22 juillet pour le compte du Katanga entame une action officieuse. Les officiers, colonels et généraux belges sont présents au Congo. Ceux-ci font partie de la mission technique belge.

Depuis la mise en place de l'ONUC, il existe une tension entre le Premier ministre, quelques membres de son gouvernement d'une part et le Secrétaire général de l'ONU d'autre part. Les deux camps ne perçoivent pas cette opération de la même manière. Pour les Nations unies, les Casques bleus sont présents au Congo pour aider le gouvernement et ses Forces militaires à rétablir l'ordre. Leur mission se limite juste à assurer la sécurité du territoire et à œuvrer pour un retour à la paix[441]. Les Casques bleus n'ont pas mandat pour intervenir dans le conflit au Congo. Cela est en accord avec la charte des Nations unies. Lumumba pense alors à une intervention militaire de l'armée nationale congolaise dans les provinces sécessionnistes.

Et le gouvernement belge au conseil de sécurité fait tout pour que ces troupes n'entrent pas au Katanga. Dans son discours concernant la force de l'ONU, Moïse Tshombé fait savoir à Dag Hammarskjöld qu'il ne veut pas des agents du communisme sur son territoire. C'est ainsi qu'il voit les soldats issus des pays africains. Les Casques bleus sont à majorités constituées de soldats du Ghana, de la Guinée, du Maroc, de l'Inde, etc. Sur les cinq provinces du Congo, seul le Katanga ne compte pas sur son territoire des troupes onusiennes dans les premiers mois du déploiement. Le représentant du secrétaire général et ce dernier lui-même sont fermés aux appels de Lumumba et entament des discussions avec le gouvernement katangais. Cette attitude conforte le Katanga dans sa position. Car les échanges entre le Secrétaire général et les autorités katangaises sont perçus comme une reconnaissance de fait de la sécession par l'ONU. Même si celle-ci n'est pas officielle, elle est un fait mis en lumière par le traitement spécial qui est accordé à la question du déploiement des Casques bleus dans la province. La Belgique en sous-main soutient de tels échanges. Selon eux les Casques bleus n'ont pas à s'immiscer sur un territoire où règnent la paix et la stabilité et c'est le cas du Katanga. Les autorités katangaises quant à elles, menacent de lancer leurs troupes contre les forces onusiennes si elles venaient à franchir les frontières du Katanga. Il semble que le problème lié à la présence des troupes de l'ONUC au Katanga se résume à la relative stabilité qui règne dans la province. Ajouté à cela, la reprise des activités économiques et financières, mais aussi politiques et le tout dans un calme qui contraste avec celui de Léopoldville.

---

[441] Le retour à la paix et à l'unité du territoire passe par plusieurs reformes que l'opération des Nations unies au Congo met en place avec l'accord du gouvernement. Il s'agit, du désarmement de l'ANC, de la formation de l'armée, afin de permettre selon les termes de Dag Hammarskjöld « au gouvernement congolais de restaurer son autorité, notamment dans le domaine de la sécurité » Archives des Nations Unies, « Premier rapport du secrétaire général sur la mise en application de la résolution S/4387duconseilde sécurité, en date du 14 juillet1960 », *document, 8/4389 18 juillet 1960, https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/4389*, consulté le 05/02/2016

Ce que l'on constate c'est qu'il existe dans cette affaire, de nombreuses implications difficiles à ignorer et qui compliquent la mise en place de l'opération. L'intervention internationale a pour but d'empêcher une lutte entre les différentes puissances sur le sol congolais. En retardant l'entrée des Casques bleus au Katanga, le secrétaire général veut non seulement satisfaire les katangais, mais éviter de détruire la relative stabilité dans la province. Une situation qu'il considère comme un acquis en comparaison de ce qui se passe dans les autres provinces. L'action de l'ONUC visant à ramener la paix au Congo est citée comme un exemple. « Le plein rétablissement de l'ordre public dans la République démocratique du Congo contribuerait efficacement au maintien de la paix et de la sécurité internationale[442] ». Les alliances entre la Belgique et certaines puissances au Conseil de sécurité ne permettent pas une application rapide du dispositif dans la province. Ce n'est que le 6 août quand M. Dag Hammarjscköl se rend au Katanga où il doit rencontrer M. Moïse Tshombé que les Casques bleus font leur entrée dans la province. Des avions-cargo déversent sur l'aéroport d'Élisabethville, des Casques bleus avec toute la logistique nécessaire à la mise en place de leur opération. Ce sont les Casques bleus suédois. Le gouvernement et surtout le Président Moïse Tshombé exige et obtient que ce soit de troupes blanches et surtout de l'Europe qui soient envoyées dans sa « République ». Cette acceptation est une erreur grave que le secrétaire général des Nations unies doit assumer devant le gouvernement congolais.

La mise en place de l'ONUC connait de nombreuses difficultés et des dysfonctionnements. Le contexte de politique intérieure du pays dominé par les sécessions du Sud-Kasaï et du Katanga aggravé par la participation des mercenaires en est la cause. D'un autre côté, la politique internationale dominée par la lutte entre les blocs constitue un handicap pour l'organisation. Si elle veut arriver à ses fins, l'ONU au Congo doit revoir sa politique surtout avec l'intense activité mercenaire dans la province du Katanga. Selon Michel Virally, « L'évolution de l'affaire du Congo allait montrer les limites dans lesquelles se trouve enfermée, dans l'état l'actuel des relations internationales, l'action des Nations Unies…[443] ». Les nombreuses initiatives des États occidentaux et africains dans l'affaire congolaise viennent court-circuiter l'action de l'ONUC et rendre sa tâche encore plus ardue.

Toutes ces difficultés entrainent de nombreux affrontements entre les autorités politiques congolaises d'une part et celle de l'ONU d'autre part. Les décisions des responsables de la mission de l'ONU au Congo ne sont pas non acceptées par Élisabethville. Les discussions et entrevues entre les différents acteurs se poursuivent tout au long de la présence onusienne dans la région. Dans cette affaire, le secrétaire général de l'ONU trouve la

---

[442] Assemblée générale de l'ONU, « Résolution 145 du 22 juillet 1960 », S/4405, adopté à la 879ème séance de, *www.un.org/fr/document*, consulté le 21 juillet 2014, p 6.
[443] Michel Virally, « Organisation internationale universelle », *Annuaire français de Droit international*, Volume 6, n°1, Année 1960, p 559

mort dans un accident d'avion le 18 septembre 1961alors qu'il se rend à une entrevue avec Moïse Tshombé, en Rhodésie. Toutes ces tracasseries conduisent le Conseil de sécurité de l'ONU à adopter une résolution qui autorise l'utilisation de la force pour mettre fin au problème katangais.

2. Les Casques bleus et l'intervention contre les mercenaires

La phase cruciale de l'opération des Nations unies au Congo réside dans son intervention sur le terrain. Une fois, la mise en place faite et son mandat déterminés et clarifiés par le premier Rapport du Secrétaire général[444], les unités des Casques bleus sont reparties dans les différentes provinces du pays. Le but est de couvrir le territoire national. Mais, le Katanga sécessionniste fait barrage à cette mise en place. Une situation qui oblige l'ONUC à faire fi du principe de non-intervention de l'organisation dans les affaires intérieures des États. Dans cette province la mise en place de l'opération rencontre d'énormes difficultés. Quand enfin les Casques bleus peuvent fouler le sol katangais en août 1960, ils sont confrontés à la présence des mercenaires. À partir de ce moment, l'essentiel de l'action de l'ONUC se concentre sur le Katanga et l'éviction des mercenaires du pays. Ce point traite des interventions contre les mercenaires et de la fin de la sécession.

2.1. Rumpunch et Morthor

Difficilement installées au Katanga, les troupes des Nations unies affrontent à plusieurs reprises, les Forces de la gendarmerie katangaise. Ces affrontements interviennent dans le cadre de la mise en application des résolutions de l'ONU. Bénéficiant de l'appui des membres du groupe afro-asiatique aux Nations unies, mais aussi des États-Unis, pour qui la sécession du Katanga doit être liquidée (après la mort de Lumumba), le secrétaire général de l'organisation demande aux Casques bleus d'entrer en action contre les forces militaires et paramilitaires dans la province. Le Conseil de Sécurité autorise les Casques bleus à arrête et expulser tout personnel militaire étranger. Mais cette opération tourne à l'affrontement, car les mercenaires ne comptent pas se rendre sans lutter. Le dirigeant katangais qui ne souhaite pas le retour de la province dans l'ensemble congolais, lancent la gendarmerie et les mercenaires à l'assaut des Casques bleus. Avant toute intervention armée, les différents recours amiables

[444] Conseil de Sécurité, « Premier rapport du secrétaire général sur la mise en application de la résolution S/4387 du Conseil de sécurité, en date du l4 juillet 1960 », document *S/4389 du 17 juillet 1960, https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/171/86/pdf/N6017186.pdf?OpenElement*, consulté, le 28/05/2018

sont exploités par les autorités onusiennes. Mais ayant épuisé ces moyens, l'action par la force est préconisée par la résolution S/5002 du 24 novembre 1961[445] et utilisée par les Casques bleus.

En 1961, l'ONUC est prête à employer les grands moyens pour mettre fin à la sécession. Les campagnes militaires de la gendarmerie katangaise et des mercenaires dans le nord de la province et les attaques contre la position onusienne décident de l'application effective des résolutions déjà adoptées. En avril la première opération dans la province est mise sur pied. Elle répond à un double objectif en conformité avec les dispositions de la résolution onusienne. Dans son paragraphe A-1, il est mentionné,

> Demande instamment que les Nations unies prennent immédiatement toutes les mesures appropriées pour empêcher le déclenchement d'une guerre civile du Congo, notamment des dispositifs concernant les cessez-le-feu, la cessation de toutes opérations militaires, la prévention de combat (…). Demande instamment que des mesures soient prises pour le retrait et l'évacuation immédiate du Congo de tous les personnels militaires et paramilitaires et conseillers politiques belges et d'autres nationalités ne relevant pas du commandement des Nations unies ainsi que des mercenaires[446].

Cette demande est acceptée et visée par la résolution du 24 novembre 1961[447]. En s'appuyant sur ces dispositions légales, les Casques bleus au Katanga prennent position dans les lieux stratégiques pour agir. Déjà le 7 avril 1961, un détachement des forces onusiennes met aux arrêts trente mercenaires sur l'aérodrome de Kabalo. Il s'agit des membres de la compagnie internationale. Ce groupe militaire de la gendarmerie est constitué de mercenaires sud-africains et rhodésiens et des « soldats de fortune » originaires d'autres pays. Ces derniers sont transférés à la base de Kamina pour interrogatoire avant leur extradition hors du Congo. Ils sont au nombre de 30 personnes. Ils ne sont pas les seuls à tomber dans les filets de l'ONUC. Plusieurs autres alors même qu'ils rentrent de mission sont appréhendés par les Casques bleus. Ces mercenaires après interrogatoire sont rapatriés hors du Katanga. Mais loin de résoudre le problème, cette action entraine un regain de recrutement et d'interventions

---

[445] Article 4, « Autorise le Secrétaire général à entreprendre une action vigoureuse, y compris, le cas échéant, l'emploi de la force dans la mesure requise, pour faire immédiatement appréhender, placer en détention dans l'attente de poursuites légales ou expulser tous les personnels militaires et paramilitaires et conseillers politiques étrangers ne relevant pas du Commandement des Nations Unies, ainsi que les mercenaires », visés au paragraphe 2 de la résolution 161 A (1961) adoptée par le Conseil de sécurité le 24 novembre 1961

[446] Conseil de sécurité, « Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961 », *S/4790 du 14 avril 1961*, *op. cit*

[447] Conseil de sécurité, « Résolution adoptée par le conseil de sécurité à sa 982ème séance le 24 novembre 1961 », S/5002, 24 novembre 1961, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/284/74/pdf/N6128474.pdf?OpenElement*, consulté 025/06/2017

mercenaires mercenaires. Les rapatriés reviennent au Katanga, mais aussi de nouvelles recrues arrivent, car la Mission marissal continue son recrutement.

Plusieurs combats opposent les Casques bleus et la gendarmerie soutenue par les mercenaires. Ces affrontements sont repartis en trois temps. Les combats accélèrent le recrutement de soldats de fortune, car les dirigeants katangais ne veulent pas renoncer à leur indépendance. Les mercenaires eux-mêmes, sont déterminés à lutter de toutes leurs forces pour faire barrage aux Casques bleus qu'ils considèrent comme les vrais mercenaires dans cette guerre.

Les Casques bleus et les représentants du secrétaire général sont exaspérés de voir tous leurs efforts réduits à néant par la ruse du président Moïse Tshombé et son gouvernement. Mais aussi par le renforcement de l'action mercenaire sur le terrain. Les troupes de l'ONU stationnées au Congo sont restées moins visibles durant la première période qui court de juillet à septembre 1960. Mais en 1961 les lignes commencent à bouger et l'opération prend de l'envergure. C'est alors que la voie de l'offensive militaire est suggérée et utilisée pour résoudre le problème. Trois offensives retiennent notre attention et sont l'objet du développement qui suit. La première commence le 28 août 1961. Elle porte le nom de Rumpunch et a pour objet l'expulsion les mercenaires du Katanga. Après plusieurs actions et interventions pour enrayer la présence mercenaire au Katanga sans succès, les Casques bleus sont mobilisés pour passer à l'action directe. Le 28 août 1961, à 4h du matin les Casques bleus passent à l'action. Elle permet ce jour-là d'arrêter environ 200 mercenaires. La seconde opération intervient entre le 13 au 21 septembre 1961 (Morthor). La dernière offensive intervient avec l'application du plan U-Than. Cette dernière opération débute le 28 décembre 1962 avec le déploiement des Casques bleus et prend fin le 14 janvier 1963 avec l'annonce de la fin de la sécession par Moïse Tshombé.

- ***l'opération Rumpunch (28 août 1961)***

En 1961, la politique internationale change de cap au Congo. Cette année est marquée par l'assassinat du Premier ministre, M. Patrice Lumumba, au Katanga. Arrêté en décembre 1960 et emprisonné au camp militaire de Thyshville, il est transféré le 17 janvier 1961 au Katanga avec deux de ses collaborateurs. Les 14 février 1961, le ministre katangais de l'Intérieur Munongo annonce la mort de M. Patrice Lumumba tué par des villageois soit disant. Mais en vérité, il est mort assassiné le même 17 janvier 1961, avant d'être découpé et brûlé par des mercenaires à la solde des sécessionnistes katangais. Cette nouvelle entraine un

grand bouleversement dans le monde entier. L'ONU demande une enquête internationale afin de déterminer les conditions dans lesquels ce drame s'est produit. La Belgique aussi bien que les autres soutiens du Katanga condamnent ce drame. Une condamnation qui marque le début de la lutte contre la sécession. La résolution du 21 février 1961 adoptée quelques jours après se démarque de l'attitude adoptée jusque-là. Le ton est plus tranchant et insistant. Les actions de rapprochements entre Élisabethville et Léopoldville encouragées par l'organisation internationale ne donnent pas grand résultats. M. Moïse Tshombé et son gouvernement trouvent toujours matière pour remettre en cause les accords arrêtés ensemble. La conférence de Tananarive, qui se déroule du 8 au 12 mars 1961, a pour but de définir la nouvelle configuration de l'État du Congo. Alors que les katangais sont pour une confédération, les autorités du gouvernement central penchent plus vers la fédération. Les conclusions de cette conférence acceptées par les deux parties sont une fois de plus rejetées par Moise Tschombé une fois arrivée à Élisabethville. Les négociations sont entamées par les agents de l'ONUC au Katanga pour le retrait des militaires belges et des mercenaires. Mais elles échouent et pour cause, les gendarmes et les mercenaires ne sont pas prêts à se laisser arrêter. Les officiers belges demandent un préavis qui doit coïncider avec la fin des contrats mercenaires. C'est un refus. Les forces mercenaires et le cadre militaire belge doivent quitter le territoire au plus tard le 1er juillet 1961. Les autorités katangaises se montrent conciliantes et semblent se conformer aux décisions. Il est prévu la constitution de comités (composés des délégués ONUC et du gouvernement katangais) afin de veiller aux bonnes applications des décisions de la conférence et de l'expulsion des militaires et mercenaires étrangers. Mais jusqu'au mois d'août, aucune action n'est entreprise par les Katangais. Les autorités du Katanga une fois de plus, montrent leur mauvaise foi en refusant d'envoyer des délégués à la session parlementaire du 22 juillet à Lovanium.

Le secrétaire général des Nations unies, U-Than formule à l'égard des sécessionnistes, des menaces qui pourraient aller de l'embargo sur le cuivre et le cobalt katangais à une action par la force de l'ONUC[448]. Mais cela ne change rien. Dans l'impasse le nouveau secrétaire général de l'ONU propose un plan de sortie de crise nommé le Plan U-Than. Il fixe les règles de réunification et de gestion du pouvoir. Mais, il est rejeté par les autorités katangaises. En désespoir, le nouveau secrétaire général décide de mettre fin définitivement à la sécession. Il lance une action d'envergure nommée Rumpunch. « Rumpunch vise l'arrestation et

[448] Nations unies, Centre d'information des Nations unies pour la Belgique, la France et le Luxembourg, document n°45, « la semaine aux Nations unies, n° 34, du 17 au 24 août 1962 », p 2

l'expulsion de tous les officiers blancs[449] ». Les Casques bleus reçoivent l'ordre d'entamer des opérations militaires visant le retrait de toutes les forces mercenaires et paramilitaires du Katanga. Or à la mi-juillet 1961, il reste encore de nombreux mercenaires au Katanga. Ils sont au nombre de 275 (selon Romain Pasteger quand les Nations unies avancent le chiffre d'environ 500) et de nombreux autres officiers belges. Malgré les nombreuses dispositions prises par les Nations unies, la sécession katangaise survit grâce à ces derniers. On se rappelle que suite à la résolution du 21 février 1961, nombreux d'entre eux sont expulsés de la province. Mais, ils reviennent toujours par des voies détournées et grâce au concours de complicités étrangères. Cela explique le chiffre donné par l'ONUC. Le 24 août, le gouvernement congolais vote une motion de censure contre tout personnel militaire étranger au Katanga. L'ordonnance est ainsi libellée, « ordonnance n 70 du 24 août 1961 relative à l'expulsion des officiers et mercenaires non congolais servant dans la force katangaise[450]». Il n'y a pas plus explicite. Le ministre de l'Intérieur et celui de la Défense sont chargés de l'exécution de la décision. Mais c'est plutôt la Force de Nations Unies qui exécute l'opération,[451] car les forces nationales sont faibles et divisées en plusieurs. L'ONUC n'en attendait pas moins. Cette ordonnance fournit à l'organisation les moyens légaux pour exécuter la résolution du 21 février dans toute sa rigueur.

Le 28 août dès les premières lieures du jour, les Casques bleus sont déjà en mouvement. Ils occupent alors les points stratégiques d'Élisabethville et des principales localités. Les mercenaires pour la majorité sont arrêtés au sorti de leur lit d'autre sont arrêtés alors qu'ils s'apprêtent à aller sur le front. À l'intérieur de la province, ce sont les Sud africains qui font les frais de l'opération. L'effet de surprise donne aux onusiens l'avantage sur les mercenaires qui se laissent arrêter et transférés à la base militaire de Kamina (celle-ci est sous le contrôle de l'ONUC). Ainsi, 443 mercenaires sont faits prisonniers par l'ONUC et attendent leur expulsion[452]. Le Président du gouvernement katangais annonce dès le soir du 28

---

[449] « Nous les affreux du Katanga », *Historia* n° 406 bis, spécial mercenaires, *op. cit*, p 21

[450] Moniteur congolais, 2ème année 1961 « Ordonnance n°70 », *https://www.droitcongolais.info/files/Ordonnance-du-24-aout-1961_Expulsion-des-officiers*, consulté le 02/01/2020

[451] Dans son rapport le représentant des Nations unies au Congo explique cette action par le souci de préserver le Katanga de la déferlante ANC. En fait le ministre de l'Intérieur Katanga, Munongo a annoncé le 26 août que 1500 soldats de l'ANC faisaient mouvement vers le Katanga. Connaissant la capacité de destruction de cette Force, et les tensions nées de cette annonce, l'ONU c'est alors vu dans l'obligation d'intervenir pour prévenir tout débordement. Conseil de sécurité, « Rapport du fonctionnaire charge de l'opération des nations unies au Congo au secrétaire général concernant la mise en application du paragraphe A-2 de la résolution du conseil de sécurité du 21 février 1961 » *S/4940,* 14 septembre 1961, https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/215/76/pdf/N6121576.pdf?OpenElement, consulté le 06/11/2018

[452] *Ibidem*

août que l'opération des Nations unies de ce jour se situe dans le cadre la résolution S/4741 du Conseil de sécurité. Il tient à remercier ses troupes comme pour dire à l'ONUC qu'il s'incline devant le verdict de cette journée. « Le gouvernement s'incline devant les décisions de l'ONU. Il tient à remercier les officiers et gradés de nationalités étrangères pour les services qu'ils ont rendus au Katanga (…)[453] ». Même s'il déclare se soumettre aux décisions de l'ONU, à aucun moment il n'est mentionné un retour de la province dans la République du Congo. L'opération s'est déroulée sans grande effusion. Aucun combat entre les adversaires n'est observé. Ce jour, c'est au total 443 mercenaires et assimilés qui sont arrêtés. Le consul belge à Élisabethville passe un accord avec Conor O'Brien pour l'évacuation des mercenaires. Le Tableau suivant fait l'état de l'évacuation de ces forces.

Tableau n 6 : Évacuation des personnels non congolais de la gendarmerie le 8 août 1961[454]

Dénomination	**Rapatriés**	**En attente de rapatriement**	**Manquants**	**Total**
Belges de carrière	144	33	10	187
Volontaires belges (mercenaires)	113	8	54	175
Français	4	6	11	21
Autres pays	12	18	30	60
Total	273	65	105	443

À l'analyse de ce tableau, il ressort que le nombre du personnel militaire belge est plus élevé que celui des mercenaires. Le gouvernement belge depuis août 1960 avait commencé le retrait de ses forces au Katanga et avançait même qu'il ne restait plus de soldats belges au Katanga mis à part, la poignée d'officiers de la mission technique belge civils. L'on s'étonne du nombre de Belges dans la gendarmerie qui pour la situation parait impressionnant. La différence de chiffre montre que cette opération vise en réalité, les troupes belges au Katanga. Munongo ministre de l'Intérieur du Katanga révèle que lors de son entrevu avec le Moïse Tshombé le 26 septembre 1961, Conor O'Brien déclare que « seules deux puissances dans le

[453] Service de Presses, « Discours du Président Tshombé, (Élisabethville, 28 août 1861) », cité par Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen, *Congo 1961 tom I*, *op. cit,* p 515-516
[454] Tableau réalisé à partir des informations tirées de *Congo 1961 Tom I, op. cit*, p 517

monde pouvaient s'opposer à l'organisation internationale: les États-Unis et la Russie[455] ». Le cadre militaire belge arraché à la gendarmerie signifie, la décapitation de cette armée qui repose en grande partie sur les Belges et les mercenaires. Dès lors, l'ONUC peut être assurée que la fin de la sécession intervienne bientôt. S'agissant des mercenaires, le nombre restreint est dû au fait que certains d'entre eux se trouvent au moment de l'opération en mission à l'intérieur du pays. Ce qui joue en leur faveur. D'autres par contre se cachent depuis que l'ONU a décidé de l'application effective des résolutions. Nombre d'entre eux se mettent à l'abri soit dans les pays voisins en attendant le retour au calme. Toujours est-il que les Nations unies sont déterminées à briser la sécession du Katanga par tous les moyens. Mais Rumpunch échoue lamentablement; seuls 273 membres non congolais de la gendarmerie arrêtés sont expulsés. Car entre l'arrestation et l'expulsion, nombreux d'entre eux réussissent à s'échapper. Les responsables de l'ONUC doivent se rendre à l'évidence, l'opération n'est pas une totale réussite. Dans l'opération « quelques belges de l'ancienne force publique, cinquante-quatre Belges volontaires, quatre Britanniques, un Polonais, un Hongrois, un Danois, deux Portugais, un Suédois, huit Italiens, un Sud-africain, un Néo-zélandais, quatre Hollandais, cinq de diverses nationalités et onze Français auraient échappés[456] ». Tous sont les hommes du Colonel Faulques. Ces mercenaires qui ont échappé au coup de filet onusien ne sont pas restés inactifs longtemps.

Un certain Créner[457] qui demande à s'occuper de l'évacuation des mercenaires et aux forces paramilitaires, laisse le temps aux mercenaires de se mettre à l'abri et de rassembler leurs forces. Sur les 443 arrêtés, 105 manquent lors de l'évacuation. Les mercenaires évacués ne tardent pas à revenir au Katanga. Les mercenaires belges qui sont censés être rapatriés sont plus que jamais présents au Congo. Il faut noter au passage que le groupe des mercenaires français est quasiment intact. Aucun d'entre eux ne se trouve parmi les arrêtés. L'utilisation de la force est un fait la différence dans cette opération. L'utilisation de la force militaire n'est pas conforme à la charte de Nations-Unies, un fait sur lequel le gouvernement katangais s'appuie. Du côté belge, il est question de mettre à l'abri ses ressortissants et de se prémunir de toute critique, éviter un affrontement entre l'ONU et les officiers belges.

---

[455] Les Archives africaines contemporaines, *fasc, 2,* p 35, cité par Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen, *Congo 1961, op. cit,* p 513

[456] « Nous les affreux du Katanga », *Historia* n° 406 bis spécial mercenaires, *op. cit,* p 29

[457] Consul belge au Katanga, il s'engage en fait à rapatrier tout personnel militaire belge se trouvant dans la province. Son action donne un coup de frein à l'action de l'ONU tout en brisant l'effet de surprise. Et pourtant, rien n'est fait, les mercenaires sont toujours présents au katana et se regroupent.

La fin de la sécession pense-t-on à Washington et à Léopoldville est pour bientôt. Mais les mercenaires ne tardent pas à sortir de leur cachette et à organiser la résistance. Des affrontements se produisent dans toutes les villes et surtout à Élisabethville. Ajouté à cela, la manipulation et les tergiversations de Moïse Tshombé. Ce dernier rechigne à mettre en application les différents accords signés avec les autorités de Léopoldville. L'ONU doit constater l'échec de Rumpunch avec la reprise des actions militaires dans la province et la présence des mercenaires. Cette fois, l'ONUC décide d'employer les grands moyens. Le 13 septembre 1961, l'opération Morthor est lancée avec pour but de mettre fin à la sécession et de ramener le Katanga dans l'ensemble congolais.

➢ *l'opération Morthor (13 au 21 septembre 1961)*

Constatant l'échec de l'opération Rumpunch l'opération des Nations unies au Congo met en place un nouveau plan, Morthor qui veut dire écrasement. Comme le dit son nom, cette action vise, l'écrasement de la sécession de la sécession katangaise par la force. C'est à partir du 8 septembre 1961 que se met en place cette dernière. À cette date, le parlement congolais « vote une motion demandant que la sécession soit réduite avec l'aide de l'ONU [458] ». Le 11 septembre 1961, Conor O'brien reçoit tous les documents nécessaires à la mise en route de cette opération. Le même 11 septembre, l'acte posé par des officiers de la gendarmerie contre les représentants de nations unies à Élisabethville crée des tensions[459]. En fait, le représentant adjoint est arrêté par un officier non katangais de la gendarmerie. En réponse à cette action, l'ONU décide d'une intervention d'envergure contre tout personnel militaire non katangais dans la province. Le 13 septembre 1961, Morthor est déclenchée.

Elle débute seulement quelques semaines après Rumpunch. Les mercenaires une fois de plus sont au rendez-vous des combats. Roger Faulques est le maître d'orchestre dans Élisabethville. Ce dernier organise la résistance avec quelques katangais qui n'ont pas pris la fuite. Roger Faulques en chef incontesté entraine ses troupes dans des actions de guérilla urbaine auxquelles les Casques bleus ne sont pas habitués. Les troupes onusiennes qui ne

---

[458] Romain, Pasteger, *op.cit*, p 173

[459] Selon Conseil de sécurité, « Rapport adressé au secrétaire général par le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations unies au Congo au sujet de la situation concernant l'application des résolutions en date des 21 février et 24 novembre 1961 », S/5053/Add. 11, 20 août 1962. *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N62/178/58/pdf/N6217858.pdf?OpenElement*, consulté le 08/09/2017. Voire également Paragraphe a-2 de la résolution du conseil de sécurité du 21 février 1961.

s'attendaient pas à une résistance farouche sont vite débordées par la riposte des troupes Katangaises. En effet, Roger Faulques dirige l'opération de reconquête. Les katangais et les mercenaires reprennent du service. Les Affreux reprennent en main les quelques soldats katangais qu'ils trouvent. Le 11 septembre alors qu'il apparait que la situation est calme, les mercenaires lancent contre les positions de la Force internationale, des attaques armées. Ces mercenaires qui ont échappé à l'arrestation et l'expulsion forment en réalité la troupe d'élite de la gendarmerie. Il ne faut pas oublier que les Français qui sont le plus nombreux de ce groupe sont des soldats aguerris. Leur chef, le Colonel Roger Faulques se charge de la formation. Le 13 septembre, les mercenaires et leurs katangais passent à l'attaque. Le nombre des soldats onusiens dans l'opération est inconnu, mais une source mercenaire parle, « d'un bataillon de Suédois, un bataillon d'Irlandais, un bataillon Gurkhas, un bataillon Dogra d'éléments malais, des danois (…)[460] ». Ses forces sont considérables en comparaison de la force numérique katangaise sur le terrain. Force qui se résume à seulement « un millier de gendarmes katangais, une cinquantaine de Belges dont une section de 120 paras (environ)[461] » sans compter les mercenaires.

Effectivement sur le terrain les katangais sont en faiblesse numérique. Les Casques bleus dont l'effectif total au Congo est d'environ 18 000 au Congo et d'environs 4000 au Katanga. Ce chiffre est énorme à cause de la situation particulière que représente la province. Ainsi les quelques soldats de fortunes, officiers belges et katangais en se lançant dans une aventure de reconquête, savent à quelle force ils font face. Il est clair que dans cette aventure, les mercenaires/katangais ont peu de chance de remporter une quelconque victoire. Non seulement les Casques bleus sont en nombre plus élevé, mais ils disposent d'une logistique que les mercenaires n'ont pas. La victoire semble donc être du côté descasques bleus. Mais rien n'est joué d'avance les mercenaires se montrent fin habillent et arrivent à maintenir la pression sur les troupes de l'ONUC. Le bataillon irlandais stationné à l'aéroport de Jadotville est pris en otage avec d'autres soldats irlandais arrêté ailleurs par les mercenaires. Les deux tentatives de secours envoyé échouent. Internés le 18 septembre à l'hôtel Europe de Jadotville, ils sont finalement relâchés en échange de prisonniers katangais de l'ONUC le 25 septembre 1961. Harcelé de partout, les troupes onusiennes bien qu'en nombre important battent en retraite. À la différence des mercenaires et des katangais, ils ont une connaissance restreinte du terrain ce qui limite leurs actions. Les mercenaires concentrent leurs actions dans

---

[460] Romain, Pasteger, *op.cit*, p 173
[461] Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen, *Congo 1962*, *op. cit,* p 30

la guérilla en occupant les villas et maisons vides. Dispersés dans la ville, ils arrivent facilement à atteindre leur cible. L'ONUC se trouve vite en position difficile et avec la situation des otages irlandais, sa direction doit négocier un cessez-le-feu.

Le cessez-le-feu signé le 20 septembre n'est pas respecté. Mais l'ONU n'accepte pas sa déculottée engagea à nouveau ces troupes dans un combat dès le 21 décembre. Mais malgré ses hélicoptères de combat, elle doit plier devant les mercenaires katangais. Cette fois, voyant les moyens très importants mis en jeu par les Casques bleus, M. Moïse Tshombé promet le retour du Katanga dans le Congo. Mais il ne tient pas parole. Les Nations Unies sont bien décidées à mettre fin à cette sécession afin de rétablir l'ordre dans le pays. Les troupes sur le terrain commencent à se fatiguer et les finances de l'organisation prennent un sérieux coup. Il est alors plus qu'urgent de mettre fin à cette affaire. En décembre 1962, il est clair que cette fois les choses sont sur le point de changer définitivement.

2.2. L'offensive du 28 décembre 1962 et la fin de la sécession

Elle débute entre le 27 et le 29 décembre 1962, mais selon M. U Than, « l'opération de l'ONUC commencée dans l'après-midi du 28 décembre est destinée à enlever tous les barrages routiers de la gendarmerie katangaise dans la région d'Élisabethville est terminée par la riposte ou l'attaque des troupes de l'ONU[462] ». Dans cette annonce, il ressort clairement que les combats sont terminés et que la situation est revenue à la normale. C'est également ce que semble indiquer un communiqué de M. Than en date du 31 décembre[463].

Mais avant l'année 1962, de nombreuses actions sont entreprises afin de résoudre pacifiquement la situation. Alors que la situation au Katanga se complique avec les incessants combats meurtriers, le Président autoproclamé M. Moïse Tshombé accepte de rencontrer le Premier ministre Joseph Adoula à Kitona dans le bas Congo. Cette rencontre est fixée au 20 décembre 1961. Les États unis qui depuis l'intervention onusienne dirigent en réalité la politique de l'organisation au Congo sont à l'origine de cette rencontre. Cette rencontre a pour but de régler les détails du retour du Katanga dans le Congo. Car croit-on, la fin de la sécession est en route avec l'opération Morthor même si celle-ci est un échec patent. De cette rencontre résulte un accord en 8 points appelés « Accords de Kitona[464] ». Mais le 21 décembre quand il est question de ratifier ces accords, M. Moïse Tshombé ne signe que sous

---

[462] Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen, *Congo 1962*, *op. cit*, p 418
[463] *Ibidem*, p 418-420
[464] Sur les accords de Kitona, lire les ouvrages de Kyoni Kya Mulundu, *Moïse Kapend Tshombé: Tome I La renaissance du Katanga Victoire posthume*, Paris, Edilivre, 2015, p. 432-445. Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen, *Congo 1962*, chapitre VI, p 333-362 et Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen,*Congo 1961*, *op. cit*, p 555-562 et gouvernement du Katanga, *Le Livre blanc du Gouvernement central sur la sécession katangaise*, p 13-25 et 61-89

la pression des fonctionnaires de l'ONU et du proconsul américain. Mais une fois rentré au Katanga, il rejette cet accord sous le prétexte que l'assemblée parlementaire katangaise n'est pas favorable au texte de Kitona. Il faut noter que M. Moïse Tshombé avait déjà prévenu « qu'il n'était pas venu négocier une solution définitive. Sinon atteindre la cessation des hostilités[465] ». De retour à Élisabethville, il s'empresse de soumettre le « texte de Kitona » au gouvernement katangais. Ce dernier sans l'avaliser, se contente de le soumettre à son tour, au parlement. Le parlement katangais dans une résolution du 15 février déclare « Accepter le projet de Déclaration du 21 décembre 1961 de Kitona comme pouvant servir de bases de discussion en vue du règlement du conflit congolais (…)[466] ». Alors que les termes de cet accord mentionnent le retour du Katanga dans le Congo et la reconnaissance de l'autorité du gouvernement central sur toutes les provinces du pays, voici que le parlement katangais demande une nouvelle discussion.

Pendant ce temps, les points épineux à l'ordre du jour des résolutions du 21 février et du 24 septembre restent sans véritable solution. M. Moïse Tshombé ne cesse de clamer que ses « chiens de guerre » ont quitté le Katanga et qu'il ne se trouve plus un seul mercenaire au sein de la gendarmerie. Il fournit une liste de « 7 pages des officiers et mercenaires avec indications des indemnités de licenciement qui leur auraient été versées. En ce qui concerne le « noyau dur » des mercenaires groupé autour des officiers français, le président katangais certifia qu'il était licencié et que le colonel Faulques avait été conduit à la frontière sous escorte militaire…[467] ». Mais cela reste à vérifier et la suite des évènements montre que cette liste n'est rien qu'une duperie. Seule une bonne partie des Sud-Africains quittent le territoire. Leurs contrats étant arrivés à expiration et vu la détermination de l'ONUC, les autorités katangaises ne renouvellent pas les contrats préférant garder les Européens jugés plus efficaces. Entre temps Roger Faulques qui a une altercation avec les responsables katangais de l'État-major de la gendarmerie, est prié de quitter le Katanga. Il est reconduit à la frontière par escorte militaire. Il rentre chez lui laissant son unité aux mains de Bob Denard. Les mercenaires arrêtés par l'ONUC eux aussi sont rapatriés dans leur pays d'origine. Mais selon Marc Robyn, plusieurs d'entre eux reviennent rapidement au Katanga[468]. Bob Denard lui-même reconnait ce fait. Rentrée en France, il est de retour au Katanga deux jours plus tard via la Rhodésie. Ce qui est certain, c'est que des mercenaires, il en existe toujours au Katanga et surtout au moment où il est certain que l'ONU est prête à utiliser tous les moyens y compris la force pour mettre fin à la sécession katangaise. Les mercenaires en effet ont été éloignés expressément de la capitale et des grands centres de la province afin de tromper la vigilance des fonctionnaires de l'ONU. Loin, disséminés dans les régions du nord et dans l'est de la

---

[465] KyoniKya Mulundu, *op.cit*, p 435
[466] Jules Gérard Libois, Benoit Verahegen, *Congo 1962*, *op. cit*, p 335
[467] *Ibidem*, p 340
[468] Amenan Kouame « Entretien avec Marc Robyn », *op. cit*

province, ils sont irréparables et donc invisibles. Pour preuve, lorsque l'ONUC décide de donner le dernier tour de vis à la sécession, « l'armée katangaise grâce aux volontaires européens et sud-africains disséminés dans tout le pays, a repris du poil de la bête[469]». Bob Denard doit suspendre la formation de nouvelles recrues. « À la tête de quatre-vingt-quinze katangais et de vingt-cinq volontaires européens (il se met à l'abri à Kipushi quand) Jean Schramme tient le nord-est du pays (Katanga) et le capitaine Tavernier, le nord[470]». Voilà ce qui montre que les mercenaires sont bien encore présents au Katanga. Le gouvernement sécessionniste est dans la manipulation des chiffres pour faire croire que les mercenaires sont tous partis de la province. À la veille de l'attaque de l'ONUC, les effectifs mercenaires ne sont vraiment pas entamés. Mais Moïse Tschombé persiste à dire que les mercenaires ne sont plus présents au Katanga. Seul, le Colonel Faulques a été licencié et a quitté le territoire.

Le noyau dur des mercenaires français lui est encore en place et se retrouve avec quelques Belges sous les ordres de Bob Denard. M. Moïse Tshombé continu à affirmer que tous « les officiers étrangers qui encadraient notre gendarmerie ont définitivement quitté le territoire katangais depuis le 28 août 1961[471]». Le gouvernement katangais cherche à gagner du temps, car l'ANC est en campagne dans le nord de la province. Mais cette fois-ci le subterfuge katangais ne trompe personne. L'ONUC bien décidée à mettre fin à cette sécession utilise toutes les voies possibles. Sans pour autant fermer la porte à une solution négociée et pacifique. Les troupes internationales continuent alors leur mission. Durant le mois de février 1962, la presse signale l'expulsion de 9 mercenaires belges du Katanga; les derniers selon Moïse Tshombé. M. Linner, successeur de M. Connor O'Brien demande, le déploiement de ses troupes dans les villes de Kipushi, Jadotville, Kamina-ville et Kolwezi afin de parer à toute éventualité. Les mercenaires comme il le pense, sont susceptible d'utiliser ces villes comme base de replis et d'intervention. Et il n'a pas tort, la suite des évènements lui donne amplement raison.

Depuis le mois de mars, plusieurs incidents sont signalés dans diverses villes. Des affrontements et attaques sont signalés par diverses sources (katangaises, ONU, belge, etc.). Des accusations font état d'attaques des Casques bleus contre les troupes katangaises le 28 février et le 12 avril 1962. Les autorités katangaises mentionnent des attaques les 5 et 6 mars contre ses troupes, etc. Tout cela montre que la question mercenaire au Katanga est vraiment cruciale. Il est clair qu'une solution pacifique pour le règlement de la question est difficile à trouver. Mais le nouveau Secrétaire de l'ONU veut y croire. Il propose un plan en plusieurs points aux deux protagonistes afin de résoudre le problème. Celui-ci reçoit le nom de « Plan U

---

[469] Bob Denard, *op.cit*, p130
[470] *Ibidem*, p 131
[471] *Ibidem*, p 340

Than[472] ». C'est un plan de dissuasion afin d'inciter le gouvernement provincial katangais à se mettre en rapport avec le gouvernement central, dans le but de trouver une solution au retour définitif du Katanga dans l'ensemble congolais. Il se décline en 21 points et concerne non seulement la fin de la sécession, mais aussi la structure même du nouveau gouvernement. C'est en quelque sorte une forme de constitution pour une sortie de crise.

Mais une fois de plus, cet ultime texte ne permet pas de résoudre pacifiquement la question. Devant ce énième échec, l'ONU n'a d'autres solutions que de résoudre la situation pas des mesures qui ne laissent plus place à une quelconque négociation. Surtout que M. U Than avait déjà prévenu dans un rapport ce qui se passerait si d'aventure, une solution urgente n'est trouvée pour mettre fin à la sécession et réorganiser le pays.

> « Si aucune évolution ne se dessine dans ce sens (parlant du Plan U Than)à bref délai, disait-il, j'incline à penser que l'ONU tant à cause de la détérioration virtuellement inévitable de la situation au Congo qu'à cause des limites que lui impose son propre budget, pourrait se voir bientôt obligée de décider si elle doit retirer des forces militaires du Congo ou si se portant à l'autre extrémité, elle doit autoriser expressément l'ONUC à tâcher de mettre fin aux efforts de sécession du Katanga par tous les moyens nécessaires[473]».

Ces propos traduisent à eux seuls toute l'impatience et la fatigue de l'organisation face à la mauvaise foi des autorités katangaises. Elle se traduit par les propos tenus par le secrétaire général, le 4 février 1963 une fois la sécession brisée. « …Il était indispensable de régler le problème de la sécession katangaise qui, outre qu'il provoquait l'appauvrissement et l'instabilité dans le reste du Congo, menaçait également la paix du continent africain et était pour l'Organisation des Nations Unies elle-même, la cause de graves difficultés politiques et financières[474] ».

Pour revenir au déroulement des faits, les autorités katangaises ne cessent de constituer une force puissante en dotant la gendarmerie katangaise de nouveau matériel tel des avions[475].

---

[472] Pour se faire une idée de ce que renferme ce texte, consulter, Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen, *Congo 1962*, p 349-362, et Paul-Henry Gendebien, *l'intervention des Nations unies au Congo 1960-1964*, Bruxelles, 2011, p 138-139

[473] Conseil de sécurité, « Rapport adressé au secrétaire général par le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations unies au Congo au sujet de la situation concernant l'application des résolutions en date des 21 février et 24 novembre 1961 », S/5053/Add. 11, 20 août 1962, *op.cit*

[474] Conseil de sécurité « Rapport adressé au secrétaire général par le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations unies au Congo au sujet de la situation concernant l'application des résolutions du Conseil sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961 : Évolution de la situation au Katanga entre le 26 novembre 1962 et le 4 janvier 1963 », *ONU, S/5053/Add.14*, du 11 janvier 1963, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N63/007/24/pdf/N6300724.pdf?OpenElement*, consulté le 019/05/2017

[475] Le président Katanga passe commande d'hélicoptère de combat auprès de constructeur en Europe, les fameux Fouga Magister et de 5 Dornier. Les premiers sont utilisés par le Katanga dans sa lutte contre l'ONUC lors de l'opération Morthor en septembre-décembre 1961.

Entre « janvier et février 1962, cinq appareils Piper au moins sont arrivés au Katanga. Trois avions allemands Klemm sont arrivés entre juin et août 1962 (…), offerts par un certain Cassart ressortissant belge …[476] ». Le recrutement de mercenaire continue et cette fois, ce sont des spécialistes, des pilotes qui sont demandés. Bob Denard reçoit de M. Moïse Tshombé l'ordre de recruter de nouveaux mercenaires. Ces derniers ne tardent pas à venir d'Europe où « La filière de recrutement bruxelloise et parisienne des frères Hambursin fonctionne toujours normalement malgré la surveillance de la police[477] ». Outre ces nouvelles recrues, le mercenaire français s'entoure de Lefèvre, un ancien d'Indochine, Thaddée Kowalski, le Lieutenant Freddy Thielemans et de Marc Robyn à qui s'ajoute Karl Couke ainsi que Bob Noddyn. Ces mercenaires ont déjà combattu l'ONUC lors des opérations Rumpunch et Morthor ; ils connaissent bien le pays et les terrains de combats. Avec la reconstitution des unités mercenaires et celles des gendarmes katangais, l'arrivée de nouvelles recrues et de matériel militaire neuf, le gouvernement katangais est prêt au combat.

Photo n°13 : Karl Couck[478]

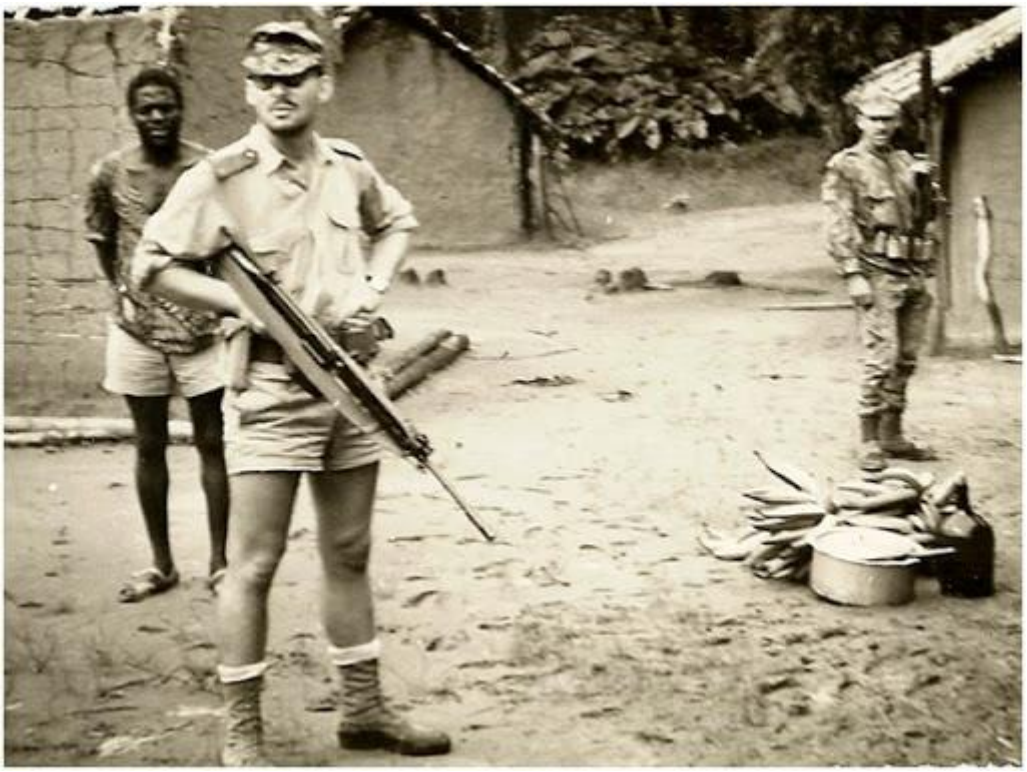

[476] Jules Gérard-Libois, Benoît Verhaegen, *Congo 1962*, *op.cit*, p 398
[477] Bob Denard, *op. cit*, p 130
[478] *https://www.google.com/search?q=mercenaire+karl+couck*, consulté le 03/02/2019

Photo n 14: Bob Noddyn et Bob Denard[479]

L'ONC elle non plus n'est pas restée inactive. Tirant les leçons de ses échecs de 1961, la Force internationale s'est également dotée en matériel militaire de pointe. Le 28 décembre débute au Katanga, la dernière lutte de l'ONUC contre la sécession. Elle aboutira en janvier 1963, à la fin de la sécession katangaise. Du matériel militaire neuf arrive dans les différentes bases de l'ONUC les Casques bleus reçoivent des avions de combat et de transport des troupes et du matériel (engins blindés, avions à réaction)[480]. Le gouvernement américain qui souhaite voir se terminer cette sécession met à la disposition de l'ONUC, une mission militaire dirigée par le général Truman. L'ONUC ne craint plus de se lancer dans une action militaire contre les forces armées katangaises.

Le 24 décembre 1962 à un barrage de l'ONUC éclate ce qui devient une opération de liquidation de la sécession. Ce jour-là, les gendarmes katangais ouvrent le feu sur les Casques bleus éthiopiens tuant 1 soldat. Un hélicoptère de l'ONU fait également l'objet de tir de la part de ces mêmes troupes sans que le gouvernement katangais n'ordonne l'arrêt de la fusillade. L'escalade atteint son paroxysme le 28 décembre. À 3 heures du matin le 28 décembre, les troupes belges lancent contre les positions des Casques bleus éthiopiens tenants Liso, « huit bombes de mortiers[481] ». L'ONU attribue la responsabilité aux gendarmes

---

[479] *http://paramicalebelge.e-monsite.com/pages/1para-diest-58-kamina*, le 03/02/2019
[480] Paul-Henry Gendebien, *op.cit*, p 14
[481] Jacques Gérard-Libois, Benoît Verhaegen *Congo 1962*, *op.cit*, p 414 et le « Rapport adressé au secrétaire général par le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations unies au Congo au sujet de la situation concernant

katangais ainsi qu'aux mercenaires. Ce harcèlement croissant comme le note le Secrétaire de l'ONU dans son Rapport du 11 janvier 1963 finit par dégénérer en épreuve de force entre l'ONUC et la gendarmerie katangaise. Le 28 l'ONUC démantèle par la force les barrages katangais à l'entrée d'E'ville afin d'avoir plus de liberté de mouvement. Le Président de la province fait alors une déclaration incendiaire dans laquelle il appelle le peuple à résister contre les troupes de l'ONU. L'occupation de la capitale de la province se fait sans grande résistance. Le 29 décembre, les combats conduisent l'ONUC sur la route de kipushi, mais les résistances des mercenaires se dressent devant eux. Dans le nord du pays, les troupes de l'ANC repoussent les mercenaires et les katangais conduits par Christian Tavernier. Kongolo tombe aux mains des Congolais et les mercenaires abandonnent leurs katangais aux environs de Jadotville, pour échapper à l'ONUC. Dans le nord-est, Jean Schramme également doit faire face aux troupes congolaises et onusiennes. Sa situation est précaire. Par sa technique et la combativité de son unité, il réussit néanmoins à faire échec à l'assaut des troupes adverses. Mais, il sait que sa situation est intenable. Les katangais et les mercenaires ne sont pas en nombre suffisant pour combattre longtemps contre les forces internationales. Les villes de Manono et de Nyunzu dans le nord-est de la province tombent vite aux mains des forces ennemies. Pour les reprendre, il met en place une stratégie d'encerclement. Mais il a besoin pour cela d'aide. Il fait appel à Bob Denard. Ce dernier quitte Kikondja et ensuite Mwansa à trois cent trente kilomètres de son repère de Kipushi. Avec l'ouverture de plusieurs fronts, les Casques bleus et l'ANC sont obligés de diviser en plusieurs unités leurs troupes ce qui réduit considérablement leur avantage. Jean Schramme attaque Kiambi, mais c'est peine perdue, car la généralisation des combats sur toute l'étendue de la province est un fait. Les troupes katangaises, mercenaires y comprirent, sont obligées de décrocher. Les forces de l'ONUC infligent de nombreux revers à leurs adversaires. À Kasongo-Niembo à la frontière avec le Sud-Kasaï, à Élisabethville même, les troupes katangaises aux ordres du major Tshipola cèdent, se débandent, ou refusent tout simplement de combattre. Kamina tombe aux mains de l'ONUC. Le 30 décembre, Kipushi est occupée par les soldats suédois et ghanéens de l'ONUC qui occupent également toute la zone de Kamina-base, Kamina-ville, détruisant au sol 2 avions Havards de la gendarmerie katangaise. Seuls les mercenaires continuent de combattre, se repliant sur d'autres villes, dans le but de reconstituer leurs effectifs, repoussant le moment fatidique de la chute de la sécession. Le reste des mercenaires est regroupé à

---

l'application des résolutions du Conseil sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961 : Évolution de la situation au Katanga entre le 26 novembre 1962 et le 4 janvier 1963 », *op.cit*, p 14

Jadotville où le gouvernement katangais a trouvé refuge. Les « soldats de fortune » reçoivent l'ordre de continuer les combats et si possible de détruire les installations économiques et minières si l'ONUC doit avoir la victoire.

Les mercenaires de Bob Denard continuent la bataille. Scindée en deux groupes, un sur la route menant à Élisabethville et le reste à Jadotville, les mercenaires débutent la mise en place de la politique de la « terre brûlée » et de destruction préconisée par le gouvernement katangais[482]. Le 3 janvier 1963, Jadotville est prise d'assaut par les Casques bleus qui poussent leur avancée à Sakania. Mais la ville de Kolwezi, occupée par les mercenaires et les membres du gouvernement katangais est épargnée à cause de la menace de « terre brûlée ». Le 12 janvier 1963, le président Tshombé quitte la ville et le 14 janvier, les ministres katangais adressent une lettre au Premier ministre belge, M. André Spaak. Il s'agit de la déclaration de fin de sécession. Les mercenaires qui s'y sont retranchés quittent la ville et se dirigent vers la frontière avec l'Angola. À ce moment les mercenaires présents au Katanga sont au nombre d'environ cent cinquante selon les dires de Bob Denard sous les ordres duquel, tous sont désormais réunis. Mais ils pourraient être plus, car, la colonne de Jean Schramme traverse la frontière de son côté. La fin de la sécession est officiellement annoncée le 14 janvier 1963, mettant ainsi fin à presque trois ans de sécession.

En fin l'on se rend compte que la présence des mercenaires dans le conflit congolais tient une place très importante dans le déroulement de la résolution de la question katangaise. Lors des différents combats qui opposent de 1960 à janvier 1963, les forces de l'ONUC au katangais, les mercenaires ont joué un grand rôle. Ce sont eux qui ont le plus supporté les combats et fait durer la guerre. Il ressort donc que la présence des mercenaires au Katanga est un fait international qui mobilise de nombreux efforts militaires de la part des États membres de l'ONU. Cette question mobilise également des ressourceséconomiques nationales, mais aussi internationales. Elle fait intervenir des intérêts partisans dont la défense entraine les puissances occidentales à intervenir au Katanga et à soutenir l'action mercenaire.

En juillet 1960, éclate au Congo ce que l'on peut appeler la crise congolaise. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance, les forces armées du pays entrent en

[482] Les charges explosives sont installées autour de la centrale minière de Jadotville et des infrastructures de l'Union minière. Les mercenaires de Bob Denard se rendent ensuite sur le pont de la Lufira qu'ils détruisent à l'aide d'explosifs. Mais Bob Denard qui espère ne pas à avoir à faire exploser les infrastructures minières et les ponts a une entrevue avec les dirigeants de L'UMHK à la suite de laquelle, il décide de ne rien faire de l'ordre reçu par le président Katanga.

mutinerie contre le cadre belge dans un premier temps et ensuite contre l'autorité nationale. Cette mutinerie est la première phase d'un processus qui va miner les dix premières années de l'existence du Congo comme entité souveraine. Elle pose également les jalons de la guerre civile qui va durablement marquer le pays et faire intervenir différents types d'acteurs. Mais tout ceci n'est que le résultat d'un processus commencé bien avant la proclamation de l'indépendance et favorisé par certaines circonstances. Parmi lesquelles, le manque de formation d'une armée nationale, le manque de formation des leaders et la décolonisation accélérée sans moyens d'accompagnement, tiennent une place de choix.

Le Congo est un pays au sous-sol très riche. Ses richesses minières lui ont valu de, nom de « scandale géologique ». Elles attisent depuis longtemps, les convoitises des pays industriels qui utilisent ces minerais comme matières premières dans leurs industries. À l'aube de son indépendance, il se retrouve au centre d'une course entre les Occidentaux et Russes. Ceux-ci mettent tout en œuvre afin de s'approprier ces minerais et de se positionner sur l'échiquier économique du Congo. Mais ces convoitises sont menacées par les troubles qui éclatent sitôt l'indépendance proclamée. En effet, la mutinerie de la Force publique suivie de la sécession du Katanga et du Sud-Kasaï entraine le pays dans une grave crise militaire qui débouche sur la guerre civile. Ce conflit armé qui menace l'équilibre du pays aussi bien que les intérêts miniers des États occidentaux. Quand le conflit éclate, c'est tout naturellement que ses derniers se positionnent comme acteurs.

Les puissances étrangères, pour parvenir à leurs fins utilisent différentes stratégies qui plongent le pays dans le désordre et ouvre la voie à l'arrivée des mercenaires au Katanga. La Belgique qui a une part de responsabilité dans la débâcle du Congo lance avec ses alliées (France États-Unis), une campagne de déstabilisation du gouvernement congolais dirigé par Patrice Lumumba. Ce dernier est considéré comme un activiste communiste et sa présence à la tête de l'État laisse craindre une soviétisation du Congo. Dans un monde marqué par le conflit est-ouest, c'est tout naturellement que ces pays apportent leur soutien à la balkanisation du pays. Ce fait commence à se manifester par les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï. La Belgique et ses alliées soutiennent ouvertement ou de façon officieuse ces séparatismes. Pour cela, ils utilisent les mercenaires. Des mercenaires qui finissent par s'imposer comme acteurs de premier plan dans la guerre au Congo. C'est au Katanga sécessionniste que les mercenaires interviennent et s'implantent. Leurs actions sont favorisées par le soutien belge, mais aussi français et américain dans une moindre mesure et de certaines personnalités congolaises. Ces derniers dans leur lutte contre le Premier ministre mettent tout

en œuvre afin de l'évincer de la scène politique. Les moyens mis en place pour faire main basse sur les richesses du Congo conduisent à la diabolisation du gouvernement congolais. Les adversaires du Premier ministre, mettent tout en œuvre afin de le faire passer pour un communiste et faire croire à un danger soviétique au Congo. Danger qui n'existe que dans leur imagination. Finalement, le Premier ministre est assassiné le 17 janvier 1961 au Katanga. Sa mort entraine le revirement, de la Belgique et des États-Unis. Elle motive également la multiplication des opérations militaires de l'ONUC contre les sécessions et leurs mercenaires.

Dans l'éclatement de cette crise, deux faits retiennent l'attention comme étant les facteurs clés de l'éclatement. Il s'agit de la politique de colonisation et de décolonisation belge, mais aussi des erreurs congolaises au lendemain de l'indépendance. La colonisation belge maintient les Congolais loin des formations qui doivent les préparer à diriger plus tard le Congo. L'éducation des classes indigène est ignorée et confiée au clergé qui lui ne forme que des prêtes. À l'indépendance, les leaders politiques qui se retrouvent au sommet de l'État n'ont aucune connaissance dans la gestion d'un État ou des relations internationales. Il en est de même pour l'armée où les soldats n'ont aucune formation solide et aucun profil de carrière. Sans formation véritable, les soldats congolais ne comptent en leur sein aucun sous-officier encore moins des officiers. Utilisée durant longtemps pour les intérêts de la colonisation, la Force publique garde ses réflexes et ses raisonnements coloniaux. Les décisions des autorités congolaises qui tentent de trouver une solution à la mutinerie entrainent encore plus de problèmes. Avec l'africanisation des cadres militaire, la transformation de la Force publique en Armée nationale et le renvoi des autorités militaires belges, ils retirent à la Force publique son élément le plus stabilisateur. En effet, la discipline au sein de la force est maintenue par la présence de son cadre belge qui exerce sur les soldats noirs un parfait contrôle. Pour louables qu'elles sont les actions du Premier ministre accélère la désintégration de l'armée. Or un pays a besoin d'une armée force pour pouvoir exister. Dès lors, il devient difficile au gouvernement congolais de réaliser les projets de développement qu'il s'était fixé.

La débâcle du Congo dès les premiers instants de son existence sape les fondements mêmes d'un possible développement du pays sur tous les plans. Le pays plonge dans des épisodes de violences qui dégénèrent en conflits armés. Des Conflits armés qui font toujours intervenir des mercenaires dont la position se consolide de plus en plus au Congo. C'est sur le terreau fertile des luttes idéologiques, militaires et la recherche d'intérêts économiques que le mercenariat se développe et prend de l'ampleur au Congo. Chassée du Katanga en janvier

1963, après la fin de la sécession, leur retour à l'été 1964, met en lumière la place qu'ils occupent désormais dans le climat conflictuel du pays.

Deuxième Partie: LE REFLUX DE L'ACTIVITÉ MERCENAIRE AU CONGO-ZAIRE 1964-1978

En janvier 1963, la sécession du Katanga est dissoute grâce à l'aide militaire de la Force des Nations Unies. Les mercenaires qui représentent le pilier de l'armée congolaise quittent le Congo vaincus et chassés par les Casques bleus. Une bonne partie des Sud-Africains et des Rhodésiens[483] retournent dans leur pays d'origine. Quant aux autres mercenaires (les Français, les Belges et les katangais), ils trouvent refuge dans les pays frontaliers. La majorité des mercenaires belges trouve asile en Angola. Avec eux, certaines troupes de la gendarmerie katangaise, les kasimba de Jean Schramme et une bonne partie des soldats katangais. Quant aux autorités politiques, elles retournent à leurs activités antérieures en dehors de Moïse Tshombé qui trouve asile en Espagne après un passage en France. Dès le 31 janvier 1961, la province est officiellement rattachée au reste du Congo. Tout rentre en ordre, la vie politique et sociale reprend son cours.

Mais, les tensions n'ont pas pour autant disparu. Si le Katanga est libéré, le Kwilu, la province orientale et le Kivu entrent en dissidence contre le pouvoir central. Les opposants, partisans de Patrice Lumumba qui ont quitté le Congo suite à la purge débutée en décembre 1960, sont de retour et renforcent leurs positions. Ils sont désormais décidés à utiliser les armes pour arriver à leurs fins. À la veille des fêtes de fin d'année, Pierre Mulélé lance les activités rebelles dans la région du Kwilu. À partir de 1964, une rébellion bicéphalique s'installe dans l'Est du pays. Elle impose au gouvernement la mobilisation d'énormes ressources militaires. Dans la mise en place des opérations militaires contre les assaillants, les mercenaires réapparaissent, mais cette fois, leurs opérations reçoivent la caution du gouvernement et d'une bonne partie de la communauté internationale[484].

Dans le Congo d'après sécession, la situation politique et militaire reste fragile et instable. Une rébellion qui menace le régime de Léopoldville nait en 1964. Les mercenaires sont rappelés au Congo pour prendre part à ce nouveau conflit. L'intervention des pays étrangers via les nombreuses aides et soutiens est encore d'actualité. Cette fois l'implication soviétique est plus visible. Une situation qui rappelle bien le bipolarisme n'épargne aucun continent.

---

[483] Parmi eux se trouvent des Italiens, des Espagnols, des Allemands, des Britanniques, etc.

[484] Les pays africains ne sont pas d'accord avec ce recrutement, car ils considèrent que la présence mercenaire représente un danger. Ce sont des représentants de l'impérialisme occidental dont ils cherchent tous à se défaire. Cette présence est aussi considérée comme une violation de la souveraineté des États indépendants d'Afrique. Le nouveau Premier ministre congolais est vu depuis l'épisode de la sécession katangaise, comme un allié des impérialistes blancs. Les pays africains socialistes sont opposés à cette intervention, car ils considèrent que le gouvernement central du Congo n'a pas la légitimité qu'il faut. Les circonstances de la mort que Patrice Lumumba n'a pas quittée les esprits.

Chapitre I : LE CONTEXTE DU RETOUR DES MERCENAIRES AU CONGO EN 1964

Au début de l'année 1963, les mercenaires quittent précipitamment le Katanga. Le Congo ainsi débarrassé de toute influence mercenaire peut entrer dans une nouvelle ère de développement avec la réintégration du Katanga dans la République congolaise. L'Organisation des Nations Unies également peut alors envisager sérieusement et sereinement l'aide politique militaire, et l'aide au développement décidée depuis 1960 pour le pays. Les dirigeants politiques et militaires sont satisfaits de la fin de la sécession et de la bonne gestion de cette crise. Si les responsables du gouvernement sont satisfaits, sur le terrain social les voix se font de plus en plus entendre. Il existe toujours dans le pays, une vive opposition au gouvernement central. Un nouveau conflit se profile déjà à l'horizon malgré cette relative stabilité.

Une rébellion que l'on pense être éphémère éclate dans l'Est du pays. Elle dégénère en un grave conflit armé qui ravage les provinces de l'Est du pays. C'est le plus grave conflit armé que la jeune République doit affronter. Les mercenaires qui ont fui le Katanga après la victoire des troupes ANC/ONUC sont de retour. Cette fois, ce n'est pas pour soutenir un gouvernement sécessionniste. Ils son recrutés et employés par le gouvernement central pour soutenir l'ANC faible. Plusieurs causes expliquent ce reflux. Ce point a pour but de mettre en lumière à travers l'analyse de la situation politique et militaire, les facteurs qui militent en faveur du retour des soldats de fortune et leurs actions à partir de 1964.

I. LES FACTEURS DU RETOUR DES MERCENAIRES

La fin de la sécession du Katanga et du Sud-Kasaï a mis fin à la présence des mercenaires sur le terrain congolais. Après le retrait du Katanga, certains mercenaires trouvent refuge en Angola et d'autres s'engagent dans d'autres conflits à travers le monde. Jean Schramme et ses hommes en Angola ne restent pas oisifs. Ils apportent une aide au gouvernement portugais dans cette colonie. Leurs activités dans ce territoire ne sont pas

inconnues des autorités congolaises qui s'en inquiètent et craignent leur retour au Congo. En effet, Moïse Tshombé qui a pris le chemin de l'exil ne cache pas ses intentions de revenir au pouvoir au Katanga. Il veut tenter une nouvelle aventure militaire avec des moyens plus conséquents. Pour cette raison, il maintient ces troupes en Angola. Les autorités congolaises et occidentales craignent de voir les mercenaires revenir à la faveur d'un coup de force de Moïse Tshombé. Mais, elles sont loin de s'imaginer que ce retour se fera le plus légalement possible surtout, dans un contexte militaire où l'aide mercenaire est la seule opportunité qui s'offre au gouvernement congolais.

En août 1964 les mercenaires sont de nouveau de retour au Congo. Cette fois, ils ne sont pas au service d'une dissidence, mais bien du côté du gouvernement légitime. Deux raisons expliquent ce retour. Dans un contexte politique tendu, les forces centrifuges de l'organisation de la vie politique du pays s'affrontent. L'opposition désormais menée par les radicaux du MNC/L, est prise pour cible et se trouve dans l'impossibilité de prendre part à l'organisation de la vie politique du pays. À côté de cela, la situation militaire n'est pas reluisante. L'armée nationale en pleine réorganisation représente un gros handicap pour le régime et une menace pour les populations. Dans le pays, la tension est vive avec la répression de l'opposition et des populations. L'armée devient un moyen puissant de coercition que le gouvernement utilise sans ménagement contre les opposants. Ce qui conduit à la détérioration de la situation politique et militaire ponctuée de violences. Des violences qui donnent naissance à la guerre civile et mettent le gouvernement congolais dans une situation inconfortable. Cette seconde guerre civile met au grand jour, les insuffisances de l'ANC et entérine le rappel des soldats de fortune au Congo.

1. La situation politicomilitaire

Après la fin de la première crise militaro-politique, la fracture politique et militaire dans le pays est plus qu'à l'ordre du jour. Le gouvernement central réussit à imposer son autorité sur l'ensemble du territoire avec l'aide des Nations Unies. Cependant, il a du mal à former un gouvernement d'union nationale et de former une armée moderne. L'opposition est muselée et combattue par tous les moyens. Dans ce contexte, les différents partis opposés au gouvernement congolais s'organisent pour se faire entendre. L'armée mal organisée est le véritable talon d'Achille du gouvernement central.

1.1. Un environnement politique et militaire propice à la guerre

Depuis la révocation du Premier ministre Patrice Lumumba en septembre 1960, une opposition radicale est apparue sur la scène politique du pays. En septembre 1960, ses partisans qui réussissent à atteindre la province orientale y installent une « République populaire ». À partir de ce moment, la fracture devient de plus en plus nette entre le pouvoir central et l'opposition. À la fin de 1960, le Congo est divisé en quatre fragments autonomes ; (Léopoldville, Stanleyville et les deux capitales sécessionnistes que sont Élisabethville et Bakwanga au sud Kasaï[485]), qui s'affrontent. Malgré les tentatives de rapprochements durant les années suivantes, il demeure des dissensions. Toute l'année 1963 est marquée par les oppositions au sein du gouvernement d'union nationale. Le 31 août 1963, le parlement est convoqué. Il est question de doter le pays d'une nouvelle constitution. Mais alors que les travaux ne sont en cours, le 29 septembre le président Kasa Vubu ajourne les chambres[486]. À partir de ce moment, l'opposition se radicalise et constitue un front commun par la création du Conseil national de libération (CNL) le 3 octobre à Léopoldville. Tous les partis politiques lumumbistes (MNC-L, UDA, PNCP etc.) sont rassemblés au sein de ce Conseil[487].

Dès sa constitution, les différents membres savent déjà que la lutte pour la victoire doit se mener sur un autre terrain les recours politiques étant épuisés Le CNL envisage, la décolonisation totale et effective du Congo « prit en otage » par les puissances étrangères. À cause de la persécution, les membres du CNL trouvent refuge à Brazzaville. Mais sur le terrain les actions d'un autre lumumbiste attirent l'attention des autorités locales. Pierre Mulélé est dans le Kwilu où il forme ses futures troupes pour la lutte armée. Son programme ne diffère pas grandement de celui du CNL. Les autorités centrales minimisent les faits et ne prennent pas les mesures qu'il faut pour faire face à la présence des troupes rebelles dans le Kwilu. La rébellion qui est à ses débuts trouve son exutoire dans des facteurs économiques, politiques et financiers existants. Le chômage galopant, la répression de l'ANC sont autant de faits qui détournent la population du gouvernement central.

Quant à Moise Tshombé toujours en exil, il recrute des mercenaires pour préparer son retour. Il se prépare pour une intervention au Katanga en vue d'une nouvelle sécession. À la fin de 1963, « il est clair qu'une action armée au sud du Katanga (...) apparait comme

---

[485] Crawford, Young, *op. cit*, p 178
[486] *Ibidem*, p 187
[487] Jean Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, Bruxelles, C.R.I.S.P, 1965, p 31

sérieuse[488] ». Dans l'Est, il y a une véritable organisation armée qui se met progressivement en place avec les incursions meurtrières des éléments armées de Pierre Mulélé.

Alors que l'ONU organise le retrait de ses troupes, le pays est au bord d'une nouvelle guerre civile. Le 02 août 1961, Cyril Adoula est nommé Premier ministre[489]. À la suite de tractation et de tentative de réconciliation, sous l'égide de l'ONU et des États-Unis, les autorités congolaises décident de la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Ce gouvernement rassemble tous les partis politiques sauf la CONAKAT et LE MNC/K qui sont à ce moment encore en dissidence. Mais très vite, le fonctionnement est paralysé par les dissensions entre les Lumumbistes et les autres partis. En 1963, le gouvernement Adoula est désavoué par ses paires et lâché par le président de la République qui comme à son habitude garde le silence. Le Premier ministre ne contrôle plus rien. La guerre éclate sans que ce dernier trouve les moyens militaires nécessaires pour lutter efficacement contre la rébellion. La communauté internationale propose le retour de Moïse Tshombé comme Premier ministre d'un nouveau gouvernement d'union nationale. Lorsque ce dernier arrive, il constate les difficultés et doit s'activer pour trouver une solution à la crise qui gronde et à la guerre qui ravage les régions de l'Est.

L'armée nationale congolaise est en proie à de nombreux dysfonctionnements. Faible sur le plan militaire, elle à du mal à combattre la rébellion. Ses actions de répression contre la population ternissent son image. Les militaires pillent les biens des populations et agissent avec brutalité lors de leurs expéditions[490]. Les populations de l'Est exaspérées de cette situation se tournent de plus en plus vers l'opposition. Lorsque Pierre Mulélé arrive au Kwilu, il trouve facilement le cadre et les hommes nécessaires à la mise en place de sa rébellion. Dans les provinces, le mécontentement des populations est de plus en plus grandissant. Se tourner vers la lutte armée est pour eux le seul moyen, pour se faire entendre. Durant les premiers mois de l'insurrection, ce sont les troupes de l'ONUC qui viennent en aide au gouvernement pour lutter contre les mercenaires dans ces régions. Mais ils organisent leur retrait du Congo. L'intervention des l'ONUC se limite à des tâches logistiques et le transport de troupes dans l'Est. Elle fournir un appui aérien aux quelques interventions sur le terrain. Avant son retrait, ses actions se limite à appuyer les opérations dans sauvetage dans le Kwilu et au maintien de l'ordre au Katanga.

---

[488] Jean Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964, op. cit,* p 153

[489] Éric Rouleau, « Lumumbistes et anti lumumbistes constituent un gouvernement de réconciliation nationale », publié le 04 août 1961, sur le site, *https://www.lemonde.fr/archives/article/1961/08/04/lumumbistes,* consulté le 05/8/2020.

[490] Jean Van Lierde et Jules Gérard-Libois; *Congo 1964, op. cit,* p 94

Malgré tout, le gouvernement n'arrive pas à prendre entreprendre une action d'envergure contre Pierre Mulélé et ses rebelles. Il faut attendre le mois de mai 1964 avec l'ouverture d'un nouveau front rebelle dans le Kivu, pour qu'il prenne conscience du drame qui se joue. Les évènements qui ont débuté dans le Kwilu trois mois plutôt, gagnent le Kivu et se propagent à la région de Stanleyville. Cette situation met en évidence une fois de plus l'incapacité de l'armée nationale à défendre le pays. L'armée à cette période en pleine réorganisation reste encore minée par de nombreuses difficultés qui rendent sa force numérique inexistante. L'ANC est complètement désorganisée et ses cadres sont incapables d'assurer la discipline et de maintenir la cohésion.

1.2. Une armée inefficace

L'armée congolaise comme les jeunes armées de l'Afrique indépendante dépend en majorité des soutiens militaires de l'ancienne métropole. Sans ces aides, elle se trouve vite en situation de faiblesse face aux différents enjeux sécuritaires et défensifs qui se présentent à elle. Depuis la fin de la colonisation, l'armée nationale s'est montrée incapable de répondre aux attentes sécuritaires et défensives de la nation congolaise. L'aide internationale qui s'organise à partir de 1960 met en place une politique de réorganisation dans le but de former une armée moderne. Ces formations sont dès 1961 assurées par l'aide multilatérale et bilatérale gérée par l'ONUC. Plusieurs unités, dont les paracommandos, sont formées. Les paracommandos sous les ordres de Joseph Mobutu rassurent par leur force, leur maîtrise du terrain et leur armement. C'est en effet, ils représentent la seule force bien armée et formée du pays.

Mais au moment où le pays a le plus besoin d'une force militaire solide et disciplinée, il ne trouve qu'une horde indisciplinée et peu combative. Si dans les premiers mois de l'indépendance, la mutinerie l'a affaibli au point de la rendre presque inexistante, plusieurs unités de l'ANC ont reçu des formations. Ce qui laisse croire que l'ANC est capable de faire face aux défis sécuritaires et défensifs du pays. Les propos du général Mobutu demandant le retrait de la force des Nations Unies pour le 30 juin 1964[491], montre la confiance des autorités dans les capacités de l'armée nationale. Selon le chef d'état-major, les forces armées nationales sont fortes et solides. Mais au moment où les rébellions éclatent dans le Kwilu et

[491] Cairne info, « L'assistance militaire belge à la République du Congo », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol 247, n°22, 1964, p 11

dans l'Est du pays, « les vieux démons » de l'ANC refont surface. L'armée se débande laissant sur le terrain, souvent leur matériel militaire.

Au moment de la mise en place de la mission des Nations Unies, les responsables de la mission internationale se rendent compte de la faiblesse de l'armée nationale congolaise. Ils proposent le désarment et le cantonnement des soldats dans les camps en vue d'une véritable formation pour en faire une armée moderne. Mais dans le contexte de mutinerie et de complots de toutes sortes, le Premier ministre Patrice Lumumba rejette cette solution. Mais une fois ce dernier écarté, plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux sont passés avec différents pays afin de mettre sur pied une armée moderne. Cette formation débute bien tard pour plusieurs raisons. En 1960, le pays a besoin d'une armée pour combattre les velléités sécessionnistes, mais aussi pour maintenir l'ordre. Les Casques bleus ne pouvant remplir cette tâche, le Premier ministre refuse le désarment de l'ANC et son cantonnement. Après sa destitution, l'armée se divise en deux clans, les soldats fidèles au gouvernement central sous les ordres du Chef d'état-major, et une autre partie sous les ordres du commandant Victor Lundula. Lorsque la formation débute en 1961, seuls les soldats sous les ordres de Joseph Mobutu reçoivent une formation adéquate. Après la fin de la sécession, le pays se retrouve avec trois armées différentes[492] qui fusionnent pour devenir une seule armée. Mais, les Katangais restent profondément fidèles aux idées sécessionnistes. Les soldats restés sous les ordres de Victor Lundula restent les plus lésés dans cette réorganisation. Au moment de la mise en place des différentes formations, ces soldats se trouvent sous les ordres du « gouvernement populaire du Congo » de Stanleyville. Elle ne bénéficie donc pas des formations comme les autres soldats. Seules les troupes de Mobutu dernières reçoivent une formation solide et un bel équipement offerts par leurs formateurs américains. L'aviation est formée par les l'Italie avec qui un accord bilatéral est conclu sous le couvert de l'ONU. La formation de l'armée de terre est assurée par le gouvernement belge. La Belgique est mieux placée pour assumer cette tâche[493]. Mais le gros des troupes se trouve encore sans formation.

Quand la réunification est faite à partir de 1963, le Congo se retrouve avec une armée un peu folklorique que tout sépare. Des bataillons entiers n'ont pas encore reçu de formation. Ces derniers se trouvent dans les mêmes conditions qu'au lendemain de l'indépendance. C'est

---

[492] Nous avons d'un côté les soldats restés fidèles à Patrice Lumumba, les soldats sous le commandement de Joseph Mobutu et la gendarmerie katangaise dont certains soldats sont versés dans les forces armées nationales.

[493] La Belgique aura pour tâche, la direction du quartier général, et de la logistique. Elle devra également s'occuper de la réorganisation de l'armée congolaise, la gendarmerie, l'infanterie (comprenant les écoles toutes armes). L'entrainement de la gendarmerie de l'infanterie incomberait également aux techniciens belges ; en gros, ils devront être à la fois conseillers et instructeurs. (Extrait de la Conférence intergouvernementale belgo-congolaise du 27 février 1963 tenu à Bruxelles)

cette Force qui est sollicitée en 1964 pour combattre les rébellions lumumbistes. Les paracommandos de Mobutu bien formés sont quant à eux affectés à la surveillance et à la défense de la capitale. Cette force bien disciplinée fait figure d'élite au sein de l'ANC. Placée sous le commandement direct du chef d'état-major, le colonel Joseph Mobutu, elle est bien entretenue et régulièrement payée contrairement aux autres unités. Cette différence dans le traitement des soldats est source de tensions au sein de l'ANC. À partir de 1963, l'on voit apparaitre deux clans au sein de l'armée. « D'une part, les paras commando, bien équipés, bien payés et apparemment fidèles (…) à leur chef Mobutu, et de l'autre côté, les autres unités qui sont beaucoup moins favorisées sur le plan matériel (et financier) sont généralement indisciplinées et politisés à l'extrême[494] ». Mais, la guerre civile menace le régime et il faut trouver une solution. L'armée sur laquelle le général Joseph Mobutu fonde ses espoirs n'est pas capable de supporter toute seule un long conflit. Le gouvernement se rend compte de la faiblesse de la majeure partie de cette armée. Léopoldville ne trouve aucune force véritable pour freiner les « hordes rebelles » pourtant équipées seulement d'armes traditionnelles. Pire, certains soldats de l'ANC cantonnés dans les provinces concernées désertent et se joignent aux rebelles. Pourtant les soldats dans un premier temps font tout leur possible pour contenir les rebelles.

Dès le début des hostilités, l'ANC cantonnée dans la province du Kwilu se montre vaillante dans ses opérations. Les rebelles se cachent dans plusieurs endroits. Par exemple dans la région d'Idiofa, les détachements de l'armée, réussissent à repousser l'ennemi. Mais le mouvement ne cesse de grandir et d'engranger de nombreux adeptes. L'ANC se retrouve vite débordée dans la région et doit fuir devant les rebelles, non sans avoir d'abord pillé les habitants. Il faut attendre au mois de mars 1963 et les renforts viennent de Kinshasa pour contenir les partisans de Pierre Mulélé qui finalement se cantonnent dans le triangle Idiofa-Gungu-Kikwit. Ce premier échec ne vient pas seulement de la désertion des soldats. Les troupes présentes dans la région ne sont pas assez nombreuses pour venir à bout des rebelles. Dans le Kwilu, le gouvernement ne dispose que d'un seul bataillon. Selon, Jean Van Lierde et Jules Gérard-Libois, c'est seulement trois mois après le début des évènements que le gouvernement central envoie des renforts militaires et décrète l'état d'exception au Kwilu[495]. Les forces armées en stationnements dans la région à cause de leur faiblesse numérique se

---

[494] *SHDN Vincennes, Série T, carton 10T764,* « République fédérale du Congo, malaise au sein de l'armée », D28866/N du 11 décembre 1963, extrait BRH 2ème partie, Réf, RFC/AR/ER/82, l'Attaché des forces armées au Congo, S.D.E.C.E

[495] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964, op.cit,* p 280

rallient souvent aux rebelles dans le seul but de sauver leur vie. Certains ne défendent que leur poste de stationnement sans plus. Mais dans le Kwilu, les autorités politiques et militaires arrivent à contenir la rébellion qui reste cantonnée dans le triangle Idiofa-Gungu-Kiwit. Si cela est possible, c'est tout simplement parce que Pierre Mulélé n'a que des ambitions bien limitées, mais aussi ses assises sont restreintes et faibles. Les troupes de Pierre Mulélé ne sont pas armées en conséquence. En effet, les rebelles ou plutôt les sympathisants comme ils se font appeler, ne sont armés que d'armes traditionnelles, de vieux fusils et de flèches. Le mysticisme occupe une grande place dans les combats, les rebelles avancent sans précaution, convaincu de leur immunité contre les balles. Les partisans de Pierre Mulélé communément connu sous le nom de Maï-Maï (eau en Swahili) sont convaincus de leur immunité aux balles. Munis du « Dawa[496] » et ayant suivi à la lettre le rite initiatique, ils se précipitent devant les armes adverses, convaincus que les balles se transforment en eau.

Mais dans l'Est, la situation est quelque peu différente. Même si le Dawa est utilisé, il faut reconnaitre que les rebelles simbas sont plus déterminés. Certains soldats en dissidence se retrouvent massivement dans leurs rangs. Dans cette région également, les forces armées congolaises sont peu combatives. Au moindre accrochage avec les rebelles, les soldats prennent la fuite. La peur du Dawa et leur propension à éviter les combats jouent en leur défaveur. L'armée régulière recule en laissant aux mains des rebelles, de vastes territoires. Durant les combats dans la région, les soldats de l'armée régulière font piètre figure face aux rebelles lumumbistes. Sans véritable commandement, l'ANC se révèle une force indisciplinée sur le terrain. Ses chefs ne se trouvent pas avec elle au front. Le gouvernement qui craint l'arrivée des rebelles à Léopoldville ou l'éclatement d'un autre front dans la capitale, préfère garder auprès de lui, les para-commandos mieux formés et mieux armés. Lorsque la province orientale plonge dans la guerre, la même armée s'avère incapable de ralentir la progression des rebelles alors que son armement est bien fourni[497]. Ces derniers arrivent à occuper toutes les grandes villes de l'Est.

En effet, les différentes unités de l'armée nationale bénéficient d'un bon armement. Cet armement est offert par l'aide militaire américaine. ONUC également fait qui fait don de son armement et du matériel logistique roulant à l'ANC avant son retrait en juin 1964. Grâce

---

[496] Le Dawa est une amulette que les rebelles portent sur eux, un fétiche censé immuniser la personne qui la porte.

[497] Sur l'armée congolaise, consulter les dossiers des attachés militaires français du Congo, des ~~A~~rchives du *SHDN, Séries S, cartons, 14S292 et 14S293,* et *Série, T cartons 10T760 ; 10T761 ; 10T763 ; 10T764 ; 10T765* ; *10T766*. Consulter également, « *Évolution de la crise congolaise de septembre 1960 à avril 1965* », Institut royal des relations internationales, volume XIV, n° 5 à 6, septembre-novembre 1965, p 1182

à la politique de réorganisation, elle bénéficie également d'un armement octroyé par les formateurs israéliens et américains. Au moment où les rebellions lumumbistes éclatent, elle compte, 46 engins, « 6 T6 de l'ancienne Force publique, 6 T28 provenant de l'aide américaine, 4 H21 et, 1 Sikorsky, 7 B26, 1 DC3, 1 Breacharft et 1 DC3 personnel du commandant en chef de l'armée. À cela, il faut ajouter le matériel militaire de la sécession katangaise rapatrié d'Angola. Il s'agit de 4 T6, 1 Héron, 1 Austen, 3 Piper de l'US Air force et 4 DC130[498] ». Les T6 composent une escadrille commandée par le mercenaire sud-africain Purren et une autre escadrille de T28 pilotée par une dizaine de mercenaires cubains. 3 B26 et de 6 C130 de la mission militaire américaine stationnée à Kamina sont prêtes à intervenir aux côtés des soldats congolais[499]. Du côté de la marine, il existait, sur le lac Tanganyika, 2 vedettes Swift armées chacune de 4 mitrailleuses de 50, 1 canon de 57SR, 2 radars DECCA 202, et 4 Patrol-boart (PB) de 21 pieds armés d'une mitrailleuse de 30 pouces, 1 ERMENS armé de 4 mitrailleuses de 50 et un canon de 57", 1 luker, 1 arundi, et 2 barges sur le fleuve. Le matériel à la disposition des « marins » est quelque peu similaire, mais en nombre inférieur, « 2 vedettes PB, mais stationné au Urundi, 1 vedette, PB à Inongo, 3 vedettes à Kinshasa, 2 à Banana et 2 vedettes de luxe à Kisangani[500] ».

L'ANC est donc relativement bien armée. Relativement, car dans le cas du Congo, il faut un matériel militaire plus nombreux et de pointe. Pour couvrir le territoire congolais et y assurer la sécurité, il faut bien plus que le matériel à disposition. En plus de cette grande superficie à couvrir, le territoire est en grande partie couvert de cours d'eau. Pour se déplacer facilement dans cette zone, il faut des moyens terrestres et fluviaux. Le mauvais état des routes et la forêt dense représentent un autre obstacle à l'action militaire de l'ANC. Pour éviter ce dernier obstacle, il faut des moyens de transport aérien qui pour l'heure sont insuffisants. C'est pourquoi lors de l'opération dragon rouge en novembre 1964, les paras belges sont largués sur Stanleyville à cause la lente des forces terrestres. Pour accéder aux régions où les routes sont impraticables, les troupes armées nationales ou les mercenaires sont obligés d'utiliser des barges qui ne sont pas toujours en bon état. Le matériel militaire fluvial se trouve est utilisé pour d'autres tâches, certains ce trouve loin des zones à défendre. Cela complique la situation et ralentit les opérations de reconquête. Toutes ces difficultés font que le matériel militaire de l'ANC se révèle insuffisant et inapproprié.

---

[498] *SHDN, Vincennes, Série S, dossier 14S 292*, « Rapport annuel 1964, forces armées », n°29/AM, Attaché des forces armées de France à Léopoldville, 25 janvier 1965, p 31

[499] *SHDN, Vincennes, Série, T carton 10T764*, « Point sur les mercenaires », lettre Réf, D37078/N, S.D.E.C.E ; destinataire n°541, 20 novembre 1964

[500] *Ibidem*

Cependant, les autorités congolaises conscientes de l'état des soldats décident de tout mettre en oeuvre afin de motiver les troupes. Une partie des mercenaires recrutés pour apporter de l'aide à l'ANC participent à la formation des soldats. Il s'agit en grande partie, des soldats qui n'ont pas reçu de formations. Par exemple, les soldats recrutés au moment de l'éclatement de la rébellion et ceux qui jadis combattaient dans les rangs de l'armée du gouvernement populaire du Congo de Staleyville. Malgré cela les forces armées congolaises restent faibles et pitoyables dans l'ensemble. Si certaines unités sont opérationnelles, de larges couches de l'armée restent vraiment dans un état de délabrement avancé. Mal formés et peu enclins à des combats directs, ces soldats se montrent inefficaces sur le terrain.

Le gouvernement se montre incapable de trouver une solution véritable et durable afin de transformer l'ANC en une force moderne aguerrie et capable d'assumer son rôle dans le pays. Le gouvernement lui-même a souvent démissionné laissant à l'état-major central la gestion des troupes. Ce qui explique l'utilisation des mercenaires dans la guerre civile. Sans une force aguerrie et une volonté forte de la part des politiques, il est difficile d'obtenir des résultats probants. L'armée nationale, désorganisée et sans véritable commandement est un sérieux handicap pour une politique sécuritaire véritable au Congo. Son indiscipline caractérielle se répercute également sur la population. Une population qui doit subir le racket, le pillage et les actes inciviques de l'ANC. Dans l'Est du pays, zone naturelle d'opposition à Léopoldville, les populations supportent de moins en moins les actes de l'ANC. Ajoutés à cela, les griefs qu'elles gardent contrent les autorités centrales. Tous ces griefs trouvent leur exécutoire dans les rébellions lumumbistes. Dans ces régions, la colère et l'exaspération des populations sont un ferment sur lequel éclatent les rébellions.

2. Les rébellions Lumumbistes

La situation militaire congolaise en 1964 est fortement dominée par les rébellions lumumbistes. Elle met aussi en exergue, les insuffisances, les limites et les incapacités de l'armée nationale. Une armée nationale qui se doit d'être le pilier du gouvernement, mais qui en cette année s'avère être un frein aux projets de reconquête. À la fin de 1963, l'armée congolaise présente un aspect unifié et moderne. Mais une observation minutieuse met en lumière les difficultés qui subsistent encore au sein de cette armée en pleine réformation. L'opposition radicale au gouvernement central entre dans une nouvelle phase de la lutte à partir de décembre 1963. À la veille du Nouvel An, la rébellion éclate dans la région du Kwilu. À partir de mars 1964, elle se propage très vite et embraser tout l'Est du pays.

L'armée nationale mise en alerte et sollicitée. Elle peine à ramener le calme et la sécurité. Pendant ce temps, la rébellion se consolide et très vite apparait une autre rébellion qui se révèle plus agressive que la première.

Carte n 6: les rébellions lumumbiste de 1964[501]

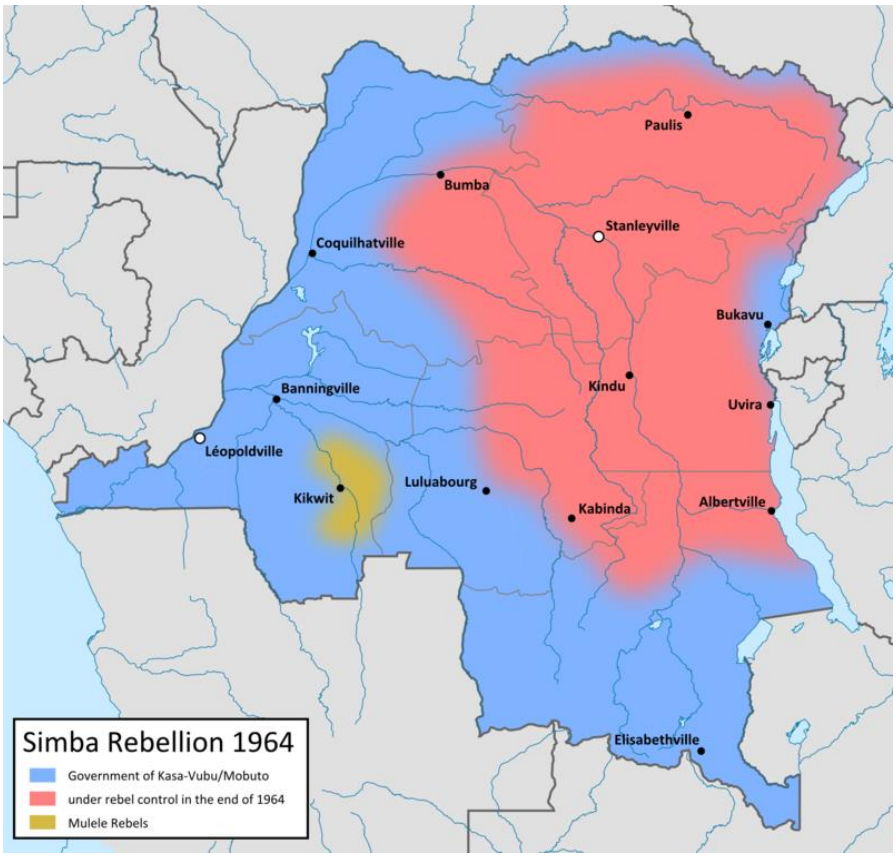

2.1. La rébellion du Kwilu

Après la mort de leur leader, Patrice Lumumba, les leaders des partis nationalistes, se retrouvent dans la province orientale. Ils y proclament la « République populaire du Congo ». Stanleyville devient la capitale de ce nouveau gouvernement. Après plusieurs tentatives de l'ANC pour mettre fin à ce « gouvernement », les responsables nationalistes acceptent de faire partie du gouvernement d'union nationale. En 1962, ils intègrent le gouvernement d'union nationale dirigé par le Premier ministre Cyril Adoula. Mais les aspirations des uns et des autres ne sont pas comblées. Les lumumbistes tiennent à ce que leur avis et leurs suggestions soient pris en compte de façon prioritaire. Mais le président de la République, le chef d'état-major et les membres de l'ABAKO ne veulent pas d'un gouvernement dominé par les

[501] Cette carte montre les régions occupées par les différentes rébellions. En jaune dans la région de Kikwit, est localisée, la rébellion du Kwilu dirigé et organisée par Pierre Mulélé. La région du Kwilu correspond aujourd'hui à la région de Kikwit, Idiofa dans le Bandundu. Toute la zone rose représente l'occupation des rebelles Simba conduit par Gaston Soumialot et Nicola Olenga sous l'égide du CNL. La carte représente l'occupation rebelle en 1964. La situation entre 1965 et 1965 évoluera en faveur du gouvernement central.

lumumbistes. Au sein même du groupe lumumbiste, principale opposition, les dissensions naissent. La fracture avec le gouvernement central et l'opposition est consommée avec l'arrestation et l'emprisonnement d'Antoine Gizenga, vice-premier ministre du gouvernement Adoula. En janvier 1962, il est arrêté à Stanleyville déporté et emprisonné sur l'ile de Bula Bemba[502]. Ces amis comprennent alors que la lutte doit désormais se mener d'une autre manière et sur un autre terrain. Les autres chefs du groupe trouvent refuge de l'autre côté du fleuve, au Congo français et certains en URSS ou hors du pays.

Photo n° 15 : Pierre Mulélé au milieu de ses partisans dans son maquis[503]

En 1963, avec la fin de la sécession certains opposants tentent de reprendre des activités politiques au Congo. Mais la répression du gouvernement conduit ces derniers à rester en exil. Mais entre temps, un autre lumumbiste, Pierre Mulélé[504], ancien ministre de Patrice Lumumba, est de retour au Congo depuis plusieurs mois. Après le ralliement d'Antoine Gizenga au gouvernement de Cyril Adoula, il s'était exilé en Chine et en URSS. Dans ces pays, ils se forment à la lutte idéologique, à la guérilla, etc. À l'insu des autorités politiques et militaires, il recrute et forme une armée dans le Kwilu. La rébellion de Pierre Mulélé s'organise dans trois régions principalement sous le contrôle des Gizengistes. Ce sont

[502] Antoine Gizenga sera libéré le 15 juillet, 1965 avant de s'exiler en URSS en 1966

[503] Samuel Malonga, « Pierre Mulélé et sa rébellion paysanne des Maï-Maï », 13 février 2013, *http://www.mbokamosika.com/article-pierre-mulele*, consulté le 08/04/2020.

[504] Pierre Mulélé est l'ancien ministre de l'Education nationale dans le gouvernement Lumumba en 1960. À la suite de l'emprisonnement du Premier ministre Patrice Lumumba, Pierre Mulélé est révoqué le 12 septembre par le chef de l'État. Membre du gouvernement populaire établi par les partisans de Lumumba à Stanleyville, il se rend au Caire comme représentant de ce gouvernement.

Lukamba, Yassa Lokwa, et Imbongo. Il donne à ses recrues, un enseignement révolutionnaire, et organise sa rébellion. En septembre 1963, le gouvernement provincial informé des activités de Mulélé, monte une expédition. Cette opération militaire échoue lamentablement en dehors de l'arrestation de 32 jeunes[505]. Mais, les opérations militaires se poursuivent sans véritable succès. Pierre Mulélé et ses recrues restent introuvables. Il n'existe alors qu'une seule compagnie militaire au Kwilu. Mulélé entame les opérations militaires le 31 décembre 1963 dans les zones du triangle Idiofa, Gungu, et Kikwit[506]. Les combats sont de moindre envergure, car les forces engagées par Pierre Mulélé ne sont pas nombreuses. Les premiers combats ont pour but de tester la capacité de réaction des forces de l'ordre et celle des autorités provinciales. Dans la province, la dégradation de la situation sociale des populations donne au mouvement de Pierre Mulélé de la vigueur, car les jeunes chômeurs, les anciens employés, s'enrôlent dans les rangs de l'armée rebelle.

Pendant ce temps à Léopoldville, rien ne se passe comme prévu. Les opposants du MNC-L et du PSA-Gizenga manifestent contre le gouvernement. Le 3 octobre 1963 le Parlement dominé par les lumumbistes, vote en faveur de la libération d'Antoine Gizenga. Ce vote entraine la fermeture du parlement et l'emprisonnement de certains députés lumumbistes. Les autres se rassemblent et créent le Conseil national de libération (CNL). Avec la création de cette entité, le combat change de nature. L'action militaire est envisagée et préparée par les dirigeants du mouvement. Ces derniers peuvent compter sur les nombreux appuis extérieurs. Dans le Kwilu, Pierre Mulélé a déjà déclenché la rébellion. La campagne débute par une multitude d'attentats contre les représentants du gouvernement central dans les villes de la province. Ces actions terroristes sont dirigées contre l'autorité et les forces armées stationnées dans la région préparent à des actions plus grandes. Le premier vrai incident se produit le 19 janvier 1964 dans le secteur de Mukoso où « le chef de secteur et plusieurs fonctionnaires sont exécutés[507]». À partir de cette date, l'assassinat de personnalités politiques devient fréquent. Les premiers renforts de l'ANC qui sont arrivés le 12 janvier 1964 permettent de soutenir les soldats de l'ANC en place et d'assurer la défense de la région. Ces renforts permettent aux factions militaires sur place de récupérer un peu davantage et d'infliger une défaite aux troupes de Mulélé le 25 janvier. À partir du 26 janvier, les actions militaires de la

---

[505] Catherine Coquery-Vidrvitch, Alain Forest, et Harbert, Weiss, *Rébellion-Révolution au Zaïre 1963-1965 Tome I*, Paris l'Harmattant, 1987, p 123-129 et Jorge Beys, Paul-Henry Gende, Benoît Verhaegen, *Congo 1963*, Bruxelles, C.R.I.S.P, 1963, p 280

[506] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, *op.cit*, p 13

[507] Catherine Coquery-Vidrvitch, Alain Forest, et Harbert, Weiss, *Rébellions-Révolutions au Zaïre 1963-1965 Tome I*, *op.cit*, p 133

rébellion muléliste débordent du cadre de la province du Kwilu pour atteindre le Kasaï et le Kwango. Elle commence à gagner peu à peu d'autres régions de l'Est congolais. Le gouvernement central devant l'aggravation des faits dépêche un détachement de 300 paras commandos dans le Kwilu pour tenter d'endiguer la révolte. Ils arrivent justes à contenir la rébellion. Mais certaines régions sont déjà touchées par les idées révolutionnaires. Même si, l'armée congolaise réussit à contenir les attaques, la situation est grave. Les populations blanches de la région et même des régions avoisinantes du Kasaï et du Kwango sont évacuées par l'ONUC. Dans cette guerre, les premières armes en possession des rebelles sont des flèches empoisonnées, quelques vieux fusils pou-pou et des bombes artisanales. Si leur armement est dérisoire, les moyens de transport, ils n'en manquent pas. Ils prennent à l'entreprise exerçant dans la région, tout ce qui s'y trouve comme véhicule, ou tout autre moyen de transport. Dès le début ils disposent de 150 véhicules, et de 150 000 litres d'essence[508]. Cet armement dérisoire bien utilisé par leur soin fait des ravages dans les rangs de l'ANC.

Les activités rebelles prennent de l'ampleur et de plus en plus de puissance au point de mobiliser de grands moyens de la part du gouvernement. Mais ces moyens ne suffisent pas pour reprendre le territoire et repousser l'Armée nationale. Le 17 février, les rebelles encerclent deux compagnies de l'ANC au sud de la ville de Gungu. L'ANC sans relâche continue ses opérations militaires contre les rebelles. Mais leurs actions restent vaines. Les territoires repris sont vite annexés par les rebelles, car les hommes et l'armement manquent aux bataillons sur place. Les forces de l'ANC dépêchées sur place se révèlent efficaces. Les différentes attaques des troupes rebelles sont toutes repoussées. Les forces de Mulélé ont sans doute surestimé leurs forces et leur puissance. Leur préparation se révèle insuffisante dans les combats. Bien que faible dans l'ensemble, certaines unités comme celle des paracommandos, dont l'encadrement, et la formation sont assurées par Israël et les États-Unis. Ces unités sont fortes et bien armées. Ces paracommandos sont envoyés dans le Kwilu. Face à un tel bouleversement de la situation, le leader de la rébellion doit revoir ses objectifs et sa stratégie. Les attaques des mulélistes se font de plus en plus violentes. Au fur et à mesure de leur progression, ils augmentent leur potentiel en matériel militaire. Face à cette nouvelle organisation, les troupes nationales sont insuffisantes pour relever les défis. C'est à ce

[508] Catherine Coquery-Vidrvitch, Alain Forest, et Harbert, Weiss, *Rébellions-Révolutions au Zaïre 1963-1965 Tome I, op.cit,* p 133

moment que le CNL lance la rébellion simba à partir du Kwilu. Les deux mouvements ont le même but, celui de renverser par la force le gouvernement de Léopoldville.

En janvier 1964, l'état d'exception est prononcé. Un commissaire général extraordinaire est nommé au Kwilu. C'est le début l'organisation de la défense du territoire « Kwilois ». Si l'armée congolaise est présente dans la région, les rebelles gardent toujours une bonne présence. Les différentes grandes villes sont tenues et gardées par les troupes venues de Léopoldville. À Idiofa, l'aérodrome est tenu par les soldats de l'ANC même si la ville fait l'objet d'attaques répétées des rebelles. Le fait pour l'ANC de tenir l'aérodrome est le gage que ses positions peuvent être ravitaillées et les soldats secourus à temps. C'est aussi empêcher qu'une aide massive parvienne à l'ennemi dans ces régions reculées des grands centres du pays où, le moyen le plus rapide de rallier les villes demeure l'avion. Dans la province du Kasaï, les points de passages sont tenus par deux pelotons de l'ANC tandis que des renforts sont constamment acheminés vers le Kwilu depuis Élisabethville. Pour assurer la pacification de la région et repousser les groupes des jeunes rebelles dans la région d'Idiofa, « une douzaine d'hélicoptères et une centaine de soldats bien armés[509] » sont mobilisés. Mais tous ces dispositifs ne suffisent pas à enrayer l'avancée rebelle, les insurgés gardent toujours du mordant. En février, Pierre Mulélé et ses partisans continuent à faire tache d'huile avec un mouvement expansif vers d'autres provinces. Les morts commencent à s'accumuler sur leur passage. Le 3 mai 1964, les troupes de l'ANC envoyées dans la région sont ainsi constituées ; « deux compagnies de gendarmeries venant d'Irebu, une compagnie de gendarmerie venant du Bas-Congo, un bataillon de commandos retiré du Katanga et un bataillon d'infanterie[510] ». Ce sont là les troupes ANC présentes au Kwilu en mai 1964. Mais malgré ce dispositif bien pensé, force est de reconnaitre que les miliciens mulélistes sont toujours présents. Même si la rébellion est enfermée dans le triangle Idiofa-Gungu-Kikwit, elle n'en demeure pas moins forte.

La formation et la constitution des troupes rebelles représentent son plus grand atout. « C'est une entreprise méthodique bien conçue, bien organisée qui n'a aucun rapport avec les innombrables soulèvements de l'armée congolaise, les coups de main habituels ou guerres tribales qui préoccupent les grandes puissances[511] ». La doctrine de M. Pierre Mulélé repose sur le mythe de la seconde indépendance à laquelle le Congo et les Congolais aspirent (une décolonisation économique). Le clivage social, les luttes, les inégalités sociales, la corruption

---

[509] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, *op. cit*, p 19
[510] *Ibidem*, p 24
[511] « Une méthode chinoise au cœur de l'Afrique », *Jeune Afrique* n° 172, du 24/2/1964

montrent combien le pays a besoin de paix. Et cette paix, selon M. Pierre Mulélé, c'est au travers d'une seconde indépendance qu'il peut la trouver. Mais pour cela, il faut une population enseignée et éduquée. Cette méthode consiste en une prise en main des classes démunies et des cadres mal payés et trop souvent brimés et pillés. Mais surtout, la grande majorité de la population est au chômage. Ces sont surtout les jeunes de 18 ans qui représentent une grande portion de la population qui se trouvent dans cette situation. Ils sont les plus nombreux dans les camps de formation et d'entrainement. Cette formation comprend un enseignement à la doctrine marxiste et un entrainement au maniement des armes et aux techniques de combat. Ensuite une formation sociale se fait au sein même de la cellule familiale et du village. Cet entrainement s'insère dans les différents points de la lutte définie par Pierre Mulélé pour mener à bien son projet. Le premier point concerne, la lutte réformiste. Celle-ci doit être menée par les intellectuelles et les ouvriers par le biais de députés envoyés au parlement, « l'organisation et l'usage des syndicats, la publication des critiques dans la presse et la mise en scène de démonstration de masse[512]». Le second point concerne, la lutte révolutionnaire. Elle « doit être une lutte de tout le peuple du pays (…), des masses populaires qui doivent se débarrasser de sa misère[513] ». La révolution muléliste s'appuie sur les défaillances du système politique et social du pays. Dans son plaidoyer Pierre Mulélé souligne ce fait; « quatre ans sont passés…et avons-nous obtenu un avantage quelconque[514] » ? La tactique est de maintenir un contact avec un environnement social préexistant afin de transmettre son expérience. Par ce biais, c'est toute la société qui doit être touchée et concernée par la révolution. Le but est de former une nouvelle population aux valeurs de la lutte idéologique et révolution acquise dans les camps d'entrainement mulélistes. Cette stratégie assure à Pierre Mulélé et à son mouvement, une assise véritablement populaire. L'arrivée sur la scène armée du CNL et un rapprochement entre les deux mouvements rebelles relancent la lutte et promet des jours meilleurs pour la révolte ainsi engagée[515].

Un évènement favorise ce rapprochement. L'ANC qui fort de sa puissance, est arrivée au Kwilu n'a pas manqué d'étaler ses travers et ses mauvaises actions. Elle commet des actes, d'assassinats, de racket. Ses forces sont régulièrement accusées par les populations. Devant les attaques répétées des mulélistes, l'armée nationale à partir de février 1964 reprend son

---

[512] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, Congo *1964*, *op.cit,* p 28
[513] *Ibidem*
[514] *Ibid*
[515] Gaston Soumialot est chargé par la direction du CNL de préparer la rébellion armée dans l'Est du Congo. Au Sud Kivu où il se rend pour sa mission, il entre en contact avec Pierre Mulélé ce qui provoque un rapprochement entre les deux rébellions, Pierrre Mulélé est lui aussi, un Lumumbiste. Mais, par faut de coordinationation véritable entre les deux, la rébellion de Pierre mulélé restera isolée dans le Kwilu.

offensive dans les différentes zones et villes attaquées par les rebelles. Elle applique la politique de la terre brulée. « Les villages de la zone contrôlée par les mulélistes sont incendiés, les récoltes sont détruites et les adultes sont tués ou emprisonnés[516] ». Le but de cette politique est d'affamer les rebelles, mais aussi de susciter la révolte de la population afin qu'elle se débarrasse des rebelles. Mais, les populations désertent plutôt les villes et autres centres pour se mettre sous la protection des rebelles dans les maquis. Et dans cette condition, la révolution ne peut que se développer pour former d'autres entités. Mais malgré la force de cette rébellion, elle faiblit en intensité et se résorbe pour se cantonnée au seul triangle ethnique dans lequel, il avait débuté.

Mais déjà dans l'est, l'audace de Pierre Mulélé et ses amis séduisent bien d'autres. Depuis les mois de mars 1964, se développe, dans la région des affrontements armés. Ils posent la base de la rébellion lumumbiste de l'Est.

2.2. L'embrasement de l'Est congolais et la menace de la chute de Léopoldville

En 1964 le mandat des Nations Unies au Congo prend fin. Les troupes internationales se préparent à quitter le Congo le 30 juin 1964. Au même moment, se met en place une nouvelle insurrection dans l'Est du pays. Elle est appelée plus tard, la révolte des simba. Cette nouvelle rébellion est le fait du CNL. Tout comme la rébellion du Kwilu, elle vise, « la décolonisation totale et effective du Congo dominé par la coalition étrangère[517]». Tout comme M. Pierre Mulélé, ils visent également le renversement du gouvernement central et son remplacement par un pouvoir nationaliste révolutionnaire. Les premières interventions des rebelles de l'Est ont lieu le 15 avril 1964 à Uvira où les partisans de Pierre Mulélé et les jeunesses[518] MNC-L réussissent à chasser les forces ANC. Gaston Surmailot et Olenga sont les artisans de cette révolution commanditée par le CNL. Depuis la constitution du CNL, Gaston Soumialot est chargé par Christophe Gbenye président du Conseil, de jeter les bases de la révolution armée dans l'Est du pays. Pour réussir sa mission, il s'installe à Bujumbura au Burundi voisin dès le début de l'année 1964. Sa position lui permet d'être en contact avec la diaspora congolaise réfugiée dans ce pays. De cette position, il peut communiquer facilement avec l'Est du Congo.

---

[516] Catherine Coquery-Vidrovitch, Alain Forest et Harbert, Weiss, *op. cit*, p 139
[517] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, *op. cit*, p 31
[518] Par Jeunesse, il faut entendre non pas les jeunes en âge (bien que la majorité ait entre 15 et 20 ans), mais en mentalité, ouverture d'esprit. Ce sont tous les hommes qui luttent dans les rangs de la révolution contre les pouvoirs impérialistes de La ville. Ce sont également tous les soldats qui aspirent à un mieux-être dans la société.

En effet il y a au Burundi, une forte population de réfugiés congolais essentiellement des partisans de Lumumba qui ont fui les persécutions et les massacres du gouvernement. C'est au sein de la jeunesse MNC-L (J-MNC-L) du Kivu et celle de Bujumbura que ce dernier prend contact. Des contacts facilités par, l'action de Pierre Mulélé dans le Kwilu. Les partisans J-MNC-L sont en action dans la région pour le compte de Pierre Mulélé. Les actions militaires sont en cours contre l'autorité provinciale et les forces de l'ANC. Par un réseau de communication bien ficelé, Gaston Soumialot entre en contact avec les partisans de la révolution dans l'Est du Congo. Le 15 mai il se présente lui-même à Uvira où sous les ordres de Marandura Musa[519], le J-MNC-L tient une partie de la ville. Les troupes ANC dans les régions sont en débandade et certaines même se livrent au pillage avant de fuir. Des renforts de l'armée nationale sont envoyés dans la région afin de réprimer la rébellion. Mais ces derniers tiennent bon et l'insurrection se développe peu à peu dans d'autres villes et zones de la région. Le VIIIème bataillon de l'ANC stationné dans la région peine à mettre un terme aux activités de la rébellion. À ce stade, l'aviation congolaise est déployée. Elle lance des bombes sur les positions rebelles. Mais cela n'arrête pas pour autant la progression des assaillants qui se rendent maîtres de la ville d'Uvira. Le 15 mai, la ville passe sous le contrôle de la rébellion, les soldats de l'ANC avant de fuir pillent et mettent le feu à l'Otraco, et plusieurs autres sociétés de la ville. Avec ce second front qui s'ouvre dans l'Est du pays, la révolution populaire est désormais bien encrée. Les hommes du J-MNC-L, qui prennent la ville ce 15 mai 1964 sont 620 hommes sous les ordres du Chef Marandura[520]. Ces derniers constituent alors le noyau de l'Armée populaire de libération (ALP)[521]. Ils sont les premiers soldats de la « Révolution de l'Est » (leurs cris de guerre reste, Mayï-Mulé « eau de Mulélé »).

À la différence de celle du Kwilu, la révolte de l'Est n'a aucune ni directive ni plan clairement établi. Si dans le cas de Pierre Mulélé, un accent est mis sur la formation doctrinale des recrues, il n'en est pas de même dans celle de l'Est. Ici, il n'y a pas de formation, pas d'enseignement à la doctrine révolutionnaire. Dans un premier temps, les combats sont dirigés contre l'armée nationale que tous perçoivent comme l'outil de coercition d'un pouvoir dictatorial au service de l'impérialisme occidental. En témoigne l'article premier du Catéchisme du révolutionnaire[522]. Il y est écrit, « Nous luttons pour libérer le Congo de

[519] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964, op.cit,* p 57
[520] Jorge. Beys, Jules Gérard-Libois et Benoit Verhaegen, *Congo 1963, op cit,* p 3
[521] L'armée populaire de libération est le nom que le CNL donne aux soldats de la rébellion.
[522] Il s'agit d'un document de propagande conçu pour enseigner aux populations et adhérents, les buts de la révolution.

l'emprise impérialiste et du néo-colonialiste (…)[523] ». Le commandement de cette force est confié à Nicola Olenga qui se révèle être un véritable chef de guerre. Sans formation militaire, ce dernier bénéficie d'une solide formation politique acquise au sein du J-MNC-L de Kindu. C'est lui qui mène les troupes rebelles à la victoire lors de la prise d'Uvira.

Jusqu'au mois de juin 1964, les rebelles attaquent seulement la région du Kivu et arrivent à infiltrer le Nord-Katanga. Très rapidement la révolution du CNL gagne du terrain dans l'est et le nombre des recrues augmente chaque jour. En Mai-Juin 1964, les rebelles sont maîtres de plusieurs centres et villes donc, Uvira, Fizi, Bendera, Nord-Katanga etc. Une adhésion massive des populations vient grossir les rangs rebelles. Ces dernières sont poussées à l'engagement par deux raisons. Il y a d'abord la peur d'être considérée comme un traitre et faisant partie des sbires du pouvoir central et être mis à mort[524]. La rébellion de l'Est à la différence de celle du Kwilu est une réussite totale. En moins de trois mois, elle arrive à occuper de vastes territoires et même la capitale orientale du Congo, fief du lumumbisme. La faiblesse de l'armée nationale congolaise joue un grand rôle dans cette expansion rapide. L'armée nationale ne s'est jamais véritablement remise de la mutinerie de juillet 1960 et sa structure en est fortement marquée. L'indiscipline manifeste et chronique et le manque de commandement véritable caractérisent l'ANC depuis sa création. Elle n'arrive pas à faire face aux rebelles. L'offensive du CNL débuté le 15 avril 1964 dans la région du Kivu, s'étend en suivant, les différentes implantations du mouvement dans les villes de l'Est. Plusieurs entités bénéficiant d'une certaine autonomie agissent dans le cadre de l'action de l'APL. Chaque région et sous-région comportent un centre de gestion de la révolution et les recrutements se passent le plus souvent au moment de la prise des villes et des régions. C'est pourquoi l'on remarque un accroissement des effectifs au fur et à mesure de la progression de l'APL. De cette manière, il est difficile de connaitre le nombre exact des combattants et encore moins d'avancer un chiffre approximatif.

La réussite fulgurante du mouvement est due en partie à l'organisation mise en place par l'APL. Les différentes sections de l'armée rebelle sont vraiment autonomes. Dans chaque région, des unités rebelles s'organisent et interviennent sans attendre forcément les ordres de « l'autorité centrale ». De cette manière, il n'y a pas lieu d'attendre qu'une troupe vienne

---

[523] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, *op .cit*, p 66

[524] La rébellion du CNL commit de nombreux massacres. Ces massacres sont dirigés le plus souvent contre les intellectuelles, les fonctionnaires, les politiciens considérés comme des agents du gouvernement central donc des traites. Lors de la prise d'Uvira et même dans le Kwilu les seuls massacres signalés sont ceux des politiciens, de tous ceux qui occupent une fonction quelconque dont le centre de direction est rattaché à Léopoldville. Des médecins, des instituteurs, des responsables politiques ou militaires sont ainsi exécutés par les insurgés.

d'une autre région pour prendre une ville ou une zone située loin de ses positions. Seulement, dans quelques cas, les troupes moins nombreuses avec un équipement insuffisant, doivent attendre de se joindre à d'autres troupes afin de prendre une ville plus importante. Un autre point important de la réussite réside dans le système d'occupation de l'espace. Les rebelles lorsqu'ils prennent une ville, ne s'y attardent pas. Une fois la ville ou le village sous contrôle et toutes menaces réduites, ces derniers laissent le plus souvent 5 ou 10 éléments pour tenir la position et faire les recrutements nécessaires. Le reste de la troupe continue l'avancée. La réussite de cette stratégie vient en partie du système de communication mis en place par ceux-ci. Outre le mythe de l'invulnérabilité entretenue, les rebelles prennent le temps d'avertir les populations des régions ou villes qu'ils doivent attaquer. La stratégie de la rébellion consiste à laisser le choix aux soldats de l'ANC de s'allier ou de déposer les armes. Les soldats de l'armée nationale ne se gênent pas pour prendre abandonner leurs positions et fuir. Dans presque tous les cas, les soldats simbas mettent en déroute les forces armées congolaises. Dans de nombreux cas, ils n'ont même pas à combattre. Les villes entières tombent sous leur contrôle sans un coup de feu, les soldats ayant depuis bien longtemps déserté les lieux. Les rebelles avant l'attaque annonce leur arrivée soit au chef ce secteur, aux autorités en place. Cette manière de faire vise deux objectifs.

Dans un premier temps pour désarmer l'adversaire. Les soldats de l'ANC ont le temps de décider quel camp, ils doivent se ranger ou tout simplement prendre la fuite. D'un autre côté cela permet également à la population et aux autorités de prendre les mesures nécessaires face à la rébellion. Les autorités non sympathisantes ont aussi le temps de se cacher ou de fuir le territoire. Cela permet de sauver également des vies. Il est admis que les rebelles massacrent systématiquement tous les sympathisants du Parti national du progrès et autres alliés du gouvernement central. Les autorités politiques considérées comme des agents de l'impérialisme international, ne sont par épargnées par ces massacres. Le fait de ne pas combattre contre l'armée nationale représente un gain de temps. Cette tactique est payante, car les rebelles ne rencontrent pas souvent de résistance lors de leur avancée. Les troupes de l'ANC dans la région, abandonnées le plus souvent par Léopoldville, a des sympathies pour la rébellion. C'est tout naturellement que certains à l'arrivée des rebelles s'enrôlent dans leurs rangs. Les autres préfèrent s'enfuir laissant très souvent leurs armes aux rebelles[525]. Ces ralliements constituent pour l'APL des forces vitales qui viennent augmenter leurs rangs. Le

[525] L'armement militaire moderne de la rébellion provient en grande partie des armes et matériels militaires abandonnés par les soldats de l'ANC dans leur fuite.

désintérêt de la classe politique et militaire à l'égard d'une grande partie de l'armée et surtout dans l'Est est une des causes directes de la réussite de la rébellion dans l'Est.

En moins d'une année, les rebelles arrivent à prendre les trois quarts du territoire et à mettre sous leur contrôle des masses importantes de la population. La progression de l'armée rebelle menace le régime de Léopoldville. L'armée congolaise s'est montrée incapable de combattre cette rébellion la laissant progresse. Dans l'opinion commune (qu'elle soit africaine ou internationale), il est admis que l'échec de l'armée nationale est dû non seulement au manque d'équipement, mais aussi à la peur qu'inspirent les rebelles à cause du mythe de l'invulnérabilité des soldats Simba et des Maï-Maï. Mais le manque de matériel militaire nécessaire à l'organisation d'opérations militaires d'envergures est une cause plus réelle de cet échec. Les détachements de l'ANC stationnés dans les régions de l'Est sont mal équipés. Les meilleurs soldats et bataillons, sont maintenus dans la province de Léopoldville par le président, pour d'assurer pour assurer la protection de la ville, mais aussi celle des dirigeants. Le général Mobutu ne veut pas se séparer de ses meilleurs éléments qui sont pour lui une marque de prestige. Ce sont des unités qu'il prend plaisir à faire passer en revue par les visiteurs de marque dans le but de montrer que le Congo a les moyens de sa politique militaire. Mais, il existe une autre cause qui n'est pas souvent perçue ou prise en compte par les observateurs et encore moins par le gouvernement central. En fait l'armée congolaise souffre depuis 1960 de graves difficultés. Des difficultés qui se caractérisent par une indiscipline notoire, une division des forces armées entre les entités différentes sécessionnistes ou loyalistes, un manque criant de formation et de combativité. Bien que présentant une allure extérieure qui laisse penser que c'est une force disciplinée, organisée et combative la réalité est tout autre.

Les accords de coopérations militaires multilatérales et bilatérales mettent sur pied un programme de formation et de réorganisation de l'ANC. Mais ces programmes sont retardés et seules quelques troupes reçoivent une formation[526]. Des bataillons entiers de l'armée la restent sans formations véritables. Ce qui handicape toutes opérations de défense. Il existe en réalité un grand schisme dans cette armée. Durant longtemps, l'on a voulu seulement rattacher

[526] C'est en réalité l'ONUC qui à l'examen de la situation militaire en 1960, décide de la réorganisation de l'ANC. Mais face au refus du Premier ministre Patrice Lumumba de désarmer ses troupes, seules les unités sous les ordres de Joseph Mobutu et une partie de la gendarmerie débutent leur formation. En 1962, le gouvernement Adoula demande à l'ONU de canaliser l'assistance militaire étrangère. Mais en 1963, le secrétaire général U Than refuse cette demande. Le Congo se tourne alors vers l'aide bilatérale, lire à ce sujet, Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, *op. cit*, p 95-99

la désertion des soldats de l'ANC lors de la guerre civile de 1964, par le mythe de l'invulnérabilité[527] des simbas. Mais en réalité, une partie des militaires présents l'Est du pays est cinstituée d'anciens soldats qui ont soutenu la tentative du « gouvernement populaire » des partisans de Lumumba entre 1961 et 1962. Ces derniers, bien que rallié au gouvernement central en 1962 ont gardé une certaine indépendance vis-à-vis du commandement militaire national. Et celui-ci n'a rien fait pour intégrer véritablement ces soldats au sein de l'armée nationale. Cette partie de l'ANC n'a pas bénéficié des politiques de réorganisations et de formations de l'ANC engagées et soutenues par les Nations Unies. Ce passé nationaliste fait de ces militaires des sympathisants naturels des rebelles lumumbistes. Ajouté à cela, les conditions de vie des soldats. Ces unités ne perçoivent pas régulièrement leur solde. Ils sont livrés à eux même et pour vivre, ils pillent souvent les populations et commettent de menus larcins. Il y a au sein de cette armée congolaise, une politique de préférence. Les forces d'élite (parachutistes et paracommandos) sous le contrôle direct du chef d'État-major le général Mobutu, sont les mieux équipées et mieux entretenues. Celles-ci perçoivent régulièrement leur salaire, une solde plus élevée que celle de leurs collègues. Aussi les troupes se trouvant à l'Est délaissées et mal équipées restent peu motivées pour la défense du territoire. C'est naturellement que les soldats désertent ou s'allient aux rebelles[528]. Comme observé par E-R. Mbaya, les principaux dirigeants (comandants, officiers, etc.) des unités de l'APL sont issues des rangs de l'armée nationale. Au niveau populaire, l'APL a du succès auprès des masses de populations directement concerné par les causes défendues par les mouvements rebelles. C'est l'une des causes de la réussite de la rébellion.

Mais ce succès et cette sympathie que le mouvement suscite sont vite remis en cause et les désertions des populations ne tardent pas à se manifester. Les soldats ne reçoivent par un enseignement idéologique et une formation militaire suffisante. Constituée à majorités de paysans et des déserteurs de l'ANC, cette force doit ses victoires à l'enthousiasme des masses populaires et surtout à la faiblesse de l'ANC « peu préparée à affronter des actions de guérilla et aux mythes d'immunités magiques des mercenaires[529] ». Sur le terrain, l'APL manque de cadre et d'une véritable politique révolutionnaire. La ligne et les buts de la révolution ne sont pas clairement définis. L'armée populaire se laisse vite aller à des graves dérivent non seulement envers les représentants du gouvernement, mais aussi envers la population elle-

[527] Se rapporte à l'utilisation du Dawa par les rebelles pour se rendre invincible ou transformer les balles ennemies en eau.
[528] Catherine Coquery-Vidrovitch, Alain Forest, Herbert Weiss, *op. cit*, p 206
[529] *Ibidem*, p 205

même. Celle situation entame la crédibilité des insurgés auprès des masses populaires. La consommation du chanvre et les pratiques mystiques plongent les soldats dans un délire souvent extrême. Ce qui les pousse à commettre des crimes atroces. La multiplication des centres de commandements au sein de la rébellion n'est pas non plus faite pour arranger la situation. Les soldats de la « Révolution » obéissent à leur supérieur direct et n'ont souvent aucun rapport avec le commandement central de Stanleyville. Ces derniers n'ont pas une véritable emprise sur les hommes de l'APL. Au sommet, le CNL connait des crises et un manque d'organisation et de cohésion. Peu à peu, les officiers et le bureau politique perdent le contrôle des soldats. Commence alors la descente aux enfers tant pour le mouvement lui-même, mais aussi pour les populations.

Le gouvernement central se montre incapable de trouver les moyens nécessaires pour combattre les rebelles. C'est dans ce contexte que Moïse Tshombé est rappelé comme Premier ministre d'un nouveau gouvernement d'union nationale. Ce dernier prend contact avec les rebelles pour négocier leur réédition. Mais face aux blocages des discussions, M. Moïse Tshombé comprend qu'il est impossible de trouver une solution négociée. C'est alors qu'il se résout à mener une action militaire d'envergure. Mais déjà face aux opérations militaires, les rebelles ayant compris qu'ils n'obtiendront pas facilement gain de cause, prennent des otages. Ces otages sont en majorité des Européens. Les Belges sont les plus nombreux. Ces prises d'otages suscitent dans le monde entier l'émoi. La communauté internationale se met en branle. Le Premier ministre conscient de la faiblesse et de l'incapacité des soldats de l'ANC à venir à bout de ces hordes chanvrées, tente de constituer une force panafricaine pour intervenir au Congo. Mais les pays africains concernés ne sont pas prêts à soutenir une action militaire au Congo. Ces demandes du côté européen et américain également restent lettre morte. Le Premier ministre se tourne alors vers les mercenaires. Il en recrute de nouveau, mais il dispose d'un bon vivier mis en réserve en Angola depuis 1963. Ce sont les Affreux, ceux-là mêmes qui avaient combattu contre l'ANC durant la sécession du Katanga. Ils sont stationnés en Angola depuis la fin de la sécession. L'arrivée des mercenaires à partir du mois d'août 1964 change, le rapport de force. Leur action permet de contenir la rébellion dans les limites atteintes en août 1964. Cette intervention déclenche la vague des massacres d'otages ou de citoyens européens dans les villes sous contrôle rebelle. Conscients que sans la présence mercenaire change tout, rebelles protestent contre cette présence et demandent le retrait des mercenaires de l'ANC.

Les rébellions Lumumbiste au Congo ont laissé de mauvais souvenirs dans l'histoire du pays. Nées de la cumulation de plusieurs griefs (économiques, sociaux, politiques) contre le gouvernement en place, elles concourent à la transformation du paysage militaire du pays.Tout l'Est du pays se retrouve sous le contrôle d'une rébellion dont le commandement est dispersé. Alors que la rébellion de Pierre Mulélé dans le Kwilu reste cantonnée dans le triangle Idiofa-Gungu-Kikwit, celle déclenchée dans l'est par le CNL prend de l'ampleur. L'armée nationale, premier instrument de sécurité et de défense du pays se trouve vite dépassée par les évènements nécessitant ainsi un recrutement de soldats privés. Les mercenaires qui jadis combattirent contre cette même armée sont rappelés de leurs différents lieux de villégiature. Ces derniers une fois de plus se retrouvent mêlés à un autre conflit armé au Congo. Leurs actions impliquent de nombreux faits qui alimentent l'opinion publique et nationale.

II. LE RETOUR ET LES ACTIONS DES MERCENAIRES

La fin de la sécession katangaise a mis fin à la présence mercenaire au Congo belge en janvier 1963. Mais deux ans plus tard, ces derniers sont de retour. En effet, si la situation sécuritaire est calme les tensions politiques persistent et se radicalisent entre l'opposition et le pouvoir central. Le gouvernement du Premier ministre Cyril Adoula est impopulaire et combattu par les hommes proches du président et par Joseph Mobutu. Pour faire face à ces difficultés, les capitales européennes alliées de Léopoldville préconisent le retour de M. Moïse Tschombé. Il est qui est alors perçu comme l'homme providentiel du Congo. De retour en juin 1964, il constate une situation sécuritaire hors de contrôle et sur le point de basculer dans l'anarchie complète. Les rebelles occupent les vastes territoires de l'Est du pays et menacent la capitale.

L'armée nationale, premier instrument de la violence légitime du pouvoir est absente de nombreux fronts. Cette situation montre que ni le gouvernement ni la direction de l'ANC ne maîtrisent véritablement la situation. Il faut dès lors trouver une force militaire capable de s'opposer à la progression de cette jacquerie paysanne. Ne pouvant compter sur le soutien de ses pairs africains ni de ses anciens parrains, le nouveau chef du gouvernement congolais se résout à faire appel aux mercenaires. Mais cette fois, il en faut en grand nombre et de valeureux guerriers. À partir de juillet 1964, les affreux sont de retour. Issus de plusieurs

réseaux de recrutement, ils font étalage de leur savoir-faire et permettent le retour à un environnement sécuritaire relativement stable du Congo.

1. Moise Tshombé et le retour des mercenaires

L'ancien président sécessionniste du Katanga devient le Premier ministre du gouvernement congolais en juin 1964 alors que les Casques bleus sont sur le point de quitter le pays. Le Congo une fois de plus se retrouve dans une situation de conflit armé. Une guerre civile qui préoccupe autant à l'intérieur comme à l'extérieur à cause de son intensité et de la rapidité de sa propagation. Mais ce qui entraine de vives inquiétudes, c'est l'incapacité militaire et politique du gouvernement à faire face à ce conflit. Moise Tshombé entreprend de nombreuses actions afin de ramener la paix. Mais, il est impossible de faire fléchir ou même ralentir la progression des rebelles. Ce dernier se tourne alors vers les pays occidentaux et africains dans le but de trouver de l'aide. Mais il « récolte » de polis refus. Il n'a d'autre choix que de se tourner vers une main d'œuvre privée pourmettre fin à la rébellion.

Les gouvernements français, américain et belge et même le président Joseph Kasa Vubu ne sont pas de cet avis. Faire revenir les mercenaires qu'il avait jadis utilisés, représente à leurs yeux un grand risque. Mais face à la réalité militaire, ils sont obligés de céder et même d'apporter leur aide dans le recrutement de ces soldats de fortune[530]. Moïse Tshombé entreprend de recruter de nouveaux mercenaires pour intervenir dans l'Est du pays. Mais ces recrutements ne donnent pas les résultats escomptés. Il est alors contraint de faire revenir ses mercenaires personnels d'Angola.

1.1. <u>De nouveaux recrutements</u>

En juin 1964, la situation sécuritaire du Congo est précaire et le pays est sur le point de basculer dans la guerre totale. Moïse Tshombé est de retour au Congo. C'est sur insistance des alliés occidentaux du Congo que ce dernier est nommé Premier ministre. Cette proposition

[530] Pour les occidentaux, soutenir M. Moise Tschombé représente est moins risqué que de le laisser agir seul et surtout sans contrôle. Depuis son exil, il n'est un secret pour personne que l'ancien sécessionniste travail à un nouveau coup au Katanga. Dès le début de l'opération rebelle, le nouveau Premier ministre alors en exile tente de se rapprocher de la rébellion, des agents du CNL sont même reçus par lui à Madrid dans l'optique d'une probable alliance. Pour évite une nouvelle balkanisation du Congo, il est plus sage de donner à M. Moise Tschombé, ce qu'il veut. Et les conseillers européens et américains de M. Joseph Kasa Vubu, propose de lui donner plus qu'il n'espère, le Congo tout entier. Ce dernier assoiffé de pouvoir ne voit pas la supercherie (le cadeau empoisonné que représente le Congo en guerre.

repose sur deux faits. Dans un premier temps, ce dernier depuis son exil est sans cesse en mouvement et l'on craint une seconde tentative de sécession dans le sud du pays. Dans un second temps, les Américains, Belges et les Français ne veulent pas intervenir directement dans le pays. La mission de l'ONU malgré la situation catastrophique organise paisiblement son retrait. Dans le pays, la population est dans la crainte. Selon l'ONU, « la population craint que des troubles graves n'éclatent dans le sud-Katanga après le retrait des troupes de l'ONU. Certains redoutent même la possibilité d'une deuxième tentative de sécession[531] ». Un tel scénario est un risque pour le pays. La faiblesse des troupes de l'ANC devant les différentes rébellions ne laisse rien présager de bon. Ajouté à cela, les contacts que la rébellion tente d'établir avec Moïse Tshombé en exil. C'est en tenant compte de tous ces paramètres que les Américains et les Belges proposent le retour de Moïse Tshombé comme Premier ministre.

Les diverses tentatives du Premier ministre se soldent par des échecs répétés et des refus d'aides militaires. En désespoir, il se tourne vers les mercenaires. Ne pouvant se fier simplement à ka quantité des anciens mercenaires exilés en Angola, il entreprend de nouveaux recrutements[532]. Il réactive ses anciens réseaux de recrutement en Afrique et en Europe. Sur le terrain, les recruteurs ouvrent des bureaux de recrutement Afrique du Sud et en Rhodésie. Cette fois, les recrutements se font au vu et au su de tous. Le Congo est en difficulté et il est impossible de lui venir en aide militairement. Cette fois les mercenaires se trouvent alors du « bon côté » et leurs actions sont couvertes.

Depuis longtemps, un signalement est donné de la présence de 30 mercenaires dans la région de Vila Luso en Angola[533]. Ces derniers sont issus d'un recrutement entrepris par Moïse Tshombé depuis 1963. À partir de juillet 1964 le recrutement de mercenaires est lancé de nouveau. Les premiers recrutements commencent en Afrique. Par la suite, le besoin en « soldats de fortune » se faisant sentir, les recrutements s'étendent vers l'Europe. En Afrique, les recrutements commencent avant même la rébellion. Depuis son exil M. Moïse Tshombé était en contact avec le major Peter qui recrute des mercenaires pour son compte. Il n'a qu'une idée en tête, celle de revenir au Congo afin d'entreprendre une nouvelle sécession. Mais cette fois, il veut mettre toutes les chances de son côté. Il n'en aura pas besoin. La situation politique et militaire du pays va lui faire un cadeau royal, le Congo tout entier. Le Major Peter

---

[531] Conseil de sécurité, « Rapport du secrétaire général sur le retrait de la force des Nations-Unies et d'autres aspects de l'opération des Nations-Unies dans ce pays », *S/5784* du 29 juin 1964, p 43, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N64/144/21/pdf/N6414421.pdf?OpenElement*, consulté le 02/05/2019

[532] Depuis son exil, Moïse Tshombé ne renonce pas à son idée de régner au Congo. Il recrute des mercenaires par le biais du major Puren qui était présent au Katanga lors de la sécession de cette province.

[533] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, *op. cit*, p 150

à qui le recrutement est confié ne tarde pas à trouver du monde. Dès la fin de juillet 1964, les mercenaires commencent à arriver sur le sol congolais. Le Major Puren recrute également pour le compte de Moïse Tshombé. La filière africaine se divise en deux, d'un côté le recrutement qui a lieu en Afrique du Sud et celui qui se déroule en Rhodésie du Nord. Les premiers recrutements sont faits en Rhodésie par Puren. Ce dernier, dans le but de fournir à son employeur des hommes nombreux, ne prend pas la peine de vérifier les capacités des candidats. L'employeur découvre à leur arrivée au Congo, une bande d'ivrognes, de loqueteux, de clochards, etc. Des hommes, il y en a, mais de véritables soldats, ils sont peu nombreux. Cette « cargaison » est alors retournée. Mais la solde proposée joue un rôle de ce mauvais recrutement. Le salaire proposé aux candidats n'est pas conséquent au point d'attirer la crème du métier. Face aux difficultés de tout genre et surtout financières du pays, le Premier ministre ne propose que l'équivalent de « deux mille francs (belge) par mois[534]». De quoi décourager les soldats de métier et les anciens militaires susceptibles de s'engager au Congo. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux se trouvent au Yémen ou dans d'autres pays en guerre.

Le Major Mike Hoare est contacté à son tour pour monter un corps spécial afin d'intervenir dans les zones les plus atteintes. Dans un premier temps, le Premier ministre ne trouve pas utile de rappeler ses hommes disponibles en Angola. Sans doute ne veut-il pas toucher à son « fond de garantie » pour une quelconque action au Katanga. Mike Hoare ouvre deux centres de recrutement, celui de Salisbury en Rhodésie et un autre an Afrique du Sud. Au fur et à mesure des arrivées et des renvois, les stationés sur la base de Kamina se retrouvent finalement au nombre d'environs 300 mercenaires[535]. Mike Hoare est « convaincu qu'une légion africaine de nouveaux mercenaires décidés peut enrayer la progression des théories marxistes sur le continent noir et former la base solide d'un nouvel ordre africain. Il se dépense donc beaucoup pour recruter des hommes[536] ». La seconde vague est quant à elle constituée de soldats et de candidats aguerris. Cette fois les soldes sont revus à la hausse le gouvernement a compris que s'il veut sauver le Congo de la « somalisation[537] », il faut mettre les moyens nécessaires. C'est alors que de nombreux mercenaires italiens, allemands, des

---

[534] Jacques Lantier, *op.cit*, p 200

[535] Selon Mike Hoare, en août il y a sur la base de Kamina où les mercenaires suivent une formation de deux semaines après leur recrutement, « sept commandos, de quarante hommes environ avec trois sergents, un Lieutenant, etc » et bien d'autres membres du commandement. Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964, op. cit*, p 365

[536] Michel Honorin, « Horreurs et duperies congolaises », *Historia*, n° 406 bis, spécial mercenaires, *op.cit*, p 42

[537] Par analogie, désigne la situation actuelle de la Somalie. C'est le fait d'être partagé entre plusieurs factions avec un État faible sans véritable commandement.

anciens policiers ou des militaires sud-africains s'engagent comme mercenaire au Congo[538]. En août 1964, les milieux diplomatiques de Johannesburg font état du départ d'un avion transportant une centaine de mercenaires pour Léopoldville[539]. Ils prennent l'avion aux yeux de tous, car les autorités sud-africaines ne sont pas contre ces engagements. Nombre de ces mercenaires ont déjà combattu dans le pays, mais au Katanga à la faveur de la sécession entre 1960 et 1963.

Les troupes sud-africaines et rhodésiennes sont les premières à être engagées dans les combats contre les rebelles. Dès le 23 août, elles sont engagées dans la région d'Albertville au Katanga. Le but est de dégager cette région de toute menace rebelle, car il faut préserver les richesses et surtout les intérêts miniers. Dès le début, toute la classe politique congolaise est réticente à l'utilisation des mercenaires. Les membres du gouvernement craignent que, la présence mercenaire au Congo serve les dessins du nouveau Premier ministre congolais. Personne n'a oublié la sécession du Katanga difficilement brisée à cause de la présence mercenaire. Tous craignent le potentiel de nuisance des mercenaires et leur force. Cette dernière qualité, le Congo à l'heure actuelle en a pourtant besoin. Les troupes gouvernementales malgré la présence des Sud-Africains n'arrivent toujours pas à freiner l'avancée mercenaire. Il faut plus de forces aguerries sur le terrain. C'est ainsi que la réserve de mercenaires et katangais en Angola est rapatriée avec tout le matériel militaire.

1.2. Le retour des anciens mercenaires du Katanga

À la mi-juillet 1964, plusieurs mercenaires sud-africains et rhodésiens sont présents en République démocratique du Congo. Mais il faut plus de monde sur le terrain afin de permettre à l'armée nationale d'avoir l'avantage. L'armée nationale dès les débuts de la rébellion a montré toutes ses carences. C'est au moment où les mercenaires et les katangais présents au Katanga arrivent que les soldats de l'ANC reprennent quelque peu confiance. Mais la tâche reste difficile, il faut toujours du monde sur le terrain. C'est alors que le Premier ministre Moïse Tschombé se résout à faire rappeler ses mercenaires. Ces derniers ont trouvé asile dans la colonie portugaise au moment de la chute du gouvernement sécessionniste du sud-Katanga. Retranchés dans un camp dans la région de Vila Luso[540]. Ils y aident le pouvoir portugais en Angola contre les mouvements nationalistes. Ce n'est pas seulement de ces

---

[538] Michel Honorin, « Horreurs et duperies congolaises », *Historia*, n° 406 bis, spécial mercenaires, *op.cit*, p 42
[539] *SHDN Vincennes, Série T carton 10T764*, « Congo Léopoldville », Réf, D35134/N, S.D.E.C.E, État-major des armées, EMA DV. /REN. (2ex), 21 août 1964
[540] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, *op. cit*, p 150

hommes dont dispose le Premier ministre en Angola. Il y a également des gendarmes katangais qui avec certains chefs mercenaires se trouvent également en Angola. Tout ce beau monde est alors mis en alerte dès le retour de Moïse Tshombé dans l'optique d'une intervention prochaine. Au moment de la chute de son pouvoir en janvier 1963, une bonne quantité de matériel militaire est stockée en Angola. Ce matériel militaire, M. Moïse Tshombé ne veut pas le mettre à la disposition du pouvoir central bien qu'il en soit le Premier ministre.

Le 12 septembre 1964, les ex-gendarmes katangais et leurs instructeurs blancs sont autorisés à rentrer au Congo. Ils viennent servir cette fois le gouvernement central qui hier les a combattus. Les mercenaires aux côtés des katangais sont au nombre d'environ 30 hommes[541]. C'est grâce à ces derniers que la discipline et l'entrainement sont maintenus au sein de la troupe durant toute la période d'exil. Ces derniers sont également rappelés au Congo. Certaines sources avancent le chiffre de 10 000 katangais quand d'autres parlent de 2000[542]. Mais nul ne sait vraiment combien les katangais sont en réalité. Le chiffre approximatif qui reflète la vérité approche les 5000 personnes environ. Depuis 1963 alors qu'il se trouve à Madrid, il recrute déjà des mercenaires pour augmenter le potentiel déjà en place en Angola. *L'Étoile du Congo* en fait cas dans sa une du 2 décembre 1963. En septembre, cette petite armée de mercenaires arrive au Congo pour servir les intérêts du gouvernement central. Leur présence met fin à la domination des rebelles.

Un autre groupe, anciens également du Katanga arrivent quant à eux à partir de février 1965. Ces derniers en effet se trouvent en 1964 au Yémen où ils combattent contre les rebelles yéménites dirigés par Sallal soutenu par l'URSS via L'Égypte. C'est n'est qu'à partir de février que Bob Denard revient au Congo. Sur le terrain les besoins sont nombreux et il faut plus d'hommes, car les rebelles gardent malgré tout un bon mordant. Selon Marc Robyn, Bob Denard arrive au Congo en 1965[543] après son périple au Yémen. Il arrive à « Léopoldville le 22 février 1965 avec quatre officiers et de dix volontaires[544] ». Intégré au 6ème commando, il en prendra finalement le commandement et crée en son sein le 1er Choc. Il a lui-même recruté ses mercenaires en France avec l'accord de Moise Tshombé. En fait, Bob Denard qui a déjà vécu l'épopée du Katanga sait que pour être efficace, il faut des hommes avec lesquels il peut travailler d'un commun accord. D'autres mercenaires sont également recrutés à Bruxelles par

---

[541] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964, op. cit*, p 150

[542] *SHDN Vincennes, Série Q, carton 50, dossier 4*, « Relations du Katanga oriental avec le gouvernement central », Télégramme, n°55/8559, 27, Ambassade de France à Léopoldville, Affaires étrangères, avril 1964

[543] Entretien avec Marc Robyn, *op. cit*

[544] J.P, Sonck, « La situation du Congo », *http://www.orbspatrianostra.com/ops/ops-congo*, consulté le 14/04/2020

Joseph Mobutu afin de combler le déficit en force militaire au Congo[545]. Les mercenaires rentrés d'Angola sont en majorités sous les ordres de Jean Schramme et constituent le 10ème commando. Toute cette force est équipée grâce aux dons en matériel des Américains et des Belges. Le matériel militaire des mercenaires d'Angola est quant à lui utilisé pour équiper les soldats de l'armée nationale. Les mercenaires reçoivent du matériel de combat neuf.

Les Américains et Belges fournissent aux mercenaires, « six C130, 1 C133, de T28 des B26, quelques Globes masters[546]», etc. Ces appareils sont pilotés par des mercenaires cubains anticastristes recrutés et payés par la CIA[547]. Les troupes katangaises sont quant à elles mal équipées. Elles reçoivent un armement rudimentaire prélevé sur les 300 tonnes de matériel militaire entreposé par le Katanga à Lobito en Angola au moment de la fin de la sécession katangaise[548]. Répartis dans plusieurs régions du Congo, les katangais se révèlent plus efficaces que les troupes de l'ANC. La présence des mercenaires et des Katangais vient renforcer les rangs de l'ANC et permettre une reprise progressive des territoires aux mains des rebelles. Ces derniers fuient les grands centres pour trouver refuge dans les campagnes et brousses de l'Est. Après la libération de Stanleyville, la rébellion perd environ quarante pour cent de son potentiel et tente de trouver un nouveau souffle. Mais les territoires occupés sont divisés en secteurs d'opération et confiés à chaque commando de l'ANC dirigée par des mercenaires. Leurs actions s'avèrent fructueuses et le pays est quasiment libéré en 1966. Vu leur efficacité ils sont maintenus en poste par Joseph Mobutu qui a pris le pouvoir en novembre 1965.

2. La présence mercenaire sur le terrain

L'engagement des mercenaires répond à plusieurs besoins. Dans un premier temps, il s'agit de trouver une force aguerrie capable de contenir la rébellion et de lutter contre les rebelles. Dans ce but, les mercenaires sont déployés directement sur le terrain, certains après un passage de quelques jours dans un camp de formation. D'autres sont directement envoyés sur le terrain. Ils ont pour mission de combattre contre les rebelles, mais aussi, de porter secours aux otages. Ils forment ainsi, la tête de pont de l'action gouvernementale contre les rebelles. Expérimentée grâce souvent à de nombreuses années de combats sur d'autres terrains, leur présence change le cours des combats. Ils sont également de bons formateurs

---

[545] J.P, Sonck, « La situation du Congo », *op. cit*
[546] Michel Honorin, « Horreur et duperies congolaises », *op. cit*, p 44
[547] *Ibidem*
[548] *CADN, Série, 322/PO/1 Kinshasa, carton, 16,* « Communiqué de jacques Kosczuisko-Morizet », ambassade de France au Congo, *op.cit,* p 4

pour les recrues congolaises et les soldats de l'ANC qui manquent visiblement d'instruction. Certains soldats de fortune se retrouvent dans les camps de formation où, faute de structure officielle, ils doivent former les soldats congolais. Ces activités offrent au gouvernement la possibilité de former des soldats. À ces activités, s'ajoutent les missions de sauvetage. Dans Staleyville en novembre 1964, de nombreux otages sont menacés d'exécution. Il faut y envoyer des forces pour les sauver.

2.1. L'Ommegang, ou sauver Stanleyville

Alors que le gouvernement congolais cherche les moyens pour faire face à la rébellion qui prend de l'ampleur, les rebelles gagnent en force. La ville de Stanleyville tombe aux mains des rebelles au mois d'août 1964. Le 5 septembre, les membres du CNL créent la République populaire du Congo[549]. Christophe Gbenye en devient le président ainsi que le chef du gouvernement[550]. Il tente de maintenir une atmosphère stable avec les populations. Mais l'inquiétude se lie de plus en plus chez les populations blanches. L'indiscipline et le manque de maîtrise des troupes et l'indépendance de plus en plus manifeste du chef de l'armée rebelle, Nicola Olenga inquiète. Les rebelles deviennent de plus en plus menaçants à l'égard des populations blanches tolérées jusque-là. À partir du mois d'octobre, la tension est plus palpable. L'opération de reconquête et la présence mercenaires au sein de l'ANC accentue encore plus la pression. Les rebelles et leurs chefs sont de plus en plus dans la panique. Le 19 octobre Gaston Soumiallot dans un courrier à Paul Henry-Spaak fait clairement savoir sans mentionner le mot que, les Belges présents à Staleyville sont leur otage[551]. Une garantie contre les bombardements des troupes belges. Le 24 octobre, il place le médecin américain Paul Carlson en résidence surveillée.

Spécifiquement, les Américains et Belges sont en pourparlers pour trouver une solution au règlement de la situation. La présence belge au travers de la mission technique et les pilotes des T 28 n'est pas faite pour convaincre les rebelles. Depuis la reprise de la ville d'Uvira et du Katanga par une action conjointe américaine, belge et ANC, les rebelles durcissent le ton et considèrent les populations européennes comme des otages. La situation à Stanleyville est plus alarmante, car la ville concentre le plus grand de population belge et européenne de la région. À partir de ce moment, tout s'accélère. En effet, la présence de

---

[549] Pour plus d'information sur la constitution et le fonctionnement de ce gouvernement, consulter, Van Lierde et Jules Gérard-Libois *Congo 1964*, *op.cit*, p 267-290
[550] *Ibidem*, p 267
[551] *Ibid*, p 383

mercenaires et les actions de reconquête entamées par le gouvernement incitent les rebelles à prendre des mesures drastiques. Les populations blanches sont désormais interdites de quitter la ville. Face à ce durcissement, le gouvernement monte une opération pour délivrer les otages de Stanleyville. Le gouvernement belge de concert avec le gouvernement américain décide dès le 1er novembre de monter une opération de sauvetage. La constitution d'une colonne militaire est confiée au Colonel Vandewalle de la mission technique. Ce dernier est détaché comme conseiller auprès de Moïse Tshombé. L'ommegang est le résultat de cette mission de sauvetage. Très vite, ce dernier décide avec les éléments mercenaires sud-africains et belges de monter une colonne qui reçoit le nom de la 5ème Brigade mécanisée.

Photo n 16 : les colonnes de l'ommegang[552]

La 5e Brigade mécanisée se forme à Kamina, l'ancienne base métropolitaine belge, au prix des plus grandes difficultés et est prête au mouvement le 1er novembre 1964. Organisée en colonnes très mobiles, elle comprend soixante-six officiers et sous-officiers recrutés au sein de la Force terrestre belge, trois cent cinquante mercenaires, des unités en majorité katangaises rentrées d'Angola et de Rhodésie ainsi que des unités de l'Armée nationale congolaise. Elle pourra compter sur un appui aérien direct de quelques chasseurs bombardiers et hélicoptères. Elle est équipée d'un armement, d'un charroi et d'équipements des plus hétéroclites, ce qui fait dire au colonel Vandewalle: "Ici, j'ai l'impression de commander l'Ommegang" (allusion au cortège folklorique bruxellois)[553].

La colonne de l'ommegang est constituée de deux sous-colonnes, dénommée Lima I et Lima II constituées à Kamina pour la première et la seconde à Kongolo. Elles sont respectivement commandées par les colonels belges, Liégeois et Lamouline. Leur trajectoire

[552] Nina Strochlic, « Prisoners in the Congo: 50 Years After the Stanleyville Hostage Crisis », consulté sur le site, *https://www.thedailybeast.com/prisoners*, le 09/04/2020.
[553] Léon De Wulf, « Ommegang », *Mémoires du Congo*, n°42, juin 2017, p 32-34

est différente et sur deux axes différents suivant les missions à remplir. Mais elles doivent toutes arriver à Stanleyville. Lima I remonte de Kamina vers Lubutu pour atteindre Stanleyville tandis que Lima II vient de Kindu vers Stanleyville. La jonction étant prévue à Lubutu[554] afin de rallier ensemble Satanleyville. Deux autres colonnes de mercenaires et de katangais viennent compléter ce dispositif. Le tableau suivant donne un aperçu de la constitution des troupes de ces deux colonnes. Toutes ces colonnes ont pour objectif final Stanleyville, qu'elles doivent atteindre avant le 24 novembre 1964. En dehors de Lima I, les autres colonnes sont déjà en opération dans d'autres régions. C'est donc de ces régions qu'elles doivent progresser vers la capitale de la province orientale.

Tableau n°7 : la constitution de l'ommegang et des autres forces[555]

Les différentes colonnes	**Les commandants**	**Les Européens**	**Les Sud-Africains et Rhodésiens**	**Les Congolais**	**Les autres troupes**
LIMA I	Colonel Liégois	150	120 mercenaires	300 ANC	Police militaire et un peloton de Bahemba
LIMA II	Colonel Lamouline	10 mercenaires			350 Baluba de Kamina
Colonne Decoster	Decoster		40 mercenaires	150	
Colonne Papa	Capitaine Protin	12		250 ANC	Un commando noir recruté par Protin

Dans leur progression, elles reprennent de nombreuses villes aux mains des rebelles. Les troupes congolaises qui les accompagnent viennent comme des forces d'occupations. Les mercenaires sauvent de nombreux otages des massacres. En effet dans tout l'Est du Congo, de nombreuses populations sont prises en otages par les différentes factions de Simba. Le 19 novembre, la jonction de Lima I et Lima II est faite à Lubutu. Mais le mauvais état des routes

[554] Van Lierde et Jules Gérard-Libois, *Congo 1964*, *op. cit*, p 361
[555] Ce tableau est établit sur la base des informations tirées de *Congo 1964*, *op. cit*, p 361

ralentit la progression des colonnes. La colonne principale constituée par les mercenaires sud-africaines et Rhodésiens avance rapidement vers Stanleyville où, l'on annonce le début de massacres des otages. Lors des affrontements, les mercenaires sud-africains et rhodésiens jouent un rôle de premier plan. En effet, ce sont ces derniers qui forment la tête de pont de la colonne « armés jusqu'aux dents (…) ceux-là ne tiraient aucun coup de feu[556] ». Leur seule mission est de sauver les otages américains aux mains des mercenaires. Cette situation oblige le gouvernement belge et américain à lancer deux opérations aéroportées, Dragon rouge et Dragon noir. Les forces de l'ommegang quittent Lubutu le 23 novembre pour Stanleyville où les parachutistes belges sautent le 24 novembre sur la ville au petit matin. « Le 24 novembre à 6h du matin, les paras commandos belges de l'opération « Dragon rouge », transportés par C-130 américains, sautent sur Stanleyville. La jonction entre l'Ommegang et l'opération aéroportée se fait à hauteur du camp Ketele à 10h[557] ». Les paras commando, belges arrivent sur l'aéroport et doivent faire face à des combats, ce n'est qu'à 7h30 qu'ils arrivent dans la ville où le massacre des otages a déjà commencé. La colonne de l'ommegang arrive des heures plus tard. L'opération est une réussite même si de nombreux otages sont massacrés et certains emportés par les rebelles dans la brousse. Au total l'opération permet de récupérer 1800 otages. Le 26 novembre, un second saut des paras belges est lancé sur la ville de Paulis où les simba massacrent les populations.

Ces opérations sont motivées par la sauvegarde des intérêts humains et économiques de la Belgique. Il s'agit pour la Belgique et les États-Unis non seulement de porter secours à leurs populations, mais aussi d'envoyer un message fort au gouvernement congolais. Il s'agit de rassurer ce dernier sur le soutien inconditionnel dans les moments difficiles. Cette opération met en même temps en lumière, la cohabitation entre forces privées non légitimes et forces armées nationales pour la réalisation d'un même objectif. Elle montre en fin de compte que la cohabitation entre ces deux entités (armée nationale et soldats privés) peut être possible. Il est possible de faire passer les troupes mercenaires sous commandement national et de les faire obéir à un code de bonne conduite pour atteindre des objectifs nationaux. Elle ouvre une perspective sur la possible utilisation des mercenaires au sein des armées nationales. Ce qui se pratique plusieurs décennies plus tard avec l'entrée en jeu des SMP. La mise en place de l'ommegang et des opérations aéroportées belges sont commanditées et montées avec l'aide des Américains et des Belges. C'est à bord des avions américains que les

[556] Jacques Lantier, *op.cit,* p 208
[557] Léon De Wulf, *op. cit,* p 33

troupes belges sont emmenées à Stanleyville. C'est grâce à ces T 28 américains pilotés par les mercenaires cubains anticastristes, que les paras commandos belges sont largués sur Stanleyville. C'est l'annonce de la condamnation à mort du médecin Paul Carlson et l'arrestation des Belges dans la ville qui mobilisent Belges et Américains pour l'intervention.

L'on comprend que les actions mercenaires sont souvent motivées et soutenues pour préserver et sauver des intérêts nationaux ou étrangers. Au Congo, c'est le cas depuis 1960 les mercenaires servent le plus souvent les intérêts des grandes nations dans le pays. Le soutien belge vise la protection de ces avantages. C'est ce qui explique le grand nombre de Belges au Congo. Cette présence rend le gouvernement belge vulnérable aux pressions rebelles. La présence mercenaire en 1964 permet au gouvernement congolais de reprendre les territoires tombés aux mains des rebelles. Après l'opération de l'Ommegang, la coalition congolaise continue ses opérations. Ces dernières à partir de 1965 sont dominées par les actions de pacifications.

2.2. La pacification de l'Est congolais

À leur arrivée au Congo, les mercenaires sont envoyés au front après une courte formation de deux ou d'une semaine (cela dépendant du niveau militaire des recrues). C'est à partir du mois d'août que les premiers affrontements entre mercenaires et rebelles se produisent. Le premier engagement a lieu dans la région de Kamina le 23 août 1964. Mais l'opération se solde par un échec pour plusieurs raisons[558]. Sur quarante mercenaires, seule une vingtaine est engagée dans les combats. Les soldats congolais sont aux abonnés absents. En face, les flèches empoisonnées des Simba ont laissé place à des armes à feu. Les mercenaires doivent battent en retraite à cause de leur faiblesse numérique, mais aussi de la hardiesse des simba. Deux mercenaires allemands y laissent la vie. Mike Hoare est obligé d'abandonner. Dans leur lutte contre les rebelles, les mercenaires commettent de nombreux crimes. Citons en exemple, l'opération menée par Le Bailly, dans la région de Bina dans la même période. Les mercenaires rasent tout un village en mettant le feu aux cases après avoir tiré à la mitraillette à l'intérieur et y avoir jeté des grenades[559]. De là, les mercenaires progressent en prenant Lisala non sans peine. En effet, les soldats de l'ANC qui doivent soutenir l'action des mercenaires, ont décroché et les soldats de fortune, sont à leur tour obligé de décrocher. Seuls quelques soldats conduits par un certain Wilson (mercenaires) belge,

[558] Jacques Lantier, *op. cit*, p 201
[559] *Ibidem*, p 202-204

parviennent à s'infiltrer à Lisala avant que leurs amis et l'ANC ne viennent leur donner un coup de main pour prendre la ville. Le commandant des forces rebelles de la ville est tué et décapité. Le 10 septembre commence l'opération contre le centre de Coquilathville qui ne sera prise qu'un mois plus tard. Ce retard est dû à des querelles et mésententes diverses au sein du commando en charge de l'opération. Le commando conduit par Müller est composé d'une quarantaine de mercenaires et d'un bataillon de l'ANC commandé par un katangais. Mais finalement, il se retrouve avec seulement une douzaine de mercenaires, les autres l'ayant abandonné à cause de sa dureté. Un autre groupe conduit par le Lieutenant sud-africain, Jack Maiden, est en charge d'un bataillon composé d'anciens soldats katangais. Sa mission est de prendre la ville de Bukavu dans l'Est du pays. Les rebelles mullélistes y font régner la terreur. Cette opération est une réussite. La ville tombe aux mains de l'armée gouvernementale et des mercenaires.

L'étape de Stanleyville reste la plus délicate, car c'est dans cette région que se trouve la plus grande concentration d'otage et de soldats lumumbistes. Pour prendre Stanleyville et sa région, l'ANC forme deux colonnes d'opération. Les colonnes Lima sont toutes deux composées d'environ 200 à 350 mercenaires et un millier de soldats de l'ANC environ. L'opération est placée sous le commandement du colonel belge Van-der-Walle. Elle commence le 1er novembre[560]. Le but est de prendre une longueur d'avance sur le terme fixé par les Simba. Le 24 novembre, la libération de Stanleyville et des otages européens donnent lieu à des scènes d'une horreur insoutenables[561]. De nombreuses violations de droits de l'homme de part et d'autre sont constatées. Parmi les intervenants, l'on retrouve également des officiers américains qui s'occupent de la transmission, chargés d'assurer la maintenance des communications entre les soldats sur le terrain et l'État-major. Mais les avions américains servent au transport des troupes sur le terrain. Les soldats belges de l'opération « Dragon rouge »[562] sont parachutés sur Stanleyville. Mais les simba arrivent à massacrer de nombreux otages avant, l'arrivée des mercenaires et paracommandos belges. Les combats pour la

---

[560] J.P Sonk, « Congo 1964-1965, l'appui aérien aux opérations de reconquête, Création de la 5ème brigade mécanisée », consulté, sur le site *http://www.orbspatrianostra.com/ops/ops-congo/sonck-appui-aerien.html*, le 2/10/2017

[561] Le massacre des otages débute un peu avant l'arrivée des forces armées mercenaires et ANC., mais à l'annonce des parachutages belges, ils prennent de l'ampleur. La cause de cette folie meurtrière qui s'empare des simba et du Gouvernement CNL est due à l'opération et l'intervention de l'aviation belge. La présence des mercenaires et des pilotes cubains au contrôle des avions de l'ANC déclenche la folie des rebelles. À cela, il faut ajouter la reprise par les mercenaires et l'ANC de nombreuses villes et villages conquis par les rebelles.

[562] Opération Dragon rouge et Dragon noir, sont deux opérations montées par le gouvernement belge pour délivrer les otages européens à Stanleyville (dragon rouge Stanleyville 24 novembre 1964) et Paulis (dragon noir 26 novembre 1964).

libération des otages se trouvant à l'hôtel Lac Vitoria durent trois jours. Durant ces trois jours, les otages hommes comme femmes continuent d'être tués par les rebelles.

Rappelons que les soldats congolais constituent la queue des colonnes et sont des unités d'occupation et de nettoyage. Certaines comme les parachutistes sont larguées sur des objectifs clés dans des villes occupées. Mais leur action est limitée. Pour sauver les otages, ce sont les paras belges qui sautent par deux fois sur les villes de Stanleyville et de Paulis. Toutes ces opérations majeures du camp gouvernemental visent à sauver otages européens et freiner la progression des Simba vers d'autres grands centres. Même si elle est jalonnée de nombreuses difficultés, l'action des mercenaires sur le terrain permet de reprendre aux mains des insurgés des territoires importants du pays. Cette présence mercenaire cantonne désormais les rebelles dans les brousses et sur des territoires de plus en plus réduits. Elle est également un élément d'encouragement pour les troupes congolaises. Les généraux et officiers congolais prennent conscience qu'il est de leur devoir d'assurer la sécurité et la défense de leur pays. Pour ce faire, il faut un changement et des formations adéquates. Une nouvelle mission est de ce fait confiée aux mercenaires.

Le retour des mercenaires au Congo en 1964 rime avec maintien de l'ordre et combat contre les rebelles de l'Est. Ainsi de leur engagement en juin-juillet 1964, jusqu'en juillet 1967 avant leur révolte, ils sont affectés aux tâches de pacification, de ratissage et formation des Congolais. L'activité des mercenaires contre les rebelles se subdivise en deux temps. Dès le début de leur engagement jusqu'au milieu de l'année 1965, les mercenaires sont engagés dans les combats contre les rebelles et mobilisés pour sauver les otages. À partir de la mi-1965 leurs activités se réduisent au ratissage des poches rebelles, d'encadrement. Mais ils poussent plus loin leurs tâches en mettant en place une véritable réorganisation des régions qui leur sont affectées. Dans les opérations de ratissage, les mercenaires interviennent dans différentes régions où les rebelles gardent encore un avantage. Dans un document diplomatique français, le consul de France décrit les opérations dans la région de Fizi-Baraka. Dans cette partie du pays, Joseph Kabila tient un maquis contre le gouvernement central. Ce maquis reçoit la visite de Cubains dirigés par le révolutionnaire argentin Che Guevara. Dans cette zone, les rebelles gardent toute leur force. Ils organisent même des attaques contre de grandes agglomérations comme Kamina. Entre novembre et décembre 1965, le commandement des forces armées congolaises ayant envoyé des hommes dans les camps des rebelles est informé de ce qui s'y prépare. C'est ainsi qu'il prend connaissance de la présence

de « 1500 mulélistes et de 70 Cubains (qui ont) rejoints la zone des opérations[563] ». À partir de 1965, avec l'intervention des mercenaires aux côtés des troupes gouvernementales, la domination sur le terrain change de camp. Jusqu'alors, dominé par les rebelles, c'est désormais l'ANC qui met la pression sur les rebelles. C'est en ce moment que la rébellion en perte de vitesse reçoit l'aide des pays marxistes. Le gouvernement chinois met à la disposition des rebelles un armement moderne ainsi que quelques camions et de nouvelles tenues militaires. Ces aides donnent une puissance de feu aux rebelles qui continuent tant bien que mal à occuper du terrain. Pour faire face à cela, les troupes mercenaires sont affectées au ratissage dans les campagnes et les principales villes de l'Est.

La présence mercenaire permet également de former sur le terrain les soldats congolais qui se trouvent sous les ordres des mercenaires. En 1964, l'ANC a changé, des bataillons entiers sont en restructuration quand certains déjà formées se retrouvent sur le terrain. Le matériel militaire de l'ANC quelque peu changé, l'armée bénéficie d'un bon armement, mais insuffisant. Mais la gendarmerie et les autres unités sont restées indisciplinées et peu combatives. Une situation qui pose problème au moment où les rébellions de l'Est ravagent le pays. L'armée incapable de faire face à la rébellion, des solutions sont recherchées par le gouvernement. Les Occidentaux dont les ressortissants sont menacés se lancent dans des opérations de sauvetage tout en laissant les combats aux mercenaires et aux troupes katangaises. Ainsi, grâce à « l'appui militaire des États-Unis, de la Belgique ainsi que la réintégration de plusieurs milliers de katangais et le concours de quelque 500 mercenaires ont permis aux forces gouvernementales de réduire considérablement la zone contrôlée par la rébellion[564] ». Mais cette situation n'a pas permis pour autant à l'ANC de prendre le contrôle total du pays. Dans ce combat, les mercenaires ont montré une fois de plus leur indispensable présence. Une présence qui se voit sur le terrain par les victoires remportées et l'instruction qu'ils apportent aux soldats de l'armée nationale. Les mercenaires se rendent vite indispensables au Congo au point où, ils prennent le commandement de régions entières déniant même l'autorité de l'État sur ces zones. Le président de la République, ancien chef d'état-major Joseph Mobutu, ne tolère pas. Un bras de fer s'engage entre lui et les mercenaires. Une situation qui prend fin avec le retrait des mercenaires dans la révolte. Mais au Congo, la présence mercenaire revêt plusieurs formes.

---

[563] *CADN, Série 322/PO/1, Kinshasa, carton 37*, « Des opérations militaires dans la région de Fizi et Baraka » p 2, note n°414/AL, consul général de France à Élisabethville, 23 décembre 1965

[564] *SHDN Vincennes, Série, T, carton 10T764,* « l'Afrique noire en 1964 », Note d'information n°5.131/DN/CER/BD/S, exemplaire n°97/105, Secrétaire générale de la Défense nationale, Centre d'exploitation du renseignement, 11 janvier 1965

Dans cette guerre, le nombre des mercenaires ne fut jamais connu. Moïse Tshombé une fois de plus utilise une stratégie déjà expérimentée au Katanga. Afin de minimiser le nombre des mercenaires présent au Congo, « tous les affreux ayant participé à des opérations réussies seraient licenciés (…) et devront quitter le Congo[565] ». Ensuite, il procède à un nouveau recrutement pour remplacer les mercenaires licenciés. Cette stratégie rend la tâche difficile aux observateurs. M. Moïse Tshombé peut alors présenter à ces derniers, un nombre important de contrats annulés ou expirés pour prouver que les mercenaires ont quitté le pays. Mais les rebelles tirant les leçons de la présence mercenaire se tournent également vers l'aide mercenaire.

2.3. Les mercenaires aux côtés des rebelles

En janvier 1964, quand débute la première phase de la rébellion, seuls les paysans font partie des troupes. Les forces combattantes sont formées par les « jeunesses » lumumbistes et les « partisans » de Pierres Mulélé. Ces derniers à la suite des rituels magiques prennent le nom de Maï-Maï et prennent le nom de simba. Les partisans de Pierre Mulélé se cantonnent finalement dans leur province d'origine. Leur mouvement est vite dépassé et supplanté par la rébellion de l'Est qui s'est creusé un chemin dans son sillon. Cette dernière bénéficie de soutiens politiques de fait.

En effet, cette dernière est beaucoup plus structurée que celle de Pierre Mulélé. Elle est conduite par les anciens amis de Patrice Lumumba. Elle couvre la province orientale et le Kivu. Plusieurs pays marxistes et socialistes avaient alors reconnu ce gouvernement, lui accordant caution et soutien. En mars 1964, quand cette même direction déclenche la rébellion des Simba dans l'Est, c'est tout naturellement que ces mêmes pays lui accordent une fois de plus, leur soutien. Ce soutien est d'abord politique et se traduit par les dénonciations de l'URSS au sujet de l'intervention des mercenaires de l'ANC. Les pays africains comme le Ghana, la Guinée, la République populaire du Congo (Congo-Brazzaville), apportent un soutien politique à la rébellion. Mais au fur et à mesure de l'évolution des combats et surtout après l'arrivée de la première vague de mercenaires aux côtés de l'ANC, les pays marxistes décident d'accorder une aide logistique et matérielle à la rébellion. Cependant, cette aide est limitée. Elle consiste en à la fourniture de matériels militaires et de vivres. Selon les affaires étrangères belges, du matériel militaire est fourni aux rebelles. Du matériel fourni par l'URSS

---

[565] *SHDN Vincennes, Série, T, carton 10T764,* « RDC Léopoldville Emploi des mercenaires », n°D36727/N, destinataires, n°541, S.D.E.C.E, Premier ministre français, 5 novembre 1964

et la Chine transite par le Caire, transporté par des pilotes algériens via le Soudan, l'Uganda, le Kenya, et la Tanzanie. Plusieurs tonnes de matériels militaires de diverses origines sont ainsi déversées dans les bases de la rébellion ou stockées dans les camps d'entrainement dans les pays voisins.

En ce qui concerne la présence de mercenaires étrangers, elle est mentionnée depuis 1964. La presse fait écho d'une présence étrangère chinoise dans l'Est du Congo. Un camp d'entrainement existe à « 15 kilomètres de Kigoma en Tanzanie [566]» où des instructeurs chinois forment les jeunesses rebelles au maniement des armes. Selon la même source, il est signalé un recrutement de mercenaires en Belgique pour le compte des rebelles[567]. Mais cela est improbable, car la Belgique intervient aux côtés du gouvernement (opérations dragon rouge et dragon noir). Et le gouvernement a fait savoir dans un communiqué son souhait de ne pas voir ses ressortissants être engagés comme mercenaire au Congo (sauf bien sur ceux engagés par l'ANC). Mais ces informations ne sont confirmées par aucune preuve véritable.

Photo n°17 : Laurent Désiré Kabila lors de rébellion des Simba[568]

C'est seulement en 1965 qu'une présence de soldats étrangers aux côtés des rebelles est vraiment confirmée. « Le 3 février 1965, Ernesto Guevara, accompagné de 2 révolutionnaires cubains affirmés (Victor Dreke et José Martinez Tamayo) monte dans un

[566] *Archive diplomatique de Belgique (ADB), Portefeuille 18.882VI,* « Aide étrangère aux rebelles », p 1, 4 janvier 1965
[567] *Ibidem*
[568] *http://www.f-ce.com/cgi-bin/news/pg-newspro.cgi?id_news,* consulté le 04/02/2020

avion de la Cubana (lignes aériennes cubaines) en partance pour Moscou[569]». Cette année-là, le révolutionnaire cubain décide de venir en aide aux révolutionnaires du Congo ex-belge. L'affaire est conclue en Tanzanie où Le Ché rencontre pour la première fois Laurent-Désiré Kabila[570]. C'est par la Tanzanie que les Cubains transitent vers le Congo par le lac Tanganyika. Il conduit une « légion de 200 volontaires africains et cubains pour combattre aux côtés de la guérilla marxiste de Laurent Désiré Kabila[571]». C'est le 24 avril 1965[572], qu'Ernesto Ché Guevara arrive au Congo dans la région du sud Kivu avec une dizaine de soldats. Il installe son camp à Kibamba sur les bords du lac Tanganyika. Cette région est ténue par Laurent Désiré Kabila un des nombreux chefs secteur de la rébellion Simba. La mission première de ces troupes est de former les jeunes rebelles. Sur la liste des volontaires cubains pour le Congo, Le Ché apparait comme médecin avec pour nom de code, « Tatu[573]». Mais très vite, le Che constate un manque d'organisation, de discipline et de commandement véritable. Il décide de s'occuper de la formation de troupes rebelles sous le commandent de Laurent Désiré Kabila. C'est dans ce but que plusieurs dizaines de soldats cubains sont recrutés et envoyés au Congo. En tout, il y aura 130 instructeurs cubains présents au Congo. Leur aventure durera sept mois durant lesquels, ils découvrent les limites de l'action révolutionnaire au Congo. Durant son séjour congolais, lui et ses hommes combattent aux côtés des rebelles avec qui ils se retrouvent souvent seuls au front. Leur chef Laurent Désiré Kabila passe le plus clair de son temps en voyage, à trafiquer les richesses du Congo.

---

[569] Benjamin Babunga, « Le 3 février 1965, Laurent-Désiré Kabila rencontre Ernesto Che Guevara pour la première fois à Dar Es-Salaam », *http://www.babunga.alobi.cd/2018/02/02/* consulté le 26/03/2020

[570] Laurent Désiré Kabila qui deviendra président de la République démocratique du Congo en 1997 est alors Commandant suprême de l'Armée populaire de Libération du Front de l'Est, qui couvre les régions de Fizi Jusqu'à la frontière avec la Tanzanie et le Burundi (ex Urundi).

[571] Walter Bruyère-Ostells, *Histoire des mercenaires, de 1789 à nos jours, op.cit*, p 126

[572], « Le jour où le Che a débarqué sur les rives du fleuve Congo », *Le Point*, du 05/10/2017, *Le Point.fr* consulté le 18/06/2019

[573] Jean-Philippe Rémy, « les désastreuses aventures du Che au Congo », *Le Monde* 1 décembre 2017, *Le Monde.fr* consulté le 18/06/2019

Photo n 18 : Laurent Désiré Kabila lors de sa rencontre avec le Ché[574]

Les Cubains participent à plusieurs combats contre l'ANC et les mercenaires. Le 2 juin avec « quarante conseillers cubains[575] », les rebelles du front de l'Est attaquent la centrale hydroélectrique de Bandera. Un bataillon constitué de 500 Tutsis (des réfugiés burundais) recrutés pour l'occasion. L'opération est un échec, trois mercenaires cubains et leur commandant trouvent la mort lors de cette opération. Le 12 juin, ils repoussent une attaque combinée de l'ANC et des mercenaires sur le lac et prennent à ces derniers un navire-MS président ERMENS. Laurent Désiré Kabila demande aux Cubains de lancer une attaque frontale sur Albertville. Mais le Ché rejette ce plan préférant une action de guérilla qui doit venir à bout de la ville. Le 29 juin, les Cubains et les rebelles attaquent de nouveau la centrale hydroélectrique de Bandera, mais échouent de nouveau. Le lendemain, 30 juin, la ville de Lembo est prise d'assaut par les rebelles et par les Cubains. C'est encore un autre échec pour le Ché et ses hommes. Pris dans de nombreux accrochages, les rebelles perdent du terrain devant l'avancée des forces gouvernementales. Les Cubains sont de plus en plus dépassés par les évènements et étonnés devant la mauvaise organisation des opérations de la rébellion. Le Ché comprend qu'il est difficile d'appliquer les méthodes militaires qui ont fait son triomphe et forgé sa réputation ailleurs. Les Cubains doivent faire face à cette mauvaise organisation des Congolais. Ils doivent encore plus se soucier d'un autre fait. Les corps des Cubains morts

---

[574] Benjamin Babunga, *op. cit*

[575] Jean-Pierre Sonck, « Quand les maquis de Kabila menaçaient Albertville », *https://www.albertville.be/maquis-kabila-01.html*, consulté le 18/06/2019

le 29 juin viennent confirmer la présence des mercenaires sur le front de l'Est rebelle. Les troupes nationales sont plus déterminées à saisir des mercenaires cubains ou les tuer afin d'apporter la preuve de leur présence.

« Grâce à l'appui des Cubains, le Front de l'Est représentait une menace sérieuse pour l'ANC et le quartier général de Léopoldville créa le Groupement opérationnel du secteur d'opération sud (Ops Sud) qui fut confié au colonel Eustache Kakudji, un des rares officiers de valeur de l'armée congolaise[576] ». Le gouvernement central décide de concentrer une bonne partie des troupes mercenaires dans la zone. Mais, les Cubains restent introuvables. Finalement menacés d'encerclement et de mort, le Ché et ses hommes quittent le Congo. Le 21 novembre, 1965 un commando envoyé par Cuba exfiltre les mercenaires cubains et le numéro deux du régime révolutionnaire cubain de Kibamba[577].

Photo n°19: Le Ché et ses hommes dans le camp de Kibamba[578]

Après cette présence cubaine, aucune présence avérée de mercenaire n'est constatée aux côtés des rebelles. De nombreuses rumeurs font état d'une présence chinoise. Il n'est pas possible de vérifier ces dires ni de les corroborer. La seule présence constatée est celle de Rwandais ou Burundais. Ces derniers sont des réfugiés que les Cubains aussi bien que les Congolais recrutent pour les combats. Mais leur traitement ne saurait faire d'eux des mercenaires. Ils sont enrôlés souvent de force et doivent obéir pour sauver leur vie. La présence mercenaire aux côtés des rebelles Simba ne change pas grande chose à l'issue de la guerre. Car si les Cubains sont réputés pour leur technique de guérilla qui a fait ses preuves à

---

[576] Jean-Pierre Sonck, « Quand les maquis de Kabila menaçaient Albertville », *op. cit*
[577] *Ibidem*
[578] Jean-Philippe Rémy, *op. cit*

Cuba, l'échec est déjà écrit avant même leur intervention. En 1965 quand il débarque au Congo, la réalité de l'occupation des territoires par les rebelles a déjà changé. L'intervention musclée et coordonnée de l'ommegang et d'autres bataillons mercenaires et katangais donnent l'avantage aux forces nationales. Les rebelles ne tiennent plus que quelques brousses et territoires reculés des grands centres urbains. Une bonne partie des rebelles s'est rendue aux autorités militaires et politiques.

L'intervention cubaine au Congo et surtout aux côtés de Laurent Désiré Kabila s'inscrit dans le contexte de guerre froide. En 1964, les partisans de l'ancien Premier ministre assassiné au Katanga proclament dans la province orientale, la République populaire du Congo, un gouvernement immédiatement reconnu par la Russie. Nombre de pays marxistes se prononcent en faveur de ces rebelles qui occupent l'est de la République démocratique du Congo. En face, le monde occidental s'organise pour venir en aide au gouvernement congolais. Les paracommandos belges ont sauté sur Stanleyville en 1964 pour aider à la libération des otages européens. Les Américains ont mis à la disposition de l'ANC des moyens de transports et de combat aérien quand des centaines de mercenaires sont employés au sein de l'armée nationale. C'est tout naturellement qu'Ernesto Ché Guevara décide d'apporter son aide aux Simba qu'il pense être de véritables révolutionnaires. Il bénéficie de l'appui de la Tanzanie qui facilite le passage de l'aide aux rebelles congolais sur son territoire[579]. C'est en complicité avec l'ambassade de Cuba en Tanzanie que le président Nyerere donne son accord pour une aide cubaine à Laurent Désiré Kabila. Dans ce cadre, seules deux entités sont impliquées dans l'aide mercenaire aux rebelles. Ce qui est différent du cas congolais où le recrutement et la présence mercenaire sont officiels.

L'utilisation des mercenaires dans chaque camp est un fait. Les rebelles comme le gouvernement congolais utilisent des mercenaires et même de l'aide étrangère. Ces soutiens dans chaque camp produisent des résultats différents. L'utilisation des mercenaires par le gouvernement et l'ANC donne des résultats escomptés. Grâce à cette aide, les territoires conquis par les rebelles sont récupérés et conquis par le pouvoir central de Léopoldville. Avoir des soldats peu nombreux, mais aguerrit, organisés et déterminés sur le terrain donne l'avantage à l'armée nationale qui remplit ses prérogatives. Des activités rebelles sont encore signalées un peu partout dans le Nord-est, l'Est et le Sud-Est. Ce sont en réalité des îlots de résistance qui se trouvent le plus souvent dans les brousses ou dans les zones difficilement accessibles. Dans les grands centres, la vie a repris après leur départ. Par contre chez les

---

[579] Benjamin Babunga, *op. cit*

rebelles la chose est totalement différente. Non seulement les Cubains sont en nombre inférieur, mais, à la différence des mercenaires de l'ANC qui connaissent la géographie du pays, les mercenaires cubains ne connaissent rien du terrain congolais. Les absentes fréquentes de Laurent Désiré Kabila, ne sont faites pour arranger les choses.

Ce que l'on peut retenir, c'est qu'une force mercenaire bien équipée et aguerrie au combat ne garantit pas toujours la victoire. Plusieurs circonstances doivent être réunies pour que cela soit possible. Dans le cas du Ché et de ses hommes, la méconnaissance du territoire, le manque d'organisation et l'indiscipline des troupes rebelles jouent un rôle primordial dans cet échec.

Photo n°20: Le Camp de Ché Guevara à Kibamba. Le Che assit à gauche avec un document en main[580]

Les mercenaires sont de retour au Congo en 1964 à l'occasion des rébellions lumumbistes. La révolte des lumumbistes, dans l'Est et dans la région du Kwilu, les Maï-Maï et les simba occupent du terrain sans que l'armée nationale ne puisse les arrêter. À Léopoldville les alliés occidentaux conseillent au président de faire revenir Moïse Tshombé comme premier ministre. Ce dernier est de retour en juin 1964, au moment où l'ONUC met fin à sa mission dans le pays. Il tente de trouver des moyens pacifiques à la résolution de la guerre, mais il ne trouve pas l'aide escomptée. C'est ce qui le motive à se tourner vers les mercenaires. Lui qui s'est déjà servi de mercenaires sait que ces derniers ne tarderont pas à

[580] Photo extraite du journal du Che cité par Jean-Philippe Rémy, « les désastreuses aventures du Che au Congo », *op.cit*

s’engager dans le conflit contre une belle solde. Et c’est le cas. Le nombre des mercenaires ne cesse d’augmenter pendant les deux premières années de la rébellion. Leur présence dans le pays permet de faire reculer les rebelles et de reprendre les territoires tombés entre leurs mains des rebelles. Devenus incontournables dans la politique militaire du Congo, ces derniers ne tardent pas à s’imposer comme de vrai organisateur de la vie sociale dans les régions libérées.

Ce que l’on remarque ici c’est que les actions mercenaires ausx côtés de l’ANC se développent sur le terreau fertile des guerres et de la débâcle de l’armée nationale congolaise. Leurs actions montre sont fortement ancrées dans la naissance des rébellions lumumbistes. Et comme toujours, l’armée nationale se montre incapable d’assumer ses tâches. Leur présence et leurs actions montrent qu’ils sont des acteurs incontournables des guerres au Congo.

Cette situation leur donne une position qui représente un risque pour la stabilité de l’État et la souveraineté du gouvernement. Les révoltes de 1966 et de 1967 viennent confirmer ce fait.

Chapitre II : LE RETRAIT DES MERCENAIRES DU CONGO 1966-1978

En novembre 1965, l'histoire du Congo connait un bouleversement entériné par le coup d'État de Joseph Mobutu chef d'état-major de l'armée. Ce dernier s'arrange pour éloigner ou mettre hors d'état ses principaux adversaires. M. Moïse Tshombé se retrouve une fois de en exil quand, l'ancien président de la République M. Joseph Kasa Vubu est en résidence surveillée. Mobutu et les généraux de l'ANC récoltent à eux seuls, les lauriers de la victoire contre les rébellions. Mais, il est conscient que rien n'est gagné d'avance. L'armée nationale reste faible. C'est pourquoi il décide de garder les mercenaires à son service tout en sachant que la majeure partie reste fidèle à Moïse Tshombé.

Les mercenaires recrutés par les Américains et aidés des Belges sont repris par Mobutu. Il a eu tout le loisir d'observer leur capacité contre les groupes armés rebelles. Il réussit à s'attacher les grandes têtes de l'opposition en faisant de Patrice Lumumba, un héros national. Mais depuis son exil, Moïse Tshombé continue de perturber la sérénité de Joseph Mobutu. L'ex-monsieur tiroir-caisse ne dort pas. Il désire revenir au pouvoir au Congo ou réitérer l'expérience de la sécession Katangaise. Depuis un certain temps, il y a de l'agitation autour de lui. Un recrutement de mercenaires pour préparer l'opération est en marche. Des contacts avec Jean Schramme sont signalés dans la foulée[581]. Des entrainements selon Jacques Lantier se font en complicité avec les Portugais en Angola. Un autre camp de mercenaires est localisé dans l'Ardèche en France. Cela ne passe pas inaperçu aux oreilles et aux yeux de Mobutu dont les agents se trouvent un peu partout. Moïse Tshombé qui se rend aux Baléares voit son avion détourné sur Alger en Algérie en juin 1967. C'est une manière de le neutraliser et mettre fin à ces œuvres. Il y meurt en 1969.

La période de 1965 à 1967 est mouvementée pour le nouveau pourvoir à Kinshasa. Les mutineries, les révoltes sociales et les troubles de tous genres ne cessent de se développer. C'est ainsi que les ex-katangais rappelés par Moise Tshombé et les mercenaires se mettent en rébellion contre le gouvernement de Kinshasa. Mais toutes ses révoltes sont brisées par les mercenaires en ce qui concerne celle de 1966. La révolte des mercenaires en 1967 est vaincue grâce à la conjugaison des efforts de l'ANC et de l'aide américaine. Après leur départ, du Congo, une période de relative stabilité s'ouvre pour le pays. Mais cette période d'accalmie

[581] Jacques Lantier, *op. cit*, p 218-221

est une fois de plus perturbée par deux épisodes d'attaques armées dans le Sud-Katangais en 1977 et 1978.

Cette partie s'attèle à analyser les évènements qui conduisent au retrait des mercenaires du Congo. Il s'agit d'étudier les différentes révoltes de 1966 et de 1967 qui conduisent à la fin provisoire des mercenaires au Zaïre.

I. LES RÉVOLTES MERCENAIRES DE 1966-1967

En 1966 et 1967, deux révoltes mercenaires ont lieu. Toutes deux se soldent par un échec des mercenaires et alliés. Mais, elles laissent de nombreuses séquelles sur la politique militaire congolaise. Les premiers à se révolter contre le pouvoir Mobutu sont les Katangais soutenus par certains mercenaires, surtout les Belges et quelques Rhosésiens. Cette rébellion est vite liquidée à la demande de Mobutu. Les exécuteurs de cet ordre ne sont autres que les mercenaires eux-mêmes (ceux du 1er Choc de Bob Denard). Il est frappant de voir les mercenaires frères d'armes combattre contre leurs « frères d'arme ». Cela met bien en évidence, le caractère fluctuant du mercenaire, soit qu'il se bat pour la partie la plus offrante ou pour ses propres intérêts.

Un an plus tard, Joseph Mobutu a la surprise désagréable de constater que ses employés d'hier se retournent contre son pouvoir. Le 5 juillet 1967, les mercenaires se révoltent contre le régime de Léopoldville et le président Joseph Mobutu. Cette rébellion est connue sous le nom de, « la révolte des mercenaires ». Cette révolte prend fin cinq mois après son déclenchement. Avec elle le mercenariat sous sa forme primitive et individualiste disparait.

1. La révolte de 1966

En juillet 1966, les soldats katangais ralliés à l'ANC en août 1964 pour combattre contre les rebelles rentrent en mutinerie contre l'état-major. Ils sont rejoints dans leur combat par une partie des mercenaires Belge et Rhodésiens en l'occurrence, les mercenaires belges autrefois sous les ordres de Lamouline et commandés par le commandant Wauthier. Les suites de cette révolte sont lourdes de conséquences aussi bien pour l'unité des mercenaires, mais aussi pour les Katangais.

L'étude a pour but de mettre en lumières, les causes de cette « rébellion » et l'opération que l'on pourrait nommer, « Opération Bob Denard » contre les insurgés.

1.1. Les causes de la révolte des katangais et mercenaires blancs

En juillet 1966, les régiments katangais incorporés dans l'armée nationale congolaise par le Premier ministre Tshombé lors de la lutte contre les rebelles simba, se révoltent contre l'autorité militaire et gouvernementale. Ils sont soutenus en cela par une partie des mercenaires. Ce sont les mercenaires belges qui ne supportent pas que leurs confrères français les surclassent dans le domaine de commandement des troupes sur le terrain. Du côté des katangais, les griefs sont nombreux. Parmi eux, notons que les troupes katangaises depuis leur engagement sur le terrain en août 1964 n'ont jamais bénéficié de congés. Elles ne bénéficient pas des mêmes avantages salariales et du même traitement que les soldats ANC. Ajoutés à cela, le fait qu'elles sont mal équipées (l'équipement ramené d'Angola a servi à armer les bataillons de l'ANC tandis que les katangais reçoivent un armement défectueux)[582]. Pour couronner le tout, les katangais craignent d'être désarmés et renvoyés au Katanga[583]. Malgré tout cela, ils remplissent leur tâche avec hardiesse et courage à cause de la fidélité à Moïse Tshombé. Les troupes katangaises sont le plus souvent engagées aux côtés des mercenaires. Elles supportent plus de combats que les soldats de l'ANC. Malgré cela, les katangais reçoivent un piètre traitement. Ce comportement de l'état-major et même du gouvernement est pour le moins incompréhensible. Mais, il se justifie par le passé sécessionniste de la province dont ils sont originaires. Les gendarmes katangais sont redoutés par l'ANC, mais aussi par l'exécutif congolais. Personne n'a oublié la force de cette troupe et la résistance qu'elle a opposée aux soldats de l'ANC et aux troupes de l'ONU entre août 1962 et janvier 1963. En comparaison des soldats de l'ANC, les katangais sont plus combatifs et disciplinés.

Exilées depuis 1963 en Angola, les anciens gendarmes Katangais reviennent au Congo à la faveur des rébellions lumumbistes. Ils constituent avec les mercenaires les troupes qui viennent en aide à l'armée nationale. « Formellement, ces anciens gendarmes katangais étaient intégrés dans l'ANC, mais en fait, ils restent groupés en unités homogènes surtout à Kisangani dotée de leurs propres officiers katangais, de leur réseau autonome de communication, etc..[584] ». Ils constituent le régiment BAKA, commandé par le colonel Tshipola. Les autorités militaires refusent d'accorder plus de liberté à cette troupe. Plusieurs causes sont données pour expliquer la révolte des Katangais. Selon Tshipola, le 15 juin, le président de la République demande une étude dans le but de désarmer les soldats Katangais

---

[582] Jules Gérard-Libois, Jean Vassina, Benoit, Verhaegen, Als, *Congo 1966*, Bruxelles, CRISP, 1967, p 349
[583] Maurice Vaïsse, *Documents diplomatiques français: 1966 Tome II (1er juin - 31 décembre)*, p 466-468
[584] Jules Gérard-Libois, Jean Vassina, Benoit, Verhaegen, *Congo 1966*, *op.cit*, p 345

du régiment Baka. Une proposition est faite alors au commandement militaire de laisser à chaque katangais le choix de prendre la décision qu'il souhaite. Mais en lieu et place d'une réponse favorable, la commission militaire décide du désarmement et de l'emprisonnement des katangais[585]. Ajouté à cela, l'arbitraire dans les nominations à l'état-major, etc. Les griefs sont nombreux[586]. Ils demandent la révision de la décision du 24 novembre 1965 qui voit l'arrivée au pouvoir de Joseph Mobutu. Pour les katangais, ils ont été lésés, car n'ayant pas été consultés à ce sujet. Pour eux, Joseph Mobutu doit quitter la présidence de la République[587]. Il doit également arrêter de s'appuyer uniquement sur une partie de l'armée, etc. Voici entre autres les revendications sur lesquelles les Katangais et leur commandant fondent leur mutinerie. Tous ces griefs s'expriment dans la révolte de juillet 1966. La révolte des Katangais commence par une mutinerie des troupes katangaises de Bukavu le 16 juillet 1966, mais elle finit par se calmer. La cause de cette révolte vient du fait que les katangais refusent d'être envoyés dans « les mauvais coins[588] » comme ils le disent. Cette mutinerie est vite calmée. Mais leurs amis de Kisangani n'entendent pas baisser les bras. Ilstrouvent en cela, le moyen de faire pression sur le gouvernement central. Le 23 juillet 1966, ils lancent une mutinerie dans la ville de Kisangani. Durant 2 mois, environs 2000 katangais, les Diabos, comme ils se font appeler tiennent la ville de Kisangani sans que l'ANC n'arrive à réduire la mutinerie. Ce bataillon est encadré par les mercenaires belges du commandant Wautier.

L'intervention des mercenaires dans ce dossier trouve sa justification dans ce qui a été dit plus haut, mais aussi dans leur loyauté envers Moïse Tshombé qu'ils considèrent comme leur mentor. Ils n'ont aucune sympathie pour Joseph Mobutu qu'ils considèrent comme responsable de l'exil de Moïse Tshombé. Selon l'Attaché militaire français, « les mercenaires dont certains sont restés fidèles à Tshombé s'inquiètent des développements de la politique intérieure[589] », mais aussi extérieure de Joseph Mobutu. Ce dernier essaye de redorer l'image de son pays. Pour cette raison, il prend des mesures qui ne sont pas au goût de tous. Tout d'abord, la dévaluation du franc congolais qui vient dimunier considérablement leurs avantages et leurs économies de plusieurs mois. Le licenciement des mercenaires est une question à l'ordre du jour dans les discussions avec les autres pays africains. Aussi les

---

[585] Jules Gérard-Libois, Jean Vassina, Benoit, Verhaegen, *Congo 1966*, *op.cit*, p 348
[586] *Ibidem*
[587] « La décision prise par le haut commandement en date du 24 novembre 1965 est à revoir étant donné que les dirigeants du régiment Baka n'ont pas été consulté et qu'ils ne sont pas représentés dans le haut commandement ». Jules Gérard-Libois, Jean Vassina, Benoit, Verhaegen, *Congo 1966, op. cit,* p 349
[588] *Ibidem*, p 346
[589] *SHDN, Vincennes, Zaïre T, carton 10T763*, « Troubles en province orientale », Note d'information, n°60/CNL/FA/S, Attaché des forces armées (AFA), Ambassade de France, le 6 août 1966

mercenaires craignent-ils pour leur emploi. Bon nombre d'entre eux ont beaucoup investi dans la guerre au Congo, un pays qu'ils considèrent désormais comme leur patrie. Lorsque le régiment Baka (le 12ème et le 15ème bataillon katangais) se met en mutinerie, les mercenaires belges pensent tenir leur revanche contre le président, son gouvernement et surtout contre les mercenaires français.

C'est le 23 juillet que les soldats du régiment Baka et le commando Diabos (régiment constitué de mercenaire belge en majorité, 6ème bataillon de l'ANC sous les ordres du commandant Wauthier et de soldats Katangais), se mettent en mutinerie[590]. En stationnement dans le Camp Sergent Ketele, le régiment prend le contrôle du camp. Les deux commandos sont respectivement dirigés par le Colonel Tshipola (Régiment BAKA) et le capitaine Banza (DIABOS). Leur action s'inscrit dans le désordre politique et militaire né de la configuration du nouvel environnement politicomilitaire né avec la lutte contre les rébellions lumumbistes et du coup d'État militaire du Général Mobutu. Les bataillons katangais ne sont pas acceptés et les autorités autant militaires que politiques se méfient d'eux. Considérés comme les principaux appuis et forces de la sécession katangaise, ils sont juste tolérés au sein de l'armée à cause, de la faiblesse de cette dernière. Mais quand l'éclaircie se présente avec la liquidation des principaux « bassins » de la rébellion, le gouvernement pense véritablement à neutraliser Katangais aussi bien que des mercenaires. Ces derniers sont également craints par les différents gouvernements. Autant celui de Joseph Kasavubu que celui de Joseph Mobutu.

Alors qu'un projet de constitution d'une Légion étrangère congolaise (combinant les troupes mercenaires et congolaises) est en réflexion, le président l'abandonne pour proposer une autre solution. Il décide de ne pas renouveler les contrats des mercenaires qui arrivent à terme, mais les révoltes de 1966, finit par l'en dissuader[591]. Comme explication à la mutinerie des gendarmes Katangais et mercenaires belges en 1966, le président avance des raisons d'ordre politiques. Pour lui, il s'agit d'un complot extérieur. Conspiration qui a pour but, le retour au pouvoir de Moïse Tshombé en accord avec certains Belges et Katangais[592]. Anthony Mockler revient sur les mêmes explications que le président congolais. Il ajoute lui la

---

[590] Lors de la rébellion de 1966, ce sont ces deux bataillons qui se mettent en révolte contre le régiment de Mobutu. Mais par la suite, seul le nom du régiment BAKA est utilisé pour parler de la rébellion des Katanga en 1966. Seulement parce que BAKA est plus représentatif des griefs formulés à l'endroit des autorités militaires et du gouvernement. Les BIADOS uniquement constitués de mercenaires en majorité belge se joint à eux dans le seul but de la rivalité qui les opposent aux mercenaires français qui à leurs yeux bénéficient de tous les avantages qui normalement doivent revenir aux Belges. Ces derniers trouvent dans la lutte des Katanga, les moyens de porter un coup à l'autorité militaire congolaise et de pouvoir ainsi faire passer leurs demandes.

[591] *SHDN, Vincennes, Série S, carton 14S292, Dossier I,* « 250 contras qui arrivent à expiration entre décembre et Février ont fini par être renouvelés pour 6 mois » Rapport Annuel 1966, ambassade de France

[592] Jules Gérard-Libois, Jean Vassina, Benoit, Verhaegen, Als, *Congo 1966, op cit*, p 147

participation de Vanderwalle[593]. L'opération selon le président a pour but « non seulement d'engendrer des troubles à Kisangani, mais également secouer tout l'est de la république. C'est-à-dire en plus du Haut-Congo, Bunia, Bukavu, Albertville et Lubumbashi[594]». Toutes ses causes pour le moment ne sont pas vraiment perceptibles. Il faut attendre la découverte des camps d'entrainement de mercenaire dans l'Ardèche et la révolte des mercenaires en 1967, pour que tout se clarifie.

Pour revenir à la révolte des Katangais, et des mercenaires belges, le Colonel Tshipola et le capitaine Banza mettent leurs troupes en révolte dès le 23 juillet[595]. Le camp de Ketele est fermé. La ville est vite encerclée par les mutinés qui sèment la terreur, les populations se mettent à l'abri. C'est durant cette mutinerie que le colonel Tshatshi trouve la mort sous les balles de katangais. Les autres généraux se mettent à l'abri dans le camp du 6ème commando mercenaire de Bob Denard. Ce dernier se charge désormais de leur protection. Il devient le défenseur des valeurs militaires en refusant de livrer au Lieutenant-Colonel Tshipola, les dirigeants militaires de la ville[596]. Cette interposition va jouer en sa faveur. Elle est perçue par le président Joseph Mobutu comme un gage d'honneur et de confiance. C'est pourquoi il confie au bataillon de Denard l'opération contre le régiment Baka. Les troupes congolaises ont alors du mal à faire face à cette nouvelle révolte. Les différents bataillons mercenaires en dehors de celui du Capitaine Wauthier regardent la situation évoluer sans y prendre part. La prudence les incite à cette inaction. Bob Denard le précise aux généraux et colonels réfugiés dans son camp, « en tant qu'étrangers (…), mes hommes et moi-même ne combattrons pas. Je ne veux pas m'immiscer dans les affaires des Congolais [597] ». Il se permet même de parler à la place de Shramme, « le Major Shramme et ses hommes à Lubutu ne bougeront pas non plus[598] ». Denard ne se trompe pas. Il y a longtemps que Jean Schramme ne se soucie plus de ce qui se passe dans les autres régions du pays et encore moins des difficultés du gouvernement central ; un pouvoir qu'il ne porte pas dans son cœur. Nommé gouverneur du Maniema par le président Joseph Mobutu, il se considère comme un chef d'État à part entière. Lui qui fait cause commune avec les Katangais, est mal placé pour les combattre et encore

---

[593] Anthony Mockler, *op. cit*, p 183
[594] Jules Gérard-Libois, Jean Vassina, Benoit, Verhaegen, Als *Congo 1966*, *op cit*, p 347
[595] La rédaction est basée sur les informations tirées du témoignage de du Colonel Mambiba-babinza consigné dans le document *Odyssée des évènements de Kisangani-Bukavu 1960-1967*, Département de la Défense nationale, 1973, p 108-113
[596] *Ibidem* p 113
[597] *Ibid*
[598] *Ibid*

moins s'interposer entre eux et les autorités militaires congolaises. Rien n'est fait pour arrêter les mutins qui commencent à occuper du terrain.

Les mercenaires du 6ème bataillon de l'ANC à se joindre aux Katangais, sont une trentaine d'homme. Ce soutien cache bien des griefs contre les autorités militaires congolaises. Wauthier leur en veut d'avoir donné plus de responsabilités au colonel Bob Denard, plus de faveurs aux Français qu'aux Belges. Ce dernier est tué le même jour par un autre mercenaire qui n'approuve pas sa décision. Les mutins contrôlent toute la rive gauche de la ville. Le 3ème bataillon de l'ANC est quant à lui confiné sur la rive droite qu'il tient. La situation reste tendue ce qui conduit l'état-major congolais à négocier un cessez-le-feu. Dans Kisangani, c'est la léthargie du côté des forces de l'ANC. Le premier ministre venu pour négocier un cessez-le-feu arrive à obtenir gain de cause. Mais la situation reste tendue entre les troupes katangaise du régiment BAKA (gendarmes katangais) et les troupes de l'ANC. La vie reprend et des patrouilles mixtes sont organisées, mais la ville reste partagée entre le secteur tenu par les mutins et les forces régulières sans compter la position tenue par le commando de Bob Denard.

Les autres bataillons, le 14ème et le 15ème se trouvant dans les régions du Nord-est descendent vers Kisangani. Le but est de venir porter main forte à leurs camarades du 6ème bataillon si de graves combats doivent être engagés. Après plusieurs accrochages avec les Simba, ils arrivent le 15 août 1966 avec de nombreux blessés et pertes. Sur le terrain, la situation militaire est moins tendue l'avantage reste pourtant mercenaires. Mais aucun des deux camps n'a renoncé réellement à préparer la guerre. Le 2ème bataillon de Para de l'ANC en provenance de Kinshasa (ex Léopoldville) est en route pour Kisangani. Les troupes de Baka sont, également en alertent. La méfiance est de mise dans les deux camps. Les dirigeants militaires tels le colonel Tshinyama chef de la place de Kisangani, le Major Ngay, et Colonel Mambiba babinza sont recherchés pour être arrêtés. Ces derniers se mettent à l'abri dans le camp du 6ème commando de Denard[599]. À partir du 5 septembre, la situation commence à se dégrader. Dans la ville la tension est moindre. Le 23 septembre, le 2ème bataillon de l'ANC arrive enfin aux abords de la ville. Il faut encore attendre le feu vert de l'état-major de Kisangani, car les Diabos passent déjà à l'attaque des positions ANC. Ils renforcent également leur surveillance sur leur secteur. Bob Denard et ses mercenaires sont le fer de lance de

[599] Pour plus de détails sur cette affaire, consulter Colonel Mambiba-babinza, *Odyssée des évènements de Kisangani-Bukavu 1960-1967, op. cit,* p 113. C'est par la lettre n° 1033/3234/9A du 5 septembre adressée par le commandant de BAKA que les trois concernés apprennent la nouvelle.

l'opération de l'ANC contre les mutins. Les Parachutistes entrent dans la ville et peuvent alors se déployer.

Si le colonel Mambiba-babinza, dans son témoignage nous apprend que la mutinerie des mercenaires et des katangais est matée par l'ANC, la majeure partie des documents nous donne un aperçu différent de la réalité. En effet, selon les documents diplomatiques français, belges, ceux de la presse et d'autres sources, les mercenaires du 6ème commando de Bob Denard sont les grands vainqueurs de l'opération contre les révoltés. En effet Joseph Mobutu a sollicité l'aide de Bob Denard pour intervenir contre les mercenaires et les Katangais. La révolte des katangais et des mercenaires menace en effet son pouvoir. Le 25 septembre 1966, les mutins sont vaincus et les mercenaires du 6ème bataillon sont en fuite vers le Katanga. Leur chef, le commando Wauthier est mort tué dès les premiers accrochages[600]. Dans leur fuite, ils sont arrêtés sur la route de Punia par « un élément militaire composé de trois cents Congolais et trente mercenaires[601] ». L'intervention militaire combinée de l'ANC et des mercenaires contre les Diabos sonne la fin de la révolte Katangaise. Elle met aussi en lumière l'attitude des mercenaires et leur niveau de loyauté les uns envers les autres et envers l'employeur.

1.2. L'opération de Bob Denard contre les révoltés

Alors que l'armée nationale congolaise célèbre sa victoire contre les rebelles de l'Est, les révoltés katangais et leurs instructeurs prennent maquis dans le Kivu et à Kisangani. L'ANC est alors incapable de les déloger et de mettre fin à cette jacquerie. Le président de la République qui a de l'estime pour Bob Denard fait appel à ce dernier et à ses mercenaires pour mettre fin à cette révolte. Joseph Mobutu cherche la reconnaissance de ses pairs africains. Pour cela, il cherche à se débarrasser des forces mercenaires. Ils sont également menacés d'expulsion. Profitant de la révolte des katangais, le président décide de faire d'une pierre deux coups. Connaissant les divergences et jalousies qui existent entre les mercenaires, il va en faire usage pour liquider les mercenaires en commençant à les opposer les uns aux autres. C'est alors que M. Joseph Mobutu a une idée brillante ; celle de confier à Bob Denard, la mission de combattre les mercenaires et les rebelles katangais. Ce dernier accepte la mission. Il aura à combattre contre ses anciens frères d'armes. Quelques dizaines de mercenaires soutiennent la cause des gendarmes katangais[602]. Ces derniers, des Belges en général sont restés très fidèles à Moïse Tshombé qui les avait engagés. Si Bob Denard accepte cette

---

[600] « Congo, Affreux contre affreux », *L'Express* 3-9 octobre 1966, p 54
[601] *Ibidem*
[602] Michel Honorin, « Horreurs et duperie congolaise », *Historia*, n°406 bis spécial mercenaires, *op.cit*, p 49

mission, ce n'est pas en vain. C'est pour lui l'occasion de faire taire ses adversaires et de montrer par la même occasion, la force de son commando particulièrement le 1er choc formé au sein du 6ème commando. Réfugiés en Angola après la fin de la sécession, les mercenaires belges n'ont pas cessé de garder l'espoir d'un retour possible au Congo. L'occasion se présente en 1964 avec les rébellions lumumbiste et le retour de M. Moise Tshombé. De nouveau au Congo, les mercenaires belges croient avoir tous les droits. Mais l'arrivée de Bob Denard et de quelques mercenaires français en février 1965 provoque une réaction négative de ces mercenaires. La promotion de Denard suscite la colère supplémentaire chez ces derniers. Réprimandés par l'état-major militaire, ils se résignent, mais gardent en eux cette frustration. Leur ralliement aux Katangais est perçu comme un moyen de se venger de l'état-major et des autorités congolaises. Mais ils le paieront cher, certains de leur vie.

Bob Denard qui a accepté la mission se charge de mettre en place son opération. Le 16 septembre alors que cela fait déjà un mois et demi que les katangais et les mercenaires tiennent la rive droite de la ville, les mercenaires du 6ème commando commencent leurs préparatifs. Selon Marc Robyn, les mercenaires de Bob Denard se trouvent dans l'embarras de combattre contre d'autres mercenaires et aussi contre les Katangais. Des soldats qu'ils ont eux-mêmes formés et avec qui ils ont combattu au Katanga comme maintenant. Mais, « les ordres sont les ordres et il faut obéir à l'employeur et faire son travail comme demandé [603] ». Le 2ème bataillon de parachutiste congolais venu de Kinshasa arrive le 23 septembre à temps pour le lancement des opérations contre les mutins.

Des embuscades sont montées contre les mutins un peu partout où ils sont susceptibles de se trouver. Dans le témoignage de Marc Robyn, il montre comment une de ces embuscades est montée contre un camp des insurgés. « Nous nous sommes planqués dans un fossé sur la route devant le camp et avons attendu que la colonne sorte alors nous avons ouvert le feu sur les soldats[604] ». Ce témoignage montre comment des hommes pour de l'argent peuvent se retourner contre leur frère d'armes. Ces soldats katangais qu'ils viennent d'abattre, ce sont les mêmes avec lesquels ils ont jadis combattu contre l'ANC et L'ONUC au Katanga. L'opération de Bob Denard est une réussite totale. Une réussite due au fait que les mercenaires rebelles ne s'attendaient pas à une intervention de leurs frères d'armes contre eux. Une fois les combats déclenchés, les gendarmes katangais prennent la fuite. Scindés en

[603] Amenan Kouame, « Entretient avec Marc Robyn », *op.cit*
[604] *Ibidem*

trois groupes, ils prennent la fuite vers Lubutu[605] non sans avoir essayé de résister dans un premier temps. Mais l'expérience des mercenaires combinés au nombre des paracommandos et soldats congolais fait la différence. Les mercenaires qui les accompagnent dans cette aventure eux restent sur place. Plus tard certains sont repris dans les rangs du 6ème commando de Bob Denard. Les hommes de Denard occupent dès le lancement des opérations la plaine de l'aéroport qu'ils arrivent à reprendre aux troupes katangaises en coordination avec certains éléments du 2ème bataillon de para[606].

En deux jours le 6ème commando sous les ordres de Bob Denard vient à bout des insurgés. L'on compte de nombreux morts parmi les soldats katangais. Mais le gros des mercenaires ralliés à la cause katangaise est en vie. Bob Denard surement gagné par le remord, négocie avec les mercenaires afin que ces derniers ne combattent pas aux côtés des Katangais[607]. Dans un premier temps, ces derniers n'acceptent pas l'accord. Mais au moment des combats, beaucoup ne combattent pas. L'aéroport est repris aux mutins. Ces derniers fuient en direction de Punia, de Kindu et de Lubutu. Nombre d'entre eux sont arrêtés et livrés par avion à Kamina pour y être jugés[608]. Par cette victoire personnelle, Bob Denard se positionne comme l'homme de confiance du régime Mobutu. Il bénéficie des honneurs lorsqu'à la fin de la mutinerie, il se présente à Kinshasa. Par cet acte, il prouve son allégeance au pouvoir de Mobutu. Mais il est loin de se douter que les choses commencent à prendre une autre tournure. Une tournure tragique qui va faire de lui un paria, un dangereux bandit comme le dira le même Joseph Mobutu.

Au Congo, la politique extérieure et militaire du Président est sur le point de changer. Celui qui prépare la création d'une force d'élite composée de mercenaires européens et de Congolais est sur le point de sacrifier les mercenaires sur le « bûcher » des relations interafricaines et internationales. En septembre 1967 le Zaïre doit accueillir le sommet de l'OUA. Mais les chefs de gouvernements et présidents africains posent comme condition à leur participation, le renvoi des mercenaires de Mobutu. Pour satisfaire ses pairs de l'OUA, il accepte de mettre fin au contrat de ses soldats de fortune et de les désarmer. Cette décision provoque la colère des mercenaires, une colère qui se concrétise en acte. Ajouté à cela, l'emprisonnement de Moïse Tshombé. Nous sommes à l'aube de la fin du mercenariat tel que connu depuis juillet 1960.

---

[605] Jules Gérard-Libois, Jean Vassina, Benoit, Verhaegen, *Congo 1966*, Bruxelles, CRISP, 1967, p 355
[606] Colonel Mambiba-babinza, *op cit*, p 126
[607] Amenan Kouame, « Entretien avec Marc Robyn », *op. cit*
[608] Jules Gérard-Libois, Jean Vassina, Benoit Verhaegen, *Congo 1966*, *op. cit*, p 358

2. La révolte de 1967

À partir de 1966, les difficultés débutent au sein même de l'appareil militaire congolais. Sur le terrain des opérations, il ne reste plus grande chose à faire. En effet, les vastes territoires aux mains des rebelles sont repris peu à peu par les mercenaires et les Forces militaires congolaises. Ces grandes étendues de terrain entre les mains des rebelles se réduisent maintenant à de simples poches de résistance. Mais alors que tout semble être rentré dans l'ordre, des mutineries, des dissidences éclatent au sein même de cette troupe. Après la révolte des katangais aidés par les Belges, c'est au tour de l'ensemble des « soldats de fortune » d'entrer en rébellion contre le gouvernement central congolais. Débutée le 5 juillet 1967, c'est en novembre 1967 qu'elle prend fin lorsque les mercenaires abandonnent leur position de Bukavu pour passer au Rwanda.

2.1. Les causes de « la révolte des mercenaires »

« La révolte des mercenaires » en juillet 1967 a plusieurs causes. En 1967, l'environnement politique a bien changé. Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Joseph Mobutu en novembre 1965, de nombreuses réformes sont mises en place. Du côté militaire, l'ancien chef d'état-major fait de nombreux efforts pour doter son pays d'une armée moderne. Il prévoit la création d'une unité mixte mercenaire/ANC[609]. « Alors que le 6e bataillon de commando étranger (BCE) compte environ 500 hommes en 1964-1965, il n'est plus que de 196 hommes en 1967[610] ». Le président congolais dans le même temps entreprend de redorer l'image du Congo. Pour atteindre ses objectifs, il tente de satisfaire aux exigences de la communauté internationale et africaine. Parmi les réformes, la dévaluation conseillée par ses conseillers américains provoque colère et stupeur des soldats de fortune. Toutes leurs économies en monnaie congolaise ne valent plus rien et la solde attendue chute de plus de la moitié. La colère gronde surtout que les soldes tardent à être payés. Les soldats de fortune apprennent que le président Joseph Mobutu est sur le point de mettre fin à leur contrat. Le bataillon de Jean schramme est le plus visé. La colère gronde dans les provinces où sont stationnées les mercenaires et plus encore dans le Maniema où Jean Schramme règne en maître absolu.

---

[609] Joseph Mobutu devant, l'incapacité de l'ANC et les performances des mercenaires envisage, la création d'une légion étrangère congolaise. Mais suite aux pressions exercées par les pays membres de l'OUA, il envisage se séparer de ses mercenaires.

[610] État des effectifs au 11 mai 1967 Archives privées Denard, carton 56 cité par Bruyère-Ostells, Walter. «La révolte des mercenaires contre Mobutu en 1967», *op.cit,* p 91-104

Tous ces griefs viennent se greffer à l'affaire Tshombé. L'arrestation de Moïse Tshombé n'est pas du goût des mercenaires. Ils sont des partisans inconditionnels de l'ancien sécessionniste. Même s'ils travaillent pour le gouvernement central, ils gardent leur fidélité à Moïse Tshombé. Son arrestation et son emprisonnement aggravent les tensions entre Joseph Mobutu et les mercenaires. L'arrestation de ce dernier fait suite à ces activités subversives menées dans l'hexagone[611]. Avec des complices, il monte un plan destiné à prendre le pouvoir au Congo. Ce plan appelé Kérilis a également un autre volet, celui d'allumer des foyers de tensions dans le pays dans le but de forcer le gouvernement à démissionner. Il doit être exécuté par les mercenaires et un commando spécial en Angola[612]. De son exil madrilène, ce dernier prépare un nouveau coup au Congo, un retour triomphal comme il le pense. Par manque de discrétion de la part de ses contacts, l'affaire est connue dans presque toutes les capitales de l'Europe. Joseph Mobutu en est informé et il décide de prendre des mesures pour y mettre fin. Si l'ancien sécessionniste recrute des mercenaires qu'il envoie ensuite en Angola et en Ardèche, le pilier de son plan repose sur les mercenaires présents au Congo. Depuis l'annonce de la démobilisation du 10ème commando de Jean Schramme, celui-ci et Bob Denard se voient régulièrement dans le but de peaufiner la réalisation de Kerillis au Congo[613]. Au moment de la révolte, Bob Denard ne manque pas de justifier cette révolte par l'arrestation de Moïse Tshombé. Dans leurs explications, Bob Denard comme Jean Schramme avance dans un premier temps, la corruption des autorités congolaises comme la raison principale à leur action. Selon eux, ils veulent sauver le Congo. Le plan kerillis n'est pas clairement évoqué par les chefs mercenaires. Bob Denard dans un accès de colère confirme une fois de plus ce motif. Dans un discours aux journalistes européens, il admet ceci, « les dirigeants congolais sont tous pourris, l'appareil de l'État est pourri, l'armée est pourrie et il suffit de secouer le cocotier pour que toute cette pourriture tombe d'elle-même[614] ». Cette « si grande pourriture » selon les révoltés, il faut en débarrasser le pays, afin de rendre le quotidien des populations meilleur. La seconde raison de la révolte selon Denard est de source financière. Selon Jacques Lantier, le chef mercenaire réplique sur un ton de colère, « Mercenaire! Vous parlez! Depuis trois mois nous n'avons pas touché le premier franc de la

---

[611] Moïse Tshombé de son exil garde l'espoir d'un retour au Congo. Il se lance dans un recrutement de mercenaires. Ces derniers sont envoyés en Angola dans le but d'une action contre le Congo.

[612] Ce plan envisage, des «actions à entreprendre dans le nord-est ou à partir de Kenge pour certains; action simultanée à Kisangani, Bukavu, Lubumbashi et Kinshasa pour d'autres», Keith Kyle, in *The New Republic*, 16 septembre 1967 cité par *Courrier hebdomadaire du CRISP*, « Le nouveau cours de la coopération belgo-congolaise (juillet-octobre 1967) », vol. 383, no° 37, 1967, p 16

[613] Jean Schramme, *op. cit*, p 284-296

[614] Jacques Lantier, *op. cit*, p 231

monnaie de singe qui constitue la moitié de notre solde (…). On peut nous appeler mercenaires, affreux, en tout cas nous sommes des hommes libres[615] », etc.

Mais quelques instants plus tard, il craque et ajoute, « J'ai pris les armes parce que nous avons contracté une dette d'honneur envers Tshombé[616] ». La véritable cause de cette révolte est la loyauté et l'espérance d'un retour de Moïse Tshombé. Ainsi donc, le plan Kerillis n'est pas une fiction, mais bien une réalité dont la mise en œuvre est en marche avec la révolte des mercenaires du Congo. Cela est corroboré par les propos tenus par les mercenaires qui accueillent les journalistes européens arrivés par DC3 à Kisangani au moment des combats. Selon le ministre plénipotentiaire de Belgique, trois personnes accueillent les journalistes à leur descente d'avion. Ce sont, un mercenaire (le major Puren), un officier katangais, et Savant un civil, tous deux impliqués dans les sabotages qui ont eu lieu au Katanga. « Ces trois personnes leur ont clairement laissé entendre que la rébellion se faisait au Nom de M.Tshombé [617] ». Cela ne fait plus de doute. L'attitude des « soldats de fortune » laisse comprendre que la révolte des mercenaires n'est pas le fait d'un ou de deux individus. Elle relève d'un acte concerté et organisé de longue date. Selon les journalistes, « les mercenaires dans des déclarations diverses pendant toute la journée du 5 juillet 1967 ont montré qu'ils étaient convaincus que des soulèvements semblables se produisaient à Bukavu, Kindu, Lubumbashi, et même à Kinshasa[618] ». Cet état d'esprit ne trompe pas sur les ramifications et l'ampleur que la révolte doit avoir dans le Congo. La conviction que la chute du gouvernement et de celle de son président doit se produire dans la journée même apporte la confirmation de l'idée d'un plan concerté et préparé.

Il s'agit d'un plan monté depuis Madrid où Moïse Tshombé se trouve en exil entre décembre 1965 et 1966. Les agents à la solde de Tshombé sont chargés de mettre en œuvre le complot. L'entrainement des mercenaires dans le camp de l'Ardèche fait partie du premier volet de ce plan qui consiste à un rassemblement de Forces subversives. Les sabotages d'installations industrielles de compagnie font partie du Plan. Ils doivent également provoquer des troubles et des révoltes au sein des populations congolaises[619]. Les auteurs du plan espèrent que ces troubles et révoltes gagnent en intensités afin de conduire au renversement du pouvoir central. Les mercenaires au Congo sont le socle de ce plan. Bien qu'au service du

---

[615] Jacques Lantier, *op. cit*, p 232
[616] Paris Match cité par Jacques Lantier, *op. cit*, p 232
[617] *ADB, Série 18.882IX, carton A-61 mercenaires*, « Note au ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur », doc N°P/CRDT, Comte, J. D'Ursel, entrevues avec les journalistes rentrés de Kisangani, du 19 juillet 1967, p 1
[618] *Ibidem*
[619] Jules Gérard Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967*, Buxelles, CRISP, 1968, p 381

gouvernement, les mercenaires gardent bien à l'esprit que seul Moïse Tshombé est leur véritable maître et chef. Ils constituent également l'interface de la future armée de Moïse Tshombé. De l'argent est également mis à leur disposition. Selon le Consul général de France à Luanda, dans un courrier adressé au ministre des Affaires étrangères, le frère de Moïse Tshombé et un certain Albert Kinnicha sont présents en Angola[620] pour mettre en place la phase active de l'opération. Ils y rencontrent Jean Schramme. Mais, alors qu'il se rend aux Bahamas en 1966, son avion est détourné sur l'Algérie par un mercenaire à la solde des Américains. Il est alors incarcéré à la prison d'Alger. Au Congo, les mercenaires décident de passer à l'action. « L'enlèvement de M. Tshombe le 30 juin, sa détention à Alger et la crainte de ses partisans d'un transfert à Kinshasa auraient précipité le déroulement du plan dit Kerilis, estime le général Mobutu[621] ».

Mais le plan ne se passe pas comme prévu. Le sabotage du pont de la Lubudi au Katanga le 17 juin 1967 permet de mettre à jour le plan (même si le Président et les services à sa solde sont informés du Plan, ils espéraient que les choses restent au stade de gestation). Les auteurs de ce sabotage interrogés passent vite aux aveux certainement en donnant de plus amples détails. Le recrutement de mercenaires pour le compte de Tshombé est une réalité. L'attaché des forces armées de France au Congo l'atteste dans un document daté du 30 août 1966[622]. Ce document relate la liste des mercenaires recrutés pour le compte des Tshombistes.

Les mercenaires depuis quelque temps, représentent un véritable danger pour le président Joseph Mobutu. Entre un Jean Schramme qui n'a pas d'égard pour la personne de président et un Bob Denard aux ambitions ambigües, le président Mobutu craint pour son pouvoir. C'est une raison valable pour se méfier. Jean Schramme se considère comme un gouverneur à part entière. Organisant la vie publique et maintenant l'ordre public au Maniema, il refuse que le gouvernement central vienne même fouiner dans ses affaires. C'est même la seule région où le Mouvement populaire de la Révolution (MPR) n'est pas implanté. Le chef mercenaire s'oppose formellement à l'existence de ce mouvement qu'il considère comme facteur de désordre. Lorsqu'il est convoqué à Léopoldville en mai 1967, il apprend les

---

[620] *SHDN, Vincennes, Série T, carton 10T761*, Note n°251/AL, Consul de France à Luanda, Direction d'Afrique-Levant, 28 avril 1964

[621] « Le nouveau cours de la coopération belgo-congolaise (juillet-octobre 1967) », *Courrier hebdomadaire du CRISP, op.cit*, p 14

[622] *SHDN, Vincennes Série T, carton 10T763*, « recrutement parallèle de mercenaires pour le compte de Thombistes », Courrier n° 77/CNL/FA/S, l'Attaché des forces armées France, le Lieutenant-colonel Aron, ministère de la Défense, 30 novembre 1966

nouvelles dispositions prises par le président congolais[623]. Des dispositions qui n'arrangent pas Jean Schramme et les mercenaires. Les mercenaires recevront leurs soldes des mois restants, mais dévoient quitter le pays. Ils sont considérés comme des agents du néocolonialisme. En gardant ses agents à son service, Joseph Mobutu se rend complice des actes néocolonialistes et surtout un soutien pour la prolongation de la domination coloniale sur l'Afrique. Surtout que ces mercenaires proviennent en majorité des anciennes puissances coloniales. Toutes ses raisons sont à la base du désir du président congolais de se séparer des mercenaires. Lui qui depuis la fin de l'année 1965 désire mettre en place, une légion congolaise[624] composée de mercenaires et de soldats congolais, fait volte-face pour toutes ses raisons.

Dès le début de la révolte des mercenaires, le président congolais et son gouvernement accusent les Pays européens de collusion avec l'ennemie. S'agissant de l'implication des États européens dans la question des mercenaires révoltés au Congo, le ministre « Bomboko informe, le chargé d'affaires belge. Les représentants de la France et de l'Espagne sont informés de l'atterrissage à Kisangani (Ex Stanleyville), de deux avions de mercenaires[625] ». Cette information est déjà en soi un signe que les autorités congolaises sont informées de la préparation du Plan Kerilis. En prévenir les autorités de ces trois États dont nombre de leurs ressortissants font partie des forces mercenaires présentes au Congo est une manière de mettre en garde ces États. C'est aussi une mise en garde contre tout débordement militaire ou toute autre action séditieuse contre le Congo. Dans ce dossier, la Belgique paie un lourd tribut. Incriminé dès le début, le gouvernement de M. Joseph Mobutu accuse le gouvernement belge de vouloir conserver la main mise sur le Congo et de prolonger l'impérialisme. Les rumeurs les plus folles courent et ne sont jamais vraiment fondées. Selon « Radio Kinshasa (…) 200 mercenaires seraient prêts à rejoindre Kinshasa, de Bruxelles, en vue d'enlever Tshombé au cas où il y serait emmené et à kidnapper le Général Mobutu[626] ». Cette nouvelle entraine, la mort des mercenaires présents à Kinshasa. Certains mercenaires du 6ème commando et d'autres commandos en repos dans la capitale ou accomplissant des tâches administratives,

---

[623] Joseph Mobutu veut se séparer des mercenaires et désarmer les Katanga et les intégrer au sein de l'ANC. Jean Schramme n'est pas dupe. La répression de la révolte de 1966, et le traitement des Katanga du régiment baka ne l'ont pas laissé sans crainte. Il craint que ses Katangais ne soient massacrés tout simplement après leur désarmement.

[624] Jules Gerard-Libois, Jean Varsina, Benoit Verhaegen, *Congo, 1967*, *op.cit,* p 373

[625] *Archives du Musés Royal de Tervuren*, « Cdaf VI-01.04.02-01.02.06, Mercenaires », *Le peuple* du 6 juillet, sans auteur ni titre, 1967, p 6

[626] Radio Kinshasa cité par *Archives du Musée Royal de Tervuren*, *« Cdaf VI-01.04.02-01.02.06*, Mercenaires », coupure de presse, *op. cit,* p 5

sont arrêté dès le lendemain de la révolte. Les autorités congolaises croient tenir là le détachement prêt à intervenir dans la capitale. L'action des mercenaires est perçue comme une manipulation de l'ancienne métropole pour rester toujours au Congo.

Le 5 juillet 1967, les mercenaires déclenchent les attaques contre la ville de Kisangani, leur premier objectif. L'armée est envoyée contre les mercenaires à Kisangani. Mais quand les renforts arrivent, les mercenaires ont déjà livré bataille contre les troupes présentes et à cause de leur faiblesse numérique, ils quittent la ville après des jours de combats.

2.2. Le déroulement de l'Opération et le trajet de la colonne

Le 5 juillet 1967 Jean Shramme dans le Maniéma et Bob Denard à Kisangani lancent la révolte contre le gouvernement central de Kinshasa. Longuement médiatisée elle reçoit le nom de « la révolte des mercenaires de Mobutu ». Cette mésaventure conduit les mercenaires dans une lutte sans merci contre leur ancien employeur. Dans cette guerre, les mercenaires font face à leurs frères d'armes avec lesquels ils ont combattu durant plus de deux années dans l'Est. Certains de ces Congolais ont même été formés par les mercenaires. Cette révolte a pour mérite de regrouper en même temps les mercenaires français et belges ainsi que tous les mercenaires présents au Congo à ce moment[627]. Elle est montée et dirigée par les deux chefs mercenaires encore présents au Congo, Bob Denard et Jean Schramme. Ces deux chefs mercenaires sont connus pour ne pas vraiment s'entendre. Mais pour les besoins de la cause, toutes leurs dissensions sont mises de côté. C'est en mai 1967 que les deux mercenaires se rencontrent pour mettre en place leur projet. Avant cela, Joseph Mobutu, confirme à Bob Denard la liquidation du 10ème commando (codo) de Jean Schramme. Selon Jean Schramme, lorsqu'il sort de son entrevue avec Joseph Mobutu, Bob Denard se précipite aux Maniéma afin de l'informer de ce qui se prépare à Kinshasa. Il aurait alors proposé de lancer une révolte. Surement le mercenaire français sait qu'après le bataillon de Jean Schramme, Mobutu ne manquera pas de s'en prendre également à son 6ème commando. S'il propose au mercenaire belge de faire quelque chose ensemble, c'est pour sauver sa peau, mais aussi, parce qu'il a tiré des leçons de son intervention contre le régiment Baka en 1966. Se battre contre des katangais, mal préparés et dispersés n'est pas pareil qu'affronter une force bien organisée et structurée comme le 10ème codo. Il est évident également qu'un combat contre le 10ème commando et le bataillon léopard de Schramme serait chose difficile pour Bob Denard. Cela

[627] Seuls les mercenaires dans la capitale ne prennent pas part à cette révolte. D'ailleurs, nombre d'entre eux disparaissent. Ils sont vite arrêtés par l'armée congolaise. L'on entendra plus parler d'eux, ils sont vraisemblablement exécutés.

reviendrait surement à dévaloriser les mercenaires « blancs ». Ses soldats à lui ne voudront surement pas se battre contre d'autres mercenaires sur ordre de Joseph Mobutu.

Une autre raison pousse à cette union. Dès son retour de France, Bob Denard est convoqué par le président congolais. Ce dernier lui relate ses différentes entrevues avec des dirigeants politiques français. Il l'accuse de comploter avec ses ennemis pour monter un plan visant à le renverser. En effet, lors de son séjour de février 1967, en France, Bob Denard est approché par les agents belges, des envoyés de Moïse Tshombé. Ceux-ci l'invitent à se rendre en Espagne à Madrid dans le but de rencontrer ce dernier. Il est également informé de la préparation d'un plan visant à renverser Mobutu. S'il reconnait avoir rencontré certains membres de l'entourage de Tshombé, il nie pourtant avoir donné son accord pour participer à un tel projet. Le président congolais qui a des agents partout (son réseau de renseignement est adossé à la CIA), est informé de ce qui se trame entre Madrid et Paris. Très vite ce dernier soupçonne Denard de collusion avec Moïse Tshombé. La discussion avec le chef de l'État congolais est houleuse. Au sortir de cette rencontre, il est convaincu que son destin et celui de son commando sont d'ores et déjà scellés. Il décide alors de jouer la carte Tshombé en s'alliant à Jean Schramme. Il sait que ce dernier est purement Tshombiste et au parfum du complot qui se prépare. Ils décident de passer à l'acte suivant le plan Kerillis. Ils doivent attaquer le 5 juillet 1967 à partir de 3 heures du matin[628]. Plusieurs mercenaires vont perdre la vie dans cette guerre[629].

Les deux chefs mercenaires au Congo à savoir Bob Denard et Jean Schramme mettent en place, la stratégie de cette révolte[630]. Il est convenu que le 5 juillet, depuis son fief dans le Maniema, Jean Schramme avec 11 mercenaires et une centaine de katangais arrive vers Kisangani[631]. Dans la ville de Kinshasa se trouvent 20 mercenaires de Bob Denard qui ignorent ce qui se prépare dans l'Est[632]. Les autres membres du 10ème commando doivent rallier le groupe aux environs de Goma et les mercenaires du 6ème codo remonteront depuis Léopoldville pour certains, le Kivu et l'Équateur pour d'autres (certains mercenaires du 6ème

---

[628] Anthony Mockler, *op. cit*, p 213

[629] Les *ADB, Série 18.882IX, carton A61,* en p 3 donne une liste de 32 noms qui sont portés disparus ou morts dans les combats après le 5 juillet 1967 au Congo.

[630] À ce niveau l'histoire est floue. Jean Schramme soutient que c'est Bob Denard qui est venu le solliciter pour que cette révolte soit entreprise d'un commun accord quand Bob Denard de son côté soutient le contraire. Toujours est-il que les archives et les différents témoignages montrent que l'initiative de cette révolte échoua à Jean Schramme. Cependant, il demeure une zone d'ombre. C'est Bob Denard qui s'avère être le chef des mercenaires révoltés.

[631] Jules. Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967, op. cit,* p 370

[632] Bob Denard n'a pas trouvé bon d'informer ses hommes de l'attaque sur Kisangani. Peut-être a-t-il changé d'avis, mais, n'a pas osé le dire à Jean Schramme. Sans doute espère-t-il que ce dernier voyant la défection du 6ème codo une fois dans la ville renonce à son plan.

codo sont en mission dans d'autres régions et certains sont en congés). Mais rien ne se passe comme prévu. En effet, alors que Jean Schramme attend les renforts du 6ème commando de Bob Denard; ces derniers ne se présentent pas. Le plan d'attaque doit se dérouler selon un programme bien fixé en suivant les instructions de Kerillis. Anthony Mochkler retrace dans son ouvrage, les lignes du plan d'attaque. Dans un premier temps, c'est Jean Schramme avec ses « volontaires » et son bataillon Léopard qui doit s'emparer de Stanleyville en remontant du Maniema. Dans l'Est de Bukavu, c'est un homme de Schramme, Noel qui est chargé de prendre Bukavu avec un détachement du 10ème commando. Kindu doit à son tous tomber sous la pression d'un autre officier de Jean Schramme. Denard et ses hommes sont en quelque sorte une force d'occupation. Après la prise des points stratégiques définis, lui et ses hommes doivent occuper les différentes villes tombées aux mains de Jean Schramme et ses mercenaires. Relevé, Jean Schramme doit venir renforcer le front de Kindu. Ensuite la direction reviendrait à Bob Denard qui doit donner ordre au 7ème bataillon katangais d'Uvira de se mettre en révolte. Puis Noel devenu commandant du 9ème commando doit prendre Goma et ensuite retrouver Jeans Scharmme qui après la prise de Stanleyville doit se replier sur sa base à Yumbi dans le Maniema[633].

Après s'être réorganisées, ces forces reconstituées du 10ème commando doivent se rendre à Kindu pour renforcer la position. Ainsi, la ville deviendrait la base de ce groupe entièrement reconstitué. La troisième et dernière phase du plan fait, intervenir la population du Katanga. Relevant plus de l'utopie ou du souhait, elle a peu de chance d'aboutir. Jean Schramme doit dans sa marche sur le Katanga prendre à Kongolo, deux milles katangais mis en alerte. Ces forces lui permettraient de prendre Kamina et de parachever la conquête du Katanga. Une fois ces conquêtes réalisées et leurs positions consolidées, les mercenaires enverraient ensuite au président l'ordre de démissionner[634]. Présenté de la sorte, tout parait facile. Mais les mercenaires dans leur plan n'ont pas pris en compte le facteur ANC ni la réaction du gouvernement encore moins, l'influence grandissante des Américains au Congo. Les mercenaires qui ont eu la chance de côtoyer Mobutu savent qu'il n'est pas un homme à capituler devant une menace et encore moins devant ses employés fussent-ils des mercenaires. La stratégie des mercenaires est restée la même depuis leur première intervention au Katanga. Elle est essentiellement basée sur la rapidité, la surprise qui leur a toujours donné l'avantage sur l'adversaire. Mais cette fois, cette stratégie ne fonctionne pas. Selon un des hommes de

---

[633] Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967*, *op. cit*, p 366-368

[634] La rédaction sur les différentes phases du plan est basée sur le document d'Anthony Mochkler, *op. cit*, p 188-194

Bob Denard, ce dernier lui affirme que « Schramme attaque cette nuit à 3 heures du matin Kisangani avec 300 hommes. Moi, je prends le terrain d'aviation. Au lever du jour, des renforts venant d'Angola et de Rhodésie en hommes et en matériel arriveront[635] ».

Photo n°21: les mercenaires de Jean Schramme dans Kisangani[636]

Jean Schramme attaque Kisangani le 5 juillet de jour. L'effet de surprise escompté est raté, car les hommes de Bob Denard n'étaient pas au rendez-vous. Le Camp de Kétélé où se trouve une garnison de l'ANC est pris d'assaut. Les soldats se débandent dans un premier temps. Pour justifier ce repli, le Président Joseph Mobutu annonce dans un message à la nation « que des avions non identifiés avaient déposé, dès six heures trente, un groupe de commando (étrangers) sur l'aérodrome de Kisangani[637] ». Cela pour justifier la prise de l'aérodrome et aussi l'avancée rapide des mercenaires. Selon les documents belges, effectivement « des renforts de mercenaires sud-africains semblaient être attendus par la voie aérienne, mais ne sont jamais arrivés[638] ». Le cantonnement des soldats se justifie plus par un manque de stratégie et de coordination. Mais une fois l'effet de surprise passé, ils réussissent à s'organiser pour répondre à cette agression. Il faut dire que l'ANC est sur la voie du changement. Elle est désormais renforcée par les nouvelles recrues formées au centre de formation militaire de Kitona et d'autres venants d'Europe. Les mercenaires de Jean

---

635 Mémoire dactylographié d'Hubert Pinaton, « Les événements de l'Est du Congo ». Il est tiré de son journal manuscrit de janvier à août 1967, Archives privées Denard, carton 68, cité par, Bruyère-Ostells Walter, «La révolte des mercenaires contre Mobutu en 1967 », *op. cit*, p 14

636 *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire*, le 01/04/2020.

637 Jacques Lantier, *op cit*, p 227

638 *ADB, Série 18.882IX, carton A61*, « Entrevue avec les journalistes rentrés de Kisangani », le ministre plénipotentiaire belge, note n°P/CRD du 19 juillet 1967, p 3

Schramme en nombre insuffisant doivent organiser une résistance. Ils pensaient prendre la ville en trois heures, mais cela est raté. Le chef mercenaire doit organiser désormais la défense. Lui et ses hommes se replient sur le centre-ville et l'aéroport où se trouvent les hommes de Bob Denard. C'est à partir de ce moment que ce dernier et ses hommes interviennent. Il est 8h du matin[639].

Dans le Kivu, les mercenaires commandés par Noel s'emparent de la ville de Bukavu, mais ils l'abandonnent un peu plus tard à cause d'un message mal interprété de leur Radio. Les troupes de renfort promises par Puren[640], n'arrivent pas à Kisangani. « Ni la colonne de relève commandée par l'un des officiers de Denard, Bob Nodyn ni le septième ou neuvième commando n'apparurent à l'horizon[641] ». Les mercenaires belges abandonnent la ville de Bukavu pour remonter sur Stanleyville où selon le radio, leur présence est demandée. Mais il n'en est rien. À Kindu, rien ne se passe comme prévu. Les soldats de fortunes doivent défendre l'aérodrome contre une vigoureuse contre-attaque des troupes de l'armée nationale. Ils finissent par fuirent à Yumbi dans le fief du 10ème commando. Durant l'affrontement avec les soldats de l'ANC. Le désastre de Kindu marque le début de l'échec des mercenaires. En moins d'une journée, la révolte des mercenaires rencontre de nombreuses difficultés. L'opération dans l'Est du pays est un échec. L'effet de surprise à Stanleyville est un échec et l'opération de Kindu est une catastrophe.

Quand l'information de l'attaque de Stanleyville parvient à Kinshasa, le Président Joseph Mobutu donne l'ordre d'arrêter tous les mercenaires se trouvant dans la ville. Étant leur employeur, il sait que des mercenaires de Denard se trouvent au moment même à Kinshasa. Le gouvernement saisi de frayeur ressent cette présence comme une menace directe. Tous considèrent cette présence mercenaire dans la capitale comme un danger. Le président annonce que « c'est un gang qui a attaqué le Congo[642] ». Certainement qu'ils sont ici pour mettre en place, une action contre le gouvernement pense-t-il. Ces derniers sont au nombre de 58 (28 Belges, 17 Français, 5 Italiens et 6 Espagnols et 2 autres de nationalité non identifiée)[643]. Sur leur sort, le gouvernement congolais ne donne aucune explication

---

[639] OPS, « Un soulèvement trop hâtif », *https://www.orbspatrianostra.com/ops/ops-congo/congo.html/10*, consulté le 05/02/2019

[640] Ce dernier dans l'organisation du plan avait promis, 200 volontaires rhodésiens, une fois la ville de Kisangani sous contrôle mercenaire. Consulté sur le site, *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire/le-5-juillet-1967,* le 03/05/2019

[641] Anthony Mochkler, *op. cit,* 213

[642] OPS, « Un soulèvement trop hâti », *op. cit,*

[643] *ADB, Série 18.882IX, liasse 61*, « note à M. Pierre Harmel ministre des Affaires étrangères Bruxelles », Paul Bihin ambassadeur de Belgique à Kinshasa, n° d'ordre 2968, annexes 2 CI : Ambabel Kigali, 23 octobre 1967

convaincante. Aujourd'hui, certains mercenaires compagnons de Bob Denard comme Marc Robyn cherchent toujours à savoir ce qu'il est réellement advenu de leurs amis. L'on parle du massacre des mercenaires à Kinshasa. Alerté de la situation, le chef de l'État envoie en urgence à Kisangani un renfort de l'armée. Ces nouvelles troupes plus nombreuses ne tardent pas à reprendre la ville. En effet, même s'ils se sont rendus maîtres d'une bonne partie de la ville, les mercenaires ont du mal à s'imposer et à progresser. Les Congolais gardent un bon mordant. Les mercenaires se barricadent dans les maisons et se font des tranchées de fortunes. Les combats se poursuivent sur plusieurs jours. Mais c'est peine perdue, les Américains interviennent très vite dans les opérations. La facilité logistique accordée à l'état-major de l'ANC permet aux troupes congolaises de garder leur avantage. Cette reprise en main permet de mettre la pression sur les forces mercenaires. Dans le feu des combats, Bob Denard pend une balle au raz du crane le 6 juillet 1967. Le lendemain il est évacué par voie aérienne vers la Rhodésie avec les mercenaires blessés dans les combats. Bob Denard évacué, le mouvement est ralentit les mercenaires sous ses ordres sont démotivés et refusent de combattre. Mais ils doivent s'y résoudre pour sauver leur vie.

Dans le but de prouver les visées impérialistes de la Belgique sur le Congo, le Président Mobutu avait invité des journalistes occidentaux pour une visite sur le pont de la Lubutu et dans la ville de Kisangani. L'occasion est belle pour que Jean Schramme la laisse passer. Lorsque l'avion un DC3 chargé de journalistes atterrit dans la ville de Kisangani. Ces derniers sont pris en otages par les révoltés. Le colonel Wicks accueille les journalistes et leur annonce qu'ils sont des otages en échange de la vie du président Tshombé. C'est avec cet avion que les mercenaires blessés sont évacués vers la Rhodésie. Bob Denard demande à Jean Schramme de tenir le temps de lui envoyer les renforts. Dans le scénario du plan Kerillis, Moïse Tshombé avait chargé son frère de l'organisation du volet militaire. Et comme mentionné plus haut, des « soldats de fortune » recrutés sont rassemblés dans un camp en Angola où, ils suivent un entrainement intensif. Ce sont ces hommes que Bob Denard compte envoyer à Jean Schramme. Après le départ de Bob Denard, Jean Schramme entreprend de quitter la ville de Kisangani devenue trop dangereuse pour se réfugier dans le Kivu. Ses hommes, ceux de Bob Denard, les katangais et certaines populations européennes de la région font partie du convoi. Le 13 juillet quand l'ANC prend d'assaut enfin la ville, les mercenaires sont partis. Les quelques Européens et katangais qui s'y trouvent décident de suivre les mercenaires dans leur retraite. La fuite des mercenaires de Kisangani vers Bukavu est considérée comme un affront plus qu'un échec par l'ANC et le gouvernement. Partout dans les rues et les quartiers de la capitale, la chasse aux blancs est lancée. Les mercenaires sont

décrits comme des agents de la haute finance, des colonialistes, des mafieux nostalgiques de la période coloniale; « gang de mercenaires qui causent la mort et la désolation ».

Photo n°22 : Lors de l'évacuation de Stanleyville, Jean Schramme réquisitionne camions à la brasserie Stanor[644]

Les Congolais et leur président oublient que ces mêmes mercenaires dont ils parlent en ces termes sont les mêmes soldats qu'ils ont acclamés en 1964 et 1965. Ces mêmes personnes qui ont sauvé le pays des rebelles Simba et Maï-Maï. Le gouvernement et l'armée leur doivent « le salut ». Ces mercenaires, c'est le président lui-même qui les garde au service de la République congolaise en novembre 1965 alors qu'il a la possibilité de les licencier. Le maintien de ces « chiens de guerre » au sein de l'armée congolaise est l'une des raisons pour lesquelles, l'armé a prit le pouvoir en novembre 1965. Face à la volonté du président Joseph Kasa Vubu de renvoyer les volontaires étrangers[645], l'opinion politique et une partie de l'opinion publique et les militaires est en émoi. Ils ne manquent pas de dénoncer cette décision qu'ils qualifient d'insensée et d'imprudente. « Ce serait un suicide de renvoyer, au nom du panafricanisme, des gens dont nous avons encore grandement besoin pour une période plus ou moins longue[646] ».

---

[644] « Le 5 juillet 1967, le mercenaire belge Jean Schramme, s'empare de la ville de Bukavu et se proclame président de la République démocratique du Congo », *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire*, consulté le 01/04/2020

[645] *CADN, Série 322PO/1 Kinshasa, carton 37*, « De la situation politique au Katanga », note n°352 du 10/11/ 1965, à monsieur, le ministre des Affaires étrangères, Jacques Videlier, p 2

[646] *Ibidem*

Pendant que dans la capitale les blancs sont attaqués, dans l'Est les mercenaires entament leur retraite vers Bukavu où durant plusieurs mois, ils seront confinés. Jean Schramme le nouveau chef des mercenaires révoltés réquisitionne tous les camions disponibles de la ville. Le cap est mis sur le Sud-est du pays. Mais cette retraite ne se fait pas sans combats. Le chef de l'État, le général Mobutu en fin stratège a mis ses troupes en ordre de bataille. Alors que les mercenaires se retirent de Bukavu, le chef de l'armée lance ses troupes à leur poursuite. L'ANC est déployée de sorte à encercler l'ennemie. « Selon les milieux proches de la présidence de la République (…), trois colonnes sont parties respectivement de Bukavu, de Kisangani, et de Kindu en direction de la région de Punia[647] ». Le 13 juillet, Jean Schramme rassemble les mercenaires présents et entame une longue marche vers le sud. « 200 mercenaires et 500 katangais environs[648] » quittent la ville de Kisangani. L'état-major congolais lance une opération afin de neutraliser les mercenaires. Pour l'opération contre les mercenaires, le gouvernement mobilise plusieurs unités de l'ANC. Ainsi, du Nord-ouest, deux compagnies (Cie) du 3ème bataillon de parachutistes font mouvement vers Lubutu et Punia et certains éléments du 1er bataillon reçoivent pour mission d'aller jusqu'à Ponthierville (Ubundu). Au Sud, le 21ème bataillon de Kindu est renforcé par le 2ème bataillon venant de Luluabourg quand le 7ème bataillon vient renforcer les positions de Kalima et de Shabunda. Walikale est renforcée par deux compagnies du 11ème bataillon venu de Goma. Et le reste de la 3ème Cie fait mouvement vers Bukavu. D'autres unités sont également convoyées à Bukavu depuis Kinshasa par un C130 américain[649]. Ce dispositif est lancé à parti du mois d'août quand différentes informations militaires confirment que les mercenaires font route vers Bukavu. L'opération a pour but de prendre en tenaille les mercenaires et Katangais afin d'empêcher toute retraite possible. Malgré ce dispositif, les mercenaires arrivent à Bukavu d'où ils chassent les unités congolaises.

Dans toute cette affaire, il existe un dispositif qui est censé permettre la bonne marche de l'action des mercenaires. Le dispositif de cette révolte s'appuie sur le Portugal via l'Angola et sur la Rhodésie. Waltère Bruyère en donne une bonne illustration dans son article[650]. C'est

---

[647] *Archives du Musés Royal de Tervuren,* « Cdaf VI-01.04.02-01.02.06, Mercenaires », *op.cit*, coupure de presse, s.d ni auteur

[648] *SHDN Vincennes, Série T, carton 10T763,* « Afrique Noire, la situation militaire au Congo/Kinshasa », Bulletin de renseignement, n°187/CNL/FA/SD, Attaché militaire, ministère de la Défense. Sur le nombre des mercenaires et Katanga, les chiffres varient entre 200 pour les mercenaires et 800 pour les Katanga, SHDN Vincennes Série T, carton 10T763, « Bulletin quotidien de renseignement n°125 », Tél, inv 84-60-poste 34-420, n°10636/DN/CER/CLD/C.D, Centre d'exploitation du renseignement, Secrétaire général de Nation, 2 aout 1967

[649] *Ibidem*

[650] Bruyère-Ostells Walter, « La révolte des mercenaires contre Mobutu en 1967 » *op. cit*, p 14

en effet en Rhodésie que Bob Denard est envoyé pour être soigné. L'Angola a toujours été une terre d'accueil pour les mercenaires chassés du Congo. C'est exactement dans cette colonie que sont stationnés et entrainés les mercenaires recrutés par Moïse Tshombé avant son arrestation. C'est avec ses mercenaires que Bob Denard attaque le Katanga entre octobre et novembre 1967. Jean Schramme à la tête des « soldats de fortune » et de ses Katangais, arrive à déjouer toutes les embuscades de l'ANC. Mais le manque de préparation et de coordination des mercenaires joue en défaveur de ces derniers. Dans un premier temps, les révoltés envisagent de se mettre à l'abri à Goma. Cette ville constitue un point stratégiquement défendable. Entourée de montagnes, elle se trouve dans une cuvette. Les sommets élevés autour de la ville représentent des points de surveillance qui donnent un avantage à la défense. Aussi, les snipers peuvent prendre position sur ces montages. De là, l'ennemi est visible à plusieurs kilomètres et peut donc être facilement neutralisé. La ville est adossée à la frontière avec le Rwanda. Mais, après être entrée dans la ville, la colonne des révoltés l'abandonne pour mettre le cap sur Bukavu. Le choix de Bukavu peut s'expliquer par la frontière avec le Rwanda. Un avantage qui permet un repli facile au cas où les choses tournent mal. Un choix qui va se révéler judicieux au moment de l'abandon de Bukavu.

Dans Bukavu assiégé durant plusieurs mois, les mercenaires font preuve de combativité et de ténacité face à plus de quinze mille soldats de l'ANC déployé pour l'occasion. Les mercenaires réussissent à tenir dans Bukavu pendant plusieurs mois. Seul leur retrait précipité en novembre met fin à la guerre.

2.3. Le siège de Bukavu (août à novembre 1967)

La colonne de mercenaires finit par arriver dans la ville de Bukavu le 7 août 1967[651]. Bukavu est une ville frontière avec le Rwanda qui offre un beau cadre de vie. Jadis, les Belges et autres européens s'y sont installés à cause de son climat doux. Ils doivent mener plusieurs batailles pour prendre la ville. L'ANC n'est pas restée sans rien faire. Alors que la colonne mercenaire se tire depuis Kisangani, l'état-major de l'ANC organise la défense et la liquidation de ces aventuriers et leur suite. Entre le 26 et le 30 juillet, les Congolais mettent un dispositif militaire dans plusieurs villes qui jalonnent la route des insurgés. Les troupes congolaises de la ville reçoivent des renforts et un changement de commandement. Mais tout ce dispositif ne réussit pas à freiner ni à empêcher les mercenaires de s'emparer de la ville. En effet, les troupes congolaises concentrées dans la région sont vite défaites dans les combats.

---

[651] Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967*, *op. cit*, p 387

Des unités entières fuient au Rwanda ou même au Burundi. Le 6 août 1967, l'état-major du 5ème bataillon stationné dans la ville se réfugie à Nyangezi[652]. Le 8 août, ils s'emparent de la ville. Pour déjouer le dispositif de l'ANC, ils entrent dans la ville par trois chemins. Les lieux d'entrées improbables ne sont pas surveillés par les Congolais. Cela permet de contourner toute la structure défensive de l'armée nationale.

Sachant ses effectifs réduits, Jean schramme organise sa défense de manière à tenir les vingt-sept kilomètres de front[653]. Un front si long à tenir avec seulement quelques hommes nécessite une parfaite organisation, une qualité que l'ancien colon belge met en œuvre. Sur toute la longueur du front, il fait installer différents postes de tir. Aux points les plus sensibles, il installe des points de défense appelés des « hérissons ». Ces derniers ont pour but d'empêcher la pénétration de l'ANC vers la pointe et l'intérieure de la ville. Pour ce faire, ils sont déployés en éventail avec un armement lourd. Les deux points clés du dispositif sont Baca et Petrus respectivement sous le commandement de Leuleu et de Martin. Baca et Petrus sont les postes placés devant le 2ème bataillon de para commando, l'unité d'élite de l'ANC. C'est également l'axe principal des attaques de l'ANC. Si Schramme choisit de placer en face du 2ème para commando, Petrus et Baca, cela répond à deux objectifs. Le premier, c'est tout simplement la confiance qu'il accorde à ces deux Lieutenants, dont le Belge. Leuleu commandant de Baca et de Petrus s'est enterré dans des tranchées creusées méthodiquement de façon à laisser sortir les hommes sans que l'adversaire s'en rende compte. Enterré juste devant les lignes ennemies du 2ème para-commando congolais ils ont l'avantage de voir sans être vu. Durant les combats ces deux positions bloquent l'avancée des Congolais.

---

[652] Le développement qui précède est basée sur les informations tirées de, Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967*, p 386-387

[653] Alain Sander, « Une poignée d'hommes contre l'armée nationale congolaise, Bukavu 1967 », *Raid, n° 30*, novembre 1988, p 37

Carte n°7 : les positions mercenaires et celles de l'ANC lors de la bataille de Bukavu[654]

La carte du haut met bien en évidence les différentes positions des mercenaires et leur organisation sur le terrain. Le second dispositif consiste à disposer en arrière et sur les crêtes et points élevés d'autres postes de défense et d'attaques. Le dispositif est mis en place de sorte à tenir chaque entrée de la ville. Devant le 9ème para ANC se trouve la position de Vando qui contrôle la route d'Uvira quand celui de Bruno offre une protection en arrière de Pétrus et du PC de Laboudigue. Bruno et le PC de Laboudigue surveillent les routes de Kamina et d'Albertville. Un peu plus haut sont placés plusieurs autres points stratégiques qui surveillent les routes menant à Kisangani et Goma. En arrière-plan l'on voit les différents postes de commandement et de combat qui viennent compléter ce dispositif. Le front et les positions de ce plan commencent à bouger à partir du 29 octobre date de l'attaque décisive de l'ANC qui s'est renforcée de plusieurs détachements[655].

---

[654] Alain Sander, « Une poignée d'hommes contre l'armée nationale congolaise, Bukavu 1967 », *op. cit*, p 37
[655] Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967*, *op. cit*, p 392

Durant les combats, les Congolais perdent de nombreux soldats. Le commandement militaire envoie des unités pour consolider sa position autour de Bukavu. Les avions T.28 de l'armée font des merveilles et permettent d'infliger des défaites aux mercenaires. Ces engins sont également pilotés par des mercenaires. Ce sont les mercenaires cubains qui pilotent ces avions. C'est à croire que ce ne sont pas tous les mercenaires qui sont des bandits selon les propres termes du président Joseph Mobutu. Ces pilotes sont en fait les mêmes mercenaires cubains anticastristes mis à la disposition du gouvernement congolais dans sa lutte contre les rebelles par la CIA en 1964. Les avions de combat appartiennent également au gouvernement américain. Ce qui montre une belle implication des États unis dans la lutte contre les mercenaires. Ce soutien au gouvernement congolais n'est rien d'autre qu'une campagne pour se positionner sur le plan économique dans le pays. Comme on le voit, parmi les mercenaires mutinés, il n'existe aucun individu de nationalité américaine. Par contre, Belges et français y sont nombreux et dans « le mauvais camp ». Déjà en début d'année, le président accuse Bob Denard d'être parti à un complot visant le retour de Moïse Tshombé au pouvoir. Une conspiration qui selon lui est montée par les impérialistes belges et français. C'est une raison qui pousse le président à combattre les mercenaires. Surtout que le 1er novembre 1967 l'on apprend l'attaque du Katanga par des mercenaires venus d'Angola et conduits par Bob Denard. À ce moment, il devient évident pour le pouvoir congolais que la révolte des mercenaires cache un complot impérialiste. Aussi est-il crucial de donner une bonne leçon aux impérialistes en écrasant les retranchés de Bukavu. Mais, la contre-attaque est limitée et sans résultats probants. Partout, les mercenaires font reculer les soldats de l'ANC. Certains sont même arrêtés, désarmés et utilisés pour creuser les tombes pour les morts des mercenaires. Après plusieurs mois, le gouvernement zaïrois décide de mettre fin à la rébellion mercenaire. Il assemble plus de la moitié de ses soldats autour de Bukavu.

Dès le 29 octobre, un des points majeurs de la défense de Bukavu cède, « Pétrus » tombe sous la pression des Congolais. Ces derniers tuent les Anglais qui défendent la position « Pétrus ». Mais ils doivent replier, car, Laboudigue arrive à reprendre la position au mortier, mais pas pour longtemps. La pression congolaise est forte et en plusieurs points, les mercenaires abandonnent les positions pour se réfugier sur les arrières. Sur la carte l'on remarque le rétrécissement de la ligne de front. Les Katangais avec leurs familles commencent déjà à traverser le pont en direction du Rwanda. Le chef mercenaire reste toujours sur sa position refusant d'accepter l'offre de la croix rouge chargée par l'OUA de négocier avec eux. Dans le sud du pays, Bob Denard lance son opération. Mais celle-ci rencontre de nombreuses difficultés. Sans moyens logistiques et matériels, l'opération de Bob

Denard piétine. Au début de novembre 1967, elle est sur le point d'échouer. Mais cela, les retranchés de Bukavu l'ignore. Le 3 novembre lorsque Jean Schramme décide de tenir le plus longtemps possible afin de laisser le temps à Bob Denard de gagner la partie dans le Sud, les Congolais lancent une offensive d'envergure. Le but de celle-ci est de mettre en fin une bonne fois pour toutes à la révolte des mercenaires. Les soldats congolais pensent remporter une victoire rapide. Mais l'acharnement des mercenaires fait échouer leur plan. Avant de quitter leurs positions, les mercenaires et bataillons prennent le temps de mettre des pièges çà et là. Martinez, prends le temps de piéger sa position en avant du terrain d'aviation avec des « bombes de concepts fort ingénieux (fabriquées) avec des bouteilles d'oxygène et d'acétylène garnies de plastic[656] ». Quand les Congolais arrivent à la position de Martinez près de la piste d'aviation avec une grande facilité, leur joie est grande au point où ils manquent de prudence, c'est ainsi qu'ils tombent tous dans le piège savamment mis en place par ce dernier. Les cris de joie se perdent dans l'explosion formidable des bombes de Martinez. Trois cents paras commandos congolais selon Jacques Lantier[657], perdent la vie dans celle-ci. Les autorités congolaises ne pardonneront jamais cet affront et encore moins la mort d'une bonne partie de la crème de leur armée. Mais soutenue par les avions T28, l'armée congolaise réussit ses exploits. Les mercenaires qui se trouvent retranchés dans Bukavu conscient de la défaite avec l'échec de la colonne Denard dans le sud décident alors de passer au Rwanda. L'évacuation débute alors dans l'après-midi du 3 novembre. Au petit matin du 5 novembre, les mercenaires et les Katangais se trouvent sur le territoire Rwandais. Désarmés, ils sont transportés dans un camp. Les soldats de l'armée congolaise entrent dans Bukavu au petit matin. La révolte des mercenaires est terminée.

L'échec des mercenaires de Bukavu est aussi lié à celle des mercenaires dans le Sud. Une intervention qui révèle de nombreuses conséquences du mercenariat. Elle montre également les faiblesses et limites des mercenaires. La présence mercenaire dans les guerres ne fédère plus. Le mercenariat n'est plus une force sur laquelle les Congolais peuvent compter. Pour la souveraineté du Congo, ils représentent un facteur d'instabilité. L'intervention dans l'Est montre que les actions mercenaires peuvent naitre sans intervention interne de l'État ou d'un groupement rebelle national, un conflit armé.

2.4. L'intervention de Bob Denard dans le sud

[656] Jacques Lantier, *op. cit,* p 23
[657] *Ibidem*

Le 22 octobre 1967, alors que la position de Bukavu devient de plus en plus difficile, Bob Denard prépare l'attaque du Katanga. Il tient à respecter la promesse faite à ses hommes, celle de venir à leur secours. Il réunit les mercenaires du mont de l'Espérance en Angola à la frontière du Congo. Il les baptise du nom « d'armée nationale de Libération (ANL) ». Les mercenaires réunis dans ce camp sont au nombre de 110 personnes[658]. À ces derniers, il distribue chacun trois mille roubles portugais. Cet argent provient des fonds dégagés par les Thombistes pour Kerillis. Il leur promet également la richesse et la gloire au Katanga, ce qui galvanise ses troupes. Parmi elles, l'on trouve des Belges, des Espagnols, des Français en grand nombre, etc. Le jour de l'opération fixé au 1er novembre 1967, Bob Denard lance à plus de 2000 km de Bukavu « l'opération Lucifer[659] », opération de la dernière chance. La troupe entre au Katanga par la frontière nord de l'Angola et arrive à Kasagi, quelque trois cents gendarmes katangais les accompagnent dans cette aventure[660]. La tactique de Bob Denard est simple. Il compte remonter le Katanga pour venir prendre à revers les troupes de l'ANC engagées dans le siège de Bukavu. Ces derniers se retrouveraient alors entre deux feux de mercenaires. Mais cette ingénieuse pensée ne se concrétise pas. Si la stratégie de Denard est bien pensée, elle est uniquement fondée sur la faiblesse combative des soldats congolais et le fait que l'essentiel des troupes de l'ANC est engagé à Bukavu. Il compte également sur une révolte de katangais qui viendrait grossir le nombre de ses soldats.

Mais, ce que le chef mercenaire oublie, c'est que les troupes congolaises qu'il a connues lors de la sécession et en 1964 lors des rébellions de l'Est, ne sont plus les mêmes. C'est maintenant une troupe qui a du mordant au combat et désire désormais prouver sa valeur. Plusieurs unités et bataillons de l'ANC ont fait diverses formations en Europe et d'autres à Kitona. Les mercenaires eux-mêmes ont participé à la formation de certaines unités de la nouvelle ANC. Les mercenaires en effet ont pris une part importante dans la formation des soldats congolais sur le terrain. Les groupes mobiles avec lesquels ils ont travaillé durant la reconquête des fiefs rebelles ont acquis une certaine expérience aux côtés des mercenaires. Mis à part cela, les différentes missions de réorganisation mises en place par l'ONUC portent ses fruits. Les Américains dans leur désir de s'imposer comme acteur principal extérieur du Congo se sont assurés de la confiance de Mobutu. Ils lui apportent depuis 1961 une aide substantielle. Le 2ème bataillon de para commando sous les ordres de Mobutu est formé par les Américains et les Israëliens. Le gouvernement américain contribue à la modernisation de

---

[658] Jacques Lantier, *op. cit*, p 233
[659] Michel Honorin, « Horreurs et duperies congolaises » *Historia* n°406 bis, spécial mercenaires, *op.cit*, p 52
[660] *Ibidem*

l'ANC qui gagne en confiance et en force. Les chefs militaires ne sont plus les mêmes, les nouveaux sont plus dynamiques, et arrivent à se faire obéir et à faire respecter la discipline. Une qualité essentielle à une armée forte. Aujourd'hui, l'armée congolaise est transformée même s'il existe encore des faiblesses. Plusieurs, unités se démarquent. Ce fait, Bob Denard l'a ignoré et il le paiera chèrement. La troupe désorganisée et sans véritable discipline à bien changée. Ajouté à cela, le pays a maintenant un chef militaire qui est un bon stratège. Ce dernier a vite compris la situation; à savoir que l'attaque mercenaire dans le Sud n'est qu'une diversion visant au dégarnissement du front de Bukavu. Ce qui doit permettre à Jean Schramme et ses hommes de souffler un peu et de se réorganiser. Mobutu qui a appris de ses relations et contacts avec la CIA et les services secrets belges sait que pour vaincre son ennemi, il faut avoir une longueur d'avance. Il a mis en place un réseau d'information. Ce réseau lui permet de rester informé de tous les faits. Les indiscrétions Tshombistes et l'affaire des mercenaires de l'Ardèche lui permettent d'être informé du rassemblement de mercenaires en Angola depuis plusieurs mois déjà. L'Angola depuis la sécession du Katanga est la terre d'exil et de rassemblement des mercenaires contre le Congo. Mais par négligence ses frontières ne sont pas placées sous surveillance de l'ANC. Seulement le président prend la précaution d'installer dans la région, un bon nombre de bataillons militaires.

En octobre 1967, c'est sur ordre de Bob Denard que les mercenaires pénètrent au Katanga. Lui-même fait partie des assaillants. En chef incontesté Bob Denard est « assisté de deux adjoints, un français, le capitaine Souêtre, d'un Belge, le capitaine D'Hulster[661]». Les soldats de fortune sont divisés en « trois pelotons constitués chacun de trente mercenaires et d'une centaine de Katangais[662] ». Un peloton de tête, un autre suivant de près le premier et le dernier placé sous les ordres de Bob Denard lui-même, ferme la marche. Le premier peloton reçoit l'ordre, de pénétrer au Congo à 80 km afin de prendre la cité minière de Kisenge. Il est dirigé par un certain Piret Raoul de nationalité belge. Dans cette ville les mercenaires ont pour ordre de réquisitionner les camions et de l'essence, éléments nécessaires au bon déroulement de leur action. Mais c'est avec des vélos que les éléments du Major Piert[663] gagnent la ville de Kisengé. Pris de court, les soldats de l'ANC prennent la fuite dans des véhicules particuliers pour aller chercher des renforts. Le 2 novembre, les combats s'engagent entre les mercenaires et les troupes ANC venues en renforts. Mais les mercenaires considérant que l'objectif est

---

[661] Michel Honori, « Horreurs et dupéries congolaises », *Historia* n°406 bis, spécial mercenaires, *op.cit*, p 50 et *La fin des mercenaires*, Paris J'ai Lu, 1970
[662] *Ibidem*
[663] Anthony Mockler, *op. cit*

atteint (celui de réquisitionner des camions) se retirent en direction de Kolwezi. Bob Denard et sa section restés en arrière ainsi que la seconde section, occupe le poste douanier de Luaschi à la frontière avec l'Angola. Le but est d'assurer une retraite sans difficulté s'ils devaient faire face à une violente contre-attaque et se trouver dans l'obligation de battre en retraite. Les ennuis ne tardent pas à se présenter. Les mercenaires ne tardent pas à faire face à une lourde riposte de l'armée congolaise venue en renfort. Les embuscades tendues par l'ANC empêchent les « soldats de fortunes » de profiter de leur avantage stratégique. Le 2 novembre 1967, les mercenaires du peloton déployé sur Kisengé se replient sur le poste douanier de Luaschi avec les camions réquisitionnés.

Afin de donner l'impression que les forces qui s'attaquent au Congo sont nombreuses, Bob Denard déploie ses hommes dans une attaque en éventail. Le premier groupe se dirige en direction de Dilolo, le second en direction de Kasagi et le troisième vers Kolwezi. Le but des attaques sur plusieurs fronts et de façon simultanée est psychologique. Les soldats congolais doivent croire à une attaque de masse et donc à l'importance numérique des soldats de fortunes. Le chef mercenaire compte ainsi démoraliser les Congolais et entrainer une désertion importante dans les rangs de l'ANC. Mais c'est sans compter sur les instructeurs américains, dont le soutien a gonflé à bloc le moral des Congolais. Non seulement les soldats congolais ne prennent pas la fuite, mais, la vigueur de la riposte laisse croire que les mercenaires sont attendus. Les mercenaires tombent sur plusieurs embuscades de l'ANC et doivent se replier. Les mercenaires se replient afin de mettre en place une nouvelle stratégie.

Bob Denard ordonne la prise de Kolwezi le vendredi 3 novembre 1967. Pour cela, il envoie deux détachements à l'assaut de la ville. Le lendemain, c'est Dilolo qui est la nouvelle cible des mercenaires. La ville est attaquée de nuit par les mercenaires. À l'aube, les troupes de l'ANC qui tiennent garnison dans la ville sont mises en déroute par les « soldats de fortune ». Les colonnes quittent la route pour se mettre à l'abri dans la brousse. Mais, les Congolais ne veulent pas lâcher prise et montent une embuscade à l'entrée de Dilolo. Cette dernière est solide, faite avec, une Feret de reconnaissance, des mortiers et un tir croisé. Devant cette riposte bien montée et solide, les mercenaires abandonnent. Les « chiens de guerre » retournent à Kasagi. Toutes les autres attaques de mercenaires se soldent par un repli précipité. Ces replis marquent la défaite de Bob Denard et des mercenaires dans tout le Congo. Désormais, les révoltés de Bukavu doivent faire face tout seuls aux quinze mille soldats congolais qui mettent la pression sur les différentes positions de la ville. La radio nationale annone que Mobutu a parachuté son 1er régiment d'élite de para-commandos, et que l'ANC va attaquer en partant simultanément de Kamina, de Dilolo et de Kolwezi. L'annonce

de cette attaque crée la panique dans le camp de mercenaire à Kasagi. Ces derniers se replient le lendemain sur Luaschi à la frontière avec l'Angola. L'armée nationale qui a l'avantage, prend position autour de la ville. Sous le feu nourri des canons congolais, la défense mercenaire cède et Piret donne l'ordre de décrocher. Le 4 novembre alors que les retranchés de Bukavu attendent avec impatience les renforts. Ils sont loin de s'imaginer que les mercenaires de Bob Denard sont sur le point de regagner l'Angola. L'armée nationale congolaise reprend le contrôle des positions que les mercenaires avaient réussi à occuper. Les autorités congolaises et la presse nationale qualifient la retraite des mercenaires, de victoire militaire pour l'ANC.

L'aventure baptisée « opération Lucifer » pour sauver Bukavu est un échec et les camarades de Bukavu condamnés à fuir la ville. Le président Joseph Mobutu déclare qu'il s'agit d'une action de diversion tendant à soulager Bukavu. Cela explique en partie l'échec de l'action de Denard et la pression mise sur Bukavu à partir du 1er novembre. Mobutu veut surement en finir avec Jean Schramme et ses hommes avant l'arrivée des renforts et empêcher ceux-ci de gagner Bukavu. Dans la tactique de Bob Denard, l'attaque du Katanga doit permettre de desserrer l'étau militaire autour de Bukavu. Mais le front de Bukavu est renforcé et les soldats bien équipés. Le manque de moyens financiers, logistiques et l'arrestation de Moïse Tshombé sont à l'origine de cette débâcle. En effet ce dernier dans son désir de prendre le pouvoir au Congo où de réitérer son action au Katanga prend le soin de regrouper des mercenaires en Angola. Mais manque de chance pour lui, l'affaire ne fut pas un secret bien gardé. Son arrestation intervient alors que la phase pratique de l'opération n'est pas encore lancée. Les mercenaires sont déjà présents en Angola et des fonds sont dégagés pour leurs traitements. Si les hommes sont disponibles, le matériel lui, manque. Lors de l'intervention contre les rebelles de l'Est Moïse Tshombé Premier ministre du gouvernement congolais utilise, le matériel militaire de la sécession katangaise entreposé en Angola en 1963. Il est certain qu'il gardait ce matériel pour une telle intervention. Le manque de matériel militaire se traduit par l'utilisation de vélos par les mercenaires en lieu et place de camions et moyens aériens. Les mercenaires sans grands moyens se trouvent piégés dans les embuscades tendues par les soldats congolais et doivent replier sur l'Angola.

Ainsi se termine l'aventure des mercenaires du Sud. Les mercenaires de Bukavu peuvent attendre tant qu'ils veulent. L'aide venue d'Angola n'arrivera jamais dans le Kivu. Bob Denard et les mercenaires du Mont de l'espérance ne traverseront jamais le Katanga. Bob Denard dans cette entreprise ne prend pas le temps pour évaluer à sa juste valeur les difficultés de l'opération. Dans la précipitation et pour venir en aide aux mercenaires

retranchés et harcelés dans Bukavu, il décide d'engager les renforts au Katanga alors même que les premiers moyens nécessaires à l'opération manquent. Il compte sur un sursaut national des Katangais. Sursaut qui doit conduire au soulèvement de tout le Katanga permettant ainsi à l'armée nationale de libération de Bob Denard de trouver auprès des différentes institutions, les moyens nécessaires au déplacement de ses troupes. Mais il ne trouve pas gain de cause. La population ne réagit pas alors que l'ANC pilonne les positions des mercenaires. En lieu et place des camions en quantité suffisante, ce sont des vélos que les mercenaires arrivent à trouver auprès des populations rurales. Bob Denard plutôt que de commander les troupes en opération reste durant toute l'opération dans la ville de Luaschi. En contact permanent avec l'Angola et Bukavu, il essaie d'obtenir les moyens nécessaires pour la bonne marche de l'opération. Sans connaissances du terrain, les nouveaux mercenaires tombent facilement dans les embuscades et doivent à chaque fois reculer. Ce qui leur faire perdre les positions conquises. L'échec de l'ANL dans le Sud condamne Jean Schramme et ses hommes à replier sur le Rwanda.

La victoire dans la bataille de Bukavu est une victoire des deux camps. Si l'on se place d'un point de vue militaire, l'on penche pour les mercenaires. Mais si l'on regarde les choses sous l'angle politique et sous l'angle numérique, l'armée congolaise sort grandement victorieuse de cet affrontement. L'ANC au bout de plusieurs mois de combat et à force d'acharnement finit par faire fuir les mercenaires de la ville de Bukavu. La victoire des Congolais est réelle, la chute de Bukavu l'atteste. Mais, elle est pour le moins éclatante, car, c'est par la pression de la quantité que les militaires congolais viennent à bout des mercenaires. La victoire de l'ANC met fin à la présence des mercenaires sur le sol congolais. Un phénomène qui durant les sept premières années du Congo indépendant façonne l'atmosphère militaire du pays. Quant aux mercenaires ils n'ont pas non plus perdu, ils sont également vainqueurs. À eux tous seul ils ont tenu sans grand moyen contre une armée nationale entière durant plusieurs mois. Cette victoire même si elle ne leur permet pas de continuer à tenir Bukavu, elle ne peut être ignorée. Du point de vue militaire et stratégique, les mercenaires ont un avantage sur les Congolais. Un petit nombre d'environ cent trente mercenaires arrivent à tenir en échec et durant quatre mois toute une armée de plusieursmilliers de soldats. Une grande armée comme l'ANC, soutenue par une aviation forte et par les stratèges américains se montre incapable de prendre la ville de Bukavu durant ces longs mois. Les « soldats de fortune » durant le long siège de Bukavu réussissent à infliger d'énormes pertes aux Congolais. L'épisode de Bukavu montre que des individus bien motivés même armés d'un matériel réduit sont capables de tenir un État. Mais l'échec de l'intervention

mercenaire de Bob Denard dans le Sud suivie de la fuite des mercenaires de Bukavu marque une grande défaite des mercenaires tout en les démystifiant montre cependant que l'existence d'un « État mercenaire » au Congo est impossible. La présence mercenaire au Congo à partir de cette période change du tout au tout.

Si les mercenaires et les katangais de Bukavu trouvent refuge au Rwanda, certains de leurs camarades perdent la vie dans les combats. De nombreux autres sont portés disparus à Kinshasa. Dans la capitale, 32 mercenaires sont arrêtés. Jusqu'à ce jour, plus personne n'a entendu parler d'eux.

Tableau n°8 : Liste des mercenaires arrêtés à Léopoldville ou morts dans les combats[664]

Noms et prénoms	**Nationalité**
Abeijo, condes Alfonzo	Espagnol
Martinez develasco François Carlos	
Redon Louredo Juan-Joses	
Astier Christian Jacques	Français
Banaskiewiz Jean Pierre	
Barbier Daniel	
Kerreneur Philippe	
Laureuel Guy	
Lose Sylvain	
Negri	
Thierry Édouard	
Brichet Victor	Belges
Carton Maurice Hilaire	
Doome Jean Célestin	
Gysels Franck	
Hamaque Roger	
Jampsin Pierre Auguste	
Joachim Raymond	
Leemans wilfred	
Van Droogenbroeck Raymond	

664 Tableau conçu à partir des informations recueillit dans le document, *ADB, Série 18.88IX liasse 61*, « entrevues avec les journalistes rentrés de Kisangani », N°P/CRD, *op.cit*

Hanusse Maurice, guillaume	
Latinis Louis	
Roumache Louis George	
Fraicano Domenico	Italiens
Perdersoli Antonio	
Prina Aldo	
Valdiseri	
Vignato	
Larkin	Australien
Phal	royaume uni
Vonstraden	Sud-africain

Nombre de ces mercenaires sont du 6ème commando de Bob Denard en congé à Kinshasa. Ce dernier a trouvé bon de ne pas les avertir pour ne pas éveiller les soupçons des autorités militaires et politiques. Ces derniers sont arrêtés et conduits en prison dans l'après-midi du 05 juillet 1967. Ils ne savent pas ce qui se passe à Kisangani, mais ils ont le malheur d'être à Léopoldville et d'être des mercenaires. Malgré les demandes de la Croix rouge pour visiter ces mercenaires, les agents de l'ONG ne réussiront jamais à les voir. Le président Joseph Mobutu interdit toutes visites assurant simplement qu'ils vont bien et sont bien traités. Seulement l'on entendra plus parler de ces soldats de fortune, vraisemblablement exécutés.

La révolte des mercenaires en 1967 prend une fois de plus des dimensions internationales. Joseph Mobutu dès le déclenchement de l'attaque saisit l'OUA et personnellement les gouvernements des mercenaires concernés. Dans la recherche de solution, la Croix rouge fait son apparition.

3. Les implications internationales et les responsabilités étrangères

La révolte des mercenaires dans l'Est du Congo jette de l'ombre sur leurs exploits passés. Elle confirme également les craintes d'une communauté internationale et nationale déjà méfiante à l'égard de ses « soldats aventuriers ». Cette action révèle également la place que ce phénomène occupe dans les relations non seulement militaires, mais aussi diplomatiques entre les États du sud et ceux du nord. Au Congo, l'intervention mercenaire depuis son implication dans le pays entraine à chaque fois, l'internationalisation du conflit.

C'est ce qui se passe une fois de plus en 1967 avec l'implication de la croix rouge et de l'OUA dans le règlement de ce conflit.

En juillet 1967, les mercenaires révoltés pensent renverser le gouvernement et s'imposer rapidement. Mais, rien ne se passent comme prévue et les mercenaires sont obligés de se replier et de trouver refuge à Bukavu. Encerclés par l'ANC et menacés d'écrasement, le CICR, les capitales européennes décident de mettre tout en œuvre pour les sauver.

3.1. Les complicités étrangères

La présence mercenaire accrue au Congo à partir de 1964 donne l'occasion à chaque État de pousser un pion sur l'échiquier des intérêts économiques et militaires dans le pays. La Belgique en tête avec son monopole sur le secteur minier, cherche à préserver ses acquis face aux appétits américains et français. En 1964, les États-Unis, la Belgique et la France misent tous sur le retour de Moïse Tshombé. Cela rappelle le soutien officieux que ces pays ont jadis accordé au Katanga sécessionniste entre juillet 1960 et décembre 1962. Moïse Tshombé est perçu comme le partenaire idéal des intérêts de ces pays. C'est la raison pour laquelle face aux rébellions, c'est lui qui est rappelé. À partir de ce moment, il a carte blanche pour prendre toutes les dispositions qu'il faut pour mettre fin à la rébellion. Avec le recrutement de mercenaires, il réussit à faire échec à la rébellion. Le coup d'État de Joseph Mobutu met fin à son pouvoir et il retourne en exil en décembre 1965. Durant sa période à la tête de l'État, il a l'occasion de mettre en place un bon réseau de recrutement mercenaire bien rodé.

Depuis son exil, il continu de nourrir le désire de revenir au pouvoir, soit au Congo soit retenter l'aventure katangaise. Moïse Tshombé active ses réseaux pour recruter des mercenaires pour reprendre la main au Congo. Plusieurs enrôlements sont faits à travers l'Europe avec l'aide des mêmes complices que dans le recrutement pour la sécession du Katanga. En 1966, la presse révèle l'existence de camps d'entrainement de mercenaires en France. « Dans une ferme perdue des Cévennes[665] » de l'Ardèche, une trentaine d'individus de plusieurs nationalités sont réunis. Ils suivent dans une ferme, un entrainement militaire. Le 18 septembre 1966, d'importantes forces de police font une descente dans la ferme dès l'aube et mettent aux arrêts environ une vingtaine des mercenaires présents. Deux d'entre eux sont mis aux arrêts un peu plus tard. Au total, ils sont entre 28 et 30 mercenaires présents dans la

[665] Jules Gérard Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1966, op. cit,* p, 357

ferme. Thierry de Bonnay est le chef de cette petite troupe de soldats de fortune[666]. Interrogé, il révèle que les mercenaires sont destinés au Katanga[667]. Moïse Tshombé est le client pour qui travaille Thierry de Bonnay. Les mercenaires devaient être parachutés quelques jours plus tard sur Albertville. « À 60 hommes, avec des complicités sur place, nous devons en être capables[668] ». L'on se rappelle que dans son point de presse du 14 août 1966, le président congolais évoquait l'attaque de plusieurs villes katangaises par un commando mercenaire qui devait arriver de la Rhodésie. Il s'agit bien de ces mercenaires. Ces derniers sont recrutés soit en France ou en Belgique. « Le contrat promis par l'American World Travels Service était alléchant: 2000 francs par mois en France, 4000 francs «outre-mer», plus 50 000 francs de prime en fin de contrat. En bonus une assurance vie de 100 000 francs. Côté repos, un mois de congé tous les six mois[669] ». Déjà il se murmure que c'est pour le compte de Moise Tshombé que ces derniers sont enrôlés[670]. En août 1966, l'attaché militaire à l'ambassade de France révèle dans un rapport un recrutement de mercenaires en faveur des tshombistes. Il dévoile même des noms de mercenaires recrutés[671].

Tableau n 9 : les mercenaires recrutés par Moïse Tshombé entre 1965-1966[672]

Nom et Prenoms	**Grade**
ARON	Lieutenant-colonel
DESMET, Willy	volontaire
DE BOERDEMECRER	Volontaire
MARTENS, Octave	Volontaire
DEMESET, Pierre	Volontaire
BOUTEILLER, Jean	Volontaire
REGA, Gaston	Volontaire
STAUT, Franz,	Volontaire
GROS Fernand,	Volontaire

[666] Thierry de Bonnay, est le président de la société belge American World Travels Service, qui est sensée employer les mercenaires.
[667] Sylvaine Romanaz, « Les Affreux de l'Ardèche », *https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2020/09/13/les-affreux-de-l-ardeche*, consulté le 25/09/2020
[668] *Ibidem*
[669] *Ibid*
[670] Jules Gérard Libois, Benoit Verhaegen, *Congo 1966, op. cit*, p, 357
[671] *SHDN Vincennes, Série T carton 10T763,* « Liste des mercenaires déjà recrutés », n°77/CNL/FA/S, des forces armées (AFA), Lieutenant-colonel Aron, 30 août 1966, ministère de la Défense.
[672] Ce tableau est établi sur la base des informations tirées de, *SHDN, Série T, carton 10T763*, « Liste des mercenaires déjà recrutés », n°77/CNL/FA/S Attaché des forces armées (AFA), 30 août 1966

INGELBOSH, Marcel	Volontaire
VERLBRAETEN, Paul	Volontaire
VASSART, Verhuder	Volontaire
ROGA, Raymond	Volontaire
WAUTER, Roger,	Volontaires
Walter, Dubois	Volontaire
KAWOLSKI, Thadée	Capitaine
BEERTENS, Pepaye	Volontaire
HOQUET, Broothaert	Adjudant-chef
BELLE, Victoria	Volontaire
VERJANS, B	Volontaire
DUBOIS, Roger	Volontaire
VANDERMOUSSEN, Ernest	S/lieutenant
CRESPIN, Martin Jean	Volontaire
TURRIAN, Charles	Volontaire
HAVAUX, Heyman Emmanuel	Volontaire
COLETTE, René	Volontaire
PAUWELS, Letouche Robert	Volontaire
DELAUDES, Calleux	Volontaire

Parmi ces mercenaires, se trouvent des mercenaires français et le commandant de cette troupe est de surcroit, un ancien officier français à la retraite. Il dira même, « chaque jour, je reçois des appels du Congo où le peuple me réclame pour instaurer une démocratie à laquelle il s'est habitué pendant quinze mois[673] ». Une manière de dire qu'il est le seul à apporter au Congo, une stabilité gage d'une bonne courbe de croissance dans tous les domaines. Ces paroles traduisent également son assurance d'un retour prochain et viennent confirmer que quelque chose se prépare.

D'autres mercenaires sont recrutés pour le compte de Moïse Tshombé et envoyés en Angola où ils suivent un entrainement. L'on dénombre un total de « cent quatorze hommes, dont quarante-trois Belges, trente-sept Français, vingt-un Espagnols, trois Colombiens, un

[673] Tshombé au *Figaro*, « Je retournerais dans mon pays où on n'a besoin de moi », *Le Figaro*, n° 6820, 2 août 1966

Hongrois et deux italiens[674] ». C'est la découverte de ce recrutement qui entraine la condamnation de Moise Tshombé pour haute trahison en septembre 1966[675]. Ils sont recrutés en Belgique et en France précisément à Paris[676]. Le système de recrutement est resté le même qu'en 1960. Une fois enrôlés, ils reçoivent un billet pour se rendre en Ardèche. Les mercenaires disposent d'un bon matériel militaire bien caché. Le coup de filet de la DST permet de mettre à jour le complot mercenaire. Même si Moïse Tshombé nie les faits. Plus tard, la révolte des mercenaires en 1967 vient confirmer ce qui se préparait depuis.

Ce que l'on remarque ici c'est que les mercenaires sont recrutés en Belgique et en France. Ces nations ont cautionné le retour de Moïse Tshombé en 1964. Sa présence favorise le retour des mercenaires au Congo et surtout le retour des mercenaires stationnés en Angola. Retrouver un camp d'entrainement des mercenaires en France et surtout des mercenaires recrutés en Belgique et en France conduit à des réflexions. Cela justifie l'accusation du président Joseph Mobutu qui parle d'un complot financier international. Tout cela montre que la présence mercenaire au Congo ne relève pas seulement d'entité structurée ni forcément d'un gouvernement. Un simple individu peut recruter des mercenaires pour monter un complot contre un État. Ce ne sont pas non plus les soutiens qui manquent. La motivation de ses soutiens relève souvent de la protection des intérêts économiques et financiers. Dans le cas de la Belgique c'est la protection de ses les intérêts au Congo qui motive ses actions. Le rapprochement entre les États-Unis et le dirigeant congolais inquiète la France et la Belgique. Ce qui explique les facilités accordées à Moïse Tshombé dans ces pays. En effet, au moment de son exile, l'on retrouve l'ancien sécessionniste à Paris, à Bruxelles et à Madrid où il mène ses activités. Le non-lieu prononcé dans l'affaire des mercenaires de l'Ardèche apporte encore plus de conviction à l'accusation de complicités. La révolte des mercenaires en 1967 et son lot d'implication diplomatique permettent de mettre fin à cette suspicion.

3.2. L'action diplomatique

À Bukavu, la situation devient de plus en plus intenable autant pour les mercenaires que pour les troupes de l'ANC. Ces dernières selon les mercenaires perdent des hommes par

---

[674] Tshombé au *Figaro*, n° 6820, *op. cit*
[675] Kazadi Mudiandambu, *La question congolaise dans les relations interafricaines 1965-1970*, Université Pédagogique Nationale/ UPN–Graduat, 2006, consulté sur le site, *https://www.memoireonline.com/05/09/2093/ et* Jules Gérard Libois, Benoit Verhaegen Congo *1966*, *op. cit*, p 345
[676] *Ibidem*, p 358

dizaine. Alors que le président et l'état-major de l'armée pensent résoudre rapidement le problème et chasser les mercenaires de Bukavu, ces derniers résistent et infligent d'importantes pertes aux troupes nationales congolaises. Du 11 au 14 septembre 1967, se tient dans la capitale congolaise, le 4ème sommet de l'OUA. Le président congolais profite pour confier le règlement de la question des mercenaires de Bukavu à ses pairs. À partir de ce moment, l'OUA se saisit du dossier en collaboration avec le ministre des Affaires étrangères et du président congolais. L'organisation africaine adopte, plusieurs mesures contre les mercenaires

> -condamnation énergique de l'agression perpétrée par les mercenaires contre le Zaïre.
> -exigence d'un départ immédiat des mercenaires du territoire du Congo avec l'aide des organismes internationaux compétents.
> -invitation à tous les Êtas membres à fournir aide et assistance au gouvernement de Mobutu dans ses efforts visant à mettre fin à l'intervention criminelle des mercenaires.
> -demander à tous les pays d'interdire et de sanctionner, le recrutement et l'internement des mercenaires sur leur territoire[677].

Constatant l'échec de l'opération militaire et les pertes qui s'accumulent, le gouvernement décide de trouver un règlement pacifique de la situation. L'on passe ainsi des injonctions à la négociation. Albert Mavungu, président provincial du Mouvement populaire de la révolution (MPR) de Kinshasa lance un ultimatum aux mercenaires en août 1967. « Nous donnons un délai de dix jours aux mercenaires de Jean Schramme pour abandonner leurs positions à Bukavu. Si, au terme de ce délai, Bukavu n'est pas évacué, tous ceux qui soutiennent ces ignobles mercenaires seront spectaculairement châtiés et punis[678] ». Ces propos et ceux du président ne changent rien à la situation. Il faut désormais adopter une nouvelle stratégie. Et pour ce faire, plusieurs propositions sont faites aux mercenaires via la Croix rouge internationale. En effet, l'OUA met en place un comité ad hoc chargé de négocier avec les mercenaires. Ce dernier fait appel à la Croix rouge. « La Croix-Rouge internationale apparait comme l'institution la plus indiquée pour organiser l'opération d'évacuation sur le plan pratique[679] ». C'est le secrétaire général de l'ONU qui joue les intermédiaires entre ce dernier, les dirigeants africains présents à Kinshasa et l'ONG internationale. Ce plan est monté par les Nations unies fortement influencées par les États-Unis. C'est en grande partie

---

[677] Kazadi Mudiandambu, « La question congolaise dans les relations interafricaines 1965-1970 », *Mémoire, Université Pédagogique Nationale*, consulté sur e site, *https://www.memoireonline.com/05/09/2093/m_La-question-congolaise-dans-les-relations-interafricaines-1965-19700.html*, le 01/02/ 2017

[678] « Kinshasa mit en demeure les mercenaires de Jean Schramme d'évacuer Bukavu dans les 10 jours », *Le Monde*, 16 août 1967, consulté sur le site, *https://www.lemonde.fr/archives/article/*

[679] *ADB, Série 18802, liasse 166/4*, « Télégramme, pour chiffre à Delbelonu », télégramme, P/CRU/CO/S.3572, Harmel, du 11 septembre 1967.

les Américains qui incitent les Congolais à rechercher une résolution pacifique de l'affaire. Le Plan d'évacuation est tracé par l'ONU et soumis à la conférence de l'OUA et à la croix rouge. Le plan établi par l'ONU est strictement repris et mis en application. L'ONU avait été saisie d'une plainte contre les mercenaires et principalement contre le Portugal accusé de soutenir l'action mercenaire en accordant des facilités à travers sa colonie d'Angola. L'organisation internationale devient un des membres centraux dans la recherche de solution au problème. L'OUA prend contact avec le CICR dont le sous-directeur, R. J. Wilhem, arrive le 19 septembre 1967 à Kinshasa.

À partir de ce moment, c'est la Croix rouge internationale qui se charge du dossier. Les mercenaires tenus informés du plan d'évacuation l'acceptent. Ainsi plusieurs rencontres ont lieu entre les mercenaires et les agents de la croix rouge qu'accompagnent également des délégués zambiens[680]. Les négociations commencent sur fond de résistance de la part des mercenaires de Bukavu, car Jean Schramme croit encore à la réussite de sa « révolution ». Selon les termes qui ressortent d'une interview réalisée par R Dewael, envoyé spécial d'un quotidien belge, les soldats de fortunes sont confiants dans la réussite de leur action. En effet, l'un des proches collaborateurs de Jean Schramme répond que Mobutu « ne contrôlera plus le Congo pour longtemps (…) vous allez voir, ce n'est pas encore finit[681] ». Nous sommes le 28 octobre 1967, quand de tels propos sont tenus alors que le front de défense mercenaire s'est considérablement réduit ne tenant plus que sur quelques mètres de profondeur. Le même jour, l'ANC lance une vaste offensive contre les mercenaires. Cette opération permet à l'armée nationale de faire une brèche dans la défense mercenaire. Le lieutenant Leuleu et Martin Cordier perdent la vie dans cet assaut brutal. Malgré cela les retranchés de Bukavu croient encore pouvoir renverser le rapport de force. L'attaque de Bob Denard dans le Sud rassure les retranchés de Bukavu. Mais le 4 novembre 1967, ils abandonnent Bukavu sous la pression de l'ANC et se retrouvent au Rwanda dans un camp de réfugiés à Cyangungu.

---

[680] Le territoire zambien est censé accueillir les gendarmes Katanga et leurs familles. Mais le 4 novembre 1967, c'est au Rwanda que Katanga et mercenaires se retrouve après dû abandonner en hâte la ville de Bukavu

[681] *ADB, Série 18.882IX, liasse Katanga-Congo-mercenaires,* « Le dilemme des mercenaires : évacuer le Congo avec l'aide de la Croix-Rouge ou quitter Bukavu pour aller plus loin », Raoul Dewael, octobre 1967

Photo n° 23: Le camp des ex-mercenaires au Rwanda[682]

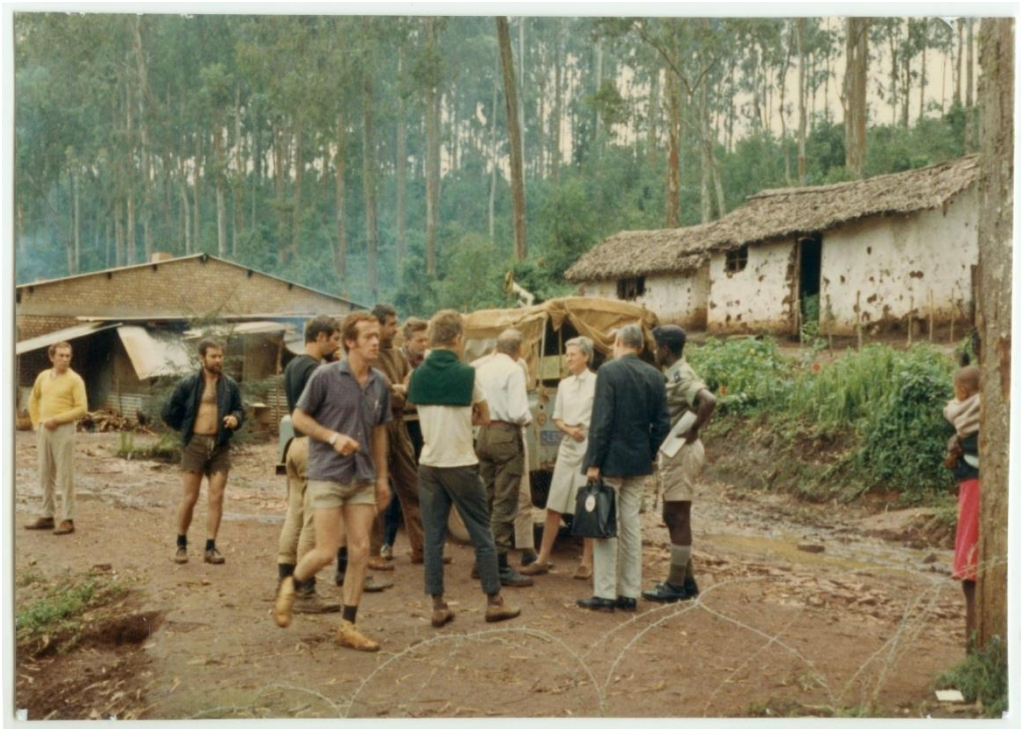

La Commission Adhoc de l'OUA est également impliquée dans la résolution de cette affaire. L'action du Comité international implique plusieurs autres pays d'Afrique. Il faut des autorisations pour le survol des territoires par les avions affrétés pour l'évacuation des mercenaires. Mais aussi, des troupes de l'union pour assurer le cessez-le-feu et encadrer l'évacuation. Le chef du CICR en Afrique se rend alors en Centrafrique « afin de s'assurer que les troupes de sécurité prévues par l'Organisation de l'unité africaine seraient effectivement mises à la disposition pour établir un rideau de protection autour de Bukavu au moment du retrait des mercenaires et des forces katangaises[683]». Durant toute la période de mi-septembre et d'octobre 1967, les différentes délégations mettent tout en œuvre pour résoudre la situation. Mais les mercenaires comptant sur la promesse de Bob Denard finissent par refuser cette aide le 2 novembre 1967, sans savoir qu'ils devront abandonner Bukavu deux jours plus tard. Une fois au Rwanda, se met en place un ballet diplomatique dans lequel plusieurs pays européens sont impliqués. Ces derniers mettent tout en œuvre dans le but du rapatriement leurs ressortissants. À noter que les retranchés de Bukavu sont passés au Rwanda en dehors des conditions et du cadre établis des négociations. Le gouvernement congolais

---

[682] Remi Korman, « Des délégués du CICR en visite au camp des ex-mercenaires. Shagasha. ICRC delegates are visiting ex-mercenaries camp. *La Revue internationale de la Croix-Rouge, 49ème année, décembre 1967,* p.554-561. Photo V-P-RW-E-00077, 10/01/1968, Yves Heller, *https://rwanda.hypotheses.org/960,* consulté le 20/05/2020

[683] Jules. Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967, op. cit*, p 406

demande dès lors, l'extradition des mercenaires au Congo pour y être jugés. C'est ce qui en général mobilise les capitales européennes à intervenir. N'oublions pas que parmi les mercenaires, il y a bon nombre de Belges et de français. La demande du gouvernement congolais, s'explique aussi par l'agression mercenaire de Bob Denard lancé au Katanga trois jours avant le retrait de ceux de Bukavu.

La commission ad hoc de l'OUA se réunit du 11 au 12 novembre pour prendre un certain nombre de mesures. Elle condamne « l'agression contre le Congo par les mercenaires venus d'Angola (et) décide de saisir le Conseil de sécurité de l'ONU afin de faire d'appliquer les paragraphes 4 et 5 du dispositif de la résolution AHG/DES.49IV[684]». Elle demande également la condamnation et des sanctions contre les pays soupçonnés de fournir aux mercenaires aide et financement. Si la Belgique et le Portugal sont indexés directement, la France n'est pas citée. Mais le gouvernement français sait qu'il doit s'attendre à intervenir à cause des mercenaires français impliqués. C'est ce qui incite ces pays à s'impliquer dans le rapatriement de leurs ressortissants surtout que CICR ne dispose pas des moyens nécessaires et que la traversée des confinés s'est fait en dehors du cadre réglementaire des discussions[685].

Le gouvernement rwandais et la Croix-Rouge pris de court, improvisent et regroupent les mercenaires de Bukavu dans un camp qui n'est pas conçu pour accueillir, un grand nombre de personnes. Pire, les katangais qui devaient initialement aller en Zambie se retrouvent au Rwanda. Commence alors un long ballet diplomatique qui va durer plusieurs mois. Pendant ce temps, les discussions continuent, ponctuées d'accusations et de querelles. Ces pourparlers aboutissent en avril 1968 à l'évacuation des mercenaires vers leurs pays respectifs. Plusieurs pays mettent en place des moyens de rapatriement des mercenaires européens. Certains Katangais quant à eux rentrent au Congo pris en charge par le Comité spécial de l'OUA. Les autres fuient en Angola où ils ont déjà un sanctuaire. En effet, après la réunion du Comité ad hoc les 11 et 12 novembre, ses membres se rendent au Rwanda où ils font aux Katanga la proposition d'une amnistie signée par le président Joseph Mobutu. Celle-ci est accordée aux gendarmes katangais si ces derniers acceptent de rentrer au Congo. La Zambie censée accueillir les troupes katangaises a fait savoir qu'elle ne pouvait plus les prendre sur son territoire[686]. Quant aux mercenaires, avant leur rapatriement, ils doivent signer

---

[684] *SHDN Vincennes, Série T, carton 10T763,* « élément d'ambiance dans le cadre du règlement du problème des mercenaires, résolution adoptée par la 1ère session du comité spécial sur les mercenaires », Attaché militaire France (AFA) n° 187/CNL/FA/CD, 20 novembre 1967

[685] Deux jours avant la chute de Bukavu, Jean Schramme avait refusé toute négociation et l'évacuation des mercenaires par le CICR. Les représentants de l'ONG étaient rentrés alors au Rwanda

[686] Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967*, *op. cit,* p 407-410

un document qui donne les garanties qu'ils ne reviendront plus ni, ne prendront plus part à un conflit armé dans aucun pays membre de l'OUA. Le gouvernement congolais et le Comité ad hoc demandent également une compensation financière, mais cela ne sera jamais accordé[687].

Dans la résolution du problème mercenaire entre 1967 et 1968, un autre conflit éclate entre les gouvernements du Rwanda et du Congo. Ce dernier accuse le premier d'avoir violé les dispositions prises dans la résolution du problème mercenaire. En effet, en novembre 1967, le président congolais fait savoir au CICR que vu le comportement des mercenaires les dispositions de l'évacuation sont annulées. Le gouvernement rwandais est également informé de cette décision. Mais à la surprise de tous, les mercenaires se retrouvent au Rwanda. Le président rwandais les accueille faisant fi de l'expiration des dispositions préalables. Le président est accusé de trahison. Cela conduit le gouvernement rwandais à faire pression sur le CICR et les pays d'origine de mercenaires pour une évacuation rapide. Les trente-huit membres de l'Oua s'engagent dans le dossier de mercenaires même si la plupart ne sont pas concernés par le phénomène. Le président Joseph Mobutu est arrivé à les convaincre que la question des mercenaires ne concerne pas seulement le Congo, mais tous les pays du continent. Ce qui faire dire au Comité spécial dans sa résolution du 12 novembre 1967,

> vivement préoccupé par les menaces graves que les mercenaires font peser sur la liberté, la souveraineté, le progrès et la dignité des États africains en général et de la RDC et particulier. Prend acte avec indignation et un profond regret, de l'initiative prise par les mercenaires retranchés à Bukavu qui, par leur comportement criminel, ont empêché que soit mené à bonne fin et pacifiquement l'opération d'évacuation pacifique[688].

Une préoccupation qui entraine maintes concertations. Les pays européens ne sont pas restés en sus. Mais finalement ce sont la France et la Belgique qui prennent en charge le rapatriement des mercenaires blancs. Tout cela vient expliquer que la question des mercenaires et une affaire internationale.

La révolte des mercenaires au Congo suivie de leur fuite au Rwanda ouvre un nouveau champ de la question mercenaire au Congo. De nombreux acteurs internationaux font leur apparition dans cette nouvelle histoire créée par la révolte des mercenaires. Le nombre et la qualité des acteurs qui sont impliqués dans la gestion de cette affaire entrainent son internationalisation et ouvrent une brèche diplomatique sur la question des mercenaires au Congo.

---

[687] Jules Gerard-Libois, Benoit Verhaegen, Jean Vansina, *Congo 1967*, *op. cit*, p 407-410

[688] *SHDN Vincennes, Série T, carton 10T763*, « Élément d'ambiance dans le cadre du règlement du problème des mercenaires, résolution adoptée par la 1ère session du comité spécial sur les mercenaires », *op. cit*

Le Congo est entré dès son indépendance dans une spirale de guerres qui a porté un coup à son économie, à son organisation politique, mais surtout à la stabilité militaire. Les différents conflits armés ont fragilisé l'armée qui commence à peine sa reconstitution. L'armée garante de la stabilité politique, de la sécurité du territoire et outil de l'exercice de la violence légitime, se trouve privée de son droit régalien. Son incapacité à assurer la défense et la sécurité du pays conduit à l'éclatement des deux guerres du Shaba. De nombreux soldats étrangers interviennent dans ces guerres[689]. Les soldats réfugiés en Angola entre 1963 et 1967 après la fin de la sécession du Katanga et la révolte des mercenaires de 1967 veulent prendre leur revanche. Par deux fois en 1977 et 1978, ils lancent à partir de leur sanctuaire en Angola et en Zambie deux attaques contre le sud de l'ex-province du Katanga (Shaba, province d'où ils sont originaires). Ces deux attaques reçoivent le nom de guerre du Shaba I et Shaba II. Lors de ces deux conflits, les mercenaires sont présents. Mais cette fois, les mercenaires et le mode d'intervention ne sont plus les mêmes**.**

II. LES SOLDATS SANS FRONTIÈRES

La fin provisoire des mercenaires au Congo intervient au moment où la région des Grands Lacs entre dans une nouvelle ère de violence suivie d'accalmie inespérée. Plusieurs pays de la région sont passés par des guerres et d'autres se trouvent encore entrelacés par des guerres interminables. C'est le cas de l'Angola, du Soudan, du Rwanda, Burundi, etc. Dans ces conflits, de nombreux soldats de toute provenance, sont engagés et parfois même des enfants. Ces enfants qui grandissent sur les chemins de la guerre n'ont rien appris d'autre si ce n'est la guerre. La majorité des anciens gendarmes katangais trouve refuge en Angola à la fin de la sécession katangaise ainsi que ceux engagés aux côtés des mercenaires dans la révolte de 1967 se retrouvent au Rwanda avant de rentrer dans leurs pays. Ces réfugiés sont unis par une seule chose; la haine du régime de Joseph Mobutu qu'ils accusent d'être la cause de leur malheur. Ils n'ont qu'une idée en tête, celle de revenir au pays et de conquérir le pouvoir. Soldats sans frontière, combattant au gré des conflits et de leur refuge, les anciens gendarmes katangais devenus les « Tigres » se préparent pour un combat ultime. Celui de la reconquête du Shaba (ex-province du Katanga).

---

[689] *CADN, Kinshasa 322PO/1, carton 14*, « Rapport de fin de mission d'André Ross, avril 1973- mars 1979 », bordereau d'envoi, n° 153/dan.3, Ambassade de France au Zaïre, ministères des Affaires étrangères, le 17 avril 1979

Ils ne sont pas les seuls. Il existe plusieurs autres groupes armés dans la région. Il y a les soldats angolais du FNLA et de l'UNITA qui ont leur sanctuaire au Congo français et au Congo ex-belge. La présence de ces forces aux frontières angolaises et sur le territoire congolais représente un risque sécuritaire pour le pays lui-même. Le gouvernement congolais et la communauté internationale prennent conscience de ce fait au moment de l'attaque du Shaba au Congo. Dans le conflit, le président fait appel à l'aide militaire étrangère pour porter main forte à son armée nationale. Ces forces qui interviennent aux côtés des différentes factions belligérantes se comportent dans ces dossiers comme de parfaits mercenaires.

1. Les guerres du Shaba 1977-1978

Entre 1977 et 1978, les anciens gendarmes katangais se préparent à retourner au pays. En 1977, leur chef en rupture de ban avec le président Agostino Neto, décide de lancer ses troupes à l'assaut du Katanga sans attendre le feu vert du pouvoir angolais son allié. Exilés en Angola depuis plusieurs années, ils servent aux côtés du pouvoir colonial portugais avant de vendre leur service au Movimento Popular de Libertação de Angola-(Mouvement populaire de libération de l'Angola MPLA[690]) à l'indépendance. Ce parti arrivé au pouvoir en Angola en 1975 doit faire face à une rébellion dirigée par les deux autres mouvements de libération, le FNLA et l'UNITA. Les troupes katangaises sur le territoire angolais apportent leur aide dans la lutte contre les forces dissidentes. En retour de cette aide ils reçoivent plusieurs avantages et la promesse d'une aide pour le retour au Katanga devenu le Shaba.

1.1. Shaba I (1977)

[690] Le MPLA est un mouvement de lutte angolais. Créé en 1956 au Congo par des leaders angolais réfugiés. Il a pour but de lutter contre l'oppression coloniale et milite pour l'indépendance de l'Angola. À partir des années 1960, il se structure en un véritable parti politique. En 1974, quand le régime de Salazar est renversé au Portugal avec la révolte des œillets, la marche vers l'indépendance des possessions portugaises d'Afrique est amorcée. Mais les différents mouvements de luttes qui ont mené la lutte pour l'indépendance ne s'entendent pas et la guerre éclate contre ses différents partis. Là aussi apparait la guerre froide. Et à la différence du Congo, le soutien des différents blocs se fait à visage découvert. Le bloc capitaliste se retrouve aux côtés du Front national de libération de l'Angola (FNLA) et de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Le bloc communiste lui soutien le MPLA. Cubains et Soviétique prêtent alors main-forte aux forces du MPLA qui réussit à évincer ses deux rivaux et accède au pouvoir. Les autres partis se transforment en force rebelles et la lutte entre les deux factions, se prolongera pour prendre totalement fin en 2002 avec la mort de Jonas Savimbi leader de l'UNITA.

Le Shaba est l'appellation que Mobutu donne à la province du Katanga en 1971[691]. Cette région du pays depuis la tentative de sécession avortée n'a jamais cessé de contester l'autorité du gouvernement central de Léopoldville dont elle se sent éloignée. Les anciens gendarmes katangais qui de juillet 1960 à janvier 1963 combattent au sein de la gendarmerie katangaise deviennent ainsi les défenseurs de ces idées séparatistes. Après la fin de la sécession, certains de ces soldats trouvent refuge en Angola aux côtés des mercenaires qui se trouvaient engagés dans la guerre au Katanga. Graciés et de retour au Congo en 1964 pour combattre les rebelles lumumbistes, ils se retrouvent une fois de plus en exil après la révolte des mercenaires en 1967[692]. En Angola, ils servent dans les armées coloniales portugaises et ensuite au sein des forces armées nationales angolaises à partir de 1975. Mais cela ne les empêche pas de travailler à leur retour au Shaba. Dans l'attente de ce jour, ils travaillent en collaboration avec le pouvoir portugais en Angola et ensuite le gouvernement MPLA de M. Agostino Neto. En échange de leur participation aux opérations militaires du pouvoir angolais, ils reçoivent un entrainement des instructeurs cubains et un entretien. Leur aide est précieuse dans la victoire du MPLA aux élections en Angola. Pour les remercier, le pouvoir d'Agostino Neto leur concède des droits pour une concession où ils installent leur base. En plus de cela, la promesse leur est faite de les aider dans leur projet de retour au Congo devenu le Zaïre[693]. À partir de 1968, les Katangais en Angola, se constituent en parti politique et fondent le Front national de libération du Congo (FNLC). Le général Nathanaël Mbumba devient le Président de ce mouvement[694]. Ils prennent le nom de « Tigres Katangais ».

---

[691] Armée de terre, « L'opération aéroportée sur Kolwezi (19 mai 1978) », 22/05/2017, sur le site, *https://www.defense.gouv.fr/terre/actu-terre*, consulté le 19/02/2020

[692] Les ex-gendarmes Katanga qui se trouvent en Angola proviennent de plusieurs mouvements de « migrations » les premiers sont arrivés après la fin de la sécession en janvier 1963. Même s'ils retournent combattre à partir de 1964, certains sont présents dans la colonie. La seconde vague est issue des gendarmes qui fuient à répression de Mobutu et de l'armée nationale congolaise, suite à la révolte de 1966. Une troisième vague provient de bataillons léopard de Jean Schramme et des Katanga qui combattirent aux côtes des mercenaires lors de leur révolte en 1967. À ces derniers, viennent se greffer des jeunes Katanga qui fuient la dictature de M. Mobutu.

[693] N'Zamba K. Afri-Ku-Nyeng, « Zaïre-Angola : les origines de la guerre », *Jeune Afrique* n°857, 10 juin 1977, p 16

[694] *Ibidem*

Photo n 24 : Le Lieutenant-général Nathanaël Mbumba saluant ses Tigres katangais[695]

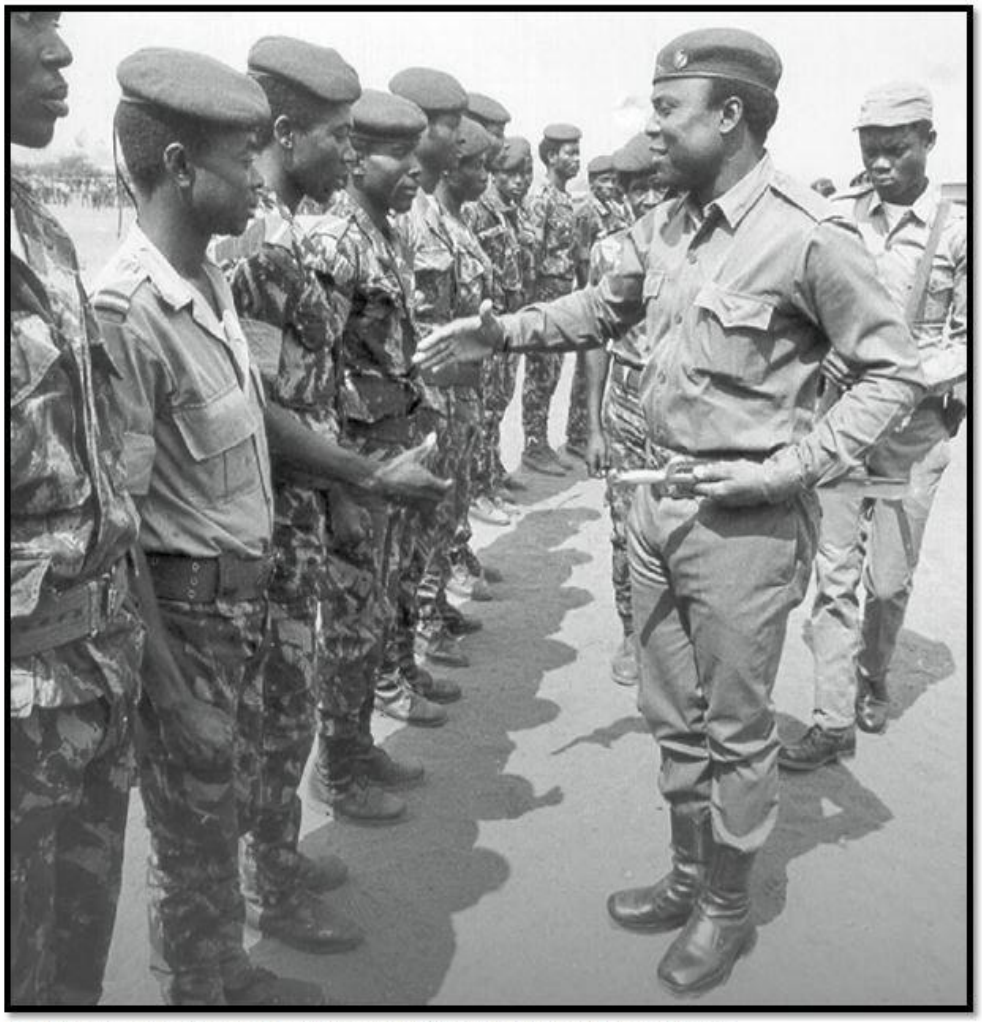

Le lieutenant-général Nathanaël Mbumba saluant ses Tigres

Mais très vite des problèmes naissent entre les réfugiés et les autorités angolaises. Mbumba prend de plus en plus de liberté allant souvent à contester l'autorité de Luanda sur ses troupes. Il a ses propres prisons dans lesquelles, l'on retrouve souvent les populations angolaises. Même si le pouvoir angolais veut le soutenir dans une probable aventure zaïroise, Agostino Neto ne peut supporter longtemps les dérives de son protégé, Nathanaël Mbumba. Ce dernier est alors arrêté et placé en résidence surveillée. Mais le « 6 mars 1977, Mbumba réussit à échapper à ses gardiens. Il mobilise ses hommes[696] » et monte à l'assaut du Shaba. Il bâcle ainsi une intervention préparée de longue date et ses chances de réussites. Les 1300

[695] *http://www.mbokamosika.com/2018/05*, consulté le 01/04/2020
[696] N'Zamba K, Afri-Ku-Nyeng, *op. cit*, p 17

hommes sur 6000 (1500 à 2000 selon Georges Batton, conseiller commercial)[697], qui le suivent dans cette aventure prouve que l'attaque du Shaba s'est faite de façon improvisée et sans concertation avec le régime angolais.

Le 8 mars 1977[698], les Tigres Katangais attaquent le Shaba. Les forces du Front national de libération du Congo (FNLC) attaquent la ville de Kapanga dans la région de Kolwezi. C'est le premier acte de cet épisode qui va plonger la province du Shaba dans la guerre durant deux mois. Les anciens gendarmes katangais, au contact des soldats cubains ont acquis une certaine expertise. Le président français en fait la différence dans sa déclaration, « ce ne sont pas les gendarmes katangais qui reviennent douze ans après avec leurs vieilles armes. Ils ont reçu un entrainement à la guerre révolutionnaire. Ils ont été formés par d'autres[699] ». L'utilisation du titre gendarmes katangais relève plus d'un mythe que de la réalité. C'est une manière de réveiller la fibre nationaliste katangaise dans des esprits endormis des nostalgiques d'une période katangaise révolue et de faire adhérer le plus de personnes à leur cause. Leur attaque vise certaines villes stratégiques comme Kolwezi, Kasaji et Kamina, etc[700]. Les forces armées zaïroises prises de court par cette attaque refluent vers la ville de Kolwezi qui ne fait pas encore l'objet d'une agression. La guerre va durer du 8 mars à la fin du mois de mai 1977. C'est pourquoi elle reçoit le nom de « la guerre de 80 jours[701]». Pendant ce conflit, les Forces armées zaïroises sont aidées par les para-commandos français et belges pour venir à bout des rebelles.

Dès le début de l'attaque des gendarmes katangais, le pouvoir zaïrois à Kinshasa met en accusation les forces étrangères. Les assaillants sont présentés comme « des mercenaires venus d'outre-Atlantique et soutenus par les pays tiers pour des besoins idéologiques[702]». Mercenaires ici, fait référence aux Cubains présents en Angola. Le 22 mars 1977, le Président Mobutu lance publiquement des accusations contre le pouvoir angolais. Dans son discours, il met non seulement en accusation, les cubains, mais aussi, les Soviétiques et les Allemands de

---

[697] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 80,* « situation économique du Zaïre : incidence des opérations militaires du Shaba, note à Monsieur le Directeur des relations économiques extérieures 1ère sous-direction », du 17 mai 1977, George Batton, p 1

[698] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 45*, « le Zaïre, le plan soviétique et les évènements du Shaba », Dépêche d'actualité, A/S, n°8/DA-DAM, André Ross, Ambassade de France au Zaïre, 8 avril 1978, p 1

[699] François Alexandre, «Quelle guerre ? Quel ennemi ?», *Le quotidien de Paris*, du14 avril, 1977, d nc

700 Kolwezi est une ville minière, qui concentre les principales usines de l'UMHK. À Kamina se trouve, une des plus grandes bases aériennes du pays. Kasaji à l'avantage de se trouver dans le territoire de Dilolo et offre une position parfaite pour toute retraite en Angola ou en Zambie.

[701] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 45*, « Étude sur les évènements de Kolwezi », Note n°556/DN1 du 9 août 1978, André Ross ambassadeur de France au Zaïre, minstère des Affaires étrangères.

[702] *ibidem*, « le Zaïre, le blanc soviétique et les évènements du Shaba », Dépêche d'actualité, A/S n°8/DA-DAM, *op.cit*, p 2

l'Est. Selon le courrier de l'Ambassadeur de France au Zaïre, « pour la première fois du moins publiquement, le chef de l'État mettait directement en cause l'Union soviétique et La Havane, les accusant d'armer et d'encadrer les mercenaires katangais[703]». La confirmation effective de la participation de mercenaires cubains, soviétiques et est-allemands, n'est pas formellement confirmée à ce moment.

En effet, selon Francis Monheim, un plan d'invasion du Shaba a bien été préparé. Pour assurer la réussite de ce plan, une vaste campagne de recrutement de mercenaires européens est en cours en Belgique[704]. Selon ce plan, l'attaque contre le Shaba est prévue pour février 1977[705]. Ce dernier porte le nom « d'Opération Carlotta[706] ». Il est conçu avec l'aide du gouvernement angolais en accord avec plusieurs mouvements, dont le PRP de Laurent Kabila. Pour en assurer la réussite, des éclaireurs sont infiltrés dans la région du Shaba, et d'autres régions du pays. Le but est de renverser le pouvoir de Joseph Mobutu. Toujours selon la même source, ce plan comporte plusieurs étapes qui montrent la bonne organisation et la répartition des forces et du matériel militaire. Plusieurs colonnes de rebelles doivent être constituées avec des objectifs bien précis. La première colonne devrait partir de Teixeira de Sousa pour s'emparer de Dilolo, elle doit être composée de « 2000 soldats katangais et de 30 mercenaires européens environ[707] ». De Dilolo, la colonne se dirigerait ensuite sur Kolwezi, Lubumbashi, Bukama, Lubudi et Pweto. Le commandement de cette troupe reviendrait à un certain Schette[708]. Une seconde colonne « au départ d'Henrique de Carvalho (…) se dirige vers Samkwo, village proche de la frontière. De là, un groupe monterait vers Kapanga et Kananga (ex-Luluabourg) tandis que l'autre se dirigerait vers Sandoa, Kamina et Bukama[709]». Ce groupe est lui aussi constitué du même nombre d'hommes que le premier. Une fois que ces troupes en territoire zaïrois atteindront les objectifs, « deux autres colonnes en préparations dans les villes frontières de Noqui, Damba, et Quimbele en Angola devraient elles également

---

[703] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 45*, « le Zaïre, le blanc soviétique et les évènements du Shaba », Dépêche d'actualité, A/S n°8/DA-DAM, *op.cit*, p 2

[704] Aucun document, ni article de presse, ni archives, ni document officiel ni même aucun témoignage de ce recrutement n'est disponibles ce qui nous fait douter de ce recrutement. Il se pourrait que la présence de mercenaires au sein des troupes katangaises qui doivent attaquer le Zaïre soit envisagée, mais cela n'est confirmé par aucune source. La constitution des colonnes militaires rebelles en témoigne. Mais les faits s'arrêtent là. Cela à dire qu'il y a recrutement, l'auteur lui-même reconnait qu'il est impossible d'obtenir la moindre information concernant un tel recrutement.

[705] Francis Monheim, « les évènements du Shaba », *Spécial*, du 23 mars 1977. Selon l'auteur de l'article, le Plan aurait été communiqué au quotidien *spécial*

[706] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49*, « En Afrique centrale, le grand «safari rouge» », Coupure de presses, *Le Figaro*, 8 Avril 1977

[707] Francis Monheim, « les évènements du Shaba », *op. cit*

[708] *Ibidem*

[709] *Ibid*

converger vers le Zaïre pour prendre, Boma et Matadi plus à l'Ouest du pays et remonter vers Kinshasa[710]», etc. Ce plan est titanesque et parait surréaliste. Mais pour les commanditaires, il est parfait. L'exécution d'un tel plan doit mobiliser d'énormes ressources tant en hommes qu'en matériel et une véritable stratégie bien maîtrisée et contrôlée. Il est certain que les commanditaires convaincus de leur réussite mettent tout en œuvre afin d'y parvenir. Quand l'on prend en compte la constitution des troupes, l'on se rend compte qu'il faut un grand nombre de mercenaires. Cette observation conduit à penser à une implication des Cubains en Angola. Ces derniers sont en nombre élévé en Angola. Il n'est pas exclu également que des recrutements de « soldats de fortune » soient prévus. Mais c'est en mars 1977 que l'opération contre le Shaba est lancée et l'on constate, l'inertie du gouvernement angolais. Les troupes sur le terrain sont en nombre très inférieur à ce qui est annoncé par le « plan Carlotta ». Même si dans un premier temps, la trajectoire suivie par les assaillants colle à ce qui est prévu par le plan. L'on se rend vite compte avec la débâcle des katangais et leur piétinement devant Kolwezi que Shaba I est une improvisation. Cela accrédite la thèse selon laquelle l'opération est dans l'improvisation. Même si quelques instructeurs cubains accompagnent les Tigres. C'est en désaccord avec le président Agostino Neto que cette attaque est lancée[711]. Les autorités congolaises ont très tôt parlé de mercenaires cubains, est-allemands et soviétiques.

La présence cubaine dans la région est mal perçue par le pouvoir zaïrois et aussi par ses alliés européens et américains. La communauté internationale d'obédience capitaliste les considère comme des mercenaires. Les gendarmes katangais eux aussi se retrouvent dans ce moule de mercenaire à cause de leur intervention dans les conflits en Angola. Et si le président Joseph Mobutu parle de « mercenaires katangais », c'est à juste titre. Selon les différents critères développés par le CICR et l'OUA pour identifier et définir le mercenaire, ces derniers en se mettant au service du pouvoir angolais en retour d'un avantage matériel, se comportent exactement comme des mercenaires au même titre que ceux qui sont intervenus au Congo entre 1960 et 1967. Mais quand ils attaquent leur pays d'origine en ce moment ils ne peuvent pas être considérés comme des mercenaires. Ils sont tout simplement des milices au même titre que les milices rwandaises en Ouganda qui attaquent leurs pays d'origine à partir des années 1990. Cet argument peut-être réfuté si l'on considère les enjeux de l'attaque du Congo et le soutient de l'Angola. Plus haut, il est mentionné que les katangais ont reçu la

---

[710] Francis Monheim, « les évènements du Shaba », *op. cit*

[711] Selon N'Zamba K. Afri-Ku-Nyeng qui cite le leader du mouvement africain de la révolution congolaise (MARC) dans *Jeune Afrique n°857*, c'est suite à un désaccord avec M. Agostino Neto, président de l'Angola, que le Général Mbumba lance ses soldats dans l'aventure du Shaba.

promesse d'un soutien angolais. Ce soutien est motivé par les dissensions entre l'Angola et le Zaïre. Le président zaïrois soutient les forces rebelles de l'UNITA et du FNLA contre le régime d'Agostino Neto.

Ayant quitté leur base en Angola, les « Tigres katangais » pénètrent en territoire zaïrois. Ils arrivent à prendre le contrôle effectif de plusieurs villes du Shaba. Ces villes situées le long de la frontière zambienne et angolaise sont, Mutshatsha, Kisenji, Kasaji, Sandoa, Dilolo, et Kapanga. Dans la bataille pour occuper ses villes et surtout Kasaji, Mbumba et ses hommes affrontent plusieurs bataillons des Forces armées Zaïroises (FAZ) qu'ils arrivent à repousser et récupèrent quinze blindés[712]. Après la prise de Mutshatsha, l'état-major des FAZ au Shaba se replie sur la ville de Lubumbashi (Élisabethville). Certaines villes comme Sandoa, Dilolo, Kapanga cités dans « l'opération Carlotta » sont envahies par les rebelles. La surprise avec laquelle, les katangais opèrent ne laisse pas de temps aux FAZ de riposter.

Mal préparées, les troupes zaïroises se font bousculer, de même que la division d'élite de Mobutu (la division Kamanyola)[713]. Replié sur les grandes villes c'est de ces bases que l'état-major organise la contre-attaque. Mais entre-temps, les rebelles ont le temps de progresser en direction de Kolwezi, de Kamina. L'attaque n'est toujours pas repoussée par les FAZ. Ce n'est que plusieurs jours après le début de l'agression, que les forces armées nationales réussissent à se reprendre et à lancer une contre-attaque. Mais cette contre-attaque ouvre une nouvelle brèche dans l'opération des katangais. Leurs actions changent. Au début de leur attaque, ils se gardent de toute action contre les populations. Mais passés les trois premiers jours, et avec l'annonce d'une intervention des forces armées étrangères, les « Tigres » katangais commencent à attaquer les populations. Les Européens sont les plus visés par ces attaques. Sans interrompre leur avancée, les Tigres se révèlent de plus en plus violents. « Le département d'État américain a annoncé le lundi 28 mars, la prise de la ville de Mutshatsha par les éléments qui ont pénétrés au Shaba, etc.[714] ». La ville se trouve à environ une centaine de kilomètres de Kolwezi un autre objectif des assaillants. Dans cette ville, ils infligent de grandes défaites aux troupes nationales qui ont du mal à repousser les attaques. Partout les Forces armées nationales abandonnent le terrain. Ces abandons mettent en Lumière la mauvaise organisation de l'ANC. Le constat, c'est que le système de défense mis

---

[712] Interview de M. Mbumba, « Exclusif: le chef des rebelles parle », *Le Matin de Paris*, 2 avril 1977

[713] Ghislain, « 7 mars 1977: Déclenchement de la «première guerre du Shaba », *http://negronews.fr/declenchement-de-premiere-guerre-shaba/,* consulté le 01/02/2018

[714] AFP, « les gendarmes Katanga se seraient emparés de la ville de Mutshatsha », *Le Monde,* 30 mars 1977, p.n.c

en place à la frontière avec l'Angola est faible et inadapté. Pour reprendre les territoires conquis, les FAZ se regroupent dans des centres plus grands afin d'organiser la riposte.

Le président Joseph Mobutu prend conscience de la faiblesse et des limites de son armée. Malgré les nombreux réaménagements mis en place pour la moderniser, l'armée nationale présente encore de nombreuses lacunes. C'est une armée qui bien que nombreuse, demeure profondément faible et mal organisée. Si certaines troupes sont vaillantes à l'image des parachutistes, de la garde républicaine et des bataillons Kamanyola, la majeure partie reste inefficace et faible. Pour faire face aux katangais, le président de la République zaïroise fait appel aux troupes étrangères pour l'aider. Son armée nationale est incapable d'endiguer la progression des assaillants. Le Roi Hassane II du Maroc répond favorablement à la demande du président zaïrois. Mais, le Maroc ne dispose pas de moyens de transport pour l'acheminement de ses troupes au Zaïre. Un appel est alors lancé en direction de la France qui répond favorablement[715]. L'opération montée se résume à l'envoi d'une vingtaine d'officiers français. Le président français en accord avec son ministre des armées, décide de mettre à la disposition du Maroc des avions Transall pour aider au transport des troupes le matériel militaire et logistique. Un pont aérien est donc mis en place entre la France, le Maroc et le Zaïre. Les officiers mis à la disposition du Zaïre, sont des instructeurs chargés d'apprendre aux troupes marocaines, l'utilisation du matériel militaire octroyé au Zaïre. Un journaliste de la Libre Belgique sur place affirme avoir « vu arriver les Transalls français à Kolwezi, ville zaïroise la plus proche du front [716] ». Un groupe de vingt soldats français, des officiers accompagnent le matériel militaire. Ces Transalls sont au nombre de dix et un DC-8 est même mentionné[717]. Les officiers français envoyés par le Quai d'Orsay doivent intervenir dans le cadre d'un encadrement des troupes marocaines et zaïroises.

Ces derniers aident le chef des opérations le général Singa Boyenge nommé en remplacement du Colonel, Eluki Monga Aundu, à reprendre en main ses troupes. Les 20 soldats français présents au Shaba sont de la garnison des troupes aéroportées de Pau[718]. Ils sont sous le commandement du colonel français Michel Franceschi assisté du commandant Leblanc. Ils se plaisent à dire, « nous sommes là à titre officiel. Au titre d'accord passé entre la France et le Zaïre bien avant le début de l'invasion du Shaba. Nous sommes là pour

---

[715] L'aide française dans la guerre la première guerre du Shaba est purement logistique. L'opération reçoit le nom « d'opération Verveine»

[716] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49, sous dossier presse Guerre du Shaba* « condamnation prudente à Moscou », 13 avril 1977, Coupures de presse, s d, ni nom

[717] *Ibidem*, « Coupure de presse », *Le monde*, du 12 avril 1977

[718] Pau dans le sud de la France est le siège de l'état-major de la 11ème division parachutiste et de l'école des troupes aéroportées.

organiser le système défensif de Kolwezi et assurer l'accueil des Marocains. Il n'y a rien de secret dans nos activités[719] ». Mais il n'en demeure pas moins que leur présence suscite des interrogations. Depuis 1974, il existe au Zaïre, une mission militaire française dont le but est de réceptionner, d'entretenir et de mettre en œuvre le matériel militaire français. Si une telle mission existe déjà sur place, pourquoi est-il besoin d'envoyer une nouvelle mission pour opérer dans le même domaine. Mais, nous sommes dans une période d'affrontement larvé. La guerre froide est la principale cause de cette manière de procéder. Il faut plus de monde sur le terrain. La Belgique n'est pas restée en dehors de cette intervention. Après bien d'hésitations, le ministre belge des armées décide en désaccord avec une bonne partie du parlement d'envoyer un détachement des parachutistes belges. Ces derniers ont pour mission d'évacuer uniquement les populations européennes. Leur mission est différente de celle des Français et des Marocains. Sur place, les Belges ne se mêlent pas aux autres forces et ne prennent pas part aux combats sur le terrain. Ils restent cantonnés sur la base de Kamina et c'est de là qu'ils opèrent. Une fois leur mission terminée, les soldats belges rentrent très vite en Belgique.

Le déploiement d'une telle aide est motivé par une chose, la prétendue présence mercenaire aux côtés des assaillants. Dès le début, de l'attaque, le président M. Joseph Mobutu accuse les autorités angolaises principalement le président Agostino Neto d'avoir préparé ce coup de force contre son pays. Les Cubains sont pointés du doigt comme les forces mercenaires agissant au Zaïre à la solde du pouvoir angolais, mais aussi pour le compte du communisme. Depuis plusieurs années, la situation entre les deux pouvoirs n'est pas reluisante. M. Joseph Mobutu partisan des thèses capitalistes a du mal à supporter un pouvoir communiste à ses portes. Du temps de la lutte entre les mouvements angolais, le Congo ex-belge avait déjà pris fait et cause pour le FNLA et l'UNITA. C'est tout naturellement que le président Joseph Mobutu apporte son aide régulière au FNLA et l'UNITA. Allant jusqu'à engager ses troupes armées nationales en Angola, le président zaïrois pousse loin sa lutte contre le communisme en Afrique centrale. En 1974 et 1976, les deux présidents se rencontrent dans le but de mettre fin à toute ingérence de part et d'autre. Mais ces rencontres restent lettre morte.

Mais le 15 février 1977, le président Agostino Neto accuse les autorités zaïroises de continuer d'abriter des camps de rebelles angolais sur son territoire[720]. En fait, il s'agit de camps d'entrainement du FNLA dans la région de Kinkuru. Le président zaïrois fait intervenir

---

[719] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49*, « Les mensonges giscardiens », coupure de presse, *Le Quotidien de Paris*, 13 avril 1977

720 *Ibidem*, « La polémique s'envenime entre Kinshasa et Luanda », *Le Monde* du 12 mars 1977, p 3

ses propres forces militaires directement sur le terrain angolais aux côtés des troupes du FNLA. Lors des échanges, le général Mobutu s'engage en février 1976, « à mettre fin aux activités du FNLA et du Front de libération de l'enclave du Cabinda (FLEC)[721]», sur son territoire. Le fait d'indexer si tôt l'Angola, relève de cette sombre histoire entre les deux pouvoirs. À cela, il faut ajouter la demande d'aide de Laurent Désiré Kabila adressée à Agostino Néto. Ce dernier retranché dans son Maquis de Fizi-Baraka alors qu'il subit les revers des FAZ au Kivu, Laurent Désiré Kabila se rend en Angola, pour demander de l'aide au Président Agostino.

Depuis 1975, le président Agostino Neto s'efforce « d'organiser une coopération ente le FNLC et le (Parti révolutionnaire du Peuple) PRP dirigé par Laurent Kabila[722]». Mais cette alliance ne restera que purement théorique. Quand en février 1977 M. Laurent Kabila subit des revers à Fizi-Baraka où se trouve son maquis, il pense trouver de l'aide auprès des Tigres katangais en Angola. Mais l'intrépide président du FNLC refuse. C'est ce désaccord qui décide Mbumba à lancer ses troupes à l'assaut du Shaba sans attendre le feu vert de Luanda. La présence des ex-gendarmes katangais au Shaba est inévitablement associée à une présence cubaine à leurs côtés. Les pays comme le Zaïre, et le Maroc qui sont de grands défenseurs du capitalisme en Afrique ne peuvent tolérer une telle présence. L'explication égyptienne concernant son approbation à l'assistance militaire au Zaïre est le résumé de ce que les autres pensent. Selon le quotidien *Al Akhbar*, « les raisons de l'approbation égyptienne outrent les obligations contenues dans la charte de l'Organisation de l'unité africaine, il faut tenir compte (…) de l'inquiétude de l'Égypte à propos de la sécurité du Soudan, car tout ce qui menace le Soudan menace aussi l'Égypte[723] ». Si les Tigres katangais arrivent à prendre le Shaba avec l'aide des Cubains et de l'Angola, cela représente un risque grave. Une implantation marxiste dans le pré carré capitaliste qui a toujours été convoité par les communistes est inacceptable pour le Zaïre et ses alliées. La thèse d'une présence mercenaire cubaine est avancée, car, pour les Américains, les français et les Belges, il est impossible que les katangais réfugiés en Angola entreprennent une opération militaire contre le Zaïre sans qu'ils ne reçoivent un appui angolais par Cubains interposés. Et puisque l'appui cubain au président Agostino Neto s'est fait sur accord de l'URSS, donc absolument le gouvernement soviétique est informé de cette attaque. Malgré les démentis du gouvernement angolais, il faut se rendre à l'évidence ; les

---

[721] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49*, « Les mensonges giscardiens », coupure de presse, *Le Quotidien de Paris, op.cit*
[722] N'Zamba K. Afri-Ku-Nyeng, *op. cit*, p 18
[723] *Ibidem*

Cubains sont rentrés au Shaba. Des cadavres de soldats « blancs » sont retrouvés par les soldats zaïrois.

Le Président Joseph Mobutu présente à la presse, deux soldats rebelles katangais arrêtés à Mutshatsha[724]. Ces derniers dans leur témoignage reconnaissent la participation de troupes cubaines dans la guerre du Shaba I. Selon eux, une compagnie de Cubains (soldats) a fait mouvement avec eux de Teixeira de-Sousa à Dilolo. Ils avaient pour instructeur, des Soviétiques[725]. Mais il est difficile de tracer une trajectoire de ces mercenaires et même de retrouver dans la presse un recrutement de mercenaires russes pour les Tigres katangais. Les archives diplomatiques ainsi que la presse, ne disposent pas de preuves tangibles pour étayer ses accusations. Les populations quant à elles parlent de la présence de soldats blancs combattant avec les Tigres katangais. Mais le gouvernement Angolais soutient sa thèse sur la non-participation de son pays et encore moins de Cubains. L'attaque du Zaïre n'est pas son œuvre ni celle d'un complot. C'est seulement après les premiers succès des troupes au Shaba que les commandos katangais reçoivent des renforts venus d'Angola. Mais même à ce niveau, il est difficile de trouver une quelconque participation du gouvernement angolais. Le désaccord entre le général katangais Mbumba et Agostino Neto est un bon argument pour ce dernier de nier toute participation. Se basant sur ce fait, les katangais après leur défaite éprouvent de nombreuses difficultés pour retourner en Angola. Le président angolais leur refuse pendant un moment l'entrée sur son territoire[726].

En avril 1977, l'opération de forces militaires étrangères change tout. Les offensives contre les envahisseurs commencent avec l'arrivée des troupes marocaines et françaises. Lors de la reprise de la ville de Mutshatsha, les troupes marocaines et zaïroises saisissent, sept cubains et deux ex-allemands et tuent plusieurs soldats cubains. La mission française quitte vite le Shaba, mais les Marocains restent. Ils aident à repousser toutes les offensives des katangais. Avec la présence militaire étrangère dans la région, les assaillants perdent du terrain. Leurs activités sont désormais en baisse. À partir du mois de juin, les Marocains entament leur retrait. C'est à ce moment que l'on observe un regain d'activité le long des frontières avec l'Angola et la Zambie. Mais, la partie est terminée les rebelles sont en perte de vitesse. Leurs attaques se résument à des attaques sporadiques et isolées. Le 26 mai 1977, après près de deux mois les Tigres katangais quittent le Shaba sur fond de défaite. Ces

---

[724] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49, «* coupure de presse », *Le Figaro* du 21 avril 1977, *op. cit*
[725] *Ibidem*
[726] Yves-Guy Berges, « Papa noël Castro débarque en Afrique », *Dernière heure*, du 20 mars 1977

derniers après l'échec de plusieurs tentatives de guérilla regagnent l'Angola non sans mal, car c'est après plusieurs négociations qu'ils peuvent enfin regagner leur sanctuaire angolais. Mais certains partisans poursuivent la résistance cette fois de façon isolée par des attaques-surprises dans les quartiers africains et européens.

L'on retient que l'intervention militaire étrangère au Shaba durant le printemps 1977, permet de sauver le pouvoir Mobutu en faisant échouer l'attaque des troupes katangaises venues d'Angola. La part jouée par les mercenaires cubains dans la guerre de 80 jours[727] bien que grossie par la presse européenne est à minimiser. Cette présence est seulement visible au moment de la progression vers le Zaïre et durant les premiers jours du conflit. Elle ne concerne seulement que quelques soldats cubains qui en réalité ne sont rien d'autre que les instructeurs des troupes katangaises. Ces derniers accompagnent leurs soldats dans le seul but de les guider et de les orienter. Mais une fois sur le terrain, ils prennent une part effective aux combats. Selon certaines sources, les Cubains ne traversent pas la frontière avec les katangais. Le désir de ne pas créer d'incident diplomatique, est semble-t-il à la base de la décision zaïroise. Mais avec les preuves brandies dans la presse, cette violation du territoire zaïrois par les Cubains est indiscutable. Si des soldats cubains se trouvent à la frontière, ce sont certainement les renforts. Mais la présence cubaine non loin donne du courage aux soldats katangais. Dans les différentes conventions régionales et internationales, l'instruction et la formation par des soldats étrangers ou des individus vendant de l'expertise mercenaire sont classées au titre d'activités mercenaires.

Les actions mercenaires ne se résument pas qu'à la participation aux combats. Elles sont diversifiées et regroupent tout un panel d'activités. Ces dernières vont de la formation, à l'instruction, tout en englobant les missions de conseil, assistance logistique et la participation aux combats sur le terrain. Dans le cas du Shaba I, il s'agit plus tôt d'instruction et de participation aux combats sur le terrain. Les anciens gendarmes katangais reçoivent un entrainement et une formation en Angola. Si pour l'heure, l'implication directe du gouvernement angolais dans l'attaque du 8 mars n'est pas établie concrètement, cela n'exclut pas cette probabilité. La révélation de l'existence d'un plan d'agression contre le Zaïre en dit long sur le niveau d'implication du gouvernement angolais. Les années de formation et d'entrainement, les forces cubaines et angolaises les ont aguerries. Combiné à cela, elles ont appris la guerre stratégique et la guérilla au contact des troupes cubaines et angolaises. Le peu

---

[727] En 1977, la guerre des ex-gendarmes Katanga contre le gouvernement central zaïrois au Shaba dure 80 jours du 8 mars jusqu'à la mi-juin 1977. Au total, elle dure 2 mois et 20 jours. C'est pourquoi elle est appelée la guerre de 80 jours.

de formation dont elles bénéficient leur a donné une résistance à toute épreuve. Les « Tigres katangais » lors de cette attaque mettent à profit, l'instruction reçue en Angola. Mais, par manque de la maîtrise du terrain et la mauvaise coordination des actions, leur plan est un échec.

Carte n 8: Itinéraire des tigres Katangais au Shaba en 1977[728]

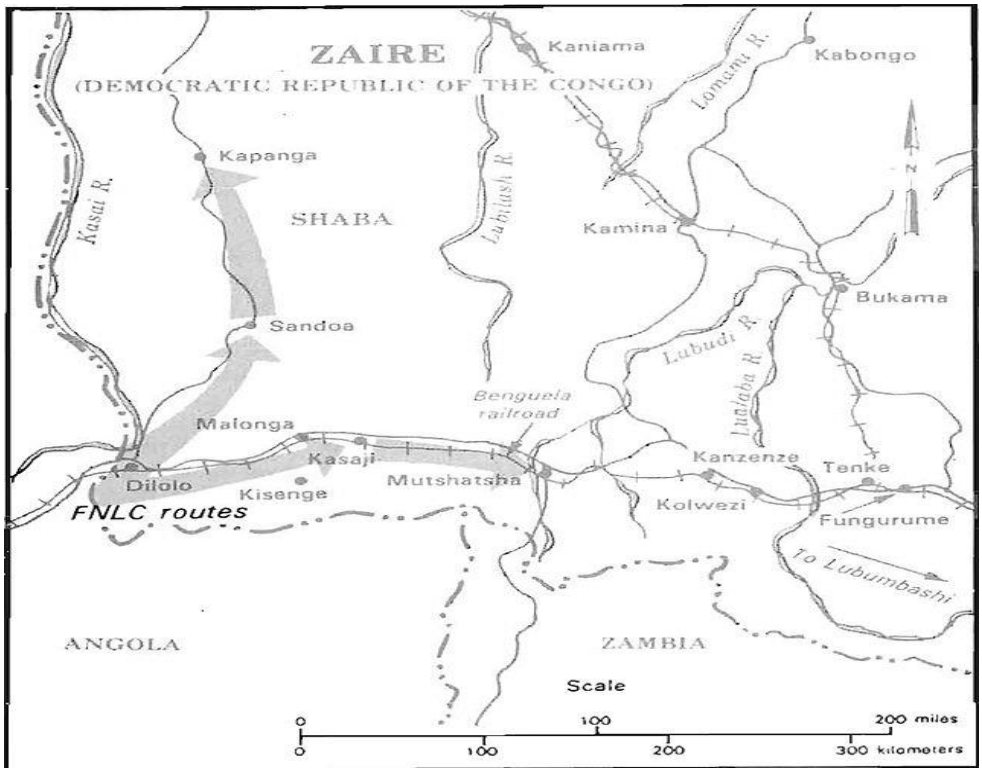

Les katangais n'ont pas obtenu gain de cause et le pouvoir angolais est resté frustré de ne pas avoir pris part à cette intervention au Zaïre. En Angola, les Tigres pensent déjà à prendre leur revanche. Le gouvernement angolais également et les deux alliés préparent un nouvel acte de Shaba.

1.2. Shaba II (mai 1978)

La fin de la première guerre du Shaba en juin 1977 laisse planer une grande menace sur la Région et sur le pouvoir de Joseph Mobutu. Les activités des groupes armées en Angola comme au Zaïre rendent le climat politique très tendue entre les deux pays. La situation militaire du Zaïre n'est pas non plus rassurante. Les Forces armées nationales sont faibles et sans véritable formation ni discipline. Il n'y a pas eu une véritable victoire des troupes

[728] Cette photo retrace le parcours des Tigres Katanga, « Première guerre du Shaba », *https://www.wikiwand.com/fr*, consulté le 25/03/2020

nationales. Le retrait des katangais est dû à l'œuvre des soldats marocains qui ont pris le temps de ratisser les quartiers et la brousse afin de débusquer tout soldat rebelle. Une fois les Belges, les Français et les Marocains partis, les populations blanches vivent dans l'angoisse d'une répétition de mars 1977.

Une année après leur première tentative les tigres katangais font une seconde tentative. Cette attaque était prévisible. Depuis la fin de la guerre de 80 jours ou Shaba I, les accrochages entre assaillants venus de l'autre côté et les FAZ sont récurrents. Depuis le mois de juin 1977, les katangais ne cessent de traverser la frontière pour mener au Zaïre, des attaques[729]. André Ross, et Vidal, tous deux représentants diplomatiques de France à Kolwezi et à Kinshasa mettent en évidence tous les actes de sabotages, de terrorisme commis sur le territoire zaïrois. En juin 1977, les derniers éléments katangais infiltrés dans la région du Shaba sont repoussés hors du Zaïre. Mais leurs activités de guérilla continuent. L'idée d'une seconde attaque se fait de plus en plus sentir. Seule la date de l'attaque reste un mystère pour tous. « L'Opération colombe[730] » nom du plan mis en place avec la complicité des capitales angolaises, cubaines et russes n'est autre que la réplique du « Plan Carlotta » monté en 1977. Ce dernier avait échoué à cause de l'attaque précocement lancée par Nathanaëll Mbumba et ses commandos.

Le 11 mai 1978, les anciens gendarmes katangais du FNLC s'infiltrent au Shaba à partir de la Zambie. Pour réussir ce tour de maître, ces forces sont concentrées dans la ville angolaise de Caianda frontalière à la Zambie. Elles sont ensuite transportées par les véhicules cubains à travers la frontière zambienne[731]. À partir de ce moment, les assaillants progressent tranquillement en territoire zaïrois sans rencontrer d'obstacles. Cette progression est facilitée par le silence sur le lieu de passage. L'armée zaïroise depuis Shaba I est positionnée en face de la frontière angolaise où elle pense que les forces du FNLC traverseront. Mais les agents cubains et soviétiques ont tout prévu. Des agents infiltrés au Shaba livrent des informations sur la position des FAZ à la frontière. Cela donne un avantage aux troupes rebelles. Durant deux jours, elles s'infiltrent au Shaba sans éveiller les soupçons. Shaba II est ainsi mise en marche. Plus courte que la précédente, elle est beaucoup plus meurtrière et entraine d'énormes dégâts et mobilise plus de moyens humains, matériels et logistiques. Le samedi 13 mai 1978,

---

[729] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 45*, « situation au Saba », note n° 910-12, du 11 juin 1977, de Vidal, consul de France au Shaba, à André Ross, ambassadeur de France à Léopoldville

[730] Arnaud De Berchgrave, à News week, « l'opération colombe avait été préparée de longue main contre le Zaïre », *Agence Presse zaïroise*, du 31/05 1978, p 3

[731] « Mai 1978-mai 2019, il y a 41 ans l'armée française déclencha l'opération Léopard au Zaïre, Première et deuxième guerre du Shaba (Kolwezi) », consulté sur le site, *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire/zaire-guerre-de-shaba-kolwezi-mai-juin 1978*, le 06/08/2019

les Tigres katangais pénètrent au Shaba comme en mars 1977. Cette fois, l'objectif visé est la capitale provinciale, Lubumbashi. Sur leur passage, la ville minière de Kolwezi dans le sud de la province est également une cible. Ville frontalière avec l'Angola qui fait office de sanctuaire pour les agresseurs, Kolwezi offre d'énormes possibilités pour gagner le reste du pays.

Cette fois, « ils sont assistés par des officiers cubains et est-allemands. Les conseillers cubains au nombre d'une vingtaine de mille en Angola et quelques agents soviétiques sont décidés à pousser un nouveau pion dans l'échiquier africain[732]». Attaquer le Shaba vivier minier du Zaïre et pourvoyeur minier du monde occidental, relève plus d'une stratégie politique qu'idéologique. Le pays est le plus grand fournisseur des pays occidentaux en matières premières minières. Sur son territoire et particulièrement au Shaba, sont installées les grosses sociétés minières occidentales. Prendre le Shaba c'est porter un coup à l'approvisionnement et l'économie des États-Unis, de la France et de la Belgique, mais aussi à leur prestige en Afrique Centrale. Pour atteindre leurs objectifs, Moscou et La Havane utilisent des pions favoris de la guerre par procuration; les mercenaires. Et puisqu'en Angola sont présents nombre de soldats cubains et d'anciens gendarmes katangais pourquoi ne pas utiliser ses derniers. Ce 13 mai 1978, « 2000 à 2500[733] » soldats traversent la frontière avec la Zambie « conduit par la 2ème division cubaine[734] » et s'emparent de Kolwezi sans rencontrer une grande résistance. Les combats durent six jours. Six jours pendant lesquelles les FAZ ont du mal à reprendre la ville de Kolwezi aux mains des rebelles. C'est avec l'aide des parachutistes français et belges que la catastrophe est évitée. Le 16 mai soit trois jours après le début de l'attaque, les soldats zaïrois arrivent à s'organiser et lancer les premières contre-attaques. Le 16 mai, le 31ème bataillon des Forces armées zaïroises (FAZ), une unité d'élite formée par les Français sautent sur Kolwezi. Le 19 mai, ce sont les parachutistes français qui sont largués sur la ville de Kolwezi. À partir de ce moment, le gouvernement zaïrois et son armée se rendent maîtres de la situation dans la région. Il faut faire vite, car cette fois, les tigres katangais s'attaquent directement à la population.

Selon le rapport de l'ambassadeur français André Ross au ministre français des Affaires étrangères, l'attaque de 1978 est différente de la première. « Les caractéristiques de

---

[732] « Opération « Léopard » : l'intervention française au Zaïre Kolwezi 17 mai-16 juin 1978 », *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire/zaire-guerre-de-shaba-kolwezi-mai-juin 1978.html#8SOYRMxLQkpuAHAA.99*, consulté le 02/03/2020

[733] *CADN, Kinshasa Série 322/PO/1, carton 45*, « Étude sur les évènements de Kolwezi », Note n°556/DN1, 9 août 1978, André Ross ambassadeur de France au Zaïre, *op.cit*, p 5

[734] « Opération « Léopard »: l'intervention française au Zaïre Kolwezi 17 mai-16 juin 1978 », *op.cit*

l'attaque de Kolwezi attestent qu'elle a été minutieusement mise au point[735] ». La présence à leurs côtés de Cubains et la tactique d'invasion des tigres katangais montrent bien les différences entre les deux attaques du Shaba. La ville de Kolwezi est vite investie par les assaillants et l'aéroport est pris. En 1977 les Tigres katangais avaient piétiné devant la ville d'où l'échec de l'opération. Mais cette fois, les hésitations ont disparu et laissé place à une certaine confiance et efficacité. Les FAZ pris par surprise ont du mal à repousser l'attaque. Ils sont dans l'obligation de battre en retraite avant de pouvoir engager leur contre-attaque. Kolwezi représente une position stratégique. Non seulement elle est un centre minier (donc, représente un centre économique important), mais aussi à cause de son aéroport. Le contrôle de l'aéroport doit assurer aux tigres katangais, un approvisionnement en matériel militaire, mais aussi l'arrivée des renforts en homme. Des renforts qui sont nécessaires à la bonne marche de l'ambition fixée par les commanditaires de Shaba II. Les tigres composés de 3500 hommes prennent d'assaut le centre minier se rendant maître de l'aéroport et obligent les soldats zaïrois à battre en retraite. Kolwezi est le premier objectif de l'opération des insurgés. Le but est l'occupation entière du Sud-Shaba. Le plan tracé par les conseillers cubains et est-allemand prévoit, une ouverture en direction de l'ouest où les bataillons venus d'Angola occuperaient Kasaji, tandis que d'autres soldats du premier groupe d'occupation prendraient Musthastha. Une fois les renforts arrivés de la Zambie, les commandos tigres de Kolwezi doivent poursuivent vers Likasi et Lubumbashi à l'Est[736]. C'est une force de 3500 hommes répartie en deux groupes et en bataillons, qui interviennent dans « l'opération colombe ». Le commando d'assaut principal composé de 2000 hommes est chargé de prendre Kolwezi et un autre de « 1500 hommes est affecté à des objectifs proches de Kolwezi[737] »

La prise de Kolwezi a surpris le gouvernement zaïrois. Les « Tigres Katangais » sont parvenus jusque dans la ville sans éveiller de soupçons. Les soldats zaïrois n'étaient pas en mesure d'assurer une résistance efficace. Le gros du dispositif militaire dans la région est positionné à la frontière avec l'Angola. Tirant les leçons de la guerre de Shaba I, le gouvernement décide de surveiller tous mouvements à la frontière avec l'Agola. Mais ce que Joseph Mobutu et ses conseillers militaires n'ont pas prévu, c'est la possibilité que les troupes katangaises franchissent la frontière en passant par la Zambie. Le dispositif militaire de défense des FAZ à la frontière avec l'Angola a pour conséquence de dégarnir les villes de

---

[735] *CADN, Kinshasa Série 322/PO/1, carton 45,* « Étude sur les évènements de Kolwezi », Note n°556/DN1, 9 août 1978, André Ross ambassadeur de France au Zaïre, *op. cit*, p 5

[736] *Ibidem*

[737] Arnaud De Berchgrave, à News week cité dans, « l'opération colombe avait été préparé de longue main contre le Zaïre », *Agence Presse zaïroise (AZAP)*, du 31/05 1978, p 3

l'arrière (comme Kolwezi, Lubumbashi, etc.) des militaires et le dispositif défensif et sécuritaire dont elles ont besoin pour se prémunir de toutes attaques. C'est ce qui explique comment les « Tigres » ont réussi à prendre la ville et que les FAZ n'ont pas été à la mesure de les repousser. Une fois la garnison des FAZ dans la ville neutralisée, les assaillants prennent l'aéroport et surtout le poste de commandement où se trouve le stock d'armes. Des armes qui servent « à compléter leur propre équipement[738] ». Le choix de Kolwezi n'est pas fortuit. La ville est un carrefour qui conduit facilement vers différentes villes du Shaba, Dilolo, Lubumbashi, Kamina, Likasi, etc. Prendre Kolwezi revient, à occuper une position stratégique et cela les rebelles l'ont bien compris. Et tirant les leçons de leur échec de 1977 où les troupes avaient piétiné devant la ville, ils ont pris toutes les dispositions afin de prendre la ville en premier. La présence d'un aéroport dans la ville en fait un point hautement stratégique du point de vue logistique. La présence de bureaux et la concentration d'administrations qui disposent d'un parc roulant important est également une aubaine pour les assaillants. Des 12 bataillons de son armée, le colonel Mbumba lance sur la seule ville de Kolwezi, les six meilleurs[739].

La réussite de l'occupation est le résultat de plusieurs actions combinées. Les Tigres sont appuyés par les Cubains qui les accompagnent. Selon de nombreux témoignages, les Cubains « ont dirigé les opérations des rebelles durant les premiers jours de l'opération[740] ». D'un autre côté, un travail d'infiltration a été fait de longue date au Shaba. De nombreux jeunes de la région sont enrôlés et reçoivent un entrainement militaire dans la brousse durant plusieurs mois. Ces derniers orientent mieux les Tigres qui ne connaissent pas bien l'emplacement des objectifs et surtout ne maîtrisent pas la région. Il en est de même pour les Cubains. Selon l'Agence zaïroise de presses (AZAP), deux prisonniers rebelles blessés à l'estomac et se trouvant à l'hôpital de Kolwezi sont interrogés par Arnaud De Borchgrave. Ce sont ces deux prisonniers qui livrent ses détails sur l'opération. Selon leurs dires, des instructeurs cubains les ont accompagnés dans leur marche sur le Shaba. Mais, ils n'ont plus revu ces derniers à leur arrivée à Kolwezi. Les commissaires politiques qui accompagnent les différents pelletons ont été formés en RDA et à Cuba selon les dires de ces mêmes

---

[738] *CADN, Kinshasa Série 322/PO/1, carton 45*, « Étude sur les évènements de Kolwezi », Note n°556/DN1, André Ross ambassadeur de France au Zaïre, *op. cit*, p 5

[739] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 56,* « La stratégie des rebelles », Article de presse, s.d ni auteur

[740] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50,* « Des témoignages sur la présence effective des Cubains », *Agence zaïroise de presse*, 26 mai 1978, p 1

prisonniers[741]. Ajoutés à cet effectif, 500 jeunes sont ainsi recrutés et reçoivent les instructions militaires.

C'est sans grande difficulté que les Tigres katangais réussissent à investir l'aéroport et à mettre en fuite les soldats de l'armée nationale. Cette victoire est possible grâce au soutien logistique des Cubains et du gouvernement angolais. Des bataillons d'élite sont formés par les Cubains pour prendre part à cette attaque. Ce sont elles qui pénètrent les premières en territoire zaïrois et prennent la ville de Kolwezi. Les instructeurs cubains qui les accompagnent dans cette seconde aventure du Shaba sont nombreux et leur présence sur le terrain est signalée par les populations. Il est clair que sans l'instruction des mercenaires cubains, et une aide militaire étrangère l'opération sur Kolwezi n'aurait pas eu ce succès. Selon certains témoignages, des soldats blancs sont aperçus aux côtés des katangais. Mais après la prise de Kolwezi, et de Mutshatsha, l'insurrection piétine. C'est à ce moment que les FAZ lancent la contre-attaque.

Le 13 mai jour de l'attaque, les accusations fusent contre l'Angola et les Cubains. Cette fois, elles sont fondées et la suite des évènements vient confirmer ces accusations. « Le conseiller de la maison blanche pour les affaires de sécurité M. Brzezinski affirme qu'outre Cuba, l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est porte une part de responsabilité dans l'invasion du Shaba[742] ». Cette accusation fait suite à celle du président Mobutu qui accuse le président angolais Agostino Neto. Dans une interview, que le président Mobutu accorde le 23 mai à un quotidien ouest-allemand, il est encore revenu sur cette accusation en interpellant les pays de l'Europe occidentale. Selon lui, la présence du bloc communiste à travers la présence cubaine et soviétique en Afrique australe représente un danger idéologique.

En effet, selon un document diplomatique de l'ambassade France[743] les autorités zaïroises mettent en cause l'Angola, Cuba, l'URSS, la Lybie, l'Algérie dans l'attaque au Shaba. Le 23 mai, la Chine Nouvelle accuse la Russie et Cuba d'avoir engagé des troupes mercenaires au Zaïre. Le 25 mai le gouvernement américain réitère l'accusation contre la Russie[744]. Et de préciser encore que « selon le Département d'État, les rebelles ont été entrainés et armés de matériel soviétique en Angola par les Cubains[745] ». Les autorités du FLNC démentent toute participation des Cubains dans les manœuvres rebelles à Kolwezi.

---

[741] Arnaud De Berchgrave, *op. cit*, p 3-4
[742] *L'AZAP*, « l'Opération Colombe, la maison blanche dénonce la responsabilité de l'URSS, RDA Cuba et l'Angola dans l'invasion du Shaba », 31 mai 1978, p 5
[743] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton 45*, « la chronologie détaillée de l'affaire de Kolwezi du 13 au 31 mai 1978 », note n°395/DAM, André Ross, ambassade de France au Zaïre, ministère des Affaires étrangères.
[744] *Ibidem*, p 15
[745] *Ibid*

Mais des habitants de la ville signalent la découverte des cadavres de blancs en tenue de combat après la fin des combats. Mercenaire ou pas, une chose est certaine, des Cubains ont bel et bien été aperçus aux côtés des forces katangaises lors de leur progression au Shaba et vers Kolwezi. Cette participation mercenaire cubaine au Shaba fait suite aux nombreuses interventions des FAZ dans la guerre en Angola. Les troupes du FNLA et de l'UNITA sont soutenues par le président zaïrois qui leur offre un sanctuaire. Lors de la bataille de Caxito et de Cuito Cuanavale, l'armée nationale zaïroise appuie les troupes du FNLA. L'intervention des tigres à Kolwezi est utilisée comme moyen de pression sur le gouvernement de Kinshasa pour qu'il arrête de soutenir ces mouvements. Durant des années, les troupes de M. Joseph Mobutu combattent aux cotées de M. Holden Roberto (FNLA). Mais leur percée en territoire angolais leurs actions se solde par une cuisante défaite.

Ajoutée à cela, l'analyse faite de la situation politique et idéologique dans laquelle l'Afrique est entrée avec la vague des décolonisations lusophone. À la différence de l'Afrique francophone et anglophone, l'indépendance des colonies portugaises n'a pas été donnée. Elles ont été conquises au prix de plusieurs années de guerre et de nombreux morts. Durant ces années de luttes, l'URSS s'est beaucoup investie aux côtés du MPLA en Angola. Moscou cherche à étendre sa sphère de domination sur l'Afrique et surtout sur la région des Grands Lacs et l'Afrique australe. Le gouvernement soviétique a compris que « qui tient l'Afrique tient l'Europe[746] ». La peur de voir l'URSS contrôler ces ressources si vitales pour leurs industries mobilise les différentes capitales européennes et américaines. La présence cubaine[747] en Angola préoccupe la communauté internationale. Pointant du doigt, les troupes cubaines présentes en Angola, les autorités politiques et militaires du Zaïre ajoutent également la participation probable de quelques Allemands de l'Est[748]. Selon le Président lui-même, les informations et témoignages recueillis montrent qu'il y a parmi les rebelles, des blancs. Blancs aux côtés des rebelles katangais, est synonyme de Cubains ou de Soviétiques. Ce qui

---

[746] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 46,* « Nouvel enjeu pour l'occident : l'Afrique australe », Lénine cité par Gille Sences, Coupure de presse

[747] La présence cubaine en Angola remonte à 1975 bien avant l'indépendance du pays. En avril 1975 le conflit se déclare entre les trois grands mouvements de lutte pour la décolonisation. Chaque camp bénéficie de soutiens extérieurs. Le MPLA d'obédience marxiste face au soutien de l'Afrique du Sud et de la CIA au FNLA et à l'UNITA, se tourne vers cuba et L'URSS. Fidel Castro et répondant à cette demande et désireux de se positionner comme un grand poids du marxiste face à l'URSS envoie en Angola, plusieurs contingents de soldats sur plusieurs mois. Ces derniers sont encore présents en Angola au moment des deux guerres de Shaba (Shaba I et Shaba II). Quand les anciens soldats Katanga trouvent refuge dans ce pays, ils participent alors aux côtés des soldats du MPLA et des Cubains, aux combats contre les autres factions rebelles du FNLA et de l'UNITA. Ils reçoivent également une aide conséquente de la part du gouvernement angolais qui leur a fait la promesse de leur donner une aide pour qu'ils rentrent chez eux. C'est dans cette optique que les Cubains et quelques soldats portugais restés en Angola après l'indépendance accompagnent les soldats Tigres dans leur attaque du Shaba

[748] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 46,* « Nouvel enjeu pour l'occident : l'Afrique australe », *op.cit*

signifie donc une préméditation angolaise. Fidèl Castro dans une déclaration reconnait « avoir été avisé en février d'un plan d'invasion du Shaba[749] ». Selon le document de l'ambassadeur de France, des « instructeurs cubains sont arrivés dans les bases angolaises du FLNC en octobre[750] » 1977.

Les propos de M. Fidel Castro lèvent un voile sur les activités militaires des troupes cubaines et soviétiques présentes en Angola, mais aussi des troupes tigre ou ex-gendarmes katangais dans la région. Ces forces représentent un véritable vivier de soldats privés ou de mercenaires qui peuvent intervenir à tout moment dans n'importe quelles situations et territoire dans la région. C'est dans ce contexte que l'on peut placer l'engagement des ex-gendarmes katangais en Angola. La présence mercenaire n'est plus un leurre, mais bien une réalité. Le Président Mobutu devant les commissaires politiques à diverses occasions, affirme que des prisonniers katangais aux mains des FAZ confirment la participation des Cubains à l'opération de Kolwezi[751]. Et au président de continuer en ajoutant qu'un officier d'un État de l'Afrique de l'Est se trouvait parmi les katangais lors de l'attaque de Kolwezi ainsi que la présence d'un officier d'un pays d'Afrique du Nord.

L'opération militaire française en 1978 a pour effet de mettre en déroute les katangais et leurs alliés. Cette fois, alors que le gouvernement français soutient qu'il s'agit d'une opération humanitaire, les parachutistes sur le terrain combattent directement contre l'ennemi. Le colonel Eurilin[752] donne de forts détails sur cette intervention et l'action proprement dite des Français à Kolwezi. Ce sont ces derniers qui font le ratissage des quartiers africains où les rebelles se dissimulent pour lancer des actes de guérilla. Connaissant les risques après le retrait des troupes étrangères, le président zaïrois cherche une solution pour combler le vide que laissera le départ de ces troupes. Selon un quotidien français, le général Mobutu en visite à Paris profite pour recruter des mercenaires[753]. Ces derniers sont des officiers français à la retraite ou proches de la retraite. Ce recrutement est motivé par le départ proche des paras français et belges. Les mercenaires doivent remplacer les Français et les Belges sur le terrain au Shaba. Lors de sa conférence de presse, le président admet que « l'armée zaïroise n'était

---

[749] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 46, « Nouvel enjeu pour l'occident : l'Afrique australe », op.cit,*
[750] *Ibidem*
[751] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 45,* « prolongation diplomatique des évènements du Shaba » n°13/DA-DAM, p 2, ambassade de France, ministère des Affaires étrangères, 28 juin 1978
[752] Philippe Erulin, est né le 5 juillet 1932 Dôle il dirige les opérations du 2ème REP sur Kolwezi en 1978. Il décède en septembre 1979 à Paris
[753] *Le Matin* du 26 mai 1978

pas en mesure d'assurer seule la défense du territoire[754] ». Mais le 26 mai, dans un entretien avec le Premier ministre belge Tindemans, le président Mobutu évoque la solution de la constitution d'une force interafricaine. C'est une bonne solution qui à la différence d'un recrutement de mercenaire est mieux accueillie.

Ce que l'on remarque tout au long de cette guerre, c'est la présence quasi permanente des mercenaires. La communauté internationale dans son ensemble (Africaine, Européenne chinoise, américaine, etc.), parle directement d'une présence mercenaire. Dans le bulletin de l'agence zaïroise de presse (AZAP) du 17 mai, qui fait la revue de la presse internationale, les réactions de plusieurs pays comme la Mauritanie, la Chine, l'Allemagne[755] fédérale montrent bien comment l'agression du Shaba est perçue.

Les guerres du Shaba de 1977 et de 1978 sont le résultat de luttes internationales qui trouvent leur exutoire dans les attaques au Shaba. Les ramifications extérieures se mettent à jour très vite. Le grand voisin du Zaïre n'est pas innocent de l'action des tigres katangais. Le président Joseph Mobutu l'a maintes fois souligné portant l'affaire devant la communauté internationale à l'ONU. Lors d'une interview en 1979, dans le camp des rebelles de l'UNITA en Angola, le secrétaire à l'information M. Jeremias Chitunda, affirme l'implication de M. Agostino Neto dans l'invasion du Shaba par les Tigres katangais en 1977 et 1978. « La complicité de Lunda dans les deux premières invasions du Shaba est tellement évidente…[756]». Tout en accusant le pouvoir angolais de préparer une troisième invasion au Shaba[757]. Même si la cuisante défaite des Tigres et leurs alliés cubains annoncent la fin des activités des tigres katangais au Shaba, les mouvements de personnes et des groupes armés dans la région font craindre un Shaba III. Ces derniers mènent des actes de sabotage et l'union avec l'opposition politique, le rassemblement d'individus armés à la frontière angolaise et zambienne ne présage rien de bon. L'on parle de 500 à 1500 personnes circulant le long des frontières zaïro-angolaises et zambiennes[758]. La mobilisation des forces étrangères américaines, françaises et belges pour une intervention au Zaïre vient confirmer la lutte Est-Ouest au Zaïre. Avec

---

[754] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50, sous-chemise 2ème guerre du Shaba,* « Mobutu recrute, violent accrochage hier près de la cité minière du Shaba entre légionnaires et rebelles », Coupure de presse, du 26 mai 1978

[755] *L'AZAP,* « Réactions, Mauritanie, l'incroyable agression, la presse ouest-allemande ; le cuivre du Zaïre au secours du rouble », 17 mai 1978, p 6-8

[756] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 46,* « l'Occident n'a pas retenu la leçon de l'Angola », Gilles Senges, interview de Jeremias, photocopie d'un article paru dans une revue non précisée remis par un ami zaïrois, Chitunda, secrétaire à l'information de l'UNITA, bordereau d'envoi, 280/AF, consulat de France à Lubumbashi, ministère des Affaires étrangères, le 22 septembre 1979

[757] *Ibidem*

[758] Consulter à ce sujet, *CADN, Kinshasa Série, 322PO/1, cartons 45, 46, 44, 80 et CADN, Brazzaville, 117PO/2, cartons 113 et 114*

l'intervention cubaine aux côtés des katangais, le prétexte communiste est pris au sérieux et remis sur la place de relation dominante militaire dans le monde et surtout en Afrique. L'intervention militaire étrangère est selon la note de l'ambassadeur français à placer dans un cadre humanitaire citant l'étude de M. JC Chouvet[759]. Mais cela reste à voir, car plus loin, l'auteur préciser que « la fermeté de cette intervention tient aussi à d'autres raisons que résume la formule du Président Carter : le camp socialiste a dépassé les bornes[760]». Cela vient expliquer que la guerre froide est de nouveau au cœur de cette intervention. Il est même mentionné que les soldats rebelles sont armés de matériels militaires soviétiques. Le soutien logistique américain accordé au Zaïre en 1977 et 1978, les actions en direction de la force interafricaine et le soutien logistique des États unis aux troupes françaises et belges en 1978 sont des signaux forts envoyés à Moscou. Une fois de plus, l'armée nationale a montré son incapacité à défendre toute seule le territoire national.

La présence mercenaire au Congo-Zaïre est un fait international et diplomatique. À chaque fois que les mercenaires sont signalés sur le territoire de ce pays, cette présence déclenche immédiatement l'intervention des pays tiers. Dans le cas du Congo en 1977 et 1978, il s'agit d'une réplique de Congo 1963. La sécession du Katanga fut financée et soutenue par les pays d'obédience occidentale contre un régime jugé marxiste, communiste. En 1977 et 1978, ce sont les communistes qui luttent pour renverser le pouvoir du général Joseph Mobutu. Et pour ce faire, l'outil favori de la guerre froide est mis en jeu. Dans le jeu de la guerre froide, les États s'affrontent par armées interposées. Les mercenaires représentent un grand vivier pour ces actions.

Mais, il y a également une dimension économique et personnelle dans ces guerres. Les richesses minières zaïroises longtemps convoitées par les superpuissances continuent d'attiser l'appétit des uns et des autres. Si les Occidentaux se sont imposés dans la région, le communisme international n'a qu'une idée, arracher à ses adversaires leur source d'approvisionnement et de financement. Dans cette guerre, l'Angola, Cuba et l'URSS utilisent les mercenaires pour parvenir à leur fin. Cette utilisation déclenche une intervention de la France, de la Belgique, des États-Unis et du Maroc. Cela montre que le phénomène des mercenaires entraine le déclenchement des accords de coopérations militaires entre le Zaïreet ses alliés. Mais aussi, il incite à un regroupement des États africains au travers de la force

---

[759] Ce dernier stagiaire de l'ENA à l'ambassade de France au Zaïre propose une étude qui représente en fait une première synthèse sur les évènements de Kolwezi de mai 1978.

[760] *CADN, Kinshasa Série 322 carton 322PO/1, carton 45,* « prolongation diplomatique des évènements du Shaba » n°13/DA-DAM, du 28 juin 1978, *op. cit*, p16

interafricaine. Le soutien militaire du président zaïrois et de son gouvernement aux mouvements rebelles angolais est une dernière cause de l'intervention de l'Angola par l'utilisation des mercenaires cubains. Le soutien cubain et angolais aux troupes katangaises n'est pas un fait isolé. Il est une réponse à l'implication du gouvernement zaïrois dans le conflit qui se déroule en Angola. Pour venir à bout de ces attaques, le Zaïre a recours à l'aide étrangère. L'utilisation des mercenaires à profusion par le gouvernement semble abolie.

2. L'aide militaire étrangère

À partir de 1975, les relations entre l'Angola et le Zaïre se détériorent à cause de la présence de troupes rebelles des deux États. Ses concentrations rebelles le plus souvent aux frontières représentent un risque de sécurité pour chaque pays. Ainsi, les troupes katangaises qui ont trouvé refuge en Angola depuis la fin de la sécession katangaise et de la révolte des mercenaires mènent des incursions militaires au Shaba. En 1977 et 1978, ils lancent contre ce territoire du Zaïre deux attaques. Ces agressions mettent au jour la difficulté pour les troupes armées nationales de faire face à une offensive d'envergure. Pour faire contrepoids à ces attaques, le gouvernement se tourne vers ses partenaires et même vers l'OUA pour obtenir des forces sur le terrain. Mais les États ne se bousculent pas pour porter secours au Congo. Parmi ceux qui interviennent, il y a la France, la Belgique, les États-Unis dans une moindre mesure et quelques pays africains.

2.1. L'aide européenne

En mars 1977, les Tigres katangais attaquent le Shaba, ils veulent lancer à partir de ce territoire en une révolte contre le gouvernement central zaïrois. Le but est selon le Lieutenant-général Nathanaël Mbumba de chasser, de renverser le président Joseph Mobutu. Après deux mois de combat, ils sont chassés du Shaba. Mais en juin 1978, les assaillants retentent une fois de plus le coup. Cette fois, ils sont accompagnés par des mercenaires cubains. Le gouvernement du Zaïre lance un appel à l'aide auquel répondent certains États occidentaux, dont la France, la Belgique et les États-Unis.

Le 8 mars 1977, la première attaque contre le Shaba est lancée. L'armée nationale congolaise est vite dépassée et le Shaba sombre dans la peur. Les Tigres sont maîtres de la ville. La France décide d'intervenir rapidement. Mais compte tenu de ses antécédents coloniaux, elle décide d'une intervention limitée. Cela tombe bien, le Maroc décide d'engager plus d'hommes, mais il manque de moyens militaires et des transports. La France saute sur l'occasion et le Président Valéry Giscard-d'Estaing ordonne le 6 avril le lancement de

l'opération baptisée, « Opération verveine[761] ». Dès le 7 avril, l'opération est lancée. Il s'agit en fait d'une opération de soutien logistique. Elle apporte aux troupes marocaines et zaïroises du matériel nécessaire pour mener à bien l'opération contre les Tigres katangais. Le charroi ainsi mis à disposition est constitué de « 11 C-160 Transall, des DC-8/10 (pax) et un 747 Cargo[762] ». « À ce dispositif militaire s'ajoutera l'affrètement d'un *Boeing 747* cargo Super Pélican[763] ». Tout ce matériel arrive au Zaïre avec un personnel militaire de 140 hommes qui constitue en réalité l'équipage. Il est chargé de la formation et de l'entretien du matériel militaire. Mais certaines sources indiquent un détachement de 20 officiers français envoyé dès le 3 avril au Shaba. Ces derniers en effet, prennent en main les troupes apeurées et désorganisées de l'ANC sur place. « Le colonel Franceschi, chef de corps du 1er RPIM, est dépêché sur place le 31 mars, alors qu'un détachement de 20 officiers et sous-officiers le suit le 3 avril, sa mission est simple. Il faut sauver Kolwezi [764] ». Ce détachement précède « l'Opération verveine » et vise une intervention rapide et efficace. La mission consiste à apporter aux troupes des FAZ sur place une formation rapide permettant de reprendre en main la ville de Kolwezi.

[761] « L'«opération Verveine» en 1977: Maîtrise de la projection de force et diplomatie aérienne », *Cahier de la pensée militaire*, consulté sur le site, *https://www.penseemiliterre.fr/l-operation-verveine*, le 02 avril 2020

[762] « Les FAR, au Zaïre Shaba I, 1977 », consulté sur le site https*://far-maroc.forumpro.fr/t4483-les-f-a-r-au-zaire-shaba-i-1977* le 02/04/2020

[763] « L'opération Verveine en 1977: Maîtrise de la projection de force et diplomatie aérienne » *Cahier de la pensée militaire, op. cit*

[764] Ya Rab Yeshua, « 40e anniversaire des combats de Kolwezi: un hommage rendu au colonel Erulin le 19 mai », *https://www.aumilitaire.com/communaute/topic/3285*, consulté le 02/04/2020

Photo n°25 : Le débarquement des paras français au Shaba[765]

Cette opération militaire française est décidée dans un contexte de guerre froide. À partir des années 1970, l'URSS s'engage de plus en plus dans les conflits armés en Afrique. L'apathie des États-Unis et de ses alliées (la Belgique qui est en perte de vitesse au Zaïre. La France mesure ses interventions), donne plus de force aux visées marxistes. Et comme toujours en ce qui concerne l'Afrique, aucun des deux chefs de fil ne bouge quand en 1977, les Tigres visiblement soutenus par la présence cubaine et l'Angola pénètrent au Zaïre. Les interventions se limitent à de simples missions de soutien. Mais elles témoignent de la place qu'occupe le Zaïre dans la politique économique et financière de ces pays. C'est également dans ce sens que s'oriente l'intervention américaine. Quant aux Belges leur intervention consiste à un rapatriement des populations.

---

[765] Benjamin Babunga, « Le 3 avril 1977, des soldats français atterrissent au Zaïre pour appuyer le Président Mobutu (Opération Mazurka) », 3 avril 2018, *http://www.babunga.alobi.cd/2018/04/03*, consulté *le 25/02/2020*

Une année plus tard, l'on retrouve encore la France aux côtés de Joseph Mobutu. Cette fois, il s'agit d'une opération avec intervention armée directe sur le terrain. L'opération est vite montée et reste longtemps sur le terrain. Et comme par le passé, Américains et Belges trainent les pieds pour venir en aide au Zaïre. La rapidité de la mobilisation du gouvernement français a pour cause, le massacre systématique des populations blanches. Les consulats sur place mettent la pression sur leurs dirigeants afin d'obliger ces derniers à intervenir. L'annonce faite de la présence de mercenaires cubains aux côtés des Tigres katangais donne encore plus de poids à l'intervention étrangère de la France. La France mobilise dès le 16 mai 1978 ses troupes qui sont larguées le 19, sur Kolwezi. La première puis une deuxième guerre au Shaba sont perçues par l'Élysée comme un danger. Selon Yves Chazourne, « l'espèce de putsch pro-soviétique qui s'était passé en Angola aussitôt après le départ des Portugais avait d'autant plus inquiété l'Élysée…[766] ». Une situation qui interpelle aussi les présidents Carter des États-Unis. Mais le Congrès américain est réticent à mettre des hommes à la disposition du Zaïre. Tout au plus, il consent à mettre à disposition des moyens matériels militaires pour le transport des troupes.

L'échec de la contre-attaque zaïroise pousse le président Joseph Mobutu à faire appel à l'aide militaire étrangère. Cette fois, les réactions ne se font pas attendre. La proximité temporelle des deux attaques dans la même région est un motif supplémentaire de la rapide réaction des Occidentaux. Ajoutée à cela, l'analyse faite de la situation politique et idéologique dans laquelle l'Afrique est entrée avec la vague des décolonisations lusophone. Dès le 16 mai 1978, les parachutistes zaïrois sont largués sur la ville minière. Les assaillants prennent peur et c'est la panique. Les insurgés pensent qu'il s'agit des forces étrangères. C'est à ce moment que les violences contre les populations blanches et noires s'intensifient. Ce n'est que le 19 mai, que les premiers parachutistes français sautent sur Kolwezi. Venus de la base de Calvi en Corse, les parachutistes du 2ème REP sont au nombre de 400[767]. À la fin de la mission, leur nombre atteint les 650 soldats qui interviennent dans la guerre du Shaba II[768]. Leur intervention permet à l'armée zaïroise de prendre l'avantage sur les insurgés et de stopper leur avancée. Le gouvernement belge quant à lui envoie une mission de secours. Le gouvernement américain, fourni des avions-cargos pour le transport des troupes. Il s'agit plus d'une aide logistique que militaire. Il détache également 100 militaires au Shaba pour assurer

---

[766] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton, 50,* « le continent de la guerre froide », Yves Chazourne, *Le quotidien de Paris,* s.d, coupures de presse.
[767] *Ibidem*
[768] *Ibid*

la logistique du matériel militaire mis à disposition. Mais le gros des opérations repose sur les parachutistes français.

Lors de cette guerre, les pays membres de l'OTAN tiennent une réunion afin de définir les mesures à prendre face à la menace soviétique au Zaïre. L'OTAN qualifie l'agression des Tigres Katangais de « pénétration soviéto-cubaine[769] » en Afrique. Le président américain lors de ce rassemblement se « félicite des efforts de certains alliés de l'OTAN en faveur de la paix en Afrique, pour soutenir des nations et des pays qui en ont besoin, en dernier lieu le Zaïre[770]». Cela montre que la présence mercenaire au Zaïre comme en 1960 fait intervenir une dimension internationale dans les conflits armés. Le président Mobutu représente un appui stratégique pour les Occidentaux dans la région. Ainsi l'aide de la France, des Belges et d'Américains est-elle motivée par le contexte de guerre froide. Elle vise également la sauvegarde de leurs intérêts en dehors de l'évacuation de leurs populations.

Ces différentes interventions internationales ont toutes un point commun, la lutte contre la présence mercenaire cubaine (communiste). Une présence qui s'insère dans le cadre de la guerre froide en Afrique. Mobutu, « indique que l'Europe occidentale devrait prendre conscience des méfaits de la coalition russo-cubaine que les impérialistes veulent imposer non seulement au Zaïre, mais à tout le continent africain[771] ». Il parle d'une « agression idéologique[772] ». Alors que le communisme international choisit cette fois d'intervenir par le biais des mercenaires, les capitales occidentales choisissent la voie l'aide militaire étrangère directe. Mais ils souhaitent passer la main et ne pas avoir à intervenir longtemps sur le terrain au Zaïre. Aussi, les pays africains de l'OUA sont-ils appelés à participer à l'opération. L'Afrique s'organise pour venir en aide au Zaïre à travers la force d'interposition africaine.

2.2. Les troupes africaines au Zaïre 1978-1979

En avril 1978, le Général Mobutu lance un appel à l'aide pour éradiquer l'attaque des rebelles katangais venus d'Angola. Si les Européens décident d'envoyer des moyens militaires limités, le roi Hassan II décide d'engager ses soldats. À leur tête se trouve le colonel Loubaris. Jusqu'au retrait marocain en mai 1979, « le Maroc a envoyé 1500 soldats au Zaïre

---

[769] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50,* « Washington : l'OTAN pour une réponse occidentale à la présence militaire soviéto-cubaine en Afrique », *AZAP*, 30 mai 1978
[770] *Ibidem*
[771] *Ibid*, « l'Europe devrait prendre conscience des méfaits de la coalition russo-cubaine », *AZAP*, 26 mai 1978.
[772] *Ibidem*

pour contrer l'attaque des ex-gendarmes katangais venus d'Angola[773] ». C'est à bord des avions français, des Transalls qu'ils arrivent sur l'aéroport de Lubumbashi. À partir de ce moment, les rebelles commencent à refluer vers la frontière angolaise. Les Marocains sur le terrain lancent des attaques majeures contre les Katangais en collaboration avec les FAZ qui ont retrouvé leur force. Grâce aux moyens de transport français, « 125 véhicules, 9 remorques[774] » débarquées au Shaba. Le transport des troupes est facile et les zones de combat accessibles. C'est la seule force africaine qui intervient véritablement au Zaïre pendant les combats.

Le Roi Hassan II mène en Afrique du Nord, une politique de rapprochement avec les pays occidentaux. Il est un farouche adversaire de Mohammad Kadhafi dans la région. Cela lui vaut le soutien des États-Unis et de la France. Cela lui vaut un appui certain dans le dossier du Sahara occidental. Dans la lutte contre les mouvements révolutionnaires à caractère marxiste, il trouve en Joseph Mobutu un partenaire idéal. C'est en partie ce qui explique que l'armée marocaine est largement déployée au Shaba lors des guerres du Shaba. Une autre explication vient également de l'intérêt que représentent les mines du Shaba. À sa suite, l'Égypte décide d'intervenir aux côtés de Joseph Mobutu dans le dossier du Shaba. Il craint que le Soudan qui selon le président est la porte d'entrée de l'Égypte ne soit atteint par le mouvement. C'est ainsi que « l'Égypte détache une cinquantaine de pilotes et de techniciens pour soutenir l'aviation zaïroise tandis que la Centrafrique expédie un bataillon (de soldats). Le 26 mai, les forces gouvernementales zaïroises reprennent la ville de Kapanga, dernier bastion des rebelles katangais. Cette reprise marque officiellement la fin[775] » de la présence des Tigres.

En effet, le 12 avril le gouvernement égyptien témoignait tout son soutien à l'opération marocaine et française au Zaïre sans pour l'heure décider d'une intervention. « L'Égypte soutient la décision du gouvernement du Maroc concernant l'envoi de troupes au Zaïre[776]». Il étudie une possibilité d'intervention qui est finalement arrêtée et mise en œuvre fin mai 1978. Mais à ce moment, le conflit est sur le point de prendre fin et les troupes étrangères doivent retrouver leur pays. Dans les interventions contre les rebelles katangais, les troupes marocaines ont l'avantage du mouvement, mais aussi de l'armement. Elles sont équipées

---

[773] « Les FAR.au Zaïre Shaba I, 1977 », *https://far-maroc.forumpro.fr/t4483-les-f-a-r-au-zaire-shaba-i-1977,* consulté le 02/04/2020
[774] *Ibidem*
[775] Ya Rab Yeshua, *op. cit*
[776] « L'Egypte se félicite de l'attitude de Rabat et de Paris », *Le monde* du 12 avril 1977, p 3

grâce à du matériel neuf légué par la France. Les troupes katangaises qui dès le débarquement des Marocains et des Français arrivés un peu plus tôt se sont dispersées dans la ville commencent à refluer vers la frontière. Le « corps expéditionnaire marocain dispose de toute la logistique nécessaire pour conduire les opérations de reconquête en coopération avec l'armée zaïroise. Sur le terrain des opérations, la menace militaire immédiate est vite jugulée[777] ». Conjointement les deux armées progressent dans la ville de Kolwezi que les Tigres katangais abandonnent rapidement. Avec l'aide de l'Égypte, les opérations gagnent en intensité. La menace est maintenant contenue le long de la frontière avec l'Angola. L'assaut conjugué des « parachutistes marocains et des troupes d'élite zaïroises a mis hors de combat plusieurs dizaines de katangais[778] ». Cette attaque « a permis de reprendre la ville de Mutshasha[779] ».

La France dont les parachutistes soutiennent massivement l'opération de reconquête ne veut pas s'attarder au Zaïre. Elle sollicite l'OUA pour prendre la relève au Zaïre. Après le retrait français, il faut mettre tout en œuvre pour éviter le périple zaïrois. Les Marocains sont les premiers à réagir comme en 1977. Alors que les troupes du 2ème REP français s'apprêtent à quitter le Zaïre à la fin mai 1978, quelques soldats marocains se trouvent au Shaba, pour « entretenir le matériel militaire marocain laissé à la disposition de l'armée zaïroise à l'issue de la première guerre du Shaba en avril 1977[780] ». Selon le gouvernement marocain, « deux missions militaires marocaines se trouvent au Zaïre[781]». Au moment où les troupes du 2ème REP s'apprêtent à rentrer en France, ce sont ces soldats marocains et les troupes zaïroises qui assurent la protection de la ville de Kolwezi[782]. Le président zaïrois sait que l'armée nationale ne peut ni sécuriser ni défendre le Shaba contre une nouvelle tentative d'assaut des Tigres katangais. Il l'admet lui-même lors d'une interview dans la presse. Selon le même quotidien, le président zaïrois en visite à Paris recrute des mercenaires. Selon lui, « le président accompagné d'une importante délégation d'experts s'est employé à recruter des mercenaires pour remplacer les légionnaires français[783] ». Mais avec la nouvelle politique et la menace de plus en plus directe des Cubains présents en Angola, il semble que cette option est vite

---

[777] «Les FAR, au Zaïre Shaba I, 1977», *op. cit*
[778] François Luizet, « Les troupes de Mobutu ont capturé des Cubains et des Allemands de l'Est », *France Soir* du 2 mai 1977
[779] *Ibidem*
[780] *CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50, sous-chemise 2ème guerre du Shaba*, « Mobutu recrute, violent accrochage hier près de la cité minière du Shaba entre légionnaires et rebelles », *op. cit*,
[781] *Ibidem*
[782] *Ibid*
[783] *Ibid*

abandonnée au profit d'une intervention africaine qui est débattue au sommet franco-africain des 22 et 23 mai 1978 à Paris[784].

Le 19 juin 1978, les unités de la Force interafricaine arrivent dans la région. Les transports et l'équipement sont fournis et pris en charge par le gouvernement américain et la France. C'est dans la ville de Lubumbashi que le quartier général de la Force est établi. Mais plusieurs détachements sont établis dans différentes autres villes. La Force est ainsi constituée, « 2500 hommes, dont 1500 Marocains, 560 Sénégalais, 50 Gabonais, 200 ivoiriens et 150 togolais[785] ». Cette Force est renforcée au fur et à mesure de l'avancée des opérations. Grâce à des brigades motorisées, elle arrive à assumer tant bien que mal la mission qui lui est dévolue. Le commandement de cette force est confié au Colonel-Major Loubaris qui avait déjà commandé la force marocaine en 1977[786]. Elle a pour mission de maintenir la paix et de dissuader toute tentative de trouble ou d'attaque aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. Elle remplit sa mission de façon admirable. La présence des cette Force est un soutien sérieux pour les FAZ. Cela doit permettre à ces dernières de souffler et de se reformer afin d'être prêtes lors du retrait de la Force africaine. Mais les Forces zaïroises au moment du retrait des troupes africaines, ne sont pas en encore en mesure d'assurer la défense du territoire. Faisant fi de cela, les différents pays africains organisent le retrait de leurs soldats du Zaïre. Le 17 août 1979, le rapatriement de la Force africaine commencée le 20 juillet est achevé. Toute cette mobilisation des troupes africaines rentre dans le cadre de la défense des intérêts occidentaux. C'est sur instigation de ces derniers et surtout de la France que la Force inter-africaine est constituée. Les pays comme le Gabon et le Maroc sont des alliées fidèles du président Joseph Mobutu. Mais aussi des farouches défenseurs de la politique libérale héritée de la colonisation. C'est tout naturellement qu'ils apportent secours au Zaïre. La Force inter-africaine est mise sur pied avec la participation de 5 États africains[787]. Ce sont, le Maroc, le Gabon, La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo. Ces pays envoient chacun, des unités de soldats pour aider le Zaïre. Seule la Côte d'Ivoire envoie une unité militaire médicale.

---

[784] *Le Monde*, « Sommet de paris: M. Giscard d'Estaing dénonce la politique des blocs sur le continent, 23 mai 1978 », *https://www.lemonde.fr/archives/article/1978/05/23/,* consulté le 08/4/2019

[785] De Pierre Brassart, *Kolwezi 1978: Au cœur des opérations française et belge au Zaïre*, Paris, Mardaga, 2018, 192 p

[786] *CADN Kinshasa Série 322PO/1, carton 51*, « La Force Inter Africaine au Shaba ». Bilan, N° 450/DAM.3, Albert Thabault, ambassadeur de France au Zaïre, 6 septembre 1979, p 4

[787] Véronique Laroche-Signorile, « 19 mai 1978 : le récit de l'assaut de Kolwezi » dans *Le Figaro*, 18 mai, 2018, *https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/2018,* consulté le 06/02/2020

À l'analyse de ce qui précède, l'on se rend compte que la présence mercenaire au Zaïre est une question qui mobilise toute la communauté internationale. Les différentes interventions témoignent de l'importance du maintien de l'homogénéité des blocs même en dehors de l'occident. Les intérêts au Zaïre sont trop importants pour que les États occidentaux se paient le luxe de ne pas bouger quand celui-ci est menacé. Et même quand ils ne le peuvent pas, ils financent des interventions mercenaires ou militaires par pays interposés comme c'est le cas de la Force inter-africaine. Les années 1970 voient se développer avec les indépendances des colonies lusophones, une certaine agressivité chez les communistes qui inquiètent les dirigeants du « monde libre » et poussent ces derniers à adopter certaines mesures pour lutter contre le développement des actions mercenaires dans la région.

III. LA MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET LA LUTTE CONTRE LE MERCENARIAT EN AFRIQUE CENTRALE

Durant plusieurs années, la communauté internationale est restée muette au sujet des mercenaires. Aucune loi ne permet de condamner formellement les « soldats de fortune ». Depuis plusieurs décennies ces derniers interviennent dans les conflits armés dans le monde et surtout en Afrique. Durant la crise diplomatique entre le Congo et plusieurs États occidentaux, à l'occasion de la révolte des mercenaires, l'OUA tenta de mettre en place un texte contre les mercenaires. Mais cela ne concernait que le cadre régulier de la résolution de la situation des mercenaires au Zaïre et a une portée limitée. Mais avec le développement des actions mercenaires sur le continent (Biafra 1967-1971, Angola, 1975, Bénin, janvier 1977), il devient plus qu'urgent que le continent se dote de texte de loi contre ce phénomène. Un phénomène qui menace la stabilité des pays africains et le droit régalien des armées nationales. L'OUA en premier met en place un dispositif de lutte contre ce phénomène. Cette action est décidée après l'épisode de la « révolte des mercenaires » de Mobutu et la guerre du Biafra. La participation mercenaire dans les guerres du Shaba (1977 et 1978) et de l'Angola[788], viennent confirmer la nécessité d'une action commune sur le continent.

[788] De nombreux mercenaires interviennent dans la guerre en Angola depuis 1975. En 1976 en pleine guerre civile, certains d'entre eux sont arrêtés et jugés. Leur procès est médiatisé. Durant ce procès, plusieurs mercenaires sont condamnés à mort, une sentence mise en exécution par le gouvernement angolais.

Lorsqu'il relance l'idée de la création d'une Force armée de l'OUA, le président Bongo ne pense pas que les choses aillent vite. Mais, les différents chefs d'État et de gouvernement présents au sommet décident de donner suite à cette proposition afin de soutenir leur confrère zaïrois[789]. Cette action vice également à prévenir toutes attaques mercenaires dans d'autres pays. Elle a également pour objectif de se doter de moyens juridiques afin de lutter contre les actions et ces « soldats aventuriers »

1. L'action de l'OUA et du CICR

L'Afrique avec l'affaire du Congo ex-belge à partir de 1960 devient le terrain favorable de l'action mercenaire dans le monde durant la période post-coloniale. De tous les endroits du monde, l'on vient pour se battre au Congo. Cet héritage, d'autres pays du continent en font l'amère expérience après les différents épisodes qui émaillent l'histoire immédiate post-coloniale du Congo-Zaïre. Les pays comme le Nigéria et l'Angola en font l'amère expérience entre 1967 et 1975. Vu l'ampleur des activités de ces chiens de guerre, différentes organisations régionales et internationales décident d'intervenir. Cette prise de conscience donne naissance à plusieurs textes de loi.

1.1. La lutte de l'OUA contre les mercenaires en Afrique

C'est au début des années 1970 que l'organisation de l'Unité africaine (OUA) décide de se doter d'une loi contre les mercenaires. Ce texte vise l'élimination des mercenaires en Afrique et l'incrimination des auteurs et des États complices dans la pratique d'activités mercenaires. C'est en 1972 que l'Organisation de l'Unité africaine prend la décision de constituer un texte contre les mercenaires en Afrique. Cette décision est forgée depuis l'affaire de la révolte des mercenaires au Zaïre. Les conséquences de la révolte des mercenaires et les difficultés diplomatiques nées de cette situation font réfléchir les dirigeants des pays africains. L'attaque de la Guinée Conakry « dans la nuit du 22 novembre 1970 par des forces subversives[790] » vient éveiller de sérieuses inquiétudes. Des inquiétudes qui grandissent à cause de la présence des mercenaires dans la guerre civile du Biafra. Certains mercenaires qui participent à la révolte des mercenaires se retrouvent dans cette guerre. Ces mercenaires avant leur rapatriement avaient tous signé un document dans lequel ils prennent l'engagement de ne plus revenir en Afrique. Dans ce document conçu et rédigé par le comité

---

[789] « Le président Bongo relance l'idée des casques verts de l'OUA », *La Croix*, 23 mai 1978, p 5

[790] Ahmed Amribet, « L'OUA et la sécurité en Afrique subsaharienne: Analyse d'une dynamique et ses interférences », Rabat, *Thèse de Doctorat, Université Mohamed V*, 1993, p 319

ad hoc du comité de l'OUA, il est mentionné que « les mercenaires acceptent leur rapatriement et prennent la décision de ne plus remettre les pieds en Afrique[791] ». Mais contrairement à ce serment, les mercenaires sont de retour en Afrique et cette fois, ils opèrent aux côtés des deux parties au conflit. Les mercenaires français se battent aux côtés des Biafrais quand les anglophones et lusophones soutiennent l'action du gouvernent Nigérian appuyé par la Grande-Brétagne.

Au sommet de l'OUA en septembre 1967, 38 chefs d'État réunis à Kinshasa se penchent sur le problème des mercenaires dans le pays. La révolte des mercenaires de Mobutu est perçue comme un risque menaçant, la stabilité et la souveraineté des États africains. Ils condamnent la révolte des soldats de fortunes et demandent des actions fortes contre les mercenaires et des gendarmes katangais. Le mercenariat au Congo représente une menace grave pour les États du continent et surtout pour les pays voisins où naissent des troubles dégénérant en conflits armés. Dans le cadre des négociations, la réunion des chefs d'État met en place un comité spécial chargé de la question. Les premiers textes sur les mercenaires proviennent de ce comité[792]. Mais il faut attendre quelques années pour qu'un projet de loi soit produit. C'est en juillet 1971, au huitième sommet de l'OUA tenu à Addis-Abeba, que « l'OUA a exhorté les pays membres à prendre des mesures appropriées pour que leurs territoires ne servent pas au recrutement, à l'entrainement des mercenaires ou au passage d'équipements qui leur soient destinés[793] ». Lors de ce sommet, il est demandé au groupe de neuf experts juridiques, l'élaboration d'un projet qui doit être présenté à Addis-Abeba aux séances du 10 au 26 janvier 1972. Le projet présenté comporte deux points; le premier concerne la convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique et la seconde porte sur l'extradition des mercenaires arrêtés. Tous ces projets vice la lutte contre les activités des soldats de fortune et leur présence dans les États africains. Mais les activités et les interventions de ceux-ci n'ont pas pour autant disparu bien au contraire. Les États en guerre continuent d'en recruter en grand nombre et de faire intervenir des armées étrangères. L'Angola reçoit l'appui des forces cubaines et des « conseillers soviétiques » quand, ses adversaires sont appuyés par des mercenaires, par l'armée sud-africaine et par les FAZ en 1975. Ainsi, face au renforcement des troupes de l'UNITA, le MPLA au pouvoir s'intéresse-t-il réellement au problème des mercenaires. Avec l'arrestation de 14 d'entre eux, aux côtés de

---

[791] *SHDN Vincennes, Série T, carton 10T763*, « Elements d'ambiance dans le cadre du règlement du problème des mercenaires », Bulletin de renseignement, AFA n°187/CNL/FA/SD, du 20 novembre 1967.
[792] Wilfred, Burchet et Dereck Roebuck, *Les Putains de l'impérialisme : les mercenaires en Afrique*, Paris, François Maspero, p 200
[793] Ahmed Amribet, *op.cit*, p 318

l'UNITA et du FNLA, le gouvernement saisit la communauté internationale et l'OUA. Cette plainte aboutit au projet de convention de Luanda du 10 juin 1976[794]. Le sommet de 1971 demande au groupe des neuf experts juridiques d'élaborer un projet sur la question. Ce projet est présenté aux séances du 10 et du 26 janvier 1972 dans la capitale éthiopienne. En juillet 1976, la commission internationale d'enquête sur les mercenaires réunit en Angola à l'initiative du gouvernement angolais[795] livre le texte de base de la convention de l'OUA. Ce texte intitulé, « Projet de convention sur la prévention et la suppression du mercenariat », influencera fortement la convention de juillet 1977. Ce texte comprend douze articles qui définissent, condamnent, sanctionnent les mercenaires et demande leur extradition. La définition donnée par l'article 1 de ce texte est différente de celle de l'article 47 du protocole I de 1977. Selon cette définition,

> Commet le crime de mercenariat, l'individu, groupe ou association, les représentants de l'État ou l'État lui-même qui dans le but d'opposer la violence armée à un processus d'autodétermination pratique l'un des actes suivants :
> a) Organiser, financer, fournir, équiper, entrainer, promouvoir, soutenir ou employer, de quelque façon que ce soit, des forces militaires consistantes ou incluant des personnes qui ne sont pas des nationaux du pays où elles vont opérer pour des gains personnels, moyennant le payement d'une solde, salaire, ou autre type de rétribution matérielle.
> b) S'enrôler, s'engager ou tenter de s'engager dans les forces mentionnées.
> c) Permettre que dans les territoires soumis ou dans tout autre lieu sous son contrôle se développent les activités mentionnées dans l'alinéa a), ou accorder des facilités de transit, transport ou autre opération des forces mentionnées[796].

Dans cette partie, les auteurs définissent le mercenariat à partir des actes qui permettent d'identifier un mercenaire. Dans cette tentative d'identification, la responsabilité des États et de leurs dirigeants n'est pas occultée. Il est constaté dans bien des cas que, si l'agresseur utilise des mercenaires, le pays agressé lui aussi emploie des mercenaires. Soutenus par certains États, les mercenaires au service des assaillants sont très souvent rémunérés par l'État qui soutient les rebelles ou qui lance les hostilités. Dans le cas des mercenaires cubains, c'est l'Angola, et Cuba qui s'occupent de leur honoraire. Mais durant la

---

[794] Comité international d'enquête sur les mercenaires, « Projet de convention sur la prévention et la suppression du mercenariat, Luanda, le 10 juin 1976 ». Wilfred, Burchet et Dereck Roebuck, *op. cit*, p 255-259

[795] En juillet 1976, a lieu en Angola un procès qui reste gravé dans l'histoire des mercenaires en Afrique. Plusieurs mercenaires arrêtés par les forces gouvernementales sont jugés alors que certains sont condamnés à plusieurs années de prison, certains écopent de la condamnation à mort. Sentence exécutée sur place. Ce procès qui est une sorte de mise en garde contre les personnes qui souhaiteraient s'engager comme mercenaires en Afrique et plus précisément en Angola. Cette situation fait réagir bon nombre de gouvernements et précipite l'adoption d'un texte de loi.

[796] « Projet de convention sur la prévention et la suppression des mercenaires en Afrique », Article 1
Wilfred Burchet et Dereck Roebuck, *op. cit*, p 255-259

période des rébellions lumumbistes, la rémunération des mercenaires est assurée par le gouvernement congolais. D'abord celui du Premier ministre Moïse Tschombé et ensuite celui de Mulamba. Quand Joseph Mobutu arrive au pouvoir, c'est lui qui se charge de cette rémunération. Les modes de traitement ici sont différents. En effet, le Congo-Zaïre est un pays souverain c'est sans contrainte aucune que le gouvernement dès juin 1964, il entreprend le recrutement des mercenaires. Le gouvernement est directement impliqué dans le recrutement, le financement et l'instruction des mercenaires. D'autres pays quant à eux facilitent le transit de mercenaires et leur fournissent équipement et moyens logistiques. C'est le cas de l'Angola en 1977 et 1978 lors des guerres du Shaba[797]. Selon ce texte, tout individu et tout État qui se rend coupable des actes mentionnés plus haut sont passibles de sanctions.

À ce titre, un État peut traduire un autre en justice ou « devant les organisations internationales compétentes[798] ». De cette façon, tout pays ayant recruté des mercenaires pour une partie à un conflit, ou ayant de quelque manière que ce soit participé à perpétrer des actes mercenaires, doit répondre de ses actes devant une cour de justice. Le texte prévoit l'extradition des coupables si un pays membre de l'OUA en fait la demande. Cette demande doit se faire si, les coupables des infractions citées à l'article 1 sont des nationaux du pays qui fait la demande d'extradition ou, si ces crimes ont été commis sur son territoire, conformément à l'article 8. Il accorde également aux criminels un droit minimum lorsqu'ils sont arrêtés. Il leur est permis de participer, à « l'enquête préliminaire sur les faits et l'accès, pendant le jugement, au service d'un avocat, ou s'ils le préfèrent, prendre en charge leur propre défense[799] ». Mais en revanche, le statut de prisonnier de guerre est refusé au mercenaire, un statut qui confère de grands avantages.

Ce projet de loi est pertinent autant dans sa définition que dans ses sanctions. Mais, il faut attendre juillet 1977 pour que l'OUA adopte un véritable texte sur la question des mercenaires. C'est lors de la 29ème session ordinaire du conseil des ministres de l'OUA, tenue à Libreville le 03 juillet 1977 que la convention est adoptée, sur l'élimination des mercenaires en Afrique. Elle donne une définition du mercenaire qui s'apparente en bien des points à celle de l'article 47 du protocole I. Elle comprend sept points sur la définition, et le sort réservé aux

---

[797] Lors du conflit angolais en 1976, les mercenaires recrutés par le FNLA transitent par le Zaïre. Donc le président, Mobutu, est impliqué dans ce recrutement.

[798] « Projet de convention sur la prévention et la suppression des mercenaires en Afrique », Article 3 alinéa 2b Wilfred Burchet et Dereck Roebuck, *op. cit*, p 255-259

[799] Projet de convention sur la prévention et la suppression du mercenariat, *op.cit*., Article 9. Lorsqu'un mercenaire est capturé lors d'un conflit armé auquel, il prend part, il n'est pas reconnu comme prisonnier de guerre. Ce qui lui enlève tous les privilèges liés à ce statut. L'article 47 du protocole I de 1977 retiendra également cette version.

mercenaires. Le texte est sans ambiguïté, la suppression pure et simple du mercenariat de l'Afrique et sa mise hors la loi sont préconisées par la convention. C'est le premier texte à qualifier les actions des « chiens de guerre », de « délits considérés comme des crimes contre la paix et la sécurité de l'Afrique[800] ». Les mercenaires sont perçus comme une menace grave pour l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale des pays membres de l'OUA. Elle prévoit, une totale coopération entre les membres de l'Organisation. Mais le texte traite seulement des pays membres de l'OUA ce qui limite sa portée. Son article 1 est ainsi édité,

> La présente convention caractérise comme mercenaire tout individu qui, n'ayant pas la nationalité du pays contre lequel ses actions sont dirigées, est employé, s'enrôle ou se lie volontairement à une personne à un groupe ou à une organisation donc le but est :
>
> a) de renverser par les armes ou par tout autre moyen le gouvernement de cet État membre de l'OUA
>
> b) d'attenter à l'indépendance, à l'intégrité territoriale ou au fonctionnement normal des institutions dudit État ;
>
> c) de s'opposer par un moyen quelconque aux activités de tout mouvement de libération reconnu par l'organisation de l'unité africaine[801].

Comme libellé, si on la reporte au contexte du Congo-Zaïre en 1978, la convention de l'OUA doit permettre juger les auteurs des attaques du Shaba. Mais ce que l'on constate dans ce cas, c'est qu'aucun État ne fait référence à cette convention pour régler la question des bandes armées et mercenaires qui troublent la paix au Zaïre. Le texte de juillet 1977 de l'OUA contient de nombreuses dispositions, qui si elles sont normalement appliquées doivent permettre de lutter efficacement contre les mercenaires en Afrique.

D'un point de vue juridique, le texte apporte plusieurs solutions mise à part l'extradition. Les soldats de fortunes ne bénéficient d'aucune couverture juridique s'ils sont appréhendés sur un terrain d'opération. Et les pays membres de l'OUA ont chacun le droit de décider des sanctions contre un mercenaire interpellé sur leur territoire. À cela, s'ajoute la possibilité de juger le coupable dans plusieurs États où il est intervenu. Ce qui est intéressant dans cette convention, c'est la possibilité pour un État tiers de poursuivre un autre État si son gouvernement s'est allié ou s'est rendu coupable d'actes mercenaires selon les dispositions de l'article 1 de la présente convention. Déjà lors de la huitième session de l'organisation en juillet 1971 à Addis-Abeba, « l'OUA a exhorté les pays membres à prendre des mesures appropriées pour que leurs territoires ne servent pas au recrutement, à l'entrainement des

---

[800] Organisation de l'unité africaine, CM/817 (XXIX) Annexe II Rev.1, « Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique », article 2, *https://au.int/sites/default/files/treaties/37287-treaty-0009_-_oau_convention_for_the_elimination_of_mercenarism_in_africa_f.pdf*, consulté le 05/08/2020

[801] *Ibidem*, article 1

mercenaires ou au passage d'équipements qui leur soient destinés[802]». Dans ce dernier cas de figure, l'Angola aussi bien que la Zambie sont passibles de poursuites judiciaires. Mais là encore rien n'est fait. Par deux fois, le président zaïrois Joseph Mobutu porte plainte contre son homologue angolais. Le territoire angolais est utilisé non seulement comme sanctuaire par l'opposition armée zaïroise, mais le président angolais est le principal soutien des ennemis du Zaïre. En fournissant à ces derniers un sanctuaire, de l'armement et des mercenaires pour les accompagner dans leurs actions le président angolais se rend coupable d'actes mercenaires. Si rien n'est fait, c'est parce que le Zaïre ne pas peut demander l'application de la convention. Le pays n'a pas ratifié la convention et n'est pas partie. C'est aussi parce que le président du Zaïre soutient les forces dissidentes angolaises en engageant ses propres troupes en Angola.

La guerre de Shaba I en 1977 a accéléré la mise en place de la Convention africaine sur les mercenaires. Le texte final sur l'élimination des mercenaires contient quinze articles qui établissent le cadre juridique contre les mercenaires et leurs alliés en Afrique. Les articles sont tous pertinents et le texte est sans ambiguïté. Il traite les activités mercenaires comme de graves menaces pour l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale des États membres de l'OUA. Il prévoit une coopération totale entre les différentes parties afin de faire disparaître de l'Afrique le fléau du mercenariat. Durant longtemps l'on a cru que c'était l'OUA qui a copié la définition fournie par le Protocole additionnel I aux conventions internationales de Genèvre. Mais en réalité, l'OUA est la première à mettre en place un texte juridique sur les mercenaires en Afrique. Le projet de convention qui date de 1972 en est la parfaite preuve. Dans ce projet, elle établit déjà une définition du mercenaire qui sera reprise en grande partie, par le comité international de la croix rouge dans son article 47 du Protocole additionnel I. Le texte de ce protocole n'est adopté que le 8 juin 1977.

De son côté l'ONU dès 1968, commence à prendre au sérieux les actions mercenaires. Elle qualifie « la pratique consistant à utiliser des mercenaires contre les mouvements de libération nationale d'acte criminel et que les mercenaires eux-mêmes sont des criminels[803] ». Mais ses textes se bornent à incriminer les mercenaires et leurs soutiens sans apporter une quelconque solution ni définition. La nouveauté avec l'OUA, c'est la base juridique que son texte apporte en matière de définition et surtout, il propose des solutions (sanctions et condamnations possibles). L'OUA, caractérise le mercenaire comme,

---

[802] Ahmed Amribet, *op. cit,* p 318

[803] Résolution 2465 (XXIII) du 20 décembre 1968, confirmée notamment par les résolutions 2548 (XXIV) du 11 décembre 1969, 2708 (XXV) du 14 décembre 1970, 3103 (XXVIII) du 12 décembre 1973, 33/24 du 8 décembre 1978. Voir également, A.A, Yusuf, « Mercenaries in the Law of Armed Conflict », *A. Cassese (ed.), The New Humanitarian Law of Armed Conflicts, op. cit,* p 119-121

> Tout individu qui, n'ayant pas la nationalité du pays contre lequel ses actions sont dirigées, est employé, s'enrôle ou se lie volontairement à une personne à un groupe ou à une organisation dont le but est :
> a) de renverser par les armes ou par tout autre moyen le gouvernement de cet État membre de l'OUA ; C'est une première et elle introduit une nouvelle ère dans la lutte contre les activités mercenaires en Afrique.
> b) d'attenter à l'indépendance, à l'intégrité territoriale ou au fonctionnement normal des institutions dudit État ;
> c) de s'opposer par un moyen quelconque aux activités de tout mouvement de libération reconnu par l'organisation de l'unité africaine[804].

Compte tenu de cette définition, l'application de la convention est limitée, car elle ne concerne que les États parties membres de l'OUA. Les rédacteurs de la convention ont aussi cherché « à établir un régime défavorable au mercenaire où, il ne peut se prévaloir d'aucune protection[805] » qu'elle relève des lois juridiques nationales ou internationales.

Ainsi, les sanctions sont-elles laissées à la libre appréciation des États parties. Dans ses articles 4 et 5, la convention demande à chaque État de prendre des sanctions sévères contre les crimes de type mercenaire et de punir tous ceux qui arrêtés sur leur territoire, se sont rendus coupables de ces crimes. Quant aux identifications, elles sont citées à l'article 2. Parmi elles, les recruteurs, les instructeurs sont tous considérés comme des mercenaires et passibles de condamnation. Dans le cas du Congo, cela ne change véritablement rien. En 1978, quand les « Tigres » katangais accompagnés de leurs instructeurs cubains attaquent le Congo, aucune sanction n'est prise contre ces derniers. La convention régionale n'est pas évoquée dans les discussions ni dans la résolution du problème. L'Angola qui est mentionné comme étant le commanditaire de ces attaques n'est en aucune manière inquiété. L'on assiste juste à des condamnations verbales sans véritables portées. Et pour cause, l'Angola qui en 1976 invite la commission internationale de l'OUA à suivre le procès de 13 mercenaires n'est pas membre de l'OUA. Ce n'est qu'en 1979 que le pays signe la charte d'adhésion à l'organisation régionale africaine. Le Zaïre lui également n'a pas ratifié cette convention. Il ne ratifie la convention qu'en juillet 1979[806]. La convention ne s'appliquera jamais dans le cas du Congo-Zaïre.

Il s'ensuivra d'autres attaques et implications de mercenaires dans les conflits qui émaillent le continent durant des décennies sans que l'OUA ni même un État quelconque prenne des sanctions contre les mercenaires. Une telle situation interpelle sur l'efficacité de la

---

[804] Organisation de l'unité africaine, « Convention de l'oua sur l'élimination du mercenariat en Afrique », *CM/817 (XXIX) Annex II Rev.1, op.cit*,
[805] Ahmed Amribet, *op. cit*, p 326
[806] Comité international de la Croix-Rouge, « Traités, États parties et Commentaires », *https://ihl-databases.icrc.org*, consulté le 27/08/2019

convention. Bien que chaque pays africain soit conscient de la nécessité de se protéger contre les actes mercenaires, les chefs d'État se laissent l'opportunité de pouvoir faire intervenir des forces plus aguerries au combat dans un conflit sur leur territoire. C'est la raison la plus plausible qui explique la réticence des États africains à ratifier la Convention. Cette situation limite empêche l'application de la convention. L'année de son adoption, aucun pays ne la ratifie. C'est à partir de 1978 que commencent les ratifications. Cette situation limite et complique son application. C'est seulement le « 22 avril 1985 qu'elle entre en vigueur[807] ». Elle n'est pas appliquée en 1978 et bien plus encore dans les années chaudes qui voient la chute du Mobutisme en mai 1997. Alors que le Zaïre a ratifié la convention sur l'élimination des mercenaires en Afrique, cela ne l'empêche pas de recruter des mercenaires contre la rébellion de l'AFDL. Ce dernier également de son côté utilise à profusion, les mercenaires noirs et les Américains qui eux s'occupent de la Logistique et des communications.

Ainsi, la convention de l'OUA est restée lettre morte et sans véritable portée. La seule véritable action contre les mercenaires en Afrique est l'œuvre du gouvernement angolais avec M. Agostino Neto en 1976. Mais à cette époque, aucun texte défini n'existe dans le cadre de l'OUA. Le Congo Zaïre devenu République démocratique du Congo ne cesse de flirter avec le mercenariat de toutes tendances. Si dans les années 1970 et 1990, la convention africaine pouvait permettre de lutter contre les mercenaires, son applicabilité se réduit drastiquement à partir des années 1990 avec l'apparition d'une nouvelle forme de mercenariat. Amorcé au début des années 1980, c'est au début de 1990 que les sociétés militaires ou compagnies militaires privées se font véritablement connaitre. Désormais, les mercenaires sont protégés par de grosses entreprises, véritables holdings qui les emploient. Le mercenariat est devenu une entité morale et non plus seulement un individu. La profession s'en trouve elle-même transformée dans ses principales caractéristiques. Le mode de recrutement et les points essentiels sur lesquels se fondent les différentes définitions du mercenaire, elles aussi ne sont plus les mêmes. Elles sont transformées dans les bases, le nouveau mercenariat passe entre les mailles de lois pénales des États.

Les travaux de l'OUA servent également à certaines au CICR pour jeter les bases d'une sérieuse réflexion juridique sur le phénomène des mercenaires dans le monde. Lors de la discussion sur le statut des prisonniers de guerre en 1977, le comité de la croix rouge adopte à article 47 un texte sur la situation des mercenaires dans les guerres. C'est le tout

---

[807] Comité international de la Croix-Rouge, « Traités, États parties et Commentaires », *op. cit*

premier texte international officiel sur la question des mercenaires en dehors du projet de texte de l'OUA de 1972.

1.2. L'action du CICR

Dans le cadre de son action pour le bien-être des personnes en situation de paix comme de guerre, le Comité international de la croix rouge adopte le 12 août 1949, une série de convention sur la question des personnes en situation de guerre. Entre 1977 et 1978, plusieurs protocoles additionnels viennent compléter ce texte. Dans celui de juin 1977, l'article 47 traite précisément du cas des mercenaires. Ces personnes qui se battent comme des soldats aux côtés des différentes parties à un conflit ne sont pas de véritables soldats et donc, il est difficile de les classer. Le traitement de leur cas se révèle compliqué quand ils sont arrêtés. Le CICR qui se bat pour le respect des droits de tous y compris des prisonniers décide alors de mettre en place une série de normes afin de faciliter le traitement des mercenaires. C'est dans ce cadre que le 8 juin 1977, il met en place le texte le plus universel et le plus utilisé pour définir les mercenaires. Ce texte stipule que :

> 1. Un mercenaire n'a pas droit au statut de combattant ou de prisonnier de guerre
> 2. Le terme « mercenaire » s'entend de toute personne :
> a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ;
> b) qui en fait prend une part directe aux hostilités
> c) qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogue dans les forces armées de cette Partie ;
> d) qui n'est ni ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit ;
> e) qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit ; et
> f) qui n'a pas été envoyée par un État autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État[808].

Dans le premier article, le CICR traite de la question des mercenaires en situation de guerre. Les mercenaires s'ils sont arrêtés lors d'un conflit, ne sont pas considérés comme des prisonniers de guerre. Dans ce cas, ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les autres soldats qui eux sont considérés comme des prisonniers de guerre. C'est dans ce sens que ce

---

[808] CICR, « Protocole additionnel I aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux », 8 juin 1977 article 47, *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/WebART/470-750057,* consulté le 01/8/2012

texte est une grande innovation. L'article 1, stipule qu' « un mercenaire n'a pas droit au statut de combattant ou de prisonnier de guerre[809] ». La chose étant clairement définie, cette clause à elle seule peut dissuader les individus avides de sensations et de guerres, de s'engager dans un conflit quel que soit l'endroit où il se trouve. Cette clarification permet au CICR de travailler dans de meilleures conditions et de savoir vers quelle classe de combattant orienter ses actions. Le cas de mercenaires retranchés dans Bukavu assiégé est un cas d'école que le comité international de la croix rouge veut éviter à l'avenir. À ce moment sans véritable clarification et s'appuyant sur ses textes préalables, l'ONG s'est trouvée dans l'obligation d'intervenir pour sauver des vies. Mais avec cette précision, les mercenaires en cas de problème ne peuvent bénéficier de l'aide du CICR.

La définition que donne cet article permet d'englober une bonne quantité de situations, tout en précisant parfaitement le type clé de mercenaires qui est incriminé ici. La définition classique du mercenaire fait de tout employé et salarié un mercenaire. Avec le CICR, la particularité du mercenaire ici est bien définie. Dans le paragraphe a) du deuxième article, il est marqué que l'individu est recruté pour combattre dans un conflit armé. C'est une spécification importante. Au Katanga, et même durant les rébellions lumumbistes de 1964, tous les Européens étaient considérés par la population comme étant des mercenaires alors que tous ne combattaient pas. Les paragraphes *b* et *c* viennent appuyer cette précision en apportant plus de poids par les détails qu'ils donnent.

Cependant, ces précisions représentent en même temps un grave handicap en ce qui concerne les conseillers militaires qui peuvent être des mercenaires. Ces derniers n'interviennent pas directement sur le terrain des opérations. Dans le paragraphe *f*, il est mentionné « qui n'a pas été envoyée par un État autre qu'une partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État[810]». Cette citation inclut le fait qu'un pays tiers peut envoyer des membres de son armée dans un État en proie à un conflit. Cette mission est alors officielle. Mais cela peut être le contraire et même une mission officielle peut être un acte de mercenariat avéré comme ce fut le cas durant la sécession katangaise. Le Gouvernement belge envoie une mission technique au Katanga pour réorganiser la gendarmerie katangaise alors que la province est en sécession et combat contre l'ANC. Bien que ces officiers belges soient mandatés par leur gouvernement, il n'en reste pas moins qu'ils sont considérés comme des mercenaires. Des « soldats de fortune » qui apportent

---

[809] « Protocole additionnel I aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux », 8 juin 1977 *op. cit*, article 47
[810] *Ibidem*, paragraphe f

une aide militaire considérable à une armée dissidente contre un gouvernement légitime. D'un autre côté, les mercenaires peuvent être de simples conseillers ou formateurs qui ne prennent pas une part directe au conflit. Dans le cas des guerres du Shaba, les formateurs cubains sont considérés par le gouvernement zaïrois comme des mercenaires alors que ces derniers prennent rarement part aux hostilités.

Mais, cet article représente un point de départ dans la criminalisation juridique des mercenaires. À sa suite les Nations Unies mettent en place un texte semblable pour criminaliser le mercenariat et permettre une lutte plus efficace contre ce phénomène. Les Nations Unies n'ont attendu ni l'OUA ni le CICR pour prendre des mesures contre les mercenaires. Même si un véritable texte de loi n'est pas écrit par cette instance internationale. La présence mercenaire au Congo donne l'occasion à l'Organisation internationale, de condamner des mercenaires. Mais face à la montée en puissance du mouvement mercenaire, l'Organisation décide de mettre en place de véritables arguments juridiques.

Ce que l'on retient de l'article 47, c'est que le CICR ne propose aucune sanction ni réprimande contre les mercenaires. À la différence de celle de l'OUA, il ne considère pas le mercenariat comme une infraction grave. Le texte du protocole I ne permet pas de lutter véritablement contre les mercenaires et leurs actes. C'est tout simplement un texte qui rend possible la clarification de la situation du mercenaire en temps de guerre. Ce n'est pas véritablement un texte juridique. Celui de l'OUA a une portée limité car il ne concerne que les pays membres de l'Organisation. Pour cela, un autre texte est produit par l'ONU dans le but de rassembler plus de consensus sur la criminalisation des mercenaires et du mercenariat.

2. Le poids de l'ONU

C'est avec la question des mercenaires au Congo que l'ONU commence sa lutte contre les mercenaires. Déjà en 1961, 1962, 1964, l'organisation condamne le mercenariat impliqué dans la sécession katangaise. Mais ces différentes condamnations ne sont que de simples condamnations et non des actions puissantes contre la pratique du mercenariat et son utilisation par des parties engagées dans des conflits armés. Au lendemain de la révolte des mercenaires en juillet 1967, le président congolais saisit l'ONU par une plainte pour agression. Plus tard, c'est une autre plainte qui intervient cette fois contre l'Angola. Le président accuse le gouvernement angolais de servir de base et de zone de transit pour les forces rebelles et les mercenaires. Déjà en 1966, avec la révolte des gendarmes katangais, l'Angola est indexé par le même président congolais.

L'ONU n'est pas restée sans donner suite à ces plaintes. Si les accusations ne donnent pas lieu à des séances spéciales, l'organisation internationale se fait l'honneur de traiter le sujet. C'est ainsi que plusieurs résolutions condamnent ces actes et demandent l'arrêt de telles pratiques par les pays indexés. Mais loin de mettre fin aux activités mercenaires sur le continent et spécialement au Congo-Zaïre, l'on constate un accroissement des interventions mercenaires dans ce pays et dans le reste de l'Afrique. Une situation qui fait réfléchir sur la création d'un comité chargé spécialement de ce problème. C'est ainsi que l'ONU crée en 1986, « le comité spécial des Nations unies pour les mercenaires » suivi en 1987 de la création d'un poste de Rapporteur spécial occupé par Enrique Ballestéros.

2.1. La diplomatie onusienne

Dans ces différentes résolutions sur la sécession katangaise, l'ONU a toujours condamné les mercenaires tout en préconisant des actions contre cette présence. Ces dernières se limitent juste à l'évacuation des mercenaires hors du Katanga et du Congo. Et à des condamnations sans véritables actions. Seul au moment de la sécession katangaise, les mercenaires sont arrêtés avant d'être évacués par les troupes des Nations Unies. À la suite de cela, les résolutions et autres actions arrêtées par l'organisation restent lettre morte.

En 1967 quand « les mercenaires de la République » se révoltent au Zaïre contre leur employeur, ce dernier saisit l'OUA et l'ONU. Si l'OUA mobilise des ressources politiques et diplomatiques importantes pour tenter de trouver une issue à la crise, l'ONU se limite à une condamnation et une médiation au travers du CICR. Le 10 juillet 1967, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte, la Résolution S/RES/239. Cette ordonnance condamne tout pays qui se rend complice des actions mercenaires en fournissant gîte et transit pour les mercenaires. Elle vise également les États qui facilitent le recrutement de mercenaires. Dans l'article 1 il est mentionné, « état qui persiste…[811]» L'utilisation de ce terme fait référence à un antécédent.

En effet, déjà en 1966, le président congolais avait saisi l'ONU par une accusation contre l'Angola qui selon lui intervient dans les affaires intérieures du Congo. Le Conseil de sécurité siégeant en sa 1306ème séance du 14 octobre 1966, adopte la résolution 226. À l'article 1 de cette ordonnance, le Conseil de sécurité « invite instamment le gouvernement portugais (…) à ne pas permettre à des mercenaires étrangers d'utiliser le territoire Angolais

[811] Conseil de Sécurité, « Résolution 239 (1967) du 10 juillet 1967 », *https://unodcs.org/s/res/239 (1967)*, consulté le 25/08/2019

comme base opérationnelle en vue d'une ingérence dans les affaires intérieures de la République du Congo [812] ». Cette clause est en quelque sorte reprise par la résolution du 10 juillet 1967. Le président Joseph Mobutu n'a pas oublié que les gendarmes katangais révoltés en juillet 1966 sont longtemps restés en exil en Angola où ils servaient dans l'armée coloniale portugaise. Alors, il est normal que l'Angola soit une fois de plus accusé surtout que c'est sur son territoire que l'opération de diversion montée par Bob Denard pour venir en aide à Jean Schramme est montée. C'est avec la complicité du gouvernement angolais que les mercenaires de « l'opération Lucifer[813] » sont internés et entrainés et envoyés au Katanga en novembre 1967. C'est pourquoi la résolution de juillet 1967 mentionne le terme « tout État qui persiste ». Elle appelle « les gouvernements à veiller à ce que leur territoire et les autres territoires sous leur contrôle, ainsi que leur ressortissant, ne soient pas utilisés aux fins de la préparation d'action subversive et du recrutement, de l'encadrement ou du transit de mercenaires …[814] ». Si le gouvernement portugais n'est pas directement indexé, par simple analyse l'on comprend qu'il s'agit bien de ce dernier.

Une autre résolution est adoptée en novembre 1967 au moment où les mercenaires sont évacués de Bukavu. Elle fait suite à l'intervention mercenaire de Bob Denard dans le sud du Katanga. Le Président Joseph Mobutu saisit le Conseil de Sécurité. Réunit en séance plénière n 1378, le Conseil de sécurité adopte l'ordonnance n°241 dans laquelle le Portugal et les pays qui fournissent assistance aux mercenaires sont interpellé. Il appelle le gouvernement portugais « à mettre immédiatement fin conformément aux résolutions précitées du Conseil de sécurité, à l'octroi aux mercenaires de quelques assistances que ce soit[815] ». La résolution invite également tous les autres États du continent tentés par une aventure militaire sur le sol congolais à s'en abstenir. Les mercenaires ne bénéficient pas seulement de l'aide du Portugal, mais aussi de plusieurs autres gouvernements pour le transit, le recrutement, etc. Cela l'ONU le souligne également dans l'article 4 et le préambule de la résolution. Les richesses minières de la province congolaise attirent les appétits du Portugal. Il souhaite étendre son influence ou au moins bénéficier de quelques concessions minières dans la région. Alors, si venir en aide à Moïse Tschombé ou à ses sbires peut permettre de voir ce désir devenir réalité pourquoi ne

---

[812] Conseil de Sécurité, « Résolution 226 du 14 octobre 1966 », *https://digitallibrary.un.org/record/112437?ln=en*, consulté le 25/08/2019

[813] Il s'agit de l'opération de Bob Denard lancée en novembre 1967 dans le sud Katanga avec les mercenaires recrutés et internés en Angola par Moïse Tshombé avant son arrestation.

[814] Conseil de Sécurité, « Résolution 239 (1967) du 10 juillet 1967 », *https://unodcs.org/S/RES/239 (1967)*, consulté le 25/08/2019

[815] Conseil de sécurité, « Résolutions S/RES/241, du 15 novembre 1967 », article, 3, *https://undocs.org/en/S/RES/241(1967)*, consulté, le 25/08/2019

pas y aller. C'est ainsi qu'il faut comprendre le soutien indéfectible du gouvernement colonial portugais et plus tard du gouvernement angolais aux Katangais. Les richesses minières du Katanga jouent un rôle de premier plan dans les différentes ingérences (politiques, militaires, mercenaires, etc.) qui se déroulent sur le sol congolais. Si l'organisation précise à l'article 6, qu'elle reste saisie de la question[816] c'est tout simplement que le Congo depuis son indépendance est considéré comme une région majeure dans la lutte Est-Ouest. Les évènements de mars 1977 et de mai 1978 confirment la fragilité de la situation militaire et politique dans la région. Et toujours l'Angola est un des soutiens des actions mercenaires et subversives contre son voisin zaïrois. Cette fois, le Conseil de sécurité n'intervient pas. Le Président Joseph Mobutu demande plutôt l'aide étrangère bilatérale.

S'appuyant sur les évènements passés et les résolutions arrêtées les années antérieures, et vues la gravité des guerres du Shaba I et II, les Nations décident de transcrire leurs actions en faits réels. En 1986[817], l'ONU décide de créer un Comité spécial et un poste de rapporteur spécial sur la question des mercenaires. Tout au long de la décennie 1980, le Rapporteur spécial sillonne les pays dans le but de rassembler les informations nécessaires à la mise en place de sanctions véritables contre ce phénomène.

2.2. La création du comité spécial des Nations unies pour les mercenaires

Durant plusieurs décennies, l'ONU au travers de ses différents organes a entamé une lutte contre l'action mercenaire dans le monde. L'Afrique qui au lendemain de l'indépendance des anciennes colonies devient le terrain favori de l'action des mercenaires est alors au cœur de l'attention onusienne. Cette lutte timide dans ses débuts passe à une nouvelle étape avec les guerres du Shaba. La communauté internationale prend conscience qu'il faut des arguments juridiques pour lutter contre le phénomène. C'est alors que la commission des droits de l'Homme des Nations unies décide de la création d'un comité spécial chargé de la lutte contre les mercenaires. Il s'agit du Comité spécial contre les mercenaires. Cette commission est chargée de lutter contre « l'Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination ». Cette commission est chargée de mener des actions de renseignement sur l'utilisation des

[816] Conseil de sécurité, « Résolutions, du 15 novembre 1967 », *S/RES/241, op. cit,* article 6

[817] Le Nigéria est à l'origine d'une initiative aux Nations-Unies qui porta, en 1981 sur la création d'un Comité Spécial pour l'élaboration d'une convention internationale, etc, Tullio Trevers, « Organisations des Nations-Unies et organisations internationales, la Convention de 1989 sur les mercenaires », consulté sur le site, *https://www.persee.fr/doc/afdi*, le 25/08/2019

mercenaires dans les zones sensibles et les pays en guerre. Le but de cette action est de collecter des informations nécessaires qui permettent de mener à bien leur lutte. Pour ce faire, une commission d'enquête est envoyée dans chaque pays concerné. De rencontres fréquentes sont organisées avec les officiels, les opposants et les milices armées des États. Le Comité établit régulièrement des rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Ces rapports constituent des bases de travail pour le Conseil de sécurité dans sa lutte contre les mercenaires et toute autre violence apparentée au mercenariat. Il propose également des solutions pour sortir de l'engrenage du mercenariat.

Dans son rapport du 7 juillet 1986, le Rapporteur spécial incite les États membres à mettre tout en œuvre pour lutter contre l'activité mercenaire.

> Calls upon all States to exercise the utmost vigilance against the menace posed by the activities of mercenaries and to ensure, by both administrative and legislative measures, that their territory and other territories under their control, as well as their nationals, are not used for the recruitment, assembly, financing, training and transit of mercenaries, or the planning of such activities designed to destabilize or overthrow the Government of any State and to fight the national liberation movements struggling against racism, apartheid, colonial domination, foreign intervention and occupation for their independence, territorial integrity and national unity[818].

Cette résolution fait référence aux précédents textes en rapport avec la question des mercenaires en Afrique principalement au Congo ex-belge. Il s'agit entre autres des textes, *1514 (XV) du 14 décembre 1960, 2395 (XXIII) du 29 novembre 1968, 2465 (XXIII) du 20 décembre 1968, 2548 (XXIV) du 11 décembre 1969, 2708 (XXV)*[819]. Durant plusieurs décennies, le comité s'attelle à collecter les informations sur les activités liées à l'action. Mais aussi à avertir les pays et gouvernements sur les dangers du phénomène mercenaire. Les tournées dans les pays en Afrique comme en Europe ne visent pas seulement à rassembler les informations sur les activités mercenaires. C'est également un moyen, d'inciter les États à

---

[818] Office of the High Commissioner Human Rights, Economic and Social Council Resolution 1986/43, Use of mercenaries as a means to violate human rights and to impede the exercise of the right of peoples to self-determination p 3, consulté sur le site *http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=105* le 21/08/2018. « Invite tous les États à faire preuve de la plus grande vigilance face à la menace que représentent les activités des mercenaires et à s'assurer, par des mesures administratives et législatives, que leur territoire et les autres territoires sous leur contrôle, ainsi que leurs ressortissants, ne sont pas utilisés pour le recrutement, le rassemblement, le financement, la formation et le transit de mercenaires ou la planification de telles activités destinées à déstabiliser ou renverser le gouvernement d'un État et à combattre les mouvements de libération nationaux luttant contre le racisme, l'apartheid, la domination coloniale, l'intervention étrangère et l'occupation pour leur indépendance, leur intégrité territoriale et leur unité nationale ».

[819] Assemblée générale, « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires », Résolution A/RES/44/34 du 4 décembre 1989 de *https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/INTRO/530*, consulté le 05/08/2018

prendre au sérieux la menace que représente l'utilisation des mercenaires pour les pays sous domination et à se doter de mesures juridique adéquates. Si les puissants États des Nations unies condamnent à l'unanimité les actes mercenaires au Congo, en Afrique et ailleurs dans le monde, ils sont au contraire retissant à prendre des mesures radicales contre l'action mercenaire. Les pays comme la France, L'Angleterre, la France, les États-Unis n'ont pas ratifié la convention internationale contre « le recrutement, l'utilisation le financement et l'instruction des mercenaires[820] ». Il faut attendre en 2001 pour que le quorum de ratifications demandé soit atteint pour que celle-ci entre en vigueur. Ce n'est qu'à ce moment qu'elle peut rentrer en application. Dans son rapport de janvier 1998, le rapporteur spécial réaffirme que les actes de mercenariat et leurs auteurs devraient être considérés comme criminels et pourtant une prise de conscience responsable de la part des États peut faciliter la prise de sanction.

La mission du rapporteur spécial est une tâche laborieuse dans la mesure où tous les pays membres de l'ONU ne veulent pas ratifier ou même à entreprendre des actions permettant de limiter voire, d'éradiquer le phénomène des mercenaires en Afrique et au Congo. Les membres du Comité mettent tout en œuvre afin de faire signer les différents textes surtout, la convention internationale afin de permettre une lutte plus efficace contre le mercenariat dans le monde. Le gouvernement zaïrois, qui saisit le Conseil de sécurité à chaque fois que les « soldats sans frontières » sont signalés sur son territoire, est le premier à ne pas respecter les résolutions arrêtées. Le pouvoir qui est issu d'un coup d'état militaire flirt sans cesse avec ces bandes armées qui se vendent au plus offrant. L'on retrouve même dans le rôle du conseiller militaire du président, un ancien mercenaire belge qui a participé à toutes les interventions mercenaires entre 1961 et 1967. Il s'agit de Christian Tavernier. Ce dernier est encore présent lors de la guerre civile de 1996-1997 qui emporte le gouvernement zaïrois de Joseph Mobutu.

Cette situation rend difficile la tâche pour le comité et freine l'application des textes régionaux et internationaux contre les activités mercenaires. Les États eux-mêmes se rendent, complices des mercenaires en les employant et en refusant de ratifier les textes. C'est le cas de l'Angola. Le gouvernement angolais est le premier à avoir condamné des mercenaires et même certains à la peine de mort en 1976. Mais il est troublant de voir comment ce même gouvernement utilise les mercenaires pour assouvir ses propres ambitions et vengeances au

---

[820] Assemblée générale, « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, » adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution A/RES/44/34 du 4 décembre 1989 entrée en vigueur: 20 octobre 2001, *http://www.derechos.org/nizkor/ley/doc/mercenaires.html*, consulté le 17/04/2020

Zaïre. Le pays n'a toujours pas ratifié la convention de l'OUA qu'il a signée le 19 juillet 1979. La lutte contre le mercenariat est une chose laborieuse et nécessite la mobilisation de nombreuses ressources aussi bien politiques que diplomatiques. Les organisations régionales et internationales l'ont bien compris. Lancée par l'organisation africaine dès les années 1970, cette lutte se concrétise en juin 1977 avec l'article 47 du Protocole I suivi un mois plus tard de la Convention africaine sur les mercenaires. Quant à l'ONU, ses actions restent limitées aux condamnations diverses. Mais prenant conscience de l'accroissement de ces activités, l'organisation décide de mettre en place à partir des années 1980, un dispositif chargé de surveiller ce phénomène et son action sur le bien-être de population. Ces actions sont louables et bienvenues. Mais il faut reconnaitre que les mercenaires sont de plus en plus nombreux et leurs activités prennent à partir de 1990, des allures de business avec la naissance des Sociétés militaires privées.

Les textes ne permettent pas de lutter efficacement contre le mercenariat. Cette inefficacité a deux origines. Tout d'abord, les conventions sont difficilement applicables à cause de la limitation géographique (convention africaine), mais aussi parce qu'elles n'entrent pas immédiatement en application à cause au quorum nécessaire. L'article 47 dénonce le mercenariat et n'accorde pas de droits véritables aux combattants mercenaires dans les guerres. Mais il ne propose pas de sanction contre ces derniers. L'OUA à travers sa convention entend lutter contre ce handicap. Mais elle ne s'adresse qu'aux pays membres de l'organisation. Tout État qui n'est pas membre de l'OUA n'est pas concerné par la présente convention. Ainsi, plusieurs pays peuvent continuer à utiliser les mercenaires, mais aussi à en faciliter le recrutement, l'entrainement, le transit et l'équipement. D'autre part, cette débâcle trouve son origine dans l'applicabilité des décisions arrêtées. Les États africains ont du mal à se constituer partie à cette ordonnance. Beaucoup l'ont signé sans la ratifier. Cela empêche son application. Ce n'est que le 22 avril 1985 qu'elle entre en vigueur[821]. L'article 47 du Protocole additionnel I est quant à lui limité dans son application, car il ne propose aucune sanction contre les mercenaires et leurs commanditaires. Jusqu'ici, il est dommage de constater que les différentes résolutions arrêtées par les Nations unies sont toutes restées impuissantes face à la progression du phénomène mercenaire.

Un phénomène qui continue à faire couler l'encre. Alors qu'une relative stabilité règne désormais dans l'ex-Congo belge, les activités mercenaires elles n'ont pas cessé pour autant.

---

[821] International Committee of the Red Cross, « Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique. Libreville, 3 juillet 1977 », *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/485?OpenDocument* consulté le 25/08/2019

En effet, le phénomène est entré dans une nouvelle phase de sa croissance. Expérimenté dès le début des années 1980, c'est en 1990 que l'on constate un véritable boom dans les activités des mercenaires. Une situation qui n'est pas passée inaperçue à la communauté internationale qui depuis plusieurs années, réfléchit à la meilleure manière de criminaliser ces soldats et leurs activités. La fin de la décennie 1980 est marquée par l'adoption d'une convention internationale. Dans le même temps, le Zaïre retombe dans la spirale mercenaire avec une nouvelle guerre civile née de l'embrasement de la région des Grands Lacs.

L'intervention des mercenaires au Congo est devenue un fait viral. À chaque guerre ou conflit, leur présence est signalée. Comme entre juillet 1960 et janvier 1963, les mercenaires sont de retour au Congo en juillet-août 1964. Cette fois, ils sont engagés par un gouvernement légitime congolais dirigé par Moïse Tshombé. Depuis plusieurs mois, dans le Kwilu et dans l'Est du pays, les rebelles luttent contre le pouvoir central. L'armée nationale du pays engagée dans les combats se montre vite dépassée. Cette armée est restée profondément marquée par une indiscipline chronique et un manque de formation et d'équipement qui se manifeste lors des combats. Sur le front certains parmi eux sont devenus des alliés, ou même des membres de la rébellion. Sans moyens véritables de faire face à l'avancée de la rébellion, le Premier ministre décide de faire appel aux mercenaires. Pour les motiver à l'engagement, les salaires qui sont proposés ne les laissent pas indifférents.

Très vite, ils arrivent à résorber la rébellion et sauvent au passage de nombreux otages européens et africains. Leurs actions et leurs activités les placent dans une position confortable. Perçus comme « des saints sauveurs », ils s'installent même dans une forme d'administration des zones libérées. Mais alors que tout va bien et que Joseph Mobutu pense à la création d'une Légion étrangère congolaise avec les mercenaires, l'annonce de la dissolution des unités mercenaires entraine chez ses derniers la consternation qui se mue en révolte. Mais une révolte qui prend ses racines dans un projet de déstabilisation monté par Moïse Tshombé. Les révoltes de juillet 1966 et 1967 montrent le risque que représentent les mercenaires pour la stabilité du Congo. Pour une fois, les Congolais et la communauté internationale sont d'avis que les mercenaires doivent quitter le pays. Ainsi, l'on pense que le Congo est à l'abri désormais. Mais très vite, les guerres du Shaba viennent rompre le fragile équilibre acquis. Les Tigres katangais, réfugiés en Angola, se lancent à l'assaut de l'ancienne province du Katanga. Ils sont aidés et soutenus en cela par les mercenaires cubains qui opèrent en Angola depuis 1975. Mais, le soutien étranger à Mobutu permet à ce dernier

permet de briser cette insurrection. À partir de ce moment, le pays entre dans une période de relative stabilité (toute la décennie 1980).

En 1996 l'alliance des rébellions du Zaïre lance un assaut contre le gouvernement de Joseph Mobutu. Une fois de plus, les mercenaires sont présents. Leur retour est une fois de plus motivé par l'incapacité de l'armée nationale à remplir sa mission. Cette intervention est orchestrée par le nouveau Premier ministre et soutenue par les puissances étrangères.

Troisième Partie: LA MUTATION DU MERCENARIAT AU ZAÏRE 1990-1997

Depuis les années 1980, des sociétés de sécurités se sont développées un peu partout dans le monde. Alors qu'elles assurent la sécurité des personnes et des bâtiments (par exemple les ambassades européennes et américaines), elles commencent à se pencher de plus en plus vers les activités militaires à partir des années 1980. Le développement des conflits et de l'insécurité au Congo, en Angola, en Namibie, au Bénin, presque partout en Afrique et dans le monde sont pour beaucoup dans ce revirement d'orientation. Mais leurs actions sont encore timides et limitées à la sécurité des personnes et des biens. Mais à la veille de 1990, une société sud-africaine apparait sur le marché de la sécurité. Cette dernière franchit le pas en ne vendant exclusivement que de l'expertise militaire privée. Il s'agit d'Executive Outcomes qui voit le jour en 1989. Elle est créée et dirigée par Even Barlow, un ancien des forces spéciales sud-africaines. Celles-ci se trouvaient en première ligne dans la lutte contre les mouvements indépendantistes noirs de l'African national congress (ANC)[822]. Cette apparition sur le marché d'une société militaire privé (SMP) est une sonnette d'alarme pour la communauté internationale. Désormais, l'environnement militaire mondial et celui de la sécurité sont en train de changer. Le mercenariat du temps des Bob Denard et autres est désormais presque révolu même si, ces mercenaires continuent d'intervenir dans les conflits armés en Afrique Il faut désormais compter avec les SMP qui viennent concurrencer le mercenariat individuel dans sa chasse gardée. L'amateurisme qui a caractérisé les interventions mercenaires au Congo est désormais dépassé. Avec les conflits armés qui se développent dans la région des Grands Lacs, les milices africaines s'organisent. Mais pour le moment, il n'y a pas encore de structures précises. Avec elles, se développe le mercenariat africain qui est déjà présent en Afrique de l'Ouest.

Ce nouveau type de mercenaires échappe pour l'instant à une classification juridique claire. Ce ne sont plus ces bandes armées qui sillonnent les frontières et pays de la région d'Afrique centrale. Ces derniers sont le résultat des conflits qui embrasent la région des Grands Lacs. Mais aussi d'une situation politique et militaire internationale préoccupante. C'est un mercenariat qui échappe à tous les canons du mercenariat traditionnel et entrepreneurial. Si cette nouvelle forme est plus subtile et insaisissable, le mercenariat traditionnel a quant à lui encore de belles années sur le terrain congolais. Alors que la chute

[822] Congrès national africain (ANC). C'est un mouvement de lutte sud-africain fondé en 1912. Il est membre de l'internationale socialiste. Il devient plus tard un parti politique à part entière.

du régime Mobutu approche, la fin des mercenaires tels qu'on les a connus depuis les années 1960 s'annonce. Mais comme à son habitude, la communauté internationale qui est décidée à avoir le dernier mot, continue sa croisade contre les activités mercenaires.

Carte n 9: Le Congo actuel [823]

[823] Le grand Larousse, illustré 2015, p 1410

Chapitre I : LE DÉVELOPPEMENT DU MERCENARIAT AFRICAIN AU ZAÏRE

Depuis le 27 octobre 1971, le Congo ex-belge est devenu le Zaïre. Mobutu réussit malgré les troubles marqués de 1967, 1977 et 1978, à imposer une relative paix et stabilité dans le pays. C'est au moyen de la dictature et d'un régime militaire qui se durcit jour après jour que le président réussit, à imposer cette accalmie. Mis à rude épreuve en 1977 et 1978, le régime mobutiste tient malgré tout en place. Mais à partir de la fin des années 1980, la région des Grands Lacs[824] est le terrain de séries de conflits armés répétitifs. Il demeure dans le pays, un maquis rebelle et une intense activité armée dans l'Est. En 1994, c'est l'hécatombe, le massacre des Rwandais par d'autres Rwandais et au Rwanda. Cette action entraine également au Zaïre, une situation tendue qui éclate en conflit armé dès 1996. Marqué par le développement d'un nouveau type de mercenariat. Cette fois, les mercenaires sont noirs et ne répondent à aucun critère connu.

Le Rwanda connait depuis les années 1980, des troubles et des attaques d'individus venus de l'Ouganda. Ces derniers sont des exilés rwandais qui vivent en Ouganda où ils ont trouvé refuge. Le 1er octobre 1990, les exilés tutsis de la décennie 1960-1970 lancent une attaque contre le gouvernement rwandais. Très vite une guerre civile s'installe et fait de nombreux morts dans le pays. Pour régler le problème, un gouvernement d'union nationale est mis en place. Mais les positions restent radicales de part et d'autre. Les partisans du « Hutu Power »[825] se sentent trahis. Ils tolèrent de moins en moins la présence tutsie dans le gouvernement. La tension est palpable dans le pays et les attaques récurrentes. Le 6 avril 1994, le président rwandais Juvénal Habyarimana[826] est assassiné. Les sévices contre les

---

[824] La région des « Grands Lacs », désigne l'ensemble de quatre pays qui partagent des frontières en Afrique centrale et orientale. Il s'agit de l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la République démocratique du Congo anciennement Zaïre. La désignation ne relève pas vraiment d'un découpage géographique, mais, plutôt politique et militaire. Copiant l'expression précoloniale qui désigne les royaumes qui bordent les Grands Lacs en Afrique, les auteurs rattachent cette expression dont ils en font une utilisation abusive pour parler de ces quatre pays qui en plus de partager des frontières lacustres l'ex-Congo belge, l'Ouganda, le Rwanda partagent une histoire militaire commune. Les frontières militaires et sociales entre ces dernières sont, poreuses. Leur histoire coloniale et postcoloniale se confond pour se fondre très souvent. Surtout quand il s'agit des interventions militaires, des guerres civiles ou rébellions.

[825] Le Hutu Power, est un mouvement extrémiste hutu qui se base sur le système ethnique comme seul moyen de classification des pays. Fondé en 1993, suite aux attaques du Front patriotique national, il contribue au génocide de Tutsi entre avril et juillet 1994.

[826] Juvénal Habyrimana, devient président du Rwanda en 1973 à la suite d'un coup d'État militaire.

Tutsis se muent en massacres à grande échelle. Durant plusieurs mois, ces derniers sont poursuivis et massacrés par les Hutus. C'est le génocide rwandais qui fera environ 1 million de morts en moins de quatre mois[827].

Les Tutsis pour préserver leur vie et échapper à la mort prennent la route de l'exil. Mais c'est à partir de juillet 1994 que la présence des réfugiés devient massive. Dès le 4 juillet, les Hutus qui ont perdu presque toutes leurs bases se trouvent dans la Zone d'interposition créée à l'occasion par la force française de l'opération turquoise. Les Hutus prennent massivement la route de l'exil et se retrouvent en grand nombre au Zaïre. Les soldats de l'armée nationale qui dirigent le génocide se retrouvent également réfugiés au Zaïre avec tout le matériel militaire de l'armée rwandaise. Cette présence militaire ennemie aux portes du Rwanda dans un Zaïre hostile à Kampala est un ferment d'instabilité politique et militaire. Cela représente un autre danger, le développement d'un autre type de mercenariat. Le mercenariat africain qui a déjà montré son visage en Afrique de l'ouest[828] est sur le point de faire son entrée au Congo-Zaïre. Les soldats de fortunes blancs qui ont longtemps tenu la vedette au Congo-Zaïre comprennent que les guerres civiles d'après-guerre froide ne nécessitent pas forcément leur concours. Pour continuer à se rendre utiles, ils s'organisent dès la chute du mur de Berlin en SMP. Ils comprennent que la sécurité en Afrique est un juteux marché. Ils sont également conscients que les soldats africains veulent également leur part du butin.

Les mercenaires africains font leur apparition en Afrique avec la fin de la guerre froide. Ces « soldats », anciens des guerres civiles, comprennent l'importance de monnayer leurs compétences. Les dirigeants africains eux aussi comprennent que l'intervention dans les conflits armés nationaux et internationaux est une façon d'affirmer leur pouvoir, mais aussi de signaler leur présence sur la scène politicomilitaire africaine. Mais les anciens mercenaires ne lâchent pas prise. Ils tiennent à garder leur place et pour cela, doivent lutter contre ces mercenaires à la « peau sombre » et les géants privés qui commencent à émerger. Aujourd'hui, le mercenariat contribue à façonner les équilibres militaires dans le monde, mais

---

827 Sur ce sujet, Bernard Lugan *Rwanda un génocide en question*s, Paris, Editions du Rocher 2014, 250p;Jean Hatzfeld *Une saison de machettes* ,Paris, Point, 2003; Benoît Collombat, David Servenay, *Guerre secrète au Rwanda au nom de la France*, Paris, La Découverte, 2014, Roméo Dallaire, *J'ai serré la main du diable, La faillite de l'humanité au Rwanda*, Paris, Libre Express, 2004; Pierre Péan, *Noires fureurs Blancs menteurs, Rawanda 1990-1994*, Paris, Pluriel, 2014

828 En Afrique de l'Ouest, le phénomène des mercenaires noirs fait son apparition avec les guerres du Libéria et de la Sierra Leone. Les premier mercenaires noirs recensés sont des Burkinabés, des Guinéens. Sur ce sujet, consulter, AbelLobry Bagnon, *Les mercenaires en Afrique*, Paris Univ Européenne, 2017

surtout dans les pays d'Afrique. Le Zaïre ancien Congo belge est coutumier de ces soldats qui vivent pour l'aventure, la guerre et l'argent. Aujourd'hui encore, le pays continue à être un terrain favorable à l'activité mercenaire. Le nouveau mercenariat cherche à conquérir ce terrain qui est encore une chasse gardée des vieux mercenaires.

I. LA CONFLAGRATION DE LA RÉGION DES GRANDS LACS 1990-1994

Entre 1990 et 1994, la région des Grands Lacs est en proie aux conflits armés à répétition et d'une violence rare. Le Génocide rwandais est l'aboutissement de ces troubles qui durant plusieurs décennies, enveniment les relations entre les populations tutsies et hutues. Les conséquences de ce génocide se font sentir dans toute la région par le nombre de réfugiés qui affluent en grand nombre dans les pays voisins surtout dans l'Est du Zaïre. Les clivages ethniques et sociaux ont créé un conflit entre les autorités centrales et provinciales. Ils donnent également naissance à des rébellions qui sont animées par les populations rwandophones. L'arrivée des réfugiés vient aggraver la situation. Les rebelles de plus en plus de jeunes s'engagent dans les groupes armés de la région.

Carte n°10 : Les pays formant la région des Grands Lacs[829]

La conjugaison de tous ces faits est un terrain fertile pour le développement d'entreprises criminelles. Les premiers bénéficiaires sont les assaillants et les commanditaires de ces actes. Les réseaux mercenaires également se mettent en place pour soutenir cet édifice

[829] *https://les-yeux-du-monde.fr/actualite/*, consulté le 20/04/2020

de déstabilisation militaire qui a besoin de plusieurs « bras » pour aboutir à ses fins. Il s'agit ici d'analyser les facteurs qui favorisent l'émergence du mercenariat africain. Un mercenariat qui recrute parmi les milices de la région, mais aussi au sein des armées nationales.

1. Les guerres civiles rwandaises et le génocide rwandais 1990-1994

La guerre civile rwandaise éclate le 1er octobre 1990[830] suite à de nombreuses attaques de l'APR. Les différentes actions pacifiques n'ont pas permis un retour des exilés depuis 1959. Dans ce point, il est question de survoler l'histoire du conflit rwandais qui interfère avec la question ethnique au Zaïre voisin. Nous nous arrêterons sur les points saillants du conflit qui débouchent sur le génocide. Un génocide qui entraine l'escalade de la violence dans la région des Grands Lacs.

1.1. Le conflit rwandais

La question rwandaise commence en 1960 avec l'accession à l'indépendance du pays. Mais elle puise ses racines dans l'histoire coloniale du pays. Ancienne colonie allemande, elle est conquise en 1916 par la Belgique. Après la décision du traité de Versailles en 1919[831], les territoires du Rwanda-Urundi sont officiellement attribués à la Belgique. Cette dernière y instaure un protectorat en 1922. Et ce n'est qu'en 1924 que la Société des Nations (SDN) confie la tutelle de ses territoires à la Belgique[832]. Pour l'exercice du pouvoir et le contrôle de la population, les nouveaux maîtres de la colonie s'allient à l'aristocratie tutsie qui est minoritaire dans la colonie. Durant plusieurs décennies, ce sont les Tutsis qui exercent le pouvoir au détriment de la majorité hutue. En 1956 commencent les premières revendications soutenues par le Mwami Mutara Rudahigwa. Ce dernier trouve la mort en 1959 dans des conditions non élucidées. Kigeli Ndahindurwa est porté à la succession de son père. C'est alors le début des difficultés et contestations qui aboutiront des décennies plus tard au génocide des Tutsis. Le pouvoir belge se tourne alors vers les Hutus plus nombreux avec qui

---

[830] Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs Rwanda 1990-1994, op. cit,* p. 49

[831] Le traité de Versailles est signé en 1919. Ce traité pose les bases de la création de la Société des Nations

[832] En 1924, lorsque les vainqueurs de la guerre décident de réglementer la paix du monde, ils retirent à l'Allemagne tous ces territoires d'outre-mer. C'est ainsi que la Belgique se retrouve officiellement métropole de ces deux territoires d'Afrique. Débute alors la mise en valeur de la colonie. Une mise en valeur qui s'appuie essentiellement sur les Tutsi privilégiés par les autorités belges.

il signe le traité de l'indépendance de la colonie. Ainsi les Hutus se retrouvent à la tête du pays.

En 1960, 200.000 personnes, essentiellement des Tutsis, prennent la fuite vers l'Ouganda. Ils constituent la première vague de réfugiés tutsis en Ouganda. Plusieurs autres vagues de réfugiés tutsis et Hutus et des opposants constitués se succèdent. En décembre 1963, les exilés tentent de revenir au pays par la force. Cette action est réprimée dans le sang par le gouvernement hutu rwandais. Les Tutsis retentent l'aventure plusieurs fois. Mais chaque tentative est réprimée par les massacres de populations tutsis dans le pays. Ces massacres incessants mettent chaque fois sur le chemin de l'exil de nombreux Tutsis. À la fin des années 1980, ces exilés revendiquent toujours le droit au retour et la reconnaissance de leurs droits. Pour mieux se faire entendre ils fondent en 1987, le Front patriotique rwandais (FPR). L'organisation comprend une branche armée qui mène d'incessantes incursions contre les territoires au Nord du Rwanda.

Tous ces troubles ont pour cause l'application d'un régime discriminatoire dans le pays, instauré par différents régimes hutus. Les populations tutsies perdent leurs privilèges. Le président Juvénal Habyarimana qui a chassé du pouvoir Grégoire Kayibanda[833] est sommé par la communauté internationale et pressée par l'opposition intérieure de mettre en place un pouvoir démocratique et d'accepter le retour des exilés. À partir de juillet 1990, il commence une politique d'ouverture, vivement critiquée par les extrémistes de son parti, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND). Ces derniers ne souhaitent pas le retour des exilés au Rwanda et encore moins le partage du pouvoir avec ces derniers. Une scission se forme au sein du parti unique au pouvoir. Et le président lui-même crée une milice dont le célèbre nom est désormais associé à celui de génocidaires, les Interahamwe[834]. Le pays est déjà sur la voie du changement même si certains s'y opposent.

En effet, la France principale fournisseur en matière d'aide militaire, fait savoir au président Habyarimana qu'il faut démocratiser la vie politique du pays[835]. C'est la condition non négociable pour le maintien de son aide militaire aux forces armées rwandaises. Juvénal

---

[833] Grégoire Kaybanda, est le premier président du Rwanda indépendant. Il est élu et reste au pouvoir du 26 octobre 1961 au 5 juillet 1973

[834] Les Interahamwe représentent la plus grande milice au Rwanda. C'est en 1992 qu'elle est fondée par le parti du président Juvénal Habyarimana

[835] Emmanuel Neretse, « France-Rwanda. Attitude de la France lors de la conquête militaire du Rwanda par le FPR Inkotanyi (1990-1994) », consulté sur le site, *https://www.musabyimana.net/20190909-10664/*, consulté le le 17/08/2020

Habyarmana n'a d'autre choix que de se plier à la demande de ces soutiens, car, même les États-Unis ne s'intéressent plus au Rwanda dont les difficultés sont occultées au niveau international par la question de l'ex-Yougoslavie. Le gouvernement américain soutient également l'Ouganda où la bonne gouvernance de Yowérie Muséveni est considérée comme un modèle. Par ricochet, le FPR bénéficie également de ses bonnes grâces. C'est ce moment que le FPR choisit pour lancer son attaque armée. Selon le Rapport de la commission d'enquête parlementaire belge, « Il est prouvé que le FPR a attaqué à ce moment-là, car une éventuelle percée dans les domaines de la démocratisation, des droits de l'homme et du rapatriement des réfugiés aurait réduit la légitimité d'une attaque[836] ». Le FPR souhaite reconquérir le pouvoir. Les Tutsis savent qu'ils ont peu de chance de l'emporter. La voie des armes est la plus accessible pour eux. C'est ce qui explique que, malgré les bonnes dispositions du président Habyarimana, le FPR lance la guerre.

Le 1er octobre 1990, l'Armée patriotique rwandaise (APR)[837], envahit le Rwanda à partir de l'Ouganda où se trouvent son sanctuaire et la majorité des exilés. L'APR bénéficie de l'intervention des soldats de l'armée ougandaise[838]. Mais cette invasion échoue et les assaillants sont repoussés grâce à l'arrivée de soldats étrangers. Dès le lancement de l'attaque, le président Habyarimana se tourne vers ses alliés français et zaïrois. Les Belges également sont de l'opération de sauvetage. Le gouvernement français monte l'opération Noroît qui débute à partir du 4 octobre 1990[839]. Elle regroupe les troupes françaises, belges et zaïroises. Ces forces sont uniquement destinées à la défense de la ville de Kigali la capitale. Les FAZ dépêchées par le président Joseph Mobutu prennent une part active au combat. Les Forces armées rwandaises (FAR) ne sont pas capables de repousser les assaillants. Un cessez-le-feu

---

[836] Sénat de Belgique, session de 1997-1998, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête animée par les deux rapporteurs,* MM Mhoux et Verhofstade, cité par Pier Péan, *Noirs fureurs, blancs menteurs, op. cit,* p 49

[837] L'APR est la force armée du FPR. Elle est créée par les officiers et généraux Tutsi de l'armée ougandaise en 1990. Ces derniers n'ont qu'un but, celui de retourner au Rwanda.

[838] Durant leur long exile, les soldats de l'APR se battent aux côtés de la rébellion ougandaise. Leurs efforts participent à l'arrivée au pouvoir de cette rébellion. Au moment où ils lancent leur attaque contre le Rwanda, Fred Rwigema le chef de l'APR est le second de l'armée ougandaise.

[839] Sur la question, consulter l'article de J C, « Octobre 90, "Opération Noroît" », *https://www.humanite.fr/node/180561*, consulté le 21/04/2020. Il s'agit dans un premier temps d'une mission d'évacuation des ressortissants européens. Après l'évacuation, elle se transforme en mission d'instruction des troupes rwandaises et prend le nom de Détachement d'assistance militaire et d'Instruction (DAMI). Emmanuel Neretse *https://www.musabyimana.net/20190909-10664/, op. cit,* consulté le 17/08/2020

est mis en place et une série de négociations intervient à partir de 1991. Ces négociations portent sur, le retour des réfugiés et leur intégration dans leur pays d'origine[840].

Un gouvernement de transition est constitué en avril 1992. Mais il n'y a aucune accalmie. La guerre fait rage entre les rebelles APR et les FAR. Les accords d'Arusha sont négociés pendant plus d'un an après plusieurs accords successifs, dont le dernier date du 4 août 1993[841]. Ces accords prévoient, l'intégration à la vie politique, militaire et sociale du pays des différentes composantes internes et externes de la rébellion. Ces derniers demandent, le départ des troupes militaires françaises qui interviennent depuis 1990 dans le pays. Mais, les troupes étrangères continuent leur opération dans la capitale. Le président Habyarimana repousse de mois en mois l'application des termes des accords. À son tour, il rencontre les mêmes difficultés et l'opposition de ses propres partisans. Une scission au sein du parti unique donne naissance à un autre parti politique extrémiste, la Coalisation pour la défense de la République (CDR) qui met sur pied sa milice, les Impuzamugambi (qui signifie, ceux qui poursuivent le même but). Ces derniers avec les Interahamwe du parti au pouvoir sont les grands commanditaires du génocide des Rwandais.

Tout au long du déroulement de la guerre au Rwanda, des troupes étrangères prennent une part active aux côtés des forces en conflit. L'Ouganda et le Zaïre ne manquent pas d'apporter, une aide et un soutien aux parties en conflit. Le Zaïre dépêche ses soldats qui interviennent directement sur le sol rwandais contre les troupes de l'APR[842]. Une participation qui n'est pas du goût des Tutsis du FPR. La guerre civile rwandaise est une occasion de voir se développer un engagement massif des jeunes Tutsis en provenance principalement du Zaïre et du Burundi dans les maquis du FPR. Quand le FPR lance l'assaut qui met fin au génocide, les jeunes Tutsis zaïrois s'enrôlent massivement dans les rangs de l'APR pour combattre les Hutus. Ces enrôlements sont une copie de ce qui se passe au Shaba en 1977 et 1978 avec les anciens gendarmes katangais. Mais à une différence près. Ici les jeunes Zaïrois tutsis ne sont pas réfugiés et leur engagement ne fait pas suite à cette situation. La raison de ces enrôlements est plus liée à la situation de ces populations au Zaïre.

---

[840] En février 1991, une première conférence à Dar-es-Salam entre le Rwanda et l'Ouganda. En juillet 1992, un accord de cessez-le-feu est signé à Arusha. Un un deuxième accord prévoyant la constitution d'un gouvernement à base élargie est signée octobre 1992

[841] Mehdi Ba, « 20ème anniversaire des accords d'Arusha : quand la paix mène au génocide », 05 août 2013, *https://www.jeuneafrique.com/169305/politique*, consulté le 21/04/2020

[842] C'est à la demande du président rwandais que le maréchal Mobutu envoie un détachement des parachutistes au Rwanda. Il s'agit des éléments de la Division spéciale présidentielle.

Ces engagements véhiculent un message, le ras-le-bol des populations rwandophones face à la discrimination. Ces populations sont installées dans le Kivu depuis plusieurs générations bien avant l'indépendance. Mais depuis un moment, elles subissent les mauvais traitements des gouvernements provinciaux et du gouvernement central. Ces bras valides viennent renforcer l'APR face aux FAR qui recouvrent une puissance de feu grâce à la coopération militaire française. La livraison de matériel militaire et la mise à disposition de conseillers par le gouvernement français[843] viennent renforcer cette force. Le président Habyarimana demande une intervention directe des troupes françaises dans le combat. Chose que refuse, le président français, ses conseillers militaires et le département des affaires africaines[844]. Les troupes des FAR quelque peu affaiblies par les mutineries à répétition depuis le début de la guerre gardent malgré tout du mordant.

Même s'il s'en défend, l'armée du FPR est renforcée par des combattants venus de plusieurs horizons et surtout d'Ouganda. Le président Yoweri Museveni a fait la promesse aux Tutsis qui se sont battus avec lui durant la rébellion de la National Resistance Army (NRA), de les aider à retourner au Rwanda. Mais surtout de faire reconnaitre leur droit.

> C'est lui, déjà, qui héberge le FPR après l'avoir vu naitre sur son territoire. C'est lui qui offre l'asile à ses membres, nomme ses cadres au sein de l'appareil d'État ougandais et, le cas échéant, leur délivre des passeports diplomatiques ; un geste de sa part aurait pu à l'époque sceller le sort du mouvement rebelle. C'est encore Yoweri Museveni qui leur fournit le soutien nécessaire pendant toute la durée de la guerre civile, jusqu'à la victoire en juillet 1994. L'appui accordé par le président ougandais est sans faille et décisif. Il est le père spirituel du FPR et de son chef militaire[845].

C'est tout naturellement que les soldats ougandais viennent en aide à l'APR au moment où le FPR tente de prendre le pouvoir au Rwanda, « L'Ouganda s'est lancé (…) dans un vaste programme de démobilisation (…). 50.000 hommes sur trois ans doivent en principe retourner à la vie civile[846] ». C'est tout naturellement que ces militaires viennent gonfler les effectifs de l'APR donnant ainsi une nouvelle dynamique à ses troupes. Ce qui explique qu'à partir de 1993, la rébellion gagne du terrain et finit par conquérir le pouvoir en juillet 1994. Une fois le

---

[843] C'est à partir de 11 octobre 1991 que l'attaché militaire français auprès des FAR préconise dans un télégramme l'envoi de conseillers et de soutien aux FAR qu'il considère incapable de remplir correctement sa mission. Un conseiller militaire est nommé en la personne du Colonel Gilbert Canovas pour évaluer la situation, l'Assemblée nationale, « Rapport d'information sur le Rwanda Tom I », n°1271, du 15 décembre 1998, p 138-161, *http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp*, consulté le 17/08/2020

[844] *Ibidem*

[845] Bernard Leloup, « Le Rwanda et ses voisins. Activisme militaire et ambitions régionales », *Afrique contemporaine*, vol. 215, no. 3, 2005, p 71-91, p 74

[846] Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, *op. cit*, p 109

pouvoir conquis, il se pose le problème des supplétifs étrangers au sein de l'APR surtout ceux venus du Zaïre. La concentration des réfugiés rwandais le long de la frontière zaïroise et rwandaise et les incursions incessantes des anciens FAR au Rwanda, ouvre un nouveau front sur lequel ces troupes peuvent être engagées.

Ces Tutsis zaïrois, reviennent dans l'est du Zaïre où la situation sociale explosive met aux prises les populations locales, les ex FAR et l'armée nationale zaïroise. La circulation de troupes armées entre les différentes frontières de la région présage d'une internationalisation des conflits dans les autres pays de la région. La porosité des frontières du Zaïre rend le contrôle de celle-ci difficile. Cette situation entraine la multiplication des aventures rebelles qui se mettent rapidement en place au sein des populations de l'Est du pays.

1.2. La révolte des Banyamulenges[847]

Lorsque les réfugiés sont bien installés dans les camps, les anciens FAR et les Intheramwé organisent des expéditions au Rwanda où ils commettent des massacres sur les populations. Durant toute l'année 1995, le « Rwanda est confronté à un problème de sécurité incontestable (…) émanent du territoire zaïrois[848] ». Les gouvernements rwandais et ougandais (qui lui aussi fait les frais des attaques de rebelles ougandais depuis le territoire zaïrois), décident de conjuguer leurs efforts afin de faire cesser ces opérations meurtrières. C'est alors qu'ils se rapprochent des groupes rebelles existants afin de mettre sur pied un mouvement rebelle plus vaste et fort. Le Rwanda qui ambitionne intervenir au Zaïre surtout dans l'Est pour des raisons sécuritaires, mais aussi pour ses riches mines[849], forme les jeunes banyamulenges qui sont intervenus à ses côtés entre 1991 et 1994. Selon Filip Reyntjens, citant le président Muséveni, l'APR entraine des rebelles banyamulenges depuis juin 1996 dans le Nord-ouest du Burundi[850]. Les accrochages entre rebelles banyamulenges et les milices hutues des camps de réfugiés sont récurrents. À partir de la seconde moitié de 1996, il

---

[847] « L'appellation banyamulenge qui tend, depuis 1996, à désigner abusivement tous les Tutsi congolais, ne renvoie, en réalité, qu'à ceux qui sont de Mulenge (littéralement : les natifs de Mulenge). Mulenge est un lieu (pour certaines une rivière, pour d'autres une montagne) où est situé le village de ce nom au sud d'Uvira, en plein territoire de Bavira et de Bafulero ou Bafuliro », Badye, Médard Kayamba. *Le passé des Banyamulenge et la mémoire des autres (1970-2006),* Isidore Ndaywel Nziem, *Images, mémoires et savoirs. Une histoire en partage avec Bogumil Koss Jewsiewicki*, Editions Karthala, 2009, p 461-485

[848] Filip Reyntjens, *la guerre des Grands Lacs, Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale,* Paris, L'Harmattan, p 51

[849] Colette Braeckman, Gauthier de Villiers, et Als, *Kabila prend le pouvoir*, GRIP, 1998, p 45

[850] *Ibidem* p 53

est évident que la guerre est inévitable. Le gouvernement zaïrois ne fait rien pour enrayer la situation. À l'occasion, les Forces armées zaïroises (FAZ) s'allient avec les rebelles rwandais des camps de réfugiés contre les Banyamulenges.

Le gouvernement rwandais cherche les moyens nécessaires pour vider les camps de réfugiés qui abritent les milices rwandaises. Il rassemble tous les mouvements rebelles zaïrois les plus importants afin de former un front commun. Le 18 octobre 1996, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL) est créée[851]. C'est à partir d'un noyau de quatre groupes de résistance qu'elle voit le jour. Ces derniers vont « s'unir » pour faire un front commun contre l'armée de Joseph Mobutu. Il s'agissait du Conseil national de la résistance pour la démocratie (CNRD) dirigé par André Kissasse Ngandu, le Mouvement révolutionnaire pour la Libération du Zaïre dirigé par Anselme Masusu Nindaga, et l'Alliance démocratique des Peuples de Déogratias Bugera, surnommé 'Douglas'[852] ». Le dernier est le Parti révolutionnaire du peuple (PRP) de Laurent-Désiré Kabila[853]. À la tête de cette coalition, il place Laurent Désiré Kabila qui durant plus de 30 ans, a tenu un maquis dans la région de Fizi Baraka. Il devient le porte-parole de l'Alliance et plus tard le président de la République après la victoire de l'Alliance en mai 1997. Ses différents voyages et contacts à travers le monde surtout avec les sociétés minières et la maîtrise de plusieurs langues internationales, font de lui le candidat idéal pour faire entendre la voix de la cause rebelle.

À partir de septembre 1996, les actes isolés sont structurés afin de donner plus de poids à l'intervention. Les jeunes banyamulenges sont régulièrement formés dans les camps en Ouganda et au Rwanda avant d'être engagés sur le terrain. Alliés des Rwandais dans leur lutte contre les incursions Interahamwe et des anciens FAR, leur action se concentre dans un premier temps sur les camps de réfugiés. Ils attaquent « simultanément les camps abritant les Rwandais, brisant le contrôle des anciennes autorités administratives et militaires[854] ». En novembre, environ 600 000 réfugiés rentrent au Rwanda[855], forcés par les troupes de l'AFDL. Cette action est menée avec la complicité des troupes rwandaises qui en dépit des lois de

---

[851] Agir ici-Survie, *France-Zaïre-Congo échec aux mercenaires, Dossiers noirs de la politique africaine de la Franc*e, *op. cit*, p 82

[852] Erick Bukula, « Ce Jour dans l'Histoire: Constitution de l'AFDL », su=*https://erickshow.skyrock.com/3231179583*, consulté le 24/04/2020

[853] Colette Braeckman, « Comment le Zaïre fut libéré », *Le Monde diplomatique*, juillet 1997, p 12-13

[854] « République Démocratique du Congo, ce que Kabila dissimule : massacres de civils et impunité au Congo », *https://www.hrw.org/legacy/french/reports/drc1997a/*, consulté, le 27/04/2020

[855] Humain Rithg Watch, « République Démocratique du Congo:ce que Kabila dissimule : Massacres de civils et impunité au Congo », Rapport d'octobre 1997 Vol. 9, No. 2 (A), *https://www.hrw.org/legacy/french/reports/drc1997a/index.htm#TopOfPage*, consulté le 21/08/2020

souveraineté, interviennent sur le territoire Zaïrois. Laurent Désiré Kabila n'a pas manqué de s'en féliciter, montrant l'interaction entre les troupes rebelles formées de Banyamulenge et de Banyarwanda au Zaïre. « La Seconde Guerre c'est-à-dire celle contre les réfugiés hutus du Zaïre, fut décidée au mois d'août 1996, à l'issue d'un voyage de Kagamé aux États unis[856]». C'est ce que révèle un quotidien américain[857]. Ces rebelles dont parle Paul Kagamé ne sont rien d'autre que les milices zaïroises. Au sein de troupes de l'AFDL, l'on dénombre entre 800 et 3000 Banyamulenges ayant combattu au sein de l'APR et des combattants rwandais et ougandais. Cela met bien en évidence la collusion entre les pouvoirs rwandais, ougandais et l'AFDL[858]. Ces deux gouvernements recyclent leurs anciens combattants ou les supplétifs de leurs armées au sein de l'AFDL. Ces derniers sont recrutés et dépendent de ces gouvernements surtout du Rwanda. Ce qui fait de ces d'eux des mercenaires à part entière selon les définitions en vigueur. Une fois les camps de réfugiés vidés, l'AFDL réoriente ses objectifs. Conscients de leur force, ses dirigeants (Tutsi) savent qu'il est possible de faire tomber le gouvernement de Kinshasa.

Les différents groupes dissidents zaïrois ont du mal à entreprendre des actions d'envergure, ils espèrent faire entendre, la cause ethnique au sud et au nord Kivu. La présence des réfugiés rwandais et des milices aux frontières du Rwanda est le prétexte retenu par Kigali pour lancer les troupes rebelles contre le Zaïre.

2. Le génocide et le phénomène des réfugiés au Zaïre

En 1994, alors que la situation politicomilitaire au Rwanda semble se stabiliser et une ouverture se mettre en place, un drame vient tout bouleverser. Le 6 avril 1994, le président rwandais meurt assassiné dans l'attentat de son avion. Cet acte entraine une véritable chasse aux Tutsis qui débouche sur le génocide rwandais. Le massacre des populations dure environ trois mois. Les troupes internationales présentes dans le pays sont dans l'incapacité matérielle et numérique de faire cesser le carnage. Les troupes du FPR accélèrent leur progression entrainant l'exode des populations hutues et par conséquent, des FAR et des milices hutus vers le Zaïre. Ils s'installent dans les villes frontalières du Kivu. Leur présence ouvre la voie à d'autres conflits armés.

---

[856] Jean-Claude Williame, « Les deux guerres du Congo : Laurent Désiré Kabila : les origines de l'anabase », *Politique Africaine*, n°72, décembre 1998, p 73
[857] Il s'agit du *Washington post* du 9 juillet 1997
[858] Jean-Claude Williame, « Les deux guerres du Congo », *op. cit*, p 73-74

2.1. Le génocide rwandais

Dans ce point il s'agit pour nous de présenter le génocide rwandais et non d'en faire une étude approfondie. Mais un aperçu sur la question est nécessaire pour comprendre les interactions entre armées rwandaise, ougandaise, et rebelles zaïrois. Nous nous arrêterons uniquement à la présentation des faits et du déplacement des populations

« Le 6 avril 1994 à 20h22, le Falcon 50 de Juvénal Habyarimana est touché par un missile dans le ciel de Kigali[859] ». Il revient de la Tanzanie où il a pris part au sommet de discussions sur la mise en place des Accords d'Arusha. Alors que son avion aborde la descente sur l'aéroport du Rwanda, il est abattu par un tir de missile. Toutes les personnes à bord trouvent la mort y compris le président burundais, Cyprien Ntaryamira. Le chef de l'armée rwandaise accuse les Tutsis du FPR. Dès le lendemain 7 avril, la guerre éclate et le massacre se met en place grâce à un système de communication efficace[860]. Les militaires se lancent à la poursuite des Tutsis soi-disant pour venger la mort du président Habyarimana. En réalité, il s'agit du prolongement de la querelle entre Hutu et Tutsi pour le contrôle du pouvoir. Les groupes extrémistes (interahamwe, impuzu) se lancent également à la poursuite des Tutsis dans toutes les régions du pays. Dans la capitale lieu favori du massacre, les Tutsis sont la cible principale. Mais, ils ne sont pas les seuls, les Hutus modérés qui militent dans l'opposition sont également la cible des génocidaires. Les soldats rebelles de l'APR ne sont pas restés sans réagir à la situation. Nous sommes dans un climat de guerre et chaque camp veut tirer parti de la situation. Les dirigeants FPR saisissent cette opportunité pour mettre à exécution leur projet de prise du pouvoir. Déjà présent dans le pays grâce au gouvernement de transition auquel il participe, il se lance très vite à l'assaut de ses adversaires. Mais en nombre réduit, les troupes doivent attendre l'arrivée des renforts venus de l'Ouganda pour prendre l'avantage.

À ce moment, la situation devient catastrophique, les Hutus se lancent à grande échelle dans les massacres. Les petits groupes d'interahamwe et d'impuzu se forment dans les villes et villages à travers tout le pays. Armés de marchettes ils sillonnent les quartiers et les

---

[859] Stephen Smith, « 6 avril 1994: deux missiles abattent l'avion du président Habyarimana », *https://www.liberation.fr/planete/1996*, consulté le 23/04/2020 et Laura Andrieu, « Génocide des Tutsi au Rwanda: 25 ans après, des questions en suspens », *https://www.lefigaro.fr/international/genocide-au-rwanda*, consulté le 21/04/2020

[860] La Radio des Milles collines est le maillon essentiel de cette communication qui incite les Hutu à massacrer les Tutsi

maisons à la recherche de Tutsi. Toute la population hutue est appelée à dénoncer les Tutsis et à livrer ceux qui se cachent chez eux. Les campagnes n'échappent pas elles non plus aux massacres. Les populations tutsies pour sauver leurs vies se lancent alors sur les routes de l'exil qui les conduisent dans les pays voisins et principalement au Zaïre. En moins de trois mois, le nombre de morts atteint les 800.000 individus[861].

Les troupes des Nations unies ont quitté le pays depuis le 27 avril 1994. Plus rien n'existe pour constituer un obstacle majeur aux massacres. Les 270 Casques bleus laissés sur place après l'application de la résolution 912 du 21 avril 1994[862] ne constituent pas une barrière majeure entre les belligérants. Les massacres se poursuivent de part et d'autre et les victimes s'accumulent. En juin, le gouvernement français obtient mandat des Nations Unies pour mettre en place, l'opération turquoise[863]. Mais à son arrivée sur le terrain, les massacres sont sur le point de prendre fin. Les forces hutues commencent à fuir le pays pour le zaïre. Cette fuite est due à l'avancée rapide de l'APR. Les militaires tout en cherchant refuge au Zaïre emportent avec eux tout le matériel militaire et l'armement disponible au Rwanda.

La guerre civile rwandaise contribue à la naissance d'un nouveau type de mercenaire et surtout, c'est un facteur de la reprise des actions mercenaires. Lorsque les soldats de l'APR lancent l'assaut contre le Rwanda, de nombreux jeunes congolais s'engagent dans ses rangs. Ces derniers sont des Tutsis nés de parents installés au Zaïre bien avant l'indépendance. Les conditions sociales et politiques du Zaïre sont à l'origine de cet engagement. Pour donner un coup dans la fourmilière du régime Mobutu, les jeunes Banyamulenges viennent porter main forte à ceux-là mêmes dont ils se sentent plus proches. C'est à partir de janvier 1996 que les jeunes tutsis commencent à s'enrôler dans l'armée du FPR. Dès cette période, ils suivent un entrainement intensif en Ouganda avant d'être envoyés au Rwanda pour combattre contre les forces loyalistes.

Mais une fois la guerre finit, ces supplétifs ne sont pas intégrés dans l'armée rwandaise. D'autant plus que la majorité d'entre eux se revendiquent zaïrois. Ils n'attendent rien d'autre qu'une contrepartie de leur engagement passé, le FPR doit aider à l'amélioration de leurs conditions et situations au Zaïre. Lâchés dans une région où l'instabilité sécuritaire

---

[861] Christophe Lucet, « Rwanda: le jour où l'ONU a décidé de retirer ses soldats », 15/4/2014
[862] Conseil de Sécurité, « Résolution 912, Réduction des effectifs de la MUNIAR », S/RES/912, 21 Avril 1994, *http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/anex7000.pdf*, consulté le 16/10/2019
[863] L'opération Turquoise, est une opération militaire française au Rwanda. Elle est mise en place à partir du 22 juin1994 sous mandat de l'ONU.

est chronique, les anciens volontaires deviennent une source inépuisable et intarissable pour les chefs de guerre de la région. Ces derniers y trouvent facilement leurs employés. Au Zaïre entre 1996 et 1997, la grande partie des combattants de l'AFDL provient des jeunes banyamulenges ayant combattu au Rwanda. Ces supplétifs forment la catégorie de ceux que l'on présente volontiers aux observateurs et à la presse comme les rebelles zaïrois. La guerre civile rwandaise a donné naissance à une catégorie de soldats qui aujourd'hui encore, continuent d'écumer les brousses et les villes de l'Est congolais et les pays voisins.

Ces soldats d'un moment vendent désormais leurs services aux chefs de guerres dans la région des Grands Lacs, le Congo-Zaïre restant leur zone de prédilection. D'aucuns diraient que ce sont de simples milices. Un cas de figure qui reste discutable au vu de la mobilité transfrontalière de ces troupes. Désormais, ils sont des soldats sans frontière et sans véritables chefs. Ils changent très souvent de camps suivant leurs intérêts comme jadis les mercenaires de l'antiquité et même encore aujourd'hui. Les textes de loi internationaux étant la norme en matière d'identification des mercenaires, leurs définitions appliquées à ces « soldats sans frontières », font d'eux des mercenaires. Mais, il convient de regarder le développement de ce nouveau type de mercenaires avec un œil avisé afin de déterminer si oui ou non ce sont des mercenaires. Les troupes armées qui sillonnent la région des Grands Lacs sont appelées comme les mercenaires classiques, ils sont appelés pour faire éclater ou pour prendre part à un conflit armé. Leur passé de guerre et leur expertise sont les deux motifs de leur recrutement. Le mode de recrutement se fait de bouche à oreille comme autrefois en Europe.

Mais le mode de rémunération est très différent de celui observé dans tous les emplois mercenaires, notamment du mercenariat classique mis en place par les États organisés avec un système d'échange économique structuré. Le continent africain dans sa majorité, fonctionne de manière différente sur le plan des échanges économiques surtout dans les régions reculées du Zaïre. Dans un pays comme le Congo Zaïre où les populations de l'Est ignorent tout de l'Ouest, il est difficile d'appliquer le système économique établi par les cadres financiers des grands pays. Dans les régions de la brousse, le système utilisé est en grand partie, celui de troc. Ainsi, les mercenaires africains du Zaïre reçoivent leur paye par troc. De plus, les employeurs jettent leur sbire dans la nature une fois la victoire acquise. Comme ce fut le cas dans l'antiquité, où les mercenaires grecques se payaient en pillant la population, les mercenaires dans le cas du Zaïre se paient en pillant où en faisant travailler les populations locales dans les mines d'or ou de diamant. C'est le cas dans la région de Kisangani et du haut Zaïre entre 1997 et 1999, où ils exploitent frauduleusement les minerais dans la région. « Il y

eut également l'exploitation frauduleuse, des hommes de troupe et officiers collaborant avec des bûcherons illégaux pour couper des bois précieux et avec des "creuseurs" pour exploiter des mines d'or clandestines. Le tout étant exporté aux frais du contribuable ougandais sur des vols nolisés par les militaires[864] ».

Ainsi la guerre civile rwandaise et l'intervention de jeunes tutsis zaïrois donnent naissance à une nouvelle classe de combattants africains. Ces derniers en temps de paix ne sont pas des soldats. Mais ils prennent volontiers part aux conflits qui naissent dans la région. Le mouvement loin de s'arrêter s'amplifie avec l'arrivée des réfugiés rwandais dans une région déjà marquée par les dissensions ethniques et communautaires.

2.2. L'afflux de réfugiés au Zaïre

Carte n°11: Les camps de réfugiés rwandais de la région de Bukavu (Zaïre)[865]

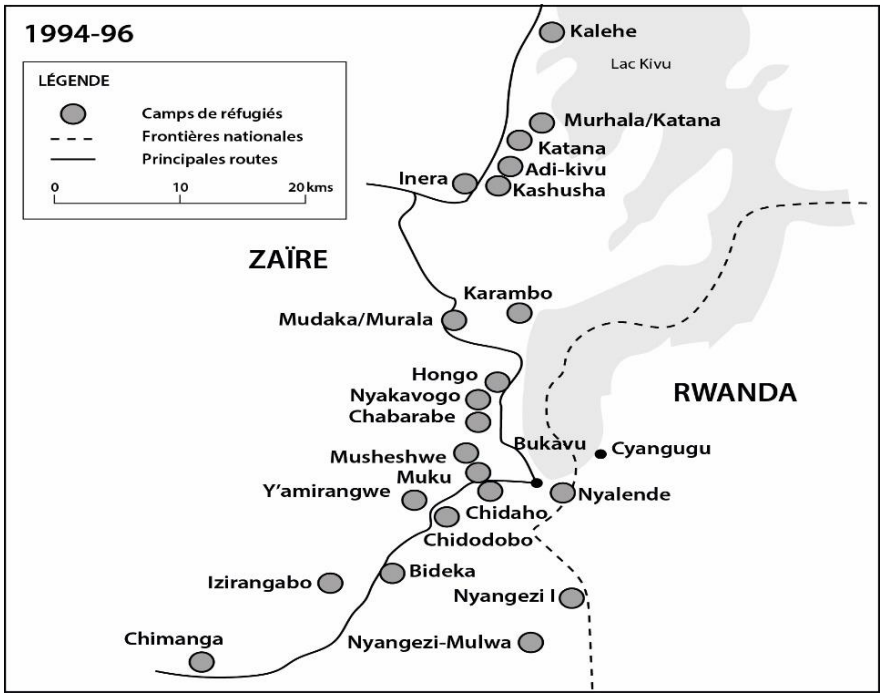

Alors qu'en juillet 1994 les troupes du FPR occupent plusieurs régions du pays et la capitale, les Hutus prennent la fuite. Le 5 juillet, les militaires français de l'opération turquoise créent « une zone humanitaire sûre dans le sud du pays, où se réfugient plus de

[864] Prunier, Gérard, « L'Ouganda et les guerres congolaises », *Politique africaine*, vol. 75, no. 3, 1999, pp. 43-59, p. 51

[865] Jean-Hervé Bradol et Marc Le Pape, « Génocide et crimes de masse, L'expérience rwandaise de MSF, 1982-1997 » chapitre II : les camps de réfugiés rwandais en Tanzanie et au Zaïre (1994-1995), consulté sur le site, *https://www.msf-crash.org/fr/publications/genocide-et-crimes-de-masse,* le 28/09/2020

400 000 Hutus[866] ». C'est à partir de cette zone que les réfugiés partent vers les camps dans l'Est du Zaïre (environ 2, 3 millions)[867]. De nombreux autres rwandais trouvent refuge en Tanzanie, au Burundi, etc. En mars 1995, quelque 35 000 déplacés arrivent encore du Burundi fuyant les violences[868]. Une fois sur place dans les camps, les anciens militaires et les anciennes milices, rwandaises, reconstituent leurs troupes en recrutant parmi la population des camps. La couverture des camps permet de mener de nombreuses activités. Le détournement de l'aide des organes de secours aux réfugiés est une aubaine pour ces milices afin de financer leurs actions.

La présence de ces Hutus en masse entraine de nombreuses querelles avec les populations locales. Les Hutus zaïrois font alliance avec les Hutus rwandais contre les Tutsis. Ces derniers doivent souvent fuir au Rwanda pour sauver leur vie. Selon Human Rights Watch, « L'arrivée de milliers de Hutus, dont beaucoup étaient lourdement armés, dans la région du Nord-Kivu aurait exacerbé les tensions préexistantes entre les Zaïrois locaux et les villageois d'origine rwandaise[869] ». Pour faire face à ces troubles, le gouvernement dépêche la DSP qui met fin pour un temps aux affrontements. Mais, il est clair que le gouvernement zaïrois ne peut pas contenir ces désordres. Les troupes armées dans la région, « mal équipées, mal entrainées, et mal payées, prennent part à ces affrontements[870] ». Pour des raisons économiques, ils combattent aux côtés des milices rwandaises. Ces milices arrivent à reconstituer leur potentiel grâce à la passivité des autorités zaïroises de la région. Elles recrutent également au sein de la population des camps. Selon Human Rigth Watch, le gouvernement zaïrois est complice de ces activités.

En effet, malgré un embargo sur les armes dans la région des Grands Lacs, les milices rwandaises arrivent à s'armer. Les activités criminelles des ex FAR ont lieu avec le soutien du gouvernement zaïrois. François Xavier Verchave dénonce l'implication de la France qui en fermant les yeux sur ce qui se passe dans les camps de réfugiés, cherche ainsi à freiner l'influence de l'axe Kampala-Kigali dans la région, soutenu par les Américains[871]. Le

---

[866] « Du génocide rwandais à la « révolution » congolaise », *Le Monde diplomatique Manière de voir*, n°37, Janvier-Février 1998
[867] *Ibidem*
[868] Filip Reyntjens, *op cit*, p 16
[869] Human Rights Watch «World Report 1995 Zaïre», consulté sur le site, *https://www.hrw.org/reports/1995/WR95/AFRICA*, le, 06/05/2020
[870] *Ibidem*, p 18
[871] François Xavier Verschave, *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris Stock, 1998, p 239-252

gouvernement zaïrois allié de choix de Paris s'implique dans toutes les activités subversives qui peuvent nuire à ses voisins. Le soutien zaïrois à ces groupes armés dans les camps vise également un autre but. Le gouvernement zaïrois a hâte de voir les réfugiés quitter son territoire non seulement à cause de la pression sur les terres, mais aussi à cause de l'exacerbation des querelles dans la région. Venir en aide aux milices rwandaises est une manière d'accélérer ce retour. Kinshasa qui ne veut pas collaborer avec le gouvernement rwandais espère que les anciens FAR et Interrhamwe arrivent à prendre le pouvoir au Rwanda. Cette perspective doit permettre le retour des réfugiés au Rwanda. Avec la présence des milices hutues, le pouvoir zaïrois est certain de compter sur une présence armée dans la région.

Les « réfugiés guerriers[872] » sont donc une aubaine pour Joseph Mobutu et pour ses généraux. Les autorités locales et centrales qui laissent agir ces bandes armées avec impunité les utilisent souvent pour intimider la population tutsie. Au moment où les jeunes Banyamulenges lancent les attaques contre les objectifs gouvernementaux, l'armée nationale n'arrive pas à y faire face. Ce sont plutôt ces troupes qui sont utilisées pour intervenir. Quand l'AFDL lance ses troupes à l'assaut des camps, ce sont les milices rwandaises de ces camps qui interviennent aux côtés des mercenaires blancs pour essayer d'endiguer l'avancée des insurgés.

La conflagration de la région des Grands Lacs crée une nouvelle brèche dans le champ des aides militaires en Afrique. Dans ce nouveau conflit qui éclate une fois de plus dans l'ex Congo belge, les mercenaires sont une fois de plus présents. Mais cette fois, les choses évoluent. Il y a un changement dans ce domaine. Les mercenaires blancs sont moins visibles même si leur présence est signalée aux côtés des deux parties en conflit. Sur le terrain, un nouveau type de combattant fait son apparition.

II. LES MERCENAIRES NOIRS AU ZAÏRE

Alors que le monde a les yeux rivés sur la situation dramatique des réfugiés dans l'est du Zaïre, un autre tournant de l'histoire des guerres dans la région se prépare. Longtemps

---

[872] Filip Reyntjens, *op cit*, p 18

restées à l'état d'attaques sporadiques les interventions rebelles dans l'Est du Zaïre prennent une tournure spectaculaire à partir de l'année 1996 avec la crise identitaire qui frappe les régions de Sud-Kivu et du Nord-Kivu. Dans ces régions, l'opposition entre les populations dites Banyarwanda ou Banyamulenge est exacerbée par l'afflux de réfugiés. La présence de ces derniers vient accentuer le clivage ethnique qui existe dans la région. La présence des milices rwandaises dans les camps de réfugiés est une cause du déclenchement de la guerre.

Durant cette guerre, les différentes parties au conflit ne peinent pas à trouver de la main-d'œuvre militaire. Si les milices rwandaises servent la cause du gouvernement central zaïrois, les rebelles ne sont pas restés sans soutien. Dans ce fouillis, il est quelque peu difficile de suivre les contours de ce nouveau type de transaction militaire entre gouvernements et troupes rebelles ou milices. Des interactions qui rappellent bien le système mercenaire dans lequel les individus d'autres nationalités sont recrutés pour participer à un conflit armé. En Afrique avec des troupes qui ont la même couleur de peau, il est difficile de percevoir ces nouveaux marchands de guerres.

1. Le développement du mercenariat noir

Alors que l'Afrique de l'Ouest est depuis quelques années touchées par le développement d'un mercenariat noir, l'Afrique centrale s'apprête à découvrir ces nouveaux mercenaires. Dans les camps de réfugiés, les milices rwandaises représentent une aubaine pour le gouvernement zaïrois qui sait qu'il ne peut pas compter sur les Forces de défense nationale. En effet, les troupes nationales ne pas sont des militaires aguerris au combat, prêt à assurer la défense du territoire. Si certaines unités comme la 31ème brigade et la DSP (qui pour le moins n'obéit qu'à son commandant) et autres se démarquent. Les autres sont des troupes à l'abandon. Ce qui rappelle fort bien les premières années de l'indépendance du Congo-Zaïre.

1.1. Les réfugiés et l'aubaine mercenaire dans l'Est zaïrois

À partir de juillet 1994, l'Est du Zaïre est envahi par les réfugiés rwandais fuyant l'invasion de l'armée patriotique rwandaise. La présence de ces derniers dans cette région déjà en proie à la violence et à l'insécurité vient compliquer davantage la situation. Elle agit comme élément aggravant des conflits qui vont embraser l'Est du pays et emporter le régime de Kinshasa. Les alliances sécuritaires s'en trouvent changées, car ces réfugiés sont en grande

partie constitués de populations hutues. Une situation préoccupante pour le gouvernement FPR au Rwanda qui suit avec attention les querelles ethniques de l'autre côté de la frontière. Il s'inquiète pour sa sécurité surtout au regard de l'aide substantielle apportée par le président zaïrois à l'ancien président rwandais contre les troupes du FPR entre 1990 et 1992.

Les anciens FAR et les Interahamwe font partie de ces réfugiés qui regroupés dans les camps d'accueil du Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), tentent de survivre. Très vite les FAR et Interahamwe entreprennent d'organiser les camps de réfugiés et de mettre sur pied une armée. À cet effet, ils regroupent tous les anciens soldats et Interahamwe et enrôlent de force de jeunes réfugiés. Des attaques sont lancées chaque jour contre les régions rwandaises. Régulièrement les milices font des incursions au Rwanda où ils massacrent et pillent les populations. Des activités qui viennent confirmer ce que le nouveau gouvernement rwandais redoutait. Le gouvernement rwandais demande à Joseph Mobutu de prendre des dispositions afin de sécuriser sa frontière. Mais, le gouvernement du Zaïre ne fait rien. Il faut dire que depuis longtemps, le gouvernement central a perdu une bonne partie de son autorité dans l'Est du pays. Le centre de direction et de décisions est désormais replié sur lui-même à Kinshasa et les provinces économiquement rentables. Ce sont les autorités provinciales qui prennent la plupart des décisions dans l'Est.

En octobre la guerre officielle est lancée dans le Sud-Kivu. Les camps des réfugiés font les premiers, les frais de cette attaque. L'assaut contre les camps répond, à une double politique de Kigali. Ce dernier compte ainsi vider les camps des réfugiés afin d'empêcher toute l'intervention internationale réclamée et souhaitée par Paris[873]. Les réfugiés sont contraints sous la menace de rentrer au Rwanda. Une fois les camps vidés, l'intervention internationale est annulée. Cela permettra de mettre hors d'état de nuire les milices qui pullulent dans ces camps et qui causent tant de dommages au gouvernement rwandais. En octobre, ce sont quelque 250 000 personnes qui fuient les camps vers Bukavu[874].

Le président zaïrois ami et fidèle soutien du défunt président rwandais Juvénal Habyarimana, conscient de la faiblesse de ses soldats, utilise les milices hutues pour lutter

[873] Quand les camps de réfugiés sont attaqués, la communauté internationale ne réagit pas. Les différents pays soutien de l'ancien gouvernement rwandais et les organisations des droits de l'homme et des réfugiés lancent un appel à l'ONU pour une intervention militaire afin de protéger et sauver les réfugiés. Mais les principaux pays du Conseil de sécurité ne sont pas de cet avis. Seule la France est pour une intervention. Les États-Unis trainent les pas. Mais en 1996, le secrétaire général de l'ONU finit par obtenir une intervention internationale dans la région. Mais la mise en place de cette force prend du temps, que le gouvernement Rwanda met à profit pour vider les camps de réfugiés.

[874] Jean-Claude Williame, « Les deux guerres du Congo… », *op. cit*, p 75

contre les groupes armés et briser les révoltes dans la région. Les soldats de l'armée régulière zaïroise quant à eux sont occupés à piller, voler, extorquer et brutaliser les populations. Ils sont incapables d'assumer leur tâche convenablement. Dans ces situations difficiles, les milices hutues deviennent un appui vital pour le gouvernement zaïrois. Le président zaïrois et ses chefs généraux ferment les yeux sur les activités de ces groupes à la frontière rwandaise. Dans l'engagement de ces derniers par le gouvernement zaïrois, c'est un procédé d'échange qui est utilisé comme moyen de rémunération. L'existence de camps d'entrainement n'est pas totalement inconnue des dirigeants zaïrois. Même quand les populations zaïroises sont prises pour cible, l'État ferme les yeux. Ce qui entraine de violentes contestations au sein des populations, déjà éprouvées. Avec les milices rwandaises à son service, le président Joseph Mobutu peut compter sur une main-d'œuvre aguerrie au combat et quasiment « gratuite ». Ces milices ne tardent pas à prendre conscience de leur potentiel. Ils commencent à monnayer ce potentiel. À partir de ce moment, ils tombent sous la loi du mercenariat. Quand en 1996 les troupes de l'AFDL attaquent l'est du pays, ces milices se mettent immédiatement à la disposition de l'armée zaïroise. « Dans la lutte pour Kisangani, le chef d'état-major ne peut compter que sur les mercenaires blancs et noirs pour combattre les rebelles[875] ».

La concentration de groupes militaires dans l'est du Zaïre ne laisse pas place au doute sur l'existence de réseaux de mercenaires. Même si ces derniers n'ont pas vraiment conscience de ce fait, le fait mercenaire existe bel et bien. Cette présence de soldats aguerris et bien armés dans l'Est du Zaïre ouvre la voie à la constitution d'un mercenariat noir qui dès lors servira désormais, les forces en conflit. Cette présence trouve son expression au travers de plusieurs interventions contre les rebelles zaïrois de la région. Elle fait écho au désengagement de l'armée nationale zaïroise. Une armée qui a depuis longtemps démissionné.

1.2. La faiblesse des Forces armées zaïroises

Le 25 octobre 1996, la rébellion de Kabila lance ses actions contre les camps de réfugiés. Des milliers de réfugiés fuient vers l'intérieur du pays. Pour faire face à cette attaque, le gouvernement zaïrois s'organise à la résistance et à la défense dans l'Est. Mais dans la région de l'est, les soldats zaïrois manifestent peu de résistance devant l'avancée des

[875] François Soudan, « l'Histoire secrète de la chute de Mobutu », *Jeune Afrique* n° 1910-1911 du 13 au 26 août 1997, p 54. Le chef d'état-major demande à tous les soldats : « ceux qui veulent se battre, à ma gauche ; ceux qui veulent se rendre, à ma droite », sans mot dire, la quasi-totalité des soldats se range à sa droite. Ne demeurent, de l'autre côté, que les Rwandais des ex FAR et les mercenaires serbes

rebelles. Un peu partout les forces armées nationales décrochent abandonnant les positions rebelles. Même la DSP réputée combattante et disciplinée ne fait guère mieux que les autres bataillons. « Les éléments de la division spéciale présidentielle envoyés sur le front passent le plus clair de leur temps à se battre contre les autres unités de l'armée zaïroise, afin de pouvoir être les premiers à piller[876] ». Dans ce contexte, l'avancée rapide de l'AFDL n'est guère étonnante.

En 1996, les forces zaïroises ne sont plus vraiment une armée nationale sur laquelle le gouvernement peut compter. Le clanisme ajouté à un manque total de discipline vient miner cette armée. Les divisions les plus favorisées sont des troupes mono ethniques. Elles sont mieux traitées et les autres sont laissées à l'abandon. L'armée zaïroise est incapable de défendre les positions. Dès les premières attaques, l'armée de Mobutu se montre incapable d'empêcher et même de ralentir leur avancée. Les soldats prennent systématiquement la fuite sans combattre en abandonnant le plus souvent armes et matériel militaire. Selon Christian Tavernier (mercenaire belge au service de Mobutu), « 80% de l'armement dont disposent les rebelles a été pris à l'armée zaïroise qui a abandonné des stocks énormes[877] ». Pour venir à bout des insurgés et des agresseurs, le gouvernement central croit bon d'embaucher des mercenaires blancs pour tenir les fronts. Cette armée qui depuis l'indépendance du pays n'arrive pas à remplir sa mission est d'une part victime de sa hiérarchie. Ce qui explique en grande partie sa médiocrité et sa tendance à abandonner rapidement le champ de bataille.

L'armée nationale du Zaïre se trouve dans un état déplorable. Cette force pléthorique manque grandement de discipline. L'indiscipline et le manque de salaires conduisent les soldats à commettre les pires choses contre les populations. C'est le cas entre 1991 et 1993. Les différents pillages de 1991 et 1993 illustrent bien la valeur de cette armée dont les chefs pensent qu'à faire du business. « En septembre 1991 éclate en effet le premier grand pillage de Kinshasa par l'armée. Sous-payés, mal commandés, les soldats des FAZ ratissent villas et commerces du centre-ville pendant deux journées de folie (…) Janvier 1993: bis repetita. Cette fois, c'est la DSP du général Nzimbi Ngbale Kongo wa Bassa qui pille la capitale[878] ». Les autres unités sont laissées à l'abandon ou dispersées au sein de la masse. C'est le cas de la 31ème brigade qui avait fait la différence en 1977 et 1978 contre les Tigres Katangais. Commandée par le Général Mahélé, c'est elle qui réprime la mutinerie de la DSP en janvier

[876] François Soudan, « l'Histoire secrète de la chute de Mobutu », *op.cit*, p 22
[877] Agir Ici-Survie, *op. cit*, p 89
[878] François Soudan, « l'Histoire secrète de la chute de Mobutu », *op. cit*, p 22

1993. Mais le commandant de la DSP cousin du président Joseph Mobutu, obtient de ce dernier, le renvoi du général Mahele et la dispersion du bataillon au sein des autres unités des FAZ. Ces évènements affaiblissent une armée qui n'a jamais montré sa valeur dans des situations de conflits. Elle est depuis l'indépendance constamment appuyée par les interventions militaires étrangères et les mercenaires. Aussi, « la débâcle de cette armée n'est qu'un aboutissement, plusieurs fois différé par les interventions étrangères[879] ».

Ajoutée à cela, l'armée nationale zaïroise est une force démantelée, décapitée et prise en otage par ses généraux. Ceux-ci l'ont délibérément laissée sans l'équipement adéquat à cause de la crainte d'un coup d'État. Mais aussi du mercantilisme militaire. Le Président lui-même est le premier à démanteler sa propre armée. « Il a plutôt préféré s'entourer d'une garde prétorienne fonctionnant comme une milice privée et dont le loyalisme étroit et borné-fondé sur des alliances ethniques lui a permis de consolider et de perpétuer une dictature féroce…[880] ». Au sortir de la sécession et des différentes guerres, l'armée a pourtant bénéficié d'un programme de réorganisation qui a permis de former des cadres militaires. Mais par crainte, le président Mobutu écarte ces officiers diplômés. La dislocation du 31ème bataillon et le cantonnement de Mahele dans un poste sans activité sont le résultat de cette méfiance.

Les unités formées sur une base ethnique finissent par représenter l'armée toute entière. C'est le cas de la DSP. Cette unité à elle seule regroupe 15 000 hommes spécialement formés à Kitona et à l'école de Kota-koli, l'école d'élite du Zaïre[881]. Cette troupe est mieux traitée et régulièrement payée. Le général Nzimbi réussit à la soustraire au contrôle de l'état-major général de l'armée. Elle a son propre camp de formation. Une formation qui passe de 3 ans à 18 mois. Cet exploit met en évidence la dispersion du centre de commandement et de décision. Les querelles entre les différents généraux viennent affaiblir encore plus cette armée nationale déjà morcelée et vidée de son potentiel matériel. En effet, les généraux, les commandants et autres dirigeants organisent un trafic d'armes avec le matériel militaire des FAZ. La DSP est présentée comme la troupe d'élite des FAZ. Pour cela elle bénéficie d'un armement sophistiqué qui fait sa fierté. Mais au moment de la guerre, ce matériel n'est plus disponible. Le général Nzimbi occupe la majeure partie de son temps à faire du trafic en direction des pays de la sous-région. Selon le Colonel Kisukula, le chef de la DSP et ses

---

[879] Agir Ici-Survie, *op. cit,* p 111
[880] *Ibidem*
[881] Colonel Kisukula, Abeli Meitho, *La désintégration de l'armée congolaise de Mobutu à Kabila*, Paris, L'Harmattan, 1998, p 35

acolytes organisent un trafic d'armes de guerre vers l'Angola. « Les attestations de destination finale furent signées sans vergogne pour faciliter ses opérations illicites. Toutes armes supposées rester dans l'arsenal de la DSP la créditaient d'une puissance de feu imaginaire[882]». La majeure partie de l'armement est vendue aux groupes armés de la région. Au moment où la guerre se rapproche de Kinshasa, ce trafic continu, dépouillant ainsi les FAZ de tout armement nécessaire. « Au mois de mars 1997, alors que la rébellion avait déjà occupé une grande partie du territoire national, le Général Nzimbi continuait de privilégier son trafic d'armes! (…) Une cargaison importante d'armes et de munitions était arrivée à la gare ferroviaire de Kinshasa en provenance de Matadi. Le chef État-major général (EMG) envoya des militaires pour récupérer cette cargaison. Le Général Nzimbi qui avait commandé ces armes avait déjà envoyé ses gorilles pour protéger sa «marchandise» (…) Le ministre de la Défense trancha en faveur du Général Nzimbi[883] ». Ces armes ne sont pas arrivées au front. Le colonel Opango qui commande les unités de Bukavu est également un adepte de ce commerce qui rapporte gros. En 1996, ce dernier « a vendu au plus offrant, une partie des armes rassemblées par les Français de l'opération turquoise. Les acquéreurs furent notamment des Tutsis zaïrois qui s'en sont servis contre les FAZ. C'est ce qui explique que plusieurs arsenaux du Sud-Kivu étaient vides lorsque les combats ont commencé[884] ». Cette situation joue en défaveur du gouvernement zaïrois. Elle vient justifier en partie la désertion des soldats zaïrois qui préfèrent souvent s'engager dans les rangs de la rébellion plutôt que de combattre avec un armement défectueux et insuffisant. Le manque d'arme est un grave handicap pour l'armée nationale qui a du mal à faire face à l'AFDL. Même si les troupes nationales ne sont pas combatives, le bon armement aurait sans doute fait la différence. Mais là encore, la gabegie orchestrée et mise en place par le président lui-même et suivie par les membres de son clan vide les arsenaux de l'armée. « Au mois de mars 1997, alors que la rébellion avait déjà occupé une grande partie du territoire national, le Général Nzimbi continuait de privilégier son trafic d'armes! (…) une cargaison importante d'armes et de munitions était arrivée à la gare ferroviaire de Kinshasa en provenance de Matadi. Le chef EMG envoya des militaires pour récupérer cette cargaison[885] ». Cet armement, le chef de la DSP l'utilise pour son trafic.

---

[882] Colonel Kisukula, Abeli Meitho, *op.cit*, p 35
[883] *Ibidem*
[884] Agir Ici-Survie, *op. cit*, p 112
[885] Colonel Kisukula, Abeli Meitho, *op.cit*, p 35

Il est clair que l'armée nationale zaïroise dans sa constitution de 1990 est une armée estropiée qui ne peut prétendre assumer ses prérogatives. Vidée de son potentiel militaire et livrée à elle-même, elle est inefficace. Le commandement n'est pas réellement assuré, les différents généraux et commandants des unités abandonnent souvent leurs activités au profit de trafic illicite d'armes. Des armes destinées à l'équipement de l'armée. Le payement des soldes n'étant pas toujours assuré les soldats ne sont pas motivés pour combattre. « Les Forces armées zaïroises sont le miroir de l'État, déliquescent[886] ». Pour faire face à l'avancée de la rébellion, le gouvernement n'a d'autre choix que d'engager les milices rwandaises des camps de réfugiés. Toujours dans le même but, des mercenaires occidentaux sont recrutés et engagés sur le front par le président et ses alliés européens.

Les forces rebelles n'ont pas attendu de prendre exemple sur Kinshasa pour bénéficier d'aide mercenaire. C'est avec la complicité des appuis extérieurs et mercenaires que l'AFDL lance sa rébellion en octobre 1996.

2. Les troupes rebelles et forces armées nationales, nouveaux mercenaires

Dans la 1ère guerre du Congo, les rebelles bénéficient de plusieurs soutiens. Ces soutiens proviennent la plupart du temps des pays voisins surtout du Rwanda qui est le premier grand soutien extérieur. Le gouvernement rwandais engage le plus souvent dans les combats ses propres troupes militaires. L'Ouganda n'est pas en reste, il est également victime des incursions rebelles sur son territoire. Toute cette aide mercenaire et militaire est chapeautée par le géant américain. L'intervention des États-Unis est observée au moment de la progression des troupes vers Kinshasa. Ces aides favorisent l'utilisation et le développement du mercenariat dans la région.

2.1. Les troupes rwandaises et ougandaises

Les mercenaires ougandais à l'instar de leurs amis rwandais, sont également incorporés dans la nouvelle armée nationale du Rwanda. Les rebelles en constituent la trame essentielle. Ce qui place les mercenaires ougandais comme rwandais en première place. Les

[886] Colonel Kisukula, Abeli Meitho, *op.cit*, p 131

Ougandais à la différence des Rwandais sont moins visibles[887]. C'est à cause du soutien de Mobutu aux troupes rebelles ougandaises que le gouvernement ougandais lance dans la guerre. Ces troupes rebelles ont pour ambition de prendre le pouvoir à Kampala. Et « la complicité du maréchal Mobutu dans cette tentative est amplement démontrée. Si les Rwandais furent le moteur de l'intervention anti-mobutiste, les Ougandais avaient leurs propres raisons de s'y joindre, indépendamment de leur désir de soutenir le régime du général Kagamé[888] ». Aussi l'Ouganda dès la fin de la guerre laisse très peu de soldats sur le terrain. La majeure partie des soldats ougandais présents au Congo le sont à titre personnel ou économique. Les hommes à la solde de l'Ouganda sont engagés dans la résolution des problèmes sécuritaires de Kampala. C'est pourquoi l'on retrouve les Ougandais dans les régions orientales et à la frontière nord-est du pays. C'est dans cette région que l'on retrouve les rébellions ougandaises telles que le Lord's Resistance Army (LRA), ou l'Allied Democratic Front (ADF)[889] ont leur sanctuaire. Loin de les avoir anéantis, la guerre civile zaïroise les a amenés à se déplacer un moment. Mais ils reprennent très vite leurs activités. Cette présence justifie l'intervention de Kampala au Congo. Les soldats ougandais qui interviennent au Zaïre sont présents dans les régions de Kisangani, de Kindu et d'Isiro.

Tous ces soldats ougandais mandatés formellement par Kampala ou en rupture de ban ou agissant clandestinement sont des mercenaires dans la mesure où Kampala nie la présence de ses soldats sur le terrain. Ajoutés à cela, ces derniers sont associés à un groupement armé qui combat le gouvernement central du Zaïre. Ayant quitté les grands centres de Kisangani, de Kindu et d'Isiro, ces derniers se cantonnent dans les régions frontalières de l'Ouganda dans le nord-est du Congo. Ils trouvent leur rémunération dans l'exploitation des mines d'or de la province orientale ou d'autres minerais de l'Ituri. Durant le pouvoir de Laurent Désiré Kabila, l'on ne compte aucun mercenaire européen dans les rangs de l'armée congolaise. Cela représente une nouvelle donnée. À la différence des anciens pouvoirs qui n'ont cessé d'engager des soldats de fortune européens, la seconde république congolaise est en rupture

---

[887] En effet, une fois les objectifs de sécurisation atteints par le dégagement de sa frontière, le Président Yowéri Musevenie n'est pas d'avis à poursuivre l'aventure jusqu'à Kinshasa. Mais convaincu par ses alliés rwandais et burundais (certainement lui ont-ils rappelé le soutien sans faille du président Joseph Mobutu aux rébellions qui menacent la survie de son gouvernement), il lance ses soldats dans l'aventure pour combattre aux côtés de la rébellion.

[888] Gérard Prunier, « L'Ouganda et les guerres congolaises », *op. cit*, p 43-59

[889] Ce dernier est constitué de Bakonjo de la NALU et les Interahamwe rescapés de la guerre civile rwandaise et de miséreux Ougandais, islamiques, des oubliés sociaux. Leur base est installée au Zaïre, juste en face du district ougandais de Bundibugyo. De cet endroit, ils mènent d'incessantes incursions en territoire ougandais où ils mettent des massacres contre les civils.

avec ce système. Bien qu'ayant besoin de soldats de confiance, M. Laurent Désiré Kabila s'entoure de « ses enfants » soldats. Cette nouvelle situation introduit une rupture dans la présence mercenaire et ses manifestations au Zaïre. Désormais, la présence mercenaire européenne est moins visible.

Lors de ce que l'on appelle la première guerre du Congo[890], les deux camps ont utilisé des mercenaires. Le gouvernement central du Zaïre pour sa part fait appel aux mercenaires européens et serbes. Mais, il y a une nouveauté introduite par la présence des mercenaires noirs. Cela explique que désormais, les mercenaires de l'Europe occidentale coutumiers des interventions au Congo-Zaïre ne sont plus disposés à porter main forte au régime du Maréchal Mobutu. Jugeant sa situation intenable et déjà pourrie, certains anciens hommes de Bob Denard comme François Xavier refusent de s'engager dans la guerre du Zaïre contre l'ADFL. La présence de mercenaires d'Europe de l'Est met en lumière le vieillissement de la classe mercenaire de l'Europe occidentale au profit de mercenaire de l'Europe de l'Est. Ces derniers sont issus de la grande démobilisation des armées qui suivit la fin de la guerre froide et de celle de l'empire soviétique. À cela s'ajoute une autre réalité, celle du développement d'un mercenariat noir résultant des armées nationales ou des groupes militaires qui sillonnent la région. Les nombreuses guerres civiles dans la région génèrent des mercenaires noirs dans la région des Grands Lacs.

En effet les rebelles issus de ces conflits une fois vaincus se replient souvent dans une zone sous leur contrôle ou dans un pays voisin. Pour survivre, ils prêtent main-forte soit aux Forces nationales du pays d'accueil soit, à des milices de la région. Ces derniers, en échange soit de la protection ou de tout autre avantage, interviennent aux côtés de ces troupes. Ces situations interpellent de plus en plus fortement la communauté internationale, mais aussi les organisations régionales et non gouvernementales. Au Zaïre, le gouvernement central signale que le Rwanda et l'Ouganda engagent leurs propres forces armées dans les combats sur son territoire sous le couvert des rebelles. La présence du général rwandais, James Kabarebe, comme commandant des rebelles de l'AFDL n'est un secret pour personne. Ce dernier commande l'AFDL pendant l'offensive jusqu'à la chute de Kinshasa. Il est ensuite nommé, chef d'état-major de l'armée congolaise jusqu'à 1998 avant d'occuper le poste de ministre de

[890] La première guerre du Congo fait référence à la guerre de l'AFDL contre le pouvoir zaïrois d'octobre 1996 à mai 1997.

la Défense du Rwanda entre 2010 et 2018. Cette expertise rwandaise apporte à l'AFDL une puissance stratégique et lui permet d'être véritablement opérationnelle.

Du côté ougandais, les troupes de l'Uganda Peoples Defense (UPDF) du Président Museveni interviennent au Zaïre à cause du danger que représentent les rebelles de l'Allied Democratic Front (ADF), basé au Zaïre, juste en face du district ougandais de Bundibugyo. Officiellement, c'est l'une des principales raisons qui les poussent dans cette aventure. L'intervention ougandaise doit détruire les bases arrière de la rébellion ougandaise au Zaïre. C'est à partir du 30 novembre que les troupes ougandaises entrent en territoire zaïrois. C'est grâce à elles que les villes de Kindu, d'Isiro, de Bunia, sont occupées par les troupes ougandaises entre novembre 1996 et février 1997[891]. L'UPDF fournit également un appui logistique et technique aux rebelles AFDL[892]. Mais elles ne sont pas totalement incorporées au sein de l'AFDL comme celle du Rwanda et elles ne participent pas à l'offensive contre Kinshasa. Mais des officiers ougandais tirent profit de leur présence au Zaïre. Ils développent des activités de contrebande des ressources minières et d'autres produits[893]. De cette manière, les troupes ougandaises se paient directement sur les populations et les ressources minières du pays.

Le président Joseph Mobutu, sur conseil de ses « amis français », décide de trouver des mercenaires pour faire face à la rébellion. Conscient de la faiblesse et de l'incapacité de sonrmée à tenir longtemps dans un combat il faut trouver vite de la main d'œuvre militaire. Le gouvernement zaïrois lui-même habitué à ces pratiques depuis des décennies, fait intervenir cette fois de troupes mercenaires noires.

2.2. Les groupes rebelles

Les troupes de l'Unita de Jonas Savimbi appuient les FAZ[894] dans ce conflit. Savimbi est redevable à Joseph Mobutu pour son soutien militaire, mais aussi pour l'asile qu'il offre à ses troupes sur son territoire. Les troupes de Mobutu et celles de Savimbi sont en partie liées par leurs intérêts communs. Jonas Savimbi a surtout compris qu'« Une victoire totale de

---

[891] Gérard Prunier, *op.cit*, p 49
[892] *Ibidem*
[893] *Ibid*
[894] L'UNITA est un mouvement angolais. Il participe à la lutte anti-coloniale aux côtés du MPLA et du FNLA. Lorsque le MPLA accède au pouvoir en 1975, il devient parti politique. De cette opposition, il sombre dans la rébellion. Entre 1975 et 2002, c'est le principal mouvement rebelle angolais. Après la mort de Jonas Savimbi en 2020, il redevient un parti politique. Durant sa lutte contre le MPLA, il est soutenu par le bloc occidental. L'Afrique du Sud et le Zaïre deviennent les sanctuaires pour ses troupes.

l'Alliance privera UNITA de sa base arrière militaire, mais coupera aussi les circuits d'exportation du diamant qui représente la principale ressource des zones toujours occupées par les partisans de Savimbi[895]». Lorsque les rebelles annoncent la prise de Tshikapa dans le Kasaï occidental Savimbi comprend qu'il doit soutenir son ami pour ne perdre son sanctuaire. Les troupes de Savimbi viennent en aide aux FAZ dès décembre 1996. « Elles commencent par déployer 200 hommes de troupe dans l'ouest du Katanga. Puis ce nombre aurait augmenté pour atteindre 1600, concentré surtout dans la ville de Kamina[896] ». L'UNITA combat sur plusieurs fronts en appui aux FAZ. On les retrouve à Isoro, Kenge etc. « Des troupes de l'UNITA ont participé à la défense de Bunia dans le Haut-Zaïre, ainsi qu'aux combats autour de Lubumbashi. C'est pour cela sans doute que 30.000 réfugiés hutus, parmi lesquels 7.000 hommes en armes, et des combattants de l'Unita tentent de se rendre en Angola, dans les régions contrôlées par Jonas Savimbi[897] ». Pour Jonas Savimbi, il est crucial que le Zaïre reste sous influence mobutiste. Lors de la bataille de Kenge en mai 1997, la vive résistance des FAZ s'explique par la présence des troupes de Jonas Savimbi à leurs côtés[898]. Dans cette guerre, l'UNITA joue la survie de son financement et de son sanctuaire.

En effet, Jonas Savimbi utilise depuis longtemps le territoire zaïrois pour vendre les ressources minières qu'il exploite dans les zones sous son contrôle. Alors que tous les soutiens de l'Unita l'abandonnent, Joseph Mobutu continue de soutenir le rebelle angolais. « Une sorte de pipe-line de diamant remonte vers le Zaïre depuis les régions diamantifères contrôlées par l'Unita en Angola et dont la production représente près de 3 milliards de francs par an[899] ». Dans ce trafic, le président zaïrois y trouve un avantage personnel non négligeable. Et en toute reconnaissance, les troupes de l'UNITA acceptent de se mettre au service de Mobutu pour faire face à l'AFDL. Dans cette affaire, il n'y a pas de payement en argent à proprement parler, mais un système de rémunération que seule la « politique africaine » peut percevoir et comprendre. Pour l'UNITA venir en appui à à Joseph Mobutu est une chose normale. C'est pourquoi, plusieurs centaines, voire des milliers de rebelles UNITA combattent aux côtés des FAZ. « Le 6 janvier 1997, Kabila affirme par ailleurs que deux mille hommes de l'UNITA sont déployés en appui aux côtés des FAZ[900] ». Selon *Agir ici-survie*, la

---

[895] Colette Braeckman, « L'Angola règle ses comptes avec Mobutu », *Le Soir*, du 28/04/1997, *https://www.lesoir.be/art/*, consulté le 12/10/2017
[896] Agir ici-Survie, *op. cit*, p 118
[897] Colette Braeckman, « L'Angola règle ses comptes avec Mobutu », *op. cit*
[898] La ville de Kenge se trouve à environ 200 km de Kinshasa. Elle est vraiment la porte d'entrée de la capitale.
[899] Agir Ici-Survie, *op. cit*, p 118
[900] AFP Goma, 6 janvier 1997, cité par Filip Reyntjens, *op. cit*, 137

SMP Exécutive Outcomes aurait employé des soldats de l'UNITA comme mercenaires au Zaïre. Mais cela est peu probable, car la discussion entre le gouvernement zaïrois et la SMP sud-africaine ne fut pas concluante. L'on retrouve également les forces de l'UNITA dans les combats de Kisangani. Ils sont avec les mercenaires ukrainiens les seuls soldats à faire face aux troupes de l'AFDL. Les soldats zaïrois quant à eux refusent de combattre. Lors des batailles de Kenge et de Kisangani, les combats sont rudes, car les FAZ sont soutenus par les forces de l'UNITA qui supportent l'essentiel des combats. Ce sont les seules fois où les troupes rebelles font face à une résistance vraiment sérieuse.

En dehors de ces derniers, les anciens FAR jouent un rôle important dans cette guerre. Ces derniers combattent surtout, pour leur survie. « La perte d'un territoire près de la frontière rwandaise prive le FAR de leur base d'assaut et de repli pour les incursions qu'elles mènent en territoire rwandais et pour la reconquête qu'elles comptent réaliser[901] ». Selon Filip Reyntjens, ce sont ces troupes qui mènent la résistance face aux troupes de l'AFDL sur les fronts de Bukavu, Goma, Walikalé vu que les FAZ fuient ces villes dès le début des hostilités. Ce sont elles qui retiennent pendant un mois les troupes rebelles à Kindu[902]. « Ils sont 6000 soldats des ex FAR à se battre en première ligne, avec l'énergie du désespoir pour la défense de Kisangani(…).Ces dernières semaines, ils étaient les seuls à se battre réellement, subissant de lourdes pertes, plus de 500 d'entre eux ayant été blessés depuis cinq jours[903] ». Dans cette guerre, les FAZ utilisent les milices étrangères présentes sur son territoire comme des mercenaires. Les pays voisins recyclent souvent leur surplus de soldats comme militaires au sein des troupes rebelles. Des fois, leurs soldats sont directement introduits au sein de l'AFDL quite à nier leur présence. Il ressort que dans ce conflit, l'utilisation des mercenaires a modifié le rapport de force et le cours de la guerre.

À l'occasion de cette guerre est apparu un nouveau type de mercenariat, celui des soldats noirs en mal d'action. Ce mercenariat se caractérise par son caractère éphémère et inorganisé. Il est tenu par des États, des troupes rebelles, des milices qui à l'occasion d'un conflit armé, utilisent leurs propres soldats pour soutenir une partie au conflit. Le Rwanda a toujours nié l'implication de ses troupes au sein de la rébellion. Ce mercenariat n'obéit pas aux règles du mercenariat classique. Ici, il n'y a pas de solde définie, établie. Les mercenaires

---

[901] Filip Reyntjens, *op. cit,* p 138
[902] *Ibidem*
[903] Stephen Smith, « la chute de Kisangani sonne le glas du pouvoir zaïrois », *op.cit,* « La 3ème ville du pays pillée et abandonnée sans combat par l'armée »

se paient sur le terrain en pillant ou exploitant les populations dans les mines clandestines. L'exploitation des ressources du sous-sol dans le cas du Zaïre est organisée par leurs soins à leur profit ou celui de leurs maîtres. Dans un second temps, l'on remarque que les soldats mercenaires relevants d'une armée nationale sont directement rétribués par leur pays d'origine. Aussi, accomplissent-ils leur tâche au Zaïre comme des employés d'une SMP. Dans ce cas, leur salaire est leur solde sont normalement perçu dans leur pays, en dehors de quelques primes payées. Le pillage organisé dans les régions minières du pays par les « soldats de fortune » du moment et leurs employeurs est en lui-même, une rétribution, une rémunération. Ce que l'on remarque, c'est le caractère prédateur de ce mercenariat qui dépouille le sous-sol du Zaïre au profit des États voisins.

Quant aux mercenaires noirs intervenant aux côtés des FAZ, leur engagement est un retour pour les services reçus. En effet les ex FAR, les Interahamwe, les troupes de l'UNITA sont installées sur le territoire zaïrois où ils bénéficient de sanctuaire et de couverture et de soutien. En 1996 et 1997, beaucoup s'engagent seulement non seulement pour renvoyer l'ascenseur à Mobutu, mais aussi pour protéger leur sanctuaire. Ces derniers ne bénéficient pas de véritables avantages financiers. Tout au plus, ils bénéficient du traitement matériel et alimentaire. Toutes ces troupes noires apportent un appui certain aux FAZ. Mais elles n'arrivent pas à ralentir ni empêcher l'intervention des mercenaires blancs dans le conflit zaïrois. Les mercenaires blancs ont encore de belles années devant eux. Même s'il est maintenant évident que le recours à leurs services est maintenant limité, ce n'est pas maintenant que les mercenaires noirs arriveront à détrôner les mercenaires blancs surtout à l'heure où, le phénomène s'organise en profession avec la naissance de SMP.

Chapitre II : LA PREMIÈRE GUERRE DU CONGO ET LE RETOUR DES MERCENAIRES OCCIDENTAUX

Dès le début des années 1990, l'environnement politique du Zaïre change. La fin des blocs marquée par la chute du mur de Berlin en 1989 a bouleversé et redistribué la carte des alliances militaires et économiques dans le monde. Au Zaïre le président, Joseph Mobutu qui a bâti sa politique extérieure sur la guerre froide en utilisant le rapport de force entre les deux grands doit revoir ses alliances. Il voit son plus grand allié, le gouvernement américain, l'abandonner et répondre de moins en moins à ses sollicitations. Même la Belgique puissance coloniale est de moins en moins présente aux côtés de Kinshasa. Seule, la France reste un allié fidèl. Pour le gouvernement américain, d'autres nations jugées plus crédibles attirent désormais son attention. Dans la guerre déclarée en octobre 1996 et bien avant, dès l'afflux des réfugiés rwandais dans la région, la Belgique et les États-Unis montrent clairement leur désintérêt pour le Zaïre. Désormais, le pays ne peut plus compter sur l'aide militaire de ces deux alliés de poids. Pour faire face à la situation, le recours aux « soldats de fortune » semble la meilleure perspective qui s'offre à Kinshasa

La guerre civile de l'AFDL déclenchée en octobre entraine l'utilisation massive de mercenaires noirs dans cette partie de l'Afrique. Cette nouvelle apparition n'a pas empêché le retour des anciens mercenaires européens et occidentaux. Ces derniers habitués aux conflits du Congo se retrouvent comme avant, à la solde du gouvernement central qui compte bien reprendre l'avantage de la guerre. Mais c'est sans compter avec les soutiens américains qui ont trouvé dans le Rwanda et l'Ouganda des alliés de poids aux côtés de l'AFDL. Par le truchement des alliances, le gouvernement américain et ses officines militaires se retrouvent à soutenir les troupes de l'AFDL. Un soutien qui fera toute la différence dans la victoire. Le gouvernement central dont l'armée a depuis longtemps quitté les fronts des combats est dans la tournante. Les mercenaires engagés à coup de milliers de francs ne font pas le poids devant l'avancée fulgurante de la rébellion. De tous les fronts où ils se trouvent, les mercenaires européens décrochent laissant les territoires aux mains des rebelles. Cet évènement marque la fin du grand mercenariat qui a longtemps marqué l'atmosphère conflictuelle du pays. Dorénavant, les interventions mercenaires dans ce pays sont plus discrètes et moins visibles.

I. LA DÉCOMPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET MILITAIRE

Après un moment de relative accalmie sous la pression dictatoriale de Joseph Mobutu, le Congo devenu Zaïre en 1971 entre dans une période de trouble à partir de 1990. C'est à l'occasion du processus de démocratisation que naissent ces troubles. Ils sont aggravés par le conflit armé et le génocide au Rwanda. Un Zaïre dont le gouvernement corrompu et fantoche se sert des génocidaires rwandais pour régler ses comptes avec ses voisins. Le gouvernement rwandais qui est la cible des attaques des anciens FAR réfugiés au Zaïre décide d'intervenir.

Ajoutée à cette situation le climat sécuritaire et politique du pays lui-même. L'opposition muselée et infiltrée commence à pencher du côté de la violence armée comme seul moyen de mettre fin au gouvernement de Joseph Mobutu. Les maquis dormant dans l'Est du pays ainsi que les combattants banyamulenges n'ont pas attendu pour commencer à s'organiser. Ces mouvements contestataires s'organisent sous l'égide des gouvernements rwandais et ougandais. Pour cette organisation, plusieurs aides extérieures sont mobilisées pour leur assurer la victoire. De la logistique à la formation, tout est sous contrôle des puissances extérieures. Dans ce conflit armé, chaque partie au conflit veut la victoire. Le président zaïrois pense pouvoir encore jouer une dernière carte avec l'aide militaire privée. Cela, les rebelles eux aussi l'ont bien compris et prennent toutes les dispositions. À leurs côtés se trouvent des conseillers et logisticiens américains, sans compter des combattants sur le terrain.

1. L'environnement militaire et sécuritaire du pays et l'arrivée des mercenaires occidentaux

La rébellion de l'AFDL est née du mécontentement de la population zaïroise dans l'Est du pays plus précisément des Banyamulenge et des frustrations du Rwanda et l'Ouganda. Elle ravage tout l'Est du pays pour atteindre à leur tour les villes de l'Ouest zaïrois. Cette révolte met à rude épreuve le gouvernement et son armée. Mais l'environnement politique et sécuritaire est un élément favorable qui a permis à la rébellion d'avoir du succès auprès des populations.

1.1. L'environnement sécuritaire du Zaïre

Au début des années 1990, le Zaïre entre dans une période trouble. Le gouvernement ne contrôle plus rien. Lui qui a l'habitude de tenir le peuple sous sa domination s'engage désormais sur la voie de la démocratisation. Joseph Mobutu tout au long de son règne a basé son pouvoir sur la menace et l'intimidation. L'armée nationale est l'instrument privilégié que ce dernier utilise pour maintenir son emprise sur le peuple. Les forces armées et de sécurité sont utilisées depuis toujours par le président afin de réduire les dissidences et d'empêcher l'expression de l'opposition. Les unités de la DSP et le Service d'Action et de Renseignements militaire (SARM) mises en place par le président lui-même et qui n'obéissent qu'à lui seul deviennent toutes puissantes. En 1993 et 1994, elles s'illustrent dans les pillages et les atrocités qui entrainent la dissolution des alliances occidentales de Joseph Mobutu. À ce moment également, il est victime de divers problèmes médicaux qui le poussent à s'absenter beaucoup du pays. Face à la contestation, le président décide de la tenue d'une conférence nationale. Celle-ci a pour but de préparer le pays à la démocratisation de la vie publique.

La conférence nationale souveraine du Zaïre se tient du 7 août 1991 au 17 mars 1993. La communauté civile et les différents partis d'oppositions prennent massivement part à cette conférence. « Les forces pro-démocratiques, s'engouffrant dans la brèche, rompirent le silence forcé auquel elles avaient dû se résigner pendant vingt-cinq années et s'empressèrent d'exprimer leur façon de voir l'avenir. L'avalanche de réactions prit Mobutu par surprise[904] ». Elle montre le fossé existant entre le régime en place et la population. Elle est également le révélateur d'une situation politico sociale déliquescente et catastrophique. Les travaux de la conférence sont à deux reprises suspendues[905]. En décembre 1992, la Conférence suspend ses travaux. Elle laisse la tâche au « Haut Conseil de la République » (H.C.R.), de conduire le pays vers la transition. Elle nomme Étienne Tshisekedi Premier ministre du gouvernement, mais conserve Joseph Mobutu à la tête de l'État. Ce dernier pourtant va encore user de son pouvoir et abroger les décisions de la Conférence souveraine et nommer un nouveau Premier ministre. Les décisions de la conférence ne seront jamais appliquées, car en 1993, a lieu le second pillage des militaires.

---

[904] « Zaïre transition, Guerre, et Droits de l'homme, le blocage du processus de transition », *https://www.hrw.org/legacy/french/reports/zaire/3.htm,* consulté le 09/06/2020

[905] Suite aux plaintes de l'opposition, la conférence est suspendue et ne reprend que le 12 décembre 1991. L'archevêque Monsengwo Pasinya en est élu président. Mais une nouvelle fois, Joseph Mobutu intervient dans la conférence. Il la suspend une fois de plus jusqu'à avril 1992, date à laquelle elle reprend.

Les pillages militaires dans Kinshasa remontent à 1991. Le 23 septembre 1991, les soldats zaïrois qui n'ont pas perçu de solde depuis plusieurs mois décident de se servir auprès des commerces de la ville. La population se lance également dans ces pillages. Ils touchent plusieurs villes du pays et portent un coup à l'économie déjà fortement touchée par la « kleptocratie » gouvernementale. L'armée nationale qui est censée protéger les biens et les personnes devient l'instrument de destruction. Dans l'opinion nationale, son image déjà écornée par tant d'années de massacre au service du pouvoir est définitivement détruite. En effet, les soldats zaïrois depuis l'avènement de Joseph Mobutu sont régulièrement utilisés pour instaurer un climat de peur et de terreur afin d'asseoir la dictature. Le président a réussi à instaurer au sein de l'armée et des corps paramilitaires, un régime d'impunité qui ne laisse plus de place à la discipline. La fracture entre la population et l'armée est de plus en plus grande. C'est cela qui justifie l'alliance entre les populations et la rébellion. Habitués à « vivre sur la population » dont ils pillent les biens et les ressources depuis toujours, les soldats zaïrois ont réussi à se mettre à dos toute la population fortement défavorisée. Les pillages ne prennent fin que le 24 septembre. Selon Benjamin Babunga, « pour beaucoup d'observateurs, ces pillages marquent le véritable début de la décadence du régime Mobutu[906] ». Les pillages continuent cependant dans d'autres villes. Le 22 octobre 1991, Lubumbashi et d'autres villes du Shaba sont soumises au pillage. Le Haut-Zaïre et le Kasaï ne sont pas épargnés. Une troisième vague de pillage est également enregistrée à Mbuji-Mayi (ex Bakwanga au Kasaï), les 11 et 12 octobre 1991, c'est Mbandaka qui en fait les frais[907]. Face à l'impunité, les soldats réitèrent une fois de plus l'opération en 1993. Cette fois, ce sont les unités spéciales, la DSP, le SARM et la Garde civile (ces unités n'obéissent qu'à leurs commandants directs qui ne sont rien d'autre que des parents du Maréchal Mobutu), qui s'illustrent dans de nouveaux pillages.

En janvier 1993, les éléments de la DSP se lancent à l'assaut des magasins et commerces de la capitale. Les soldats sont mécontents du payement de leur solde. En effet, les soldats sont payés en billets de 5 millions de Zaïre, une monnaie dénoncée par tous. Les commerçants refusent ce billet et cela pose des difficultés de transaction. Ce sont ces deux faits qui entrainent la colère des soldats. Le 28 janvier 1993, « des militaires se sont répandus dans les rues de la capitale zaïroise en tirant des coups de feu et en se livrant au pillage[908] ». La population (qui souffre également de la chute de l'économie), se lance dans le sillage des

---

[906] Benjamin Babunga, « Le 23 septembre 1991, début des scènes de pillage à Kinshasa », *http://www.babunga.alobi.cd/2017/09/23/*, du 23/09/ 2017, consulté le 19/08/2020
[907] Colonel Kisukula Abeli Meitho, *op. cit*, p 19
[908] Véronique Kiesel, « Emeutes, pillages au zaïre paras français à Brazzaville », 29/01/1993

militaires pilleurs. « Le chef d'état-major général, Mahélé Lieko, réagit immédiatement. À la tête de ses commandos (…), le chef d'état-major écrase lui-même la rébellion, à coups de grenades et sans sommation. La DSP ne le lui pardonnera pas, son chef Nzimbi, encore moins[909] ». C'est l'une des raisons pour lesquelles, ces derniers refusent de combattre sous les ordres de Mahélé Lieko en 1997. Cette fois les pillages atteignent également les logements. Entre les populations des régions de l'est, l'armée nationale, la fracture est déjà consommée. Dans les régions de l'Est, les exactions et le pillage quotidien des populations entrainent la révolte des populations. Ces dernières basculent très vite du côté des rebelles qu'ils appellent de tous leurs vœux. En mars 1997, dans la ville de Kisangani, la population attend impatiemment l'arrivée des rebelles. Entre 1990 et 1991, l'armée nationale se met à dos toute la population des villes et des campagnes[910].

L'indiscipline et la criminalisation de l'armée se sont développées avec l'attitude peu recommandable de ses chefs. Le chef de l'État lui-même est le premier à saboter cette armée[911]. Craignant un coup de force, il prend soin de maintenir ses éléments les mieux formés dans des tâches administratives qui les éloignent du terrain. C'est le cas avec Mahélé en 1993 après la répression des pilleurs de la DSP, il est éloigné de l'arène militaire et cantonnée dans des tâches administratives. Selon François Soudan, ce sont les commandants Nzimbi et Baramoto[912] (neveu et parent de Joseph Mobutu) qui font pression sur le président pour qu'il limoge le chef d'état-major. Mais lorsque la situation devient critique, c'est ce dernier qui est rappelé sur le front en janvier 1997. L'armée dont la grande partie est mal payée et entretenue « vit » sur la population, qui étouffe sous le poids du chômage et de l'inflation galopante. Les jeunes s'engagent massivement dans les mouvements rebelles qui plus tard fusionnent pour donner naissance à l'AFDL.

1.2. Le déclenchement de la guerre

La rébellion de l'AFDL est le résultat de la cristallisation de plusieurs griefs et revendications des populations et des rancœurs contre le gouvernement central. La fin du

---

[909] François Soudan, *cit*, p 22

[910] Personne au Congo-zaïre n'a oublié la marche des chrétiens en février 1992, les pillages et encore moins l'intervention de l'armée sur le campus de Lubumbashi les 11 et 12 mai 1990.

[911] Colonel Kisukula Abeli Meitho, *op. cit*, p 25-88

[912] Ce sont tous les deux, des proches du président Joseph Mobutu. Le général est un cousin de Joseph Mobutu et le général Baramoto, est son beau-frère.

génocide rwandais avec son flot de réfugiés fuyant vers le Zaïre est le début sinon l'élément déclencheur de la rébellion qui ravage le Zaïre depuis l'automne 1996.

À l'occasion du génocide rwandais né de la guerre dans ce pays, les populations hutues comme certains Tutsis fuient vers les pays voisins dans le but de trouver refuge. Mais la position se révèle difficile pour bon nombre d'entre eux. En effet, des anciens membres de plusieurs milices armées hutues œuvrant dans le sillage de l'ancien gouvernement rwandais, sont les auteurs de massacre du génocide. À l'approche de l'APR, ces derniers abandonnent leur sale besogne. Par peur de représailles, ils prennent la fuite vers le Zaïre, se mêlant aux populations terrorisées qui fuient les combats. Les anciens génocidaires dans leur fuite emportent avec eux leurs armes. Ils déménagent également tout le matériel militaire du pays qu'ils emportent avec eux au Zaïre. Le gouvernement zaïrois conscient que la présence des ex FAR représente un risque sécuritaire pour le pays et ses voisins, ne fait rien pour endiguer cette présence. Ces derniers s'installent confortablement dans les camps au milieu des autres réfugiés. Ni le gouvernement zaïrois ni les ONG nationales et internationales n'interviennent pour les séparer des populations civiles.

L'installation des Interahamwes et des ex FAR ainsi que d'autres milices génocidaires est suivie d'incursions incessantes sur le territoire rwandais. Le Zaïre leur offre la position et la sécurité parfaite pour mener à bien leurs activités criminelles au Rwanda. Le gouvernement rwandais a maintes fois averti le président zaïrois sur les méfaits des réfugiés sans succès. Dans le même temps au Zaïre, les revendications des Banyamulenges, celles de l'opposition et des populations ont fini par se cristalliser et muer en lutte armée. Si l'opposition politique se laisse par endroits absorber et corrompre, l'autre moitié lutte pour se faire entendre. Quant aux populations, elles recherchent désespérément un « sauveur ». L'opposition dans l'Est du pays et surtout celle des populations rwandophones, se lance dans cette surenchère de la sécurité. Alors même que le génocide vient de finir, les chefs Banyamulenges et certaines grandes familles de l'Est du Kivu envoient leurs jeunes garçons au Rwanda et en Ouganda pour être entrainés au maniement des armes afin de prendre part à la guerre qui se prépare. Plusieurs d'entre eux ont de l'expérience, car, ils ont combattu avec l'APR au Rwanda entre 1991 et 1994. Faute d'avoir pu obtenir du président Joseph Mobutu et de son gouvernement, le déguerpissent d'anciennes milices et des ex FAR rwandais de la frontière, ses deux voisins se lancent dans cette aventure armée. Le président Joseph Mobutu a entretenu de bonnes relations politiques et personnelles avec les anciens dirigeants ougandais et rwandais. C'est normal qu'à la disparition du premier et l'éviction du second, qu'il soutienne les partisans de

ces derniers. Il a toujours considéré les anciennes rébellions ougandaises et rwandaises (l'armée de résistance nationale (NRA) et celle du FPR aujourd'hui au pouvoir en Ouganda et au Rwanda) comme une grave menace pour la stabilité de la région. Le gouvernement zaïrois avec son soutien aux milices et anciens soldats rwandais réfugiés sur son sol espère mettre fin à l'hégémonie banyamulenge (qui prend de plus en plus d'ampleur) dans la région du Sud et du Nord Kivu. Pour toutes ses raisons, la présence armée au sein des réfugiés rwandais est maintenue à la frontière avec le Rwanda et l'Ouganda. Et pire, le gouvernement et l'armée zaïroise ferment les yeux sur les agissements de ces milices au sein des populations zaïroises et contre les populations banyarwandas.

Les nombreuses discussions entre les deux pouvoirs ne donnent pas les résultats satisfaisants. Le gouvernement rwandais décide de résoudre le problème des réfugiés par ses propres moyens. Et l'occasion lui est donnée avec la présence de rebelles et des maquis qui s'organisent contre le pouvoir zaïrois. Déjà plusieurs quotidiens tant nationaux et internationaux annonçaient une probable intervention de l'APR au Zaïre. Selon Filip Reyntjens[913], certains quotidiens rwandais[914] évoquent le scénario dans une guerre où l'armée du pays serait engagée sur le territoire Zaïrois. Celle-ci en réponse aux incursions des milices rwandaises dans l'Est du Rwanda. Ces annonces sont suivies de plusieurs autres. Selon François Misser le président rwandais lui-même déclare, « s'il y a une autre guerre à livrer, nous allons combattre d'une manière différente, en un lieu différent. Nous y sommes préparés. Nous sommes prêts à livrer n'importe quelle guerre. Et nous allons la contenir le long de la frontière avec le Zaïre[915] ». Mais depuis plusieurs mois déjà, le Rwanda prépare la guerre contre le Zaïre. Il recrute des mercenaires, des rebelles zaïrois et d'autres soldats provenant de l'Ouganda et du Burundi pour lancer la guerre.

La guerre éclate au Zaïre à partir du mois d'octobre 1996. De nombreux témoignages provenant des populations du Sud et du nord Kivu affirment que les premiers coups de feu de cette nouvelle guerre sont le fait de soldats rwandais qui depuis plusieurs semaines déj, sont convoyés par camions entiers dans certaines parties de la région. Les camps de réfugiés sont infiltrés par les recrues rwandaises[916]. Il est difficile de déterminer avec précision le début de cette guerre. Elle s'est mise en place progressivement, par étapes avec des agressions, des

---

[913] Filip Reyntjens, *op. cit*, p 51
[914] *L'Ukuru* n°4 de mai 1996, *Amani* de juin et le *Rwanda Libération* de juillet pour ne citer que ceux-là.
[915] François Misser, *Vers un nouveau Rwanda?, Entretien avec Paul Kagamé*, Bruxelles, Luc Pire, 1995, p 121
[916] À ce sujet consulter lires les propos de Filip Reyntjens, *La guerre des Grands Lacs, Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale, op. cit, p 53-56*

infiltrations et des massacres dans les camps de réfugiés. La date du 22 octobre 1996, est communément admise somme début de « la première guerre du Congo ». C'est à cette date que le gouvernement zaïrois accuse le Rwanda et le Burundi des attaques dans les régions de Kibumba, de Rugari et de Bunagana au Nord-Kivu et le camp de Kamanyola[917]. À partir de ce moment, les choses avancent à grande vitesse. « Face à une armée zaïroise désorganisée et peu motivée[918] », la rébellion a plus de force et progresse rapidement. En effet, les soldats de l'armée zaïroise se débandent ou évitent toute confrontation avec l'adversaire. Les salaires très bas, le traitement marginal et partial entre les unités ne sont pas faits pour motiver les troupes au combat. Le manque de matériel militaire[919] complique encore plus la situation de l'armée zaïroise. La progression de l'AFDL est fulgurante et à la fin du mois de décembre 1996, le Sud-Kivu et le Nord-Kivu sont tous deux sous contrôle de la rébellion et de ces alliés.

Sur le terrain, il y a un autre genre de mercenaires ; ceux que l'on appellera les mercenaires noirs. La classification de ces derniers est différente du cas classique de mercenaires dans le monde et à travers les époques. Le mercenariat noir est apparu depuis plusieurs années déjà[920]. Les guerres sans fin et l'enrôlement d'enfants soldats donnent naissance à une nouvelle classe de mercenaires en Afrique. Ces derniers en effet, sillonnent la brousse tout en traversant les frontières pour offrir leur service en échange de nourriture ou de bien de tous genres. Dans le cas du Zaïre, ce sont en majorité des enfants enrôlés de force, des jeunes Tutsis zaïrois et des soldats des armées rwandaises et ougandaises qui jouent ce rôle aux côtés des rebelles de l'AFDL. Les premiers peuvent être classés sous l'appellation de miliciens, pour les seconds, il est difficile de les classifier autrement que des mercenaires. Leur présence sur le terrain est démentie à plusieurs reprises par les autorités militaires et politiques des deux pays. Une intervention clandestine, avec infiltration dans les rangs d'une rébellion dans le but de déclencher une guerre civile. Leurs actions violent la souveraineté du Zaïre. Toute intervention d'éléments armés d'un pays tiers sur le sol d'une nation en dehors du cadre légal de convention de coopération, de missions officielles ou militaires du pays

---

[917] Filip Reyntjens, *op. cit*, p 53-59
[918] *Ibidem*, p 56
[919] Malgré la quantité de matériel militaire acheté par le Président Joseph Mobutu, celui-ci non seulement est insuffisant à cause de l'étendue du territoire à couvrir. Mais pire, les généraux et autres nombreux colonels et la longue liste des décideurs au sein des Êtas-major de la défense des FAZ, ont le malin plaisir à faire du trafic en vendant au plus offrant, le matériel militaire ou ce qu'ils appellent le surplus.
[920] Déjà en Afrique de l'Ouest, ils font leur apparition dans les guerres civiles libériennes et sierra-léonaises. Ils sont en majorité des Burkinabés introduits au Libéria par le président Blaise Compaoré et plus tard, ce sera le cas de la sierra-Léone d'être atteint par le fléau.

d'accueil, est considérée comme acte de violation. Mais, le Rwanda et l'Ouganda nient l'implication de leurs soldats au Zaïre.

Et pourtant, de plusieurs sources, il ressort que les troupes rebelles sur le terrain sont soutenues et commandées par les soldats rwandais et ougandais. Le chef d'état-major rwandais est le chef militaire de l'AFDL et commande les troupes sur le terrain dans la région du Kivu. La création du mouvement rebelle répond à un besoin rwandais de mettre fin au régime de Joseph Mobutu. Un régime qui soutient et cautionne les actions des milices rwandaises installées sur son territoire contre le Rwanda. C'est la première cause de l'intervention du Rwanda aux côtés de l'AFDL. Si ces deux nations n'interviennent pas directement, il serait difficile à l'AFDL d'occuper tout l'Est du pays encore moins de remonter à Kinshasa. C'est grâce d'une part à l'encadrement rwandais et à la présence de militaires rwandais et ougandais que la cohésion est maintenue. Face à cette belle cohésion et ce dynamisme, les FAZ prennent la fuite. Le pouvoir central sait depuis qu'il ne peut pas compter sur ses troupes armées. Il faut alors trouver urgemment des soldats aguerris pour freiner cette marée destructrice.

2. Le recrutement de mercenaires européens

Le recrutement de mercenaires pour le Zaïre commence par des rencontres entre des autorités françaises et Joseph Mobutu alors convalescent. Ces visiteurs lui proposent de recruter des mercenaires pour faire échec aux manœuvres rebelles à l'Est. Mais, il faut attendre à l'automne 1996 pour que le président se décide à recourir aux mercenaires. Les commanditaires comme à leur habitude se tournent vers celui que l'on appelle le corsaire de la République, Bob Denard. Mais, ce dernier n'arrive plus à mobiliser du monde comme en 1960-1967. Les commanditaires décident alors de puiser dans le vivier mercenaire de l'Europe de l'Est. Au Zaïre les mercenaires français et ceux de l'Europe de l'Est viennent en aide aux FAZ. La plupart du temps, ce sont eux qui assument la totalité des combats aux côtés d'autres mercenaires.

2.1. Les mercenaires français

Des soldats de fortune pour Mobutu, voilà le mot d'ordre de « la Franzaïre » à partir de décembre 1996. La Direction générale de la sécurité extérieure(DGSE) et la Direction de la

sécurité du territoire (DST) sont les relais et auteurs de ces recrutements[921]. Bob Denard fait parti des personnes contactées pour trouver des hommes pour le Zaïre. Ce dernier informe discrètement certains de ces anciens mercenaires. La discrétion est de mise dans ce dossier, car Bob Denard et les mercenaires des Comores sont surveillés par les policiers français. Dans un premier temps, il entre en contact avec François Xavier Sidos. Dans le milieu, les mercenaires français savent que les choses ne se passent pas bien au Zaïre. Beaucoup d'entre eux hésitent. Mais certains en mal d'action sautent sur l'occasion. Ces derniers trouvent la proposition alléchante. Mais cette fois le vieux corsaire n'utilise pas l'ancien canal de recrutement. Seuls quelques fidèles sont contactés directement et enrôlés. Les principaux recruteurs demandent aux mercenaires la discrétion sur leur enrôlement.

Le recrutement en France s'avère une tâche difficile. Ceux qui ont participé à la révolte des mercenaires de 1967 n'ont pas oublié ce qui est arrivé à leurs amis à Kinshasa. Certains sont sous le coup d'interdiction de sortie du territoire suite à l'affaire des Comores et sont surveillés. Ajoutée à cela, la situation difficile dans laquelle le pouvoir zaïrois se trouve aujourd'hui. Abandonné par tous, seule la France soutient encore Joseph Mobutu. En 1996, la situation du pays ne permet pas une meilleure organisation d'action mercenaire dans le pays. Cela vient handicaper encore ce recrutement. De plus le budget, mais aussi de la dangerosité du terrain sont de nouveaux handicaps. Le Zaïre de 1996 n'est pas le Congo de 1960-1965. Il n'y a pas au Zaïre une bonne organisation encore moins, une volonté militaire et patriotique forte qui peut soutenir l'action mercenaire. Les troupes nationales sont peu combatives et n'obéissent à aucun chef. Dans ces conditions, les mercenaires savent qu'une fois sur le terrain, ils doivent compter uniquement sur leurs propres forces. Le peu d'engouement suscité par ce recrutement inquiète Bob Denard. Il sait que pour trouver du monde, il doit jouer des coudes. Il décide de reprendre les anciens moyens de recrutement. De nouveau, les recrutements se passent comme en 1960, de bouche à oreille, les rendez-vous dans des bars et même dans des Zoos[922]. Il arrive à recruter une trentaine d'hommes qui sont envoyés en deux temps au Zaïre. Bob Denard et son premier second Marquez, ne peuvent quitter le territoire français depuis leur rapatriement des Comores. C'est Charles un fidèle de Denard qui est en

[921] Agir ici-Survie, p 124-145
[922] Thierry Charlier, « les mercenaires français au Zaïre », *Raid* n° 132, mai 1997, p 18

charge du premier groupe (Alpha). Le second (Bravo) est placé sous la responsabilité de Roger Bracco, un mercenaire belge qui a participé à la révolte des mercenaires de 1967[923].

Les mercenaires français du groupe Alpha arrivent le 27 décembre 1996 à l'aéroport de Kinshasa. Il est constitué de 17 mercenaires français. Ils sont directement conduits, à Kisangani où s'organise la reconquête du Zaïre[924]. Pour éviter toute embrouille, c'est à partir de Bruxelles qu'ils quittent de l'Europe par deux vols distincts pour le Zaïre. Ils sont vêtus de costumes cravate pour éviter d'éveiller les soupçons. Le 24 janvier 1997, le second groupe arrive par le même moyen de transport. Il se compose de 10 membres[925]. Chaque mercenaire français avant de débarquer au Zaïre signe un contrat de trois mois avec l'employeur. Tous ces mercenaires sont commandés par un ancien du Congo. Il s'agit de Christian Tavernier, bien connu des réseaux mercenaires au Zaïre. Il a su trouver une place auprès de Mobutu après 1967. C'est lui qui est chargé de traiter avec les recruteurs français. Chaque mercenaire reçoit une solde mensuelle confortable de 30.000 fr[926] soit 4573.471 euros, considérée pourtant comme, minime en comparaison du danger. L'opération mercenaire de 1996-1997 se déroule avec un budget restreint en raison des conditions économiques du pays, mais aussi de l'incapacité, de Joseph Mobutu à contrôler lui-même l'opération. L'on ne sait pas vraiment d'où provient l'argent pour le financement de cette opération. Entre le Koweït, l'argent de Mobutu, celui de l'homme d'affaires zaïrois, Jean Bemba Saolona[927], le gouvernement du Zaïre trouve le moyen de financer l'opération. Les mercenaires quant à eux reçoivent le payement total de leurs droits avant même d'arriver au Zaïre. Depuis les dénonciations faisant de la France un acteur clé du génocide, le gouvernement français joue la carte de la prudence. Pour venir en aide à Mobutu, il se tourne également vers Christian Tavernier pour trouver des mercenaires.

La France est le dernier soutien européen de Joseph Mobutu. Jusqu'au bout, le président français espère que Mobutu reste en place, ce qui arrangerait les intérêts français.

---

[923] Thierry Charlier, *op. cit,* p 18. Bracco est un ancien du Congo-Zaïre. Il était en charge du pilotage d'avion et c'est ce poste qu'il occupe de nouveau au Zaïre entre décembre 1996 et février 1997.
[924] *Ibidem*
[925] À la fin du mois de février 1997, le groupe Alpha est constitué de 23 mercenaires. Ce qui porte le nombre de mercenaires français à un total de 33 individus. Certains médias et auteurs ont gonflé le nombre des mercenaires au Zaïre. Agir ici-Survie dans, *op. cit, p 127,* avance le nombre de 200 à 300 mercenaires. *Paris Match* dans son document du 27 février 1997, p 29, *op. cit*, donne le chiffre de 400 mercenaires serbes. Ce qui n'est pas conforme à la réalité sur le terrain. Il n'en est rien. Même avec les mercenaires serbes, jamais il n'y aura autant de mercenaires pour secourir Mobutu. La réalité sur le terrain le prouve. S'il y avait de telles forces de surcroit bien armées, la fin de guerre aurait été sans doute été différente.
[926] Thierry Charlier, *op. cit*, p 18
[927] *Ibidem, op. cit,* p 21

Mais face à la réalité, elle adopte une nouvelle politique. Ce soutien vise à aggraver la situation sécuritaire dans les régions de combat afin de ralentir l'avancée de l'AFDL. Cette permettrait la tenue de conférence de conciliations entre l'AFDL et le pouvoir zaïrois. Un temps que les FAZ et alliés pourraient utiliser pour retourner la situation. Voici le but de l'aide française. Les propos du président Jacques Chirac traduisent bien cette volonté du gouvernement français. Selon Jean-Paul Pigasse, « Jacques Chirac [était] convaincu que le maréchal Mobutu redeviendrait […] indispensable. Le calcul des Français était le suivant, attendre que [la crise des Grands Lacs] ait atteint un degré de gravité sans précédent pour que les États-Unis se décident à agir [ ]; en venir à la Conférence des Grands Lacs dont la France s'est fait le champion. Ce jour-là, c'est bel et bien Mobutu qui s'imposera comme la pièce de l'échiquier […][928] ». Au Zaïre, la France lutte contre les États-Unis qui cherchent par leur soutien à la rébellion via Kigali et Kampala, à rester seul acteur économique et politique au Zaïre. Le retour de Joseph Mobutu sur la scène politique remettrait la France dans le jeu en lui donnant une place de choix. C'est ce qui motive cette alliance pro-Mobutu qui conduira à faire des efforts supplémentaires en vue de trouver des mercenaires, y compris Serbes.

Il faut se rendre à l'évidence, le réseau Bob Denard n'est plus ce qu'il était. Cette opération ne donne pas les résultats escomptés. Il faut trouver d'autres mercenaires pour combler les besoins sur le terrain. Les « réseaux Pasquiens » qui sont à l'affût prennent le dossier en collaboration avec Fernand Wibaux et Jaocques Foccart pour trouver un supplément de main d'œuvre mercenaire de l'autre côté, en l'Europe de l'Est.

2.2. La filière serbe

Il faut désormais trouver du « sang neuf ». Il faut le faire vite, car les rebelles prennent du terrain. Fernand Wibaux et Jacques Foccart les deux monsieurs Afrique de l'Élysée, en collaboration avec les réseaux de Charles Pasqua sont décidés à trouver des mercenaires pour Joseph Mobutu. Ils prennent attache avec la Direction de la Surveillance du territoire (DST), pour trouver des mercenaires en Europe de l'Est. La DST est déjà intervenue dans un dossier

[928] Jean-Paul Pigasse, « Arrière-pensées françaises », *Jeune Afrique*, 31 novembre 1996, p n.c

militaro-politique[929] en Bosnie lors de la guerre civile. À ce titre, elle peut facilement trouver du monde.

C'est le préfet du Var Jean-Charles Marchiani qui est contacté par le lien de Pasqua afin d'utiliser ses contacts de la DST. En février 1997, un recrutement de mercenaires serbes est lancé dans l'ex-Bosnie. Dominc Yougo bien connu des services de renseignements, mais surtout pour crime de guerre est le chef de ces mercenaires serbes[930]. Les agents recruteurs envoyés pour trouver du monde sont deux anciens gendarmes de l'Élysée. Alain Le Caro et Robert Montoya. Ces deux personnes connaissent les rouages du fonctionnement de la Françafrique ou de « la Franzaïre ». Alain de Caro est l'ancien chef du groupe de sécurité de la présidence de la République française (GSPR)[931]. Ces derniers arrivent à recruter une centaine de mercenaires serbes pour le Zaïre. Selon certains quotidiens[932], ce sont entre 200 et 300 mercenaires que les agents arrivent à recruter. Mais ce ne sont pas les seuls recruteurs. Déjà en novembre 1996, Géolink, une société spécialisée dans la vente en gros de matériel de télécommunication propose de recruter une centaine de mercenaires serbes. Elle fournit des téléphones de campagne à l'armée zaïroise[933]. La chose est conclue et entre Montoya, Alain le Caro et Géolink. En janvier 1997, les mercenaires serbes arrivent au Zaïre pour renforcer les mercenaires français qui sont en nombre insuffisant. Le mot d'ordre de l'Élysée comme à l'accoutumée est de mise dans cette action ; le « feu orange ». Il ne pas impliquer officiellement les autorités françaises ni le gouvernement français. À la mi-janvier 1997, « l'on dénombre dans le premier contingent, cent quatre-vingts mercenaires bosno-serbes partis dès le début de l'année 1997[934] ».

Comme les mercenaires français, ils signent également un contrat de 3 mois. La différence dans ce contrat se situe au niveau de la rémunération. Les Serbes perçoivent un

---

[929] Il se trouve que fin 1995, Jean Charles Marchiani a été le pivot d'une négociation avec les chefs politico-militaires serbes et bosno-serbes en vue de la libération de deux pilotes français capturés en Bosnie. D'utiles contacts ont été noués alors dans ce milieu très martial. *Cf,* Agir ici-survie, *op. cit,* p 125

[930] Par mercenaires serbes, il faut entendre les mercenaires provenant de l'Europe de l'Est, Russe, Serbes, Croates, Polonais, etc.

[931] Il intègre ce bureau en 1984 et n'en partira qu'en 1993. Ancien Chef du GIGN, Secrets d'État, raison d'État, secrets défense, confidentiel défense, petite Histoire, grande Histoire, coups d'État en Afrique, etc. il est bien au fait de tout cela. Cela fait de lui une figure de choix dans la négociation des contrats des mercenaires serbes. Surtout que depuis 1993, il troc sa place au sein du GIGN pour mettre ses compétences au service du privé (entreprises et particuliers).

[932] Pascal Airault, « Le fiasco du sauvetage de Mobutu au Beau-Rivage », *L'Opinion,* 18 août 2016

[933] Agir ici-survie, *op. cit*, p 126

[934] François Xavier Vershave, *La Françafrique : le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1999, p 272

salaire de « 1000 dollars[935] » par mois soit 6057.349 Fr français de quoi fâcher les Français qui les traitent de « gâcheurs de profession ». Ces mercenaires arrivent avec un arsenal volant qui pour l'étendue du pays, est dérisoire, mais qui dans la situation présente est très apprécié. C'est en effet, une des raisons pour laquelle ils sont recrutés. En effet, le matériel militaire que le gouvernement zaïrois arrive à acheter provient de l'Europe est de marque russe ou serbe. « Géolink s'est également entremis dans la fourniture de trois avions de guerre Mig-21 avec pilotes et mécaniciens, transférés d'ex-Yougoslavie[936] ». L'essentiel de ces mercenaires est constitué des pilotes serbes et ukrainiens. Leur action « entrave l'avancée de la guérilla sans pour autant infléchir le cours du conflit[937] ». À leur arrivée, ils sont directement envoyés dans la ville de Kisangani où s'organise la reconquête. Installés sur « l'aéroport de Kisangani, une légion de Serbes, Croates et Russes contrôlent l'instruction et animent l'armée de l'air. C'est aussi à elle que les FAZ doivent leurs récents et fragiles succès terrestres[938] ». Leurs exploits permettent pendant quelque temps de ralentir les rebelles et même dans certains cas de faire échouer leur tentative. Mais il faut se rendre à l'évidence, pour faire barrière à l'AFDL, il faut au gouvernement zaïrois, une armée plus efficace et bien équipée, mais aussi combative. Pour l'heure, ce n'est pas le cas. Si les mercenaires sont présents, leur nombre est insignifiant. Les troupes zaïroises tès souvent refusent de combattre, les mercenaires se retrouvent très souvent seuls au front. À la mi-mars, les Serbes comme les Français abandonnent la ville de Kisangani qui tombe aux mains des rebelles. Les mercenaires serbes et français au Zaïre n'ont pas rempli les espoirs que leurs commanditaires ont placés en eux.

L'intervention du Quai d'Orsay, de l'Élysée et de la cellule Afrique dans le recrutement de mercenaires serbes, répond au même besoin. Il faut tout mettre en œuvre afin de maintenir la France sur la scène zaïroise, en soutenant le président Joseph Mobutu. Jacques Chirac voit dans ce soutien, une aubaine si la guerre prend fin avec Mobutu au pouvoir. Opposée (par les intérêts économiques) aux États-Unis qui ont depuis les années 1965, réussi à prendre pied au Zaïre, la France y cherche encore une place de choix. C'est ce qui explique « l'intervention suicide » dans ce dossier perdu d'avance. Ce n'est un secret pour aucun des réseaux de service secret et même pour de simples amateurs, que le gouvernement zaïrois ne tiendra pas longtemps. Les autorités françaises impliquées doutent de la contre-offensive

---

[935] Thierry Charlier, *op. cit*, p 20
[936] Agir ici-survie, *op. cit*, p 126
[937] Hugeux Vincent, « Zaïre: l'armée des «déphasés» », L'Express, 27 février 1997, *https://www.lexpress.fr/informations/*, consulté le 05/09/2020
[938] *Ibidem*

foudroyante des FAZ contre les rebelles[939]. La seule chose qui les intéresse, c'est de faire gagner du temps à « l'ami » Mobutu dont ils veulent absolument sauver le pouvoir. La France croit en une stabilité du Zaïre. Mais pour elle, le vieux président Joseph Mobutu est le seul garant de cette stabilité. Certains à l'ONU pensent pareillement. Pour ces derniers, « Mobutu (…), c'est le passé. Mais il reste le seul garant d'une transition pacifique[940] ». Ainsi, le « recours aux mercenaires est bien pratique quand on veut faire durer une guerre civile, au point, de faire accepter à un peuple n'importe quel type de paix[941] ». Les différents commanditaires de l'action mercenaire au Zaïre espèrent tous, un retour de Joseph Mobutu au pouvoir, chose qui arrangerait bien leurs affaires. Il faut gagner du temps, jusqu'à ce que la force militaro-humanitaire finalement acceptée par les différentes parties à l'ONU intervienne sur le terrain[942]. Paris espère que cette intervention mette fin à l'agression rebelle et sauve du coup le pouvoir mobutiste. Mais manque de chance pour lui, l'AFDL contraint les réfugiés à retourner au Rwanda avant même que cette force n'intervienne.

Dans cette nébuleuse mercenaire pour le Zaïre, il faut savoir que chaque intervenant est déjà impliqué dans des relations avec le dirigeant zaïrois ou certains de ses réseaux financiers. C'est le cas de Géolink qui fournit aux FAZ, un matériel de télécommunication qui permet de rester en contact avec les troupes dans les campagnes. Il a de bonnes relations avec l'entourage du Maréchal. Négociante en matériel militaire elle a également ses entrées auprès de la nébuleuse militaire serbe et russe. Son représentant au Zaïre a négocié sans doute cette affaire. Ce qui lui vaut d'ailleurs un licenciement[943]. Même Jacques Foccart n'est pas en reste.

---

[939] Confiant de l'aide mercenaire, les autorités zaïroises promettent en décembre 1996, une contre-offensive foudroyante contre les rebelles de l'AFDL

[940] Hugeux Vincent, *op. cit*

[941] Agir ici-Survie, *op. cit*, p 132

[942] Lors de l'attaque des camps de réfugiés, les travailleurs sociaux sur place, le gouvernement zaïrois et français demandent une intervention militaire étrangère. Le Rwanda, l'Ouganda, les États-Unis et certains autres pays sont opposés à la constitution de cette force. « Le 15 novembre (est voté) de la résolution 1080 du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant la mise sur pied d'une force multinationale temporaire de quelque douze mille hommes, sous commandement canadien, pour venir en aide aux réfugiés dans l'Est du Zaïre. Le jour même, l'AFDL met en œuvre, de concert avec l'armée rwandaise, un plan en deux phases destiné à faire avorter cette intervention humanitaire. Dans un premier temps, l'APR soumet à des bombardements intensifs l'immense camp de réfugiés de Mugunga dans l'intention de faire fuir les ex-FAR et les milices *interahamwe* vers le nord. Ensuite, une fois ce premier objectif atteint, l'APR attaque le camp depuis l'ouest de façon à ne laisser à la majorité des cinq cent mille réfugiés d'autre issue que la route vers le Rwanda ». Lanotte Olivier, « Chronologie de la République démocratique du Congo / Zaïre (1960-1997) », consulté sur le site, *https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document*, le 21/08/2020

[943] Selon le directeur du développement de Geolink, André Martinie, l'entreprise « a pris l'initiative de se séparer, il y a une quinzaine de jours, de M. Perrette, qui était chargé de la représenter notamment au Zaïre (….) au motif qu'il était soupçonné d'avoir dépassé la déontologie des affaires dans des activités incompatibles avec ses fonctions », Selon *Le New York Times* , la France aurait apporté une aide à Kinshasa. Jacques Isnard, *Le Monde* 04 Mai 1997

Les relations entre ce dernier et le maréchal zaïrois remontent aux années 1960. Ces deux hommes se connaissent et ont longtemps été impliqués dans nombre de dossiers brûlants de la Françafrique sur le continent. Tout cela constitue de bonnes raisons pour soutenir le régime moribond de Joseph Mobutu que seul un miracle peut maintenir au pouvoir. Et ces derniers pensent pouvoir provoquer ce miracle par le soutien mercenaire. Sur le front les résultats sont malgré tout décevants. Malgré l'action des mercenaires, la cause est perdue. Les rebelles n'ont pas attendu le gouvernement de Kinshasa, pour apprendre qu'une guerre peut se gagner par l'embauche de mercenaires. À leur tour, ils utilisent l'aide militaire étrangère privée.

2.3. Le soutien américain

Dans la guerre qui oppose le gouvernement central zaïrois aux rebelles de l'AFDL, les mercenaires jouent un rôle essentiel dans la progression et la victoire de la rébellion. Il s'agit essentiellement de l'appui logistique assuré par des Américains travaillant pour le compte de plusieurs organismes politiques et militaires des États-Unis. Ils aident également pour le transport des troupes dans certaines zones. Ces derniers assurent également les opérations de repérage et d'appui aérien à certaines opérations sur le terrain. De ce côté, les opérations sont menées avec un appui considérable de miliciens, d'enfants soldats et de mercenaires de la région des Grands Lacs.

Alors que le Zaïre tente de faire face aux nombreuses agressions dont elle fait l'objet depuis plusieurs semaines, le Pentagone, la CIA et le gouvernement américain mettent tout en œuvre afin d'assurer la victoire à l'AFD. Le but est de s'assurer le contrôle de l'économie minière du pays. Installés confortablement au Rwanda et en Ouganda loin du théâtre des combats, ils offrent un avantage certain aux troupes sur le terrain. Pour la réussite de l'opération, le Pentagone, la CIA, la Défense Intelligence Agency (DIA), mettent à la disposition de la rébellion des conseillers militaires, des formateurs et des personnes pour assurer la logistique. Ces officines américaines mettent les petits plats dans les grands, afin d'assurer à l'AFDL une victoire éclatante. Dans cette guerre, le gouvernement américain a choisi son camp. Les Américains ont choisi depuis longtemps de mettre tout en œuvre afin d'évincer le Maréchal Mobutu du pouvoir[944]. Selon Julia Ficatier, « l'ambassadeur américain

[944] Au moment où les camps des réfugiés sont attaqués par les rebelles et l'APR, les organisations internationales qui interviennent dans ces camps tirent la sonnette d'alarme sur le massacre de ces réfugiés. Toutes demandent

à Kigali avait rencontré Kabila à de très nombreuses reprises, 30 ou 40 fois depuis un an et demi[945] ». Ces rencontres sans doute permettent de préparer l'action de l'AFDL. Il est couramment admis que les rebelles de l'AFDL avancent rapidement, car ils sont peu chargés en armes, ce qui s'explique par « le parachutage de matériel et du ravitaillement, effectués par des C-130 » pilotés par les Américains[946]. Ces actions facilitent la tâche aux rebelles qui n'ont pas à porter un matériel lourd qui retarderait leur progression. Ces actions visent également à repérer les points de concentration des troupes nationales. Les conseillers américains fournissent également aux rebelles un matériel de communication qui permet une meilleure coordination[947]. C'est grâce à cette parfaite coordination et ce système de communication que les rebelles prennent facilement les villes. Ainsi, les « 200 Américains (…) en poste à Kigali font un travail remarquable[948] ».

Ce soutien mercenaire est le facteur essentiel de la brillante réussite de la rébellion. Les stratèges et logisticiens représentent une grande aide et un gage de victoire pour cette armée. Nous parlons ici des « mercenaires en cabines »[949]. Comme l'a fait remarquer Filip Reyntjens, « le caractère remarquablement coordonné et efficace d'une rébellion pourtant toute jeune, quasiment dépourvue de capacité militaire propre (…), soulève la question du soutien apporté par des forces externes [950] ». La logistique est un atout essentiel de la rébellion si l'on considère la composition de cette force[951]. Il est clair que cette puissance provient de cette aide américaine. Même si les Rwandais et les Ougandais apportent un soutien sur le terrain. La base de commandement des opérations militaires et des communications de la rébellion est installée sur le sol rwandais. Selon l'Afis News services[952], repris par Filip Reyntjens, les États-Unis ont installé un centre C3I (command, control, communication and intelligence) à Kigali, d'où les opérations de la rébellion sont coordonnées. C'est de cette base que toutes les communications de l'AFDL sont gérées et transmises[953]. Ce sont les

---

une intervention militaro-humanitaire de l'ONU afin de protéger ces populations. Mais les États-Unis s'y opposent farouchement. Seul la France parmi les grands fait vraiment entendre sa voix pour cette intervention.

[945] Julia Ficatier, « La conquête du Zaïre était soigneusement planifiée », *La Croix,* 18, avril 1999, *https://www.la-croix.com/Archives/1999*, consulté le 08/06/2020

[946] Arnaud de la Grange, « Zaïre: la débâcle des chiens de guerres », *op.cit*

[947] Julia Ficatier, *op. cit*,

[948] Agir ici- survie, o*p. cit*, p 103

[949] Il s'agit ici des logisticiens qui s'occupent du système de communication. À l'aide des satellites, ils dressent des cartes qui permettent aux rebelles de connaitre l'emplacement exact des objectifs ou des obstacles. Ces derniers se trouvent loin de la ligne de front pourtant leur aide est primordiale

[950] Filip Reytjens, *op. cit*, p 75

[951] Elle est constituée à partir d'éléments hétéroclites issus de plusieurs milices zaïroises et d'éléments étrangers.

[952] C'est L'Association française pour l'information scientifique,

[953] Filip Reyntjens, *op. cit*, p 75

Américains employés par le Pentagone qui gèrent la base et les communications. Ils contribuent au transfert des troupes rebelles à travers la frontière rwandaise. La prudence est mise, car la circulation des milices dans la région rend cette opération dangereuse. La présence d'anciens de la CIA dans la région de Kisangani est également une autre marque de cette présence mercenaire américaine au Zaïre. La livraison d'armes aux rebelles et le rapatriement des blessés sont également assurés par un pilote américain du nom de Tim de la compagnie Mountain Air en juillet-août 1996[954]. « Des hercules et des Galaxy (avion de transport de matériel militaire américain) en provenance de l'Ouganda auraient débarqué armes, munitions et équipements à Goma[955] ».

Ainsi, les mercenaires américains représentent un véritable atout pour les rebelles sur le terrain. Grâce à cette aide logistique, les rebelles sont informés en temps réels des mouvements des troupes ennemies. Ce qui leur permet de coordonner leur progression et d'avoir une longueur d'avance. À cela s'ajoute la fourniture et l'installation de pièces d'artillerie antiaérienne à Bukavu, et Goma par une soi-disant ONG, International Rescue commitee (IRC)[956]. Cette dernière intervient dans la région du Kivu. C'est une agence d'exécution pour l'armée américaine. Elle entretient des liens étroits avec la CIA[957].

Le gouvernement américain n'est pas lui-même réellement impliqué dans le déploiement de cette aide. Les propos du secrétaire d'État Warren Christopher, sur les mouvements de l'armée rwandaise au Zaïre et la violation de l'intégrité du territoire Zaïrois en témoigne[958]. Les agents et fonctionnaires américains présents dans la région jouant de leur sympathie envers le pouvoir rwandais ont détourné la politique officielle du gouvernement américain au profit de leurs projets. Différentes enquêtes et analyses montrent la déconnexion entre la politique officielle du gouvernement américain et ce qui se passe sur le terrain. Mais, le transfert de tout le matériel militaire déployé au Rwanda et qui en réalité est utilisé au Zaïre n'a pas pu se faire sans le consentement au moins du ministère de la Défense américain. Il est possible que certains responsables politiques du pays jouent un rôle dans la mise en place de cette aide. Le président américain lui-même ne cache pas ses sympathies aux Rwandais et aux Ougandais.

---

[954] Filip Reyntjens, *op. cit*, p 77
[955] *Ibidem*
[956] *Ibid*
[957] Eric Thomas Chester, *Progressives, the international Rescue Committee, and the CIA*, Armonk-London, M.E. Sharpe, 1995
[958] Filip Reyjtjens, *op. cit*, p 78

Il est communément admis, que le gouvernement américain à l'instar de l'ONU ressent la culpabilité de ne pas avoir pu empêcher le génocide rwandais. Dans le but de réparer quelque peu ce manque, le gouvernement et même les officines américains accordent beaucoup d'indulgence aux autorités rwandaises. Mais deux autres raisons et non des moindres pèsent dans la balance. Il s'agit comme du temps de la guerre froide, de l'influence idéologique et le contrôle des matières premières du Zaïre. Le gouvernement américain s'est depuis longtemps appuyé sur le régime de M. Joseph Mobutu pour contrôler la politique des pays dans la région. Le gouvernement ougandais est désormais considéré par Washington comme un exemple de bonne gouvernance[959]. Le génocide rwandais est venu cimenter encore plus cette relation et exacerber la tolérance américaine envers ces deux régimes. La présence américaine a pour but de contrôler la politique, mais aussi l'économie de la région et l'on sait que le Zaïre passe pour être le pays le plus riche en matière minière de la région. Alors que les combats se déroulent l'ambassadeur américain en Ouganda, rencontre Laurent désiré Kabila dans la région du Sud-Kivu. Le contenu de cette discussion reste un secret. Mais l'on se doute bien qu'il s'agit pour ce dernier d'obtenir des garanties substantielles (financières ou minières) en retour de l'aide apportée[960]. L'aide militaire et logistique accordée par la CIA et le Pentagone à la rébellion zaïroise est un fait non anodin. L'utilisation des mercenaires par les États-Unis dans le conflit zaïrois est une fois encore observée. Les mercenaires représentent une fois de plus, le bras armé du Rwanda et des officines américaines pour chasser le Président Joseph Mobutu du pouvoir et s'assurer de la présence d'un allié au pouvoir. Il a aussi pour but, le contrôle de ressources minières du pays. Dans ce cas, le mercenariat est utilisé par certaines structures militaires et politiques du gouvernement américain pour arriver à ses fins. Dans la lutte pour le contrôle et l'appropriation des biens miniers et humains et au-delà, le contrôle politique et militaire d'un espace considéré comme stratégique pour l'économie des États-Unis, les mercenaires sont l'outil idéal. Ainsi l'action des officines militaires américaines dans la région est importante.

Dans cette guerre, le poids de l'aide mercenaire est important dans la victoire de la rébellion. C'est grâce à la bonne gestion des informations que les actions sur le terrain sont menées avec succès. L'appui aérien permet de localiser non seulement les réfugiés, mais aussi, les positions des FAZ et de leurs alliés. Mais c'est avec les mercenaires sur le terrain

---

[959] Depuis son arrivée au pouvoir, Yoweri Museveni s'est attelé à mettre en pratiques les réformes demandées par les institutions internationales. Cela a permis d'assainir la vie publique, mais aussi les autres services du pays.

[960] Filip Reyjtjens, *op. cit*, p 78

que la victoire est effective. La coalition de plusieurs interventions de soldats des pays voisins au sein de l'AFDL a garanti la victoire à la rébellion. Un soutien constitué par le Rwanda en tête, l'Ouganda, le Burundi et l'Angola ne peut qu'assurer la chute du pouvoir zaïrois. Cette coalition est l'expression de griefs contre le régime de Joseph Mobutu. Des griefs qui se muent au fil des mois, voire des années en un fort désir de mettre fin à ce régime.

Les mercenaires ne sont pas directement recrutés par les rebelles. Ce sont les parrains rwandais et américains qui se chargent de ces recrutements. Cette manière de procéder s'apparente à une des caractéristiques des Sociétés militaires privées (SMP). Celui du mercenariat sophistiqué et très organisé des sociétés militaires privées anglo-saxonnes. Ici les employeurs sont des entités, les entités comme la CIA et le Pentagone, etc. La rétribution ne se fait pas directement par les bénéficiaires. Le premier employeur est celui qui rétribue les mercenaires ou la SMP. C'est le cas avec la Ronco Consulting[961] qui intervient au Rwanda dans une opération tout à fait légale, mais, qui autorise l'utilisation de ses hommes au Zaïre[962]. L'action de l'International Rescue Commitee également s'inscrit dans le même schéma. Ces sociétés ou entités sont des façades pour la pratique d'actions moins légales. Elles travaillent étroitement avec la CIA ou le Pentagone pour le ministère de la Défense américaine. Dans ce cas, ce sont ces entités qui se chargent de la rémunération des mercenaires. Ensuite, la partie qui bénéficie de ces services comme c'est le cas ici pour le Rwanda et l'AFDL paie en retour l'entité CIA, ministère de la Défense américaine, etc. Les fréquentes rencontres entre l'ambassadeur américain au Rwanda et Joseph Kabila avant même la chute du régime zaïrois témoignent de ses deals d'un nouveau genre. La signature de contrats miniers pour les entreprises américaines est en elle-même, un moyen de payement de ses prestations dont bénéficie l'AFDL.

Quant aux Rwandais, ces derniers organisent l'exploitation des mines et l'écoulement des minerais dans les zones occupées. Ce que l'on remarque c'est qu'avec la guerre civile zaïroise, un nouveau type de mercenaire a émergé et va durablement faire parler de lui dans la région des Grands Lacs. Une situation qui tranche nette avec ce qui se passe du côté de l'armée nationale zaïroise, connue pour sa légendaire utilisation de soldats de fortune en temps de guerre. Le Zaïre a connu différentes sortes d'activités mercenaires du mercenariat classique à celui des SMP. Maintenant ce sont des mercenaires noirs formés de miliciens et

---

[961] Elle est fondée en 1981 et travaille dans le secteur de militaire avec plusieurs partenaires comme le gouvernement américain, Soudanais etc. ses activités se situent dans le sillage des conflits armés, des rebellions.
[962] Filip Reyjtjens, *op. cit*,p 86

des soldats réguliers démobilisés pour l'occasion. Dans le cas de ces derniers, le Rwanda et l'Ouganda ainsi que l'Angola l'ont bien mis en pratique dans la guerre de 1996-1998. Mais le mercenariat traditionnel incarné par les barbouzes et autres « vieux baroudeurs » en mal de sensation, est toujours d'actualité.

II. L'ACTION ET LA DÉBÂCLE DES MERCENAIRES DE MOBUTU

Dans la guerre de 1996, l'avancée des rebelles est rapide et les villes tombent les unes après les autres. L'armée nationale envoyée au front se montre incompétente à repousser l'invasion. Alors que la situation devient critique dans plusieurs villes de l'Est, le gouvernement décide de recourir aux « chiens de guerre ». Cette présence a pour but de renforcer les FAZ, mais aussi de prendre part aux combats. Sur le terrain, plusieurs catégories de mercenaires se démarquent. Si le gouvernement français a organisé ce recrutement, les mercenaires viennent de France et d'Europe de l'Est. Alors que leur contrat est signé pour plusieurs mois, les mercenaires de Mobutu se montrent vite dépassés par les évènements.

1. Une aide mercenaire limitée

Les premiers mercenaires engagés au Zaïre arrivent en décembre 1996. Les Français débarquent dans le pays les premiers en décembre et le second groupe en janvier 1997. C'est à partir de la même période également que débarquent les mercenaires serbes. Tous sont directement envoyés vers Kisangani où se trouve le nouveau front des combats. Dans cette ville, l'état-major zaïrois a réussi à regrouper plusieurs forces disparates et à mettre en place une opération de reconquête. Les mercenaires prennent part aux combats contre les rebelles. Mais ils ont également pour mission, la formation et l'instruction des troupes zaïroises encore présentes sur le terrain.

1.1. L'instruction de l'armée nationale zaïroise

Photo n° 26 : L'instruction des soldats zaïrois par les mercenaires français et serbes[963]

Dans l'éventail des missions confiées aux soldats de fortune, l'instruction des troupes zaïroises et des forces paramilitaires au service du Zaïre est un des aspects. L'instruction passe par différents types de formation au combat, au maniement des armes, des fusils. Les mercenaires serbes initient les Zaïrois au « maniement de la kalachnikov et du Dragunov, fusil longue portée d'une redoutable précision[964] ». Les mercenaires français ne dérogent pas à la règle. Selon Thiery Charlier, la mission première des mercenaires français est « d'encadrer l'armée zaïroise sur le terrain et au besoin, en cas de coup dur, mettre la main à la pâte[965] ». Les mercenaires français en réalité n'instruiront que les Tigres katangais[966] engagés aux côtés des FAZ. Les soldats zaïrois eux prennent la fuite lorsqu'ils entendent le bruit des combats.

Les mercenaires instruisent également les éléments du service d'action et de renseignement militaire (SARM). Le SARM représente une des rares meilleures unités qui reste au Zaïre. Ces troupes à la différence des soldats de rang veulent plutôt laver l'honneur de l'armée nationale, mis à mal par les autres unités et les désertions. Ces derniers doivent apprendre le maniement des armes serbes dont la mise en œuvre est difficile. Pour venir à bout des rebelles, le gouvernement zaïrois a acquis un matériel militaire d'Europe de l'Est. Ce

---

[963] Thiery Charlier, *op. cit*, p 24-26
[964] Hugeux Vincent, *op. cit*
[965] Thierry Charlier, *op. cit*, p 21-22
[966] Dans la guerre de 1996, 1997, les tigres Katanga se retrouvent des deux côtés. Une scission au sein du groupe a donné naissance à deux branches de tigres Katangais.

dernier est souvent de confection russe et il faut, une bonne prise en main pour l'utilisation. Ce matériel se compose de plusieurs avions de guerre Mig-21, des missiles SAM 14 pour abattre les avions ennemis, des armes de tous calibres, des mitrailleuses lourdes soviétiques M53[967]. Il y a également des biréacteurs yougoslaves Yastrid[968], des Mi-24 Hind et des Aermacchi MB-326[969]. Ce matériel, les soldats zaïrois doivent arriver à se l'approprier et le manipuler. Certainement il aurait été plus facile pour eux d'avoir à disposition des armes auxquelles ils sont habitués. Mais dans le contexte militaire actuel, cela est impossible[970].

Au moment où la guerre se déclenche en octobre, le Zaïre est « sous embargo concernant des livraisons d'armement[971] ». Pour contourner cet embargo, les autorités politiques et militaires utilisent des canaux détournés pour acquérir des armes pour l'armée. Ses achats sont utiles, car les généraux de l'armée sans se soucier de la guerre ont vendu les stocks d'armes disponibles dans le pays. Pour ne pas attirer l'attention sur l'implication des autorités françaises, les achats se font dans d'autres pays surtout en ex-Yougoslavie où la fin de la guerre a laissé un impressionnant stock d'armes. Certaines sociétés ou personnes véreuses sont heureuses de trafiquer ces stocks. La société Géolink est mise à contribution dans cette affaire. Elle a tiré « 5 millions de dollars pour le seul mois de janvier 1997 (…) réglés par la France[972] ». Tous les rouages des financements sont tenus et mis en place par Séti Yale, le financier attitré de Joseph Mobutu. Par manque de matériel militaire connu, les soldats zaïrois doivent s'accommoder d'un arsenal serbe qu'ils doivent apprendre à manier.

Dans l'éventail, des formations, il y a également le combat au corps à corps que les Serbes apprennent au Zaïrois. Ils enseignent le Close-combat une technique de combat qui vise à mettre hors d'état son adversaire à mains nues. Mais, les Serbes sont plus cantonnés dans des actions de soutiens aériens aux forces terrestres. Le but de cette formation est de rendre les troupes nationales vraiment opérationnelles sur le terrain. Ce qui est un avantage, car, ces troupes indisciplinées et occupées à piller reçoivent peu de formations. Selon Jacques Follorou, les mercenaires « sont chargés d'encadrer les Forces armées zaïroises (FAZ) en

---

[967] « Avec les mercenaires slaves de Mobutu », Paris Match *Paris Match Document*, n° 2533, 27 février 1997, p 24
[968] *Ibidem*
[969] Thierry Charlier, *op. cit*, 27
[970] Depuis 1991, le Zaïre est sous embargo militaire. Alors il est impossible pour le gouvernement d'acheter du matériel militaire directement. Pour contourner cet embargo, il s'adresse à des marchands d'armes qui trafiquent les armes de l'Europe de l'Est.
[971] *Ibidem*, p.19
[972] Le *New York Time*, cité par Agir ici-survie, *op. cit*, p 127

difficulté devant les rebelles de Laurent-Désiré Kabila[973] ». Sur le terrain, cette réalité s'avère dépassée par le cours des évènements. Les mercenaires apprennent aux troupes nationales à monter des embuscades et à tenir le terrain. L'armée zaïroise en effet a du mal à rester sur le terrain. Dès le début des évènements, la débandade des troupes face à l'avancée des rebelles est une réalité avec laquelle les mercenaires doivent compter. Le choix des mercenaires réside dans le fait qu'ils sont des « spécialistes du combat sous toutes ses formes, anciens officiers et sous-officiers des unités d'élite[974] ». Ce sont ces qualités qui manquent aux FAZ que les mercenaires français doivent leur inculquer. Si les mercenaires français sont ainsi prisés, c'est tout simplement parce qu'ils ont une « une bonne connaissance de l'Afrique francophone et un savoir-faire "artisanal", par opposition à la compétence « industrielle » des Anglo-Saxons[975] ». En dehors de cela les soldats français, anciens des unités d'élite savent travailler avec les moyens de bord. Et dans le cas du Zaïre, cela est un atout. Le manque de matériel adéquat[976] et de soldats met les mercenaires français à rude épreuve. Alors que leur tâche doit consister à l'encadrement les mercenaires français, sont le plus souvent sur le terrain. Ils combattent avec quelques unités des FAZ restées fidèles. Leur présence et l'appui des mercenaires serbes permettent, à l'armée zaïroise de donner un sursis de quelques mois au pouvoir de Joseph Mobutu.

1.2. Les mercenaires dans les combats

[973] Jacques Follorou, « D'anciens militaires français encadreraient des mercenaires au service du pouvoir zaïrois », *Le Monde* du 08 janvier 1997, *https://www.lemonde.fr/archives/article*, consulté le 08/06/2020
[974] François-Xavier Sidos, *Les soldats libres, la grande aventure des mercenaires*, Paris, Æncre, 2002, p 273-274
[975] Jacques Follorou, *op. cit*
[976] Le gouvernement a acquis un nombre impressionnant d'armes. Seulement, ces armes lorsqu'elles ne sont pas détournées ne servent pratiquement à rien. Certaines sont inadaptées (les missiles sol-air alors que les rebelles n'utilisent pas d'avion), les balles ne sont pas de bon calibre, les obus, ne sont pas adaptés au canon. Ces dysfonctionnements rendent une bonne partie du matériel inutilisable.

Carte n°12 : Zone d'action des mercenaires français[977]

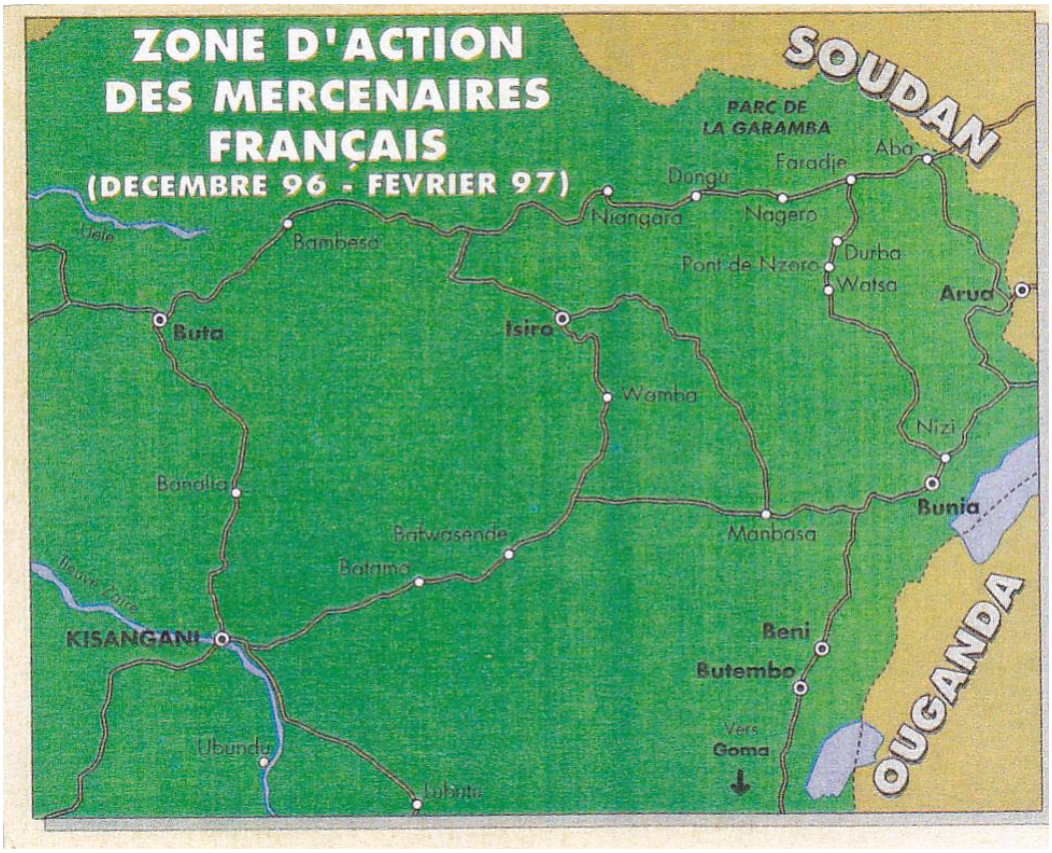

Dans les combats de l'Est zaïrois, les mercenaires français et serbes découvrent un chaos indescriptible. La situation n'est pas ce à quoi ils s'attendaient à leur débarquement. Les Français, arrivés en premier s'attendent à être reçus par les soldats du SARM à Watsa où le front des combats se situe en décembre 1996. Mais à leur grande surprise, le comité d'accueil est absent. Ils comprennent vite qu'en lieu et place, d'interventions sporadiques dans les combats, ils doivent s'apprêter à prendre une part active aux combats. Les FAZ sur le terrain ont déserté depuis longtemps. Il ne reste que quelques éléments de certaines unités, qui veulent encore croire qu'il est possible de sauver le « bateau zaïre » à la dérive.

Lorsqu'ils arrivent au Zaïre, les mercenaires français sont immédiatement confrontés à la réalité du terrain. Conduits à Kisangani et ensuite à Watsa, ils doivent rebrousser chemin pour revenir à Kisangani. La ville de Watsa à ce moment n'est pas loin de tomber aux mains de rebelles, mais les mercenaires ne le savent pas. Les troupes zaïroises et leurs officiers sur le terrain sont les premiers à prendre place à bord de l'avion des mercenaires pour espérer se sauver. Dès leur arrivée, ils utilisent Kisangani comme base. Mais très vite ses derniers

[977] Thierry Charlier, *op. cit*, p 19

utilisent Nagero comme base d'intervention. La première intervention après organisation, consiste à la reprise de Watsa où Christian Tarvernier (que l'on reconnait comme véritable chef des mercenaires au Zaïre) installe sa base. Ils gardent cette base jusqu'à fin janvier 1997. C'est véritablement à partir de janvier que les mercenaires interviennent sur le terrain. Les mercenaires sont pendant les derniers mois de la guerre les seules forces encore capables de freiner l'avancée des rebelles. Installés à Nagero, ils mettent plusieurs semaines pour se familiariser avec les armes serbes. De plus aucune force armée locale n'est disponible pour soutenir l'action mercenaire. Alors, Charles le chef des mercenaires du groupe Alpha demande que les quelques Tigres katangais à Watsa soient enrôlés. Il obtient également que les quelques soldats des FAZ prêts à combattre soient payés afin de les motiver[978] à combattre. L'état-major zaïrois réussit à mettre à la disposition des mercenaires ces quelques soldats. Parmi les troupes à disposition, il y a également les Hutus (Interahamwe, ex FAR) et quelques soldats de l'UNITA stationnés dans le pays. Le 15 janvier 1997, les mercenaires sont en route pour la reconquête de Walikalé, lorsqu'ils sont violemment accrochés par les rebelles. Dans les combats, les mercenaires perdent deux des leurs[979]. Ils abandonnent le terrain entre les mains des rebelles plus nombreux. Les soldats zaïrois et les Tigres katangais prennent la fuite. La plupart du temps les mercenaires sont abandonnés sur le terrain par les soldats zaïrois. Ils doivent combattre seuls, mais leur présence sur le terrain fait une différence même si elle ne résout pas la situation.

Dans les combats à Walikalé, les rebelles pour la première sont violemment accrochés par les FAZ aidés des mercenaires. Les mercenaires avec leurs armes sophistiquées déciment les rangs des rebelles. Mais cela ne résout pas la situation. Par exemple face aux mercenaires lors de la bataille au pont de Nzoro les rebelles subissent de lourdes pertes. Les mercenaires à l'aide de leurs mortiers de 60 mm et leur Dragunov[980] dressent un barrage de feu et déciment de nombreux rebelles. Mais contre toute attente, ils voient surgir d'autres rebelles qui continuent d'avancer[981]. Les mercenaires serbes apportent un appui aérien ou bombardement des lignes et colonnes rebelles. Dans leur zèle, ces derniers commettent des bavures. Le 17 février au moment où les mercenaires français commencent à décrocher du terrain, les Serbes lancent une intervention contre les rebelles dans la région de Bukavu. Mais l'intervention se passe mal. « Le 17 février 1997, la ville de Bukavu a été bombardée par trois chasseurs qui

---

[978] François Xavier Sidos, *op. cit*, p, 290-291
[979] Stephen Smith, *op. cit.*
[980] Thierry Charlier, *op. cit*, p 22
[981] *Ibidem*

ont largué leurs bombes en plusieurs endroits de la ville sans discrimination[982]». Aucun objectif n'est atteint, ce sont les populations innocentes qui subissent le feu des bombes. Les villes de Shabunda et Walikalé subissent également le même sort. La méconnaissance du terrain et le manque de carte militaire des régions, sont des handicaps pour les interventions aériennes mercenaires. L'intervention des mercenaires auprès des FAZ ne donne pas les résultats escomptés. Pourtant le chef des mercenaires serbes, Dominic Yugo, au Zaïre affirme en février 1997, que « je combats avec mes mercenaires pour une cause juste. Le Zaïre est agressé par ses voisins. On ne fait qu'aider à les repousser. Le camp adverse a aussi des mercenaires et surtout d'énormes moyens[983] ». Il ne croyait pas si bien dire, car malgré le soutien et les bombardements de l'aviation zaïroise, les rebelles continuent bon gré mal gré leur avancée tel un rouleau compresseur. Un rouleau qui oblige les mercenaires à prendre la poudre d'escampette, laissant la dernière base de résistance de l'Est entre les mains de l'AFDL.

La présence mercenaire donne à l'armée zaïroise et au régime de Joseph Mobutu un sursis de quelques mois. Cela laisse le temps des négociations entre le gouvernement et les rebelles. Comme Jacques Chirac l'avait escompté, cela laisse aussi le temps pour une certaine organisation de l'action de défense. Mais malgré cela la situation sur le terrain se dégrade de jour en jour. Les troupes zaïroises font fortement défaut. Mais les quelques troupes qui interviennent avec les mercenaires gardent un certain mordant. Selon François Xavier Sidos, les Zaïrois qui interviennent avec les mercenaires sont motivés par la perspicacité des mercenaires. Lors de l'attaque de Watsa par les rebelles le 31 janvier 1997, les mercenaires luttent pendant deux jours pour tenir le terrain malgré la forte pression des rebelles. Jusqu'à épuisement des ressources. Ils arrivent à tenir en échec les rebelles avant de décrocher à cause du manque de matériel. Les Zaïrois se mettent à imiter ces hommes venus d'ailleurs pour leur porter main forte[984]. Ajouter à cela, leur maîtrise des techniques et du matériel militaire à disposition qui apportent un plus à cette armée de « défazés ». Au sein des troupes en effet, il manque des unités spéciales comme des pilotes et des parachutistes. Lorsqu'en janvier 1997, Charles le chef des Alpha demande des troupes d'appui, les soldats zaïrois qui lui sont présentés sont bien des parachutistes. Mais seulement, ces derniers n'ont pas sauté depuis au

---

[982] Vincent Mbavu Muhindo, *Le Congo-Zaïre d'une guerre à l'autre de libération en occupation (chronique 1996-Lusaka 1999)*, Paris, L'harmattant, 2003, p 31
[983] « Avec les mercenaires Slaves de Mobutu », *op.cit,* p 23-24
[984] François Xavier Sidos, *op. cit,* p 292-296

moins 10 ans[985]. Au nombre d'environ une centaine de soldats, la cohésion est maintenue grâce à leur capitaine, Muna. Leur seul atout est qu'ils ont conservé leurs armes et deux radios PRC 577[986]. Dans cette défense, les mercenaires se retrouvent seuls abandonnés ou oubliés de l'état-major zaïrois. Ils ont la vie sauve grâce à la discipline qu'ils réussissent à imposer à leurs troupes et leur maîtrise de la technique de contournement. Pendant ce temps, les mercenaires serbes continuent les interventions aériennes.

Photo n°27 : Le matériel de communication de l'armée zaïroise[987]

Dans le camp des mercenaires à Durba, les opérateurs radio tentent de maintenir le contact entre les divers groupes de combat évoluant en brousse

Au final, les mercenaires n'ont pas rempli leur mission et cela pour plusieurs raisons parmi celles-ci, le manque de connaissance du terrain, le pourrissement déjà avancé de la situation et la faiblesse de l'armée nationale. Ce sont entre autres des facteurs qui jouent un grand rôle dans cette débâcle.

2. La déroute des mercenaires et la fin du régime Mobutu

Dans la guerre contre les rebelles de l'AFDL, le gouvernement zaïrois s'appuie sur les mercenaires européens et sur des éléments africains issus des différentes rébellions des pays frontaliers. Ces derniers bénéficient d'un sanctuaire dans le pays. Pour préserver ce refuge, ils apportent leur aide au président zaïrois. L'aide mercenaire bien qu'elle intervienne à partir de

---

[985] François Xavier Sidos, *op. cit*, p 291
[986] Xavier Sidos, *op. cit*, p 291
[987] Thierry Charlier, *op. cit*, p 27

décembre 1996, au moment où la rébellion commence à prendre les villes, s'avère néanmoins inefficace. Le pouvoir est sur le point de tomber aux mains des rebelles. Les rebelles soutenus par les Rwandais et les Ougandais continuent leur progression. Grâce au soutien logistique américain et une bonne stratégie mise en place par leurs officiers rwandais et ougandais, l'AFDL réussit à faire tomber le dernier bastion de résistance du pouvoir Mobutu. Les mercenaires quant à eux ont depuis longtemps quitté le pays.

2.1. La déroute des mercenaires

Au Zaïre plusieurs facteurs handicapent l'opération des mercenaires sur le terrain. De fils en aiguille, elles entrainent les difficultés que les mercenaires n'arrivent pas à endiguer. Elles rendent inefficaces les interventions des mercenaires qui en mars 1997, finissent pas décrocher laissant la ville de Kisangani aux rebelles. La mauvaise organisation des mercenaires sur le terrain est une des causes de l'échec et de la déroute des mercenaires. Alors que tous sont censés travailler pour le même objectif, les choses deviennent difficiles, car Français et Serbes sont en inimitié totale. « Le manque de coordination est total : les Français n'ont jamais disposé de l'appui aérien des Serbes, et les rapports entre Zaïrois et Serbes sont exécrables, après que les seconds ont bombardé par mégarde une colonne de l'armée zaïroise[988] ». Dans les combats, l'appui des mercenaires se révèle important. Sans leur présence, la capitale de la province orientale serait tombée depuis le mois de janvier 1997 aux mains des rebelles.

Lorsque les mercenaires français arrivent les 26 et 27 décembre 1996, la ville de watsa est sur le point de tomber aux mains des insurgés. En effet, lorsqu'ils arrivent dans la ville de Watsa à 15 heures après, leur escale à Kisangani, les troupes de l'AFDL se trouvent à quelques kilomètres[989]. Ils doivent retourner par le même avion à Kisangani. La mauvaise organisation et le manque de moyen de communication sont à l'origine de ce désagrément. Alex un mercenaire français du groupe Alpha et le colonel zaïrois Floribert M'Poyo déjà présents n'ont pas pu avertir les autres de la situation par manque de radio. Ce manque entraine plus tard, le bombardement d'une colonne de mercenaire français et des FAZ par les Serbes. Ces derniers pensaient avoir affaire à des rebelles. Sur le terrain, la mauvaise entente entre les mercenaires constitue un handicap de plus. Les mercenaires français qui sont

[988] Pascal Airault, *op. cit*
[989] Thierry Charlier, *op. cit*, p 18

déployés sur le terrain à la tête des soldats zaïrois et assimilés, pour les missions, ont souvent besoin d'appui et d'assistance aérienne. Les mercenaires « serbes seront pourtant aux abonnés absents quand il s'agira d'apporter un appui air-sol aux Français[990] ». Les mercenaires français ont pour seuls moyens aériens deux avions un Pilatus-Porter et un Andover qui finissent par les lâcher. Les deux avions sont utilisés pour tous les besoins aériens de cette unité[991]. Mais le 31 janvier 1997, les deux avions sont abattus par les rebelles. Les mercenaires ont manqué de se faire tuer dans la ville de Durba. La ville en effet est déjà sous le contrôle de l'AFDL avant leur arrivée. Mais, par manque de radio les mercenaires ne sont pas informés de ce fait. Tous les mercenaires abandonnent la ville et mettent le cap sur Faradje à la frontière soudanaise. Le seul matériel radio à disposition des mercenaires est vétuste et peu performant: « batteries vite déchargées, chargeur inexistant, antennes précaires, radios individuelles utilisables seulement dans un rayon de cinq kilomètres, fréquences écoutées par tout le monde, messages non codés[992] ». Pour les déplacements au sol, les mercenaires français ne disposent que de « trois véhicules légers Mahindra[993] », chose qui rend difficiles les déplacements loin du front. De plus le mauvais état des routes rend difficiles et pénibles les déplacements.

Les mercenaires serbes quant à eux font souvent face au manque de ravitaillement. Ils font également les frais de ce même manque dans le domaine logistique. Le 25 janvier, en mission dans la ville de Walikale, ils essuient les tirs des insurgés qui font un mort et trois blessés[994]. L'état-major de l'armée zaïroise leur avait pourtant certifié que la ville était aux mains de soldats zaïrois. Un fait qui montre que même l'état-major n'est informé de ce qui se passe réellement au front. C'est une raison de plus qui entraine une véritable inimitié entre les deux groupes militaires. Ajoutée à cela l'hostilité des Serbes envers les Français. Leurs appareils aériens ne valent pas grand chose non plus dans un pays où le moindre matériel suscite la convoitise des chefs. Les précieux avions de combat restent très souvent sur le tarmac de l'aéroport de Kisangani où ils ont établi leur base, par manque d'approvisionnement en carburant. Lors de la bataille de Nzoro, les mercenaires français et les troupes zaïroises demandent un appui aérien. « L'opération ne put être réalisée, car l'aéroport d'Isiro n'était pas doté d'équipements électriques capables de faire démarrer les moteurs des

---

[990] Thierry Charlier, *op. cit*, p 27
[991] Ils sont utilisés pour le transfert des troupes, de matériel militaire, pour les missions de reconnaissance, des missions de bombardements, etc.
[992] Thierry Charlier, *op. cit*, 28
[993] *Ibidem*
[994] *Ibid*, p 27

avions Aemarcchi[995] ». Il n'existe pas non plus d'infrastructure d'entretien encore moins de mécanique pour les avions. Les mercenaires doivent tout faire eux-mêmes et surtout dans l'improvisation. Dans la précipitation, les commanditaires de cette action mercenaire n'ont pas pris en compte ces aspects (manque de logistique, de matériel et encore moins d'infrastructures) nécessaires à la réussite des mercenaires. Et cela se révèle fatal. Ajouter à cela la faiblesse des soldats zaïrois qui évitent les combats et prennent souvent la fuite abandonnant les mercenaires sur le terrain. Le manque d'armes lourdes fait défaut. Les rebelles comme un rouleau compresseur continuent leur avancée. En nombre insuffisant, les mercenaires ne peuvent à eux seuls tenir les villes conquises. Ils sont obligés de fuir.

L'organisation même des mercenaires pose problème. Alors qu'ils sont plus nombreux que les Français, les mercenaires serbes sont cantonnés dans des actions de reconnaissance aérienne, d'appui aérien sans plus. Ajoutée à cela, la formation et l'entrainent les soldats zaïrois. Ils ont également pour mission de protéger les aéroports de Kisangani et tout le matériel militaire[996]. Ils dépendent directement du chef d'état-major Mahélé Lioko de qui ils prennent directement leurs ordres. Les mercenaires français eux sont sous les ordres de Christian Tavernier. Cette discordance entre les troupes mercenaires sur le terrain complique le bon déroulement des opérations. À partir du mois de février, les interventions deviennent de plus en plus difficiles. Les mercenaires français abandonnent leur base de Nagero pour se réfugier à Kisangani. Ils sont les premiers à quitter le front à partir de la mi-février 1997[997]. Ils rejoignent Kinshasa d'où ils prennent des vols pour retourner en France. Pour eux, le Zaïre, c'est fini. Les mercenaires serbes quant à eux ne désertent la ville de Kisangani que le 14 mars[998]. Le lendemain, les troupes de l'AFDL prennent la ville qui les accueille sans aucune résistance. Les mercenaires, c'est fini le Zaïre tombe entre les mains de la rébellion. Seules les troupes africaines (Interhamwe, UNITA et autres), restent sur le terrain.

---

[995] Thierry Charlier, *op. cit*, p 28
[996] *Ibidem*, p 27
[997] *Ibid*
[998] François Soudan, *op. cit*

Photo n 28 : les mercenaires français après avoir fui Watsa[999]

2.2. La chute de Mobutu

La chute du gouvernement zaïrois débute bien avant la prise de Kinshasa. Depuis le début de la guerre en octobre 1996, il est évident que le gouvernement n'a pas les moyens d'endiguer la progression rebelle. En janvier, les activités mercenaires ne donnent pas les résultats escomptés. Les villes prises aux mains des rebelles retombent très vite entre leurs mains. Il n'y a en réalité aucune force véritable pour les arrêter. Lors de sa nomination comme chef d'état-major des FAZ, le général Mahele Lioko « admet en privé qu'il hérite d'une mission impossible: réorganiser le néant[1000] ». Les troupes nationales sont peu combatives et celles disponibles (DSP, le Service d'actions et de renseignements militaires (SARM, etc.), sont souvent en nombre insuffisant et n'obéissent qu'à leur commandant direct.

Sur le terrain la tâche est ardue, car le matériel militaire lui-même est défectueux. Les quelques mercenaires recrutés pour prêter main-forte aux FAZ ne font pas le poids devant l'AFDL. En février 1997, le Premier ministre Kengo wa Dondo et le chef d'état-major savent, qu'il n'est plus possible de tenir. Le gouvernement en lui-même ne contrôle plus rien. Les commandants des différentes unités de l'armée nationale ne s'occupent plus de rien. Ne

[999] Thierry Charlier, *op. cit*, p 28-29
[1000] Hugeux Vincent, *op. cit*

contrôlant plus leurs forces, ils tentent de tirer le plus de profit financier de la guerre en vendant souvent même le matériel militaire. Seuls, le général Mahele et le Premier ministre tentent de faire quelque chose afin de sauver la situation. Selon François Soudan, c'est désormais en collaboration avec les autorités officieuses de Paris que ce tandem travaille[1001]. Le but étant d'éviter que le pays sombre dans la violence et tombe aux mains de Kabila et des Américains. Considérant que la cote de popularité de Joseph Mobutu est considérable ternie, les deux favoris de Paris ont pour mission de négocier avec Laurent Désiré Kabila, un accord politique[1002]. Mais le projet est vite abandonné en considération de la rivalité entre les généraux NZimbi, Baramoto et le Tandem Kengo-Mahele. Ces deux généraux sont susceptibles de faire un coup d'État si ce duo doit diriger le pays[1003]. Sur le terrain, il y a deux clans. Les autorités politiques et militaires elles-mêmes sont divisées. Les soldats de la garde civile et de la DSP commandés respectivement par le général Nzimbi et Baramoto ont reçu l'ordre de ne pas obéir aux ordres du chef d'état-major général. La démonstration en est faite lors de la tentative de défense de Kisangani. Le général demande aux soldats, « ceux qui veulent se battre, à ma gauche ; ceux qui veulent se rendre, à ma droite ! Sans mot dire, la quasi-totalité des soldats se range à sa droite. Ne demeurent, de l'autre côté, que les Rwandais des ex FAR et les mercenaires serbes[1004] ».

Face à cette désertion, le chef d'état-major tente de négocier une réédition passive du pays s'accordant avec Kabila. La recherche d'accord a pour but de faire cesser le carnage et éviter un bain de sang à la prise de Kinshasa. Mahele Lioko est contacté par les Américains pour tenter de trouver un arrangement avec Laurent Désiré Kabila. « L'ambassadeur Daniel Simpson, en ce mois de mars, a une idée fixe : éviter que la libération de Kinshasa soit l'occasion d'un bain de sang sous l'œil indiscret des caméras de CNN[1005] ». Il entre en contact avec Laurent Désiré Kabila le 3 avril 1997[1006]. À partir de ce moment, la collaboration est totale. Le chef d'état-major pense qu'il est possible pour le pays de repartir sur de nouvelles bases de développement après l'entrée calme de l'AFDL dans Kinshasa. Dans le plan monté par les Américains il est question de mettre le vieux président de côté. Selon une autre source, « Constant N'Dom, qui fut son porte-parole, se souvient toujours du drame: Mahele a tout fait pour éviter le bain de sang à Kinshasa, pour protéger le peuple. Peu avant l'arrivée de l'AFDL,

---

[1001] François Soudan, *op. cit*, p 24
[1002] *Ibidem*
[1003] *Ibid*
[1004] *Ibid*
[1005] *Ibid*
[1006] *Ibid*

il avait pris contact avec elle pour établir un plan de transition pacifique; il avait aussi dans la ville, pris contact avec les milieux économiques, les personnalités politiques, afin que tout se passe calmement[1007] ».

Depuis le 15 mars, il est clair que le gouvernement central a perdu son autorité sur l'Est du pays. C'est de cette région que se joue le destin du gouvernement. La fuite du président et sa famille le 16 mai 1997 n'est que la confirmation d'une chute consommée de longue date. Le piétinement de « l'action foudroyante tant annoncée » est le signe que l'espoir est perdu. Les généraux et certaines autorités du gouvernement central prennent des dispositions pour mettre familles et biens en sécurité. Lorsque les mercenaires français quittent le zaïre le 25 février 1997, tous les fronts qui résistent encore cèdent les uns après les autres. Les mercenaires serbes encore présents dans le pays continuent les missions aériennes. Les bombardements sont le plus souvent des échecs. Le 15 mars la ville de Kisangani tombe aux mains des rebelles. Les mercenaires serbes ont déserté la ville depuis la veille. La ville de Kinshasa s'offre désormais aux rebelles sans grande résistance. Seules sont présentes pour la défendre, la DSP et les troupes de l'UNITA. C'est à Kenge que ces derniers affrontent les rebelles. Mais, c'est peine perdue. Le 16 mai, Joseph Mobutu et sa famille sont emmenés à l'aéroport de Ndjili d'où ils s'envolent pour Gbadolite. Mais, le 17 mai après l'annonce de l'assassinat de Mahele Likolo, le vieux Maréchal et sa famille doivent fuir vers le Togo avant de rejoindre le Maroc. Joseph Mobutu y meurt le 7 septembre 1997. Les mercenaires n'ont pas rempli la mission pour laquelle ils ont été recrutés.

La présence de mercenaires dans les combats n'a pas changé grand-chose dans l'issu de la guerre. Dans toutes les guerres que ce pays connait depuis son indépendance, les mercenaires sont présents, mais leur présence ne change pas grand-chose. C'est seulement lors des rébellions lumumbistes que la présence des mercenaires permet au gouvernement central de restaurer son autorité sur l'ensemble du pays. Habitué aux interventions étrangères et privées lors des guerres dans son pays, Joseph Mobutu en octobre 1996 use cette option. La guerre venue de l'Est menace de faire tomber son gouvernement. Les Forces armées nationales ne sont pas capables de mettre fin à ces troubles avant qu'ils ne dégénèrent en guerre civile. Lorsque plusieurs villes passent sous l'autorité des rebelles, Joseph Mobutu alors malade demande de l'aide au réseau de la Françafrique. La cellule Afrique de l'Élysée et du Quai d'Orsay décide d'envoyer comme d'habitude, des « soldats de fortune ». Mais depuis

[1007] Colette Braeckman, « Le jour où tout a basculé », *https://www.lesoir.be/art/*, consulté le 17/05/2020

l'affaire des Comores en 1995 et le procès de Bob Denard, il est difficile de trouver de la main-d'œuvre militaire privée. De plus, les informations qui arrivent en France n'incitent guère les mercenaires aguerris à s'engager au Zaïre. Bob Denard et ses réseaux n'arrivent pas à trouver du monde pour le Zaïre. C'est pourquoi les mercenaires serbes sont recrutés pour intervenir au Zaïre. Ces engagements ont pour but de contenir et de faire échec à la rébellion. Mais sur le terrain, les choses sont différentes. Les mercenaires sont divisés sur le terrain et les troupes nationales manquent pour soutenir les actions mercenaires. Le manque de matériel adapté et utile est aussi un handicap. Toutes ces difficultés viennent compliquer l'action des Français et des Serbes. Les mercenaires français finissent par quitter le Zaïre le 25 février 1997 et les Serbes le 15 mars devant l'avancée des rebelles. Cet abandon précipite la fin du régime Mobutu. Un régime qui depuis plusieurs mois est déjà fini. Mais l'action mercenaire une fois de plus n'échappe pas à la communauté internationale. Durant la guerre les mercenaires serbes commentent des crimes. Cela incite la communauté internationale à trouver un moyen juridique pour mettre fin à ce phénomène.

La première guerre du Congo (1996-1997) s'inscrit dans le sillage des évènements et guerres qui enflamment la région des Grands Lacs depuis le début des années 1990. Cette région qui regroupe le Burundi, le Zaïre, l'Ouganda, Le Rwanda, la Tanzanie et la République du démocratique du Congo entre dans une période de graves crises qui débouchent toutes sur des guerres civiles. Le Zaïre déjà fragilisé par une situation économique et sécuritaire délétère n'est pas à l'abri de la guerre. Jusqu'en 1996, les contestations et activités rebelles se cantonnent dans l'Est du pays où les populations banyamulenges sont aux prises avec les populations dites autochtones et les autorités politiques. Mais la tension reste vive, car depuis l'installation des réfugiés rwandais dans la région en juillet 1994, les conflits éclatent entre les différentes populations. Ces derniers ont transplantés dans l'Est du Zaïre, les querelles ethniques entre Hutu et Tutsi. C'est justement à la faveur du conflit rwandais que les Hutus rwandais se retrouvent au Zaïre.

En 1996 la situation du Zaïre est catastrophique. La présence des réfugiés vient ajouter aux tensions existantes. Depuis 1990, le pays est entré dans le multipartisme, mais le président et l'armée gardent une main forte sur la direction du pays. En 1991 et 1992, l'armée se lance à l'assaut des commerces pillant et saccageant sans que le pouvoir n'intervienne. Les différents sévices et humiliations que subissent les populations finissent pas se muer en guerre. Lorsque la guerre éclate en 1996, le pouvoir se lance dans un recrutement de mercenaires pour mener la guerre. L'armée nationale minée par le clanisme et les querelles de personnes est incapable

d'accomplir sa tâche. Les rebelles de l'AFDL soutenus par les Rwandais et ougandais avancent rapidement. Face à de telles forces, il faut des soldats aguerris pour faire contrepoids. C'est alors que les soutiens français de Joseph Mobutu se lancent dans un recrutement de mercenaire pour le Zaïre. Deux vagues de mercenaires arrivent au Zaïre, les Français recrutés à partir du réseau de Bob Denard et les Serbes recrutés via les réseaux de la DTS. Les rebelles de leur côté également sont soutenus par une forte intervention américaine. Cette aide permet à la rébellion d'atteindre ses objectifs.

Alors que les recruteurs et le gouvernement zaïrois mettent tous leurs espoirs dans les « chiens de guerre », ces derniers ne satisfont pas les attentes et espoirs placés en ceux. Sur le front des combats, les mercenaires sont confrontés à d'énormes difficultés. Les autorités militaires du pays ne maîtrisent pas la situation dans les différentes localités. Ajouté à cela, le manque de communication entre les troupes sur le terrain et la fuite des soldats zaïrois laissent les mercenaires sans grands moyens. L'armement, bien que nombreux ne répond pas à la situation (des obus sol-air alors que les rebelles se déplacent rarement en avion). À noter également que les mercenaires sur le terrain ne sont pas unis. Les Serbes dépendant du chef d'état-major et n'obéissent qu'à ce dernier quand les mercenaires français sont sous le commandement de Christian Tavernier. Très vite les mercenaires quittent le zaïre. Les mercenaires français sont les premiers à quitter le pays dès le mois de février. Les Serbes suivent un mois plus tard le 14 mars 1997. Le régime à partir de ce moment n'existe plus que de nom, le 17 mai c'est la fin de ce pouvoir.

Mais une fois de plus les mercenaires laissent leurs empreintes dans ce conflit. Les Serbes n'ont pas manqué de mettre en œuvre leurs pratiques qui ont fait parler d'eux durant la guerre en Serbie ou en Yougoslavie. Quant aux Américains, leur intervention est pour une part à l'origine de la victoire de l'AFDL. Ces actions ne sont pas passées inaperçues à la communauté internationale qui depuis des années, cherche voies et moyens pour mettre fin aux actions mercenaires. Depuis la fin de la guerre froide, le mouvement a muté pour constituer des SMP. La guerre civile zaïroise prouve que le mercenariat a encore de belles années devant lui, surtout qu'en Afrique se développe depuis quelques années un mercenariat propre au continent.

Chapitre III : LA PERSISTANCE DU MERCENARIAT ET LA LUTTE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Depuis plusieurs années, la communauté internationale intervient pour tenter de freiner le développement du mercenariat. Cette lutte passe par la prise de décisions au niveau international et l'application de celle-ci. L'OUA dans son projet de convention de 1972, établit pour la première fois un texte de loi contre les mercenaires. En 1977 le CICR au travers de l'article 47 de son Protocole additionnel I aux conventions de Genève reprend les termes du projet de l'OUA en y ajoutant d'autres clauses. Mais ce texte vise le refus du statut de prisonniers de guerre aux mercenaires.

Mais ces textes sont loin d'arrêter le développement et la multiplication des actions mercenaires dans le monde. Ces activités en Afrique et surtout au Congo-Zaïre sont plus récurrentes et entrainent de nombreux dégâts dans les pays. Depuis les années 1990, le visage de ces marchands de la guerre évolue. Ils sont de plus en plus concurrencés par des entreprises qui proposent les mêmes services, sauf que ces derniers fonctionnent comme toute autre société respectable qui vend des biens de consommation. Elles prennent le nom pudique de Sociétés militaires privées (SMP) ou de Private military company (PMC). Elles donnent du fil à retordre aux organisations régionales et internationales. Avec le dégraissage des armées nationales et le changement de l'environnement politique et militaire des années 1990, de nombreux militaires prennent conscience que désormais un marché militaire s'offre à eux. Pour faire face à cette demande de plus en plus forte, ils s'organisent. Cette nouvelle organisation échappe à toutes les dispositions juridiques existantes. La communauté internationale pour s'adapter est obligée de revoir ses copies, de statuer sur de nouvelles dispositions et de mettre en place un organe, pour cerner les activités de ces chiens de guerre

I. LA NAISSANCE DES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES ET LA LUTTE DE L'ONU

Dès les années 1980, le mercenariat amorce une pente de changement. Même si les pionniers de l'action ne perçoivent pas encore l'opportunité. C'est véritablement à partir de 1990 que les SMP émergent sur le marché militaire. Mais l'action traditionnelle garde ses repères et ses contacts. Elle a encore de beaux jours devant elle. Face à ce nouveau type de mercenaire, la communauté internationale tente de s'organiser.

1. Les causes de la naissance des sociétés militaires privées

À partir de 1990 se met en place un nouveau type de mercenariat. Ce dernier est né de l'environnement politico-militaire post-guerre froide. La démobilisation des soldats dans bon nombre de pays occidentaux met sur le marché une main d'œuvre militaire en mal de reconversion. À cette même période, l'on enregistre une multiplication des conflits armés en Afrique et ailleurs. Ne pouvant plus compter sur l'aide des deux blocs, les différentes parties au conflit se tournent de plus en plus vers ces nouveaux « marchands de la guerre ». Pour répondre efficacement à cette demande, les démobilisés s'organisent afin de répondre à la demande croissante.

1.1. Un environnement international favorable

Au tournant des années 1990, la fin de la guerre froide annoncée par la chute du mur de Berlin pousse les nations à opérer des changements au niveau militaire. Dans le milieu militaire, la normalisation des relations entre les grandes puissances entraine du même coup, le dégraissage des armées nationales. Cette situation entraine aussitôt une diminution des effectifs armés. La guerre froide a mobilisé des millions de soldats dans la perspective d'une troisième guerre mondiale. Durant la période d'accalmie nommée détente, les États sont obligés de procéder à une réduction de leurs effectifs militaires. L'on assiste alors à une baisse énorme des dépenses militaires qui diminuent de « 30 % en 10 ans[1008] ». Quant aux effectifs militaires, ils diminuent globalement, car « les effectifs cumulés des armées américaines, soviétiques (russes), françaises et britanniques sont passés de 5,23 à 1,24 million

[1008] Barbara CARON, « Les nouveaux mercenaires », *Le nouvel Afrique-Asie* n° 185, février 2005, p 6. La Russie a dû se séparer de plus d'un demi-million d'hommes en quelques années. Les États-Unis quant à eux procèdent à la démobilisation de leur effectif qui passe entre 1988 et 1997 de 2,1 millions d'hommes à 1,45 million alors que, de nombreuses bases militaires sont fermées sur un total de 485 bases.

d'hommes[1009] ». À cette réduction, s'ajoute côté américain, le plan quadri-annuel proposé en mai 1997 par William Cohen alors secrétaire américain à la défense. Ce plan prévoit une ultime réduction de 62 000 soldats, de 54 000 réservistes alors que 70 000 emplois civils de la défense devraient être supprimés[1010].

Ce dégraissage est à l'origine de l'émergence des multinationales et des firmes de mercenaires. On passe ainsi, d'un « mercenariat romantique » des « chiens de guerre » et autres « affreux », à un mercenariat entrepreneurial à caractère financier. Les firmes recrutent leurs effectifs dans cette main-d'œuvre militaire qualifiée, mais au chômage. Il est important de signaler que tous ces militaires, agents de défense qui se retrouvent à la rue, éprouvent un sentiment de frustration et d'ingratitude. Ils ne savent pas faire autre chose en dehors du métier de la guerre. Pour eux, le retour à la vie civile se fait difficilement surtout, dans les pays occidentaux ayant une tradition militaire ancienne. La démobilisation met au chômage une main-d'œuvre qualifiée qui vit mal son oisiveté. Parmi ces soldats, l'on retrouve de tout, du militaire d'élite au plus haut responsable de la défense en passant par les hommes du renseignement. S'agissant des militaires, ils constituent les unités de chocs des SMP. Ce n'est guère étonnant dans la mesure où les mercenaires sont issus la plupart du temps des troupes les plus efficaces des armées nationales. C'est aussi de ces unités que proviennent les « chiens de guerre » qui se sont illustrés surtout au Congo et au Biafra dans les années 1960-1970. Ceux-ci viennent des rangs de parachutistes français ou britanniques, de la Royale marine, des bérets verts américains. Les anciens éléments du « 11ème choc, le régiment du service Action de la Direction générale à la sécurité extérieure française (DGSE)[1011] », ont même formé une association appelée « Bagheera » qui propose des activités militaires à leurs clients.

Pour les hommes du renseignement, ces derniers font très souvent partie des têtes fondatrices ou dirigeantes des SMP. C'est le cas de Franck Carlucci, qui est l'ancien secrétaire à la défense et vice-directeur du renseignement américain. Il est administrateur de Wackenhut corporation (une société de sécurité américaine fondée en 1954)[1012], avant d'être depuis 1990 propriétaires du groupe BDM International et Vinnel Corporation. Depuis 1992,

---

[1009] Enrique Bernales, Ballesteros, « Multinationale de mercenaires », *www.intelligence.ifrance.com/mercenaire.htm,* consulté le 26 /03/ 2008

[1010] *Ibidem*

[1011] *Ibid*, p 16

[1012] Elle est fondée en 1954, par un ancien du FBI, George Wackenhut. Elle assure alors la protection des ambassades américaines et de l'oléoduc de l'Alaska et de la réserve stratégique de pétrole des USA. Mais, après la guerre froide, ses activités se sont diversifiées pour aboutir à l'exportation de main d'œuvre militaire.

ces deux sociétés vendent de « l'expertise » militaire[1013]. Tim Spicer (Sandline) et Even Barlow (Exécutive Outcomes (EO) sont également représentatifs de ce nouveau type du mercenariat.

Cette mutation réside dans la naissance de nombreux conflits armés au tournant des années 1990. En Afrique le nombre des guerres civiles explose et les moyens militaires pour faire face à celles-ci sont dérisoires. Les armées nationales ne sont pas capables de faire face à la multiplication des actions rebelles sur les territoires nationaux. Pour faire barrage à ces actions qui menacent la souveraineté des pays, les gouvernements ou des présidents font appel aux mercenaires. Le cas du Zaïre est très significatif dans la nébuleuse des activités mercenaires en Afrique. Sans rappeler ce qui a déjà été dit à ce sujet dans les années 1960 et 1970, il faut savoir que les autorités politiques sont friandes des interventions mercenaires. Joseph Mobutu entre en politique au moment où les mercenaires font leur apparition dans la sécession du Katanga en 1960. Durant toute la période de son existence, le régime de Joseph Mobutu est soutenu par l'aide militaire étrangère et l'aide des mercenaires. C'est tout normal qu'en 1996 1997, il se tourne vers les mercenaires pour combattre les rebelles.

1.2. La formation et les caractéristiques des SMP

De nombreuses SMP, sont nées à partir de noyau de sociétés de sécurités préexistantes. Mais celles qui ont pignon sur rue sont nées à partir des surplus des unités d'élite des armées nationales. Ces dernières sont pour la plus grande partie, des sociétés anglo-saxonnes. À la fin de la guerre froide, le marché de la défense explose et les besoins dépassent l'offre. Les armées nationales des anciennes puissances ne sont plus capables de répondre aux besoins plus croissants de la défense. Elles ne peuvent plus répondre de façon exemplaire aux sollicitations de leurs anciens protégés. La fin annoncée du communisme, le rapprochement Est-Ouest met à mal les aides aux pays en guerre. Au Zaïre le président est un habitué des manipulations idéologiques. Durant tout son règne, il use de cette ruse afin de bénéficier du soutien des différents blocs. Mais avec la fin de la guerre froide, il ne peut plus compter sur ces aides. Cette situation est une aubaine pour les militaires et autres agents de la Défense au chômage. Il existe de nombreuses SMP[1014] qui offrent également des services allant souvent,

---

[1013] Enrique Bernales Balesteros, « Multinationales de mercenaires », *op.cit*, p 17

[1014] Sandline International, Défense Système Limited (DSL), la société Military Professional Ressources Incorporated (MPRI), Ronco, Levdan, Saladin Security, Vinnel Corporation, BDM international, Strategic

de la guerre clés en main, aux simples activités de gardiennage. Ces sociétés présentent des activités diverses dont certaines sont regroupées dans le tableau suivant.

Tableau n°10 : Types de sociétés et leurs activités[1015]

TYPES D'ACTIVITÉS	EXEMPLES DE FIRMES
Soutien aux opérations militaires Combats: soutien ou participation à des opérations militaires lancées par un gouvernement	Sandline ; Executive Outcomes (EO)
Conseil militaire -Assistance et entrainement : entrainement des forces gouvernementales y compris les forces spéciales et les corps d'élite (armement, tactiques et organisation des forces). -Acquisition d'armements: achat direct et conseils -Analyse stratégique: évaluation des menaces	Military Professional Ressources Inc (MPRI), Saladin, Security, Vinnel Corporation, BDM international,Sandline, Eo, defense systems Ltd (DSL), strategic, Applications International (SAIC), Levdan Sandline, Eo, Sandline, MPRI, Rapport Research And Analysis,Saladin, Eo
Soutien logistique Logistique: transport de matériel, protection humanitaire, opération maintien de la paix de l'ONU. Activités post-conflit: restaurations des infrastructures publiques, déminage	DSL, Brown and Root, Pacific Architects and Engineer (PAE),Dyncorp, DSN, Saracen, Saladin
Sécurité civile Protection de sites et d'entreprises gardiennage, protection des personnels Analyse des risques sécuritaires: évaluation des risques sécuritaires et des investissements nécessaires.	DSL, Rapport Research and Analysis, Control Risks, Group (CRG), Group, Saladin, Airscanline, Kroll CRG, DSL, Sandline, Rapport, Kroll

Applications International (SAIC), etc.

[1015] D'après David Shearer, Private Armies and Military Intervention, Adelphi Paper 316, ISS, février 1998; cité par Jean Marguin, « La privatisation des forces armées : une évolution inéluctable », *L'Armemen*t, n°69, p 147

<u>Prévention de la criminalité:</u> Enquête et recueil de renseignements sur la criminalité contre les entreprises les organisations (fraudes, racket, etc.) renseignements sur les partenaires potentiels évaluation des interférences politiques dans les activités commerciales. Prise d'otages : négociation et conseil	Kroll, Saladin, CRG Network Security Management, Argen Carratu international, Asmara CRG, Saladin, Brinks, Eo, Kroll, Neil Young Associates

Mais pour faire court et donner une vue d'ensemble, notre analyse portera uniquement sur EO et Sandline Intenational. Ces deux sociétés sont typiques de ce que le mercenariat est devenu depuis une trentaine d'années. La première plus grande SMP est née en 1989 en Afrique du Sud. Exécutive Outcomes (EO) est une société militaire privée créée par Even Barlow. Le fondateur de celle-ci n'est autre qu'un ancien du 32ème bataillon ou « bataillon buffalo » sud-africain[1016]. Les membres de cette unité ont fourni à EO, les meilleurs cadres militaires et les soldats. En 1992 elle décroche son premier grand contrat qui va la propulser sur la scène internationale. Le gouvernement angolais est alors confronté à la rébellion de l'UNITA qui occupe les sites d'extraction diamantifère et les zones minières du pays, à l'exemple de Soyo. Sur le terrain, les anciens ennemis doivent travailler ensemble pour libérer la zone d'extraction. EO est le produit d'une action durablement préparée par un groupe de personnes y compris son fondateur historique Eben Barlow. Selon Laurence Mazure, ce dernier a été soldat au 32ème bataillon. Il « réapparait ensuite dans de nombreuses organisations paravent dont le caractère privé a pour but d'occulter les liens avec le commandement militaire sud-africain et le Military intelligence (MI), son service de renseignement. En 1983, il fait partie de la directorate of covert collection (DCC) et, en 1989 du civil cooperation bureau (CCB)[1017] ». Cette organisation mène des opérations aussi bien en Afrique du Sud où, elle traque les activistes antiapartheid qu'en Europe. M. Barlow y est alors chargé des actions en Europe et c'est à partir de là, qu'il met sur pied, les bases fondatrices d'EO en 1989[1018]. Les statuts de la nouvelle société sont alors déposés en Afrique du Sud et

[1016] Formé d'Angolais, Rhodésiens ayant fui leur pays et de Sud-africains, le 32è bataillon est fondé en 1975 par Jean Breytenbach. Il est entrainé à la lutte antiguérilla et s'est fait une réputation en Angola et en Afrique du Sud. Il a servi à combattre les pays de la ligne de front en Afrique australe, l'ANC en Afrique du Sud et la Namibie. Il s'est également battu aux côtés de l'Unita en 1975.

[1017] Laurence Mazure, « De la lutte contre le communisme à la défense des compagnies minières; lucrative reconversion des mercenaires sud-africains », *Le Monde diplomatique*, octobre 1996, p 22

[1018] *Ibidem*

en Grande-Bretagne. Ainsi, alors que se dessine la « fin » du « bataillon buffalo », Eben Barlow crée Executive Outcomes (EO). Elle recrute certains de ses membres parmi les soldats d'élite et les unités spéciales de l'armée sud-africaine[1019].

En 1996, le gouvernement zaïrois entre en discussion avec cette société, mais il semble que les discussions n'aboutissent à un engagement de la société. Les raisons de cet échec résident sans doute dans le coût onéreux de ses interventions. En effet, la société est une de celle qui offre des activités de « guerre clé en main ». La plupart du temps, elle perçoit ses rémunérations sous forme de concessions minières. Pour ce faire, elle a créé une holding qui regroupe plusieurs sociétés écrans et des sociétés minières. Elle est une filiale de la société minière Branch Energy. Quant à Sandline Internationale, elle est intervenue en Afrique, précisément en Sierra Leone. Elle est créée par Timothy Spicer, un ancien lieutenant-colonel de l'armée britannique en 1996, sous le nom de Plaza 107. En 1997, elle est contactée pour intervenir en Sierra Leone[1020]. Alors que l'ECOMOG intervient dans le pays, la firme privée est contactée pour fournir des armes, car le pays est sous embargo militaire. Comme EO, elle propose des activités « allant du conseil aux opérations militaires de grande envergure et couvrant un vaste champ[1021] » d'opération. Elle fait partie de la même Holding qu'EO et les deux fondateurs sont très liés. Cette holding regroupe plusieurs branches dont les sociétés minières, qui concentrent une importance accrue avec les activités mercenaires.

Ces deux sociétés ont en effet, la particularité de travailler dans des pays africains, où les ressources minières sont nombreuses. C'est le cas d'EO en Angola et en Sierra Leone. Sandline International suit en la matière, les pas d'EO. La rémunération de ces opérations se fait par des concessions minières. EO en Angola a perçu des droits de 40 millions de dollars pour son opération. Dans son sillage en Angola comme en Sierra Leone, Branch Energy a obtenu des concessions minières. En moins de 30 années d'existence, ces SMP ont réussi à transformer le visage du mercenariat. Comme le fait remarquer Enrique Ballesteros,

> Les activités des mercenaires ne font pas seulement que continuer à exister, elles changent de nature. L'établissement de compagnies qui vendent du conseil militaire, de l'entrainement et des services de sécurité à des pays clients en échange d'argent ou de concessions minières et énergétiques (…),

---

[1019] Ces unités sont, les Séoul scouts rhodésiens, les soldats du bataillon « buffalo », les membres des unités spéciales de la South African Defense Force (SADF).

[1020] Amenan Kouame, *Les mercenaires dans les guerres civiles en Afrique 1960-2005*, Mémoire de maîtrise, Université Félix Houphouet Boigny, 2009, p 124

[1021] Richard Banégas, « De la guerre au maintien de la paix: le nouveau business mercenaire », *Critique internationale*, n°1, Année 1998, p 182

> devient très répandu (…). Selon ce nouveau concept, il apparait que tout État possède la liberté d'acheter des services de sécurité sur le marché international auprès d'organisations composées de personnes de nationalités différentes, unies par leurs fonctions et leurs capacités à contrôler, punir et imposer un ordre voulu par le gouvernement qui les loue sans considérer le coût en vies humaines, en échange d'argent et d'une portion de ses ressources naturelles[1022].

Le marché de la sécurité aujourd'hui est passé dans une nouvelle dimension. Les SMP ont pignon sur rue, disposent de bureaux officiels et paient des impôts comme toutes les autres entreprises. Ce sont de véritables armées capables de mobiliser des moyens considérables en un laps de temps. EO est « capable de mobiliser sous quarante-huit heures 200 à 500 hommes et dispose d'une réserve de 2500 hommes. Nourris, logés, blanchis, ces hommes disposent d'une assurance individuelle, prise en charge par la société[1023] ». Jusqu'à sa suppression en 1999[1024], elle possède un matériel militaire[1025] qui la met en première ligne devant ses concurrentes.

Les SMP sont aujourd'hui devenus les leaders de la vente en matière de sécurité militaire privée. Elles créent toutes des réseaux complexes de filiales qui leur permettent de financer des opérations de grandes ou petites envergures. Mais aussi des opérations particulières. L'organisation d'EO est un chef-d'œuvre de complexité, avec des filiales officielles et officieuses, « à la fois hydres, méduse et araignée, défiant la sagacité de la communauté des renseignements et des journalistes. Les raisons sociales changent sans cesse, les participants se croisent et se décroisent, des entreprises naissent et meurent en un rien de temps[1026] ». Le mercenariat entrepreneurial est difficilement perceptible, tant la frontière entre les activités classiques de la sécurité et la vente d'activités militaires est fragile. Se jouant du manque de

---

[1022] Enrique Bernales Ballesteros, « Rapport sur la question de l'utilisation des mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », Rapport E/CN.4/1998/31 du 27 janvier 1998, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G98/102/98/PDF/G9810298.pdf?OpenElement,* consulté le 05/05/2019. Les définitions données par les conventions de l'OUA et de l'ONU et la définition fondamentale du mercenariat ne permettent pas encore de définir de façon précise ce nouveau type de mercenariat.

[1023] Christopher Courau, « Profession mercenaire », *Historia* n°623, Thallandier, novembre 1998, p 18

[1024] En 1999, le gouvernement sud-africain met fin aux activités de la société. C'est dans le cadre de l'application de la loi adoptée en 1998 pour réguler les activistes d'assistance militaire qu'EO est liquidé. En réalité, l'on se rend compte qu'elle est spécialement visée. Les autres SMP continuent leurs activités. Mais EO doit fermer c'est tout simplement parce que la SMP ne répond pas au modèle de toutes les SMP anglo-saxonnes. À la différence des autres, est n'est pas sous contrôle du gouvernement. Elle ne sert pas des intérêts étatiques, mais ses propres intérêts et travail avec toutes les parties à un conflit. De ce fait le gouvernement a du mal à contrôler ses activités.

[1025] Par le biais de sa filiale, Capricorne devenue Ibis Air line, EO possède « 3 boeing 727 achetés à America Airlines, 2 Kings Air, 2 Lear jet, 2 hélicoptères Mi-17 et 2 hélicoptères d'attaque Hind Mi-24210 », Enrique Bernales Ballesteros, « Multinationales de mercenaires », *op. cit*, p 18

[1026] *Ibidem*

dispositif juridique à leur égard, ces sociétés bénéficient d'une belle marge de manœuvre. « Affranchies des contraintes territoriales, elles ont parfaitement pris en compte les failles juridiques consécutives à la mondialisation de l'économie et élaborées des réseaux de financement et de sociétés-écrans sur lesquelles, aucune loi n'a prise[1027] ».

La communauté internationale elle, continue sa lutte. Face à la mutation du mercenariat, elle met en place un système juridique qui doit permettre une lutte efficace. De nouvelles dispositions juridiques sont également à l'étude.

2. L'action de L'ONU

L'action de l'ONU contre les mercenaires se divise en deux groupes. Dans un premier temps, les actions se résument à de simples condamnations au travers de l'adoption de résolutions. À partir de 1980, l'ONU met en place un Comité spécial chargé de travailler à la mise en place d'un texte de loi universel sur la question des mercenaires. En 1986, elle crée un poste de Rapporteur spécial[1028]. Ce dernier est chargé de collecter des informations sur les actions des mercenaires. Son travail sur le terrain se fait en rapport avec les pays où l'action des mercenaires est avérée. Mais il s'intéresse également à tous les pays en guerre et les pays pourvoyeur de main d'œuvre mercenaire. Ce dernier travaille en collaboration avec un Comité spécial chargé de mettre en place un texte de loi sur les mercenaires. Ce texte de loi doit permettre de lutter plus efficacement contre l'action des mercenaires.

2.1. L'action du Rapporteur spécial et de la commission

Le phénomène des mercenaires dans le monde est un grave fléau. L'ONU s'est dotée d'un comité spécial pour les mercenaires et d'un poste de rapporteur spécial sur la question. Ces structures ont pour mission de trouver les moyens à mettre en œuvre pour freiner les activités mercenaires. Pour ce faire, le rapporteur spécial entame une série de tournées dans le monde et surtout dans les pays concernés par l'intervention des mercenaires. Ces voyages ont pour but de prendre la mesure des faits d'informer, de s'informer et de sensibiliser les pays membres sur les questions de l'utilisation des mercenaires.

[1027] Enrique Bernales Ballesteros, « Multinationales de mercenaires », *op. cit,* 18

[1028] Ce poste est ainsi libellé « L'utilisation des mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »

Dès sa prise de fonction, Enrique Barnales Ballestéros se lance dans la quête d'informations, afin de dresser un portrait de la situation dans le monde. Ces démarches le conduisent dans plusieurs pays, généralement les pays du tiers monde où le développement de conflist armés et autres troubles se manifestent. Ces travaux permettent au rapporteur de dresser des rapports qui sont une base importante de travail pour la commission des Droits de l'ONU et du Conseil de sécurité. Dans la tentative de résolution du phénomène mercenaire, la commission reçoit également les plaintes de divers pays concernant des interventions mercenaires contre les États. Il faut souligner que le rapporteur ne traite pas seulement des faits mercenaires concernant les conflits armés. Il s'intéresse également à toutes autres activités dans lesquelles les mercenaires peuvent être impliqués. « Il a adressé des lettres aux gouvernements des États membres de 1'Organisation des Nations unies, aux organisations internationales et aux institutions et organismes spécialisés des Nations unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, afin de recueillir les renseignements crédibles et dignes de foi nécessaires à l'accomplissement de son mandat[1029] ». La participation de ces entités est importante à l'accomplissement de sa tâche. La mise à contribution des pays permet d'avoir une vue d'ensembles sur ce qui se passe ou s'est déjà passée dans les pays.

Ainsi, arrive-t-il à avoir une vue d'ensemble sur les activités des mercenaires. Cela lui permet de proposer des sanctions et solutions. Lors d'une rencontre avec le représentant de la Tanzanie, il exprime ses inquiétudes sur la présence mercenaires en Angola et au Zaïre. Ses différents voyages l'ont conduit dans de nombreux pays. De ses voyages et de ses entretiens avec certaines agences de Nations Unies lui ont permis de produire son premier rapport. Dans celui-ci, le Rapporteur spécial fournit les renseignements nécessaires à la rédaction de propositions. « Les renseignements reçus, l'historique de la question et l'analyse de la situation actuelle du mercenariat tant en théorie et en droit international que dans la pratique réelle ont fourni au Rapporteur spécial nombre d'éléments dont il s'est inspiré pour formuler un ensemble de considérations préliminaires sur l'utilisation des mercenaires en violation des

[1029] Conseil de Sécurité, « Rapport sur la question de l'utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », présenté par le Rapporteur spécial, M. Enrique Bernales Ballesteros (Pérou), conformément au mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 1987/16 de la commission des droits de l'homme, *E/CN.4/1988/14*, 20 janvier 1988, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G88/101/67/pdf/G8810167.pdf?OpenElement*, consulté le 02/5/2018, p 5

droits de l'homme et pour faire obstacle à l'exercice du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes[1030] ».

Depuis leur création en 1986 et 1987, la Commission de travail sur la question des mercenaires et le rapporteur spécial ont produit, de nombreux rapports. Ceux-ci sont établis sur la base des informations collectées auprès des États concernés. Grâce à ces précieux renseignements, le rapporteur arrive à suivre l'évolution du phénomène sur les différents continents, mais aussi ses différentes typologies afin de mettre en place un texte de loi qui soit plus international. Il faut dire que c'est en s'appuyant sur l'article 47 du protocole additionnel I aux conventions de Genève de 1949 que le rapporteur spécial engage ses analyses. Lors de sa création en 1986, la commission sur les mercenaires de la commission des Droits de l'homme de l'ONU reçoit pour mission de réfléchir à l'élaboration d'un texte de loi contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires. Ces différents projets aboutissent à l'élaboration et à l'adoption de la convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires le 4 décembre 1989.

Mais à partir de 1990, le Rapporteur est confronté à d'autres difficultés à cause de la mutation du phénomène et la naissance des SMP. Dans ce cadre, le Rapportteur spécial reprend et étend ses recherches aux activités des SMP. Ces travaux visent à mettre sur pied des mesures permettant d'appréhender, de criminaliser et de sanctionner les SMP. Il a également la difficile tâche de convaincre les États membres à ratifier la convention internationale contre les mercenaires et les autres textes se rapportant au sujet. Son entrée en vigueur doit permettre de lutter efficacement contre les activités mercenaires, ce qui est déjà une avancée majeure. Depuis 1990 le rapporteur spécial sur la question des mercenaires a produit de nombreux autres documents en rapport toujours avec l'évolution du mercenariat. Après plusieurs rapports, l'ONU finit par dissoudre le poste de rapporteur spécial pour mettre en place un groupe de travail sur la question. « Le Groupe de travail sur l'utilisation des mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été créé en juillet 2005 par la résolution 2005/2 de la

[1030] Conseil de Sécurité, « Rapport sur la question de l'utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », présenté par le Rapporteur spécial, M. Enrique Bernales Ballesteros (Pérou), conformément au mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution *1987/16* de la commission des droits de l'homme, *E/CN.4/1988/14*, 20 janvier 1988, p 25

Commission des droits de l'homme[1031] ». Le tableau suivant fait le récapitulatif des résolutions et des rapports produits par Enrique Ballesteros Bernales.

Tableau n 11 : Les rapports et résolutions du Rapporteur spécial sur la question des mercenaires entre 1990 et 1997[1032]

Organes	Session	Date	Cote	Titre	documents
CHR	49ème	08/01/1993	E/CN.4/1993/18		FESACR
CHR	49ème	19/02/1993	E/CN.4/RES/1993/5	Use of mercenaries as a means of impeding the exercise of the right of peoples to self-determination[1033]	E
GA	47ème	15/03/1993	A/RES/47/84	Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination	F E S A C R
CHR	50ème	12/01/1994	E/CN.4/1994/23	Rapport sur la question de l'utilisation de mercenaires présenté par le Rapporteur spécial	F E S A C R
GA	48ème	16/02/1994	A/RES/48/92	Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du	F E S A C R

[1031] Commission des Droits de l'Homme, « Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples », consulté sur le site, *https://www.ohchr.org/FR/Issues/Mercenaries/WGMercenaries*, consulté le 17/06/2020

[1032] Tableau établit à partir de l'information tirée sur le site, *https://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=105* le 17/06/2020

[1033] « Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »

				droit des peuples à l'autodétermination	
CHR	50ème	18/02/1994	E/CN.4/RES/1994/7	Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	F E S
GA	49ème	06/09/1994	À/49/362	Rapport du Rapporteur spécial sur la question de l'utilisation de mercenaires	F E S A C R
CHR	51ème	21/12/1994	E/CN.4/1995/29	Rapport sur la question de l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme, présenté par le Rapporteur spécial,	F E S A C R
GA	49ème	07/02/1995	A/RES/49/150	Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination	F E S A C R
CHR	51ème	17/02/1995	E/CN.4/RES/1995/5	Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	F E S
ECOSOC	1995	25/07/1995	E/DEC/1995/254	Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des	F E S

				peuples à disposer d'eux-mêmes	
GA	50ème	29/08/1995	À/50/390/Add.1	Note du SG sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination	F E S A C R
CHR	52ème	17/01/1996	E/CN.4/1996/27	Rapport du Rapporteur spécial sur la question de l'utilisation de mercenaires	F E S A C R
GA	50ème	30/01/1996	A/RES/50/138	Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination	F E S A C R
CHR	52ème	26/03/1996	E/CN.4/1996/144	Lettre adressée au Président de la Commission des droits de l'homme par le Représentant permanent de la République d'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	F E S A C R
GA	51ème	23/09/1996	À/51/392	Rapport du Rapporteur spécial sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher	F E S A C R

				l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	
CHR	53ème	20/02/1997	E/CN.4/1997/24	Rapport du Rapporteur spécial sur la question de l'utilisation de mercenaires	F E S A C R
GA	51ème	28/02/1997	A/RES/51/83	Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination	F E S A C R
GA	52ème	16/10/1997	À/52/495	Note du Secrétaire général sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination	F E S A C R

Ce tableau donne un aperçu du travail du rapporteur spécial sur la question des mercenaires. Il fait également le point sur les textes qui sont soumis devant les instances décisionnelles de l'ONU. Ceux-ci donnent souvent lieu à la prise de résolutions lors de sessions à l'assemblée générale de l'ONU. Quant aux rapports, ils ont pour but d'informer la commission des Droits de l'homme, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'évolution des activités mercenaires et leur dangerosité pour les nations où les actes sont perpétrés. Ils visent également à toucher, à sensibiliser les pays qui utilisent les mercenaires ou qui sont victimes de ce phénomène, a prendre les mesures juridiques internes afin de lutter efficacement contre les mercenaires. Dans son rapport du 20 février 1997, le rapporteur spécial fait mention des causes du développement des activités mercenaires. Selon lui, celles-ci sont liées souvent aux « conflits armés, le terrorisme, le trafic d'armes, les opérations occultes liées aux intérêts d'une troisième puissance qui intervient pour atteindre une ou

plusieurs parties à un conflit armé, ou encore la violence associée à des idéologies extrémistes et intolérantes, sont autant de facteurs qui favorisent ou créent un marché pour les mercenaires[1034] ». Son expérience sur le terrain lui permet d'identifier ces nouvelles causes. Dans le même rapport, il mentionne également une rencontre avec les responsables de la SMP EO. C'est un fait important quand l'on sait que cette société est intervenue dans plusieurs conflits en Afrique et qu'elle est signalée également lors de la « première guerre du Congo ». Selon Even Barlow, EO ne travaille qu'avec des pouvoirs légitimes. Ce fait montre que l'action mercenaire surtout celle des SMP est soutenue par des gouvernements souverains. Il est rare de voir des mouvements rebelles engager des SMP. Le coût onéreux et le caractère technique de leurs interventions ne permettent pas aux milices de faire appel à leurs services. C'est une information importante qui permet de cibler la nébuleuse de développement des activités de ces SMP. Les contrats de la SMP qui l'on fait connaître, l'ont été avec les gouvernements angolais et sierra-Léonais. Cela constitue une information importante pour orienter la lutte contre cette nouvelle forme de mercenariat.

Aussi dans une des résolutions de l'ONU recommande-t-il à tous les pays membres de ratifier la convention internationale. Cette ratification est un gage pour l'organisation que ces pays s'engagent à ne plus recourir aux services des mercenaires[1035]. L'assemblée recommande également aux pays membres de mettre tout en œuvre afin de faire cesser les activités mercenaires de tous ordres sur leur territoire. Cette convention renferme d'importantes dispositions qui si elles sont respectées et correctement appliquées peuvent freiner voire arrêter le phénomène dans ces pays.

2.2. La convention internationale de l'ONU contre les mercenaires

[1034] Commission des Droits de L'homme, « Rapport sur la question de l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », Point 7 de l'ordre du jour provisoire, présenté par le Rapporteur spécial, M. Enrique Bernales Ballesteros, conformément à la résolution 1995/5et à la décision 1996/113 de la Commission des droits de l'homme, *E/CN.4/1997/24*, 20 février 1997, Cinquante-troisième session p 25, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G97/105/94/pdf/G9710594.pdf?OpenElement*, consulté le 08/05/2018

[1035] Assemblée générale, , « Résolution adoptée par L'Assemblée générale, Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination », A/RES/51/83, 28 février 1997, Cinquante et unième session point 109 de l'ordre du jour, p 2, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N97/770/60/pdf/N9777060.pdf?OpenElement*, consulté le 05/02/2018

Les travaux du Comité spécial de l'ONU pour la rédaction d'une convention aboutissent à un texte international sur les mercenaires. En janvier 1989, le Comité décide de la création d'un groupe de rédaction chargé de mettre en place un texte final regroupant les différents projets de convention produits par plusieurs pays[1036]. Le 4 décembre 1989 après de longues années de collecte d'informations et une année de travaux, le texte est enfin adopté lors de la 72ème séance plénière de l'Assemblée générale.

Les États membres de l'ONU sont tous conscients qu'il est urgent de trouver un moyen légal et commun, afin de lutter contre le développement et la mutation du mercenariat. Cette convention contient 21 articles qui retracent la définition et définit les infractions liées aux actions mercenaires. Elle propose des sanctions adaptées. Mais seulement quelques pays au moment de son adoption sont partis à la convention. Un bon nombre de pays et non des moindres, refusent de la signer encore moins, d'être partie à cette dernière. Les États partis sont « convaincus de la nécessité de développer la coopération internationale entre les États en vue de prévenir, de poursuivre et de réprimer[1037] » les actes mercenaires. Dès le début, la convention pose le cadre de la définition du mercenaire. À la différence des précédentes, celle-ci contient deux volets. Une innovation qui permet une lutte efficace, car, elle introduit un nouveau chapitre qui déborde du contexte des guerres civiles pour prendre en compte, tout autre acte de violence avec participation de mercenaires. Pour définir le mercenaire, elle établit une liste de 5 points dans chaque volet. Dans le premier volet, elle reprend les définitions fournies dans le cadre de la Convention de l'OUA et de l'article 47 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève de 1949. Quant à la seconde partie, elle touche des champs nouveaux, telles la participation à un coup d'État et la violation de territoire ; ce qui est un fait courant dans le cas de l'introduction de mercenaires sur le territoire d'un pays. Il est ainsi mentionné,

> le mercenaire est tout individu,

[1036] Il faut noter qu'outre les pays chargés par le Comité spécial de rédiger cette convention, la quasi-totalité de pays membres participe à l'élaboration des articles qui constituent le projet de convention. Aussi, il est plus facile pour l'ONU de faire adopter la convention en décembre 1989. Consulter les résolutions, 43/168 de l'Assemblée nationale. Au sujet des textes proposés consulter les documents suivants, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément N°43(A/36/43); trente-septième session, Supplément°43(A/37/43etCorr.l); trente-huitième session. Supplément N°43(A/38/43),trente-neuvième session, Supplément N°43(A/39/43etCorr.l), quarantième session, Supplément N°43(A/40/43);quarante-deuxième session, Supplément N°43(A/42/43) et, quarante-troisième session, Supplément N°43(Al43/43)

[1037] Assemblée générale de l'ONU, « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires », *op cit*

> a).Qui est spécialement recruté dans le pays ou à l'étranger pour prendre part à un acte concerté de violence visant à
>
> i) Renverser un gouvernement ou, de quelque autre manière, porter atteinte à l'ordre constitutionnel d'un État; ou
>
> i) Porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un État;
>
> b) Qui prend part à un tel acte essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel significatif et est poussé à agir par la promesse ou par le payement d'une rémunération matérielle[1038].

Ici, une simple promesse de rémunération suffit pour faire figure de mercenaire. C'est inédit dans la mesure où les mercenaires ne reçoivent pas souvent la totalité de ce qui leur est promis. Elle abolit désormais le concept de « Volontaire », voulu par des individus qui se font passer pour de simples aventuriers ou des personnes de bonne volonté. La présence même sur le territoire d'une nation de façon clandestine est en elle-même un acte de mercenariat. Ce deuxième volet est une révolution dans la mesure où il prend en compte, l'appartenance ou non à des forces armées nationales ou une mission militaire légale. Cette nouvelle convention entend mettre à contribution tous les États afin de lutter efficacement contre les mercenaires. Dans un premier temps, le fait d'incriminer les recruteurs, les instructeurs et les utilisateurs de main d'œuvre mercenaire constituent une avancée majeure[1039].

En effet, les mercenaires existent tout simplement parce qu'il y a des circonstances qui favorisent leurs actions. La plupart du temps, les mercenaires ne sont pas à l'origine des guerres. Mais face à une offre alléchante, de simples individus en quête de sensation forte et mue par la recherche de gains financiers promis se lancent dans l'aventure mercenaire. S'il n'y a pas de demandeur, il n'y a pas de mercenaires. Les différentes parties à un conflit mettent sur le marché une demande et plus ces demandes deviennent nombreuses, plus l'offre est grande, plus le milieu des mercenaires s'organise pour s'adapter à cette demande croissante. C'est ce qui explique dans ce cas, la naissance des SMP. En somme les consommateurs de l'offre mercenaires sont le premier maillon de l'activité qu'il faut blâmer et condamner. Les États et les parties au conflit sont en réalité les premiers commanditaires des activités mercenaires. Le fait de prendre également des dispositions contre ceux qui financent ces activités élargit encore plus le champ des personnes individuelles ou morales à incriminer. Dans le cas du Zaïre, le financement de l'action mercenaire est assuré par des

---

[1038] Assemblée générale de l'ONU, « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires », *op. cit*, article 1 paragraphe 2

[1039] *Ibidem*, *op cit*, article 5 paragraphe 1

biens étrangers. À l'automne 1996, ce sont les autorités de la Françafrique qui recrutent des mercenaires français et serbes pour le compte des FAZ. Dans l'affaire des mercenaires du Zaïre, plusieurs personnes et États sont impliqués dans le recrutement, le transit et le financement des mercenaires. Aussi l'adoption de la convention internationale contre les mercenaires est la bienvenue.

Mais, l'ONU ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Si les pays partis sont invités à prendre les mesures nécessaires pour le traitement des cas de mercenariat avérés, ils doivent également prendre toutes les mesures administratives et juridiques afin de prévenir la perpétration des infractions mercenaires. Ils ont également le devoir de dénoncer les responsables de telles infractions aux autorités compétentes nationales ou internationales et prévenir le pays contre lequel une action mercenaire est dirigée[1040]. Ainsi, tout signataire est soumis à une règle stricte de bonne conduite qu'il se doit de respecter sous peine de faire, lui-même, l'objet de sanctions. L'extradition et la possibilité pour un État partie à la Convention, de demander l'extradition d'un individu qui s'est rendu coupable des infractions citées, est une avancée significative. La Convention offre encore plus de possibilités aux pays ayant subi le préjudice d'obtenir justice. Ainsi, la préoccupation majeure de l'ONU est d'établir un cadre nouveau pour faire arrêter le phénomène des mercenaires dans le monde. Selon Tullio Trêves[1041], lors de la préparation du texte final par la commission de rédaction, ce sont les pays africains qui sont les plus virulents à prendre des dispositions intransigeantes contre les mercenaires et leur commanditaire. Pourtant nombre de ces pays n'hésitent pas à recourir à cette main d'œuvre.

Malgré les nombreuses dispositions et le bien-fondé de celles-ci, la convention est limitée dans son application. Le nombre de pays partie ne permet pas son application immédiate. Pour qu'elle rentre en vigueur, il faut 22 signatures et ratifications. Or certains pays l'ont simplement signé sans la ratifier. Le tableau suivant met en évidence l'état de signature et de ratification de la convention. Un fait qui montre bien que certains pays ne font pas de la lutte contre les mercenaires leur priorité.

[1040] Assemblée générale de l'ONU, « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires », article 5 paragraphe 2 et 3, article 6

[1041] Tullio Trêves, « La Convention de 1989 sur les mercenaires », *Annuaire français de Droits international volume 36*, CNRS, 1990, p 520-535

Tableau n°12 : Les pays partie à la convention internationale et date de signature et de ratification[1042]

Participants	**Signature et succession à la signature**	**Ratification, adhésion, succession**
Allemagne	20 décembre 1990	
Angola	28 décembre 1990	
Arabie saoudite		14 décembre 1997
Azerbaïdjan		4 décembre 1997
Barbade		10 juillet 1992
Bélarus	13 décembre 1990	28 mai 1997
Belgique		31 mai 2002
Cameron	31 décembre 1990	26 janvier 1996
Chypre		8 juillet 1993
Congo	20 juin 1990	
Costa Rica		20 septembre 2001
Croatie		27 mars 2000
Cuba		9 février 2007
Equateur		7 décembre 2016
Géorgie		8 juin 1995
Guinée		18 juillet 2003
Guinée Équatorial		21 janvier 2019
Honduras		1er avril 2008
Italie	5 février 1990	21 août 1995
Libéria		16 septembre 2005
Libye		22 septembre 2000
Maldives	17 juillet 1990	11 septembre 1991
Mali		12 avril 2002
Maroc	5 octobre 1990	21 août 1995
Mauritanie		9 février 1998

[1042] Nations unies collection des traités, « Chapitre XVIII Questions Pénales, convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires », New York, 4 décembre 1989, *https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src* consulté le 01/06/2020

Monténégro	23 octobre 2006	
Nigéria	4 avril 1990	
Nouvelle-Zélande		22 septembre 2004
Ouzbékistan		17 janvier 1998
Pérou		23 mars 2007
Pologne	28 décembre 1990	
Qatar		26 mars 1999
République arabe syrienne		23 octobre 2008
République démocratique du Congo	20 mars 1990	
République de Moldavie		28 février 2006
Roumanie	17 décembre 1990	
Sénégal		9 juin 1999
Serbie	12 mars 2001	14 janvier 2016
Seychelle		12 mars 1990
Suriname	27 février 1990	10 août 1990
Togo		25 février 1991
Turkménistan		18 septembre 1996
Ukraine	21 septembre 1990	13 septembre 1993
Uruguay	20 novembre 1990	14 juillet 1999
Venezuela (République bolivarienne du)		12 novembre 2013

Ce tableau retrace en quelque sorte la prise de conscience des pays au sujet de l'action des mercenaires dans le monde. Sur les 159 pays membres de l'organisation en 1990, moins d'un tiers sont présents lors de l'adoption de cette Convention[1043]. Cela constitue un premier obstacle à l'application de la convention. À son adoption, elle est ouverte à « la signature de tous les États jusqu'au 31 décembre 1990 au siège de l'Organisation des Nations[1044] ». Mais

[1043] Les pays suivant Azerbaïdjan (1992), Croatie(1992), Géorgie (1992), République de Moldavie (1992), Turkménistan(1992), Ouzbékistan (1992), ne sont pas encore membre de l'ONU au moment de l'adoption de la présente convention.

[1044] Nations unies collection des traités, « Chapitre XVIII Questions Pénales, convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires », https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-6&chapter=18&clang=_fr

elle ne peut entrer en application qu'après la 22ème ratification[1045]. Il faut attendre le 20 octobre 2001 pour que cette disposition entre en vigueur[1046].

En 1990, seulement deux pays membres l'ont ratifié. Certains pays par contre s'ils signent la Convention, émettent pourtant des réserves sur certains points sur lesquels, ils ne se sentent pas concernés et donc sur lesquels ils ne sont pas partie. Mais la faiblesse majeure vient de l'absence des pays pourvoyeurs de mains d'œuvre mercenaire. Les pays ayant le droit de véto ne sont pas partie à cette convention. En Afrique, l'Afrique du Sud qui fait figure de pionnière dans la vente de service militaire privée est absente. Pareillement en occident où les pays comme, les États-Unis, la France, l'Angleterre, la Russie, ne font pas partie des pays signataires. Les États-Unis et l'Angleterre sont parmi les pays où les SMP se développent rapidement. Ces SMP tiennent une place importante dans le tissu militaire et de la défense. Pourtant ces pays ne se sentent pas concernés par la Convention internationale contre les mercenaires. Les pays anglo-saxons sont pourtant ceux qui enregistrent le plus le grand nombre de SMP. Quant à la France, elle a souvent utilisé la main-d'œuvre militaire pour camoufler sa présence dans des conflits armés comme c'est le cas au Zaïre. Tout cela dans le but de ménager son opinion nationale. Elle non plus ne donne pas son accord pour ratifier la convention.

Une autre difficulté à la mise en application de la Convention réside dans les clauses des différents articles. Plusieurs points suscitent discussion. Dans la définition du mercenaire, la convention avance comme critère, la participation directe aux combats. Les mercenaires aujourd'hui interviennent dans presque tous les secteurs. L'apparition des SMP a ouvert de nouveaux horizons aux « soldats de fortune ». De nos jours, on retrouve ceux-ci dans le milieu de la drogue, dans la sécurisation des sites pétroliers, miniers comme en Angola et en Sierra Leone. En 1993, sont sollicités pour commettre des actes de sabotages ou de déstabilisation. Les SMP avec leur cohorte de mercenaires échappent aux sanctions du fait de ce critère. Il faut également noter que « la participation directe à des combats représente une proportion plutôt faible dans l'activité des firmes militaires privées. La plupart du temps, les mercenaires sont engagés dans la perspective d'un conflit, parfois pour le déclenchement, mais plus sûrement pour y prendre part au moyen de leur appui logistique et stratégique, voire

---

op. cit,

[1045] C'est avec la signature du Costa Rica le 20 septembre 2001 que la convention peut entrer en vigueur.

[1046] ICRC, Traités, « États parties, et commentaires », *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/485?OpenDocument,* consulté le 06/05/2020

pour dissuader s'il s'agit de renforcer les protections à la disposition du client2[1047] ». Mais elle est vite rattrapée par les points du paragraphe 2 de l'article 1.Les notions de nationalité et de résidence sont occultées par l'évolution du mercenariat. Avec les SMP, cet aspect ne devrait plus être un moyen d'identification. Les SMP emploient des personnes de tout horizon et de toute nationalité. Les « chiens de guerre » peuvent être des combattants locaux, des paysans, des soldats à la retraite, recrutés à l'intérieur même du pays dans le but de mener des activités mercenaires. Le plus souvent ceux-ci sont payés par une puissance étrangère. Ainsi, bien qu'ils ne soient pas des étrangers, ils n'en demeurent pas moins des mercenaires. Aujourd'hui dans les rangs de ces SMP, les soldats noirs tiennent une bonne place (EO). Avec la première guerre du Congo (1996-1997), la présence de mercenaires africains montre également la limite de la convention.

Tous ces faits conjugués mettent, en évidence une limitation dans l'application des nombreux textes de loi et particulièrement de cette convention qui se veut internationale. La désertion des principaux pays militaires de l'ONU est un fait non négligeable. Ces États se donnent non seulement le droit de réserve, mais aussi le droit de se doter de dispositions juridiques propres.

II QUELQUES LOIS NATIONALES POUR LA LUTTE CONTRE LE MERCENARIAT

Les mesures votées par l'organisation internationale ne sont pas du goût de plusieurs nations. Pourtant les ressortissants de ces pays sont nombreux à s'engager comme mercenaires. Certains décident de prendre les choses en main en se dotant de moyen juridique pour limiter, voire mettre fin à leurs interventions et à leur nuisance sur la politique étrangère entre États. D'autres encore dénoncent le texte international qu'il trouve mal adapté à leur politique étrangère et leur coopération militaire avec les pays sous-développés. Ces derniers également mettent en place des textes qui permettent à leurs pays de contrôler et de réguler l'offre mercenaire dans le monde. Ici deux pays sont pris en exemple.

[1047] Xavier Renou, François Xavier Verschave Philip Chapleau, Als, *op. cit*, p 421

1. Deux exemples de loi nationale

Nombre de pays et non des moindres ne sont pas partie à la convention internationale de l'ONU. Pour autant ces pays ne veulent pas laisser impunis les actes mercenaires ni sans surveillance. C'est pour cela que certains se lancent dans des projets de texte de loi pour punir, réguler et sanctionner ces actes. La France et l'Afrique du Sud au tournant de la fin des années 1990 et le début des années 2000, se sont dotées de textes de lois sur la question des mercenaires. En Afrique, l'Afrique du Sud est le premier pays à prendre des résolutions pour limiter et contrôler l'intervention des mercenaires. La France dont les ressortissants se sont illustrés dans les guerres civiles du Congo-Zaïre n'est pas partie à la Convention internationale contre les mercenaires. Elle dénonce certaines dispositions de la Convention inadaptées à leur politique militaire. Mais face à la recrudescence des interventions des mercenaires français en Afrique (Zaïre, République du Congo, Côte d'Ivoire), le gouvernement français décide d'adoption une loi pour réguler le phénomène.

1.1. La loi sud-africaine

La situation mercenaire au Congo-Zaïre interpelle plus d'un. La communauté internationale et les organisations régionales ont depuis plusieurs décennies, entrepris des actions contre la propagation des actions mercenaires sur le continent et dans le monde. Mais l'Afrique du Sud n'est partie à aucune des conventions. En 1998, elle met en place son propre cadre de lutte contre le phénomène.

Dès 1989, la première société militaire privée autonome dans le monde est créée en Afrique du Sud. Ces activités ne laissent pas les dirigeants sud-africains indifférents. Ces nombreuses implications dans les guerres en Afrique et à travers le monde mettent à mal la politique extérieure du pays. Mais dans son sillage, naissent de nombreuses autres SMP. Le gouvernement décide d'intervenir. En 1998, il met en place une loi pour empêcher ses ressortissants de s'engager comme soldats de fortune dans d'autres pays. Ce texte a pour but également de mettre fin aux interventions de la firme Exécutive Outcomes qui intervient dans plusieurs pays africains. Cette dernière contrairement aux autres SMP ne mène pas ses activités dans le sillage du gouvernement. C'est une SMP à 100% autonome. Elle n'est pas contrôlée par le gouvernement comme c'est le cas avec les autres. Cela représente un risque pour la politique étrangère au pays. Dès janvier 1997, elle est approchée par des émissaires du président Joseph Mobutu dans le but de négocier un contrat. Mais ces tractations

n'aboutissent pas. L'échec de cette tractation est dû au coût élevé de l'opération. À noter qu'à cette époque, le Zaïre se trouve dans une situation financière catastrophique. Le gouvernement ne peut pas faire face aux dépendances liées à l'embauche d'EO. Si le gouvernement sud-africain n'intervient pas dans le conflit au Zaïre, il craint que certaines centrales de sécurité militaire sud-africaines ne se positionnent sur le terrain et porte préjudice à son travail de réconciliation.

En effet, le gouvernement cherche à redorer son blason et à se réconcilier avec les pays de la ligne de front[1048]. Les différents gouvernements sud-africains ont lutté et déstabilisé ces pays durant plusieurs décennies. EO qui regroupe les anciens soldats du 32ème bataillon Buffalo qui ont combattu contre les nationalistes des pays de la ligne de front, est dans le collimateur du gouvernement. En 1998, les tractations menées depuis plusieurs années aboutissent à l'adoption d'un texte de loi qui permet de mettre hors la loi les mercenaires et de criminaliser leurs actions. Ce texte cible les actions militaires des ressortissants sud-africains dans les autres pays. Des actions qui doivent recevoir l'aval du gouvernement pour être légales.

Le 14 mai 1998, l'Afrique du Sud adopte la loi sur l'assistance militaire étrangère, nommée, le Regulation of Foreign Military Asistance Act[1049]. Le vote de cette loi est motivé par plusieurs facteurs. Le pays a derrière lui un long passé d'agresseurs. Dans les années quatre-vingt, il a livré sur la frontière Namibie-Angola, une guerre appelée « guerre des frontières[1050] ». À la fin de la guerre froide, le pays se retrouve confronté à la reconversion de milliers de soldats démobilisés. Le manque d'activité et de rémunération conduit les soldats à se lancer dans le secteur du privé militaire. Ce qui a pour effet de rendre ce secteur dynamique. L'on assiste alors à un boom des SMP en Afrique du Sud. Les sociétés de sécurité (gardiennage et autre) se mettent désormais à vendre de l'expertise et du conseil militaire. La fin de la guerre froide en Afrique australe et les nouvelles orientations politiques dans le monde vont également changer bon nombre de choses. En 1994, l'African National Congress (ANC)[1051] accède au pouvoir. Les nouveaux dirigeants soucieux de rompre avec la politique d'apartheid adoptent une nouvelle ligne de politique étrangère. Celle-ci ne peut

[1048] Les pays de la ligne de front sont l'Angola, Le Botswana, le Mozambique, la Zambie et la Tanzanie.
[1049] Republic of South africa, government gazette, *Regulation of Foreign Military Asistance Act.,* vol 395 n°18912, Cape Town, 20 mai 1998, *https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Mercenaries/WG/Law/ South Africa,* consulté le 19/06/2020
[1050] Léo Conradie « L'Afrique du sud et les activités de mercenariat », L*e boom du mercenariat, défi ou fatalité les Actes du colloque,* Lyon, Les Documents de Damoclès, 2001, p 31
[1051] Le Congrès national africain en Afrique du sud

s'accommoder des activités mercenaires, véritable handicap pour un rayonnement international de l'Afrique du Sud. Dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, il apparait nécessaire de mettre fin à toutes activités qui risquent de mettre en péril la nouvelle politique. Il est alors nécessaire de réglementer l'offre d'assistance militaire étrangère par le biais d'une loi. Cette loi aborde plusieurs points. Tout d'abord, elle définit les notions et concepts de comité, de conflit armé, d'assistance étrangère, d'activités mercenaires qui sont utilisés. À l'article 1, elle définit le cadre dans lequel cette loi doit être appliquée :

> 1.In this Act, unless the context indicates otherwise—(i) ''armed conflict'' includes any armed conflict between—(a)the armed forces of foreign states;(b)the armed forces of a foreign state and dissident armed forces or otherarmed groups; or(c)armed groups; (ii)(ii) ''Committee'' means the National Conventional Arms Control Committee asconstituted by the National Executive by the decision of 18 August 1995; (iv)(iii) ''foreign military assistance'' means military services or military-relatedservices, or any attempt, encouragement, incitement or solicitation to rendersuch services, in the form of—(a)military assistance to a party to the armed conflict by means of—(i) advice or training;(ii) personnel, financial, logistical, intelligence or operational support;(iii) personnel recruitment;(iv) medical or para-medical services; or(v) procurement of equipment;(b)security services for the protection of individuals involved in armedconflict or their property;(c)any action aimed at overthrowing a government or undermining theconstitutional order, sovereignty or territorial integrity of a state;(d)any other action that has the result of furthering the military interests ofa party to the armed conflict,
>
> but not humanitarian or civilian activities aimed at relieving the plight ofcivilians in an area of armed conflict; (i)(iv) "mercenary activity" means direct participation as a combatant in armedconflict for private gain; (iii)(v) "Minister" means the Minister of Defence; (v)(vi) ''person''means a natural person who is a citizen of or is permanently residentin the Republic, a juristic person registered or incorporated in the Republic,and any foreign citizen who contravenes any provision of this Act within theborders of the Republic; (vi)(vii) ''Republic'' means the Republic of South Africa; (viii), (viii) "register" means the register of authorisations and approvals maintained interms of section 6. (vii)[1052]

[1052] 1.Dans la présente loi, sauf indication contraire du contexte (i) "conflit armé " comprend tout conflit armé entre: (a) les forces armées d'États étrangers; (b) les forces armées d'un État étranger et les dissidents armés forces ou autres groupes armés; ou c) des groupes armés; ii) ii) « comité », le comité national de contrôle des armes classiques constitué par l'exécutif national par décision du 18 août 1995; iv) iii) "assistance militaire étrangère", les services militaires ou les services liés à l'armée, ou toute tentative, encouragement, incitation ou sollicitation à rendre ces services, sous la forme de: a) assistance militaire à une partie aux forces armées conflit au moyen de: (i) conseils ou formation; (ii) personnel, soutien financier, logistique, renseignement ou opérationnel; (iii) recrutement de personnel; (iv) services médicaux ou paramédicaux; ou (v) l'achat d'équipement; (b) les services de sécurité pour la protection des personnes impliquées dans un conflit armé ou leurs biens; (c) toute action visant à renverser un gouvernement ou à saper l'ordre constitutionnel, la souveraineté ou l'intégrité territoriale d'un État; (d) toute autre action ayant pour résultat de promouvoir les intérêts militaires d'une partie au conflit armé, mais pas les activités humanitaires ou civiles visant à soulager la détresse des civils dans une zone de conflit armé; i) iv) «activité mercenaire», la participation directe en tant que combattant à un

Ensuite arrivent les différentes interdictions et approbations. Dans les articles 3, 4 et 5, il est mentionné que l'assistance militaire à un gouvernement, une personne ou à une des parties à un conflit, doit faire l'objet d'autorisation de la part du *National Conventional Arms Control Committee* (NCACC)[1053]. Toute personne désireuse d'apporter une aide militaire à une partie, dois d'abord soumettre une demande d'autorisation au « commitee[1054] » qui, après examen, la transmet au ministère de la Défense. Le ministre de la Défense à son tour, l'examine et décide d'accorder ou non son autorisation à la requête. Cette procédure est l'objet de l'article 4 de la présente loi. Cette section intitulée, « autorisation d'offre d'assistance militaire étrangère » stipule que :

> (1)Any person who wishes to obtain the authorisation referred to in section 3(a)shall submit to the Committee an application for authorisation in the prescribed formand manner.(2) The Committee must consider any application for authorisation submitted in termsof subsection (1) and must make a recommendation to the Minister that such applicationbe granted or refused.(3) The Minister, in consultation with the Committee, may refuse an application forauthorisation referred to in subsection (2), or may grant the application subject to suchconditions as they may determine, and may at any time withdraw or amend anauthorisation so granted.(4) Any authorisation granted in terms of this section shall not be transferable.(5) The prescribed fees must be paid in respect of an application for autorisation granted in terms of subsection (3)[1055].

Ces articles permettent de restreindre l'action des mercenaires et des compagnies de sécurité privée, qui sont en nombre important dans ce pays. Ici, l'aide militaire ne peut se faire sans le double accord du comité et celui du ministère de la Défense. Cette façon de procéder permet à l'Afrique du Sud de déterminer les actions militaires à caractère mercenaire et de les éliminer. Elle permet aussi de prévenir l'intervention des « chiens de guerre » à travers le continent et partout dans le monde. Les articles 8 et 9 de ladite loi sont en rapport avec les

---

conflit armé à des fins privées; iii) v) «« ministre »», le ministre de la Défense; (v) (vi) `` personne »: une personne physique qui est un citoyen de la République ou qui y réside en permanence, une personne morale enregistrée ou constituée en République et tout citoyen étranger qui contrevient à une disposition de la présente loi dans les frontières de la République; vi) vii) «République», la République d'Afrique du Sud; (viii) (viii) «« registre »», le registre des autorisations et approbations maintenu aux termes de l'article 6. (vii)
Republic of South africa, government gazette, *Regulation of Foreign Military Asistance Act., op. cit, p 3-4*

[1053] Comité de contrôle des armes classiques.

[1054] Le « commitee » fait référence à National Conventional Arms Control Commitee (Comité national de contrôle des armes conventionnelles). Ce comité est mis en place par l'exécutif national sud-africain par la décision du 18 août 1995.

[1055] (1) Toute personne qui souhaite obtenir l'autorisation mentionnée en section 3a) devra soumettre au comité une demande d'autorisation dans les termes et la forme prescrits. (2) Le comité doit considérer toute demande pour une autorisation soumise dans les termes de la sous-section (1) et doit soumettre ses recommandations, en faveur ou contre une telle demande au ministère. (3) Le ministère, après consultation du comité, peut refuser une demande d'autorisation référée dans la sous-section (2) ou peut accepter la demande sous certaines conditions qu'ils sont libres de déterminer et, peuvent à tout instant annuler ou amender une autorisation précédemment accordée.

sanctions. L'article 8 définit les pénalités et leurs applications sur le territoire sud-africain. Quant à l'article 9, il expose le cadre de l'application extraterritoriale de la loi. La section 8 note que, toute personne qui enfreint les dispositions des articles 2 et 3 et qui ne respecte pas les termes de l'autorisation définis aux articles 4 et 5, est passible de sanction dont une amende, une peine de prison ou les deux. La sous-section 2 quant à elle précise que la cours a le droit et le devoir de confisquer tout le matériel ou l'équipement qui a servi à l'accomplissement d'une activité mercenaire sur le territoire national. Quant à l'article 9, elle précise que ladite loi est applicable à l'extérieur de la République d'Afrique du Sud (RAS) et cela concerne les citoyens sud-africains, ayant commis un délit prévu par les articles 1, 2, 3, 4 et 5 en dehors de l'Afrique du Sud[1056]. Mais il est possible de la contourner. « Si le principe général est celui de la prohibition, les entreprises souhaitant fournir ce type de services peuvent bénéficier d'un régime dérogatoire en obtenant, dans un premier temps une « habilitation » du gouvernement sud-africain, puis en sollicitant au cas par cas l'autorisation de conclure le contrat avec le client[1057] ».

EO est incriminé par cette nouvelle loi, mais elle échappera à bien à certaines dispositions prévues. En fait, les biens de la société n'ont pas été saisis à en croire Karen Pech, journaliste sud-africaine qui a longtemps enquêté sur la galaxie EO. Selon elle, EO échappe à aux sanctions de la section 8, car lors de sa création, elle a été enregistrée comme compagnie britannique offshore[1058]. Elle échappe également aux dispositions de la section 9. Ses avoirs ne seront jamais saisis. EO démantelée en RAS est reconstituée à l'étranger, car, rappelons qu'elle a été enregistrée en 1993 par Anthony Buckingham en Angleterre. Elle fait partie du groupe Plaza 107[1059]. Elle a le mérite de poser de nouvelles bases à l'aide militaire. À analyser de près, cette loi vise en réalité la SMP EO. En fait, la société mercenaire sud-africaine a le mérite d'être réellement autonome et ne dépend ni du gouvernement sud-africain ni britannique. Elle agit en véritable société autonome et peut à ce titre mener des actions dans

---

[1056] La section 2 de la loi sud-africaine interdit toute activité mercenaire sous quelque forme que ce soit, (interdiction de recruter, utiliser ou entrainer des personnes ou financer ou engager une activité mercenaire). Les conditions posées par l'accord d'une autorisation d'aide militaire est contenu dans les sous sections 4 et 5 de la section 4 de la loi. Elles disent que : toute autorisation accordée dans les termes de cette section ne peut être transférable (5). Les droits concernant une demande d'autorisation acceptée dans les termes de la sous-section (3) doivent être dûment payés.

[1057] Michel Pelchat, « Projet de loi relatif à la répression de l'activité de mercenaire, Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères », déposé le 23 janvier 2003, *https://www.senat.fr/rap/l02-142/l02-142.html*, consulté le 19/06/2020

[1058] Philippe Chapleau et François Misser, « *Mercenaires S.A. Repenser l'ONU* », janvier 1998

[1059] Richard Banégas, De la guerre au maintien de la paix : le nouveau business mercenaire, *Critique internationale*, Année 1998, p 181

n'importe quel pays du monde, sans prendre en considération les intérêts du gouvernement sud-africain ni anglais. Cette autonomie n'est pas du goût de certains dirigeants sud-africains

L'initiative de l'Afrique du Sud est suivie par la France, qui elle aussi n'est pas partie à la convention internationale.

1.2. La loi française du 3 avril 2003

En avril 2003, la France adopte un texte de loi contre les actions mercenaires. La France, de tradition est intervenue dans les Conflits au Congo-Zaïre par le biais de mercenaires depuis 1960. Durant la première guerre du Congo entre octobre 1996 et mai 1997, les autorités se sont illustrées par l'envoi de troupes mercenaires recrutées en France et en Europe de l'Est. Cette intervention n'est pas passée inaperçue. L'utilisation de mercenaires par le gouvernement zaïrois pendant cette guerre est fortement critiquée. Ces mercenaires sont recrutés par les réseaux français en complicité avec les autorités françaises de la Françafrique. Une ingérence qui ouvre la voie aux difficiles rapports politiques et internationaux avec le nouveau pouvoir en place au Congo. Mais il y a une autre cause à cette décision, il s'agit du refus de Paris de ratifier la convention internationale. Mais face aux différents actes de ses ressortissants dans diverses affaires de mercenariat dans le monde, la France se voit dans l'obligation de condamner ce phénomène. Le gouvernement français prend conscience qu'il est plus que nécessaire de lutter contre les activités mercenaires et de réguler ou d'empêcher ses ressortissants de s'engager comme mercenaires dans des pays en conflit.

Plusieurs projets[1060] sont en étude et c'est seulement en avril 2003 qu'un texte définitif est voté. Ce texte comporte un seul article qui donne une définition du mercenariat. Il est assorti de sanctions pénales contre les coupables d'actes mercenaires. Cet article est inséré dans le Code pénal français, précisément « après le chapitre V du titre III du livre IV[1061] ». Ici toute activité de type mercenaire menée par une personne physique, une association de mercenaire ou une personne morale est passible de prison. Les points 1 et 2 de l'article 436-1 définissent les infractions qui permettent d'identifier un mercenaire. La sanction dont écope

[1060] C'est à partir de 2001 que le projet pour la mise en place de ce texte débute. Il est présenté lors de la session ordinaire du Sénat français n° 287, voi*r, « le Projet de loi relatif à la répression de l'activité de mercenaires »* présenté par M. Alain Richard, ministre de la Défense, au nom de M. Lionel Jospin, Premier ministre, Sénat français, session ordinaire n°287 de 2001-2002, procès-verbal de la séance du 21 février 2002, enregistré à la présidence du sénat le 4 avril 2002, site *https://www.senat.fr/leg/pjl01-287.html,* consulté le 06/3/2009

[1061] Wilfred Burchette; Dereck Roebuck, *Les putains de l'impérialisme : les mercenaires en Afrique*, Paris, François Maspero, 1977 *op. cit*. Préambule du projet de la loi relatif à la répression de l'activité des mercenaires.

un « soldat de fortune » ayant commis ces infractions, est une peine d'emprisonnement de cinq ans et de 75.000 euros d'amende. À ce niveau, le projet de loi française fait une classification du mercenariat. Le paragraphe 436-2 parle de groupements de personnes ayant pour but le recrutement, l'emploi, la rémunération, l'équipement ou l'instruction militaire d'une personne en vue de commettre des actes mercenaires. Dans cette catégorie, les peines sont de 7 ans d'emprisonnement et une amende de 100.000 euros. Quant aux paragraphes 436-4 et 436-5, ils parlent respectivement de la personne physique et de la personne morale en tant que mercenaires. Selon le paragraphe 436-4

> Les personnes physiques coupables des infractions prévues par le présent chapitre encourent également les peines complémentaires suivantes :(1° L'interdiction des droits civiques, civils et de la famille, suivant les modalités prévues par l'article 131-26 (2° La diffusion intégrale ou partielle de la décision ou d'un communiqué informant le public des motifs et du dispositif de celle-ci dans les conditions prévues par l'article 221-10 »; « 3° L'interdiction de séjour, suivant les modalités prévues par l'article 131-31[1062].

Le paragraphe 436-5 est quant à lui, ainsi rédigé

> Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 436-2 ». Les peines encourues par les personnes morales sont : (1 L'amende selon les modalités prévues par l'article 131-38 » ; « 2° les peines mentionnées à l'article 131-39 ». « L'interdiction mentionnée au 2° de l'article 131-39 porte sur l'activité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise[1063].

La loi sur les mercenaires est adoptée le 3 avril 2003 par l'Assemblée nationale française. Si cette loi est réellement appliquée, elle doit permettre de lutter efficacement non seulement contre le mercenariat traditionnel, mais aussi contre le mercenariat entrepreneurial. Ces SMP jusque-là réussissent à échapper à toute poursuite à cause de la faiblesse des résolutions, des lois et autres textes sur le phénomène. Aussi, en incluant la notion de « personne morale » dans le projet de loi, cela constitue une avancée dans la résolution du phénomène. Les paragraphes 436-2 et 436-5 sont bien précis à ce sujet. La définition proposée par l'article 436-1, peut se rapporter aux SMP, car une SMP suppose une organisation de personnes, qui recrute et rémunère des personnes qui sont utilisées dans le but d'accomplir des actions militaires. Analysée de près, cette loi n'est pas faite pour lutter efficacement contre les mercenaires, mais plutôt pour limiter leurs actions et mieux les contrôler. Adoptée dans le but

---

[1062] Senat français, « Projet de loi relatif à la répression de l'activité de mercenaire », *op. cit*, article 436-4 et 436-5.
[1063] *Ibidem*, article 436-5

de combattre le mercenariat, elle ne sera jamais appliquée. Comme le dit François Xavier Verschave, « Entre avril 2003 et décembre 2004, cette loi censée être dissuasive n'a été actionnée contre aucun mercenaire français[1064] ». Les paroles de la ministre de la Défense Mme Alliot Marie, sont révélatrices des véritables raisons de ce texte. Ces propos sont tenus à l'Assemblée nationale lors de la discussion sur l'adoption du projet de loi. Elle laisse entendre que

> La France souhaite appréhender ce phénomène de façon mesurée et réaliste. Tout État a le droit de se défendre et le devoir de protéger ses citoyens. S'il ne dispose pas de moyens militaires suffisants, il doit être en mesure de recruter les personnels nécessaires. C'est en effet un usage pratiqué par toutes les grandes nations militaires, dont la France, de fournir aux pays alliés l'assistance qu'ils requièrent pour former, encadrer et assister leurs armées. Il n'est pas question de remettre en cause cet usage. Il convient, en revanche de sanctionner les excès du mercenariat[1065].

En clair, la présente loi n'est pas faite pour sanctionner le mercenariat, mais plutôt pour en limiter les dérives et les excès. Cette loi est dirigée contre les mercenaires que la France ne contrôle pas et surtout contre ceux qui agissent contre les intérêts de la France. « Autrement dit, l'activité militaire des Français à l'étranger est libre, sous réserve d'un droit permanent du gouvernement s'exerçant au cas par cas[1066] ». En fait, l'action des mercenaires français ne doit pas aller à l'encontre des intérêts du pays et de sa politique étrangère. Les réseaux en disgrâce de la Françafrique sont les plus visés par ces dispositions. Le gouvernement français selon Michelle Alliot Marie, a l'intention de continuer à recourir au mercenariat y compris aux SMP pour intervenir dans les guerres en Afrique. Son combat est plutôt dirigé contre les « soldats perdus » qui s'affranchissent de toute allégeance. Cette direction donnée à la loi, limite son application sinon la rend inefficace, car, son application est limitée aux « soldats de fortune » qui s'affranchissent de l'autorité et des intérêts de la France. Ces derniers gênent l'action del'Élysée et du Quai d'Orsay. La France « continuera d'avoir recours, pour ses basses œuvres de la Françafrique à des mercenaires (…). On saura seulement que tous les mercenaires français non traduits en justice sont aux ordres de Paris[1067] ». Elle montre pourquoi le Zaïre en 1996-1997 s'implique dans le recrutement de mercenaires pour le compte du gouvernement de Joseph Mobutu.

[1064] Xavier Renou, François Xavier Verschave, Philip Chapleau, Als, *op. cit*, p 445
[1065] Michelle Alliot Marie, cité par Xavier Renou, François Xavier Verschave Philip Chapleau Als, *op. cit*, p 443
[1066] M. Marc Joulaud, « Rapport n°671 fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées par, sur le projet de loi », adopté par le sénat n° 607, relatif à la répression de l'activité de mercenaire, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 05 mars 2003, *http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0671.asp*, consulté le 03/05/2009
[1067] Xavier Renou, François Xavier Verschave et Als, *op. cit*, p 445

Cette complaisance dans l'application des résolutions et des lois est un handicap majeur pour l'éradication du phénomène des mercenaires. Elle entraine ainsi, non seulement l'échec de la lutte internationale, mais aussi celle des États.

2. L'échec de l'action internationale

La lutte de la communauté internationale est une bonne chose pour le ralentissement du phénomène mercenaire. Mais si la lutte est bien amorcée, elle rencontre cependant des difficultés dans l'application concrète de ses décisions. L'aboutissement de ses travaux en une Convention internationale, est battu en brèche par l'inaction des principaux pays de l'ONU. Les résolutions et conventions rencontrent d'énormes difficultés pour plusieurs raisons. Ces difficultés atteignent même les pays qui dans un souci d'action ont adopté des mesures propres contre les mercenaires.

L'échec de la communauté internationale est en partie lié aux insuffisances des conventions et résolutions existantes. En effet, l'examen approfondi de ces conventions, lois et résolutions adoptées met en lumière des lacunes et difficultés qui le plus souvent empêchent l'application effective des sanctions prévues.

2.1. La faiblesse des décisions internationales

La Convention internationale des Nations unies est le seul texte qui se veut réellement international dans la lutte contre le phénomène des mercenaires. L'on y note des innovations majeures et intéressantes. Mais, son organisation est mal maîtrisée et l'application difficile. Cette difficulté est liée à la définition et à certains articles. Ici, l'omission du paragraphe b de l'article 2 de la définition prévue par l'article 47 du protocole de 1977 est l'une des difficultés. « 2. Le terme «mercenaire» s'entend de toute personne, a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé, b) qui en fait prend une part directe aux hostilités[1068] ».

En supprimant cet alinéa, la Convention internationale laisse la voie libre à toute interprétation et à toute incrimination. La participation directe aux combats n'est plus un

[1068] CICR, « Protocole additionnel I aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux », 8 juin 1977, *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/WebART/470-750057,* consulté le 01/8/2012

critère essentiel. Bien que permettant d'incriminer les SMP, cette omission pourrait causer du tort à certains civils envoyés en mission par leur État et ne faisant pas partie des forces armées dudit État. Ces civils ou même ces soldats en mission officielle pourraient tomber sous le coup de cet article[1069]. Comme le fait remarquer Marc Joulaud, « la convention, sans doute par inadvertance, ouvre le champ à la mise en cause pénale de civils qui, en réalité, ont l'aval de l'État dont ils relèvent au même titre que les membres des forces armées de cet État en mission officielle[1070] ». Un civil peut être par exemple envoyé en mission pour accompagner du matériel militaire acquis par un État tiers ou encore, comme instructeur au profit des forces armées étrangères. Vu ce qui précède, si ces civils « venaient à tomber entre les mains d'un État tiers en conflit avec ces mêmes forces armées étrangères (ils) pourraient subir le sort réservé aux mercenaires[1071] ».

Cela risque de mettre en péril de nombreuses missions officielles des États occidentaux et même des États africains. D'autres points de la convention posent problème notamment, l'article 5 alinéa 3. Ici, les États partie « répriment les infractions définies dans la présente convention par des peines appropriées qui prennent en considération, la nature grave de ces infractions[1072] ». Les sanctions peuvent aller jusqu'à la peine de mort. C'est tout le sens qu'il faut accorder à la formulation qui stipule que « chaque État contractant s'engage à prendre des sanctions sévères contre les crimes définis dans[1073] » la présente convention. L'on se rappelle qu'en 1976, le gouvernement angolais condamne cinq mercenaires à la peine de mort[1074]. L'interprétation des sanctions à appliquer selon chaque État membre peut entrainer ce genre de dérive. En 1976, les activités mercenaires ne sont pas encore reconnues comme des crimes graves au niveau international. Si un gouvernement agressé peut appliquer cette sanction, l'on s'imagine bien le genre de dérive dans l'application des sanctions selon chaque pays. C'est une des dispositions qui jouent dans la décision des pays occidentaux de ne pas ratifier la convention internationale.

[1069] Il s'agit de l'article 1 de la « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires »
[1070] Marc Joulaud, *op cit*, Paragraphe 11
[1071] *Ibidem*
[1072] Assemblée générale de l'ONU, « Convention internationale contre le recrutement, le financement, l'instruction et l'utilisation des mercenaires », *Op.cit*, article 5, alinéa 3
[1073] *Ibidem*
[1074] Lire à ce sujet, l'article de René Lefort, « Après la condamnation à mort de trois Britanniques et d'un Américain. Luanda veut lancer une campagne internationale contre l'envoi de mercenaires en Afrique », 30 juin 1976, , *https://www.lemonde.fr/archives/article/1976/06/30/* consulté le 20/08/2020 et Josiane Tercinet, « Les mercenaires et le Droit international », *Annuaire Français de Droit International* Année 1977 n°23 p 269-293, p 287-288, etc.

Une autre cause cette faiblesse est le non-respect et la difficulté de l'application de la convention. Le non-respect des règles établies conduit au manque d'efficacité de la mise en application des sanctions. Ces sanctions doivent permettre dans une moindre mesure de freiner l'activité des « chiens de guerre » dans le monde et surtout en Afrique. Nombreux sont les pays africains qui ont recours à des « soldats de fortune », de quelque manière que ce soit. L'Angola n'a pas hésité à recourir à la société de mercenaires Executive Outcomes en 1992 et en 1993. L'exemple du Zaïre est également à citer. Ici, il est bien de se rendre compte que dans le business mercenaire souvent les parties au conflit ne sont pas les seules à recruter des mercenaires. Dans le cas du Zaïre, certaines autorités françaises et organes officiels de l'État sont impliqués dans le recrutement de mercenaires pour le Zaïre. Au mépris de la Convention internationale, ces deux États se lancent dans le recrutement et l'entretien des mercenaires entre décembre 1996 et mars 1997. La France qui n'est pas partie à la convention internationale n'est pas tenue d'obéir à ses dispositions. Mais en ce qui concerne le Zaïre, il a signé la convention le 20 mars 1990 sans pour autant la ratifier. Cela ne l'empêche pas d'engager des mercenaires en 1996 et 1997. Cet écart met en exergue un autre fait; si les pays pourvoyeurs sont condamnables, les pays qui font les frais de cette intervention mercenaire sont les premiers à y recourir. Le cas du Zaïre n'est plus à prouver. Il devient dès lors difficile de freiner ce mal qui mine de nombreux pays africains. Le plus souvent, l'on assiste à l'impunité des coupables d'actes mercenaires. Parmi les pays signataires, nombreux sont ceux qui emploient ou vendent de la main-d'œuvre mercenaire. Les pays d'Europe de l'Est sont les plus grands pourvoyeurs de mercenaires des SMP à partir des années 1990. Mais, leurs gouvernements ne les incriminent pas, ne les sanctionnent pas. Or selon l'article 5, ils devraient punir les responsables de tels actes. Selon cet article, les États partie s'engagent non seulement à ne pas recruter, utiliser des mercenaires, mais aussi, à interdire les activités mercenaires. Ainsi, ils doivent réprimer ces infractions conformément aux dispositions de la convention. L'Ukraine qui est partie à la Convention n'empêche pas ses ressortissants de s'engager comme mercenaire. Elle ne les sanctionne pas également.

À côté de cela, signalons la loi française du 3 avril 2003 relative à la répression de l'activité mercenaire. Ce texte prévoit de sanctionner les mercenaires par des peines d'emprisonnement, des amendes. Mais, il faut reconnaitre qu'il n'est en réalité pas fait pour éliminer le mercenariat, mais plutôt pour sanctionner les « électrons libres » qui s'affranchissent de toute allégeance. Depuis son adoption, il n'a servi à sanctionner ni à condamner aucun mercenaire. Et pourtant, ils sont nombreux les mercenaires français qui

s'illustrent dans les conflits armés sur le continent africain. Ils sont présents en RDC, dans le conflit qui s'y déroule depuis 1996. Ces mercenaires sont en quelque sorte, le « bras armé » de la France. C'est ce que reflètent les propos de Guy Teissier[1075]. Lors du débat parlementaire portant adoption du texte de loi, il a souligné que « les services de renseignements français préfèrent parfois recourir à des personnels spécialement rémunérés plutôt qu'à leurs propres éléments pour accomplir certaines missions[1076] ».

À tout ce qui précède, s'ajoute le retard de l'entrée en vigueur des conventions. Entre l'adoption, la ratification et l'entrée en vigueur effective, il s'écoule de longues années. Cela pose un véritable problème et constitue une des faiblesses de ces conventions. Il s'écoule le plus souvent, cinq à trente années avant que ces textes n'entrent en application. Pendant ce temps, le phénomène se développe. Le protocole I additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits internationaux fut adopté en 1977. Mais ce n'est qu'en 2001 qu'il est entré en vigueur. Il fut ratifié par 161 États, dont la France[1077]. Il s'est passé 24 ans entre son adoption et son entrée en vigueur. C'est le même cas pour les autres conventions. Celle du 4 décembre 1989 est entrée en vigueur le 20 octobre 2001 après sa ratification par le Costa Rica, le 20 septembre 2001[1078]. Il y a eu une période de flottement de 12 ans.

Ces longues périodes ne sont pas faites pour arranger les choses. Pendant ces longues périodes d'attentes, les conflits continuent d'attirer de nombreux mercenaires, qui ne cessent de croitre en quantité et en qualité. Aujourd'hui, ces textes sont dépassés[1079]. Ils le sont parce que le phénomène contre lequel ils devaient lutter n'est plus le même à proprement parler. Les données ont changé. D'un mercenariat individuel, archaïque et traditionnel, l'on est passé à un autre type de mercenariat. Le mercenariat à l'heure actuelle n'est plus celui que l'on a connu (même si la forme traditionnelle existe toujours parallèlement au nouveau type). Il a évolué; il est plus structuré, organisé et modernisé. De nos jours, il est question de grands groupes de sociétés, de multinationales, d'holding, etc. Le mercenariat à présent relève du domaine de l'entrepreneuriat, du business. Et c'est à juste titre que les lois votées antérieurement se

---

[1075] Guy Teissier est le président de la Commission de la défense nationale
[1076] Guy Teissier, cité par *l'Intelligent*, du 18 avril 2003
[1077] Marc Joulaud, *op.cit*, p 10
[1078] Xavier Renou, François Xavier Verschave et Als, *op.cit*, p 443. Voir également le Rapport de Marc Joulaud relatif au projet de loi sur la répression de l'activité de mercenaire, *op.cit*. Il est dit que la résolution prendrait effet, 30 jours après la 22ème ratification.
[1079] Seul le texte de loi français du 03 avril 2003 est encore d'actualité, car il a pris en compte dans une moindre mesure, le phénomène des SMP.

relèvent inefficaces. Ce nouveau type échappe à toute loi et sanction et même au droit international. Ajoutons également que l'inefficacité des conventions est due en partie à la non-adhésion des grandes puissances aux conventions. Ces grandes puissances sont pour la plupart, les principaux fournisseurs de mercenaires et les États hôtes des SMP. Les pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Afrique du Sud, la France ne sont pas parties à la Convention internationale du 4 décembre 1989. Être partie à cette convention risquerait de mettre à mal leur politique étrangère et militaire vis-à-vis de leurs alliés africains. Pour un État comme la France, le mercenariat était jusqu'alors un des principaux maillons de sa politique étrangère. Aussi, elle n'envisage pas de ratifier la convention comme en témoigne le plaidoyer du ministre Hubert Védrines dans le journal officiel de la France : « certaines dispositions de cet instrument, négocié dans le cadre de l'Organisation des Nations unies, posent en effet problème, à commencer par la définition qui y est donnée du mercenaire[1080] ». La Grande-Bretagne qui a une tradition du mercenariat et les USA, qui délèguent de plus en plus au secteur du privé militaire n'ont jamais fait cas de leur volonté de ratifier la convention.

Il existe des conventions adoptées dans le but de lutter contre le mercenariat et ses corollaires. Mais force est de constater l'effet limité de celles-ci. Le non-respect et les difficultés d'application de ces conventions sont les raisons majeures de leur inefficacité. Les principaux pays où se sont développées de véritables sociétés de guerre ne sont pas partie à la Convention internationale. Les intérêts politiques, mais aussi militaires et économiques jouent un rôle essentiel dans les décisions de ces pays. À côté de cela, signalons l'utilisation massive de mercenaires par certains pays partie aux différentes conventions.

2.2. Les enjeux partisans

La lutte pour le contrôle des ressources africaines et des territoires est un facteur qui pousse les grandes puissances à s'ingérer dans les affaires internes des États africains. Elles n'hésitent pas le plus souvent à soutenir soit ouvertement ou de façon officieuse différentes parties lors d'un conflit. Elles apportent ainsi à ces parties, toute leur assistance militaire et financière. Ainsi, l'on voit se tisser des liens au gré des intérêts. Comme le Général de Gaule l'a si bien dit, « les pays n'ont pas d'amis, mais des intérêts[1081] ». La France est coutumière de

---

[1080] Le ministre Hubert Védrines cité par Xavier Renou, François Xavier Verschave, Philip Chapleau, Als, *op.cit*, p 436

[1081] Charles De Gaule, extrait de l'entretien à *Paris Match*, du 9 décembre 1967

ce genre d'interventions. Outre son passé colonial sur le continent, il est important pour elle, d'assurer le contrôle des ex-colonies. Tous ses gouvernements agissent dans le but de préserver, la position et les intérêts économiques (s'assurer le contrôle des ressources minières et des matières premières pour ses industries) dans ces anciennes possessions.

Lors de la première guerre du Congo en 1996-1997, les États-Unis et la France sont signalés aux côtés des parties en conflit. Cela ajoute encore à la complexité des interventions mercenaires dans ce pays. Les Occidentaux en effet sont de toutes les guerres depuis l'indépendance. « Mobutu a été politiquement très utile à l'Occident. Plaque tournante au cœur du continent, le pays du maréchal-président, entouré de neuf voisins[1082] », a servi la politique de déstabilisation dans les pays voisins. Le Zaïre est la plaque tournante avec l'Afrique du Sud, de la lutte anticommuniste contre le gouvernement angolais. Mais à partir de 1990, seule la France est encore fidèle au Maréchal et à son gouvernement. Déjà présent lors des différents conflits armés, la France est une fois de plus au chevet de Joseph Mobutu alors que tous l'ont abandonné. « Elle a payé de retour ses passe-droits et prodigalités: en aides versées à fonds perdu, en fournissant les renseignements de ses «services» à Mobutu, en sauvant le régime[1083] ». Dans sa tentative pour sauver le régime de Mobutu, le gouvernement français défend la constitution de la force d'intervention humanitaire dans l'Est du pays. Lorsque cette intervention est annulée, la France n'a d'autre choix que d'orchestrer le recrutement des mercenaires. Si le gouvernement donne son feu orange, c'est tout de même lui qui est l'auteur de cette décision. La DST et la DGESE ainsi que la cellule Afrique dépendent toutes du gouvernement. La France en dépit et au mépris de la Convention internationale organise l'action mercenaire au Zaïre.

Cette violation de la convention internationale met à mal son application. Le gouvernement zaïrois lui-même ne montre pas vraiment l'exemple. Membre de l'OUA, le régime zaïrois n'hésite pas à utiliser les mercenaires dans les conflits armés. En dépit de la Convention internationale contre les mercenaires, les États-Unis et la France s'impliquent massivement aux côtés des parties au conflit au Zaïre. Les États unis apportent une aide logistique ce qui facilite la tâche des rebelles. Les renseignements fournis par les Américains sur les positions des troupes nationales et assimilées permettent une meilleure organisation et

---

[1082] Stephen Smith, « La débâcle du régime de Mobutu et de la France. Paris paie le prix fort de son amitié compromettante avec le dictateur zaïrois », 17 mars 1997, *https://www.liberation.fr/planete/1997/03/17/*, Consulté le 22/08/2020

[1083] *Ibidem*

connaissance du terrain. Mais la France recourt aux anciennes pratiques sans plus. Une erreur qui se révèle fatale. Sans grande connaissance du terrain, les mercenaires serbes sont jetés sur le terrain sans un véritable encadrement. Sans aucun appui, ces derniers commettent des bavures de tous genres. Les mercenaires français commandés par Christian Tavernier qui n'a d'autre but que l'obtention de mine d'or ne font pas mieux. Sur le terrain, l'inimitié entre des deux groupes mercenaires, freine les actions de ces derniers. L'intervention de Paris dans le dossier zaïrois répond au désir du gouvernement français de continuer à bénéficier des avantages que le Zaïre offre à la politique africaine de la France. Le volet économique et financier n'est pas à négliger. C'est pourquoi malgré les signes visibles et irrévocables d'une fin de règne, le président français et ses réseaux décident de soutenir le régime de Joseph Mobutu. Selon Stephen Smith, « Jacques Chirac et Hervé de Charette ont vu en Mobutu, l'homme le mieux à même de représenter son pays (l'autre) le seul à pouvoir résoudre le problème de l'intégrité menacée du Zaïre[1084] ». Une intégrité que Paris ne souhaite pas voir perdue.

En effet, les vastes terres riches du Zaïre se trouvent dans l'Est et dans le Sud-est du pays. Ces régions sont menacées de balkanisations en témoignent les tentatives des années 1960 et 1970. Aujourd'hui, la menace est plus extérieure qu'interne. Le Rwanda et le Burundi convoitent ces terres riches. Les pillages des ressources minières de la région lors des différentes rébellions entre 1996 et 2003 en témoignent[1085]. Perdre cette région sur laquelle reposent les revenus qui font la richesse du pouvoir est non envisageable. Même les États-Unis qui durant longtemps bénéficient de préférence du gouvernement dans les pays savent ce que valent les mines du Congo. C'est une des raisons majeures qui incite ses officines de la Défense à perdre fait et cause pour les rebelles et leurs parrains. Le gouvernement français dès octobre 1996, se propose de trouver des mercenaires pour le compte de Mobutu. Conscient de la faiblesse de son armée, ce dernier sollicite l'aide du Quai d'Orsay dès les premiers échecs des FAZ. Selon la télévision suisse romane (TSR), Charles Pasqua ancien ministre de l'Intérieur, rencontre le président zaïrois à Lausanne le 31 octobre où, ce dernier se repose[1086]. Les services de la défense donnent le feu orange pour le recrutement de mercenaires aussi

---

[1084] Stephen Smith, « La débâcle du régime de Mobutu et de la France. Paris paie le prix fort de son amitié compromettante avec le dictateur zaïrois », *op. cit*

[1085] Roland Pourtier, « Le Congo (RDC) entre guerre et pillage (The Congo (DRC) amid war and plunder) », *Bulletin de l'Association de Géographes Français,* Année 2002 79-2 p 251-263, *https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2002_num_79_2_2274#*, consulté le 24/08/2020,

[1086] TSR cité par Filipe Reyntjens, *op. cit*, p 140. Selon Pascal Airault, *op. cit*. Charles Pasqua est accompagné de Fernand Wibaux collaborateur de Jacques Foccart à la cellule africaine de l'Elysée et de Dominique De Villepin.

bien français que serbes. Un soutien jugé nécessaire devant les interventions ougandaises et rwandaises dans la région. La manifestation de ces nouvelles hégémonies dans la région fait craindre à Paris la perte de son précarré interventionniste dans la région. Le Zaïre étant le point de rayonnement de cet interventionnisme, il faut tout faire pour que le régime ne tombe pas. Mais dans l'état actuel de l'environnement politique dans la région[1087], il n'est pas question pour l'Élysée ni, le Quai d'Orsay ni même pour la place Beauvau d'envoyer une mission militaire au Zaïre comme lors des deux guerres du Shaba. Aussi l'utilisation des mercenaires semble la voie la mieux indiquée.

Les Américains moins soucieux que la France s'engagent dans ce dossier en usant de leur position en Ouganda et au Rwanda. Ils sont longtemps restés les favoris de Joseph Mobutu dans toutes les relations entre le Congo-Zaïre et la communauté internationale. Mais au tournant des années 1992-1994, le gouvernement américain commence le « lâchage » de Kinshasa. Par ce geste les Américains passent pour des donneurs de leçon avec en prime, de se trouver du « bon côté » au moment de la chute du régime Mobutu. Dès l'ouverture de Joseph Mobutu au multipartisme, les Américains comprennent que la fin du régime est sur le point de se produire. Ne voulant pas perdre ses prérogatives dans cette zone économiquement, et militairement stratégique, Washington, se positionnent en Ouganda où la bonne gouvernance de Yoweri Museveni est vantée. Plus tard lorsque la guerre est sur le point d'éclater, les dirigeants américains se laissent séduire par le charisme de Désiré Kabila. À ce moment, certains politiques ou analystes américains rêvent de balkaniser ce pays vaste comme 4 fois la France. Selon Colette Braeckman, certains auteurs américains[1088], analysant la situation ethnique et conflictuelle au Zaïre, proposent le démembrement du pays. L'idée séduit. Car l'Est est pratiquement détaché du centre de décision de Kinshasa. Plus tourner économiquement ver l'Afrique orientale, l'Est du pays est réellement excentré du pouvoir central. Sans nul doute que les Américains se sont dit qu'il serait avantageux d'étendre leur influence sur les riches ressources minières de l'Est en contribuant à la naissance d'un nouvel État dans la région. Tout compte fait, les Américains dès la fin du génocide et la présence des réfugiés dans l'Est zaïrois, prennent fait et cause pour le Rwanda. Au Conseil de Sécurité de

---

[1087] Le génocide Tutsi est encore frais à l'esprit de tous aussi bien en Afrique qu'en occident. Selon les premières informations et analyse du génocide, la France est ténue pour responsable. Une situation qui ternit son image auprès des populations hostiles de l'Est congolais. Paris ne se sent pas la force d'affronter ses détracteurs encore moins de justifier son soutien à un gouvernement qui durant longtemps à maintenu le peuple dans la misère et joué de l'opposition ethnique pour saper les bases du développement.

[1088] Colette Braeckman, *Les nouveaux prédateurs, politique des puissances en Afrique centrale*, Bruxelles, Aden, 2009, p 72-73

l'ONU, Washington s'oppose farouchement à l'envoi d'une mission humanitaire pour protéger les réfugiés menacés dans les camps au Kivu[1089]. L'aide américaine s'organise via le Rwanda où des agents américains sont installés. L'aide américaine permet à Désiré Kabila et l'AFDL de prendre le pouvoir au Zaïre. L'attitude des Américains montre le peu de considération pour les dispositions internationales et même régionales en matière de lutte contre les mercenaires. Cette aide fait la différence dans les combats et influence la suite du conflit.

En conclusion de ce chapitre, disons que l'action des mercenaires au Congo Zaïre inquiète plus d'un. Alors que l'on remarque une accalmie dans les années 1980 au Zaïre, le phénomène reprend du service dès l'éclatement de la guerre de 1996-1997. Dès octobre 1996, les autorités zaïroises et leurs soutiens français se lancent à la recherche de mercenaires. En décembre 1996, le débarquement de ces derniers au Zaïre, est une réalité. Dans le même temps de nouveaux venus sur la scène militaire du pays se font connaitre, il s'agit des mercenaires noirs. Ils combattent dans les deux camps et sont difficilement repérables. Mais à partir de la fin de la guerre froide, les actions mercenaires inquiètent de plus en plus la communauté internationale qui depuis l'épisode de la révolte des mercenaires au Congo en 1967, s'est lancée dans la lutte contre ce phénomène. En 1989, apparait sur le marché de la sécurité privée, les SMP. Depuis la chute du mur de Berlin et la démobilisation générale dans les armées européennes, la profession s'est organisée afin de fournir des services de qualités. Cette mutation vient ajouter à l'inquiétude de l'ONU. En 1989, la lutte engagée aboutit à l'adoption d'une résolution internationale sensée mettre fin aux activités mercenaires dans le monde. Mais dès son adoption, son application se révèle difficile. L'apparition des SMP suppose de nouvelles mesures. Les SMP en vérités échappent à bien des égards à cette convention internationale. Pire les principaux pays du Conseil de sécurité refusent d'être partie à cette convention. Nombre des dispositions pourtant peuvent permettre d'entreprendre des actions contre les SMP ou même les employés de ses SMP. Mais les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne pour ne citer que ceux-ci, boudent et font même obstacle à l'action de l'ONU.

[1089] Le 23 décembre, malgré une décision du Conseil de sécurité de l'ONU, le projet d'une « force humanitaire de protection » des réfugiés hutus au Zaïre est abandonné. Voir également « Rapport sur République Démocratique du Congo Ce que Kabila dissimule : Massacres de civils et impunité au Congo », octobre 1997 Vol. 9, No. 2 (A), *https://www.hrw.org/legacy/french/reports/drc1997a/kabila-09.htm#TopOfPage*, consulté le 24/08/2020

La convention internationale contre les mercenaires est entravée par un nombre important de difficultés et d'actions étatiques. Dans son application pratique, certains articles de la convention posent problème. Dans la définition, il n'est pas précisé que l'un des aspects des mercenaires consiste à prendre une part directe aux combats. Pour certains pays comme la France, cela peut prêter à confusion. Avec les SMP, l'on se rend compte que cet aspect est dépassé. Car la fourniture et même l'instruction sont considérées comme des actes mercenaires. Ce genre de confusion ne manque pas dans les autres articles de la convention. À cela, il faut ajouter, le non-respect des dispositions internationales et de la convention internationale. L'utilisation des mercenaires dans la première guerre du Congo est une des illustrations. Le Zaïre qui est partie à la convention pour l'avoir signé en mars 1990 n'hésite pas à utiliser les mercenaires à profusion. Faisant fi des dispositions de l'ONU et même des résolutions prises par le Conseil de sécurité, le gouvernement zaïrois fait appel aux mercenaires pour l'aider dans cette guerre. EO est même signalée dans cette guerre, mais les négociations n'ont pas abouti à son engagement. Cela montre à bien des égards qu'il est difficile de mettre un terme à ces activités mercenaires. Les intérêts étrangers dans les pays du sud et surtout au Zaïre, apportent une complication supplémentaire dans la lutte contre le mercenariat.

Au Zaïre comme anciennement au Congo, les appétits n'ont pas cessé. Aujourd'hui encore, elles continuent de façonner le climat politique, mais aussi militaire. L'action de la France et des États-Unis dans cette guerre met un accent particulier sur la place que revêt le mercenariat dans les interventions étrangères au Zaïre. Ici, les enjeux partisans conduisent ces pays à violer les dispositions de l'ONU dont ils sont eux-mêmes des leaders. Ce sont les services de la défense et du ministère des Affaires étrangères de la France, qui lancent le recrutement de mercenaires pour le pouvoir zaïrois en 1996. Il est question de faire contrepoids à l'action des États-Unis qui se tourne de plus en plus vers les pays anglophones de la région. La France en 1996, reste le seul véritable soutien de Mobutu. Pour le président français, seul Mobutu peut maintenir la stabilité dans la région des Grands Lacs où, les guerres de tout ordre éclatent depuis 1990. Pour cela, il encourage même l'action en faveur du maintien de Mobutu au pouvoir même si pour cela, ses services doivent recruter des mercenaires serbes. Depuis toujours, la France cherche à s'imposer sur le terrain de ce pays comme allié de poids. Devancés dans cette lutte par les Américains au moment de la sécession Katangais, les différents gouvernements n'ont cessé de mettre tout en œuvre pour s'attacher les bonnes grâces de Joseph Mobutu. Avec le désengagement de plus en plus

manifeste des États unis depuis 1990, la France croit tenir sa chance. C'est ce qui motive l'action du gouvernement français aux côtés du gouvernement zaïrois.

Depuis 1990, il est question pour les Américains de récupérer les pouvoirs marxistes de l'Est et du centre de l'Afrique qui commencent à changer de système politique.C'est ainsi qu'ils posent leurs valises en Ouganda et au Rwanda où Yowerie Muséveni pour le premier séduit par sa bonne gouvernance et Paul Kagamé par sa dextérité. Le génocide rwandais, les attaques de milices rwandaises réfugiées au Zaïre et la situation désastreuse du Zaïre finissent par convaincre ses derniers de tourner le dos à Joseph Mobutu. En soutenant la rébellion de l'AFDL, Washington s'assure de ses intérêts miniers et politiques au Zaïre. C'est grâce à l'appui logistique et aérien des Américains que les rebelles arrivent à prendre facilement les villes les unes après les autres. À noter également que les rebelles subissent un entrainement fourni par des officiers américains en Ouganda. Toutes ses actions entravent l'action de la communauté internationale qui se trouve vite dépassée. Certains États décident alors de se doter de moyens nécessaires pour lutter à leur niveau contre les mercenaires. Pour eux, il n'est pas question de mettre une fin définitive au mercenariat, mais plutôt d'en limiter les effets voir de le réguler. C'est dans ce cadre que s'insère, la loi française du 3 avril 2003 et la loi sud-africaine de 1998.

En guise de conclusion, disons que l'action des mercenaires au Congo transcende les temps. La décennie 1980 qui a fait penser que l'intervention mercenaire au Congo-Zaïre était un mauvais souvenir voit également se mettre en place la lutte de la communauté internationale. C'est à cette période que l'ONU crée un poste de Rapporteur spécial chargé spécialement de la question des mercenaires. C'est pour dire toute l'inquiétude que les mercenaires suscitent dans le monde et ce n'est pas à tort. En 1996, la guerre lancée par l'AFDL contre le zaïre entraine le retour des mercenaires dans le pays. Cette fois, ces derniers soutiennent les deux parties au conflit.

La première guerre du Congo est l'aboutissement de la déconfiture de l'ensemble des Grands Lacs en Afrique. La guerre civile rwandaise suivie du génocide entraine une modification de rapport de force dans la région et la construction de nouvelles alliances. D'un autre côté, il y a le problème des Banyarmulengues au Zaïre qui bouleverse l'Est du pays. Ces derniers sont victiment d'un harcèlement politique et social. Pris comme bouc émissaire des problèmes auxquelles la région est soumise. Brimés et souvent assassinés, ils doivent souvent

fuir pour sauver leur vie. Mais la prise de pouvoir du FPR en 1994 au Rwanda leur donne l'occasion de faire changer la politique au Zaïre. Les mouvements rebelles s'unissent sous la bannière du Rwanda et de l'Ouganda. Ces derniers en effet cherchent le moyen de prendre une revanche, sur le pouvoir de Joseph Mobutu. Ces deux pays nourrissent des griefs contre le président zaïrois. La guerre civile et le génocide ont mis sur les routes, un nombre important de populations rwandaises essentiellement des Hutus. Ces derniers s'installent le long de la frontière avec les Rwanda et l'Ouganda. Parmi eux se trouvent les milices et les soldats de l'armée qui ont participé au génocide. Ces derniers continuent de lancer des opérations militaires contre le Rwanda. C'est dans le but de mettre fin à ces attaques que le Rwanda s'investit dans la rébellion de l'AFDL. Au plan international, la débâcle du zaïre perceptible depuis 1990 pousse les États-Unis à se désengager et à se rapprocher de l'Ouganda et du Rwanda.

Lorsque l'AFDL et ses alliés lancent la guerre contre le Zaïre, les mercenaires sont appelés à la rescousse, car comme toujours, l'armée nationale est aux abonnés absents. Les mercenaires français et serbes qui soutiennent les FAZ sont recrutés et engagés par la DST et la cellule africaine de l'Élysée pour le compte du Zaïre. Une fois de plus, les intérêts économiques et politiques motivent l'interventionnisme des puissances étrangères. L'utilisation mercenaire est une fois encore de leur fait. Ces ingérences internationales entrainent des difficultés pour l'accomplissement de la lutte contre le phénomène par l'ONU.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Congo accède à l'indépendance le 30 juin 1960, une joie et une victoire pour la classe politique du pays. Mais très vite, la musique de la fête s'éteint et laisse place à la mutinerie de la Force publique suivie de violents troubles. Les autorités politiques et militaires ont du mal à ramener la paix dans le pays. Mais alors qu'elles sont en mission pour convaincre les soldats mutinés, elles apprennent le 11 juillet 1960, la sécession de la province minière du Katanga dans le sud du pays. Le Premier ministre et le président de la République décident de s'y rendre. Ils découvrent que cette dissidence est protégée par l'armée belge qui intervient dans le pays depuis le 10 juillet 1960 de façon unilatérale. La recherche de solution pour résoudre ce problème entraine l'internationalisation de la crise congolaise. Une crise qui vire rapidement à la guerre civile. Le 8 août 1960, c'est au tour du Sud-Kasaï de faire sécession. Dans ces deux provinces, les mercenaires européens et africains font leur apparition dans le pays. Leurs actions longtemps décriées et condamnées ne cesseront pas pourtant de sitôt. La présence endémique du mercenariat au Congo alors même que les politiques et l'environnement international changent nous a poussés à entreprendre cette étude. Notre but ici est de déterminer pourquoi, le mercenariat dont l'implantation dans le pays a prolongé la sécession du Katanga loin de ralentir ou de prendre fin, se développe de plus en plus. Ces derniers sont impliqués également dans la mort du Premier ministre Patrice Lumumba en 1961. Bien des malheurs et de difficultés sont venus de l'intervention des mercenaires. Pourtant, loin de disparaitre les mercenaires sont présents dans les conflits armés qui parsèment l'histoire militaire du Congo depuis 1960.

L'étude de ce phénomène conduit à dégager deux types de causes qui chapeautent toutes les autres. L'action mercenaire se développe sur le terreau fertile des intrigues économiques, sociales et politiques nationales comme internationale. Quelques jours après la proclamation de son indépendance, l'on constate l'échec du nouvel État congolais. Un échec qui se manifeste par la mutinerie de la Force publique et l'incapacité des autorités congolaises à trouver des solutions pour éviter une implosion. Cet échec est également à mettre au compte de la Belgique. Durant plus d'un demi-siècle de colonisation, le gouvernement belge n'a pas mis en place un cadre de formation véritable des classes politiques ni de la population. La Force publique durant cette colonisation est utilisée comme simple moyen de répression. Sans véritable formation, la discipline y est obtenue par les sanctions et autres brimades. À la veille de l'indépendance, il n'existe dans le pays aucune véritable classe politique capable d'assurer un développement et une stabilité au Congo sans un soutien extérieur. Cela, les autorités congolaises le perçoivent difficilement. Dans la tentative de résolution de la crise, ces derniers

commettent des erreurs qui seront fatales à la cohésion de la Force publique (devenue l'ANC) et à la cohésion territoriale[1090].

Face à la réalité interne difficile, les puissances occidentales ne cherchent que la protection de leurs intérêts. Depuis toujours, les richesses minières du Congo attisent les convoitises et les appétits des puissances mondiales. Au lendemain de l'indépendance, du Congo, toutes les puissances mondiales cherchent à se faire une place sur cet échiquier minier du pays. Pour cela, les gouvernements sont prêts à tout. L'appel à Moscou et l'internationalisation due à l'intervention de l'ONU leur en donnent l'occasion. Ils n'hésitent pas à manipuler le contexte de guerre froide et même à encourager de manière passive les sécessions dans le pays. Le but est de parvenir à leur fin. L'arrivée des mercenaires résulte de cet interventionnisme étranger dans la politique intérieure du Congo. Le soutien effréné à ces « soldats de fortune » encourage le développement de leurs activités. Ayant acquis une certaine confiance, les mercenaires consolident leurs positions en s'opposant à la communauté étrangère. Dès lors même les commanditaires ont du mal à mettre fin à cette présence. Déjà mis en confiance durant la sécession du Katanga ils pensent avoir trouvé au Congo le cadre libre pour l'exercice de leurs activités.

En effet, l'engagement massif des mercenaires répond d'un point de vue économique à la recherche de gain financier et matériel. Les sommes énormes débloquées pour les recrutements et les avantages montrent qu'au Congo, le rêve économique est possible. C'est pourquoi malgré un cadre géographique difficile, les mercenaires continuent de s'engager dans ce pays. Ils sont chassés en janvier 1963 par les troupes de l'ONUC qui réussissent à ramener le Katanga dans l'ensemble congolais. Mais beaucoup restent convaincus d'un retour prochain dans le pays. L'occasion leur est donnée en 1964 avec les rébellions lumumbistes qui se développent dans le pays et menacent les populations blanches. Cette fois, le terreau fertile de l'action mercenaire se définit en terme politique et militaire. Les conflits politiques entre le pouvoir central et l'opposition lumumbiste dégénèrent pour se muer en conflit armé. Dans l'Est du pays, le fief de l'opposition, ces derniers organisent la conquête du pouvoir par les armes. L'ANC censée assurer la sécurité et la défense du territoire est vite dépassée. Les

[1090] Pour satisfaire les revendications des soldats congolais, le Premier ministre licencie les officiers belges et les remplace par des chefs congolais qui n'ont aucune véritable connaissance du maintien de la discipline. L'africanisation de l'ANC vient vider celle-ci de son potentiel militaire véritable. La seconde erreur réside dans la demande d'aide adressée à la Russie après la sécession du Katanga. Dans un contexte de guerre froide, cela est considéré comme un geste de lèse-majesté surtout que le Congo est considéré par tous comme une zone naturelle d'influence occidentale.

soldats prennent la fuite ou se joignent aux assaillants. Les puissances mondiales qui ont fini par prendre pied dans le pays ne souhaitent pas s'engager massivement dans les combats. Le gouvernement central sans moyens véritables de combattre les rebelles, se résout à accepter la proposition du Premier ministre Moïse Tshombé de recruter des mercenaires. Cette fois, l'intervention mercenaire se situe dans un cadre légal si l'on peut le dire. Très vite ils organisent la reconquête des territoires tombés aux mains des rebelles avec en sus, la libération des otages européens. Le sort de ces derniers a décidé les Occidentaux à accepter les recrutements mercenaires, mais aussi à apporter une aide technique[1091]. Alors que les rebelles occupent les trois quarts du pays, les mercenaires réussissent à reprendre les territoires occupés. En 1966, la libération du pays est une réalité même s'il demeure des oppositions armées isolées. Les mercenaires continuent leur mission, car l'ANC n'est pas encore une armée capable d'assurer la sécurité du pays. Forts de cette marque de confiance, les mercenaires s'imposent dans le pays et dans les régions libérées comme de véritables gouverneurs, par exemple Jean Schramme dans le Maniema et Bob Denard dans la région de Kisangani.

Mais au Congo rien n'est immuable et tout change rapidement. Les décisions du Président de mettre fin aux contrats des mercenaires et de se séparer des katangais entrainent des révoltes, dont celle de 1966 et 1967. Celle-ci met à nu le véritable visage des mercenaires et leur motivation dans le pays. En 1964, ils sont recrutés par Mosïse Tshombé avec qui ils ont déjà travaillé. Ils gardent envers ce dernier une fidélité sans faille même si, pour des besoins économiques et politiques, ils travaillent, pour un pouvoir différent à qui ils n'accordent aucune confiance. Or en 1966 Moïse Tshombé est emprisonné en Algérie et accusé de vouloir déstabiliser le Congo. Les mercenaires révoltés prennent les armes pour libérer Moïse Tshombé et pour mettre fin au régime de Joseph Mobutu. Mais, c'est un fiasco. Encerclés et menacés d'extermination, ils trouvent refuge au Rwanda, avant de rejoindre leurs pays ou d'autres conflits armés. Le Congo, devenu Zaïre en 1971, entre dans une période de stabilité relative qui est perturbée par les deux guerres du Shaba en 1977 et 1978. Les mercenaires viennent alors d'Angola, l'ancienne colonie portugaise où les gendarmes katangais protégés par le pouvoir angolais ont trouvé refuge après 1967. Ce sont ces derniers

[1091] La menace des autorités rebelles contre les populations européennes est à l'origine des pressions exercées sur le président de la République pour nommer Moïse Tshombé comme Premier ministre. En novembre l'annonce de la prise en otage d'Européens décide le gouvernement belge à lancer les opérations Dragon noirs et Dragon rouges sur Stanleyville et Paulis dans l'Est du pays, avec le saut des paras commandos belges en novembre 1964 pour aider les mercenaires de l'Ommegang à libérer les otages aux mains des simba.

qui attaquent le Shaba (Katanga). Ici la présence mercenaire n'est pas véritablement perceptible. Elle est à prendre sur un autre plan. L'instruction et la formation des Tigres Katangais par les Cubains entrent dans le cadre des actions mercenaires selon les conventions de l'ONU et de l'OUA. Si quelques soldats cubains sont signalés aux côtés des Tigres, cela n'a rien à avoir avec les interventions massives de mercenaires de 1960 à 1967. Mais grâce à l'aide militaire étrangère et africaine, le Zaïre une fois de plus arrive à faire obstacle à cette présence. Beaucoup d'observateurs avertis annoncent à ce moment la fin des mercenaires au Congo. La période de relative stabilité de la décennie 1980 semble leur donner raison.

Durant la longue décennie des années 1980, les mercenaires sont absents du territoire zaïrois. C'est une période de stabilité. Mais les conflits armés dans la région des Grands Lacs menacent cette paix précaire. La guerre rwandaise qui dégénère en génocide des Tutsis en 1994 avec ses corollaires de réfugiés au Zaïre pose les bases de la Première Guerre congolaise. En effet, parmi les réfugiés, se trouvent les anciens soldats rwandais et les membres des milices qui ont commis le génocide. Ces derniers se retrouvent dans les camps situés le long de la frontière rwandaise et ougandaise. Ils traversent celle-ci pour commettre des assassinats ou autres méfaits au Rwanda. Une situation signalée à maintes reprises au gouvernement zaïrois qui ne fait rien. Le Zaïre lui-même est confronté à une situation politique et sécuritaire sur le point d'exploser. Depuis 1990 l'État s'est cantonné dans un rôle de pilleur et utilise l'armée comme force de coercition contre les populations et l'opposition. Dans l'Est, les Banyamulenges qui subissent des répressions violentes trouvent des soutiens auprès du gouvernement rwandais qui cherche à résoudre les problèmes posés par les camps de réfugiés à la frontière zaïroise. La conjugaison de ces problèmes débouche en octobre 1996 sur la rébellion de l'AFDL ou la première guerre du Congo. Alors que la guerre fait rage, le président zaïrois sait qu'il doit trouver les moyens militaires nécessaires pour faire face à l'avancée rebelle. En effet, les forces armées zaïroises sont aux abonnés absents. Plusieurs bataillons ne disposent pas de matériel militaire pour faire face aux attaques. Quant à celles qui en disposent, elles ne peuvent l'utiliser, car les chefs occupés à satisfaire leur gabegie ont négocié la vente de ce matériel aux mouvements rebelles des pays voisins. Les mercenaires sont alors appelés à la rescousse. Ils sont recrutés par les soins de la DST et de la cellule africaine de l'Élysée en France, mais aussi dans les pays de l'Est (Serbie, Ukraine). En 1996, Mobutu est lâché par tous ses soutiens y compris les Américains. Seule la France croit encore en un gouvernement Mobutu gage de la stabilité dans la région des Grands Lacs, mais sans succès.

Durant toutes ces décennies d'intervention mercenaires, la communauté internationale n'est pas restée sans rien faire. Durant les premières années de l'intervention, l'ONU n'a cessé de condamner la présence mercenaire en demandant le retrait de ces forces mercenaires et paramilitaires du Congo. Durant cette période, les résolutions du Conseil de sécurité se succèdent et ces condamnations se transforment en texte officiel à partir de 1977 avec la Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique et l'article 47 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949. Ces deux textes mettent en place un cadre qui permet de définir le mercenaire et d'en saisir les actions. L'ONU dès 1980 crée un poste de rapporteur spécial chargé de la question des mercenaires. Elle charge également un groupe d'expert de réfléchir à un texte international pour interdire et condamner ces actions, mais aussi les mercenaires et leur commanditaire. Ces décisions débouchent le 4 décembre 1989 sur l'adoption par l'ONU de la « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires ». Mais, l'action des organisations régionales et internationales est freinée, limitée, voire même neutralisée par l'intervention des enjeux partisans des grandes puissances. Ces dernières pour la conservation et la recherche d'intérêts économiques et financiers dans les pays du sud s'opposent à ses textes de loi. Le recrutement des mercenaires pour le Zaïre par la France est une violation de la Convention internationale. Mais la France n'est pas partie à la Convention internationale.

Ainsi, la pérennité de la présence mercenaire au Congo ne s'explique-t-elle pas seulement sous l'angle des conflits armés ni même de la défaillance de l'armée nationale comme on l'a toujours perçue. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. La présence des grandes puissances mondiales sur la scène économique du Congo représente un facteur que nous jugeons ici primordial. En effet comme analysé, le désir de ses nations de faire main basse sur les richesses du Congo-Zaïre conduit celles-ci à soutenir et encourager l'utilisation des mercenaires dans les premières années de l'indépendance. Du côté de la Belgique surtout l'on remarque que le gouvernement s'oppose même à l'entrée des troupes des Nations unies au Katanga. Même quand cela devient possible, le ministère des Armées n'hésite pas à organiser le recrutement de mercenaires pour le Katanga en travaillant de concert avec les réseaux de recrutement belges. Pour notre part, nous soutenons que la conjugaison de plusieurs facteurs explique le développement durable des activités mercenaires au Congo-Zaïre. Les guerres civiles qui éclatent dans le pays nécessitent la présence d'une armée forte, nombreuse et bien équipée pour éviter tout embrasement. Mais faute de moyens, les gouvernants se tournent toujours vers les mercenaires qui fort de leurs expériences arrivent à

renverser la situation. Ces derniers sont encouragés et soutenus souvent par leur pays d'origine qui les utilise comme des moyens de leur politique congolaise. Pour ces pays, il est important de s'assurer l'accès aux richesses minières du Congo. Des ressources qui sont vitales pour leurs industries. Les alliées n'ont pas oublié que c'est grâce à l'uranium du Congo que le Japon fut vaincu lors de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, la pérennité du mercenariat au Congo s'explique par l'intervention des grandes puissances qui sont attirées par les nombreuses richesses minières du pays, mais aussi par la protection de leurs intérêts géopolitiques dans le contexte de guerre froide. Elle s'explique également par l'explosion de multiples guerres qui naissent dans le pays et par l'incapacité des Forces armées à répondre au besoin sécuritaire du pays.

À partir de la naissance des SMP dans les années 1990, les commanditaires des actes mercenaires ne répondent plus aux mêmes critères. Si jusqu'à la fin de notre période d'étude (1997), la présence des SMP au Zaïre n'est pas encore formellement établie. La naissance d'un nouveau type de mercenariat le sort des cadres établis par les conventions internationales et régionales. Pour appréhender ces mercenaires, il faut une étude approfondie de leurs motivations et de leurs trajectoires. Pour mieux comprendre l'action mercenaire au Congo-Zaïre dans son ensemble, une étude plus approfondie serait nécessaire à partir d'archives africaines, comme celles du Congo-Zaïre, grâce à une décalcification et une accessibilité sans discrimination aux archives diplomatiques et militaires des pays occidentaux et Africains.

ANNEXES

Le discours de Patrice Lumumba

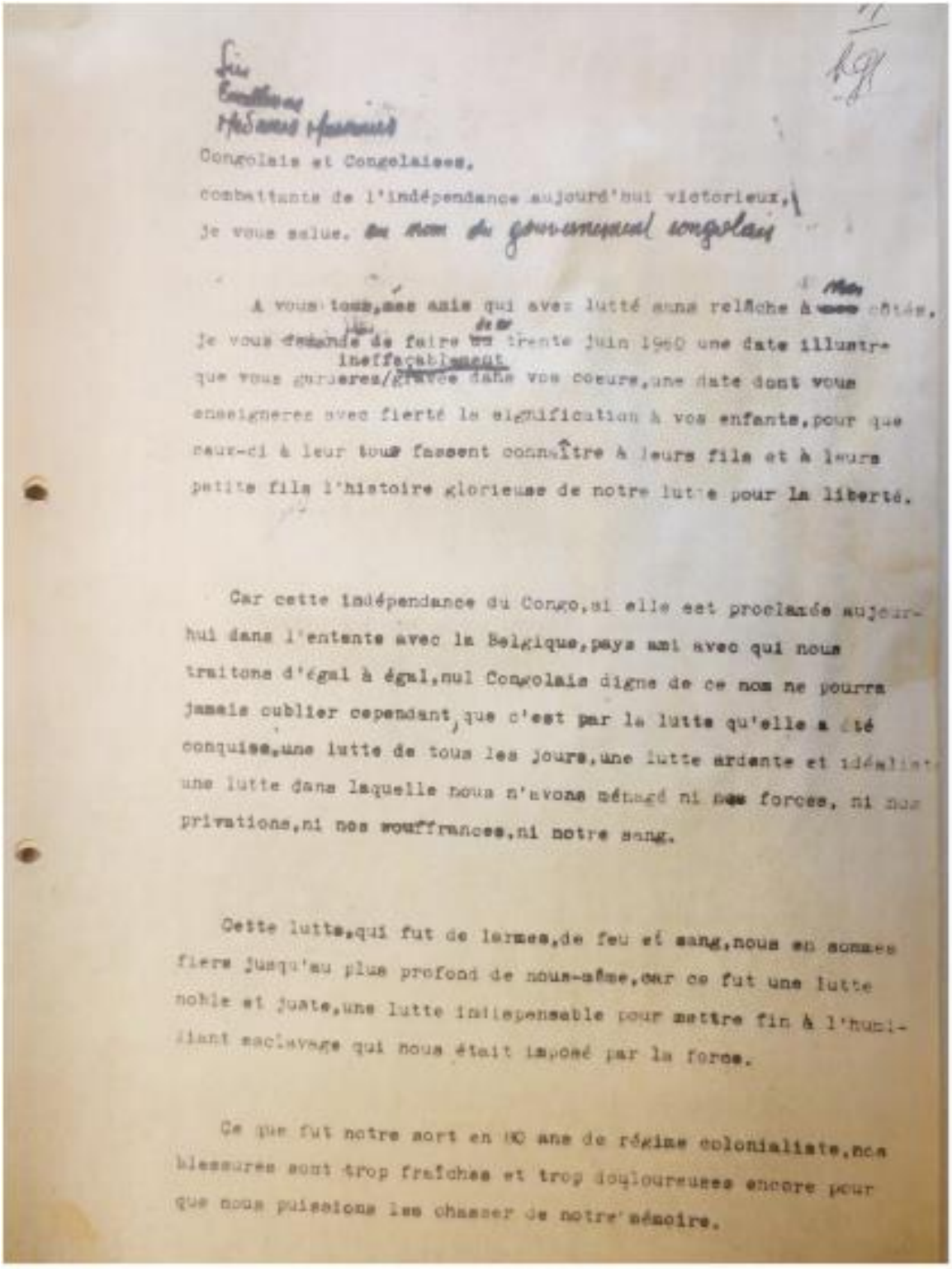

Excellences
Messieurs
Congolais et Congolaises,
combattants de l'indépendance aujourd'hui victorieux,
je vous salue, au nom du gouvernement congolais

A vous tous, mes amis qui avez lutté sans relâche à mes côtés,
je vous demande de faire du trente juin 1960 une date illustre
que vous garderez ineffaçablement gravée dans vos coeurs, une date dont vous
enseignerez avec fierté la signification à vos enfants, pour que
ceux-ci à leur tour fassent connaître à leurs fils et à leurs
petits fils l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté.

Car cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang.

Cette lutte, qui fut de larmes, de feu et sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-même, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force.

Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire.

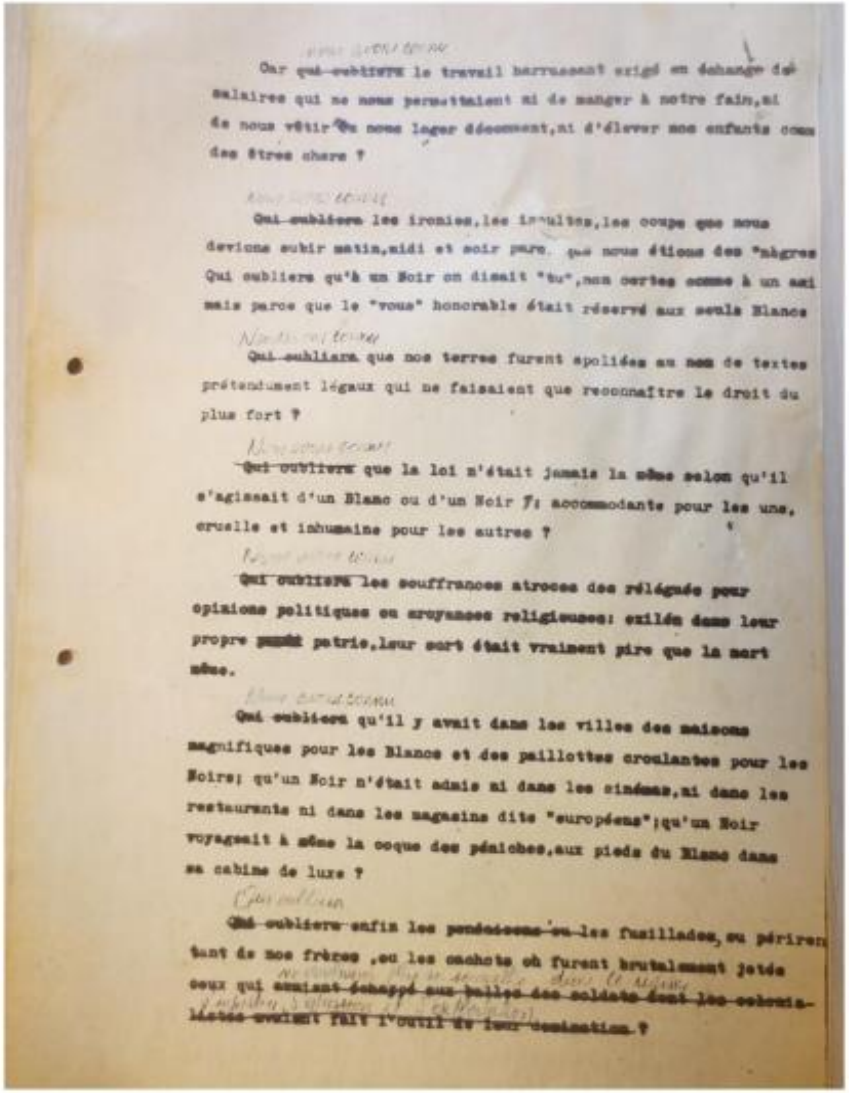

Car qui oubliera le travail harrassant exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou nous loger décemment, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers ?

Qui oubliera les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir parce que nous étions des "nègres" Qui oubliera qu'à un Noir on disait "tu", non certes comme à un ami mais parce que le "vous" honorable était réservé aux seuls Blancs

Qui oubliera que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort ?

Qui oubliera que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir, accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres ?

Qui oubliera les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses: exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort même.

Qui oubliera qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et des paillottes croulantes pour les Noirs; qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants ni dans les magasins dits "européens"; qu'un Noir voyageait à même la coque des pénich[illegible], aux pieds du Blanc dans sa cabine de luxe ?

Qui oubliera enfin les pendaisons ou les fusillades, où périrent tant de nos frères, ou les cachots où furent brutalement jetés ceux qui osaient échapper aux balles des soldats dont les colonialistes avaient fait l'outil de leur domination ?

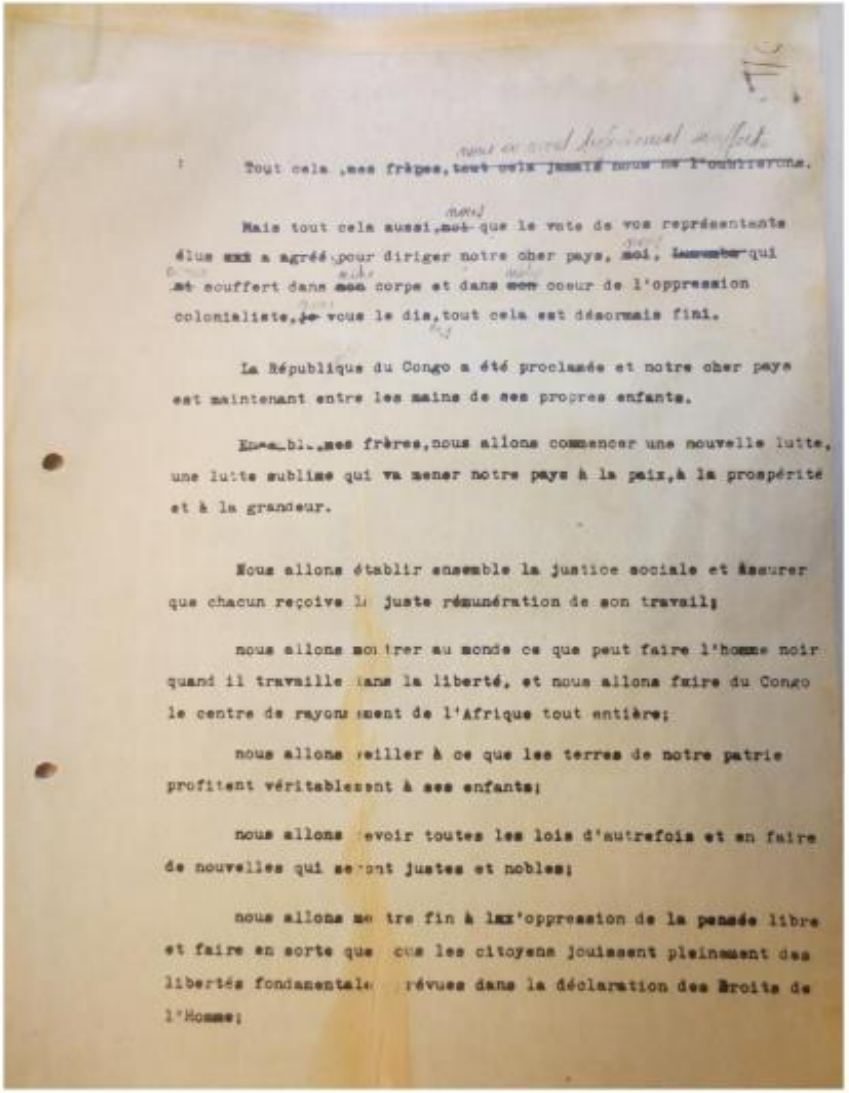

Tout cela, mes frères, tout cela jamais nous ne l'oublierons.

Mais tout cela aussi, moi que le vote de vos représentants élus a agréé pour diriger notre cher pays, moi, qui ai souffert dans mon corps et dans mon coeur de l'oppression colonialiste, je vous le dis, tout cela est désormais fini.

La République du Congo a été proclamée et notre cher pays est maintenant entre les mains de ses propres enfants.

Ensemble, mes frères, nous allons commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur.

Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail;

nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté, et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique tout entière;

nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants;

nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles;

nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la déclaration des Droits de l'Homme;

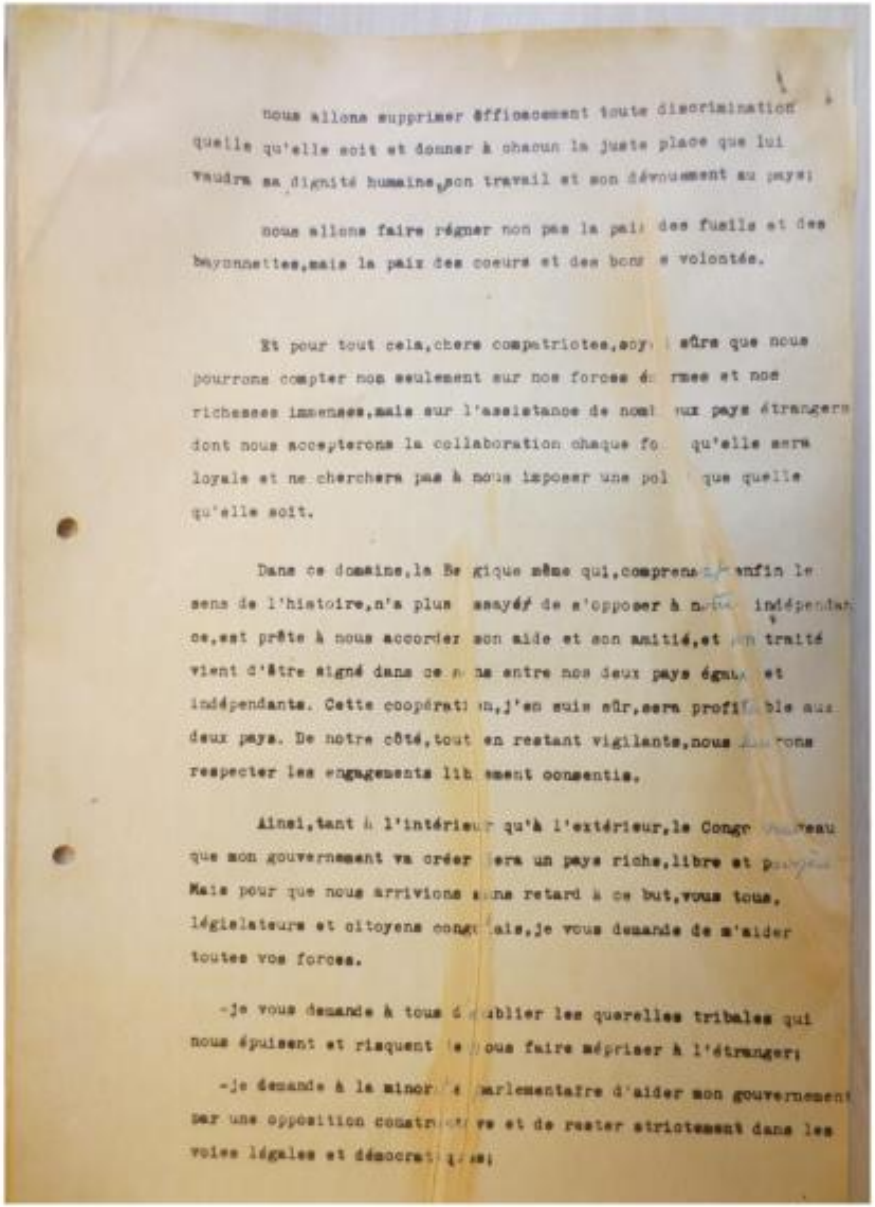

nous allons supprimer éfficacement toute discrimination quelle qu'elle soit et donner à chacun la juste place que lui vaudra sa dignité humaine,son travail et son dévouement au pays;

nous allons faire régner non pas la paix des fusils et des baïonnettes,mais la paix des coeurs et des bonne volontés.

Et pour tout cela,chers compatriotes,soyez sûre que nous pourrons compter non seulement sur nos forces armées et nos richesses immenses,mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous accepterons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique quelle qu'elle soit.

Dans ce domaine,la Belgique même qui,comprenant enfin le sens de l'histoire,n'a plus essayé de s'opposer à notre indépendance,est prête à nous accorder son aide et son amitié,et un traité vient d'être signé dans ce sens entre nos deux pays égaux et indépendants. Cette coopération,j'en suis sûr,sera profitable aux deux pays. De notre côté,tout en restant vigilants,nous ferons respecter les engagements librement consentis.

Ainsi,tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,le Congo nouveau que mon gouvernement va créer sera un pays riche,libre et prospère. Mais pour que nous arrivions sans retard à ce but,vous tous, législateurs et citoyens congolais,je vous demande de m'aider toutes vos forces.

-je vous demande à tous d'oublier les querelles tribales qui nous épuisent et risquent de nous faire mépriser à l'étranger;

-je demande à la minorité parlementaire d'aider mon gouvernement par une opposition constructive et de rester strictement dans les voies légales et démocratiques;

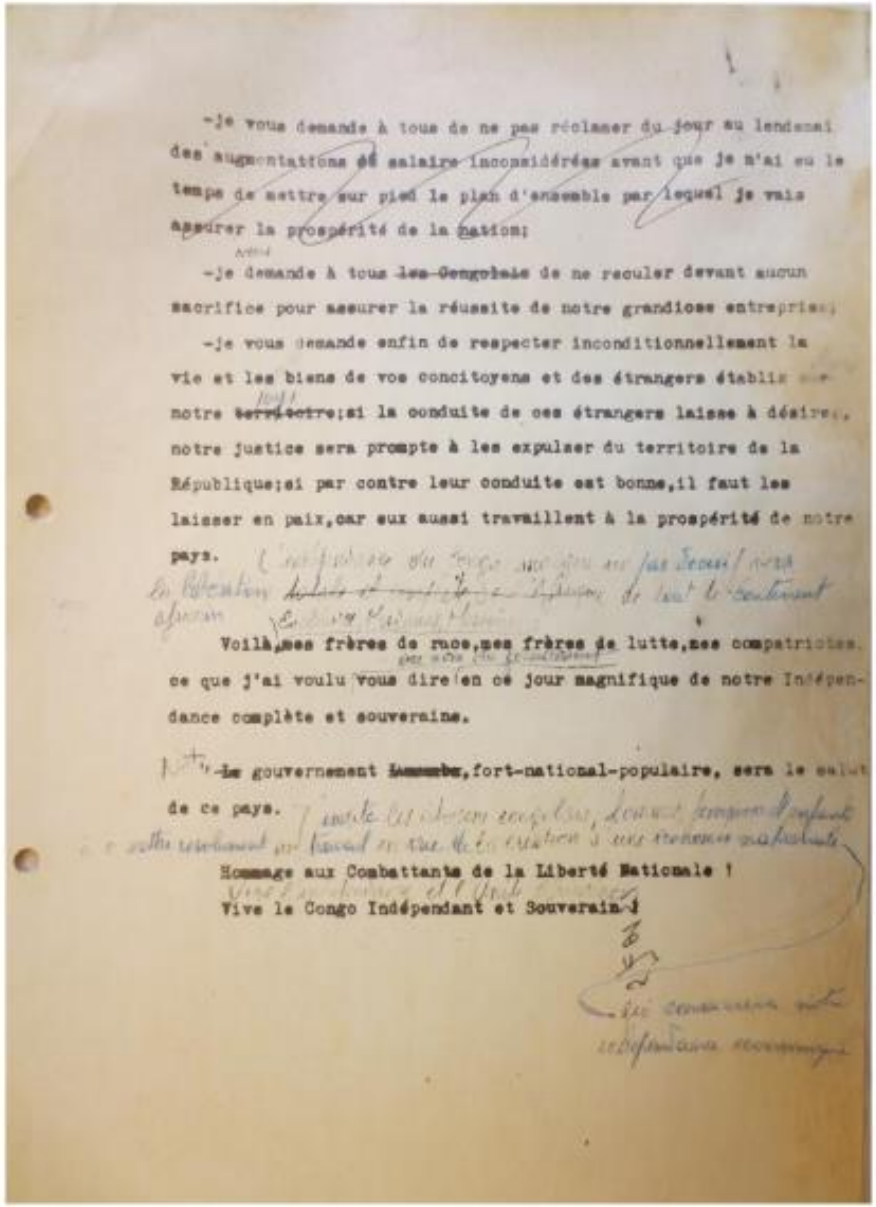

-je vous demande à tous de ne pas réclamer du jour au lendemain des augmentations de salaire inconsidérées avant que je n'ai eu le temps de mettre sur pied le plan d'ensemble par lequel je vais assurer la prospérité de la nation;

-je demande à tous les Congolais de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer la réussite de notre grandiose entreprise;

-je vous demande enfin de respecter inconditionnellement la vie et les biens de vos concitoyens et des étrangers établis sur notre territoire;si la conduite de ces étrangers laisse à désirer, notre justice sera prompte à les expulser du territoire de la République;si par contre leur conduite est bonne,il faut les laisser en paix,car eux aussi travaillent à la prospérité de notre pays.

Voilà,mes frères de race,mes frères de lutte,mes compatriotes, ce que j'ai voulu vous dire en ce jour magnifique de notre Indépendance complète et souveraine.

Le gouvernement Lumumba,fort-national-populaire, sera le salut de ce pays.

Hommage aux Combattants de la Liberté Nationale !

Vive le Congo Indépendant et Souverain !

Admission du Congo à l'ONU, S/4377

140 (1960). Resolution of 29 June 1960

[S/4359]

The Security Council,

Having examined the application of the Malagasy Republic,[19]

Recommends to the General Assembly that the Malagasy Republic be admitted to membership in the United Nations.

Adopted unanimously at the 870th meeting.

140 (1960). Résolution du 29 juin 1960

[S/4359]

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande de la République malgache [19],

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République malgache comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 870e séance.

141 (1960). Resolution of 5 July 1960

[S/4374]

The Security Council,

Having examined the application of the Republic of Somalia,[20]

Recommends to the General Assembly that the Republic of Somalia be admitted to membership in the United Nations.

Adopted unanimously at the 871st meeting.

141 (1960). Résolution du 5 juillet 1960

[S/4374]

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande de la République de Somalie [20],

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Somalie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 871e séance.

Decision

At its 872nd meeting, on 7 July 1960, the Council decided to invite the representative of Belgium to participate, without vote, in the discussion of the question of the admission of the Republic of the Congo.[21]

Décision

A sa 872e séance, le 7 juillet 1960, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de la Belgique à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question de l'admission de la République du Congo [21].

142 (1960). Resolution of 7 July 1960

[S/4377]

The Security Council,

Having examined the application of the Republic of the Congo,[21] [22]

Recommends to the General Assembly that the Republic of the Congo be admitted to membership in the United Nations.

Adopted unanimously at the 872nd meeting.

142 (1960). Résolution du 7 juillet 1960

[S/4377]

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande de la République du Congo [21] [22],

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République du Congo comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité à la 872e séance.

[19] *Ibid.*, document S/4352/Rev.1.

[20] *Ibid., Supplement for July, August and September 1960*, document S/4360.

[21] Republic of the Congo, capital Leopoldville.

[22] *Official Records of the Security Council, Fifteenth Year, Supplement for July, August and September 1960*, document S/4361.

[19] *Ibid.*, document S/4352/Rev.1.

[20] *Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1960*, document S/4360.

[21] République du Congo, capitale Léopoldville.

[22] *Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960*, document S/4361.

Demande d'aide du Congo à l'ONU

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

S

Distr.
GENERALE

S/4382
13 juillet 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME DATE DU 12 JUILLET 1960, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO COMMANDANT SUPREME DE L'ARMEE NATIONALE ET LE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Gouvernement de la République du Congo sollicite envoi urgent par Organisation des Nations Unies d'une aide militaire. Notre requête est justifiée par envoi au Congo de troupes metropolitaines belges en violation traité amitié signé entre Belgique et République du Congo le 29 juin 1960 aux termes de cet traité les troupes belges ne peuvent intervenir que sur demande expresse du Gouvernement congolais. Cette demande n'a jamais été formulée par le Gouvernement de la République du Congo. Considérons action belge non sollicitée comme un acte d'agression contre notre pays.

Cause réelle de la plupart des troubles être promotions colonialistes. Accusons le Gouvernement belge avoir minutieusement préparé sécession du Katanga dans le but de garder la main mise sur notre pays. Le Gouvernement appuyé par le peuple congolais refuse être placé devant fait accompli resultat de la conspiration tramés par imperialistes belges et petit groupe de leader katangais. Ecrasante majorité population Kantanga être opposée à sécession qui signifie perpétuation déguisée du régime colonialiste. Aide militaire sollicitée a pour but essentiel protection du territoire national congolais contre actuelle agression extérieure qui menace paix internationale. Insistons vivement sur extrême urgente envoi troupes ONU au Congo.

Signé : Joseph KASAVUBU

Président de la République du Congo
Commandant suprême de l'Armée nationale

Patrice LUMUMBA

Premier Ministre et Ministre de la défense nationale

La Mise en place de l'aide onusienne

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

LAST COPY. Return to Distribution Branch

Distr.
GENERALE
S/4387
14 juillet 1960
ORIGINAL : FRANCAIS

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE
A SA 873ème SEANCE, LE 13 JUILLET 1960

Le Conseil de sécurité,

Considérant le rapport du Secrétaire général sur la demande pour une action des Nations Unies concernant la République du Congo,

Considérant la demande d'assistance militaire adressée au Secrétaire général par le Président et le Premier Ministre de la République du Congo (S/4382),

1. Fait appel au Gouvernement belge pour qu'il retire ses troupes du territoire de la République du Congo;

2. Décide d'autoriser le Secrétaire général de prendre, en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin et ce, jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais et avec l'assistance technique des Nations Unies, seront à même, de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leurs tâches;

3. Prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité lorsqu'il y aura lieu.

7102

Un exemple de contrat d'embauche de mercenaire, contrat du mercenaire Marc Robyn

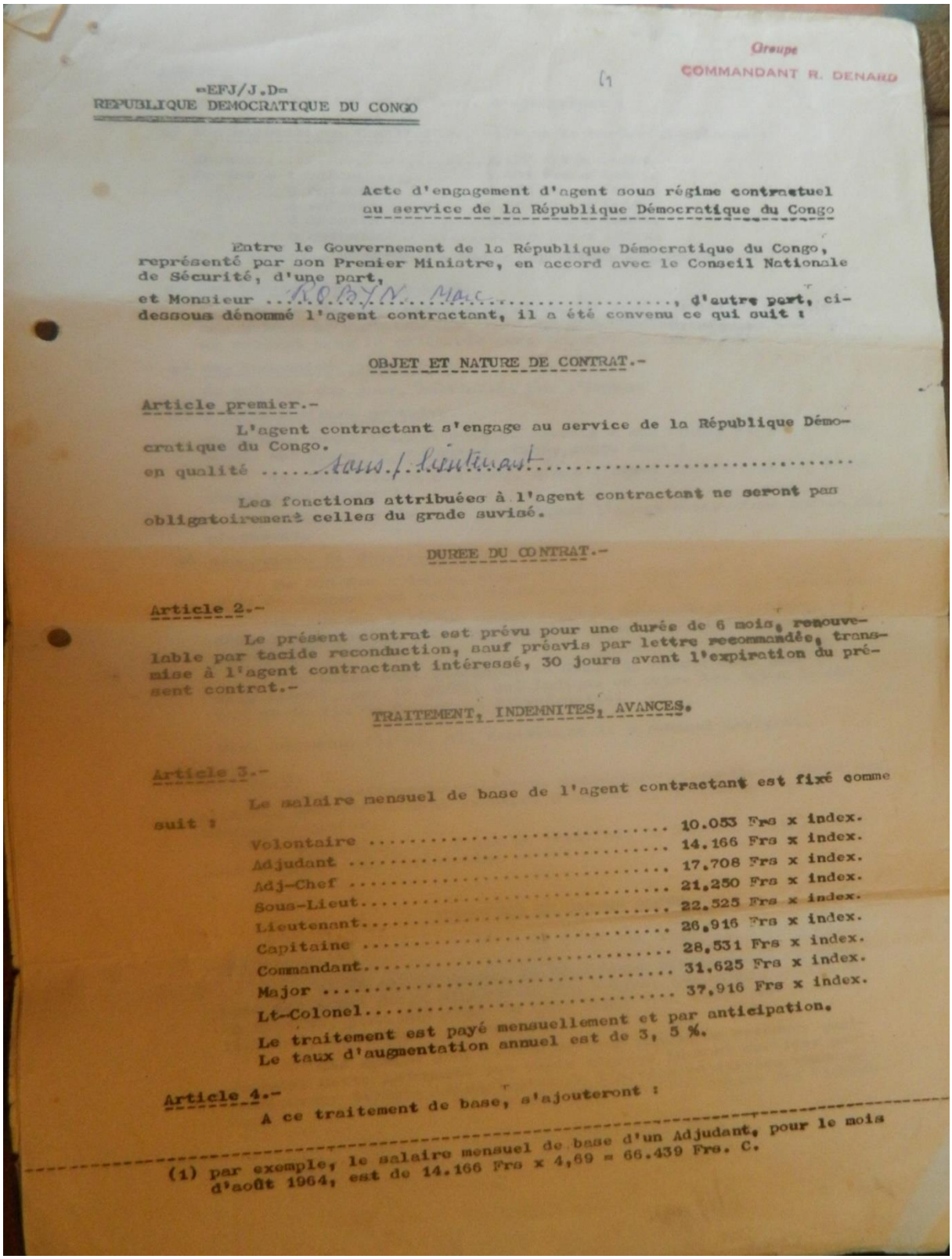

Groupe
COMMANDANT R. DENARD

=EFJ/J.D=
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Acte d'engagement d'agent sous régime contractuel
au service de la République Démocratique du Congo

Entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, représenté par son Premier Ministre, en accord avec le Conseil Nationale de Sécurité, d'une part,
et Monsieur ROBYN Marc, d'autre part, ci-dessous dénommé l'agent contractant, il a été convenu ce qui suit :

OBJET ET NATURE DE CONTRAT.-

Article premier.-

L'agent contractant s'engage au service de la République Démocratique du Congo.
en qualité de Sous/Lieutenant

Les fonctions attribuées à l'agent contractant ne seront pas obligatoirement celles du grade auvisé.

DUREE DU CONTRAT.-

Article 2.-

Le présent contrat est prévu pour une durée de 6 mois, renouvelable par tacide reconduction, sauf préavis par lettre recommandée, transmise à l'agent contractant intéressé, 30 jours avant l'expiration du présent contrat.-

TRAITEMENT, INDEMNITES, AVANCES.

Article 3.-

Le salaire mensuel de base de l'agent contractant est fixé comme suit :

Volontaire	10.053 Frs x index.
Adjudant	14.166 Frs x index.
Adj-Chef	17.708 Frs x index.
Sous-Lieut.	21.250 Frs x index.
Lieutenant	22.525 Frs x index.
Capitaine	26.916 Frs x index.
Commandant	28.531 Frs x index.
Major	31.625 Frs x index.
Lt-Colonel	37.916 Frs x index.

Le traitement est payé mensuellement et par anticipation.
Le taux d'augmentation annuel est de 3, 5 %.

Article 4.-

A ce traitement de base, s'ajouteront :

(1) par exemple, le salaire mensuel de base d'un Adjudant, pour le mois d'août 1964, est de 14.166 Frs x 4,69 = 66.439 Frs. C.

ARTICLE 4.

A ce traitement de base, s'ajouteront :

a) des allocations familiales., suivant le barême ci-dessous :

Epouse .....2.127 Frs x index.
Epouse + 1 enfant .....3.404 Frs x index.
" 2 enfants.....4.764 Frs x index.
" 3 enfants.....6.294 Frs x index.
" 4 enfants.....8.081 Frs x index.
" 5 enfants.....9.868 Frs x index.

(ajouter 1.787 Frs x index par enfant supplémentaire.)

b) des indemnités de logement.

Quant l'agent contractant n'est, ni logé à l'hotel, ni dans une maison du Gouvernement, il a droit à une indemnité de logement en rapport avec la catégorie dans laquelle il est placé.

c) une indemnité journalière.

de 200 Frs par jour, multipliés par l'index.

d) à la nourriture gratuite.

Toutefois quant l'agent doit se nourrir à ses frais, il lui est accordé une prime de retaurant, fixée comme suit :

120 Frs x index par jour, quant l'agent contractant est à son poste stationnement.

175 Frs x index par jour, quant l'agent contractant est en déplacement.

e) des primes de danger, journalières.

De 500 Frs x index, quant l'agent contractant se trouve en zône de danger, qui sera désignée selon l'évolution des évènements.

De 200 Frs x index, quant l'agent contractant se trouve en zône d'insécurité, qui sera désignée selon l'évolution des évènements.

Ces zônes sont désignées au début de chaque mois pour le mois écoulé, par le QG/G3, qui indique en outre les dates de début et de fin de danger ou d'insécurité.

Cfr. addendum f), g), h), concernant le personnel navigant.

Article 5.

Les traitements salaires, indemnités et avantages visés aux articles précédents sont exonérés d'impôts et de retenues pour charges sociales.

Toutefois, les frais de transfert de fonds à l'étranger sont à charge des intéressés.

INDEMNITES EN CAS DE DECES.

Article 6.

a) En cas de décès, la République Démocratique du Congo paie une somme de UN MILLION de Frs belges, aux ayants droits de la victime, plus une somme de CENT MILLE Frs. belge par enfant légitimé, ou naturel reconnu.

Ces sommes sont nettes de tous impôts ou retenues quelconques. Cette indemnité est payée lorsque la mort survient par conséquence directe et exclusive de l'action en service commandé, [illegible] à partir des blessu-

I. Invalidité permanente totale.-

En cas de blessures entraînant la perte totale et absolue de la vue, l'ablation ou l'enlèvement entier ou la perte fonctionnelle complète des deux mains ou deux mains ou deux pieds, ou d'une main et d'un pied, la paralysie complète, l'aliénation mentale incurable excluant la possibilité de tout travail et de toute occupation, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo paiera la somme de UN MILLION de francs belges + CENT MILLE frs belge par enfant légitime ou naturel reconnu.

Ces sommes sont nettes de tous impôts ou retenues quelconques.

II. Invalidité permanente partielle.

Pour cette invalidité, l'indemnité est fixée comme suit :

a) pour perte totale et absolue, c'est-à-dire en cas d'ablation, d'enlèvement entier ou de perte fonctionnelle complète, les pourcentages suivants calculés sur le maximum prévu pour l'invalidité permanente totale :

du bras droit : 75 %, gauche : 60 %; de l'avant-bras : 65 %, gauche : 55 %, de la main : 60 %, gauche 50 %, d'une cuisse : 60 %, d'une jambe : 50 %; d'un pied : 40 %; d'un oeil : 30 %, du pouce main droite : 20 %, main gauche : 18 %, de l'index main droite : 16 %, main gauche 14 %, d'un doigt majeur de la main droite : 12 % main gauche 10 %, de l'annulaire main droite : 10 %, main gauche 8 %, du petit doigt main droite : 8 % , main gauche 6 %, du grod orteil : 5 %, de tout autre orteil : 3 %, de l'ouie d'une oreille 15 %, de l'ouie des deux oreilles : 40 %, et ce, du capital assuré pour l'invalidité permanente totale.

Pour un gaucher, à condition que la déclaration en ait été faite avant la blessure, les taux fixés pour le membre supérieur droit seront appliqués au membre supérieur gauche et réciproquement

b) Pour la perte partielle d'un des membres ou organes énumérés au littera a), l'indemnité est proportionnelle au taux indiqué pour la perte totale et absolue du membre ou organe, mais sans pouvoir dépasser 60 % de ce taux.

Toutes les lésions entraînant l'invalidité permanente totale ou partielle d'autre membres ou organes que ceux spécifiés ci-dessus, donneront droit à une indemnité fixé par analogie et tenant compte des dispositions qui précèdent.

c) Le montant total de l'indemnité pour invalidité permanente partielle ne pourra être supérieur aux trois-quarts du capital assuré pour le cas d'invalidité permanente totale, quel que soit le cas, ou le nombre des membres ou d'organes perdis, soit totalement, soit partiellement.

III. En cas d'incapacité temporaire. l'agent contractant touchera intégralement son salaire d'activité. Par incapacité temporaire telle que ouverte par la présente disposition, il faut entendre l'impossibilité pour l'agent contractant d'exercer toute activité quelconque, et dûment constatée telle par un médecin.

IV. Cumul de l'indemnité.

Aucun accident ne saurait donner droit, simultanément aux indemnités de décès et d'incapacité permanente.
L'indemnité d'incapacité temporaire est payée sans préjudice de celle due pour le cas de décès ou d'incapacité permanente.

SOINS MEDICAUX.

Article 7.
Les soins médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et hospitaliers

.../...

de l'agent contractant et de sa famille sont à charge du Gouvernement pendant la durée du contrat et du congé correspondant.

Les soins payés à l'étranger sont remboursables sur présentation des pièces justificatives.

FRAIS DE VOYAGE.

Article 8.

La République Démocratique du Congo prend à sa charge les frais de voyage de l'agent contractant et de sa famille, depuis le lieu d'engagement jusqu'au lieu d'exécution du contrat, et du lieu d'exécution du contrat jusqu'au lieu d'engagement.

Ces frais de voyage seront calculés sur la base du prix de transport par la voie la moins chère pour le Trésor.

Ces frais de voyage seront calculés sur base du prix de transport par la voie la moins chère pour le Trésor.

C O N G E S

Article 9.

L'agent contractant qui vit sur le Territoire de la République du Congo comme célibataire, est autorisé à prendre, dans son lieu d'engagement, 2 semaines de congé au bout de 6 mois de service effectif, avec entièreté du traitement global transférable.

L'agent contractant qui vit sur le Territoire de la République du Congo avec sa famille, est autorisé à prendre, dans son lieu d'engagement, 1 mois de congé au bout d'un an de service effectif, dans les même conditions que ci-dessus.

Par "lieu d'engagement", il faut entendre l'endroit où résidait l'agent contractant au moment de l'engagement.

Le congé pourra être pris moyennant l'accord du Cdt. de la Brigade, qui jugera sur l'opportunité et suivant les possibilités du service, et qui pourra retenir l'agent contractant jusqu'à UN an maximum.

RESILIATION DE CONTRAT.-

Article 10.

Pour cause de : mauvaise conduite, indiscipline grave, délit de droit commun ..... (Cfr. règlement disciplinaire propre au cadre des Officiers (ou sous-officiers) de l'A.N.C.), le contrat peut être résilié par le Commandant de Brigade, sans préavis ni indemnité, et entraîner ipso facto l'expulsion de l'agent contractant en dehors du Territoire de la République.

Article 11.

En cas de manquement grave, chacune des deux parties peut rompre le contrat, sans préavis ni indemnité, si le manquement rend impossible d'exécution du contrat ou la continuation des rappport des contractuels.

Peuvent être invoqués pour justifier la rupture du contrat, les motifs notifiés recommandée à l'autre partie, dans les 15 jours de la rupture, et ces motifs sont les seuls invocables.

Constituant notamment un manquement grave, le fait pour l'agent contractant d'avoir fait de fausses déclarations ou des manoeuvres frauduleuses, faisant croire à l'existance d'aptitudes qu'il ne possède pas, ou d'avoir dissimulé des incapacités physiques, affectations ou infirmité quelconques lors de son engagement, le fait, pour l'agent contractant, de s'infliger des mulitations volontaires.

Article 12.-

Il sera accordé à l'agent contractant, si le contrat était dénoué avant son délai normal, pour une cause étrangère ou obligatoire aux contractuelle des deux parties, le paiement du traitement global de 1 mois par deux de service effectif, avec un maximum de trois mois.

TRANSFERTS.-

Article 13.-

Sont transférables : la moitié des sommes visées aux articles 3 et 4 c), e), f), g) et h); la totalité des allocations familiales visées à l'article 4 a). - (le tout multiplié par l'index.

Article 14.

Quand l'agent contractant aura terminé son contrat, (quelle que soit la raison de son départ : rupture, résiliation, terminaison .....) il lui est assuré de pouvoir transférer le montant de la moitié des salaires qui lui a été payé en argent congolais et qu'il n'aurait pas dépensé, pour autant qu'il puisse justifier que cet argent provient effectivement des salaires lui payés en divises locales.

Fait à .....le.....196.

POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO,
LE PREMIER MINISTRE,

M. TSHOMBE.-

Pas délégation
Major Malitu
S/chef EM

L'agent contractant,

Engagé à Bruxelles le 20/2/... 1965.
Situation familiale ..Celibataire...
.....
.....
Compte en banque à l'étranger Belgique
331/13/ A.La. Kredietbank Bruxelles
12447 Rue des Poissonniers 13
Gaucher ou droitier ....Gaucher.....
Adresse à l'étranger Rue Eduard Dean 30
.....Bruxelles 9..
Belgique

Rapport du 15 avril 1961

NATIONS UNIES
CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/4791
15 avril 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-FRANCAIS

RAPPORT ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR SON REPRESENTANT SPECIAL PAR INTERIM AU CONGO AU SUJET DE LA SITUATION DE GUERRE CIVILE AU KATANGA ET DE L'ACTION MENEE PAR LES NATIONS UNIES EN EXECUTION DE LA RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE LE 21 FEVRIER 1961

1. Le rapport ci-après rend compte des événements, survenus depuis le 25 février 1961 au Katanga, qui intéressent la situation de guerre civile dans cette province, et de l'action menée par les Nations Unies en exécution de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 21 février 1961. L'occupation de Manono, le 30 mars, par des forces katangaises placées sous le commandement général du colonel Crèvecoeur a marqué une étape importante de l'avance en direction du nord sur Kabalo et d'autres parties du territoire sous contrôle baluba dans le Katanga du nord. Bien avant cette poussée, les autorités katangaises avaient indiqué au représentant de l'ONUC à Elisabethville qu'elles envisageaient une offensive de cet ordre.

A. PREMIERS EVENEMENTS ET MOUVEMENTS MILITAIRES

2. Le 27 février, dans une déclaration faite à la presse, M. Tshombé a unilatéralement retiré les assurances qu'il avait données au sujet de la cessation des opérations militaires et il a même parlé d'envoyer des forces katangaises en dehors du Katanga en cas de besoin. Le 28 février, à Elisabethville, il a signé avec M. Ileo et M. Kalonji un protocole militaire, confirmé à Tananarive le 12 mars, par lequel les signataires étaient convenus de mettre en commun les forces militaires du Katanga, du Kasaï du sud et de Léopoldville.

3. Pendant quelques semaines, il y a eu certains mouvements militaires de la gendarmerie au Katanga, mais il n'en est pas résulté d'accrochages sérieux. Le 12 mars, 140 gendarmes katangais se sont rendus en camion et en jeep à Piana, au sud-est de Manono, et, le 9 mars, quatre sections de gendarmerie sont arrivées par avion à Albertville où leur commandant, le colonel Crèvecoeur, a informé l'ONU que leur mission était de rouvrir la voie ferrée d'Albertville à Kabalo et de prendre Manono. L'ONU les a persuadées de ne pas entrer en action et les

Balubakat à Nyunzu, pour leur part, ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas la reprise du trafic ferroviaire entre Albertville et Kabalo à moins qu'Albertville ne soit d'abord placée sous le contrôle des autorités de Manono.

4. Le 22 mars, M. Tshombé a informé le représentant de l'ONUC à Elisabethville que la gendarmerie devait avancer sur Manono et Kabalo. Sa déclaration est reproduite dans l'annexe I du présent rapport. Le même jour, les patrouilles de l'ONU ont observé des renforts de gendarmerie qui se dirigeaient vers le nord en direction de Mitwaba. D'après les rapports reçus, 350 gendarmes et un certain nombre d'officiers belges se rendaient à Mitwaba, tandis que 200 gendarmes, 13 officiers belges et un groupe autonome de 60 Européens parlant anglais se rendaient à Piana dans deux véhicules blindés, quatre camions lourds et 18 camions légers.

5. On compte qu'il y avait vers la fin du mois de mars, dans le secteur Mitwaba-Piana, de 1.000 à 1.500 hommes de la gendarmerie avec quelque 300 officiers et sous-officiers belges. Sur ce total, six compagnies de gendarmerie étaient signalées à Mitwaba, une compagnie et une section mobile à Tamba, et trois compagnies à Piana.

A 30 km à l'est de Mitwaba, des patrouilles de l'ONU ont pu observer une compagnie faisant partie de cette force, avec 12 jeeps blindées dont 10 armées de mitrailleuses et deux de canons antichars, chacune commandée par un officier européen. Les officiers de l'ONU ont invité le commandant de cette compagnie à s'abstenir de toute action militaire et ont été informés que ses ordres avaient été d'attaquer Manono le 28 mars, mais qu'il avait été retardé par le mauvais temps et par la boue, qui avaient immobilisé ses moyens de transport. Une autre patrouille de l'ONU a observé un détachement de 30 gendarmes à bord de six jeeps et avec du matériel qui se rendaient à Piana, tandis qu'une section mobile de 10 jeeps, cinq camions légers ayant chacun 15 hommes à bord, et 5 camions de ravitaillement, avec 10 officiers européens, avançait en direction de Tamba; elle les a de même invités à s'abstenir de toute action militaire. Il y a trois avions légers katangais et trois hélicoptères à l'aérodrome de Mitwaba. Un poste de commandement a été établi à Piana sous les ordres du commandant Mathyse, un officier belge. Son objectif déclaré était d'occuper Manono par la force des armes.

/...

19. Le 7 avril, les Baluba ont attaqué à Kitule, à 35 kilomètres au nord de Kabalo, un train qui se dirigeait sur Kabalo en provenance de Kongolo et qui avait à bord des gendarmes katangais. Au cours de l'engagement qui a suivi, sept Baluba auraient été tués et trois blessés; plusieurs gendarmes ont également été tués mais on ignore le chiffre exact. Le 8 avril, un avion katangais a survolé Kabalo et lâché plusieurs bombes sur un village voisin, y mettant le feu. Dans la soirée, un violent combat a mis aux prises Baluba et gendarmes à une dizaine de kilomètres au sud de Kabalo. On ignore le chiffre des pertes subies de part et d'autre au cours de cet engagement.

20. En même temps, on signalait plusieurs villages baluba incendiés par les Conakat à l'est de Kabalo, avec plusieurs tués chez les Baluba.

21. Le 11 avril, un hélicoptère de la gendarmerie s'est posé près de la zone de l'ONU et a ouvert le feu sur des pêcheurs, en blessant un. On signalait aussi que cinq gendarmes, qui avaient réussi à s'échapper lors des incidents des 7 et 8 avril, avaient été tués par les Baluba. Les gendarmes harcelèrent les Baluba au sud de Kabalo et auraient tiré sur des femmes alors qu'elles allaient chercher de l'eau. Les Baluba ont trouvé deux gendarmes, dont l'un était blessé, les ont amenés aux troupes de l'ONUC et les ont confiés à leur garde. Lors de l'interrogatoire, ces gendarmes ont déclaré que la péniche coulée lors des incidents des 7 et 8 avril transportait, outre les 11 hommes de l'équipage, 150 gendarmes congolais et quatre gendarmes blancs. A Kabalo même, quelque 3.500 Baluba ont sollicité et obtenu la protection de l'ONU, mais on signale maintenant que la plupart d'entre eux sont rentrés chez eux, laissant à la date du 14 avril quelque 500 réfugiés. A 5 kilomètres au nord de Kabalo toutefois, les gendarmes empêchent les villageois d'aller cultiver leurs terres.

22. On sait que les gendarmes katangais mènent des opérations militaires dans d'autres localités habitées par les Baluba, mais l'étendue de la région et le manque de troupes a empêché le commandement de l'ONUC dans le Katanga du nord d'envoyer des patrouilles ailleurs qu'au voisinage immédiat de Kabalo. Il n'est donc pas possible de rendre compte plus en détail de la situation de guerre civile. On sait aussi que les autorités d'Elisabethville continuent de faire venir des étrangers et de recevoir des armes de l'extérieur, comme en témoigne l'incident de l'avion intercepté à Léopoldville (S/4789).

/...

23. Des renforts de l'ONUC - une compagnie d'Ethiopiens et 400 Malais- sont arrivés à Kabalo le 10 avril par avion et les troupes de l'ONUC, ainsi renforcées, tiennent maintenant solidement l'aérodrome et la gare de chemin de fer.

D. ELISABETHVILLE

24. Après l'occupation de Manono par les forces katangaises, et comme on leur prêtait l'intention de faire mouvement vers le nord en direction de Kabalo, le contingent indien a été envoyé de Léopoldville à Kamina le 2 avril, après quoi de sérieux incidents ont mis aux prises, à Elisabethville, des troupes de l'ONUC et des gendarmes et émeutiers katangais.

25. Dans la nuit du 3 au 4 avril, on a constaté que les gendarmes avaient, pour la troisième fois en trois nuits, barré la piste de l'aéroport. Le Commandant de l'ONUC leur a demandé de dégager la piste pour une heure du matin. Ils ne l'ont pas fait et les soldats suédois de l'ONUC ont alors entrepris d'enlever les obstacles et de se rendre entièrement maîtres de l'aéroport. Au cours de cette opération, 28 gendarmes cantonnés dans l'aéroport ont été désarmés, puis, dans la matinée, conduits à leur poste de commandement, où leurs armes leur ont été rendues.

26. Le 4 avril, des renforts de gendarmerie ont tenté de converger sur l'aéroport, mais les troupes de l'ONUC ont établi un barrage sur la route. Vers midi, M. Tshombé et les représentants de l'ONUC se sont rencontrés et ont décidé que l'aéroport serait placé sous contrôle commun. Mais au cours de l'après-midi, M. Tshombé, prenant la parole devant une foule nombreuse, a prononcé un violent discours contre l'ONUC, après quoi il s'est mis en marche vers l'aéroport à la tête d'une foule hostile évaluée à 10.000 ou 15.000 personnes. Cette foule, qui comprenait des Belges, hommes et femmes, était armée de coupe-coupes, de pierres, de couteaux, de javelots, de fusils et de mitrailleuses. A l'aéroport, les manifestants ont détruit les câbles téléphoniques, cassé des vitres, endommagé des véhicules de l'ONU et déchiré le drapeau de l'ONU. Les troupes de l'ONUC, malgré une provocation évidente, n'ont pas ouvert le feu et la foule a ensuite été dispersée par la police katangaise.

27. Le même jour, à 15 h. 30, un convoi de quatre voitures de l'ONUC qui suivait un camion de la police katangaise de l'aéroport à la ville, s'est trouvé dans une rue envahie par des manifestants hostiles. Les voitures ont été attaquées et sérieusement endommagées avant que les gendarmes n'arrivent à la rescousse des hommes de l'ONUC, dont 5 ont été blessés. /...

28. Le 5 avril, des renforts de l'ONUC ont été envoyés par avion à Elisabethville, où M. Tshombé avait donné des ordres stricts pour que les magasins, les maisons de commerce, les restaurants, les établissements publics, etc, refusent de recevoir le personnel de l'ONUC. Ces ordres étaient encore en vigueur le 14 avril, si ce n'est que l'interdiction faite aux banques de servir le personnel de l'ONUC, qui avait été imposée le 11 avril, avait été levée le 13 avril.

E. KAMINA

29. Après l'occupation de Manono par les gendarmes katangais, un bataillon indien de l'ONUC a été envoyé par avion à la base de Kamina, où il est arrivé sans incidents. Cela a valu à l'ONUC plusieurs diatribes de M. Tshombé et, semble-t-il, on répète sans cesse à la population que l'arrivée des troupes indiennes est le prélude à une "invasion" de Kamina par les Indiens. L'interdiction de coopérer avec le personnel civil ou militaire de l'ONUC, ordonnée à Elisabethville par M. Tshombé, a été appliquée aussi dans le district de Kamina. La ligne de chemin de fer et les communications téléphoniques entre Kamina/base et Kamina/ville ont été coupées. Les autorités de Kamina/ville ont tenté d'organiser une démonstration contre l'ONUC sur le modèle de celle d'Elisabethville, mais la démonstration n'a pas eu lieu. Le 11 avril, un avion katangais a délibérément effectué des vols de reconnaissance à faible altitude au-dessus de la base de Kamina et de ses installations. Des instructions ont été données aux forces de l'ONUC cantonnées à la base, et des représentations ont été faites à M. Tshombé, pour éviter que de tels vols ne se renouvellent.

F. ALBERTVILLE

30. Il n'y a pas eu d'accrochages à Albertville mais les forces de l'ONUC qui s'y trouvent sont privées de leur liberté de mouvement, l'aérodrome n'étant pas ouvert aux avions de l'ONUC. Le boycotte économique du personnel de l'ONUC se poursuit à Albertville.

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/5053/Add.1
20 janvier 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

RAPPORT ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE FONCTIONNAIRE CHARGE DE L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO AU SUJET DE LA SITUATION CONCERNANT L'APPLICATION DES RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE EN DATE DU 21 FEVRIER ET 24 NOVEMBRE 1961

A. Rapport sur les événements intéressant M. Antoine Gizenga

1. Après que le Parlement se fut réuni à Lovanium à la fin de juillet 1961, un gouvernement d'union nationale a été constitué (S/4913). Il était dirigé par M. Cyrille Adoula, Premier Ministre, assisté de deux Vice-Premier Ministres, M. A. Gizenga et M. J. Sendwe. Au moment de la formation du gouvernement, M. Gizenga, qui n'avait pas participé à la session parlementaire tenue à Lovanium, résidait encore à Stanleyville.

2. Lorsqu'il a été nommé Vice-Premier Ministre du nouveau gouvernement, et après la visite de M. Adoula à Stanleyville du 16 au 18 août, M. Gizenga revint à Léopoldville le 3 septembre 1961; il était en route pour la Conférence de Belgrade à laquelle il a participé en qualité de membre de la délégation congolaise, à la tête de laquelle se trouvait M. Adoula.

3. Peu de temps après que la délégation fut revenue de Belgrade, M. Gizenga a demandé l'autorisation de retourner à Stanleyville pour quelques jours afin d'y prendre ses effets personnels. Le Gouvernement central lui a donc accordé un congé de huit jours et il partit pour Stanleyville le 4 octobre 1961.

4. Les huit jours écoulés, M. Gizenga est resté à Stanleyville en dépit des notes nombreuses que lui a adressées le Premier Ministre pour lui rappeler qu'il devait rentrer sur le champ. A Stanleyville, il a créé un nouveau parti politique, du nom de PANALU (Parti national lumumbiste), ce qui a aggravé la tension à Stanleyville et dans la Province orientale. Dans un discours qu'il a prononcé le 29 novembre 1961, M. Gizenga a violemment atttaqué le Gouvernement central,

surtout au sujet de la sécession du Katanga. Après que le général Lundula se fut rendu à Léopoldville où il a prêté serment de fidélité au Chef de l'Etat et réaffirmé sa loyauté envers le Gouvernement central, la tension s'est encore accrue dans la Province orientale. M. Gizenga s'en est pris de nouveau à la politique du Gouvernement central à l'occasion d'un meeting politique organisé le 10 décembre par la Jeunesse MNC et le PSA.

5. Le 8 janvier, la Chambre des représentants, saisie d'un rapport de la Commission des affaires intérieures, a adopté - par 66 voix contre 2 et 7 abstentions - une résolution No 14 (Annexe I au présent document) par laquelle elle demandait au gouvernement de prier M. Gizenga de regagner Lécpoldville dans les 48 heures pour se défendre de l'accusation de vouloir faire sécession et d'avoir organisé une milice privée. Cette milice était entièrement composée de membres de la gendarmerie provinciale (d'un effectif de 300 hommes environ) et n'obéissait qu'aux ordres de M. Gizenga, ne reconnaissant pas l'autorité du Président du gouvernement provincial, ni celle du général Lundula.

6. Le 8 janvier, on apprenait de Stanleyville que M. Gizenga avait donné l'ordre d'arrêter le général Lundula et les autres membres de la mission chargée d'enquêter sur les événements survenus à Kindu les 11 et 12 novembre (S/4940/Add.13). Toutefois, il n'a pas été donné suite à cet ordre étant donné que l'officier commandant la gendarmerie a refusé de l'exécuter.

7. Le 9 janvier, le général Lundula confirmait que M. Gizenga avait reçu le jour même un télégramme du Premier Ministre lui ordonnant de regagner Léopoldville et lui accordant un délai de 48 heures pour ce faire, conformément à la résolution No 14 adoptée par le Parlement.

8. Le 10 janvier, M. Gizenga a envoyé au Parlement national un message dans lequel il déclarait notamment : "Si je suis accusé d'une faute de droit commun, d'un délit quelconque, je souhaiterais que les plaignants saisissent directement la justice pour éviter que le Parlement se substitue à elle; si par contre il s'agit d'une interpellation au sujet de mes activités en rapport avec celles du gouvernement, dans le cadre de l'exécutif, le Premier Ministre est en droit de répondre". M. Gizenga ajoutait qu'il regagnerait Léopoldville dès que la décision prise par le Parlement, en septembre 1961, touchant le rattachement du Katanga au Congo uni aurait été entièrement exécutée.

/...

9. Le 11 janvier, M. Kasongo, Président de la Chambre, répondait à M. Gizenga dans les termes suivants : "Les mesures faisant l'objet de la résolution No 14 de la Chambre des représentants sont impératives. Elles déterminent le délai dans lequel vous êtes tenu de rejoindre la capitale. En conséquence, il vous appartient de préciser à Monsieur le Premier Ministre Adoula la date et l'heure auxquelles vous prendrez l'avion pour Léopoldville".

10. Quand il s'est avéré que M. Gizenga n'aurait pas rejoint la capitale dans les délais fixés par la Chambre, une motion de censure a été présentée le 12 janvier. Elle portait la signature de 45 députés nationaux, et demandait que M. Gizenga soit déchu de son mandat ministériel.

Le même jour, à Stanleyville, des groupes de la Jeunesse ont commencé à distribuer un tract invitant la population à soutenir M. Gizenga. Pendant la nuit du 12 au 13 janvier, la gendarmerie a été mobilisée et a pris position autour de la résidence de M. Gizenga et dans son propre cantonnement (camp Ketele). En outre, la gendarmerie a établi des barrages routiers au voisinage de la résidence de M. Gizenga et l'on annonçait qu'elle avait arrêté ses propres officiers, qui étaient détenus au camp Ketele.

11. La même nuit, la Prévôté militaire et les para-commandos aux ordres du général Lundula ont pris position autour du quartier général de leur chef.

12. Le matin du 13 janvier, le Président du gouvernement provincial, M. Simon Iosala, a fait une déclaration radiodiffusée dans laquelle il indiquait que M. Gizenga devait quitter Stanleyville et que la province continuerait d'obéir aux ordres du Gouvernement central. M. Gizenga était également prévenu qu'il aurait à subir toutes les conséquences des troubles qui pourraient éventuellement se produire.

13. Le matin du 13 janvier, vers 9 heures, des combats ont commencé au camp Ketele entre la gendaremerie et les troupes du général Lundula, au cours desquels 8 gendarmes et 6 soldats de l'ANC ont trouvé la mort. Pendant que ces combats se déroulaient, le général Lundula a demandé que les Nations Unies aident à rétablir l'ordre public en désarmant les gendarmes.

14. Le Premier Ministre Adoula a été immédiatement informé des combats qui avaient eu lieu et du fait que le général Lundula avait demandé l'assistance de l'ONUC. Le Premier Ministre réunit immédiatement le Conseil des Ministres en

/...

séance extraordinaire; à l'issue de cette séance, il a adressé une lettre au fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies au Congo, lettre dont le numéro de référence était 222/62 (voir Annexe II).

15. Le même jour, plus tard, le Premier Ministre Adoula envoyait une deuxième lettre au fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies au Congo (voir Annexe III).

16. Les deux lettres ont été transmises immédiatement au Secrétaire général par intérim, qui a confirmé qu'il serait possible de fournir l'assistance demandée par le Premier Ministre dans le cadre du mandat assigné à l'ONUC d'aider le Gouvernement central à maintenir l'ordre public et à empêcher la guerre civile. Ces instructions ont été transmises, le soir du 13 janvier, au commandant du contingent de l'ONUC à Stanleyville. A ce moment, l'effectif des troupes de l'ONUC à Stanleyville était de quelque 980 hommes et se composait du 26ème bataillon éthiopien, d'un petit détachement du 35ème bataillon éthiopien et de divers éléments d'un commandement de brigade éthiopienne. L'officier qui les commandait, le colonel Techome, a fait savoir que le général Lundula avait sous ses ordres 5 compagnies de l'ANC, 2 compagnies de la police militaire et 2 compagnies de para-commandos. On annonçait en outre que la police municipale s'était rangée du côté du général Lundula. Ainsi, le commandant du contingent de l'ONUC était convaincu que les effectifs étaient suffisants pour exécuter le mandat, si l'évolution de la situation l'exigeait.

17. Selon un rapport reçu du représentant principal du service des opérations civiles de l'ONUC à Stanleyville, une conférence s'est déroulée le 14 janvier au matin au QG du général Lundula, à laquelle participaient une délégation des gendarmes gardant la résidence de M. Gizenga et des représentants de l'ONUC. Le général Lundula a donné 30 minutes aux gendarmes pour se rendre et déposer les armes; 34 gendarmes ont obtempéré. Pendant cette conférence, les combats ont repris au camp Ketele et des mortiers sont entrés en action. Les combats, qui opposaient les gendarmes aux soldats du général Lundula ont duré une demi-heure environ.

18. Le commandant de la gendarmerie, un capitaine et un sous-officier de gendarmerie, qui avaient été arrêtés par leurs propres soldats, ont été libérés. Ils avaient été gravement malmenés et durent être immédiatement transportés à l'hôpital de l'ONUC.

/...

19. Le matin du même jour, M. Gizenga avec lequel des représentants des Nations Unies étaient demeurés en contact étroit, a demandé à l'ONUC de transmettre un télégramme au Premier Ministre (voir Annexe IV).

20. Toujours le 14 janvier, les troupes de l'ONUC ont continué d'aider celles du général Lundula à désarmer la gendarmerie. A la fin de la journée, tous les gendarmes étaient désarmés à l'exception d'une cinquantaine d'entre eux. L'officier commandant les forces de l'ONUC faisait savoir que, pendant toute l'opération, seul un peloton de l'ONUC avait pris part aux engagements, sans toutefois tirer un seul coup de feu. La plupart des prisonniers étaient sous la protection de l'ONUC, à l'exception d'une compagnie qui était restée dans son cantonnement sous la garde de l'ANC.

21. Le 14 janvier au soir, le général Lundula envoyait un message au Premier Ministre Adoula (voir Annexe V).

22. Le 15 janvier, l'opération commune entreprise aux fins de capturer les autres gendarmes s'est poursuivie, et 18 gendarmes de plus ont été désarmés. Certains d'entre eux étaient en civil lorsqu'ils ont été arrêtés. On signalait qu'en ville la situation était calme et que les troupes de l'ONUC continuaient, en coopération avec celles du général Lundula, à appliquer des mesures strictes de sécurité afin d'assurer le maintien de l'ordre public. L'après-midi du 15, le Parlement de Léopoldville adoptait une motion qui lui avait été présentée le 13, et confirmait ainsi que M. Gizenga était démis de ses fonctions de Vice-Premier Ministre du Gouvernement central. Les voix se répartissaient comme suit : 67 voix en faveur, 1 contre et 4 abstentions. La motion de censure a été confirmée par l'Ordonnance No 1/62, signée le 15 janvier 1962 par le Président Kasa-Vubu (voir Annexe VI).

23. Le 16 janvier, 11 autres gendarmes étaient arrêtées. Par ailleurs, la situation à Stanleyville était parfaitement calme et bien en mains.

24. Le soir du 16 janvier, M. Gizenga, qui n'avait pas quitté sa résidence et qui était maintenant sous la garde des troupes du général Lundula, a été informé de la motion de censure adoptée par la Chambre des représentants. Le même jour, il demandait au fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies, par l'intermédiaire de son représentant à Stanleyville, de transmettre un message au Premier Ministre et au Président de la Chambre (voir Annexe VII).

/...

En outre, M. Gizenga demandait que des troupes des Nations Unies soient mises en faction autour de son habitation.

25. Finalement, à la demande de M. Gizenga, un message a été envoyé le 17 janvier au Secrétaire général par intérim de l'ONU (voir Annexe VIII). De son côté, le Secrétaire général par intérim a envoyé, par la suite, un message au Premier Ministre Adoula (voir Annexe IX).

26. Pendant ses entretiens avec le Premier Ministre, il a été donné à entendre au fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies au Congo, que le Gouvernement central s'occupait à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les incidents récents décrits plus haut afin de déterminer la part de la responsabilité de M. Gizenga et de faire des recommandations touchant les poursuites judiciaires qui pourraient être engagées contre lui.

27. Le 18 janvier, le Président du Gouvernement de la Province orientale et le général Lundula ont demandé l'assistance de l'ONUC pour transporter M. Gizenga à Léopoldville afin d'assurer au mieux la sécurité de celui-ci. Le lendemain, le Premier Ministre a approuvé cette demande. Le 20 janvier, M. Gizenga est arrivé dans la capitale à bord d'un appareil de l'ONU, et l'ONUC a pris toutes les mesures de sécurité nécessaires et compatibles avec son mandat.

B. Rapport sur les événements survenus au Katanga pendant la période du 9 au 19 janvier 1962

I. Situation politique

28. L'évolution de la situation s'est surtout caractérisée, pendant la période considérée, par la poursuite du retour à la vie normale à Elisabethville et l'amélioration des rapports établis par l'ONUC avec les autorités katangaises en vue d'assurer la stricte application des résolutions du Conseil de sécurité en date du 21 février et 24 novembre 1961. La situation militaire décrite dans le rapport du fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies au Congo (S/5053, par. 7) demeure inchangée. Les forces de l'ONUC ne maintiennent des contingents, dans la province du Katanga, qu'à Albertville, Manono, Kamina et Elisabethville.

29. Pendant la période considérée, l'Assemblée provinciale du Katanga a continué, lors des réunions qu'elle a tenues à Elisabethville, à examiner la Déclaration

signée à Kitona le 21 décembre 1961 par le Président de la Province. Les séances s'étant déroulées à huis clos, on ne dispose pas d'informations certaines sur les débats. Les renseignements reçus semblent indiquer cependant que l'Assemblée a donné son approbation de principe aux huit points de la Déclaration de Kitona, avec des réserves en ce qui concerne certains d'entre eux.

30. Le 5 janvier, M. Tshombé s'est adressé à l'ONUC afin d'obtenir les services d'un expert juriste neutre et a confirmé cette requête par une lettre modifiée du 13 janvier (voir Annexe X). La demande a été soumise à l'examen du Gouvernement central et, si elle est approuvée, il y sera fait droit sans délai.

31. L'amélioration générale des relations entre l'ONUC et les autorités katangaises a été marquée par un échange de prisonniers qui a eu lieu le 15 janvier sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge. Quinze membres du personnel militaire de l'ONUC, que la gendarmerie katangaise avait enlevés avant de lancer son action militaire contre l'ONUC en décembre, ont été échangés contre trente-trois gendarmes et policiers katangais qui étaient détenus par les forces de l'ONUC au Katanga. A la suite de cet échange, qui a eu pour résultat la libération de tout le personnel de l'ONUC détenu par la gendarmerie, des démarches ont été effectuées par l'ONUC pour faire ramener d'Albertville à Elisabethville quelque 120 gendarmes katangais initialement cantonnés à Nyunzu et Niembo. Ces hommes avaient demandé protection à l'ONUC en décembre au moment de l'entrée de l'Armée nationale congolaise au Nord-Katanga.

II. <u>Les mercenaires et leurs activités</u>

32. Les autorités provinciales du Katanga n'ont pas encore pris de mesures positives pour faciliter l'application des clauses pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961. Au cours des entretiens qui ont eu lieu récemment entre M. Tshombé et le représentant de l'ONUC à Elisabethville, M. Tshombé a indiqué qu'il souhaitait résoudre le problème par des moyens pacifiques. Cependant, jusqu'à ce jour, aucun progrès véritable n'a été accompli. Pour leur part, les fonctionnaires de l'ONUC ont a plusieurs reprises fait valoir aux autorités katangaises la nécessité impérieuse qu'il y avait d'appliquer les résolutions sans plus attendre.

/...

33. Un groupe spécial d'enquête est arrivé du Siège de l'ONU à New York pour interroger les dix Belges et le Luxembourgeois appréhendés par les forces de l'ONUC au cours des opérations militaires de décembre (S/5053, par. 13). Après un interrogatoire serré des onze intéressés, six qui ne tombaient pas sous le coup du paragraphe A-2 de la résolution du 21 février, ont été relâchés, tandis qu'un cinquième, ancien fonctionnaire de la police, a été rapatrié en Belgique en application de ce paragraphe. Les quatre autres demeurent sous la garde de l'ONUC. En ce qui concerne trois d'entre eux, on a consulté le Gouvernement central afin de déterminer si des mesures seraient prises en vertu de l'Ordonnance No 83, du 13 novembre 1961 de ce gouvernement (S/4940/Add.14). Les mesures d'enquête se poursuivent en ce qui concerne le quatrième.

34. Comme suite à la suggestion du Gouvernement rhodésien, transmise par l'intermédiaire du Gouvernement du Royaume-Uni, tendant à ce que le Secrétaire général se rende dans la Fédération de Rhodésie pour discuter des divers aspects du trafic illicite d'armes vers le Katanga à travers la frontière rhodésienne, le Secrétaire général a répondu, après avoir pris l'avis de son Comité consultatif, qu'il n'était pas en mesure d'accepter cette invitation mais qu'il envisagerait l'envoi d'un haut fonctionnaire de l'ONU chargé de le représenter dans les entretiens qui auraient lieu à ce sujet. Cette question demeure à l'étude.

III. Ordre public

35. On a, au cours de la période considérée, renforcé et étendu les mesures tendant à maintenir l'ordre public à Elisabethville. Des patrouilles mixtes de membres des forces de l'ONUC et de la police katangaise ont continué à patrouiller les zones de troubles de la ville. Depuis le 12 janvier, la police d'Elisabethville, aidée de soldats de l'ONUC, a pris des dispositions pour faire évacuer, dans les quartiers résidentiels, des habitations occupées illégalement par des Baluba, des Tshokwe et des personnes appartenant à d'autres tribus, qui ont fui leur commune d'origine dans la crainte d'attaques de la part de la gendarmerie et de certains éléments étrangers. Le premier jour de l'opération, quelque 130 fonctionnaires de la police katangaise, renforcés de 40 soldats de l'ONUC, ont réussi à évacuer environ 1 300 "squatters" du quartier de Lumumbashi.

/...

36. En même temps, les autorités katangaises s'efforçaient, sur la suggestion des représentants de l'ONUC, de faciliter le retour de ces personnes dans leur commune d'origine, en diffusant des appels au public par la radio et en prenant d'autres mesures destinées à faire en sorte que les membres des tribus en question ne soient pas victimes de représailles ou de mesures vexatoires lorsqu'ils rentreraient chez eux. Bien que ce problème ne soit pas encore complètement résolu, il semble que le retour à une situation normale soit en bonne voie.

37. Des mesures ont également été prises en ce qui concerne les réfugiés baluba du camp de réfugiés de l'ONUC qui causaient de nombreux désordres en organisant des expéditions dans diverses parties de la ville aux fins de pillage. Certains de ces réfugiés avaient occupé des habitations des quartiers résidentiels appartenant à des non-Congolais, mais ils ont été évacués ultérieurement par les patrouilles mixtes de la police d'Elisabethville et des troupes de l'ONUC. Cependant, le ravitaillement des réfugiés baluba du camp de réfugiés de l'ONUC s'est poursuivi. L'administration générale du camp de réfugiés a été renforcée par l'arrivée de M. N. Gussing, détaché par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui sera chargé de diriger le camp et de rechercher des solutions au problème des réfugiés.

38. On étudie aussi actuellement la possibilité d'envoyer à Elisabethville un contingent de forces de police nigériennes pour y assurer des fonctions de police. L'Adjoint au Commissaire de police de la Nigéria, accompagné de deux assistants, s'est rendu à Elisabethville le 11 janvier pour examiner cette question.

IV. Reprise de la vie économique

39. Les fonctionnaires de l'ONUC ont continué à s'occuper sérieusement du rétablissement d'une vie économique et de communications normales. La Compagnie de chemins de fer BCK a réussi à reprendre peu à peu ses services de passagers et de marchandises, ceux-ci restant sujets à un contrôle rigoureux de l'ONUC. Certains des services aériens réguliers de la SABENA ont également été rétablis.

40. En vue de rouvrir les voies de communication reliant la province du Katanga au port de Matadi, on étudie d'urgence les moyens de réparer le pont qui traverse le Lubilash. Le Gouvernement central s'est déclaré prêt à fournir toute l'assistance nécessaire pour garantir la sécurité des techniciens qui entreprendraient ce travail.

/...

41. Des entretiens ont eu lieu avec des représentants de l'Union minière en vue de la réouverture de ses installations, et notamment de l'usine de Lumumbashi, la Compagnie constituant un élément extrêmement important de la vie économique de la province du Katanga. Les fonctionnaires de l'ONUC ont insisté sur la nécessité d'une surveillance et d'une inspection militaires satisfaisantes.

/...

ANNEXE I

Résolution No 14 adoptée par la Chambre des représentants de la République du Congo en date du 8 janvier 1962

Après l'examen du rapport déposé par les parlementaires à l'endroit du Vice-Premier Ministre M. Antoine Gizenga, il ressort que les faits portés contre lui sont d'une telle gravité qu'ils nécessitent une décision du Parlement.

Attendu cependant qu'il serait injuste de délibérer sans donner à l'accusé l'occasion de se défendre et de présenter ses justifications,

Attendu que les préjudices qui peuvent sortir de ces actes risquent de compromettre la vie de la nation si les mesures n'étaient prises,

La Chambre des représentants du Congo adopte la décision suivante :

1. M. Antoine Gizenga, Vice-Premier Ministre, est prié de regagner Léopoldville dans les 48 heures dès la notification par le Gouvernement de la présente décision.

2. Le Gouvernement est chargé de l'exécution des présentes mesures qui sont impératives. En cas de la non-exécution de l'arrêt du Gouvernement, M. Antoine Gizenga serait considéré comme démissionnaire et devra par conséquent reprendre sa place de député à la Chambre de représentants : dans le cas contraire l'Assemblée préconiserait la mesure de la levée sur l'immunité parlementaire.

/...

S/5053/Add.1
Français
Annexe II
Page 1

ANNEXE II

Première lettre en date du 13 janvier 1962 adressée au fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo par M. Cyrille Adoula, Premier Ministre de la République du Congo

Objet : M. A. Gizenga

Monsieur le Chargé de Mission,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour No GVT-97/62 et vous en remercie.

Dès réception de votre communication, j'ai convoqué le Conseil des Ministres en réunion extraordinaire. Voici le texte de la décision qui vient d'être prise :

"Le Conseil des Ministres a pris connaissance des événements qui se déroulent actuellement à Stanleyville. Après délibération, le Conseil des Ministres fait confiance au général Lundula et lui demande de prendre toutes mesures qu'il estime nécessaires en vue d'éviter toute détérioration de la situation.

"Le Conseil des Ministres est à son entière disposition au cas où le général Lundula aurait besoin d'une aide ou d'une assistance quelconque dans l'accomplissement de sa tâche.

"Le Conseil des Ministres, unanime, le soutient et soutient le Gouvernement provincial."

Suite à la décision ci-dessus, l'ONU se mettra à la disposition du général Lundula, mais n'interviendra qu'à la demande expresse de ce dernier.

/...

S/5053/Add.1
Français
Annexe III
Page 1

ANNEXE III

Deuxième lettre en date du 13 janvier 1962 adressée au fonctionnaire chargé de l'Opération des Nations Unies au Congo par M. Cyrille Adoula, Premier Ministre de la République du Congo

Objet : Demande d'aide du général Lundula

Monsieur le Chargé de Mission,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me transmettre se rapportant à la détérioration de la situation à Stanleyville ainsi qu'à la demande spécifique d'aide faite par le général Lundula auprès de vos représentants, afin que les Nations Unies lui apportent toute l'assistance dont elles sont capables, compte tenu des troupes qu'elles ont à Stanleyville.

Je tiens à vous confirmer la requête exprimée par le général Lundula et vous serais reconnaissant si les troupes des Nations Unies se trouvant actuellement à Stanleyville pouvaient lui apporter toute l'aide dont il a besoin, ou tout autre renfort que vous jugeriez bon de lui envoyer, afin de restaurer l'ordre public et la sécurité des habitants dans cette ville.

J'espère que vous voudrez bien me tenir au courant de l'action entreprise par les Nations Unies dans ce sens et vous prie d'agréer, Monsieur le Chargé de Mission, l'assurance de ma très haute considération.

/...

ANNEXE IV

Télégramme en date du 14 janvier 1962 adressé au Premier Ministre de la République du Congo par M. Gizenga

JE T'INFORME AINSI QUE POPULATION DE MON RETOUR LEOPOLDVILLE SAMEDI 20 COURANT. VEUILLEZ M'ENVOYER AVION ONU VENDREDI LA VEILLE AU SOIR AVION POUVANT PRENDRE TOUS EFFETS MOI ET MON PERSONNEL. FAIS METTRE EN ETAT MON BUREAU ET MA RESIDENCE. INFORMEZ LE CONSEIL, LE PARLEMENT ET TOUTE LA POPULATION.

/...

ANNEXE V

Message en date du 14 janvier 1962 adressé au Premier Ministre de la République du Congo par le général Lundula

Suis heureux vous faire savoir que les opérations de ratissage égard rebelles se déroulent normalement. Ai situation en mains. Toutes troupes 3ème Groupement être pour gouvernement. Exception une compagnie gendarmerie. Vous communiquerai résultat fin opération. Toute population être calme et fidèle au gouvernement. Plus de cent rebelles être déjà désarmés.

Stanleyville, le 14 janvier 1962

/...

ANNEXE VI

Ordonnance No 1/62 en date du 15 janvier 1962 portant démission de ses fonctions d'un membre du Gouvernement central

Le Président de la République,

Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960, relative aux structures du Congo, spécialement en ses articles 27, 45 et 46;

Vu l'ordonnance No 62 du 2 août 1961, portant composition du Gouvernement central du Congo,

Considérant qu'en sa session du 15 janvier 1962 la Chambre des représentants a adopté une motion de censure à l'encontre de M. Antoine Gizenga, Vice Premier Ministre :

Sur proposition du Premier Ministre

Ordonne

Article premier

M. Antoine Gizenga est démis de ses fonctions de Vice-Premier Ministre du Gouvernement central.

Article deuxième

La présente ordonnance prendra effet à dater du 16 janvier 1962 et sera publiée au Moniteur Congolais.

Fait à Léopoldville
le 15 janvier 1962

/...

ANNEXE VII

Message en date du 16 janvier 1962 adressé au Premier Ministre et au Président de la Chambre des représentants de la République du Congo par M. Gizenga

Ai reçu ce mardi 16 courant à 20 h. 50 votre télégramme No 0087/150162/1530/ SecGen/PresiChamb. Je pourrai présenter ma démission s'il le faut que quand la Chambre m'aura entendu, cette procédure étant de règle dans le régime parlementaire pour respecter la légalité et les libertés fondamentales. Vous n'ignorez pas que le Premier Ministre a été saisi depuis le 14 janvier de la date de mon retour le 20 courant et ce suite à votre deuxième télégramme insistant sur la nécessité de ma présence pour répondre moi-même aux griefs formulés contre moi. Copie de mon télégramme à ce sujet a été remise à l'ONU pour expédition rapide. Par la même occasion j'ai demandé au Premier Ministre de me faire assurer un moyen de transport par l'ONU. Je suis très surpris que, pendant que j'attends l'avion de l'ONU, vous précipitiez les choses je ne sais pour quelle intention.

Le Vice-Premier Ministre Antoine Gizenga
Stanleyville, le 16 janvier 1962

/...

S/5053/Add.1
Français
Annexe VIII
Page 1

ANNEXE VIII

Message en date du 17 janvier 1962 adressé au Secrétraire général p.i. des Nations Unies par M. Gizenga

Ai l'honneur alerter l'opinion mondiale représentée par l'Organisation internationale des Nations Unies au sujet de la motion de censure que vient d'adopter la Chambre à ma charge. En effet ignore totalement les conditions dans lesquelles ladite motion a été votée ainsi que ses mobiles exacts. La décision de la Chambre en date du 15 janvier à mon égard ne pourra avoir de valeur qu'après m'avoir entendu. C'est alors que je pourrai présenter ma démission s'il le faut. L'opinion mondiale sait, depuis le 14 janvier, que j'ai fixé la date de rejoindre Léopoldville au 20 courant afin de répondre aux griefs portés contre moi et que j'ai introduit en son temps par le Premier Ministre une demande à l'ONU pour m'assurer un moyen de transport en toute sécurité. Je considère la décision de la Chambre comme une manoeuvre habile et arbitraire tendant à jouer sur le temps pour me mettre devant un fait accompli et cela dans l'intention déjà préconçue de me prendre comme prisonnier partant de Stanleyville. Pendant cette période d'effort national commun l'intérêt supérieur du pays exige que toute méthode arbitraire soit bannie et que la légalité soit respectée dans toutes les formes de procédure et dans le respect des libertés fondamentales. Je prends la liberté de tenir le Secrétaire général pour responsable de ma sécurité.

Le Vice-Premier Ministre Antoine Gizenga
Stanleyville, le 17 janvier 1962

/...

ANNEXE IX

Message, en date du 17 janvier 1962, adressé au Premier Ministre M. Adoula, par le Secrétaire général par intérim

M. Linner vous a informé du message que m'a adressé M. Gizenga. Comme vous le savez, j'ai scrupuleusement évité toute intervention dans les affaires politiques et juridiques intérieures de votre pays et je continue à m'en tenir fermement à cette position. Vous me permettrez toutefois d'exprimer l'espoir, partagé, j'en suis sûr, par l'opinion mondiale, que toutes les procédures auxquelles on aura recours en ce qui concerne M. Gizenga seront pleinement conformes au droit de votre pays, qu'elles seront juridiquement régulières et que les droits que lui reconnaît la loi seront pleinement respectés. S'il y avait un besoin quelconque de l'aide des Nations Unies pour assurer la sécurité de M. Gizenga, la Force des Nations Unies s'empressera de répondre à tout appel que vous pourriez lui adresser.

/...

ANNEXE X

41. Des entretiens ont eu lieu avec des représentants de l'Union minière en vue de la réouverture de ses installations, et notamment de l'usine de Lumumbashi, la Compagnie constituant un élément extrêmement important de la vie économique de la province du Katanga. Les fonctionnaires de l'ONUC ont insisté sur la nécessité d'une surveillance et d'une inspection militaires satisfaisantes.

/...

Résolution du 24 novembre 1961

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/5002
24 novembre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE
A SA 982ème SEANCE, LE 24 NOVEMBRE 1961

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions S/4387, S/4405, S/4426 et S/4741,

Rappelant en outre les résolutions 1474 (ES-IV), 1592 (XV), 1599 (XV), 1600 (XV) et 1601 (XV) de l'Assemblée générale,

Réaffirmant les principes et les buts de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le Congo (Léopoldville), tels qu'ils sont énoncés dans lesdites résolutions, à savoir :

a) Maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo;

b) Aider le Gouvernement central du Congo à rétablir et maintenir l'ordre public;

c) Empêcher le déclenchement d'une guerre civile au Congo;

d) Assurer le retrait et l'évacuation immédiate du Congo de tous les personnels militaire et paramilitaire et conseillers d'autres nationalités ne relevant pas du Commandement des Nations Unies, ainsi que de tous les mercenaires;

e) Fournir une assistance technique,

Notant avec satisfaction le rétablissement du Parlement national du Congo conformément à la Loi fondamentale et la formation d'un gouvernement central, le 2 août 1961, qui y a fait suite,

Déplorant toute action armée menée contre l'autorité du Gouvernement de la République du Congo, en particulier les activités sécessionnistes et l'action armée qui sont actuellement menées par l'administration provinciale du Katanga avec l'aide de ressources de l'extérieur et de mercenaires étrangers, et rejetant entièrement l'allégation selon laquelle le Katanga serait une "nation souveraine indépendante",

Convention de l'OUA sur l'élimination des mercenaires

|ORGANISATION OF AFRICAN UNITY ORGANISATION DE L' UNITE AFRICAINE

CM/817 (XXIX)
Annex II Rev.1

CONVENTION DE L'OUA SUR L'ELIMINATION DU MERCENARIAT EN AFRIQUE

Article 1er
Définition

1. Le terme "mercenaire" s'entend de toute personne :

a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé;

b) qui en fait prend une part directe aux hostilités;

c) qui prend part aux hostilités en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle;

d) qui n'est ni ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit;

e) qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit ; et

f) qui n'a pas été envoyée par un Etat autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit Etat.

2. Commet le crime de mercenariat l'individu, groupe ou association, les représentants de l'Etat ou l'Etat lui-même qui, dans le but d'opposer la violence armée à un processus d'autodétermination à la stabilité ou à l'intégrité territoriale d'un autre Etat, pratique l'un des actes suivants :

a) abriter, organiser, financer, assister, équiper, entraîner, promouvoir, soutenir ou employer de quelque façon que ce soit des bandes de mercenaires;

b) s'enrôler, s'engager ou tenter de s'engager dans les dites bandes;

c) permettre que dans les territoires soumis à sa souveraineté ou dans tout autre lieu sous son contrôle, se développent les activités mentionnées dans l'alinéa a) ou accorder des facilités de transit, transport ou autre opération des bandes sus-mentionnées.

3. Toute personne physique ou morale qui commet le crime de mercenariat tel que défini au paragraphe 1er du présent article, commet le crime contre la paix et la sécurité en Afrique et est punie comme tel.

Article 2
Circonstances aggravantes

Le fait d'assumer le commandement de mercenaires ou de leur donner des ordres, constitute une circonstance aggravante.

Article 3
Statut des mercenaires

Les mercenaires n'ont pas le statut de combattants et ne peuvent bénéficier du statut de prisonnier de guerre.

-4-

Article 4
Etendue de la responsabilité pénale

Un mercenaire répond aussi bien du crime du mercenariat que de toutes infractions connexes, sans préjudice de toutes autres infractions pour lesquelles il pourrait être poursuivi.

Article 5
Responsabilité générale de l'Etat et de ses représentants

1. Quand le représentant d'un Etat est responsable en vertu des dispositions de l'article 1er de la présente convention, d'un acte ou d'une omission considéré comme criminel par la présente convention, il sera puni en raison de cet acte ou de cette omission.

2. Quand un Etat est responsable, en vertu des dispositions de l'article 1er ci-dessus, d'un acte ou d'une omission considéré comme criminel par ledit article, tout autre partie à la présente convention peut invoquer les dispositions de la présente convention dans ses relations avec l'Etat accusé et devant les organisations, tribunaux ou instances internationales ou de l'OUA compétentes.

Article 6
Obligations des Etats

Les parties contractantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer du Continent africain les activités des mercenaires.

A cette fin, chaque Etat contractant s'engage, notamment, à

Article 8
Compétence

Chaque Etat contractant s'engage à prendre les mesures nécessaires pour punir conformément à l'article 7 de la présente convention, tout individu trouvé sur son territoire et qui aurait commis l'infraction définie à l'article 1er de la présente convention, s'il ne l'extrade pas vers l'Etat contre lequel l'infraction à été commise.

Article 9
Extradition

1. Le crime défini à l'article 1er étant considéré comme un crime de droit commun ne peut être couvert par la législation nationale excluant l'extradition pour les crimes politiques.

2. Une demande d'extradition ne peut être refusée, à moins que l'Etat requis ne s'engage à poursuivre le délinquant conformément aux dispositions de l'article 8 de la présente Convention.

3. Lorsqu'un national est l'objet de la demande d'extradition, l'Etat requis devra, si l'extradition est refusée, engager des poursuites pour l'infraction commise.

4. Si, conformément aux paragraphes 2 et 3 du présent article, des poursuites judiciaires sont engagées, l'Etat requis notifiera les résultats de ces poursuites à l'Etat requérant ou à tout autre Etat intéressé, membre de l'Organisation de l'Unité Africaine.

5. Un Etat sera considéré comme intéressé par les résultats des poursuites prévues au paragraphe 4 du présent article si l'infraction a un rapport quelconque avec son territoire ou porte atteinte à ses intérêts.

Article 10
Assistance mutuelle

Les Etats contractants s'assurent réciproquement la plus grande assistance en ce qui concerne l'enquête préliminaire et la procédure criminelle engagée relative au crime défini à l'article 1er de la présente Convention et aux infractions connexes à ce crime.

Article 11
Garanties judiciaires

Toute personne ou groupe de personnes traduite en justice pour le crime défini à l'article 1er de la présente convention bénéficie de toutes les garanties normalement reconnues à tout justiciable par l'Etat sur le territoire duquel ont lieu les poursuites.

Article 12
Règlement des différends

Tout différend au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de la présente Convention sera réglé par les parties intéressées, conformément aux principes de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et de la Charte des Nations Unies.

Article 13
Signature, ratification, entrée en vigueur

1. La présente Convention demeurera ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine. Elle sera ratifiée, et les instruments de ratification seront déposés auprès du Secrétaire Général Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine.

3. Le Secrétaire Général Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine devra, dès l'entrée en vigueur de la présente Convention procéder à son enregistrement conformément à l'article 102 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI, NOUS, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, avons signé la présente Convention, en arabe, en anglais et en français, les trois textes faisant également foi, en un seul exemplaire qui sera déposé dans les archives de l'Organisation de l'Unité Africaine.

FAIT A Libreville (Gabon) LE 3 Juillet 1977

CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT, L'UTILISATION LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

Les États parties à la présente Convention,

Réaffirmant les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies,

Sachant que des mercenaires sont recrutés, utilisés, financés et instruits pour des activités qui violent des principes du droit international tels que ceux de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des États ainsi que de l'autodétermination des peuples,

Affirmant que le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires doivent être considérés comme des infractions qui préoccupent vivement tous les États et que toute personne ayant commis l'une quelconque de ces infractions doit être traduite en justice ou extradée,

Convaincus de la nécessité de développer et de renforcer la coopération internationale entre les États en vue de prévenir, de poursuivre et de réprimer de telles infractions, Préoccupés par les nouvelles activités internationales illicites liant les trafiquants de drogues et les mercenaires dans la perpétration d'actes de violence qui sapent l'ordre constitutionnel des États,

Convaincus également que l'adoption d'une convention contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires contribuerait à l'élimination de ces activités répréhensibles et, par conséquent, au respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies,

Conscients que les questions qui ne sont pas réglées par une telle convention continuent d'être régies par les règles et les principes du droit international, Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Aux fins de la présente Convention,

1. Le terme "mercenaire" s'entend de toute personne :

a) Qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé;

b) Qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une partie au conflit ou en son nom, une

rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette partie;

c) Qui n'est ni ressortissante d'une partie au conflit, ni résidente du territoire contrôlé par une partie au conflit;

d) Qui n'est pas membre des forces armées d'une partie au conflit; et

e) Qui n'a pas été envoyée par un État autre qu'une partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État.

2. Le terme "mercenaire" s'entend également, dans toute autre situation, de toute personne :

a) Qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour prendre part à un acte concerté de violence visant à :

i) Renverser un gouvernement ou, de quelque autre manière, porter atteinte à l'ordre constitutionnel d'un État; ou

ii) Porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un État;

b) Qui prend part à un tel acte essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel significatif et est poussée à agir par la promesse ou par le paiement d'une rémunération matérielle;

c) Qui n'est ni ressortissante ni résidente de l'État contre lequel un tel acte est dirigé;

d) Qui n'a pas été envoyée par un État en mission officielle; et

e) Qui n'est pas membre des forces armées de l'État sur le territoire duquel l'acte a eu lieu.

Article 2

Quiconque recrute, utilise, finance ou instruit des mercenaires, au sens de l'article premier de la présente Convention, commet une infraction au sens de la Convention.

Article 3

1. Un mercenaire, au sens de l'article premier de la présente Convention, qui prend une part directe à des hostilités ou à un acte concerté de violence, selon le cas, commet une infraction au sens de la Convention.

2. Aucune disposition du présent article ne limite le champ d'application de l'article 4 de la présente Convention.

Article 4

Commet une infraction quiconque :

a) Tente de commettre l'une des infractions définies dans la présente Convention;

b) Se rend complice d'une personne qui commet ou tente de commettre l'une des infractions définies dans la présente Convention.

Article 5

1. Les États parties s'engagent à ne pas recruter, utiliser, financer ou instruire de mercenaires et à interdire les activités de cette nature conformément aux dispositions de la présente Convention.

2. Les États parties s'engagent à ne pas recruter, utiliser, financer au instruire de mercenaires en vue de s'opposer à l'exercice légitime du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination tel qu'il est reconnu par le droit international et à prendre, conformément au droit international, les mesures appropriées pour prévenir le recrutement, l'utilisation, le financement ou l'instruction de mercenaires à cette fin.

3. Ils répriment les infractions définies dans la présente Convention par des peines appropriées qui prennent en considération la nature grave de ces infractions.

Article 6

Les États parties collaborent à la prévention des infractions définies dans la présente, Convention, notamment :

a) En prenant toutes les mesures possibles afin de prévenir la préparation sur leurs territoires respectifs de ces infractions destinées à être commises à l'intérieur ou en dehors de leur territoire, y compris des mesures tendant à interdire les activités illégales des individus, groupes ou organisations qui encouragent, fomentent, organisent ou perpètrent de telles infractions;

b) En coordonnant les mesures administratives et autres à prendre pour prévenir la perpétration de ces infractions.

Article 7

Les États parties collaborent en prenant les mesures nécessaires pour appliquer la présente Convention.

Article 8

Tout État partie qui a lieu de croire que l'une des infractions définies dans la présente Convention a été, est ou sera commise fournit aux États parties intéressés, directement ou par l'intermédiaire du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de sa législation nationale, tous renseignements pertinents dès qu'il en a connaissance.

Article 9

1. Chaque État partie prend les mesures nécessaires pour établir sa compétence aux fins de connaître des infractions définies dans la présente Convention qui sont commises :

a) Sur son territoire ou à bord d'un navire ou d'un aéronef immatriculé dans ledit État;

b) Par l'un quelconque de ses ressortissants ou, si cet État le juge approprié, par les apatrides qui ont leur résidence habituelle sur son territoire.

2. De même, chaque État partie prend les mesures nécessaires pour établir sa compétence aux fins de connaître des infractions définies aux articles 2, 3 et 4 de la présente Convention dans le cas où leur auteur présumé se trouve sur son territoire et où ledit État ne l'extrade pas vers l'un quelconque des États mentionnés au paragraphe 1 du présent article.

3. La présente Convention n'exclut pas une compétence pénale exercée en vertu de la législation nationale.

Article 10

1. S'il estime que les circonstances le justifient, tout État partie sur le territoire duquel se trouve l'auteur présumé de l'infraction assure, conformément à sa législation, la détention de cette personne ou prend toutes autres mesures appropriées pour s'assurer de sa personne pendant le délai nécessaire à l'engagement de poursuites pénales ou d'une procédure d'extradition. Cet État partie procède immédiatement à une enquête préliminaire en vue d'établir les faits.

2. Lorsqu'un État partie a, conformément aux dispositions du présent article, mis une personne en détention ou pris toutes autres mesures prévues au paragraphe 1 du présent article, il en avise sans retard directement ou par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies :

a) L'État partie où l'infraction a été commise;

b) L'État partie qui a fait l'objet de l'infraction ou de la tentative d'infraction;

c) L'État partie dont la personne physique ou morale qui a fait l'objet de l'infraction ou de la tentative d'infraction a la nationalité;

d) L'État partie dont l'auteur présumé de l'infraction a la nationalité ou, si celui-ci est apatride, l'État partie sur le territoire duquel il a sa résidence habituelle;

e) Tout autre État partie intéressé qu'il juge approprié d'aviser.

3. Toute personne à l'égard de laquelle sont prises les mesures visées au paragraphe 1du présent article est en droit :

a) De communiquer sans retard avec le plus proche représentant qualifié de l'État dont elle a la nationalité ou qui est autrement habilité à protéger ses droits ou, s'il s'agit d'une personne apatride, de l'État sur le territoire duquel elle a sa résidence habituelle;

b) De recevoir la visite d'un représentant de cet État.

4. Les dispositions du paragraphe 3 du présent article sont sans préjudice du droit de tout État partie ayant établi sa compétence conformément à l'alinéa b du paragraphe 1 de l'article 9 d'inviter le Comité international de la Croix-Rouge à communiquer avec l'auteur présumé de l'infraction et à lui rendre visite.

5. L'État qui procède à l'enquête préliminaire visée au paragraphe 1 du présent article en communique rapidement les conclusions aux États mentionnés au paragraphe 2 du présent article et leur indique s'il entend exercer sa compétence.

Article 11

Toute personne contre laquelle une action est intentée pour l'une quelconque des infractions définies dans la présente Convention ne bénéficie, à tous les stades de la procédure, de la garantie d'un traitement équitable et de tous les droits et garanties prévus par le droit de l'État intéressé. Les normes applicables du droit international devraient être prises en compte.

Article 12

L'État partie sur le territoire duquel l'auteur présumé de l'infraction est découvert, s'il n'extrade pas ce dernier, est tenu, sans aucune exception, et que l'infraction dont il s'agit ait été ou non commise sur son territoire, de soumettre l'affaire à ses autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale, selon une procédure conforme à la législation de cet État. Ces autorités prennent leur décision dans les mêmes conditions que pour toute autre infraction de nature grave conformément à la législation de cet État.

Article 13

1. Les États parties s'accordent l'entraide judiciaire la plus large possible dans toute procédure pénale relative aux infractions définies dans la présente Convention, y compris en ce qui concerne la communication de tous les éléments de preuve dont ils disposent et qui sont nécessaires aux fins de la procédure. Dans tous les cas, la loi applicable pour l'exécution d'une demande d'entraide est celle de l'État requis.

2. Les dispositions du paragraphe 1 du présent article n'affectent pas les obligations relatives à l'entraide judiciaire stipulées dans tout autre traité.

Article 14

L'État partie dans lequel une action pénale a été engagée contre l'auteur présumé de l'infraction en communique, conformément à sa législation, le résultat définitif au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui en informe les autres États intéressés.

Article 15

1. Les infractions définies aux articles 2, 3 et 4 de la présente Convention sont de plein droit comprises comme cas d'extradition dans tout traité d'extradition conclu entre États parties. Les États parties s'engagent à comprendre ces infractions comme cas d'extradition dans tout traité d'extradition à conclure entre eux.

2. Si un État partie qui subordonne l'extradition à l'existence d'un traité est saisi d'une demande d'extradition par un autre État partie avec lequel il n'est pas lié par un traité d'extradition, il a la latitude de considérer la présente Convention comme constituant la base juridique de l'extradition en ce qui concerne ces infractions. L'extradition est subordonnée aux autres conditions prévues par la législation de l'État requis.

3. Les États parties qui ne subordonnent pas l'extradition à l'existence d'un traité reconnaissent ces infractions comme cas d'extradition entre eux dans les conditions prévues par la législation de l'État requis.

4. Entre États parties, les infractions sont considérées aux fins d'extradition comme ayant été commises tant au lieu de leur perpétration que sur le territoire des États tenus d'établir leur compétence en vertu de l'article 9 de la présente Convention.

Article 16

La présente Convention n'affecte pas :

a) Les règles relatives à la responsabilité internationale des États;

b) Le droit des conflits armés et le droit international humanitaire, y compris les dispositions relatives au statut de combattant au de prisonnier de guerre.

Article 17

1. Tout différend entre deux ou plusieurs États parties concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention qui n'est pas réglé par voie de négociation est soumis à l'arbitrage, à la demande de l'un d'entre eux. Si, dans les six mois qui suivent la date de la demande d'arbitrage, les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur l'organisation de l'arbitrage, l'une quelconque d'entre elles peut soumettre le différend à la Cour internationale de Justice, en déposant une requête conformément au Statut de la Cour.

2. Tout État peut, au moment où il signe la présente Convention, la ratifie ou y adhère, déclarer qu'il ne se considère pas lié par les dispositions du paragraphe 1 du présent article.

Les autres États parties ne sont pas liés par lesdites dispositions envers un État partie qui a formulé une telle réserve.

3. Tout État partie qui a formulé une réserve conformément aux dispositions du paragraphe 2 du présent article peut à tout moment lever cette réserve par une notification adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Article 18

1. La présente Convention sera ouverte à la signature de tous les États, jusqu'au 31 décembre 1990, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

2. La présente Convention sera soumise à ratification. Les instruments de ratification seront déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

3. La présente Convention sera ouverte à l'adhésion de tout État. Les instruments d'adhésion seront déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

Article 19

1. La présente Convention entrera en vigueur le trentième jour qui suivra la date de dépôt auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies du vingt-deuxième instrument de ratification ou d'adhésion.

2. Pour chacun des États qui ratifieront la Convention ou y adhéreront après le dépôt du vingt-deuxième instrument de ratification ou d'adhésion, la Convention entrera en vigueur le trentième jour après le dépôt par cet État de son instrument de ratification ou d'adhésion.

Article 20

1. Tout État partie pourra dénoncer la présente Convention par voie de notification écrite adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. La dénonciation prendra effet un an après la date à laquelle la notification aura été reçue par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Article 21

L'original de la présente Convention, dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sera déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui en fera tenir copie certifiée conforme à tous les États. En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont signé la présente Convention.

SOURCES

SOURCES ORALES

Amenan Kouamé: « Entretien avec Marc Robyn », les 08 et 09 juillet 2014, à Colonge en Allemange.

SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES PERSONNELLES

Archives personnelles de Marc Robyn : *acte d'engagement sous régime contractuel au service de la République du Congo,* Bruxelles le 20, février 1965.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES(CADN)

- **Sources utilisés**
  - Série 322PO/1 Ambassade de France à Kinshasa

Il s'agit de toutes productions provenant de l'ambassade de France à Kinshasa et du consulat de France à Élisabethville. Ces dossiers contiennent des productions de différentes institutions diplomatiques françaises, mais aussi militaires présentes au Congo depuis 1960. Elles ont toutes été répertoriées et réunie sous les archives de l'ambassade de France à Kinshasa.

- **322PO/1/14 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 14 : « Rapport de fin de mission d'André Ross », Ambassade de France au Congo, avril 1974-mars 1979.

- **322PO/1/16 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322/PO/1, carton 16 : « Note, concernant l'affaire katangaise ». ambassade de France aus Congo, 10 janvier 1962

CADN, Kinshasa Série 322 PO/1, carton 16 : « Fiche 252 293/295, du 10 avril 1961 Léopoldville », NR 1054, Diplomatie.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton 16 : « Attitude du Gouvernement français à l'égard du Katanga », Note a/s. p. 1, n°/AL, du 6 octobre 1961

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, cartons 16 : « Ambassade de France, note du 22/01/1962 »,

CADN, Kinshasa Série 322PO/ 1, carton 16 : « Affaire katangaise », Agence congolaise d'information 6 juillet 1962

CADN, Kinshasa Série 322/PO/1, carton 16 : « Affaire katangaise », note du 22 janvier 1962, Ambassade de France à Léopoldville, p 1

CADN, Kinshasa Série 322po/1, carton 16 : « Attitude du Gouvernement français à l'égard du Katanga », Note a/s., n°/AL, 6 octobre 1961.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 16 : « Agence congolaise d'information », coupures de presse 6 juillet 1962, sans titre ni auteur.

CADN, Kinshasa Série 322po/1, carton 16 : « dénonciation de saisie-arrêt », lettre n° 113/AL, Ambassade de France à Léopoldville, ministères des Affaires étrangères, 29 janvier1962.

- **322PO/1/18 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 18 : « Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogation de trente mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961 », Nations unies, Conseil de sécurité, S/4790 du 14 avril 1961.

- **322PO/1/33 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, Carton 33 : « Rapport sur l'affaire Trinquier », Consulat de France, Agence d'Élisabethville, télégraphe 2587 et 2773, au ministère des Affaires étrangères.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 33 : « La lettre de M. Jacques Sidos à M.Thyssen ».

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, Carton 33 : « Note sur mon séjour à Élisabethville 4 au 10 novembre 1961 », Léopoldville le 13 novembre 1961.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 33 : « Katanga, Affaire trinquier », note des ministres Munongo et Kibwe et du colonel Weber, au Colonel Trinquier, Elisabethville, 1 mars 1961, p 1.

CADN, Série 322PO/1 Kinshasa, carton 33 : « s/a. Voyage à Elisabethville de M. Bouffandeau, 4 au 10 novembre 1961 », n°1471/AL, Ambassade de France à Léopoldville, ministère des Affaire étrangère, Léopoldville le 13 novembre 1961.

- **322PO/1/37 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 37 : « Des opérations militaires dans la région de Fizi et Baraka », note n°414/AL, Jacques Videlier, consul, général de France à Élisabethville, au ministère des Affaires étrangères. 23/12/1965.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton 37 : « La situation politique au Katanga », note n 352 du 10/11/ 1965, Jacques Videlier à monsieur, le ministre des Affaires étrangères, p 2.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 37 : « Nouvelles tentatives contre M. Munongo », Ambassade de France à Léopoldville, le consul général de France au ministre des Affaires étrangères, 17 février 1961.

- **322PO/1/45 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 45 : « situation au Saba », note n° 910-12, du, de Vidal, consul de France au Shaba, à André Ross, Ambassadeur de France au Zaïre, 11 juin 1977.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton 45 : « la chronologie détaillée de l'affaire de Kolwezi du 13 au 31 mai 1978 », note n°395/DAM, André Ross, ambassade de France au Zaïre, Ministère des Affaire Etrangères, Direction des Affaires africaines et malgaches, 16 juin 1978.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 45 : « Dépêche d'actualité, A/S, le Zaïre, le blanc soviétique et les évènements du Shaba », n°8/DA-DAM, André Ross, Ambassade de France au Zaïre, ministère des Affaires étrangères, 8 avril 1978.

CADN, Kinshasa Série 3223/PO/1 carton 45 : « Etude sur les évènements de Kolwezi », note n°556/DN1, André Ross ambassadeur de France au Zaïre, ministère dews Affaires étrangères, 9 août 1978.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton 45 : « Prolongation diplomatique des évènements du Shaba » n° 13/DA-DAM, André Ross, ambassade de France, ministère des Affaires étrangères 28 juin 1978.

- **322PO/1/46 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 46 : « nouvel enjeu pour l'occident : l'Afrique australe », Lénine cité par Gille Sences, Coupure de presse, s.d ni auteur n.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 46 : « l'Occident n'a pas retenu la leçon de l'Angola », Gilles Senges, interview de Jeremias, Chitunda, secrétaire à l'information de l'UNITA, bordereau d'envoi, 280/AF, Consulat de France à Lubumbashi, 22 septembre 1979.

- **322PO/1/49 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 4 : « En Afrique centrale, le grand «safari rouge» », Coupure de presses, *Le Figaro*, 8 Avril 1977.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49, sous dossier presse Guerre du Shaba : « condamnation prudente à Moscou », Coupure de presse, s.a, daté du 13 avril 1977.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49 : Coupure de presse, *Le monde* du 12 Avril 1977.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49 : « Les mensonges giscardiens », Coupure de presse, *Le Quotidien de Paris* du 13 avril 1977, Kinshasa.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49 : « La polémique s'envenime entre Kinshasa et Luanda », *Le Monde* du 12 mars 1977, p 3, Kinshasa.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 49 : Coupures de presses, *Le Figaro* du 21 avril 1977, s.a, s.p.

CADN, Kinshasa 322PO/1, carton 49 : « Papa noël Castro débarque en Afrique », Yves-Guy Berges, coupures de presses, *Dernière heure*, du 20 Mars 1977, s.p.

- **322PO/1/50 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50 : « Des témoignages sur la présence effective des cubains », *AZAP* 26 mai, 1978.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50 : « Opération Colombe, la maison blanche dénonce la responsabilité de l'URSS, RDA Cuba et l'Angola dans l'invasion du Shaba », *Agence zaïroise de presse,* 31 mai 1978.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50 : sous-chemise 2ème guerre du Shaba, « Mobutu recrute, violent accrochage hier près de la cité minière du Shaba entre légionnaires et rebelles », Coupure de presse, du 26 mai 1978

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50, sous-chemise 2ème guerre du Shaba, « Réactions, Mauritanie, l'incroyable agression, la presse ouest-allemande ; le cuivre du Zaïre au secours du rouble », *L'AZAP* 17 mai 1978, p 6-8

CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton, 50 : « le continent de la guerre froide », Coupures de presse Yves Chazourne, *Le quotidien de Paris,* s.d.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50 : « Washington : l'OTAN pour une réponse occidentale à la présence militaire soviéto-cubaine en Afrique », *AZAP*, 30 mai 1978, s.a.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 50 : « l'Europe devrait prendre conscience des méfaits de la coalition Russo-cubaine », *AZAP*, 26 mai 1978,

CADN, 322PO/1, carton 50 : « Mobutu recrute, violent accrochages hier près de la cité minière du Shaba entre légionnaire et rebelles », Coupure de presse,

CADN, 322PO/1, carton 50 *:* « des témoignages sur la présence effective des Cubains », Agence zaïroise de presse (*AZAP)*, 26 mai 1978, p 1.

- **322PO/1/51 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 51 : « La Force Inter Africaine au Shaba ». Bilan, N° 450/DAM.3, Albert Thabault, ambassadeur de France au Zaïre Kinshasa, 6 septembre 1979, p 4.

- **322PO/1/56 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 56 : « La stratégie des rebelles », coupures de presse, s.d ni auteur.

- **322PO/1/60 Kinshasa, Ambassade**

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 60 : « Note pour la direction d'Afrique », ministère des Affaires étrangères (France).

CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton 60 : « Coupures de presse sans date émanant de *Congopresse*

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 60 : « Note au ministre des affaires Etrangères française sur l'état actuelle de l'armée congolaise », note N°,1271/AL, M. Pierre-Etienne, Gurffaz chargé d'affaires de France au Congo, ministère des Affaires étrangères.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 60 : « Note de Gardiner ancien commandant des troupes ghanéennes de l'Opération des Nations unies au Congo », au Secrétaire général des Nations unies.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1 carton 60 : « Bases belges du Congo », Note ministère des Affaires étrangères (France), n° 328, A.S, Paris le 12 mai 1961.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 60 : « L'état actuelle de l'armée congolais », Courrier n°1271/AL, Ministre des Affaires estrangères français, Direction des affaires politiques Afrique-Levant.

- **322PO/1/80 Kinshasa, Ambassade**

CADN, 322PO/1, carton 80 : « situation économique du Zaïre : incidence des opérations militaires du Shaba » ambassade de France au Congo, Monsieur le Directeur des relations économiques extérieures 1ère sous-direction, 17 mai 1977.

CADN, Kinshasa Série 322PO/1, carton 80 : « l'économie du Zaïre », note P.B/F.P Ambassade de France au Zaïre, 1er juin 1977.

- **Sources consultés et non cité dans la thèse**
  - Série 322PO/1 Ambassade de France à Kinshasa

- *322PO/1/15 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/31 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/32 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/34 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/35 Kinshasa, Ambassade*

- *322PO/1/38 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/43 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/44 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/48 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/49 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/50 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/51 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/52 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/65 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/81 Kinshasa, Ambassade*
- *322PO/1/82 Kinshasa, Ambassade*

➢ Série, 117PO/2 Ambassade de France à Brazzaville

Il s'agit des productions françaises au Congo-Brazzaville rassemblées par l'ambassade de France à Brazzaville. Elles contiennent des documents sur le Congo belge et des évènements qui s'y déroulent.

- *117PO/2/97, Brazzaville*
- *117PO/2/100, Brazzaville*
- *117PO/2/101, Brazzaville*
- *117PO/2/102, Brazzaville*
- *117PO/2/113, Brazzaville*
- *117PO/2/114, Brazzaville*

➢ Serie D Ambassade de France à Bruxelles

Production de l'ambassade de France à Bruxelles, production sur la situation politicomilitaire au Congo Kinshasa.

- *122PO/D/79, Bruxelles*
- *122PO/D/80, Bruxelles*
- *122PO/D/81, Bruxelles*
- *122PO/D/117, Bruxelle*

ARCHIVES DU SHDN VINCENNES

- **Fonds utilisés**
  - Serie S

Cette série correspond aux productions de l'Etat-Major des armées et de tous les organismes qui y sont rattachés.

- *Dossier 13S31: Togo-Zaïre 1974-1978*
- *Dossier 14S sous-dossier 292: Zaïre 1964-1965*

SHDN Vincennes, Série S, dossier 14S, sous dossier 14S292 : « Rapport annuel 1964 n°29/AM, Forces armée », l'Attaché des forces armées de France à Léopoldville, ministère de la défense, 25 janvier 1965

SHDN Vincennes, S, dossier 14S, sous dossier 14S292 : « 250 contras qui arrivent à expiration entre décembre et février ont fini par être renouvelés pour 6 mois » p 8, l'Attaché militaire de France, Rapport Annuel 1966.

  - Serie T

Cette serie rassemble les productions de l'état-major de l'armée de terre et de ses organismes rattachés.

- **10T761; Congo 1964**

SHDN, Vincennes ; T, carton 10T761 : note du Consul de France à Luanda au ministre des Affaires étrangères de France daté du 28 avril 1967,

SHDN, Vincennes, T, carton 10T761 : Note n°251/A1, Consul de France à Luanda, Direction d'Afrique-Levant, 28 avril 1964.

- *10T762; 1965*
- *10T763; Zaïre 1961*

SHDN Vincennes, T, carton 10T763 : Bulletin quotidien de renseignement, n°125, Tel, n°10636/DN/CER/CLD/C.D, Colonel Pechbety.

SHDN, Vincennes ; T, carton 10T763 : « Note d'information, n°60/CNL/FA/S », l'Attaché des forces armées (AFA), Kinshasa le 6 août 1966.

SHDN, Vincennes T, carton 10T763 : « recrutement parallèle de mercenaires pour le compte de Thombistes » Courrier n° 77/CNL/FA/S, l'Attaché des forces armées France, le Lieutenant-colonel Aron

SHDN Vincennes T, carton 10T763 :« élément d'ambiance dans le cadre du règlement du problème des mercenaires, résolution adoptée par la 1ère session du comité spécial sur les mercenaires », n° 187/CNL/FA/CD, l'Attaché militaire France, du 20 novembre 1967.

SHDN Vincennes, T, carton 10T763 : « Bulletin quotidien de renseignement, n°125, Tel, n°10636/DN/CER/CLD/C.D, l'attaché militaire Colonel Pechbety.

SHDN Vincennes, T carton 10T763 : « Liste des mercenaires déjà recrutés », n°77/CNL/FA/S, des forces armées (AFA), Lieutenant-colonel Aron, ministère de la Défense, 30 août 1966.

- **10T764 : 1964**

SHDN Vincennes, Série T carton 10T764 : « Point sur les mercenaires », Lettre adressée au premier ministre français par la S.D.E.C.E, Réf, D37078/N, Attaché des forces armées de France à Léopoldville, 20 novembre 1964.

SHDN Vincennes, T, carton 10T764 : « Congo Léopoldville », S.D.E.C.E Réf, D351134/N, du 21 août 1964.

SHDN Vincennes, T, carton 10T764 : « l'Afrique noire en 1964 », Secrétaire générale de la Défense nationale, Centre d'exploitation du renseignement Note d'information, n° 5.131/DN/CER/BD/S, exemplaire n°97/105, Paris le 11 janvier 1965.

SHDN Vincennes, T, carton 10T764 : « RDC Léopoldville Emploi des mercenaires », S.D.E.C.E, n° D36727/N, 05 novembre 1964.

SHDN Vincennes, T, carton 10T764 : « la situation militaire au Congo/Kinshasa", bulletin de renseignement, n°187/CNL/FA/SD, Afrique Noire, Attaché militaire.

SHDN Vincennes, T carton 10T764 : « Point sur les mercenaires », lettre Réf, D37078/N, Attaché des forces armée, S.D.E.C.E. n 541, 20 novembre 1964.

SHDN Vincennes, Sétie T carton 10T764 : « Congo Léopoldville », Réf, D35134/N, S.D.E.C.E, État-major des armées, EMA DV. /REN. (2ex), 21 août 1964.

SHDN Vincennes, Sétie T, carton 10T764, « République fédérale du Congo, malaise au sein de l'armée », D28866/N, extrait BRH 2ème partie, Réf, RFC/AR/ER/82, l'Attaché des forces armées au Congo, S.D.E.C.E, 11 décembre 1963.

SHDN Vincennes, Sétie T carton 10T764 : « Congo Léopoldville », Réf, D35134/N, S.D.E.C.E, État-major des armées, EMA DV. /REN. (2ex), 21 août 1964.

SHDN Vincennes, Sétie T, carton 10T764 : « l'Afrique noire en 1964 », Note d'information n°5.131/DN/CER/BD/S, exemplaire n°97/105, Secrétaire générale de la Défense nationale, Centre d'exploitation du renseignement, 11 janvier 1965.

SHDN Vincennes, Sétie T carton 10T764 : « RDC Léopoldville Emploi des mercenaires », n°D36727/N, destinataires, n 541, S.D.E.C.E, Premier ministre français, 5 novembre 1964,

SHDN Vincennes, Série T, carton 10T765 : « renseignements sur l'armée congolaise, organisation, effectifs, aides militaires étrangères belge et italienne », emploi de mercenaires 1962-19667; 1969-1972.

SHDN Vincennes, Sétie T, carton 10T76 : « Afrique Noire, la situation militaire au Congo/Kinshasa », Bulletin de renseignement, n°187/CNL/FA/SD, Attaché militaire.

- Serie Q

Production du Secrétariat général de la défense nationale et de ses organismes rattachés.

- *6 Q50; Congo belge 1951-1965*

SHDN Vincennes, Série, 6Q50, dossier 4 : « Relations du Katanga oriental avec le gouvernement central », Télégramme, Affaires étrangères n°55/8559, 27, Ambassade de France à Léopoldville, ministère de la Défense, avril 1964.

SHDN Vincennes, Série, 6Q50, dossier 4 : «À la veille de l'indépendance, la Force publique comptait 23 000 hommes repartis après le 30 juin en 6 bataillons de gendarmerie, une par provinces », Rapport annuel de l'AFA, français, rapport annuel 1964 n°29/AM

- **Fonds consultés mais non cités dans la thèse**
  - Serie S

Cette série correspond aux productions de l'Etat-Major des armées et de tous les organismes qui y sont rattachés.

- *Carton 13S31: Togo-Zaïre 1974-1978*
- *Dossier 14S sous-dossier 292: Zaïre 1964-1965*
- *Dossier 293 ; Zaïre 1967-1976*
    - **Serie R**

Cette série concerne les documents produits par le Cabinet du ministère de la défense et de ses organismes rattachés.

- **15R140 Zambie 1979, Zaïre 1978**
    - Serie Q

  Elle regroupe, les productions du Secrétariat général de la défense nationale et de ses organismes rattachés.

- *3Q1116*
- *3Q1368; 1981*
- *4Q125; sous-dossier*
    - ✓ *C4 pays indépendants et divers 1945-1947*
    - ✓ *Dossier 1, Zaïre 1959-1980*
- *6 Q50; Congo belge 1951-1965*
- *9Q2/33 ; Dossier 3 Belgique 1959-1978 Production de l'attaché militaire français.*
- *9Q2/64; Portugal 1960-1978*
- *9Q5/97; 1953-1969 Note d'information du CER sur l'Afrique noire.*
- *9Q5/99; 1956-1977*
- *9Q5/106; 1959-1981*
- *9Q5/108*
- *9Q5/142*
- *9Q5/143 ; Zaïre économie 1974-1985; 1977-1981*
- *9Q5/145;*

ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE BELGIQUE

- **Les fonds utilisés dans la thèse**
  - Série 18.882 IX

ADB; Série 18.882IX, liasse A-61 mercenaires : « Note au ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur » Comte, J. D'Ursel entrevues avec les journalistes rentrés de Kisangani, doc N°P/CRDT, du 19 juillet 1967, p 1.

ADB; *Série 18 882IX, liasse A61* : « liste des mercenaires disparus ou morts après le 5 juillet 1967 au Congo.

ADB; *Série 18.882IX, liasse, A61* : « Entrevue avec les journalistes rentrés de Kisangani », le ministre plénipotentiaire belge, note n°P/CRD du 19 juillet 1967

ADB; Série 18.882IX, liasse A61 : « note n° d'ordre 2968, annexes 2 CI : Paul Bihin ambassadeur de Belgique Ambabel Kigali, Pierre Harmel ministre des Affaires étrangères Bruxelles Kinshasa 23 octobre 1967

ADB; Série 18.882IX, liasse Katanga-Congo-mercenaires : « Le dilemme des mercenaires : évacuer le Congo avec l'aide de la Croix-Rouge ou quitter Bukavu pour aller plus loin », Raoul Dewael, octobre 1967

ADB; *Série 18.882IX, liasse, A61* : « Entrevue avec les journalistes rentrés de Kisangani », le ministre plénipotentiaire belge, note n°P/CRD du 19 juillet 1967

  - Série 18.802/199

Cette production est relative au protectorat au Ruanda-Urundi et à la colonie congolaise, Fond P/CRU (Congo-Ruanda, Urundi)

ADB; *Série 18 802, liasse 166/4* : « télégramme, pour chiffre à Delbelonu », réf. P/CRU/CO/S.3572, Pierre Harmel ministre des Affaires étrangères, du 11 septembre 1967

- **Les fonds consultées mais non cité dans la these**
  - Série N°14.622

Il s'agit des productions du consulat de Belgique à Salisbury sur le Congo entre 1960-1962

- *Liasse, P2 monsieur Harmmadjkölj*
- *Liasse, Congo*
  - Série 18.802
- *Liasse, 166/4*
- *Liasse, 1D/129*
- *Liasse, 18.802/108/13/7*
- *Liasse, 18.802/108/3/6*

  - Série 18.802/199

Il s'agit de dossier relatif au protectorat et à la colonie congolaise, Fond P/CRU (Congo-Ruanda, Urundi).

- Liasse, 1D/129

  - Série 18.882VI

Productions belges sur le Congo et particulièrement sur le contentieux belgo-congolais, durant l'année 1964.

- *Liasse, contentieux belgo-congolais*
- *Liasse, Aide aux rebelles 1964-1965*
- *Liasse, 12/2/2*
- *Liasse, 12/2/3*
- *Liasse, 12/2/6/1*
- *Liasse, Evacuation des mercenaires, Phase I et II*
- *Liasse, Evacuation des mercenaires, Phase III*

  - Série 18.882VII

Ce dossier est constitué des documents sur les troubles au Congo 1964-1965 et sont des productions des services belges et de l'ambassade de Belgique au Congo

- *Liasse, 11/1/1*
- *Liasse ,11/1/2*
- *Liasse ,11/1/3*
- *Liasse, THIASE IV*

SOURCES ET DOCUMENT DES NATIONS UNIES

❖ Productions de l'Assemblée nationale

Assemblée générale ; « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires », adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution A/RES/44/34, du 4 décembre 1989, *https://undocs.org/fr/A/RES/44/34*, consulté le 17/04/2020.

Assemblée générale de l'ONU, « Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires », Résolution 44/34 du 4 décembre 1989 de *https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/INTRO/530*, consulté le 05/08/2018.

Assemblé générale, « Résolution 142 du 7 juillet 1960 »: 1960 *S/4377*, adoptée à la 872ème séance, *https://undocs.org/S/RES/142 (1960)*, consulté le 25/05/2019.

Assemblée générale : « Résolution 145 du 22 juillet 1960 », adopté à la 879ème séance, *www.un.org/fr/document*, consulté le 25/05/2019.

Assemblée générale : « L'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », 60ème session résolution A/60/263, le 17/08/2005, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/464/33/pdf/N0546433.pdf?OpenElement*, consulté le 08/06/2018.

Assemblée générale des Nations Unies : « Lettre au secrétaire général, le 16 septembre 1960, par le vice-ministre des Affaires étrangères de l'Union des républiques socialistes soviétiques », A/4495 du 17 septembre 1960, p1, consulté sur le site, le *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/224/40/pdf/N6022440.pdf?OpenElement*, consulté le 19/05/2020.

Assemblée généraledes Nations-Unies ; « Résolution adoptée par l'assemblée générale, Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination », *A/RES/51/83*, Cinquante et unième session point 109 de l'ordre du jour, 28 février 1997, p 2, *https://documents-dds-*

ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N97/770/60/pdf/N9777060.pdf?OpenElement, consulté le 05/02/2018.

Assemblée générale des Nations-Unies : « Élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires ». *A/35/655*, sur le site, *https://undocs.org/fr/A/RES/35/48*, consulté le 15/05/2020.

❖ **Productions de la commission des droits de l'homme**

Commission des Droits de l'Homme : « Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples », *https://www.ohchr.org/FR/Issues/Mercenaries/WGMercenaries*, consulté le consulté le 17/06/2020.

Commission des Droits de L'homme : « Rapport sur la question de l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », Point 7 de l'ordre du jour provisoire, présenté par le Rapporteur spécial, M. Enrique Bernales Ballesteros, conformément à la résolution 1995/5et à la décision 1996/113 de la Commission des droits de l'homme, *E/CN.4/1997/24*, 20 février 1997, Cinquante-troisième session p 25, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G97/105/94/pdf/G9710594.pdf?OpenElement*, consulté le 08/05/2018.

❖ **Productions du Conseil de sécurité**

Conseil de sécurité : « Convention internationale contre le recrutement, le financement l'utilisation et l'instruction des mercenaires », *72ème séance plénière de l'Assemblée générale, résolution A/RES/44/34* du 4 décembre 198, *https://undocs.org/fr/A/RES/44/34*, consulté le 05/08/2018.

Conseil de sécurité : « Deuxième rapport présenté au secrétaire général par son représentant spécial au Congo, M. RaeshwarDayal » S/4557 du 02 novembre 1960, consulté sur le site, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/NL6/000/77/pdf/NL600077.pdf?OpenElement*, consulté le 15/05/2018.

Conseil de sécurité : « Premier rapport du secrétaire général sur la mise en application de la résolution S/4387 du conseil de sécurité en date du l4 juillet 1960 », S/4389, 18 juillet 1960,

https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/171/02/pdf/N6017102.pdf?OpenElement, consulté le 28/05/2018.

Conseil de sécurité : « Rapport adressé au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo au sujet de la situation de guerre civile au Katanga et de l'action menée par les Nations Unies en exécution de la résolution adoptée par le *Conseil de sécurité S/4791 1961, du 15 avril 1961* », p 1-8, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/105/55/pdf/N6110555.pdf?OpenElement*, consulté le 05/02/2019.

Conseil de sécurité : « Rapport adressé au secrétaire général par le fongrionnaire chargé de l'opération des Nations unies au Congo au sujet de la situation concernant l'application des résolutions du conseil de sécurité en date des 21 fevrier et 24 novembre 1961 », *S/5053/Add. 11,https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N62/178/58/pdf/N6217858.pdf?OpenElement*, consulté le 19/05/2017.

Conseil de sécurité : « Rapport adresse au secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo concernant l'interrogatoire de trente mercenaires appréhendés a Kabalo le 7 avril 1961 », *S/4790*, 14 avril 1961, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/014/98/pdf/N6101498.pdf?OpenElement*, consulté le 19/05/2019.

Conseil de sécurité : « Rapport adressé au secrétaire général par le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations unies au Congo au sujet de la situation concernant l'application des résolutions du Conseil de sécurité en date des 21 février et 24 novembre 1961, intitulé, Évolution de la situation au Katanga entre le 26 novembre 1962 et le 4 janvier 1963 », S/5053/Add.14, 11 janvier 1963, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N63/007/24/pdf/N6300724.pdf?OpenElement*, consulté le 06/11/2018.

Conseil de sécurité : « Rapport du secrétaire général sur le retrait de la force des Nations-Unies et d'autres aspects de l'opération des Nations-Unies dans ce pays », *S/5784* du 29 juin 1964,57p,*https://documents-dds-*

ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N64/144/21/pdf/N6414421.pdf?OpenElement, consulté le 02/05/2019.

Conseil de sécurité, « Rapport du fonctionnaire charge de l'opération des nations unies au Congo au secrétaire général concernant la mise en application du paragraphe A-2 de la résolution du conseil de sécurité du 21 février 1961 » *S/4940*, 14 septembre 1961, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/215/76/pdf/N6121576.pdf?OpenElement*, consulté le 06/11/2018.

Conseil de sécurité : « Rapport sur la question de l'utilisation des mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », Enrique Bernales Ballesteros, Rapport *E/CN.4/1998/31* du 27 janvier 1998, *https://documents-dds.ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G98/102/98/PDF/G9810298.pdf?OpenElement*, consulté le 05/5/2018.

Conseil de Sécurité : « Rapport sur la question de l'utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », présenté par le Rapporteur spécial, M. Enrique Bernales Ballesteros (Pérou), conformément au mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 1987/16 de la commission des droits de l'homme, E/CN.4/1988/14, 20 janvier 1988, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G88/101/67/pdf/G8810167.pdf?OpenElement*, consulté le 02/05/2019.

Conseil de Sécurité : « Résolution 142 du 7 juillet 1960 », Archives des Nations unies, Bureau pour l'Europe à Genève.

Conseil de Sécurité : « Résolution 143 du 14 juillet 1960, S/4387 », *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/171/02/pdf/N6017102.pdf?OpenElement*, consulté le 02/05/2019.

Conseil de sécurité : « Résolution adoptée par le conseil de sécurité à sa 873ème séance, le 13 juillet 1960, sur la question du Congo », *S/4387*, 14 juillet 1960, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/171/02/pdf/N6017102.pdf?OpenElement*, consulté le 16/05/2020.

Conseil de sécurité : « Résolution adoptée par le Conseil de sécurité S/4405 », le 22 juillet 1960,*https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/177/12/pdf/N6017712.pdf?OpenElement*, consulté le 25/08/2020.

Conseil de sécurité : « Résolution 145 sur la question du Congo, 1960, adoptée le 22 juillet 1960 », *S/4405*, Archives des Nations Unies Genève, et sur *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/177/12/pdf/N6017712.pdf?OpenElement*, consulté le 05/02/2019.

Conseil de sécurité : « Résolution du 21 février 1961 », (S/4741) documents officiels du Conseil de sécurité, 942ème séance, *https://undocs.org/en/S/RES/161(1961)*, consulté le 18/06/2020.

Conseil de sécurité : « Résolution du 24 septembre 1961 », *www.un.org/fr/document*, consulté le 28/07/2018.

Conseil de sécurité ; « Résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 9 aout 1960 en sa 886 séance »,*https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N60/190/13/pdf/N6019013.pdf?OpenElement*, consulté le 25/08/2020.

Conseil de Sécurité; « Résolution n°226 du 14 octobre 1966 », *https://digitallibrary.un.org/record/112437?ln=en*, consulté le 25/08/2019.

Conseil de sécurité, « Résolution adoptée par le conseil de sécurité à sa 982ème séance le 24 novembre 1961 », S/5002, 24 novembre 1961, *https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N61/284/74/pdf/N6128474.pdf?OpenElement*, consulté 025/06/2017.

Conseil de Sécurité ; « Résolution n°239 (1967) » du 10 juillet 1967, *https://unodcs.org/s/res/239 (1967)*, consulté le 25/08/2019.

Conseil de Sécurité, « Résolution 226 du 14 octobre 1966 », *https://digitallibrary.un.org/record/112437?ln=en*, consulté le 25/08/2019.

Conseil de sécurité ; « Résolutions S/RES/241 », du 15 novembre 1967, article, 3, consulté sur le site, *https://undocs.org/en/S/RES/241(1967)*, consulté le 25/08/2019.

Conseil de Sécurité, « Résolution 912, Réduction des effectifs de la MUNIAR », S/RES/912, 21 Avril 1994, *http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/anex7000.pdf,* consulté le 16/10/2019.

❖ **Production du HCR**

Office of the High Commissioner Human Rights, Economic and Social Council « Resolution 1986/43, Use of mercenaries as a means to violate human rights and to impede the exercise of the right of peoples to self-determination » *http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=105,* consulté le 21/08/2018.

SOURCES DE L'OUA

Organisation de l'unité africaine (OUA), « Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique », CM/817 (XXIX) Annex II Rev.1, 3 juillet 1977, *https://au.int/sites/default/files/treaties/37287-treaty-0009_ _oau_convention_for_the_elimination_of_mercenarism_in_africa_f.pdf,* consulté le 05/08/2018.

OUA ; « Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique ». Libreville, 3 juillet 1977, *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/485?OpenDocument*, consulté le 05/08/2018.

International Committee of the Red Cross, « Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique. Libreville, 3 juillet 1977 », *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/485?OpenDocument* consulté le 25/08/2019.

SOURCES DU CICR

CICR, « Protocole additionnel I aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux », 8 juin 1977, *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/WebART/470-750057,* consulté le 01/8/2012

ICRC ; Traités, « Etats parties, et commentaires » : Consulté *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/485?OpenDocument,* consulté le 06/05/2020.

Comité international de la Croix-Rouge, « Traités, États parties et Commentaires », *https://ihl-databases.icrc.org*, consulté le 27/08/2019.

SOURCE SUD-AFRICAINE

Republic of South Africa, government gazette: *Regulation of Foreign Military Asistance Act*, vol 395 n°18912, CapeTown, 20 may 1998, 5p. Consulté sur le site, *https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Mercenaries/WG/Law/ South Africa,* consulté le 19/06/2009.

SOURCES FRANÇAISE

Ancien Code pénal, section II : des autres atteintes à la défense nationale, article 85 *https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071029&idArticle=LEGIARTI000006489898,* consulté le 27/08/2020.

Assemblée nationale ; *Rapport d'information sur le Rwanda Tom 1*de, n° 1271, du 15 décembre 1998, pp 138-161, consulté sur le site, *http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp,* consulté le 17/08/2020.

M. Marc Joulaud ; « La répression de l'activité de mercenaire » Rapport n°671 fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées par, sur le projet de loi, adopté par le sénat n 607, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 05 mars 2003 ; sur le site, *http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0671.asp.,* consulté le 06/03/2009.

Joulaud Marc : « Rapport n°671 fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées par, sur le projet de loi, adopté par le sénat n° 607, relatif à la répression de l'activité de mercenaire », enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 05 mars 2003. Consulté sur le site, *http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0671.asp,* consulté le 03/05/2009.

« Rapport sur la République Démocratique du Congo Ce que Kabila dissimule : Massacres de civils et impunité au Congo », octobre 1997 Vol. 9, No. 2 (A), consulté sur le site, *https://www.hrw.org/legacy/french/reports/drc1997a/kabila-09.htm#TopOfPage*, consulté le 24/08/2020.

Sénat français ; « Projet de *loi relatif à la répression de l'activité de mercenaires* présenté par M. Alain Richard, ministre de la Défense, au nom de M. Lionel Jospin, Premier ministre, session ordinaire n° 287 de 2001-2002, procès-verbal de la séance du 21 février 2002, enregistré à la présidence du sénat le 4 avril 2002, *https://www.senat.fr/leg/pjl01-287.html.*, consulté le 06/03/2009.

SOURCES AMERICAINES

Rapport de la commission Church, cité par David Antonel, Alain Jaubert et, Lucien Kovalson « *les complots de la CIA, manipulations et assassinat en 1976 »*, pp, 105-112 consulté sur le site, *https://www.lephareonline.net/le-calvaire-et-la-mort-de-patrice-emery-lumumba-suite-et-fin/*, consulté le 10/07/2020

Special National Intelligence Estimate, « Main elements in Congo situation, the problem », Washington, January 10, 19 61, *Foreign relations of the United States, 1961-1963*, Volume XX, Congo crisis, Document 2, consulté sur le site *state.gov/historicaldocuments/frus*, consulté le 20/05/2014.

AUTRES SOURCES

Collection des traités : « Chapitre XVIII Questions Pénales, convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires », New York, 4 décembre 1989, *https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src*, consulté le le 01/06/2020

Humain Rithg Watch : « République Démocratique du Congo:ce que Kabila dissimule : Massacres de civils et impunité au Congo, Rapport octobre 1997 Vol. 9, No. 2 (A) », consulté

sur le site, *https://www.hrw.org/legacy/french/reports/drc1997a/index.htm#TopOfPage*, consulté le 21/08/2020

Human Rights Watch; «World Report 1995 Zaïre», consulté sur le site, *https://www.hrw.org/reports/1995/WR95/AFRICA*, le, 06/05/2020

« La loi fondamentale article 22 », *http://leganet.cd/Legislation/Droit/Public/fondamental/1960.pdf*, consulté le 24/06/2017.

ICRC : Traités : « États parties, et commentaires », Consulté *https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/485?OpenDocument*, consulté le 06/05/2020.

Ministère de l'Economie nationale du Congo Kinshasa : « *Opportunités dans le secteur minier »,https://www.memoireonline.com/04/17/9762/m_Les-fondements-de-lemergence-economique-de-la-Republique-Democratique-du-Congo--defis-et-pe18.html*, consulté le 03/06/2015.

PRESSE

A.B ; « Le Congo belge devient un État souverain », *Le Monde*, du 30 juin 1960, p 8.

AFP ; « Les gendarmes katangais se seraient emparés de la ville de Mutshatsha », *Le Monde*, 30 mars 1977, p.n.c.

AFP ; « Les communiqués sur la visite de M. Lumumba », *Le Monde* n° 4838 du 10 août 1960, p 2.

AFP, « les parachutistes belges contrôlent Tshikapa », *Le Monde*, 27 juillet, 1960, p 2

A.F.P., « Bruxelles décide de retirer 1500 hommes du Congo, *Le Monde*, 30 juillet 1960, p 3.
André Fontaine, « Un premier accord à Léopoldville, la France aurait assuré la Belgique de son appui total », *Le Monde*, n° 4818, 17-18 juillet 1960, p 2
Arnaud de la Grange ; « Zaïre: la débâcle des chiens de guerres », *Le Figaro*, n°16372, 5 avril 1997, p 2.

Airault Pascal ; « Le fiasco du sauvetage de Mobutu au Beau-Rivage », *L'Opinion*, du 18 août 2016.

« Avec les mercenaires slaves de Mobutu », *Paris Match Document*, n°2533, 27 février 1997, p 23-29.

L'AZAP, « Réactions, Mauritanie, l'incroyable agression, la presse ouest-allemande ; le cuivre du Zaïre au secours du rouble », l'*AZAP* 17 mai 1978, p 6-8.

« Congo les « affreux » de la MM (Mission Marissal), *Jeune Afrique* n° 84, du 12-19 mai1962, p 24.

De Vos, Pierre ; « L'épreuve de force est engagée entre M. Lumumba et l'ABAKO », *Le Monde*, n 4839 du 11 août 1960, p 3.

De Vos Pierre ; « Le gouvernement congolais proteste contre l'intervention de parachutistes belges » *Le Monde*, numéro, 4813 du 12 juillet 1960, p 1.

Eugène Mannoni, « Le Congo à l'écran », *Le Monde*, du 30-31 octobre 1960.

Ficatier Julia ; « La conquête du Zaïre était soigneusement planifiée », *La Croix*, 18 avril 1997, p 3

François Alexandre ; « Quelle guerre ? Quel ennemi ? », *Le quotidien de Paris*, du 14 avril, 1977, d.nc.

Hoffherr René ; L'avènement du Congo belge à l'indépendance, *Politique étrangère* Année 1960, p 25-2.

Jacques Isnard ; « Selon le « *New York Times* », la France aurait apporté une aide à Kinshasa », *Le Monde*, 04 mai 1997, p 2-3.

« Je retournerais dans mon pays où on n'a besoin de moi », *Le Figaro*, n 6820 du 2 août 1966.

K. N'Zamba. Afri-Ku-Nyeng : « Zaïre-Angola : les origines de la guerre », *Jeune Afrique* n°857, 10 Juin 1977, pp 15-18, p 16

« L'Égypte se félicite de l'attitude de Rabat et de Paris », *Le monde* du 12 avril 1977, p 3.

« L'opération colombe avait été préparée de longue main contre le Zaïre », *Agence Presse zaïroise*, du 31 mai 1978, p 3.

« Londres contre la sécession du Katanga ; M. Macmillan rejette l'appel à l'aide de M. Tshombé », *Le Monde*, n°, 4813, 12 juillet 1960, p. 3.

« Londres pense que l'ONU doit sauver l'Afrique centrale du Chaos », *Le Monde*, n 4814 du 13 juillet 1960, p 2.

Soudan François : « L'Histoire secrète de la chute de Mobutu », *Jeune Afrique* n° 1910-1911 du 13 au 26 août 1997, p, 20-27.

« Sommet de paris: M. Giscard d'Estaing dénonce la politique des blocs sur le continent », *Le Monde*, 23 Mai, 1978.

« Une méthode chinoise au cœur de l'Afrique », *Jeune Afrique* n° 172, du 24 février 1964.

Virally Michel : « Organisations internationales universelles », *Annuaire français de Droit International*, Année 1960, Volume 6, Numéro 1, p 557-597.

Williame Jean-Claude : « Les deux guerres du Congo : Laurent Désiré Kabila : les origines de l'anabase », *Politique Africaine*, n°72, décembre 1998, p, 68-80

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

André Corvisier : *Dictionnaire d'histoire militaire,* Paris, PUF, 1988, p571

Akehurst M. et S Deter : « Une guerre civile est une guerre entre deux ou plusieurs groupes de citoyens d'un même pays, *Civil war*, Epil, Vol I (1992), 1995, p 597.

Aquarone Marie-Christine, *Les frontières du refus : six séparatismes africains*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, 133p.

Atlas du continent africain : groupe jeune Afrique et édition du Jaguar, 2000, 175p.

Gaston Bouthoul : *Traité de sociologie*, Paris Fayard, 1951, 447p.

Gérard Chaliand et Arnaud Blin, *Dictionnaire de stratégie militaire, des origines à nos jours*, Saint-Armand-Montrond, Perrin, 1998, 795p.

Jacques Huntzinge : *Introduction aux relations internationales* Point, 1987, 384p.

James Rosenau : « Le touriste et le terroriste ou les deux extrêmes du continuum transcendantal », *Études internationales*, juin 1979, 220p.

Jean Baptiste Duroselles : *Tout empire périra : une vision théorique des relations internationales* : Paris Armand Colin, 1997, 125p.

Jean Baptiste Duroselles, Pierre Rénouvin, *Introduction à l'Histoire des relations internationales*, Paris Armand Colin, 12ème édition, 2017, 480p

M. Akehurst et S. Deter « Une guerre civile est une guerre entre deux ou plusieurs groupes de citoyens d'un même pays », *Civil war*, Epil, Vol I (1992), 1995, p 597.

Maurice Vaïsse : *Documents diplomatique français 1960, Tom I (1er Janvier-30 juin 1960)*, Paris Imprimerie nationale, 1995, 963p.

Pean Pierre : *Carnages et guerres sécrètes de grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, p 145.

Pietro Verri : *Dictionnaire du droit international des conflits armés*, Génèse, CICR, 1988, 147p.

Pinto Roger : *Le Droit des relations internationales*, Paris, Payot, 1972, 372p.

Virally Michel ; *Relations internationales et science politique*, Paris, PUF, Les Affaires étrangères 1959, 438p.

OUVRAGES ET DOCUMENTS

LES OUVRAGES GÉNÉRAUX

Amribet Ahmed : « L'OUA et la sécurité en Afrique subsaharienne : Analyse d'une dynamique et ses interférences », Rabat, *Thèse de Doctorat, Université Mohamed V*, 1993, 567p.

Amselle, Jean-Loup, et Elikia M'Bokolo : *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique.* Paris, La Découverte, 2005, 225p.

Aquarone Marie-Christine : *Les frontières du refus, six séparatismes africains*, Paris, Éditions nationales de la Recherche scientifique, 1987, 133p.

Augé Axel et Klaousen Patrick (S/D) : *Réformer les armées africaines, en quête d'une nouvelle stratégie*, Paris Karthala, 226p.

Bagnon Lobry Abel : *Les mercenaires en Afrique*, Paris Univ Européenne, 2017, 256p.

Benchenane Mustapha : *Les armées africaines*, Paris Publisud, 1983, 221p.

Braeckman Colette : *Les nouveaux prédateurs, politique des puissances en Afrique centrale*, Bruxelles, Aden, 2009, 394p.

Cornevin Marianne : *Histoire de l'Afrique contemporaine de la deuxième guerre à nos jours,* Paris, Payot, 1972, p 229.

E.T. Chester Covert: *Progressives, the international Rescue Committee, and the CIA,* Armonk-London, M.E. Sharpe, 1995, 304p.

Kouassi Yao : *les guerres civiles en Afrique*, Thèse de Doctorat d'état, université d'Abidjan Cocody, 2011.

Yao Kouassi : « *La dislocation de l'URSS, l'effondrement du système Est-ouest et le processus de démocratisation en Afrique* », Conférence prononcée le 8 juin 1993 à l'Université de Cocody.

Pierre Guillaume : *Le monde colonial XIX-XXème siècle*, Paris Armand Collin, 2001, 288p

Pierre, Pean : *Carnages et guerres sécrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, 572p.

Pevée Albert : *Place aux noirs*, Bruxelles, Edition Afrique-Asie, 1960, 105p

Renault, André, *Maurice Robert* : *« ministre » de l'Afrique*, Lonrai, Seuil, 2004, 410p.

Sir Thompson Robert (S/D) : *Conflit et guerres civiles dans le monde depuis 1945, les guerres de l'après-guerre*, Paris, Tallandier 340p.

Verschave, François Xavier : *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris Stock, 1998, 379p.

Virally Michel : « Organisation internationales universelles », in *Annuaire français de Droit International*, Année 1960, Volume 6, Numéro 1, p 557-597.

Nziem. Ndaywel Isidore Als : *Images, mémoires et savoirs. Une histoire en partage avec Bogumil Koss Jewsiewicki.* Editions Karthala, 2009, 882p.

LES OUVRAGES ET DOCUMENTS SPECIALISES

LES OUVRAGES ET DOCUMENTS SUR LE CONGO-ZAIRE

Berges Yves-Guy : « Papa noël Castro débarque en Afrique », *Dernière heure*, du 20 Mars 1977, s.d et s.p.

Bouteaud George, Tounaire Hélène : *Le livre noir du Congo*, Paris, Librairie Académie Perrin, 1963, 375p.

Beys Jorge, Gérard-Libois Jules, Verhaegen Benoît : *Congo 1963*, Bruxelles, C.R.I.S.P, 1964, 456p.

Braeckman Colette : « Comment le Zaïre fut libéré », *Le Monde diplomatique*, juillet 1997, p 12-13.

Braeckman Colette, Gauthier de Villiers, et Als : *Kabila prend le pouvoir*, GRIP, 1998, 180p

Breackman Colette, Jules Gérard-Libois, et Als : *Congo 1960, échec d'une décolonisation*, Bruxelles GRIP, 2010, 156p.

Brassart De Pierre ; *Kolwezi 1978 : Au cœur des opérations française et belge au Zaïre*, Paris, Mardaga, 2018, 192p.

Colonel Mambiba-babinza : *Odyssée des évènements de Kisangani-Bukavu 1960-1967*, Zaïre, Département de la Défense nationale, 1973, 143p.

Colonel Kisukula Meitho Abeli : *La désintégration de l'armée congolaise de Mobutu à Kabila*, Paris, L'Harmattan, 1998, 108p.

Coquery-Vidrvitch Catherine, Forest Alain et Harbert Weiss : *Rébellion-Révolution au Zaïre 1963-1965 Tome I,* Paris l'Harmattant, 1987, 237p.

CRISP : « Le nouveau cours de la coopération belgo-congolaise (juillet-octobre 1967) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 383, no. 37, 1967, p 1-23.

De Berchgrave Arnaud : « l'opération colombe avait été préparée de longue main contre le Zaïre », *Agence Presse zaïroise,* du 31 mai 1978, p 3.

De Witte Ludo : *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000, 416p.

De Wulf Léon : « Ommegang », *Mémoires du Congo,* n 42, juin 2017, 52p.

De Tibault Serge de Boesinghe : « Entretien avec Moïse Tshombé », *Le Dossier du Mois* n°9/10, de septembre/octobre 1963, 36p.

Dumoulin Michel, Gijs Anne-Sophie, Plasman Pierre-Luc et Van de Velde Christian (S/D) : *Du Congo belge à la République démocratique du Congo 1960-1965*, Bruxelles P.I.E. Peter Lang 2012, 374p.

Gendebien Paul-Henry : *l'intervention des Nations unies au Congo 1960-1964,* Bruxelles, 2011, 292p.

Hoffherr René : « L'avènement du Congo belge à l'indépendance », *Politique étrangère* Année 1960 p 25-27.

Hochschild Adam : *Les Fantômes du Roi Léopold,* Italie, Belfond, 1998, 440p.

Honorin Michel : « Horreurs et duperies congolaises », *Historia* spécial mercenaires, n 406 bis, p 41-48.

Kayamba Badye Médard : « Le passé des Banyamulenge et la mémoire des autres (1970-2006) », Dans, *Images mémoire et savoir*, 2009, p 461-485.

Maurel, Auguste : *Congo, De la colonisation belge à l'indépendance*, Paris, L'Harmattan, 1992, 352p.

Muhindo Mbavu Vincent : *Le Congo-Zaïre d'une guerre à l'autre de libération en occupation (chronique 1996-Lusaka 1999)*, Paris L'harmattant, 2003, 228p.

Mulundu KyoniKya, *Moïse Kapend Tshombé : Tome I La renaissance du Katanga Victoire posthume*, Paris, Edilivre, 2015, 530p.

Ngbanda Nzambo Ko Atumba Honoré : *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du Maréchal Mobutu*, Paris, Gideppe, 1998, 449p.

Pourtier Roland : « Le Congo (RDC) entre guerre et pillage (The Congo (DRC) amid war and plunder) », *Bulletin de l'Association de Géographes français*, Année 2002, p 251-263.

Mandala Louis : « Politique congolaise (1-5 au 9-6-1963) », *Études congolaises*, n°7, Août-Septembre 1963.

Tshibambe Ngoie Germain et (Als) : *La République Démocratique du Congo, les droits humains, les conflits et la construction/destruction de l'État,* Barcelone, Fundació Solidaritat UB et Inrevés, 2009, 115p.

Vanderstraeten Louis François : *De la force publique à l'armée nationale congolaise, histoire d'une mutinerie, juillet 1960,* Gembloux, J. Duculot, 1993, 613p.

Van Lierde Jean, Gérard-Libois Jules : *Congo 1964*, Bruxelles, CRISP, 1965, 600p.

Van Reybrouck David : *Congo une histoire*, Paris, Actes du Sud, 2012, 864p.

Sander Alain : « Une poignée d'hommes contre l'armée nationale congolaise, Bukavu 1967 », *Raid, n° 30*, Novembre 1988, p 37.

Sidos François Xavier, Frederic P. Miller, Agnes F. Vandome, John McBrewster : *Histoire Militaire du Congo-Kinshasa Force publique, Campagnes de l'État indépendant du Congo contre les Arabo-Swahilis, Armée nationale congolaise, Deuxième guerre du Shaba*, Paris, Alphascript Publishing, 2010, 96p.

Willame Jean-Claude (S/D) : *Lumumba et la Belgique officielle Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Paris, Karthala, 1990, 496p.

Young Crawford : *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, C.R.I.S.P, 391p.

N'Zamba K. Afri-Ku-Nyeng, « Zaïre-Angola : les origines de la guerre », *Jeune Afrique* n°857, 10 Juin 1977, p 16.

LES OUVRAGES SUR LES MERCENAIRES

AFP : « les gendarmes katangais se seraient emparés de la ville de Mutshatsha », *Le Monde*, 30 mars 1977, p.n.c.

Agir ici-Survie : *France-Zaïre-Congo 1960-1997: échec aux mercenaires, Dossiers noirs de la politique africaine de la France* n 9, Paris l'Harmattan, 1997, 176p.

Anonyme : « Du génocide rwandais à la « révolution » congolaise » *Le Monde diplomatique Manière de voir*, n°37, Janvier-Février 1998.

Anonyme : « Nous les « affreux » du Katanga », *Historia* n° 406 bis, Paris Tallandier 1980, p 29.

Anonyme *: « Evolution de la crise congolaise de septembre 1960 à avril 1965 »*, Institut royal des relations internationales, volume XIV, n° 5 à 6, septembre-novembre 1965, 1182p.

Banégas Richard : « De la guerre au maintien de la paix: le nouveau business mercenaire », *Critique internationale*, n 1, Année 1998, p 179-194.

Bart Jean-Pierre : *La fabrique des barbouzes : Histoire des réseaux Foccart en Afrique*, Paris, Nouveau Monde édition 2015, p.45-59.

Bernard Leloup : « Le Rwanda et ses voisins. Activisme militaire et ambitions régionales », *Afrique contemporaine*, vol. 215, n° 3, 2005, p 71-91.

Burchette Wilfred, Roebuck Dereck : *Les putains de l'impérialisme : les mercenaires en Afrique*, Paris, François Maspero, 1977, 272p.

Bruyère-Ostells Walter : *Histoire des mercenaires, de 1789 à nos jours*, Paris, Tallandier, 2011, 270p.

Bruyere-Ostells Walter : « La révolte des mercenaires contre Mobutu en 1967 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 247, n 3, 2012, p 91-104

Bruyere-Ostells Walter : *Dans l'ombre de Bob Denard, les mercenaires français de 1960 à 1989*, Paris, Nouveaux Mondes, 2014, 392p.

Burilion Jacques : *Moise Tshombé abandonné*, Bruxelles, Pierre Meyere, 1969, 194p

Charlier Thierry : « Les mercenaires français au Zaïre », *Raid* n°132, mai 1997, p 17-29.

Chapleau Philippe : Misser François, *mercenaires S.A.*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, 219p.

Colonel Trinquier, Duchemin Jacques et Als : *Notre Guerre Au Katanga*, Paris, La Pensée Moderne, 1963, p.18 et 38.

Courau Christopher : « Profession mercenaire », *Historia*, n°623, Novembre 1998, p.18

Denard Bob : *Le corsaire de la République*, Paris Fixot, édition Broché, 437p.

Hoare Mike: *Congo mercenary*, Colorado, 2008, 318p.

Honorin Michel : *La fin des mercenaires*, Paris Robert Lafont, 1969, 229p.

Honorin Michel : « Horreurs et dupéries congolaises », *Historia* n°406 bis, spécial mercenaires, Paris Tallandier, 1980.

Hubac Olivier : (S/D), *Mercenaires et polices privées, la privatisation de la violence armée*, Paris, Universalis, 2005, 192p.

Korman Remi : « Des délégués du CICR en visite au camp des ex-mercenaires. Shagasha. ICRC delegates are visiting ex-mercenaries camp. *La Revue internationale de la Croix-Rouge, 49ème année, décembre 1967,* p 554-561.

Lantier Jacques : *Le temps des mercenaires,* Loos-les-Lille, Presse de Petits-fils de Léonard Danel, 1969, 310p.

Leluc Alain : « Bob Denard, vingt ans de mercenariat », *Historia* n°406 Bis spécial mercenaires, Paris Tallandier, p 2-13.

Mazure Laurence : « De la lutte contre le communisme à la défense des compagnies minières ; lucrative reconversion des mercenaires sud-africains », *Le Monde diplomatique*, octobre 1996, p 22.

Marguin Jean : « la privatisation des forces armées, une évolution inéluctable », *L'Armemen*t n 69, 2008, p 147-150.

Pasteger Romain : *Le visage des affreux, les mercenaires du Katanga (1960-1964),* Editions Labor, Bruxelles, 2005, 226p.

Renou Xavier, Chapleau Philippe et Al : *La privatisation de la violence, mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché,* Marseille, Agone, 2005, 488p.

Rousseau Thierry, Le Ray Bruno, Pacorel Patrick : *Les nouveaux mercenaires en France la fin des tabous,* 128p.

Schramme Jean : *Le bataillon léopard, souvenir d'un Africain blanc*, Paris, édition J'ai Lu, 1971, 380p.

Shearer David: *Private Armies and Military Intervention*, Adelphi Paper 316, ISS, février 1998, 90p.

Sidos François Xavier ; *Les soldats libres, la grande aventure des mercenaires*, Paris, l'Æncre, 2002, 350p.

Sander Alain : « Une poignée d'hommes contre l'armée nationale congolaise, Bukavu 1967 », *Raid, n 30,* Novembre 1988, p 36-39.

Tercinet Josiane : « Les mercenaires et le Droit international », *Annuaire Français de Droit International* Année 1977 n° 23, p 269-293.

Tullio Trêves : « La Convention de 1989 sur les mercenaires », *Annuaire français de Droits international volume 36*, CNRS, 1990, p 520-535

LES OUVRAGES SUR LES GRANDS LACS

Alexandre François : «Quelle guerre ? Quel ennemi ?», *Le quotidien de Paris*, du14 avril, 1977, d n.c.

Collombat Benoît, David Servenay : *Guerre secrète au Rwanda au nom de la France*, Paris, La Découverte, 2014, 260p.

Dallaire Roméo : *J'ai serré la main du diable, La faillite de l'humanité au Rwanda*, Paris, Libre Express, 2004, 685p.

Misser François : *Vers un nouveau Rwanda? Entretien avec Paul Kagamé*, Bruxelles, Luc Pire, 1995, 121p.

Leloup Bernard : « Le Rwanda et ses voisins. Activisme militaire et ambitions régionales », *Afrique contemporaine*, vol. 215, no. 3, 2005, p 71-91.

Péan Pierre : *Noire fureurs, blancs menteurs Rwanda 1990*, Paris, Pluriel, 2014, 544p.

Reyntjens Filip : *la guerre des grands Lacs, Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 255p.

CITOLOGIE

Anonyme : « Zaïre transition, Guerre, et Droits de l'homme, le blocage du processus de transition », *https://www.hrw.org/legacy/french/reports/zaire/3.htm*, le 09/06/2020.

« Armée de terre, L'opération aéroportée sur Kolwezi (19 mai 1978) », 22/05/2017, *https://www.defense.gouv.fr/terre/actu-terre*, consulté le 22/05/2017.

AFP : « Révélations sur la mort de Lumumba. Un ex-commissaire belge a fait disparaître son corps au Congo en 1961 », *https://www.liberation.fr/planete/2000/05/16/revelations-sur-la-mort-de-lumumba*, consulté le 31/08/2020.

Arseneault Michel : « Vie et mort de Lumumba: Washington, Bruxelles et sa « marionnette », *http://www.rfi.fr/fr/afrique/2017070*, consulté le 09/02/2019.

Ba Amadou Bal : « Patrice Émery LUMUMBA (1925-1961), père de l'indépendance congolaise : l'espoir assassiné », *http://baamadou.over-blog.fr/2018/04/patrice-emery-lumumba-1925-1961*, consulté le 22/06/2016.

Ba Mehdi : « 20ème anniversaire des accords d'Arusha : quand la paix mène au génocide », 05 août 2013, consulté sur le site *https://www.jeuneafrique.com/169305/politique*, consulté le 21/04/2020.

Babunga Benjamin : « Le 3 avril 1977, des soldats français atterrissent au Zaïre pour appuyer le Président Mobutu (Opération Mazurka) », 3 avril 2018, *http://www.babunga.alobi.cd/2018/04/03*, consulté le 25/02/2020.

Babunga Benjamin : « Le 3 février 1965, Laurent-Désiré Kabila rencontre Ernesto Che Guevara pour la première fois à Dar Es Salaam », *http://www.babunga.alobi.cd/2018/02/02/*, consulté le 26/03/2020.

Ballesteros Bernales, Enriquem : « Multinationale de mercenaires », *www.intelligence.ifrance.com/mercenaire.htm*, consulté le 26 /03/ 2008.

Braeckman Colette : « Le jour où tout a basculé », *https://www.lesoir.be/art/*, consulté le 17/05/2020.

Braeckman Colette : « L'Angola règle ses comptes avec Mobutu », mis en ligne le 28/04/1997, consulté sur le site, *https://www.lesoir.be/art/l-angola*, consulté le 07/05/2020

Bagondo Prosper : « Histoire. Le 30 juin 1960, le Congo belge, actuelle RD Congo, accède à la pleine souveraineté. Le début de 57 ans d'un chemin chaotique », *https://www.lepoint.fr/afrique/rd-congo*, consulté le 24/04/2020.

Bukula Érick : « Ce Jour dans l'Histoire: Constitution de l'AFDL », *https://erickshow.skyrock.com/3231179583*, consulté le 24/04/2020.

Brado Jean-Hervél et Pape Marc : « Génocide et crimes de masse, L'expérience rwandaise de MSF, 1982-1997chapitre II : les camps de réfugiés rwandais en Tanzanie et au Zaïre (1994-1995) », *https://www.msf-crash.org/fr/publications/genocide-et-crimes-de-masse*, consulté le 28/09/2020.

Follorou Jacques, « D'anciens militaires français encadreraient des mercenaires au service du pouvoir zaïrois », *Le Monde* du 08 janvier 1997, *https://www.lemonde.fr/archives/article*, consulté le 08/06/2020.

Hugeux Vincent : « Zaïre: l'armée des «déphasés» », mis en ligne le 27/02/1997, consulté sur le site, *https://www.lexpress.fr/informations*, consulté le 12/05/2020.

J. C : « Octobre 90, "opération Noroît" », *https://www.humanite.fr/node/180561*, consulté le 21/04/2020.

« Katanga province leader Moise Tshombe giving medals to soldiers », *https://europeansworldwide.wordpress.com/2018/08/01/the-winds-of-treachery/katanga*, consulté le 03/01/2020.

Kazadi Mudiandambu : « La question congolaise dans les relations interafricaines 1965-1970 », *Mémoire, Université Pédagogique Nationale*, *https://www.memoireonline.com/05/09/2093/m_La-question-congolaise-dans-les-relations-interafricaines-1965-19700.html*, consulté le 01/02/ 2017.

Kiesel Véronique : « Émeutes, pillages au zaïre paras français à Brazzaville », *Le Soir*, 29/01/1993, *https://www.lesoir.be/art/emeutes-pillages*, consulté le 10/06/2020.

« Kinshasa met en demeure les mercenaires de Jean Schramme d'évacuer Bukavu dans les 10 jours », *Le Monde* 16 août 1967, consulté sur le site, *https://www.lemonde.fr/archives/article* le 02/06/2019.

Korman Remi : « Des délégués du CICR en visite au camp des ex-mercenaires. Shagasha. ICRC delegates are visiting ex-mercenaries camp ». *Revue internationale de la Croix-Rouge, 49ème année, décembre 1967, pp.554-561. Photo V-P-RW-E-00077, 10/01/1968, Yves Heller*, consulté sur le site, *https://rwanda.hypotheses.org/960*, consulté le 20/05/2020.

« L'opération Verveine en 1977: maîtrise de la projection de force et diplomatie aérienne », *Cahier de la pensée militaire, https://www.penseemiliterre.fr/l-operation-verveine*, le 02/04/2020.

« Les F.A.R. au Zaïre Shaba I, 1977 », consulté sur le site https*://far-maroc.forumpro.fr/t4483-les-f-a-r-au-zaire-shaba-i-1977*, consulté le 02/04/2020.

Lanotte Olivier : « Chronologie de la République démocratique du Congo / Zaïre (1960-1997) »,*https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document,* consulté le 21/08/2020.

Laroche-Signorile Véronique, « 19 mai 1978 : le récit de l'assaut de Kolwezi » dans *Le Figaro*, 18 mai, 2018, *https://www.lefigaro.fr/histoire/archives/2018,* consulté le 06/02/2020.

Laura Andrieu : « Génocide des Tutsi au Rwanda: 25 ans après, des questions en suspens », *https://www.lefigaro.fr/international/genocide-au-rwanda*, consulté le 21/04/2020.

« Le 5 juillet 1967, le mercenaire belge Jean Schramme, s'empare de la ville de Bukavu et se proclame président de la République démocratique du Congo », *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire,* consulté le 01/04/2020.

Lefort, René : « Après la condamnation à mort de trois Britanniques et d'un Américain. Luanda veut lancer une campagne internationale contre l'envoi de mercenaires en Afrique », 30 juin 1976, *https://www.lemonde.fr/archives/article/1976/06/30/,* consulté le 20/08/2020.

Lucet Christophe : « Rwanda: le jour où l'ONU a décidé de retirer ses soldats », 15/4/2014, *https://www.sudouest.fr*, consulté le 16 /10/2019.

« Mai 1978-mai 2019, il y a 41 ans l'armée française Déclencha l'opération Léopard au Zaïre, Première et deuxième guerre du Shaba (Kolwezi) », *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire/zaire-guerre-de-shaba-kolwezi-mai-juin 1978*, consulté le 06/08/2019.

Malonga Samuel : « Pierre Mulele et sa rébellion paysanne des Maï-Maï », 13 février 2013, *http://www.mbokamosika.com/article-pierre-mulele,* consulté le 08/04/2020

Neretse Emmanuel : « France-Rwanda. Attitude de la France lors de la conquête militaire du Rwanda par le FPR Inkotanyi (1990-1994) », *https://www.musabyimana.net/20190909-10664/*, consulté le 17/08/2020.

Opendo, Mbula-Matari Barthélemy : « D'où sont venu les « affreux », qui ont terrorisé le Congo dans les années 1960, Jean Schramme et Bob Denard », *http://www.congoforum.be/fr/congodetail.asp,* consulté le site le 20/10/2014.

OPS : « Un soulèvement trop hâtif », consulté sur le site, *https://www.orbspatrianostra.com/ops/ops-congo/congo.html/10*, consulté le 05/02/2019.

« Opération « Léopard »: l'intervention française au Zaïre Kolwezi 17 mai-16 juin 1978 », *https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire/zaire-guerre-de-shaba-kolwezi-mai-juin 1978.html#8SOYRMxLQkpuAHAA.99,* consulté le 02/03/2020.

« L'«opération Verveine» en 1977: Maîtrise de la projection de force et diplomatie aérienne », *Cahier de la pensée militaire,* consulté sur le site, *https://www.penseemiliterre.fr/l-operation-verveine*, le 02 avril 2020.

« Première guerre du Shaba » : *https://www.wikiwand.com/fr,* consulté le 25/03/2019

Péju, Marcel : « Vie et Mort de Lumumba », tirés de l'oubli, toilettés et remis en ligne par Jean-Marc Liotier, « *Afrique, Histoire, économie et politique, 1998-2001* » *http://afriquepluriel.ruwenzori.net/rdc-lumumba.htm,* consulté le 02/08/2020.

Pelchat : « Projet de loi relatif à la répression de l'activité de mercenaire, Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères », déposé le 23 janvier 2003, *https://www.senat.fr/rap/l02-142/l02-142.html*, consulté le 19/06/2020.

Pourtier Roland , « Le Congo (RDC) entre guerre et pillage (The Congo (DRC) amid war and plunder) », *Bulletin de l'Association de Géographes Français,* Année 2002 79-2 pp. 251-263, *https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2002_num_79_2_2274#,* consulté le 24/08/2020,

Rémy Jean-Philippe : « les désastreuses aventures du Che au Congo », consulté sur le site, *Le Monde.fr,* consulté le 01/02/2020.

Romanaz Sylvaine : « Les Affreux De l'Ardèche », *https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2020/09/13/les-affreux-de-l-ardeche,* consulté le 25/09/2020.

Smith Stephen : « 6 avril 1994: deux missiles abattent l'avion du président Habyarimana », *https://www.liberation.fr/planete/1996,* consulté le 23/04/2020.

Smith Stephen : « La débâcle du régime de Mobutu et de la France, Paris paie le prix fort de son amitié compromettante avec le dictateur zaïrois », 17 mars 1997, *https://www.liberation.fr/planete/1997/03/17/,* consulté le 22/08/2020.

Smith Stephen : « la chute de Kisangani sonne le glas du pouvoir zaïrois, La 3e ville du pays pillée et abandonnée sans combat par l'armée », *https://www.liberation.fr/planete/1997/03/17,* consulté le 06/04/2020.

« Sommet de paris: M. Giscard d'Estaing dénonce la politique des blocs sur le continent, 23 mai 1978 », *https://www.lemonde.fr/archives/article/1978/05/23/,* consulté le 08/4/2019.

Sonck Jean-Pierre : « Les affreux de Kongolo », *https://www.albertville.be/affreux-kongolo.html,* 20/02/2017.

Sonck Jean Pierre : « la situation du Congo », *http://www.orbspatrianostra.com/ops/ops-congo,* consulté le 20/02/2020.

Sonk Jean-Pierre : « Congo 1964-1965, l'appui aérien aux opérations de reconquête, Création de la 5ème brigade mécanisée », *http://www.orbspatrianostra.com/ops/ops-congo/sonck-appui-aerien.html,* consulté le 02/10/2017.

Stéphany Pierre « 1941-Les misères et les chagrins de l'année la plus noire », *https://www.freebelgians.be/articles/print.ph*p, consulté le 22/01/2020.

Strochlic Nina: « Prisoners in the Congo: 50 Years after the Stanleyville Hostage Crisis », consulté sur le site, *https://www.thedailybeast.com/prisoners,* consulté le 09/04/2020.

Trêvers Tullio : « Organisations des Nations-Unies et organisations internationales, la Convention de 1989 sur les mercenaires », *https://www.persee.fr/doc/afdi*, consulté le 25/08/2019.

Ya Rab Yeshua : « 40e anniversaire des combats de Kolwezi: un hommage rendu au colonel Erulin le 19 mai », *https://www.aumilitaire.com/communaute/topic/3285,* consulté 25/08/2020.

« Zaïre transition, Guerre, et Droits de l'homme, le blocage du processus de transition », *https://www.hrw.org/legacy/french/reports/zaire/3.htm,* consulté le 09/06/2020.

https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire/le-5-juillet-1967, consulté le 03/05/2019.

https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire, consulté le le 01/04/2020.

http://www.passionmilitaria.com/t42642-robert-bob-denard, consulté le 20/02/2020.

https://zululandobserver.co.za/187321/mad-mike-hoare-turns-100, consulté le 27/01/2020.

https://www.babelio.com/auteur/Roger-Trinquier/76080, consulté le 06/01/2020.

https://www.congo-autrement.com/page/congo-histoire/le-5-juillet-1967, consulté le 06/10/2020.

https://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=105, consulté le 17/06/2020.

https://les-yeux-du-monde.fr/actualite/, consulté le 20/04/2020.

Http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2014/07/11/11-juillet-1960-le-katanga-fait-secession/, consulté le 07/03/2016.

VIDEOS

Documentaire : « La vraie histoire de Lumumba », consulté sur, le site, *https://www.youtube.com/watch?v=qr8_-oJ0mLU*, consulté le 12/05/2020.

Documentaire : « Une mort de style coloniale : l'assassinat de Patrice Lumumba », Archives INA, consulté sur le site *https://www.youtube.com/watch?v=29Gy_oD1jIQ*, consulté le 08/01/2019.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES

Carte n°1 : Le Congo en 1960 avec les six provinces……..p14

Carte n 2 : Les richesses minières du Congo et zones de localisations……p33

Carte n 3 : Carte des séparatismes congolais en 1960 et 1961……..p95

Carte n 4, Le découpage électoral du Katanga représentant les différentes parties et territoires……..p96

Carte n 5 : Les sécessions du Katanga et du Kasaï…….....p105

Carte n 6, les rébellions lumumbiste de 1964……..p228

Carte n 7 : les positions mercenaires et celles de l'ANC lors de la bataille de Bukavu….....p289

Carte n 8 : Itinéraire des tigres Katangais au Shaba en 1977……p321

Carte n 9 : Le Congo actuel, carte de la République démocratique du Congo……p361

Carte n°10 : Les pays formant la région des Grands Lacs……...p364

Carte n°11 : Camps de réfugiés rwandais de la région de Bukavu (Zaïre)……..p376

Carte n°12 : Zone d'action des mercenaires français……..p416

LISTE DES PHOTOS

Photo n°1 : Joseph Kasa Vubu, Patrice Lumumba et le roi belge Baudoin :……..…p31

Photo n 2 : Le 5ème bataillon de la Force publique congolaise du camp de Lisolo……..p57

Photo n°3 : Soldats congolais de la Force publique……..p58

Photo n°4 : Le colonel Émile Janssen commandant de la Force publique……p61

Photo n 5: Katanga Province leader Moise Tshombe giving medals to soldiers……...p122

Photo n 6: Mike Hoare……....p124

Photo n 7 : Roger Trinquier……...p126

Photo n 8 : Jean Schramme en 1967 au Congo…….p128

Photo n°9 : Bob Denard au Congo en 1964……...p148

Photo n 10 : les prisonniers irlandais des mercenaires……..p174

Photo n 11 : Le 16 juillet 1960, Débarquement des Premiers Casques bleus

de L'opération ONUC au Congo…….p180

Photo n°12 : Dag Hammarskjöld Secrétaire général de l'ONU…….p181

Photo n°13: Karl Couck…….p209

Photo n°14 : Bob Noddyn et Bob Denard……..p210

Photo n°15 : Pierre Mulélé au milieu de ses partisans dans son maquis……p229

Photo n 16 : Les colonnes de l'ommegang…….p249

Photo n°17 : Laurent Désiré Kabila lors de rébellion des Simba……p257

Photo n°18 : Laurent Désiré Kabila lors de sa rencontre avec le Ché……p259

Photo n 19 : Le Ché et ses hommes lors dans le camp de Kibamba……p260

Photo n 20 : Le Camp de Ché Guevara à Kibamba. Le Che assit à gauche avec

un document en main……....p262

Photo n°21 : Les mercenaires de Jean Schramme dans Kisangani……..p282

Photo n 22 : Lors de l'évacuation de Stanleyville, Jean Schramme réquisitionne

camions à la brasserie Stanor……...p285

Photo n 23 : Camp des ex-mercenaires au Rwanda……p305

Photo n 24 : Le Lieutenant-général Nathanaël Mbumba saluant ses Tigres Katanga…….p311

Photo n 25 : Le débarquement des paras français au Shaba…….p333

Photo n 26 : Instruction des soldats zaïrois par les mercenaires français et serbes……..p413

Photo n 27 : Matériel de communication de l'armée zaïroise…….p419

Photo n 28 : Les mercenaires français après avoir fuit Watsa…….p423

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n 1 : Les ressources minérales par province……..p34

Tableau n 2 : récapitulatif des soldes versés aux Mercenaires……..….p157

Tableau n°3 : les allocations familiales……..p157

Tableau n 4 : les versements de la banque du Katanga à Roger Trinquier entre

le 31 janvier et le 1er mars 1961……....p159

Tableau n 5 : les trente mercenaires arrêtés à Kabalo……..……p189

Tableau n 6, Évacuation des personnels non congolais de la gendarmerie

le 8 août 1961……....p201

Tableau n 7 : la constitution de l'ommegang et des autres forces :…….p250

Tableau n 8 : Liste des noms des mercenaires arrêtés à Léopoldville ou mort

dans les combats……p297

Tableau n 9 : les mercenaires recrutés par Moise Tshombé en 1965-1966...……..p300

Tableau n 10 : Types de sociétés et leurs activités……..p432

Tableau n 11 : les rapports et résolutions du Rapporteur spécial sur la question

des mercenaires entre 1990 et 1997……..p439

Tableau n 12 : Les pays parties à la convention internationale et date de signature

et de ratification……....p447

TABLE DES MATIERES

REMMERCIEMMENTS…….....3

LISTE DES ABBREVIATIONS……..4

INTRODUCTION GÉNÉRALE….....6

Première partie : LA CRISE POLITICO-MILITAIRE ET L'APPARITION DES MERCENAIRES AU CONGO 1960-1963……..28

Chapitre I : LES CAUSES DE LA CRISE SOCIOPOLITIQUE APRES L'INDEPENDANCE (1960-1961)…….....30

I. LES RICHESSE DU CONGO ET LES APPETITS MINIERS……...……31

1. Les richesses minières du Congo……..….32

1.1. Le Congo, un « scandale géologique »…….32

1.2. Le Katanga, au cœur du « scandale géologique »…….36

2. L'intervention des puissances étrangères au Congo…….….39

2.1. Les manipulations Belges…….....39

2.2. L'implication de la France……..….46

2.3. Les implications américaines et britanniques……..….53

II. LES RESPONSABILITES DE LA CRISE CONGOLAISE……..56

1. Les belges et la crise……..56

1.1. Formation de la Force publique et la mutinerie……57

1.2. Une classe politique sans véritable assise…….65

2. Les faiblesses du Congo post indépendance……..69

2.1. Les difficultés socio-politiques du Congo (juillet 1960 janvier 1961)…….…….69

2.2. La désintégration de l'armée…….72

Chapitre II : LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR

FAIRE MAIN BASSE SUR LE RICHESSE

DU CONGO……...81

I. POLITIQUE DE DÉSTABILISATION DU GOUVERNEMENT CENTRAL.....……81

1. La diabolisation du gouvernement central…….81

1.1. Le prétexte communiste……..…….81

1.2. L'élimination de Patrice Lumumba…….….88

2. Les sécessions du Katanga et su Sud-Kasaï…….92

2.1. La sécession katangaise……94

2.2. Le séparatisme kasaïen (août 1960)……99

II.LE TRANSFERT DE LA GUERRE FROIDE AU CONGO ET ACTION MERCENAIRES……106

1. La guerre froide au Congo……..…….106

1.1. L'offensive russe…….……107

1.2. L'intervention occidentale au Congo…..……110

2. L'utilisation de mercenaires 1960-1963……..…116

2.1. Les premiers mercenaires au Congo……..……116

2.2. Le recrutement hors du Congo….....122

Chapitre III°: L'ACTION DES MERCENAIRES ET L'INTERVENTION DE LA

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE…….....133

I. LA CONSOLIDATION DE L'ACTION MERCENAIRE…….133

1. Les filières de recrutements…….134

1.1. La filière sud-africaine……....134

1.2. La filière européenne……..……137

- Le recrutement en Belgique……137
- Le recrutement en France……144

2. Les raisons de l'engagement des mercenaires……150

2.1. Le goût de l'aventure…….……151

2.2. Le gain financier……156

3. Les opérations mercenaires sur le terrain……...….163

3.1. L'organisation et l'action militaire des mercenaires...163

3.2. Les opérations militaires des mercenaires…….…….167

II.L'INTERVENTION DE L'ONUC CONTRE LES MERCENAIRES…...….179

1. La mise en place de l'intervention……..….180

1.1. Les résolutions des nations unies……181

1.2. Les difficultés de la mise du déploiement de l'ONUC……192

2. Les Casques bleus et l'intervention contre les mercenaires……....196

2.1. Rumpunch et Morthor…….……196

- L'opération Rumpunch (28 août 1961)…..198
- L'opération Morthor (13-21 septembre 1961)……..203

2.2 L'offensive du 28 décembre 1962 et la fin de la sécession……...……205

Deuxième Partie: LE REFLUX DE L'ACTIVITÉ MERCENAIRE AU CONGO-ZAIRE 1964-1978…….216

Chapitre I: LE CONTEXTE DU RETOUR DES MERCENAIRES AU CONGO.....218

I. LES FACTEURS DU RETOUR DES MERCENAIRES……...218

1. La situation politicomilitaire……..219

1.1. Un environnement politique et militaire propice à la guerre……219

1.2. Une armée inefficace…….....222

2. Les rébellions Lumumbistes……227

2.1. La rébellion du Kwilu…….…….228

2.2. L'embrasement de l'Est congolais et la menace

De la chute de Léopoldville….....234

II. LE RETOUR ET LES ACTIONS DES MERCENAIRES…….……241

1. Moise Tshombé et le retour des mercenaires……..……242

1.1. De nouveaux recrutements……..242

1.2. Le retour des anciens mercenaires du Katanga…..….245

2. La présence mercenaire sur le terrain……..248

2.1. L'ommegang, sauver Stanleyville……...……248

2.2. La pacification de l'est congolais……253

2.3. Les mercenaires aux côtés des rebelles……..….256

Chapitre II : LE RETRAIT DES MERCENAIRES DU CONGO 1966-1978……..264

I. LES REVOLTES MERCENAIRES DE 1966-1967……...265

1. La révolte de 1966……...265

1.1. Les causes de la révolte des katangais et mercenaires

blancs……...……266

1.2. L'opération Bob Denard contre les révoltés……...271

2. La révolte de 1967……...……274

2.1. Les causes de la révolte……..274

2.2. Le déroulement de l'Opération et trajet de la colonne…….……279

2.3. Le siège de Bukavu (août à novembre 1967)…….287

2.4. L'intervention de Bob Denard dans le sud……..291

3. Les implications internationales et responsabilités étrangères……298

3.1. Les complicités étrangères……..…299

3.2. L'action diplomatique……302

II. LES SOLDATS SANS FRONTIERES……...308

1. Les guerres du Shaba 1977-1978……309

1.1. Shaba I (mars 1977)…….309

1.2. Shaba II (mai 1978)……321

2. L'aide militaire étrangère……...….331

2.1. L'aide européenne……..……331

2.2. Les troupes africaines au zaïre 1977-1978……..…335

III.LA MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ

INTERNATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE.

LE MERCENARIAT EN AFRIQUE CENTRALE……..339

1. L'action de l'OUA et du CICR……340

1.1. La lutte de l'OUA contre les mercenaires en Afrique……..…340

1.2. L'action Du CICR……...……343

2. Le poids de l'ONU…….……350

2.1. La diplomatie onusienne…….351

2.2. La création du comité spécial des Nations Unies pour les mercenaires……353

Troisième partie: LA MUTATION DU MERCENARIAT AU ZAÏRE 1990-1997……...359

Chapitre I : LE DEVELOPPEMENT DU MERCENARIAT AFRICAIN AU ZAÏRE 1990…….....…….362

I. LA CONFLAGRATION DE LA REGION DES GRANDS LACS 1990-1994…….364

1. Les guerres civiles rwandaises et le génocide rwandais 1990-1994……365

1.1. Le conflit rwandais……..365

1.2. La révolte des Banyamulenges……...370

2. Le génocide et le phénomène des réfugiés au Zaïre……372

2.1. Le génocide rwandais…….373

2.2. L'afflux de réfugiés au Zaïre……..376

II. LES MERCENAIRES NOIRS AU ZAÏRE……378

1. Le développement du mercenariat noir……..…….379

1.1. Les réfugiés et l'aubaine mercenaire dans l'Est zaïrois……...…379

1.2. La faiblesse des Forces armées zaïroises……381

2. Les troupes rebelles et forces armées nationales nouveaux mercenaires.....….385

2.1. Les troupes rwandaises et ougandaises……...385

2.2. Les groupes rebelles……388

Chapitre II : LA PREMIERE GUERRE DU CONGO

ET LE RETOUR DES MERCENAIRES
OCCIDENTAUX…….....392

I. LA DECOMPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT
POLITIQUE ET MILITAIRE…….....……393

1. l'environnement militaire et sécuritaire du pays et

l'arrivée des mercenaires occidentaux……393

1.1. L'environnement sécuritaire du zaïre…….394

1.2. Le déclenchement de la guerre……396

2. Le recrutement de mercenaires européens……...……400

2.1. Les mercenaires français…….……400

2.2. La filière serbe……403

2.3. Le soutien américain……...407

II. L'ACTION ET LA DEBACLE DES MERCENAIRES

DE MOBUTU…….412

1. Une aide mercenaire limitée……....412

1.1. L'instruction de l'armée nationale zaïroise……412

1.2. Les mercenaires dans les combats……..……415

2. La déroute des mercenaires et la fin du régime Mobutu…….419

2.1. La déroute de mercenaires……..……420

2.2. La chute de Mobutu……423

Chapitre III : LA PERSISTANCE DU MERCENARIAT

ET LA LUTTE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE……...428

I. LA NAISSANCE DES SOCIETES MILITAIRES PRIVEES ET L'ACTION DE L'ONU……428

1. Les causes de la naissance des sociétés militaire privées……429

1.1. Un environnement international favorable…….429

1.2. La formation et les caractéristiques des SMP…….431

2. L'action de L'ONU…….……436

2.1. L'action du Rapporteur spécial et de la commission…….436

2.2. La convention internationale de l'ONU contre les mercenaires…….443

II QUELQUES LOIS NATIONALES POUR LA LUTTE CONTRE LE MERCENARIAT…….....450

1. deux exemples…….451

1.1. La Loi sud-africaine……451

1.2. La loi du 3 avril 2003……..……456

2. L'échec de l'action internationale…….....……459

2.1. La faiblesse des décisions internationales…...……459

2.2. Les enjeux partisans…….....463

CONLUSION GÉNÉRALE…….471

ANNEXXES……...478

SOURCES……..531

BIBLIOGRAPHIE……538

TABLE DES ILLUSTRATIONS……572

TABLE DES MATIÈRES……576

DOCTORAT SOCIETES BRETAGNE TEMPS LOIRE TERRITOIRES

UNIVERSITÉ DE NANTES

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

Titre : Les mercenaires dans les guerres civiles en Afrique, le cas du Congo-Zaïre 1960-1997

Mots clés : Congo, Katanga, Mercenaire, ONUC, ANC, Zaïre

Résumé : Cette thèse porte sur les mercenaires dans les guerres au Congo-Zaïre. Leur présence est signalée dès la proclamation de la sécession Katangaises. Afin de faire face à la riposte de l'armée nationale, le Katanga recrute des mercenaires. En janvier 1963, ils sont chassés par les casques bleus. Mais en 1964, ils sont de retour. Leur présence devient incontournable dans les conflits armés au Congo-Zaïre. Les nombreux écrits privilégient l'image d'un Congo simple réceptacle de mercenaires. Cette thèse se propose de mettre en lumière les causes de la pérennité d'un phénomène décrié et combattu mais qui continue de se signaler.

Répondre à cette préoccupation nous a conduits à Paris, en Belgique, en Suisse dans les centres d'archives diplomatiques et militaires. La presse et quelques mercenaires, livrent de précieuses informations à travers leurs écrits et mémoires. Dans un premier point, nous présentons les causes qui expliquent l'utilisation des mercenaires au Congo. Une présence qui se consolide entre 1964 et 1967. Chassés de nouveau, ils sont de retour à la faveur de la première guerre du Congo (1996-1997). Cette analyse montre que l'action des mercenaires nait et se développe sur plusieurs foyers de conflits armés. Les guerres civiles constituent les raisons majeures de la présence mercenaire. Autour de celle-ci gravitent les intérêts économiques et financiers étrangers. Au Congo, les richesses minières sont de puissants motivateurs depuis 1960. Les commanditaires des actions mercenaires, sont conduits par le désir de préserver leurs intérêts dans le pays.

Title : Mercenaries in civil wars in Africa, the case of Congo-Zaire 1960-1997

Keywords : Congo, Katanga, Mercenary, ONUC, ANC, Zaire

Abstract : This thesis carries the mercenaries in the wars in Congo-Zaire. Their presence was signaled as soon as the Katangese secession was proclaimed. In order to cope with the response of the national army, Katanga is recruiting mercenaries. In January 1963, they were chased away by the peacekeepers. But in 1964, they are back. Their presence becomes unavoidable in the armed conflicts in Congo-Zaire. The many writings favor the image of a Congo as a mere receptacle for mercenaries. This thesis aims to shed light on the causes of the sustainability of a phenomenon decried and fought against but which continues to stand out

Responding to this concern has taken us to Paris, Belgium, Switzerland, to diplomatic and military archive centers. The press and some mercenaries, deliver valuable information through their writings and memoirs. First, we present the causes behind the use of mercenaries in the Congo. A presence that was consolidated between 1964 and 1967. Hunted again, they are back thanks to the first Congo war (1996-1997). This analysis shows that the action of the mercenaries arises and develops in several hotbeds of armed conflict. Civil wars are the major reasons for the mercenary presence. Around it gravitate foreign economic and financial interests. In Congo, mineral wealth has been a powerful motivator since 1960. Sponsors of mercenary actions are driven by the desire to preserve their interests in the country.